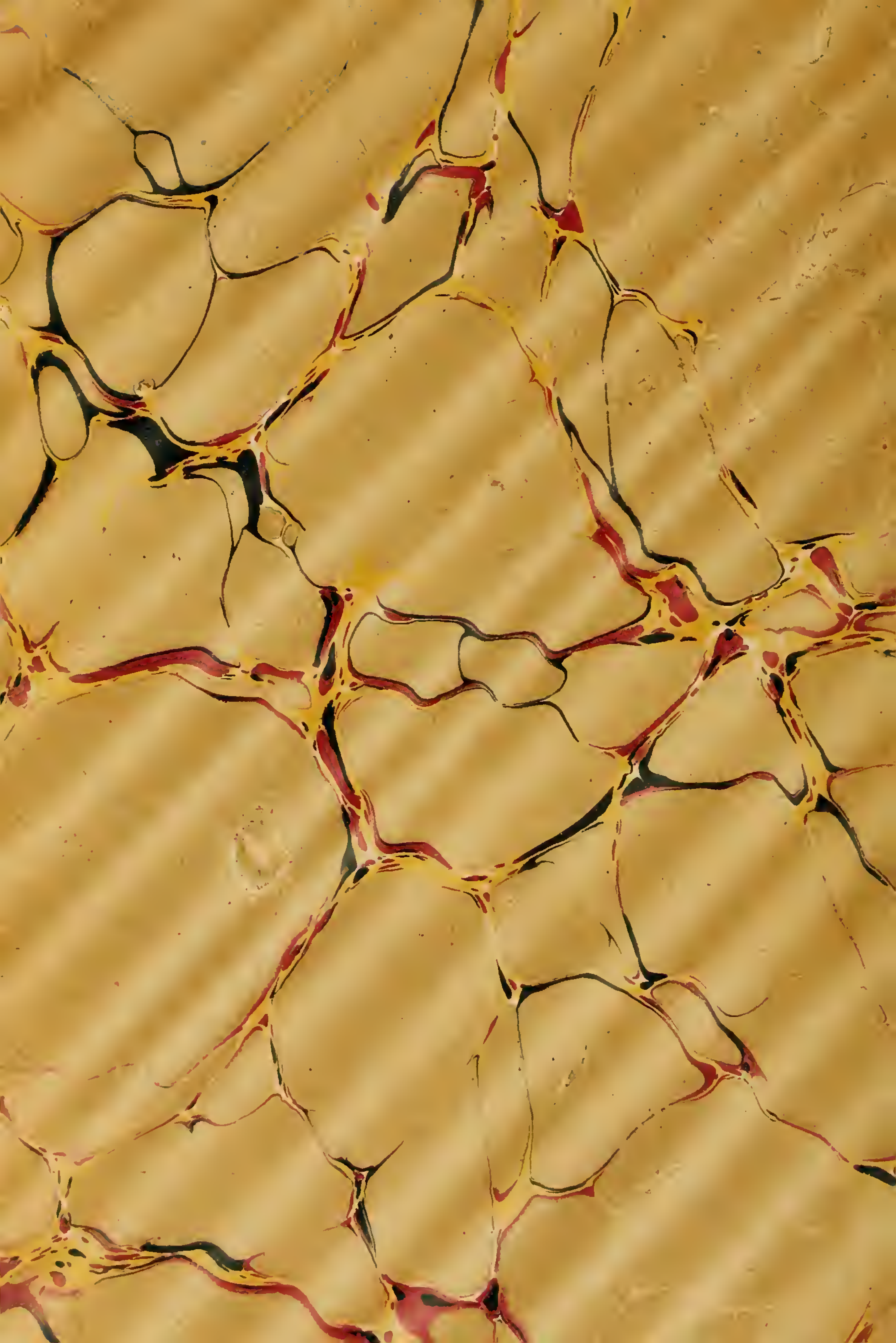

LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO





ESSAIS ET ÉTUDES

Gand, imprimerie de Victor Van Doosselaere, Pêcherie, 54.

ESSAIS

ET

ÉTUDES

PAR

ÉMILE DE LAVELEYE

PREMIÈRE SÉRIE

1861–1875

LE DICTIONNAIRE RATIONNEL DE DE POTTER —
LA LITTÉRATURE EN FRANCE DEPUIS 1830 — L'ABSENCE DES PARTIS EN ITALIE —
LA NOUVELLE POLITIQUE RUSSE — LE PARTI CLÉRICAL EN BELGIQUE —
LE PROTESTANTISME ET LE CATHOLICISME DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA LIBERTÉ
ET LA PROSPÉRITÉ DES PEUPLES, ETC.

GAND
J. VUYLSTEKE, Éditeur
rue aux Vaches, 15

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
Boulevard St-Germain, 108

1894

AVANT-PROPOS.

Émile de Laveleye a été surpris par la mort le 2 janvier 1892, dans sa soixante-dixième année, encore dans toute la force du talent et de l'intelligence.

Il laisse des notes nombreuses et de volumineux matériaux ; il comptait les utiliser pour un grand ouvrage sur l'économie politique, qui fut le rêve de son âge mûr et de ses dernières années.

Il n'a pas laissé de manuscrit achevé, digne d'être livré à l'impression.

Le but de cette publication n'est donc pas d'offrir au public des œuvres nouvelles et encore inconnues, mais de réunir ses études éparses, rangées dans l'ordre chronologique.

Déjà Émile de Laveleye avait publié lui-même deux recueils de ses articles parus auparavant dans des revues belges et étrangères.

Dès 1863, il réunissait, sous le titre de *Questions contemporaines* (1), des essais parus dans différents recueils périodiques de 1856 à 1860. En voici les titres : La

(1) Bruxelles, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, in-12, 353 p.

question religieuse dans les pays catholiques. — De l'avenir du catholicisme, essai sur la réforme catholique. — Le parti catholique en Belgique. — *La justice dans la Révolution et dans l'Église* par M. P. J. Proudhon. — Le communisme. — Du progrès des peuples anglo-saxons. — Les coulisses d'un grand règne.

En 1869, il publia un volume analogue d'*Études et essais* (1), qui contenait : La crise religieuse au dix-neuvième siècle. — Le parti libéral et le parti catholique en Belgique. — Le voyage de la *Novara*. — Un roi constitutionnel (Léopold I, roi des Belges). — Le mont Rose et les Alpes pennines. — Antoine Wiertz, un peintre belge contemporain. — Marina, souvenirs de la vie d'artiste à Rome.

Nous n'avons pas cru devoir réimprimer ces études, que le public retrouvera facilement dans les deux volumes publiés par l'auteur lui-même. Nous nous sommes borné à réunir celles qui sont d'un accès plus difficile, enfouies et oubliées en quelque sorte dans les périodiques où elles ont paru d'abord.

Le premier recueil de ces *Essais et études* comprend des articles écrits par l'auteur de 1861 à 1875, dans la période qui embrasse ses débuts et ses années de formation littéraire et scientifique, jusqu'au moment où il est arrivé, ce semble, à sa pleine maturité.

S'il avait pu diriger lui-même cette publication, il aurait probablement corrigé et remanié çà et là plus d'un détail. Nous avons cru devoir éviter scrupuleusement de nous substituer à l'auteur et nous avons imprimé ses écrits tels qu'il les a livrés au public.

(1) Paris, Hachette, in-12, 366 p.

A côté de ses grands ouvrages, dont quelques-uns sont célèbres, ces essais occupent une place importante dans la série de ses nombreux travaux. Ils permettent de suivre, jour par jour en quelque sorte, la marche de ses études si variées et si étendues, de ses idées si fermes et si larges, de ses aspirations toujours marquées au coin de la charité et de la justice chrétiennes.

Certains de ses articles ont eu du retentissement dans les deux mondes. Tous aideront à saisir mieux la physionomie intellectuelle, religieuse et littéraire de l'auteur.

Déjà dans ce premier volume, le lecteur sera frappé de la variété des sujets traités, de la nouveauté et de la profondeur des vues, de la fraîcheur et de la couleur d'un style toujours clair, simple, correct et souvent élégant, chose bien rare chez les écrivains belges.

Un ou deux volumes suivront, qui comprendront les principaux essais d'Émile de Laveleye, écrits depuis 1875 jusqu'au moment même où la mort est venue briser entre ses doigts cette plume si sympathique et d'une activité dévorante.

P. F.

Septembre 1893.

Principaux ouvrages d'Émile De Laveleye :

Études historiques et critiques sur le principe et les conséquences de la liberté du commerce international. Brux., Muquardt, 1857. 1 fr. 50

Les Nibelungen. Traduction nouvelle, précédée d'une étude sur la formation de l'épopée. Bruxelles, Lacroix, 1861 . . . . . 3 fr.

Essai sur l'économie rurale de Belgique. 2e édition. Paris, Librairie internationale, 1875 . . . . 3 fr. 50

1re édition en 1862. — Traduit en néerlandais.

Questions contemporaines. Bruxelles, Lacroix, 1863 . . . 3 fr. 50

Études d'économie rurale. La Néerlande. Brux., Lacroix, 1864. 3 fr. 50

Traduit en néerlandais.

La Saga des Nibelungen dans les Eddas et dans le Nord scandinave. Bruxelles, Lacroix, 1866 . . . . 3 fr.

La Lombardie et la Suisse. Étude d'économie rurale. Paris, Librairie internationale, 1869 . . . . 3 fr.

Études et essais. Paris, Hachette, 1869 . . . . 3 fr. 50

La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa. Paris, Hachette, 1870 2 vol. 7 fr.

Essai sur les formes de gouvernement dans les sociétés modernes. Paris, Germer-Baillière, 1872 . . . . 2 fr, 50

L'instruction du peuple. Paris, Hachette, 1872 . . . . . 6 fr. 50

Traduit en néerlandais et en suédois.

Des causes actuelles de guerre en Europe et de l'arbitrage. Bruxelles, Muquardt, 1873 . . . . 7 fr. 50

Traduit en anglais.

De la propriété et de ses formes primitives. 4e éd. Paris, Alcan, 1891. 10 fr.

1re édition en 1874. — Traduit en anglais, en allemand, en danois et en russe.

De l'avenir des peuples catholiques. (Réimpression populaire de la brochure : Le protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples). 27e éd. Paris, Alcan. 0 fr. 25

1re édition en 1875. — Traduit en anglais (deux éditions : à Londres et à New York), en néerlandais, en allemand (deux éditions), en suédois (deux éditions), en italien, en portugais (deux éditions : à Rio de Janeiro et à New York), en espagnol (trois éditions : une à Madrid, deux à Valparaiso, Chili), en hongrois, en tchèque, en grec, en polonais et en japonais.

Lettres d'Italie, 1878-1879. Bruxelles, Muquardt, 1880 . . 3 fr. 50

Éléments d'économie politique. 2e éd. Paris, Hachette, 1889 . . 3 fr.

1re édition en 1882. — Traduit en néerlandais, en anglais, en italien, en tchèque, en polonais, en portugais et en bulgare.

Le socialisme contemporain. 6e édition. Paris, Alcan, 1891 . 3 fr. 50

1re édition en 1881. — Traduit en anglais, en suédois, en russe et en allemand.

Nouvelles lettres d'Italie. Bruxelles, Muquardt, 1884 . . . . 3 fr.

Traduit en anglais.

La péninsule des Balkans. 2 vol. Bruxelles, Muquardt, 1886. 10 fr.

Traduit en anglais, en allemand et en bulgare.

La crise et ses remèdes. Verviers, Gilon, 1886 . . . . . 0 fr. 60

Le luxe. Verviers, Gilon, 1887 . . . . 0 fr. 60

La question monétaire en Belgique en 1889. Bruxelles, Weissenbruch, 1890 . . . . 1 fr. 50

La monnaie et le bimétallisme. Paris, Alcan, 1891 . . . . 3 fr. 50

Le gouvernement dans la démocratie. 2 vol. Paris, Alcan, 1891. 15 fr.

LE DICTIONNAIRE RATIONNEL DE DE POTTER.

(*Revue trimestrielle* de Bruxelles, octobre 1861.)

Le nom de De Potter mérite d'être inscrit au tout premier rang parmi ceux dont s'enorgueillit la Belgique moderne. Il a pensé avec une grande force et une grande profondeur sur les principales questions qui occupent notre temps, et si ses livres n'ont pas obtenu tout le succès qu'ils méritaient, c'est que pour des vues souvent originales ou justes, il ne trouvait pas toujours une forme assez parfaite.

Jamais il ne s'est attaché à ces vaines poursuites qui absorbent complétement les âmes vulgaires; il n'a recherché ni le pouvoir ni la grandeur: son seul but était de connaître ce qui est et surtout ce qui doit être. Jamais la sainte ardeur de pénétrer plus avant, de voir plus clair dans le monde des idées, ne s'est refroidie dans son cœur, et jusque dans les dernières années de sa verte vieillesse, échappant à l'envahissement des préoccupations étroites de l'égoïsme qui se fortifie à mesure que l'esprit perd en vigueur et en étendue, il continuait à étudier les lois qui président à la marche des sociétés humaines, avec une persévérance et une activité admirables. Son désintéressement de tout ce qui est petit et bas, était si incontesté, son amour de la vérité si évident, que ses adversaires mêmes se sont vus forcés de lui rendre hommage. Chose rare à notre époque de convictions flottantes et de volontés faibles pour toute chose, sauf pour la conquête de la fortune, il a ordonné tous les actes de sa vie d'après les notions qu'il s'était faites du vrai, du juste et du bien, et ainsi l'homme privé n'a pas été inférieur à l'homme public et au penseur.

Je n'ai point l'intention de parler de la carrière de De Potter, — on l'a déjà fait ici même, — ni de discuter l'ensemble de ses doctrines, ce qui exigerait un long travail; je voudrais seulement dire quelques mots du dernier ouvrage qu'il a publié peu de temps avant sa mort, le *Dictionnaire rationnel.*

Jusqu'à présent ce livre est peu connu, et le nombre de ceux qui l'ont lu, est, j'imagine, relativement restreint. La raison en est uniquement dans la forme peu attrayante que lui a donnée l'auteur. Voltaire, il est vrai, a composé de la même façon son *Dictionnaire philosophique*, mais il a racheté ce que cette méthode d'exposer ses idées offre d'aride et de fatigant, par des anecdotes, par des récits, par des jeux d'esprit que le ton grave et scientifique adopté par De Potter interdisait complétement. Toutefois, lorsqu'on lit le *Dictionnaire rationnel* comme son auteur a voulu qu'il fût lu, c'est-à-dire avec l'application qu'on met à étudier un ouvrage de science abstraite, un traité de physique ou de géométrie, on est frappé de la force de la pensée, de la profondeur des vues et parfois même de la netteté de leur exposition.

Dans les trois grandes questions qui dominent le mouvement contemporain et qu'a surtout étudiées De Potter, on peut dire, je crois, que les solutions auxquelles il est arrivé, seront ratifiées par les événements que nous réserve l'avenir.

S'étant occupé d'abord de la question religieuse, il s'est élevé nettement contre les tendances et même contre les dogmes du catholicisme. Ce qui se passe de nos jours et la marche générale des esprits ne semblent pas lui donner tort.

En politique, il s'était prononcé énergiquement pour la séparation complète de l'Église et de l'État et pour le système de la liberté en tout et pour tous. L'influence de ses idées n'a pas été étrangère à l'adoption de ce système par le Congrès qui a doté la Belgique des lois constitutionnelles les plus libérales de l'Europe en cette matière.

Enfin, plus tard, il a abordé la question économique ou sociale, et c'est elle qui a été le sujet habituel des recherches de De Potter dans les dernières années de sa vie et qui occupe la place principale dans son *Dictionnaire rationnel.* Il n'est pas entré, il est vrai, dans les différents problèmes que soulève l'organisation économique des sociétés modernes. Il n'a pas cherché non plus à indiquer les réformes que réclament les iniquités qu'on y rencontre; mais nul peut-être n'a signalé d'une main plus ferme et en traits plus précis les dan-

gers de la distribution trop inégale des produits et l'imminence des crises qui doivent en résulter. Ce point demande quelques développements.

Le nombre est grand encore de ceux qui comparent les époques des temps modernes à celles de l'antiquité et qui croient, comme Vico, que les évolutions historiques recommencent sans cesse dans un cercle sans fin. Mais rien n'est moins fondé. L'antiquité n'a jamais eu l'idée des droits naturels; elle n'a jamais eu surtout l'idée de l'égalité des hommes que rejetaient même les philosophes les plus éminents Quoique les organes officiels du chistianisme et les partisans déclarés de la révolution l'aient nié avec une égale vivacité la notion de l'égalité et ce mouvement qui y mène à travers d'incessants bouleversements et qu'on a appelé la révolution, sortent tous deux du christianisme. C'est en vain que, pour le nier, on invoque quelques passages d'une épître de Saint Paul, peu favorables à l'émancipation immédiate des esclaves. Ils prouvent seulement que Paul n'entendait point donner le signal d'une insurrection servile, et ils ne peuvent détruire l'impression générale que laisse la lecture des Evangiles. Jésus-Christ ne vivait qu'avec les pauvres : c'est eux qu'il vient évangéliser, c'est-à-dire que c'est à eux qu'il vient annoncer la bonne nouvelle, *euangelion*, la nouvelle de la venue du Règne. Or, qu'est-ce que le Règne? C'est l'ordre de justice où les derniers seront les premiers, et où se réalisera la parole du prophète: *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.* Bienheureux sont ceux qui aspirent vers cet ordre et qui ont soif de justice, car ils seront rassasiés. Et ainsi l'esprit de charité éclate en accents, tantôt d'une ineffable douceur, tantôt d'objurgation et de colère; car dans toutes les paroles du Christ, on trouve une protestation contre le monde et ses iniquités et une aspiration ardente vers un ordre meilleur, vers l'idéal. Sans doute cet idéal ne devait se réaliser sur la terre qu'après un bouleversement cosmique et quand un cataclysme aurait changé les conditions de l'univers. Mais ce cataclysme si impatiemment attendu par les premiers chrétiens, la fin du monde, comme on disait, n'arrivant pas, on abandonna la terre au mal, à la tyrannie, à l'iniquité sous toutes ses formes, et on n'espéra plus la réalisation de l'idéal d'égalité et de justice que dans l'*autre monde*, dans *le ciel*. Cet abandon des intérêts terrestres et cette résignation pieuse durèrent tout le moyen âge L'inspiration de l'Évangile était oubliée alors. Les paroles brûlantes tombées jadis sur la foule du

haut de la montagne en Judée comme la prophétie d'un meilleur avenir, ne trouvaient plus d'écho dans cette lamentable époque, car nul pour ainsi dire ne les connaissait plus. Au fond de leur abaissement et de leur misère, les classes inférieures étaient en proie à l'ignorance et à la superstition. Sur les classes supérieures régnait la scolastique, Aristote et Saint Thomas. Mais à peine la Réforme a-t-elle mis l'Évangile aux mains du peuple que, comme un ferment, la vue de l'idéal soulève les nations. Les paysans, en Allemagne, s'insurgent contre la féodalité et réclament l'égalité naturelle. Les Provinces-Unies secouent le joug de l'Espagne et appliquent en fait le principe de la souveraineté des nations. Au delà de l'Atlantique, les quakers et les puritains, appuyés sur l'Évangile, inscrivent dans leurs constitutions tous les principes d'égalité et de liberté qui forment la charte des nations modernes. Puis vient la révolution de 1688 en Angleterre, qui assure d'une manière définitive le triomphe du gouvernement représentatif, et enfin la grande révolution française qui formule tous ces principes en articles de loi et qui, broyant les institutions du passé, grave ces idées nouvelles dans l'esprit des masses par la magie de la parole et l'autorité d'événements mémorables. Depuis lors le mouvement révolutionnaire, loin de s'arrêter, se précipite avec plus de force et s'étend sur de plus vastes espaces. Après avoir posé la question sociale en 1848, en ce moment même, en Europe, il mine les trônes absolus et fait surgir le principe des nations unes et libres, tandis qu'en Amérique il bat en brèche l'esclavage des noirs. Les fauteurs de la servitude des peuples et de la domination cléricale disent donc vrai, quand ils font remonter à la Réforme l'origine de ces vastes mouvements qui ébranlent et modifient les sociétés modernes. La Réforme en doit porter la responsabilité, car c'est elle qui a répandu de nouveau dans le monde les principes d'affranchissement et de justice déposés dans l'Évangile.

Mais, si les événements qui remuent le monde sont chose nouvelle, la théorie par laquelle on les explique ne l'est pas moins. A l'aspect de ces mouvements inouïs est née une nouvelle conception de la marche de l'humanité, aussi différente de celle admise par toute l'antiquité que la base des sociétés antiques l'est de celle sur laquelle reposent les sociétés modernes. Les anciens croyaient que la destinée des peuples et même du genre humain est semblable à celle de l'individu, et que la vieillesse doit nécessairement succéder à l'enfance et à l'âge mûr, l'époque de la décadence à l'âge de la puissance et de

la gloire. L'univers lui-même était, suivant eux, soumis à ces alternatives d'expansion et de décadence, de développement et de reploiement. Aujourd'hui nous croyons au contraire que l'humanité s'avance vers une perfection plus grande, à travers des crises terribles sans doute, mais par un mouvement dont il est impossible d'indiquer le terme ; et nous nous plaisons même à transporter cette notion du progrès indéfini, de l'histoire du genre humain à celle de notre globe et jusqu'à celle de l'univers. Or cette conception nouvelle remplit le cœur des générations actuelles d'audacieuses espérances et d'impatients désirs d'amélioration. Non seulement elle fait paraître vaine et puérile toute tentative de restaurer le passé, mais elle tend à la faire considérer comme un attentat aux lois providentielles, et tout *réactionnaire* paraît dès lors un aveugle insurgé contre les décrets divins. Elle rend plus ardent le besoin de réformes, car elle fait voir dans celles-ci les moyens nécessaires et légitimes de l'accomplissement des destinées humaines. Elle sème le mécontentement de ce qui existe, et détache ainsi les peuples du présent pour les précipiter vers un avenir meilleur, auquel ils ont droit et qu'ils sont appelés à atteindre. L'idée qu'on s'est faite du progrès, est donc à la fois pour l'esprit de révolution un ferment nouveau et une sanction.

Ce qui précède démontre à l'évidence, me semble-t-il, que notre époque ne peut se comparer à aucune de celles qui l'on précédée, et qu'un mouvement irrésistible l'entraîne vers le règne de la justice et de l'égalité dont l'idéal mystique a été posé il y a dix-huit siècles.

Déjà chez les nations les plus avancées l'égalité politique est inscrite dans la loi. Elle est réalisée par des institutions qui tendent à devenir de plus en plus démocratiques. Cela même ne suffit plus et l'humanité aspire à faire un nouveau pas sur le terrain économique. Mais ici s'élève le plus formidable problème qui jamais peut-être ait fait hésiter l'homme d'État et pâlir le penseur.

Comment concilier l'égalité de droit inscrite dans les constitutions et dans les cœurs, et l'inégalité de fait qui souvent se révèle par des statistiques si affligeantes? Les économistes prétendent que toute richesse vient du travail: comment se fait-il alors qu'on voie se transmettre de génération en génération d'une part l'oisiveté avec l'opulence, d'autre part le travail avec la misère? Dans la ballade de Schiller, le plongeur sort du gouffre de Scylla épouvanté des choses effrayantes qu'il y a vues. Or, les économistes qui descendent dans les bas-fonds de la société, ressemblent à ce plongeur: ils sont

si attérés des faits qu'ils y ont aperçus, qu'ils osent à peine les répéter. Comment maintenir l'ordre dans une société dont les trois quarts des travailleurs, c'est-à-dire de ceux qui créent la richesse, sont plus mal nourris que les prisonniers enfermés pour les plus grands crimes [1], surtout quand tous les citoyens jouiront à la fois du droit de voter et de la faculté de s'éclairer? Et d'autre part, comment réaliser la justice distributive, comment faire pour que chacun participe au bien être social en raison du travail accompli et des services rendus? Voilà les questions qui se posent et dont l'avenir devra amener la solution. Voilà le problème qu'avait entrevu Rousseau dès le milieu du XVIIIe siècle et qui l'amenait à désespérer de l'ordre social! Ne trouvant aucun remède aux iniquités dont la vue torturait son âme aimante, il se réfugiait dans le faux idéal de la barbarie primitive, où il retrouvait au moins l'égalité dans le dénûment et l'image de ces vertus héroïques et de cette fierté indépendante qui distinguent le sauvage du prolétaire. Voltaire se moquait du pauvre Jean-Jacques qui voulait marcher à quatre pattes; aujourd'hui les économistes lui jettent la pierre, et M. Proudhon lui-même l'accable de ses plus amers sarcasmes. Et pourtant nul n'a éprouvé d'une manière plus poignante les angoisses que font naître l'aspect des difficultés qui s'opposent au progrès de l'humanité; nul n'a été dévoré plus que lui de cette soif ardente de la justice qui faisait maudire le monde aux premiers chrétiens et qui les poussait à fuir aux déserts un ordre social voué à des maux sans remède.

La question sociale, ainsi entrevue par Rousseau et ses disciples au XVIIIe siècle, disparut ensuite au milieu des tempêtes qui agitèrent l'Europe et des bouleversements territoriaux et politiques amenés par l'empire. Mais vers la fin de la restauration, elle se réveilla à la fois en Angleterre et en France avec des caractères tout nouveaux résultant du développement de l'industrie. Des esprits hardis, frappés de ce que la distribution des produits offrait de peu conforme aux vœux de la justice absolue, s'occupèrent des moyens de changer la condition des classes laborieuses Robert Owen, Fourier, Saint-Simon et d'autres encore essayèrent même de formuler les lois d'une organisation nouvelle de l'ordre social. Leurs écrits, où des vues justes se mêlent trop souvent à une singulière ignorance des ressorts du cœur humain et des nécessités économiques, attirè-

[1] Voir pour la Belgique, par exemple, Ducpétiaux, *Budget des classes laborieuses.*

rent l'attention de quelques jeunes gens aventureux; mais les hommes sérieux ne s'en occupèrent que pour classer ces rêveries bizarres à la suite des utopies de Morus, de Campanella et de Fénelon, convaincus que les unes ne devaient pas avoir plus d'influence que les autres sur la suite des événements contemporains. Les hommes sérieux s'étaient trompés. Chacun se souvient comment la question sociale, dont presque personne ne s'occupait avant 1848, prit tout à coup une formidable importance, et comment un point noir que quelques économistes prévoyants avaient seuls signalé à l'horizon, envahit subitement le ciel et déchaîna sur l'Europe de mémorables tempêtes. Ces idées de réforme, quelque peu mûres et mal formulées qu'elles fussent, se répandirent néanmoins avec la rapidité de la foudre. Alors la France prit peur et se jeta dans les bras de la dictature. Le mouvement de Février avorta, parce que la question sociale avait surgi sans qu'on fût préparé à la résoudre, et, pour employer une image familière à cette époque, le sphinx dévora la république, parce qu'elle n'avait pas trouvé le mot de l'énigme. La situation actuelle de l'Europe est la conséquence de ces événements, qui sont trop récents pour que nous ayons à les rappeler. Chacun sait que la question sociale est aujourd'hui rentrée dans l'ombre et qu'elle est primée par des questions de réorganisation territoriale et politique; mais les aveugles seuls s'imaginent qu'elle est rayée du nombre de celles qui occuperont l'avenir.

Nous venons d'esquisser en quelques traits le grand mouvement égalitaire qui domine les temps modernes et qui a été le constant objet des études de De Potter pendant la dernière époque de sa vie. Dans plusieurs passages du *Dictionnaire rationnel*, il en a marqué la nécessité et les caractères avec cette précision froide et âpre qui distingue son style, et aussi avec ces couleurs trop assombries que lui inspirait sa thèse. C'est ainsi qu'il dit : « Ce qui détermine les conditions du travail, ce sont l'offre et la demande qui en sont faites. Comme le travail à notre époque est plus offert que demandé, le salaire est réduit au minimum. Ce qui en résulte est le prolétariat avec toutes ses conséquences. Ceux qui ont besoin de travailler pour vivre, font, par la concurrence qui s'établit entre eux, baisser le prix du travail jusqu'au point où il ne fait plus qu'alimenter les ouvriers qui sont utiles aux capitalistes. Tant que l'organisation actuelle persistera, aucune de ses conséquences logiques ne pourra changer, quoi que puissent dire et faire les économistes de toutes les écoles, les

conservateurs à tous les degrés, les réformateurs à tous les diapasons. Pour que le travail s'organise normalement, il faut donc que la société soit elle-même radicalement réformée, en d'autres termes que l'ignorance soit complètement dissipée, que la réalité déterminée du droit soit socialement reconnue et appliquée. Le travail, alors, l'intelligence, l'homme occupera dans la société la place qu'y obstruent maintenant le capital, la force, la matière. Les ouvriers ne mourront plus faute d'être nourris par les capitalistes, et les uns comme les autres jouiront du produit de leur travail. »

Et ailleurs : « Ce fanatisme expiré, c'est en vain qu'on lui a substitué un mannequin qu'on a appelé patriotisme, gloire, honneur ; les religions sont détruites et tout véritable principe moral a été détruit avec elles. Il n'y a plus dans le cœur de l'homme que le ressort purement mécanique de son intérêt matériel et actuel représenté par de l'or. Nos sociétés se dissolvent toutes, l'une avant, l'autre après, avec les croyances qui leur avaient donné l'être. Le monde appartient à la brutalité de la force et à la lâcheté de la bassesse, et il leur appartiendra jusqu'à ce que la vérité absolue s'en soit rendue maîtresse pour y régner par les hommes qu'elle éclairera le mieux. Redisons-le sans tergiverser : il est presque incontestable que le monde social, livré aux vents de toutes les passions, doit, avant d'entrer au port de la justice et de la raison, subir encore bien des bourrasques et des tempêtes et finalement échouer sur l'écueil de l'anarchie. Il faut raisonner et ne pas se lasser de raisonner dans le but de faire comprendre tout le danger de cette terrible épreuve et surtout la longue suite de douleurs à laquelle elle condamnera l'humanité. »

De Potter voyait clairement les difficultés qui assiègent les sociétés actuelles, mais il les dépeignait généralement sous des couleurs trop sombres. Cela tenait à une vue spéciale que nous devons signaler. Au lieu d'admettre qu'actuellement nous marchons déjà par des améliorations insensibles vers le règne de la justice et de la raison qu'il espérait pour l'avenir, il croyait que les conditions sociales vont en s'empirant et qu'au lieu du progrès en avant dont nous nous targuons, il se produit plutôt un *progrès dans le mal*. « Ce progrès est réel, dit-il, cela ne saurait être mis en doute. Le paupérisme dans lequel se concentrent tous les maux, deviendra nécessairement de plus en plus intolérable, à mesure qu'il sera de plus en plus senti et que des hommes d'un sentiment généreux travailleront de plus en plus activement à l'extirper, sans attendre que la société ait acquis les

lumières indispensables pour fonder l'ordre réel devant lequel le mal disparaîtra sans retour. Les apôtres du progrès sont par cela même des partisans des réformes partielles et successives: or ces réformes sont toujours la conséquence d'un mal reconnu, qu'on a voulu supprimer. Mais le bien n'étant pas déterminé, tout progrès est un pas de plus dans le mal. Le malheur est donc essentiellement progressif. » En allant ainsi de mal en pis, la société arrivera donc, d'après l'auteur, à une situation si intolérable, à une anarchie si complète qu'elle n'aura plus que la ressource de se soumettre aux prescriptions du droit clairement démontré et reconnu par tous. Jusqu'à présent, l'ignorance de ce qui est juste est générale, et même de ce côté l'esprit humain n'a fait aucun progrès. De Potter l'affirme en propres termes. Il admet « la découverte incessante de vérités nouvelles, mais exclusivement dans le domaine physique, avant qu'il soit encore possible de soulever le plus petit coin du voile qui cache la vérité plus que physique, la vérité de raisonnement. Cette perfectibilité a pour résultat nécessaire le progrès vers le mal-être, dont l'excès fera chercher, trouver et appliquer socialement le principe de certitude, seule source de vraie liberté, de justice et de bonheur. » Ainsi l'humanité tombant d'erreur en erreur, de chute en chute jusqu'au fond de l'abîme, doit arriver tout à coup à voir la vérité d'une manière claire et certaine, et de la vérité clairement démontrée et par conséquent acceptée par tous résultera nécessairement l'ordre et l'harmonie. Quoique l'auteur eût rejeté le mot et l'idée de *révélation*, c'en serait une véritable qui se produirait, suivie d'une révolution subite et vraiment extraordinaire. Cette conception de la marche des choses est familière à la plupart des inventeurs d'utopies, qui se figurent de bonne foi que, du jour où leur système serait généralement connu et partant appliqué, une félicité sans mélange succéderait soudainement à tous les maux qui affligent le genre humain et dont ils tracent le lugubre tableau. Fourier avait même trouvé un mot pour désigner cette sorte de soubresaut que la société devait accomplir: il l'appelait un *écart absolu*. Mais nous sommes surpris de trouver cette opinion partagée par De Potter qui n'attendait plus guère de miracles et qui n'a point de sarcasmes assez durs, de traits assez perçants pour les utopies de tout genre.

Quant à nous, nous croyons cette manière de concevoir la marche des choses non seulement contredite par les faits, mais en outre opposée à la notion même de ce qui est possible. Sans doute l'inéga-

lité entre les classes supérieures et inférieures de la société va en augmentant, parce que la richesse générale qui s'accroît avec une rapidité inouïe, s'accumule surtout entre les mains des hautes classes. Sans doute, entre certains grands banquiers de nos jours et le manœuvre, la distance est plus grande qu'entre les souverains les plus puissants d'autrefois, Charles-Quint par exemple, et un ouvrier de cette époque, parce que ces banquiers peuvent disposer de forces, se procurer des jouissances, en un mot dominer la nature d'une façon dont, il y a deux siècles, on n'avait pas d'idée. Mais il n'en est pas moins vrai que les classes laborieuses en masse sont mieux nourries et surtout beaucoup mieux vêtues et logées que jadis. Il est certain aussi qu'entre les hautes classes et le peuple il s'est formé une classe intermédiaire, la bourgeoisie, qui n'existait pour ainsi dire pas autrefois et qui a conquis sur le despotisme les libertés dont nous jouissons maintenant.

Sous le rapport du droit, le progrès n'est pas moins certain, et nous n'admettons pas du tout que sur ce point l'humanité soit encore plongée dans cette ignorance profonde que décrit De Potter. C'est en vain qu'il montre qu'un grand nombre d'auteurs ne sont point parvenus à donner une définition claire et simple du mot *droit*. Cela n'empêche pas que, quand quelqu'un dit : c'est mon droit, il n'entende par là désigner ce qui lui appartient légitimement. L'ancienne définition de la justice, *cuique suum tribuere*, est suffisamment intelligible et exacte. Si chacun en effet, individus et peuples, avait ce qui leur appartient, la justice règnerait. Sans doute cette définition abstraite ne diminue guère les difficultés, car l'embarras est de déterminer ce qui appartient à chacun. Mais n'avons-nous pas sur ce point des notions plus justes qu'autrefois ? N'est-ce donc rien que d'avoir proclamé qu'il n'appartient plus aux propriétaires de vendre les hommes avec la glèbe à laquelle ils étaient attachés, ni aux rois de disposer du sang et de la fortune de leurs sujets au gré de leurs caprices ? N'est-ce rien que ce principe reconnu dans la plupart des États civilisés, qu'il appartient à l'homme de choisir librement son culte, d'exprimer librement sa pensée, de concourir par son vote à l'administration des affaires publiques, et qu'il n'appartient plus à personne de le brûler vif ou de le torturer pour crime d'hérésie ou de libre pensée ? Certes toutes les applications du droit ne sont pas perçues, surtout dans le domaine économique, et sous ce rapport de grandes réformes sont nécessaires pour nous rapprocher de l'idéal de

justice que nous entrevoyons; mais, parce qu'il reste beaucoup à faire, est-ce un motif de nier ce qui est déjà fait, et parce que le XIXe siècle a sa tâche à remplir, faut-il contester l'œuvre accomplie par les trois siècles précédents ? De Potter dédaigne les réformes successives, il n'y voit qu'une aggravation des maux qui minent l'ordre social; et cependant c'est par des réformes successives que la condition générale du genre humain s'est améliorée. Si, comme le prétend l'auteur du *Dictionnaire rationnel*, nous n'avions encore aucune idée de ce qui est juste, il serait difficile de comprendre par quel miracle, par quelle révélation prodigieuse l'humanité parviendrait à posséder tout à coup cette vérité qui lui a échappé si complètement jusqu'à ce jour, et comment surtout les hommes qui semblent si peu faits pour la comprendre, arriveraient subitement à l'admettre généralement, *socialement*, comme dit De Potter.

Voici l'explication de cette apparente contradiction de l'auteur.

Lui qui n'avait nulle confiance ni dans le cœur humain ni dans la raison, en avait une inébranlable dans le raisonnement. Méconnaissant la différence profonde qui sépare les idées de grandeur et les idées de perfection [1], il croyait qu'on peut prouver d'une manière également rigoureuse les vérités morales et les vérités mathématiques. Aussi longtemps, répétait-il souvent, qu'on n'aura pas démontré les principes qui doivent servir de base à l'ordre social, d'une manière aussi claire que deux et deux font quatre, on n'aura rien fait. C'est là, nous semble-t-il, une des erreurs fondamentales de De Potter. Les principes qui touchent à la morale, à la philosophie, à l'ordre social, ne sont pas susceptibles de ces démonstrations rigoureuses que présentent les déductions mathématiques; car, si elles l'étaient, il y a longtemps que ces démonstrations auraient été fournies et qu'elles ne rencontreraient pas plus de contradicteurs que n'en trouve la proposition que les trois angles d'un triangle égalent deux angles droits. En mathématiques, on ne s'occupe que de données abstraites et par conséquent rigoureusement exactes, comme l'indique le nom même qu'on donne souvent à cet ordre de sciences. En morale, en politique, en économie politique, on spécule sur le réel, sur le cœur humain essentiellement variable et mystérieux, sur une quantité d'éléments dont plusieurs se dérobent aux prises de l'esprit

[1] Voir le *Cartésianisme* de Bordas-Demoulin, où la différence entre les idées de perfection et de grandeur est tracée de main de maître.

et qu'il est déjà très difficile d'énumérer. Par conséquent quiconque s'acharne à mettre les sciences morales et politiques en axiomes et en déductions géométriques, fait une œuvre vaine, s'il croit arriver par là à une certitude mathématique qu'il n'atteindra jamais. Quelques philosophes, Spinoza entre autre dans son *Éthique*, ont bien donné à leurs raisonnements une forme empruntée à la méthode des sciences exactes; mais cette forme, plus rigoureuse en apparence, ne les a pas protégés contre l'erreur et n'a pas entraîné l'assentiment universel comme l'aurait fait la démonstration d'un théorème de géométrie. Ce n'est pas à dire que pour les vérités de l'ordre moral, l'homme soit réduit à un irrémédiable scepticisme et qu'il ne puisse atteindre la certitude; mais il est certain qu'il y arrive par une autre voie et plus détournée et plus longue.

C'est à ce goût de De Potter pour les déductions abstraites et poussées à outrance qu'il faut attribuer ce que beaucoup d'articles du *Dictionnaire rationnel* ont d'excessif et d'au delà du vrai. Toutefois, malgré les réserves qu'on est ainsi amené à faire sur plus d'un point, il n'en reste pas moins incontestable que ce livre va au fond de toutes les grandes questions qui préoccupent notre époque et que, s'il n'apporte point de solutions définitives, il force au moins le lecteur à y réfléchir fortement, ce qui était le but que De Potter avait principalement en vue. Dans son dernier ouvrage, qui est pour ainsi dire son testament spirituel, l'homme éminent qui l'a écrit, a sans cesse le regard tourné vers l'avenir, vers l'avenir d'outretombe qui attend chaque homme en particulier, vers l'avenir terrestre qui est réservé à l'humanité sur cette terre. Or il est bon que des livres sérieux viennent ainsi fixer l'esprit, trop absorbé par le bruit des événements contemporains, sur les problèmes permanents des destinées humaines. Parmi les spectacles de la nature, De Potter aimait surtout à contempler cette espèce d'infini qu'offrent les perspectives sans fin de l'Océan, et chaque année il venait demander quelque repos aux plages de la mer du Nord. Ce goût des choses éternelles, immenses, absolues et des horizons sans bornes se reflète dans l'écrit dont j'ai essayé de dire quelques mots, et j'ose affirmer que quiconque l'aura lu avec attention, sera préparé à considérer de plus haut le mouvement qui entraîne les sociétés modernes, et à prendre plus au sérieux les devoirs que la réalisation de la justice impose à chacun de nous.

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE EN FRANCE DEPUIS 1830.

(*Revue trimestrielle* de Bruxelles, janvier 1862.)

Pour ceux qui aiment les lettres, l'heure présente est triste. Parmi les auteurs français dont le public se plaisait à répéter les noms, quelques-uns sont morts, plusieurs se taisent, d'autres font regretter qu'ils ne gardent pas le silence. De temps en temps des écrivains nouveaux se font connaître; mais quoiqu'on apprécie leur esprit, leur imagination ou leur talent d'écrire, on ne peut se persuader qu'ils remplacent leurs aînés. Nous sommes loin déjà du mouvement littéraire qui a marqué la restauration et les premières années du règne de Louis-Philippe. Une grande activité intellectuelle régnait alors: histoires, romans, drames, poésies se succédaient sans relâche. Des questions littéraires passionnaient les esprits et divisaient l'opinion. Chacun défendait son système avec autant d'ardeur qu'on en pourrait mettre aujourd'hui à discuter la valeur d'une concession de chemin de fer ou de l'effet d'un réglement de la Bourse. Quoique trente ans nous en séparent, qui ne se souvient encore de ces luttes bruyantes et désintéressées entre classiques et romantiques? Tout le monde prenait parti dans ce débat dont pourtant la solution ne devait enrichir personne. C'était comme un temps de jeunesse et de renouveau.

De la jeunesse en effet on avait les illusions, les témérités et les vastes espérances. On croyait assister à l'aurore d'une nouvelle période de gloire pour les arts, période dont l'éclat devait égaler tout

au moins celui de la Renaissance du XVI[e] siècle. L'Europe entière suivait d'un regard attentif ce mouvement des esprits, auquel Paris avait donné le branle. De la terre de France sortait un fleuve roulant tantôt des eaux limpides et saines, tantôt troublées et bourbeuses, et souvent très mêlées; mais les autres nations du continent s'y désaltéraient sans trop choisir. Aujourd'hui, il faut bien l'avouer, le fleuve est presque tari. L'activité intellectuelle de 1830 a disparu. Cette ardeur qu'on portait dans les débats littéraires, s'est calmée et paraît même quelque peu surannée. L'évolution est à peu près arrivée à son terme. On peut dire qu'elle a été vite à bout et qu'elle n'a pas donné tout ce que l'on en pouvait attendre. Certes, dans ces dernières années et récemment encore on a vu paraître des œuvres dignes de la faveur du public, mais elles appartenaient en très-grande partie aux hommes de la génération précédente. Les auteurs du temps actuel ont dans l'esprit une certaine tournure si positive, une pointe de sagesse si froide, leur cœur semble si bien en garde contre les duperies de l'illusion et contre les entraînements de l'enthousiasme, que leurs écrits, même les plus vifs et les plus allègres, font éprouver je ne sais quelle impression vague de caducité précoce et de sénilité anticipée. A vrai dire, ce sont les anciens qui sont jeunes et les jeunes qui sont vieux.

Un voyageur part joyeux pendant une nuit ardente et sereine: il admire en marchant les astres qui ornent la voûte des cieux; mais peu à peu de sombres nuages cachent les uns, voilent les autres, les ténèbres s'épaississent et une grande mélancolie s'empare de son âme. Le public littéraire de ces trente années ne ressemble-t-il point un peu à ce voyageur? Il s'est mis en route plein d'espoir et de confiance, mais peu à peu tout s'est assombri. Plus d'une fois déjà il a eu à pleurer, comme dit le poète, *en son beau ciel une étoile de moins*. Pour ne citer que quelques-uns des plus connus, la mort a déjà enlevé Chateaubriand, Béranger, Lamennais, Tocqueville, Alfred de Musset, Gustave Planche, Bordas-Demoulin, Augustin Thierry; or, qui se lève pour prendre leur place?

Je n'insisterai pas davantage pour prouver un fait que personne, je pense, ne niera. La littérature française, comme la littérature européenne, traverse une période de crise. Le mouvement intellectuel qui date de la restauration, a abouti a une sorte d'affaissement, passager, il faut l'espérer, mais néanmoins très réel. Ce que je voudrais essayer de faire, ce serait de démêler les causes de cette

défaillance inattendue. Maintenant que nous sommes déjà sur le second versant du siècle, et que le mouvement que, faute de pouvoir mieux désigner, j'appellerai romantique, semble arrivé à son terme, cet examen paraît possible.

I.

L'étude de la question qu'il s'agit d'éclaircir, présente de grandes difficultés. Qui veut dire pourquoi une littérature s'affaisse, doit pouvoir expliquer pourquoi elle s'est développée, de même que pour déterminer les causes de la maladie et de la mort, il faut pouvoir discerner celles de la santé et de la vie. Or, l'indication des causes qui amènent le progrès ou le déclin des lettres et des arts, est un problême qui n'a pas encore reçu de solution satisfaisante. On a voulu expliquer la marche de la littérature et de l'art par des influences politiques: on n'a pas réussi. Certes la poésie elle-même ne peut pas échapper entièrement à l'action que les différentes formes de gouvernement exercent sur les âmes; car le poète est homme et nul homme ne peut se soustraire au contre-coup des révolutions qui agitent les choses humaines. Mais cette action, quelle est-elle? Quelle est la forme de gouvernement la plus favorable au perfectionnement des arts et des lettres ?

Les uns ont dit que c'était la démocratie, les autres ont affirmé que c'était le pouvoir absolu. L'histoire ne donne tout à fait raison ni aux uns ni aux autres. Si Eschyle et Sophocle, Platon et Pindare brillent dans la Grèce libre, Horace et Virgile écrivent dans Rome asservie. Si Shakespeare illustre le règne de l'impératrice Élisabeth, Milton se forme pendant les orages de la guerre civile. Corneille, Racine et Molière s'élèvent à l'époque où la monarchie française atteint son apogée de puissance illimitée et incontestée; mais Byron et Gœthe font entendre leur voix puissante dans un temps de bouleversement et de révolutions démocratiques. Tel pays peuplé de citoyens fiers de se gouverner eux-mêmes ne produira pas un grand poète, tandis que tel autre pays soumis à un monarque despotique aura vu naître tout une pléiade d'écrivains et d'artistes immortels. On ne pourra donc conclure de ces faits, ni que l'absolutisme donne, ni que la liberté ôte l'art de bien écrire ou de bien peindre, et le problème des rapports qui existent entre les vicissitudes politi-

ques et les destinées des lettres, demeurera également obscur. Toutefois, il est certain qu'il est un degré de despotisme qui, écrasant les esprits et abaissant les caractères, rend impossible tout grand mouvement littéraire. Mais quand la compression exercée par le pouvoir arrive-t-elle à ce point qu'elle brise complètement l'essor des intelligences? C'est une question que je ne me charge pas de résoudre l'histoire à la main. Les faits connus ne sont pas concluants, et quand ils le seraient pour le passé, cela ne suffirait pas pour le présent; car un régime très compatible avec la culture des lettres à une certaine époque peut cesser de l'être dans un temps plus rapproché de nous. A mesure que les hommes s'éclairent, ils aspirent à se gouverner eux-mêmes. Plus ils se sentent capables de se diriger, moins ils souffrent qu'on les traite comme des enfants. Ce que nos ancêtres auraient appelé une douce liberté, nous paraîtrait à nous une très dure tyrannie, et sous des lois qui n'auraient pas gêné jadis les écrivains, on verra ceux de nos jours languir et se taire.

Renonçant à des recherches qui ne donnaient que des résultats incertains, d'autres ont dit que c'est l'industrie qui tue les arts et la poésie. L'explication est facile à trouver, commode à répéter; il le serait moins d'en montrer le fondement. Qu'est-ce donc que l'industrie pour qu'elle produise cet effet mortel? L'industrie, c'est la science qui, mettant les forces de la nature au service de l'homme, l'affranchit peu à peu des travaux les plus rudes et lui donne ainsi plus de loisir pour cultiver son esprit et élever son âme. C'est elle qui transforme en maître des éléments l'être faible qui en était l'esclave et la victime. Il serait singulier qu'au moment où l'humanité a plus de temps pour écouter les écrivains, ceux-ci n'eussent plus rien à lui dire, et que cela même qui produit l'affranchissement de l'esprit, amenât la décadence de la littérature.

Voyez ensuite quels services l'industrie rend directement aux littérateurs. L'imprimerie multiplie les signes de la parole humaine avec une rapidité qui tient du prodige. Au moyen de la vapeur, les nations se visitent, se mêlent et se confondent au point de ne plus former bientôt qu'une seule famille qui, sans jalousie, accordera son admiration aux grands hommes de tous les pays. La pensée, traduite par l'éclair asservi, se communique en un instant aux extrémités de la terre. Que quelque part retentisse une voix qui parle de droit et de liberté, l'univers entier écoute et applaudit. Tel qui, il y

a un siècle, n'était entendu que dans sa province, peut se faire connaître aujourd'hui aux deux mondes, et l'écrivain qui jadis comptait ses lecteurs par milliers, peut maintenant les compter par millions. L'écho d'un nom illustre dans un pays en franchit bientôt les frontières et va retentir aux antipodes, en moins de temps qu'autrefois de Paris à Marseille. Comment donc l'industrie, qui procure mille fois plus d'auditeurs à l'homme de lettres, étoufferait-elle son inspiration, et par quelle contradiction en même temps qu'elle lui donne plus de moyens d'atteindre à la gloire, lui ôterait-elle le désir d'y arriver ?

D'ailleurs, quoi de plus fait pour inspirer le génie que les prodiges de la civilisation moderne ? Les abîmes des cieux mesurés, les profondeurs des océans sondées, l'infini entrevu dans la poussière d'une pierre à polir aussi bien que dans l'innombrable multitude des astres, le sein de la terre entrouvert et laissant lire en ses empreintes, comme dans une suite de médailles naturelles, l'histoire merveilleuse des créations antérieures, le globe entier exploré et soumis peu à peu aux pacifiques conquêtes du commerce et de la colonisation, les origines des peuples, des langues, des poésies étudiées avec une persévérance admirable, en un mot, le temps et l'espace révélant tour à tour leurs mystères, tout cela ne donne-t-il pas à notre époque un caractère de grandeur et de poésie que n'eurent jamais les siècles passés? Faudrait-il donc admettre que les progrès de la science soient contraires à ceux des arts et que le nombre et l'élévation des sujets produise l'impuissance des auteurs?

En résumé, l'industrie moderne augmente le temps que l'humanité peut consacrer aux travaux de l'esprit et étend énormément le cercle de la publicité, tandis que la science ouvre un champ magnifique à l'activité spirituelle et consacre le triomphe de l'intelligence sur la résistance de la matière. Ce n'est donc point directement au moins que des influences de ce genre peuvent faire tort à la littérature, On ne peut, il est vrai, nier absolument que l'industrie, tout comme la politique, ne puissent agir sur le caractère et sur les idées des écrivains d'une manière indirecte; j'indiquerai même un de ces effets détournés; mais il n'est pas nécessaire de recourir à ces causes plus ou moins éloignées pour expliquer la marche des arts et des lettres.

En effet, quand on étudie leur histoire, on voit que la littérature

et l'art obéissent à une loi de développement qui leur est propre, loi qui subit l'action des circonstances politiques et sociales, mais qui n'est point déterminée par celles-ci. Prenons, par exemple, l'histoire de la peinture italienne. A partir de Giotto et d'Orcagna, nous la voyons s'avancer de progrès en progrès vers un point de perfectionnement qui est marqué par l'union de l'inspiration moderne et de la forme grecque, atteindre ce point dans les œuvres de Léonard de Vinci, de Raphaël, de Michel-Ange, puis descendre de cet apogée par une chute lente, mais non interrompue. On reconnaît là une évolution propre qui se poursuit à travers toutes les vicissitudes politiques de l'Italie, et dont les évènements extérieurs ne peuvent expliquer la marche. Les encouragements donnés aux arts par les papes et par les Médicis ont pu fournir à Raphaël et à Michel-Ange l'occasion de déployer leur génie, mais ce ne sont pas ces occasions qui ont produit ces grands artistes. Ils sont venus en leur temps, comme le naturel épanouissement d'un développement continu de l'art du dessin et de la couleur.

La peinture flamande nous offre un enseignement pareil : elle obéit aussi à un mouvement qui paraît indépendant des évènements politiques, car elle se développe dans la Hollande affranchie comme dans la Belgique domptée, et si Rubens illustre son pays retombé sous le joug de l'Espagne, Rembrandt peint ses toiles merveilleuses, tandis que De Ruyter défend l'indépendance de sa patrie contre Louis XIV et Charles II.

Ne voyons-nous point une évolution semblable dans la littérature française au XVIIe siècle? Depuis Malherbe, les lettres marchent à leur perfection, et quelle qu'eût été en ce temps la forme de gouvernement, il est probable qu'elles auraient atteint le degré où elles sont arrivées alors. Au lieu d'humilier le Parlement, Louis XIV lui eût permis de fonder le régime représentatif, que Molière eût également écrit le *Misanthrope* et Bossuet prononcé ses oraisons funèbres. D'autre part, ce roi n'eût pas accordé aux grands écrivains des pensions et des places, que ceux-ci eussent tout autant honoré son règne. Corneille persécuté et La Fontaine dédaigné n'en ont pas moins composé leurs chefs-d'œuvre. Un souverain peut former une armée, mais non susciter le génie. Le plus grand service qu'il puisse lui rendre, c'est de le laisser libre. Il peut, s'il le veut, mettre en mouvement d'énormes masses de matière, mais pas une idée. Les bons écrivains s'inspirent aux travaux de leurs devan-

ciers et naissent des grandes pensées de leur temps. Les bienfaits leur nuisent parfois plus que les entraves ou les persécutions.

Ainsi donc, lorsqu'on étudie les faits de près, on voit que l'activité humaine, dans chaque cercle où elle s'exerce, obéit à des lois particulières qu'il faut saisir, si l'on ne veut se contenter de mots creux et d'explications qui n'expliquent rien. C'est ainsi que, pour citer un exemple pris dans un autre ordre de faits, la diffusion des lumières par l'instruction publique ou par la presse tend à transformer les rapports sociaux, à établir une égalité de plus en plus grande entre les hommes et à leur inspirer la passion de la liberté. En Angleterre aussi bien qu'en Russie, en Suisse tout comme en Autriche, sous les gouvernements absolus non moins que sous les républiques, ici plus vite, là plus lentement, mais partout ce mouvement se fait sentir indépendamment de la constitution des États. De même que cette révolution sociale ne s'arrête pas aux frontières des nations, ainsi la marche des lettres, soit qu'elles s'approchent de la perfection, soit qu'elles s'en éloignent, ne s'arrête ni aux limites d'un règne ni à la chute d'une dynastie. Dans chaque sphère, il y a, au progrès et à la décadence, des raisons qu'il est nécessaire de pénétrer.

Si cela est vrai, il s'ensuit que nous pourrons expliquer l'évolution de la littérature contemporaine sans sortir de ce qui touche aux lettres et aux écrivains. En bornant ainsi le champ de nos recherches, nous serons moins exposés à nous y égarer.

II.

Si je devais résumer en un mot la cause du peu de durée et du peu de force de la rénovation littéraire à laquelle nous avons assisté, je dirais que ce qui a manqué aux auteurs de notre temps, ce n'est ni le talent ni les idées, ni l'imagination ni l'esprit, mais la *foi*. Par ce mot je n'entends pas, comme le fait la théologie, un don du ciel qui fait croire aux vérités révélées : j'entends une adhésion complète, vivante, à certains principes religieux ou philosophiques qu'on croit vrais et qui forment la base du raisonnement et la règle de la conduite, qui dirigent l'esprit et trempent le caractère. Toute foi engendre de la force. Si l'on n'embrasse certaines idées avec énergie et si l'on n'y croit avec passion, jamais on ne sera un écrivain puissant,

et on ignorera toujours la véritable éloquence. La tiédeur en rien ne vaut, dans les lettres peut-être moins qu'ailleurs. Notre époque diffère en ce point de toutes celles qui l'ont précédée.

Il n'est pas nécessaire d'insister longuement pour montrer que les grands écrivains du XVII[e] siècle s'appuyaient sur des croyances très arrêtées, non seulement en religion, mais même en politique et en littérature. Ils acceptaient en fait de religion l'autorité de l'Église, en fait de politique l'autorité du roi, en fait de littérature l'autorité d'Aristote, en tout, l'autorité qu'ils reconnaissaient comme légitime : ils y croyaient, ils s'y soumettaient; la pensée de s'y soustraire ne leur venait pas : tout sentiment de révolte leur était inconnu. Ceux même qui au théâtre faisaient parler les passions humaines et les héros du paganisme, demeuraient chrétiens et catholiques. Tandis que Racine trouvait les accents les plus touchants pour les amours les plus coupables, Bossuet de sa tonnante voix condamne les spectacles en vain défendus par les jésuites : Racine va-t-il mettre en doute la juridiction spirituelle de l'Église? Lisez ses lettres, elles respirent la foi naïve d'un enfant et l'humilité d'un croyant qu'aucun orgueil n'anime. Le roi, son dieu terrestre, adresse-t-il quelques mots durs au poëte qui avait montré trop de pitié pour le peuple souffrant? Blessé au cœur, il en meurt; il ne se révolte pas contre l'injustice. Le satirique, dont la verve caustique ne semble rien respecter, respecte toujours la royauté et reste fidèle aux maximes austères du jansénisme. Il est inutile de multiplier les exemples : la mémoire du lecteur lui fournira sans peine d'autres preuves à l'appui d'une proposition si bien établie qu'elle n'en a presque pas besoin.

Mais d'un siècle soumis à toutes les règles, passons maintenant à celui qui sembla les rejeter toutes, et d'une époque où règne l'autorité à celle où triomphe la révolution. Le XVIII[e] siècle fut, dit-on, un siècle d'incrédulité. J'ose affirmer que ce fut un temps de foi. Il ne s'incline, il est vrai, devant aucune des croyances qui avaient fait la force de la période précédente. Un scepticisme général paraît s'emparer des esprits. A la lueur du doute universel, tout est mis en question, tout est discuté: la morale et la religion, la propriété et la famille, l'intérêt et le devoir, l'individu et la société, la liberté et la sociabilité, les problèmes de cette vie et ceux de l'autre. Rien n'échappe au creuset du libre examen. Aucun scrupule n'arrête les investigations les plus audacieuses. On cherche le dernier mot de tout, sans relâche et sans crainte, sans hypocrisie comme sans pré-

jugé, sans respect et sans ménagement, avec persévérance, avec intrépidité, avec cynisme même. Les uns s'arrêtent au déisme, d'autres s'engloutissent dans un athéisme complet. Ceux-ci se contentent de proclamer la souveraineté du peuple, ceux-là prétendent établir la communauté des biens. Il en est qui, invoquant la voix du sentiment, adorent la vertu et défendent l'immortalité de l'âme; il en est d'autres qui, ne croyant qu'au témoignage des sens, nient la pudeur et défient la nature. Tout est, semble-t-il, chaos d'opinions contradictoires, anarchie et révolte. Et pourtant, au fond de l'âme de tous les écrivains, il y a une foi commune, vivante, robuste, inébranlable : la foi en la raison humaine, dans l'ordre spirituel, et la foi en la vertu humaine, dans l'ordre pratique. Voilà le fonds d'où vient au XVIIIe siècle sa force et sa grandeur. C'est à ce principe qu'il puisa cet élan qui étonna l'univers, c'est à ce foyer que s'alluma cette flamme qui mit le feu aux quatre coins de l'Europe. La raison est la divinité à laquelle les hommes de cette époque avaient voué leur culte, leur admiration et leur enthousiasme : elle seule ne trouvait point de sceptiques. Quand le matérialisme en délire proposa aux hommages de la foule la raison représentée par ce qui en est plutôt la contradiction et l'opprobre, il rendait ridicule la véritable croyance du siècle, mais il la proclamait. Ce temps fut tout ensemble incrédule et plein de foi. Incrédule, car il rejetait en religion tout ce qui vient de la révélation, en politique tout ce qui s'appuie sur la tradition, en morale tout ce qui tient à la coutume; plein de foi, car il avait une confiance entière dans les forces de l'esprit humain livré à lui-même, et il considérait comme irréfutables les conclusions d'un raisonnement bien fait. Si les écrivains étaient matérialistes par certaines de leurs maximes, ils étaient ultra-spiritualistes par leur méthode de penser. Ils ont beau tenir pour certain que rien n'est dans l'intelligence qui ne vienne des sens, ils n'en récusent pas moins superbement tout ce que nous apprend l'expérience, pour n'admettre que les résultats de la spéculation abstraite. Ils condamnent sans appel tout ce qui n'est pas conforme aux principes de droit et de justice qu'ils ont conçus dans leur esprit, et ils sont prêts, avec une sublime présomption et une périlleuse audace, à entreprendre de réformer le monde d'après ce modèle idéal. Ouvrez les œuvres des écrivains du XVIIIe siècle : très différents sous beaucoup de rapports, ils ont en commun cette foi vive en la raison et la confiance juvénile qui en résulte. Leurs livres sont

écrits avec passion; ils s'y mettent tout entiers, tête et cœur; ce ne sont point des fantaisies de *dilettanti* ou des inventions froides de beaux esprits, ce sont des œuvres d'hommes, des hauts faits de guerriers, et s'il est permis de le dire, des actes d'apôtres. Leur vie n'est-elle pas une lutte opiniâtre contre ce qu'ils appellent la superstition et les abus? L'Encyclopédie n'est-elle pas une œuvre de foi? Prenons le moins passionné de tous ces philosophes, celui dont chaque parole semble un sarcasme et toute action un persifflage des autres et de lui-même, l'homme dont on a fait la personnification de l'ironie et du scepticisme, Voltaire. Quelle ardeur pour le bien de l'humanité! Quelle haine de l'intolérance! Quel amour des lumières! Quelle foi dans la raison! Que sont tous ses ouvrages, sinon une constante prédication en faveur de ce qu'il croit être les droits de l'humanité? Qui d'entre nous verse encore au 24 août ces larmes indignées qu'arrachait au sec vieillard l'anniversaire de la Saint-Barthélemy? Qui fait entendre une voix infatigable chaque fois que quelque part une injustice se commet? Qui donc s'occupera pendant trois ans entiers du jugement d'un malheureux injustement condamné? Nous avons peut-être aujourd'hui des écrivains qui ont autant d'esprit que Voltaire, quoiqu'il soit d'un autre goût; mais ont-ils dans le cœur cette sainte commisération pour les victimes, qui faisait dire au sardonique rieur de Ferney, en parlant de l'affaire de Calas : « Durant tout ce temps, il ne m'est pas échappé un sourire que je ne me suis reproché comme un crime. » Quoi qu'on en puisse dire, Voltaire fut un homme de foi, foi toute terrestre, je le veux, mais féconde en œuvres humaines. Tant que ceux qui l'imitent, n'auront pas cet amour de la justice qui élevait son âme et son style, ils pourront être des conteurs spirituels et agréables; ils ne seront pas de grands écrivains.

Il n'est même pas jusqu'au style et à la méthode de composition qui ne montrent que la foi animait les auteurs du dernier siècle. Ils procèdent par affirmations tranchantes et par maximes dogmatiques, qui de nos jours éveilleraient la défiance et provoqueraient la critique. Ils formulent leur pensée en termes absolus dont aucun tempérament n'adoucit la rigueur. Pour comprendre ce que je veux dire, il suffit de se rappeler les phrases par lesquelles Rousseau commence ses deux plus beaux ouvrages : « L'homme est né libre, et partout il est dans les fers. » « Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme. » Tel était le style de ce temps, qui n'est plus celui du nôtre. Voulait-on faire un livre,

on partait d'un principe nettement conçu, embrassé avec conviction, et on condamnait sans hésitation tout ce qui n'était pas conforme à ce principe. A l'opposé de la maxime adoptée par un judicieux écrivain de nos jours, on écrivait pour prouver, non pour raconter, et l'histoire même devenait une arme de guerre. On croyait avec fermeté à certaines vérités, et on les défendait avec passion, traitant en ennemis tous ceux qui mettaient obstacle à leur triomphe.

La foi en l'humanité n'abandonna pas les hommes de ce siècle, ni au milieu des désastres de la révolution, ni même sur l'échafaud ! Elle leur prêta quelque chose de cette force que la croyance religieuse donnait aux martyrs du XVIe siècle mourant sur les bûchers de l'inquisition. Au dernier moment, ils en appellent non à Dieu, mais aux hommes à venir, à la postérité. Les mémoires de Mme Roland nous montrent quelle fermeté stoïque cette jeune femme, en présence d'une mort affreuse et sur le point de quitter une fille chérie, pouvait trouver dans cette foi humaine qui était celle de son temps. Mais où la force des convictions de cette époque se fait voir complètement, c'est dans le livre qui résume les espérances dont ce siècle était plein et qui est vraiment le testament qu'il a laissé au nôtre. Proscrit, déçu dans ses vues de rénovation sociale, victime de ses généreuses croyances, Condorcet, à la veille de mourir, y trace d'une main imperturbable le tableau du progrès de l'esprit humain et annonce ses nouvelles conquêtes. Les sanglants excès de la liberté n'ébranlèrent pas un moment la foi des hommes de ce temps : ils la conservèrent entière jusqu'à la fin.

Notre siècle n'a plus ni la foi soumise du XVIIe ni la foi audacieuse du XVIIIe siècle. Nos écrivains ne sont plus ni d'humbles chrétiens soumis aux volontés de Dieu et aux puissances du monde, ni de fiers Titans prêts à escalader le ciel et à émanciper la terre. Ils ne tiennent pour absolument vrais ni les dogmes révélés ni les conclusions de l'esprit humain. On a assisté à la chute de tant de choses qu'on pensait devoir durer ; on a vu démenties tant de vérités qu'on croyait certaines ; on a entendu mettre en doute, preuves en main, tant de faits qu'on tenait pour authentiques, que beaucoup se sont mis à penser que la vérité est un peu partout, mais qu'elle n'est tout entière nulle part. La fière doctrine des droits de l'homme paraissant avoir échoué, on l'a tenue pour suspecte. La même forme de gouvernement ayant donné aux uns l'ordre et la prospérité, et aux autres l'anarchie et la misère, on est devenu presque indifférent aux insti-

tutions politiques. Les mêmes actions étant tantôt glorifiées comme des preuves d'héroïsme, et tantôt flétries comme les plus grands des crimes, on en est arrivé à considérer la morale comme un recueil d'opinions relatives.

L'expérience nous a rendus impartiaux, ce qui est excellent, mais elle nous a faits indifférents, ce qui l'est beaucoup moins. Jadis, dans les livres même frivoles, on voyait éclater ou l'on sentait bouillonner les convictions de l'auteur ; aujourd'hui dans un ouvrage sérieux on évite les questions qui passionnent les esprits. Le *Candide* de Voltaire ou la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau ont plus de portée que maints traités contemporains cités comme des chefs-d'œuvre. Nous avons les bénéfices, mais aussi les désavantages d'une critique d'ordinaire trop froide et d'une sagesse souvent trop timide.

Il en est résulté qu'on évite de traiter à fond les problèmes qui touchent à la religion, à la philosophie, même à la politique. Quand la suite d'un raisonnement y conduit, on se garde de dire nettement ce qu'on en pense ; on rapporte consciencieusement l'opinion des autres, on s'empresse peu de dire la sienne. Jadis aux premières lignes d'un auteur vous compreniez qu'il était croyant ou incrédule, catholique ou athée, partisan de Locke ou de Descartes. Aujourd'hui vous lisez des volumes, sans que vous puissiez décider de quel côté incline l'écrivain.

Chose remarquable ! ceux qui savent le plus et écrivent le mieux, sont les plus circonspects. Il y a à cela une raison. Notre siècle en sait trop et n'en sait pas assez. Il en sait trop pour croire aux demi-vérités dont on se contentait autrefois ; il n'en sait pas encore assez pour les remplacer par des principes nouveaux plus solidement établis et aussi généralement, aussi fermement crus. Ceux qui restent froids et qui doutent, semblent donc en savoir autant que le comporte notre époque. Ceux au contraire qui affirment beaucoup et s'enthousiasment vite, semblent ne pas être à la même hauteur. On met donc autant d'habileté à voiler sa pensée qu'autrefois on se donnait de peine pour la faire saillir au jour.

Il y a une sorte de bon goût et je ne sais quelle apparence de sagesse à ne rien trancher et à ne hasarder que les affirmations les plus discrètes. Encore les entoure-t-on de toutes sortes de réserves. On les adoucit par les formes du doute : *il semble*, *peut-être*, *on pourrait admettre*, *il serait possible* ; on les prépare par de petites

préfaces, on les entoure de ménagements, et où un mot décisif aurait suffi, on délaye souvent une page qui ne conclut point. On évite comme un péril le ton dogmatique, familier au XVIII[e] siècle. On n'avance aucune opinion, qu'on ne l'atténue avec une attentive précaution et qu'on n'en enlève toute aspérité qui pourrait blesser ceux d'un sentiment contraire. On procède par allusions et insinuations, par demi-mots et demi-teintes. Au lieu d'exprimer ouvertement ce qu'on croit, on le laisse à deviner, et la finesse prend ainsi la place de la force. Ceux qui ont un génie vigoureux, pénètrent au fond des choses; mais, comme ils n'en disent mot, ceux qui ont l'esprit plus faible, s'habituent à tout effleurer et à n'entrer au fond de rien. Nécessairement il s'ensuit que beaucoup d'ouvrages prennent un caractère superficiel ou incolore. Il faut d'ailleurs l'avouer, presque toujours les écrivains qui aiment les affirmations tranchantes,ne font point ce qu'il faut pour en ramener le goût. Écrivant souvent sans réfléchir, ils prodiguent les amplifications vagues et les grands mots qui étourdissent, de façon qu'on préfère encore ceux qui, quoique trop réservés, se donnent au moins la peine de savoir ce qu'ils disent. De cette façon, à un excès de présomption a succédé un excès de timidité, et à une confiance immodérée de la raison, une défiance exagérée de ses forces.

Sous l'empire de ces influences littéraires, le public s'est accoutumé à s'occuper des choses qui l'intéressent, sans les rattacher, comme il convient, aux grands principes d'où dépendent, en fin de compte, les actions des hommes et par suite la marche des évènements. A force d'entendre parler de ces principes comme de vérités théoriques n'ayant aucune application pratique, les hommes s'en sont détournés ou y sont devenus indifférents.

Cette indifférence pour les intérêts purement spirituels est, il est vrai, le propre de notre époque dans plus d'un pays. Mais elle s'est rencontrée en France avec un caractère particulier et plus grave, dont je crois voir le motif. La France a maintenu officiellement le culte catholique, et pourtant nulle part ce culte n'a été d'abord plus attaqué, ensuite plus délaissé. Les autres peuples ont ou conservé le respect des antiques croyances ou adopté la Réforme. Là, comme en Espagne, l'intolérance et l'inertie spirituelle ont conservé la foi ; ici, comme en Angleterre, les anciens dogmes ont été interprétés par les sectes diverses, ou, comme en Allemagne, discutés par la science de la même façon que les questions historiques : de part et

d'autre, les sentiments religieux ont survécu. En France, on les a livrés à la risée de la foule et on les a presque déracinés du cœur du peuple. Mais ceux même qui s'en moquaient, se gardaient de les rejeter définitivement ; et ainsi il s'est fait que, tandis qu'ailleurs on repoussait tel ou tel dogme, la France en les conservant tous, perdait le sentiment religieux.

Quelques écrivains en renom, Frayssenous, de Maistre, de Bonald, de Lamennais ont, il est vrai, essayé de restaurer dans leur patrie la foi antique ; mais ils lui ont donné pour base le sensualisme, pour caractère la haine du libre examen, pour but le renversement des principes modernes. Là où Bossuet invoquait l'évidence rationnelle et provoquait la discussion, ils en ont appelé au consentement universel, à la tradition, au témoignage des sens, à ce qui se voit et s'entend, et ils comprenaient si peu ce qu'exige l'esprit de notre temps, que comme dernier argument ils invoquaient l'autorité des pontifes romains. Quoi d'étonnant qu'ils n'aient pas réussi ? Obéissant au même ordre d'idées, un prosateur épique pour rétablir le règne du christianisme dans les âmes, crut devoir décrire ses fêtes, ses pompes, ses institutions, sa liturgie, tout ce qui frappe l'imagination et parle au sens, et son entreprise eut tant d'éclat qu'on crut et qu'il put se figurer lui-même, qu'il avait atteint son but. Pour rétablir la puissance de ce qui était, selon lui, la doctrine de l'Évangile, il avait pensé ne pouvoir mieux faire que de montrer qu'elle peut non moins que le polythéisme servir de ressort au théâtre et de sujet aux compositions littéraires. Alors, parce que Chateaubriand avait fait aux traditions chrétiennes cette injure de les mettre de niveau avec les mythes de Jupiter et d'Apollon, et parce que Napoléon avait enchaîné l'Église par le concordat, on pensa que le catholicisme avait reconquis son ancienne autorité.

L'esprit de religion reprit, il est vrai, quelque empire, mais c'était un empire contesté et souvent plus extérieur qu'intérieur. On s'éloigna de plus en plus des principes de l'Église française qui admettait une certaine indépendance, pour se soumettre aux influences de Rome qui n'en admet aucune. Comme, d'autre part, l'esprit de liberté se développa et aspira à de nouvelles conquêtes, une opposition violente éclata entre ces deux tendances opposées.

La France de notre temps porte en elle, tout à la fois, les souvenirs du XVIIe et ceux du XVIIIe siècle, et ces deux doctrines étant hostiles, il n'y a point pour les hommes actuels d'assiette

solide ni de convictions entières. Les grands écrivains, c'est à dire ceux dont la pensée devrait être le mieux affermie, sont ballottés d'un ordre d'idées à l'autre. Lamennais, Lamartine, Victor Hugo, Chateaubriand lui-même, le restaurateur du christianisme poétique, abandonnent peu à peu les croyances qui ont inspiré leurs premières œuvres. Or, si les plus en renom vacillent ainsi, quelles incertitudes n'ébranlent point les autres ! Ce divorce de la religion et de la liberté produit une faiblesse que rien ne peut guérir, car notre époque ne peut s'habituer à vivre sans croyances religieuses, pas plus qu'à renoncer à ses espérances de liberté et de progrès.

Partagés entre ces deux grands courants de doctrines qui s'entre-choquent et se partagent le monde, les écrivains manquent souvent de cette force soutenue, nécessaire pour mener à bout les grands travaux de l'esprit. Affaiblis par leurs propres variations, ils tombent dans l'indifférence qui est la mort de tout talent élevé. Au sein des États libres ou qui aspirent à le devenir, les convictions fermes sont plus nécessaires que dans les États despotiques. Dans ceux-ci, tout repose sur un ordre immobile et sur la volonté d'un souverain ; dans ceux-là, au contraire, les institutions, n'ayant d'autre support que l'opinion, ont besoin d'y trouver un roc solide et non un sable mouvant. A défaut de ce fondement, tout devient incertain, mobile et croulant. Le sentiment de l'instabilité universelle brise le ressort des âmes. Le découragement gagne, la passion de la vérité s'éteint pour faire place à la soif de jouir, et les lettres, après avoir été l'écho de plaintes parfois éloquentes et tragiques d'écrivains en proie au doute et à la mélancolie, tombent dans un déplorable affaissement et se traînent gâtées par la recherche, l'enflure, l'afféterie ou la grossièreté.

L'histoire littéraire de ces dernières années prouve donc que l'on peut admettre, avec toutes les réserves qu'exigent de semblables affirmations, que c'est, comme nous le disions, le manque de foi qui a empêché le mouvement littéraire contemporain en France de produire tout ce qu'il promettait et ce qu'il aurait pu donner. La cause première mise en relief, les applications qu'on en peut faire sont nombreuses. J'essayerai d'en indiquer quelques-unes.

III.

La perfection de l'art exige du travail. Improviser un bon ouvrage peut être l'effet d'une faculté sublime, mais toujours rare, et qui le

devient chaque jour davantage. Il était peut-être donné jadis au génie de créer pour ainsi dire spontanément une œuvre durable. A l'époque de la jeunesse des races, où l'imagination domine chez le poète et chez les auditeurs, une heureuse inspiration suffit; mais quand l'humanité est arrivée à l'âge de raison où la prose règne, l'auteur est soumis à des conditions plus difficiles. Il faut qu'en un beau langage il exprime des idées justes et des sentiments vrais, sinon il ne mérite guère d'être écouté, et il ne le sera pas longtemps. D'ordinaire les œuvres qui passent à la postérité, sont le fruit d'efforts persévérants appliqués à féconder les dons de la nature. C'est une ancienne maxime, en fait d'art, que le temps ne respecte que ce qu'on a mis du temps à produire. Pour la poésie, il faut, outre l'inspiration, chercher la meilleure expression de la pensée, le meilleur tour de phrase, le mot propre, l'harmonie des cadences, satisfaire enfin à toutes ces prescriptions formulées par Horace et par Boileau, lesquelles, quoiqu'elles puissent paraître quelque peu surannées, n'en forment pas moins les règles immuables du goût. Pour la prose, il faut, de plus, afin de penser et de parler juste, une certaine force d'esprit que l'improvisation ne donne guère. En peinture même, où les facultés naturelles semblent suffire seules à faire les grands artistes, à quel long travail préparatoire ne se sont pas soumis les mieux doués, ceux dont le talent était le plus précoce et l'habileté la plus instinctive, un Rubens et un Raphaël par exemple? Ce qui naît du caprice d'un jour et de la fantaisie d'un moment, passe vite ; ce qui est appelé à durer, surtout à mesure qu'on s'éloigne des époques primitives, est d'ordinaire préparé avec réflexion, composé avec recueillement et achevé avec un soin persévérant. Il est donc nécessaire de travailler pour faire une belle œuvre. Mais tout travail exige des efforts et coûte de la peine. Pour prendre sur soi cette peine et pour faire ces efforts, il faut un mobile. Le mobile des actions de l'homme, quand il agit en tant qu'être raisonnable, se trouve dans l'idée qu'il a de sa destinée ici-bas et ailleurs. Ce sont les convictions arrêtées sur ce point qui font les résolutions fortes et les grands desseins menés à terme.

Dans les temps de foi, les écrivains agissent sous l'empire de la notion du devoir. Ils pensent à Dieu et cherchent une immortalité céleste. Au XVIIIe siècle, ils avaient pour but, comme le dit Voltaire dans sa première lettre à Frédéric, l'affranchissement du genre humain, et ils aspiraient à une immortalité terrestre. Peu préoccupés de

partager la béatitude des élus, ils désiraient au moins que leur nom leur survécût dans la mémoire des générations à venir, et ils voulaient remporter l'applaudissement des siècles.

De notre temps, ces mobiles ont perdu de leur puissance. Beaucoup d'écrivains en sont venus à considérer d'un œil philosophique la gloire posthume, cette vaine rumeur sur la langue des hommes. Ils parleraient volontiers de cet objet des vœux des auteurs d'autrefois, comme en parlait Saint Augustin : *Perceperunt mercedem suam vani vanam.* Et néanmoins, en jetant ce regard de dédain sur la vanité littéraire, ils ne s'élèvent point avec ce grand esprit dans la région des idées éternelles et de l'intérêt permanent. Le bonheur du genre humain et la gloire humaine n'occupent plus leurs âmes ; la notion du bien absolu et du devoir à remplir dans l'ordre universel ne les possède pas encore. Ils bornent leur intérêt dans le cercle de leur existence. En est-il beaucoup parmi eux qui épuiseraient leurs forces à écrire, comme Képler, un livre avec l'idée qu'il devra peut-être attendre deux cents ans son premier lecteur? Indifférents à la gloire céleste et à la gloire terrestre, il ne leur reste pour mobile que la poursuite d'un bonheur passager. Or, les vues limitées à cette vie et au seul intérêt individuel, sont des vues courtes : ce sont de faibles ressorts qui ne peuvent produire que des effets en proportion de leur force, c'est à dire de petits effets. Il s'ensuit que le manque de foi ôte le grand motif qui poussait les hommes d'autrefois à se dévouer à une œuvre de longue durée et d'un succès lent.

Pour ceux à qui ce motif d'agir fait défaut, il en reste deux autres : le bruit à faire de son vivant et le profit qu'on en peut recueillir. Or tous deux sont également dangereux, surtout pour les jeunes écrivains. Et d'abord, il est à craindre que dans le désir d'arriver vite à la réputation, ceux-ci ne cherchent plutôt à captiver la faveur du public, qu'à se conformer aux règles de leur art et qu'ils ne se soucient moins du bon goût que du goût d'un jour. La mode agit sur eux, et eux à leur tour exagèrent la mode. Il s'ensuit que pour jouir de la vogue du moment, ils s'enrôlent sous la bannière d'écoles exclusives, qui sous des noms divers préconisent tantôt la fantaisie, tantôt l'imitation de la réalité et qui, n'ayant d'admiration que pour leurs spectateurs, s'inquiètent très peu de ce que réclament le bon sens et la morale. Comme il faut se hâter d'attirer les regards, on sera poussé à grossir la voix, on forcera les tons et on portera tout à l'extrême. Garder une juste mesure deviendra de la timidité, et

ne dire que ce qu'on croit vrai, un scrupule inutile. Frapper fort importera grandement, frapper juste, très peu ; et les coups de grosse caisse tiendront lieu de mots bien choisis. On voudra étonner le lecteur plus que l'éclairer, et comme on n'étonne qu'une fois par le même moyen, il faudra sans cesse en chercher de nouveaux au risque d'en prendre en dehors de la nature et de la raison.

Le second danger que j'ai noté, est la recherche d'un profit à faire et que l'écrivain peut tirer de ses écrits. Certes, nul ne lui en contestera le droit. Le pain qu'il gagne avec la plume, est aussi légitimement gagné que celui que le laboureur récolte sur son champ. Mais je ne puis m'empêcher de croire que le grand prix que certains auteurs ont reçu de leurs ouvrages en ces derniers temps, a fait aux lettres plus de mal que de bien. Quand Bossuet et Pascal écrivaient, ils s'occupaient peu des bornes de la propriété littéraire et beaucoup de rendre meilleurs ceux qui les écoutaient. Les écrivains du XVIIIe siècle ne s'efforçaient point de faire de l'argent, mais des prosélytes. Voltaire avait une grande fortune gagnée en d'heureuses spéculations, et Rousseau, n'ayant rien, copiait de la musique; mais ni l'un ni l'autre ne cherchaient à vivre de leurs droits d'auteur. L'opulent châtelain de Ferney et le pauvre misanthrope de Montmorency avaient le même but, répandre leurs idées, et ils étaient plus satisfaits d'avoir mille lecteurs que mille écus de plus. P. L. Courrier, qui criait fort pour avoir le dernier sol, quand il vendait son bois, écrivait à sa femme que c'était avec une extrême répugnance qu'il touchait le prix bien minime de ses écrits. Il est certainement fâcheux qu'autrefois les grands écrivains fussent réduits à vivre des pensions que leur donnaient les souverains, car ils étaient enchaînés à leur bienfaiteur dont ils payaient les dons d'une partie de leur franc parler. Mais le désir de gagner de l'argent au moyen des droits d'auteur n'est peut-être pas moins funeste. Dans le premier cas, c'est la liberté des opinions, mais dans le second, ce sont les intérêts de l'art qui sont en danger. Dans son discours de réception à l'Académie française, Thomas fait le portrait de l'homme de lettres citoyen. Si chacun ne se rappelait le nom de plusieurs de nos contemporains, qui, aussi bons écrivains que bons citoyens, eussent été dignes de servir de modèles à l'auteur des *Éloges*, je craindrais que le tableau qu'il trace, ne parût aujourd'hui une satire aux uns, et aux autres une amplification ridicule. Néanmoins, j'en citerai un trait. Dans un de ces mouvements oratoires

familiers à son époque, il s'écrie : « Homme de lettres, si tu cherches la richesse, ta pensée devient esclave, et ton âme n'est plus à toi. » La forme pourrait être plus simple, mais non l'idée plus juste. Combien de fois n'en a-t-on pas constaté la vérité !

Que de jeunes écrivains d'un véritable talent se sont laissés aller à tirer trop tôt profit de leurs précoces inspirations ! Ils gagnaient à la fois de l'or et de la réputation. La faveur du public leur valait un nom et le bien-être ; comment se vouer à un travail austère, quand leur plume facile leur procurait, sans effort, tout ce que la jeunesse désire ? Afin de se soustraire à cet entraînement, ils auraient dû avoir pour point d'appui de fortes convictions dont ils voulussent se faire les défenseurs, ou au moins le désir d'une gloire durable qui les eût récompensés de leurs efforts persévérants et de leurs sacrifices momentanés ; mais, nous l'avons dit, ces ressorts ont perdu une grande partie de leur action. Ces jeunes écrivains ont donc été entraînés par la soif du succès immédiat. Ils ont mis à produire des œuvres éphémères, un temps qu'ils auraient mieux fait de consacrer à préparer des œuvres durables, et ils ont épuisé, par une exploitation anticipée, une veine qu'ils auraient dû féconder par une longue préparation. Plus grand était le succès, plus dangereux l'écueil ; car quand, au lieu de vivre pour écrire, on écrit pour vivre, il est à craindre qu'on cherchera moins à bien écrire qu'à écrire beaucoup, et qu'on aimera mieux faire vite des ouvrages médiocres que composer lentement des livres excellents. On consentira à mal écrire pour bien vivre, au lieu de viser à bien écrire, dût-on se résigner à vivre un peu plus mal. C'est ainsi qu'est née et que s'est propagée cette peste des lettres, qu'on a appelée l'*industrialisme littéraire*. Elle a été décrite trop souvent pour que j'insiste ici sur ce point. Association pour produire en commun, division du travail, exploitation d'un nom connu, de jeunes littérateurs travaillant à l'ombre d'une firme aimée du public, production à la tâche, vente sur mesure et sur commande, livraison à date fixe, en un mot emploi de tous les procédés qui permettent à l'industrie moderne d'offrir à des consommateurs, peu exigeants sur la qualité, des quantités énormes de marchandises communes : tels ont été les caractères du mal qui a eu pour effet de transformer l'écrivain en manœuvre luttant de vitesse avec la machine.

Que le prêtre vive de l'autel, on ne peut l'en blâmer, quoiqu'on puisse rappeler que Saint Paul gagnait son pain en faisant des

tentes. Toute peine vaut son salaire, et si un auteur, après avoir fait une œuvre consciencieuse, en retire quelque profit, qu'il en jouisse en paix : il ne fait tort à personne. Mais ce qui est regrettable et même condamnable, c'est de sacrifier un véritable talent au désir de s'en faire un gros revenu et d'anéantir ainsi les facultés dont Dieu et les hommes peuvent demander compte. Les facultés de l'esprit sont d'un ordre, les besoins du corps d'un autre ordre : qui met les premiers au service des seconds, les avilit. En vue d'intérêts matériels, cesser de respecter son génie, faculté divine, n'est-ce pas trafiquer des choses saintes et se rendre coupable de simonie ? Avec des convictions plus fortes, l'idée du devoir ou celle de la postérité eût arrêté ce regrettable commerce. S'il n'avait perdu que des esprits de seconde volée, nous insisterions moins pour en signaler les tristes conséquences. Mais il est certain qu'il a poussé des hommes d'un véritable talent et d'une imagination puissante à exploiter les dons les plus rares pour improviser à la hâte des centaines de volumes qui ont amusé un instant les oisifs, mais qui sont déjà justement oubliés par le public aussi bien que par leurs auteurs, et qui ont fait beaucoup de mal et très peu de bien. Le fléau a même gagné de plus hautes régions : il a atteint des écrivains déjà illustres et dont l'admiration de la France et de l'Europe avait consacré le nom. Quelque motif qu'on invoque, l'excuse n'est pas valable. Avec l'argent gagné en monnayant son génie, on peut satisfaire aux vœux d'un bon cœur. Mais le mal que produit un pareil exemple, l'emporte incomparablement. Le plus grand intérêt humain pour un écrivain connu est de respecter son propre génie et de ne point trahir l'intégrité de sa pensée. Agir ainsi est pour lui une stricte obligation envers ses contemporains à qui il doit cette leçon et envers le ciel dont il tient ses talents : cette obligation, rien ne peut le dispenser de la remplir.

IV.

Après avoir indiqué en traits rapides comment s'est répandue ce que j'oserai nommer la simonie littéraire, produite par le manque de convictions fortes, je montrerai maintenant un de ses funestes effets. Gagner de l'argent en vendant sa prose au mètre était pernicieux, mais souvent il ne l'était pas moins d'avoir à le dépenser. Sans croyances fortement enracinées, il y a grand risque que la vie

ne s'évapore en dissipations incessantes. A défaut de principes fermes, il arrive souvent que l'homme est emporté non par des passions profondes qui exaltent les facultés de l'âme, mais par des caprices bruyants et passagers qui dessèchent les sources de l'inspiration. Après le travail hâtif du matin pour vivre, viendront les jouissances hâtives du soir, qui seront toute la vie. Petits, légers et secs comme des grains de sable que le moindre vent soulève et emporte où il souffle, les sentiments se succèderont rapides et stériles dans une impuissance complète de s'attacher à ce qui est vrai et beau. Quand des cœurs bien trempés sont frappés dans l'objet de leur attachement, leurs chants sont sublimes : que la liberté s'écroule, que leur amour soit trahi, que leurs croyances défaillent, ils font entendre ces cris d'angoisse et ces éloquents sanglots qui retentissent à travers les siècles. Les esprits sans principes et les cœurs amollis se consoleront de tout par un bon mot, par un bon souper ou par une bonne aventure.

Il n'est pas nécessaire que l'écrivain vive comme un spartiate ou comme un cénobite ; mais il est difficile que son génie ne s'abaisse pas, quand il attache trop de prix aux douleurs et aux vanités de l'existence. N'avons-nous pas vu les recherches d'un luxe futile et le goût des beaux mobiliers occuper autant certains littérateurs de notre époque que le perfectionnement de leurs ouvrages et le culte de leur art ? Ils perdaient leur temps à des occupations qu'ils auraient dû laisser à leur tapissier, et s'ils parvenaient à assortir des étoffes, ils étaient plus satisfaits que s'ils avaient achevé un chef-d'œuvre. D'autres se livraient à des soins plus vulgaires encore : ils prétendaient posséder, outre le talent de déguster les mets, celui de les préparer, et en fait d'art culinaire ils se vantaient autant de l'habileté de leurs mains que de la délicatesse de leur palais. Je ne noterais pas ces misères, si la biographie contemporaine elle-même ne s'était complu dans ces détails de mœurs littéraires et si, en parlant des auteurs en vogue, elle ne s'occupait plus volontiers de leurs ameublements que de leurs principes, plus empressée souvent à faire l'office de commissaire priseur que l'œuvre d'un vrai critique. Il serait certainement puéril de juger un homme sur ces petites faiblesses. Chez les écrivains occupés de quelques grandes vues, ce sont de légers travers qui n'auraient point de conséquences. Mais, chez les littérateurs sans convictions arrêtées et sans but élevé, ces préoccupations ont une autre importance : elles pèsent sur leur inspi-

3

ration et donnent à leurs œuvres une teinte matérielle et grossière. Plus l'homme multiplie ses besoins de mollesse et de vanité, plus il s'asservit au sensible ; peu à peu il s'y plonge, il s'en repaît, il y attache son cœur par mille liens, enfin il perd le goût et l'intelligence de ce monde invisible où les grands hommes contemplent le modèle de la vertu et les grands artistes le type de la perfection. Que d'écrivains, entraînés dans cette vie d'intérêts bas et de passions frivoles, ont tué de précieuses facultés, faute d'un principe supérieur qui eût réglé leur vie et soutenu leur talent ! Que d'œuvres d'un mérite supérieur aurait vu naître notre temps si fécond en hommes d'un véritable talent, si ceux-ci avaient tous eu le culte sérieux de leur art comme les grands artistes de la renaissance, ou du dévouement pour un noble dessein comme les écrivains du XVIIIe siècle.

Si beaucoup d'auteurs contemporains, par manque d'idées claires et de principes fermes, ont été engloutis dans les sens, il faut dire que le mouvement général de notre temps, mal interprété, contribuait à les y pousser. Le dernier siècle avait surtout en vue l'organisation de l'État ; le nôtre s'occupe principalement de la production de la richesse. Nos pères considéraient plutôt le droit, et nous l'intérêt. Leur science de prédilection était la politique, la nôtre est l'économie politique. Progrès de l'industrie, chemins de fer, télégraphes électriques, mines d'or, colonisations, réformes douanières, réformes des impôts, enfin, suivant une formule célèbre, amélioration matérielle, morale et intellectuelle du sort du plus grand nombre, voilà l'objet principal de l'activité des citoyens et de la pensée des hommes d'État.

Qu'on ne s'en plaigne pas : ces questions ne sont point venues trop tôt et elles sont dignes des généreux efforts de notre époque, car elles mènent à de nouvelles applications de la justice et à de nouveaux triomphes de l'esprit. Mais, comme toute bonne chose, elles ont leurs revers. Je ne songe pas à médire de l'économie politique, cette science toute moderne qui glorifie le travail et fait entrevoir un meilleur avenir ; mais, de notre temps, ne s'est-elle pas trop éloignée des traditions de Quesnay et de Turgot, pour suivre celles de l'école anglaise, et au lieu de dire aux hommes : « Soyez vertueux, justes, instruits, et vous serez riches, » n'a-t-elle pas trop répété : « Produisez de la richesse, et le reste viendra par surcroît » ? En d'autres termes, au lieu d'attirer principalement l'attention sur les forces vives et vraiment productives qui résident dans l'homme : moralité, sobriété, instruction, charité, équité, n'a-t-elle pas conseillé surtout l'accumulation du

capital ? Quoi qu'il en soit, telle a été la conclusion pratique que la foule a tirée de ses enseignements. Les États ont visé à favoriser l'accroissement de la production et les particuliers ont pris pour objet l'augmentation de leur fortune. Cette tendance, bonne lorsqu'elle est modérée et qu'elle s'exerce dans sa sphère propre, qui est celle du travail et des intérêts matériels, devient très pernicieuse, lorsqu'elle pénètre dans la sphère de l'âme et des intérêts moraux, et elle est mortelle pour les lettres, quand celles-ci tombent sous son empire. Or, en quelque mesure, c'est ce qui est arrivé de nos jours. L'état d'une société qui s'enrichit, c'est à dire qui est composée d'hommes travaillant beaucoup et bien, n'est pas incompatible avec le développement de la littérature, nous l'avons dit déjà ; mais, lorsque les littérateurs transforment leur mission en métier et ne songent qu'à s'enrichir, c'en est fait des lettres. L'homme a des fins diverses, excellentes dans leur ordre, détestables quand cet ordre est troublé. Dans le travail des mains, il est bon qu'il poursuive le bien-être ; dans les travaux de l'esprit, il ne doit viser qu'à atteindre le vrai et le beau. Entraînés à la poursuite de l'utile qui domine notre époque, certains écrivains n'ont pas respecté cette distinction, et l'art d'écrire est devenu pour eux une des branches de la production industrielle. C'est là, comme nous l'avons vu, une des causes principales de l'affaissement de la littérature contemporaine.

V.

Une autre cause de cette chute et qui vient de la même source, l'absence d'une foi vivante en matière de philosophie ou de religion, est l'importance énorme qu'avait prise le roman. Dans les deux derniers siècles, les œuvres de style, qui faisaient la gloire des lettres françaises, étaient des ouvrages de religion, de philosophie, d'histoire, de politique, de morale ou des compositions poétiques d'un genre élevé : poèmes, tragédies, etc. C'étaient les *Sermons* et les *Traités* de Bossuet, de Massillon ou de Fénélon, les *Pensées* de Pascal, le *Contrat social* de Rousseau, l'*Esprit des lois* de Montesquieu, l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire, l'*Histoire naturelle* de Buffon, les *Caractères* de la Bruyère, etc. La profondeur de la pensée s'unissait à la perfection du langage, et on recueillait d'utiles enseignements tout en jouissant du plaisir que donne un livre bien écrit. Les grands écrivains n'étaient pas des hommes qui cherchaient des

épithètes colorées, des antithèses à effet, des périodes sonores ou de brillantes amplifications ; c'étaient de vigoureux esprits qui, voulant exposer leur système, rencontraient des expressions justes pour des idées profondes. On ne connaissait pas encore la théorie de l'art pour l'art, et l'on eût été très étonné d'apprendre qu'il fallait admirer des lieux communs, pourvu qu'ils fussent exprimés en des termes bizarres et extraordinaires. Le roman était en général abandonné au talent souple et aux ingénieux loisirs des femmes. Les grands écrivains n'y avaient recours que pour faire arriver plus sûrement à la foule quelques hautes vérités, comme des projets de réforme ou des pensées philosophiques. Tel est, par exemple, le but du *Télémaque*, des *Lettres persanes*, de *Candide* et de la *Nouvelle Héloïse*. La fiction n'était pas pour eux fin, mais moyen ; car ils voulaient instruire, non amuser. Dans ces derniers temps, au contraire, le roman était devenu le genre de composition littéraire le plus en honneur et en faveur.

Les noms des romanciers célèbres étaient ceux qui, tant en France qu'à l'étranger, représentaient principalement les lettres françaises. C'étaient, du moins, à coup sûr les plus connus et les plus applaudis. Un romancier médiocre rencontrait à la fois plus de notoriété et de lecteurs qu'un philosophe éminent ou qu'un historien distingué. Peu à peu le gros du public s'était habitué à chercher dans les livres une distraction plus qu'un enseignement, et le moyen de tuer le temps plutôt que celui de former l'esprit. Toute lecture sérieuse semblait pour lui une fatigue insupportable, et l'attention un effort impossible. Les lettres de Mme de Sévigné nous montrent que, de son temps, les femmes mêmes s'occupaient peu de romans et beaucoup d'ouvrages de philosophie, de religion, de morale et de controverse, que la plupart des hommes rejetteraient maintenant à la vue seule du titre. Au contraire, de nos jours, le goût des œuvres de pure imagination s'était répandu au point qu'elles étaient considérées comme constituant seules la littérature, les ouvrages plus sérieux paraissant destinés, non à être lus par le public, mais à être étudiés par ceux qui s'occupent de matières spéciales. Certes, le roman, cette épopée de la vie bourgeoise, a son mérite comme genre secondaire, et depuis trente ans il s'en est publié plus d'un qui avait une valeur réelle par la finesse de l'analyse, par l'intérêt de la composition ou par la peinture exacte des mœurs. Mais, même quand, renfermé dans les bornes de la morale, il ne fomente point les passions et ne pousse point à l'oisiveté, à la mollesse, aux chimères et aux rêveries malsaines, le

roman n'en est pas moins pernicieux, dès qu'il devient l'objet principal de l'attention des lecteurs et des auteurs. Chez les premiers, il développera trop souvent le goût de la fiction, le besoin d'être amusé à tout prix, l'impatience des devoirs sérieux et l'incapacité de s'attacher à ce qui intéresse véritablement l'homme et le citoyen. Quant aux seconds, s'ils n'y prennent garde, il les mènera à l'abaissement de leur art; car, forcés d'éveiller sans cesse une attention de plus en plus paresseuse, ils devront recourir à tous les artifices: intrigues longuement nouées, évènements extraordinaires, coups de théâtre, dénouements impossibles, caractères en dehors de la nature, crimes épouvantables. Ils essayeront de tout, du réel et du fantastique, de la vertu et de l'immoralité, de l'histoire et des voyages, de la fantaisie et de la simplicité même, jusqu'à ce qu'enfin, rien ne pouvant plus vaincre la satiété du public, ils seront réduits à se taire sans avoir produit une œuvre que la postérité puisse relire, trop heureux s'ils n'ont point contribué à pervertir le goût, à dépraver les mœurs et à étouffer les vertus civiques. Quand le roman prend dans les lettres une place qui ne lui appartient pas, il est à craindre que celles-ci ne déclinent bientôt; car, dès que l'imagination l'emporte sur la raison et la fiction sur la vérité, on va aux extrêmes et on tombe dans le faux.

D'ailleurs les fictions de l'école romantique, il ne faut point l'oublier, portaient trop la trace de la réaction matérialiste dont elle était sortie. Cette influence est surtout marquée dans la façon dont la plupart des auteurs représentent l'amour. L'amour est le sujet habituel des romans: s'il n'en est le thème unique, il en est au moins le plus piquant assaisonnement. Or, ce sentiment ne se prête pas aussi facilement qu'on le croit à inspirer une œuvre durable. Quand les sens dominent l'âme et que la fougue du corps communique seule son énergie à l'amour, on en fera une peinture ardente, mais grossière. Il aura des transports, des larmes, des désespoirs; il offrira les éléments du drame; mais l'homme qui éprouve des sensations violentes, est rarement capable de les faire servir à composer un bon ouvrage. Dans les âmes d'un ordre supérieur, l'amour ennobli par le sentiment du devoir et par l'habitude des hautes pensées, est certainement mieux fait pour inspirer le vrai talent; mais, étant plus contenu et mieux réglé, il offre rarement, surtout aux époques de civilisation, les situations déchirantes, les intrigues, les catastrophes que réclament les liseurs de romans. Il est alors un attachement

solide plus qu'une passion orageuse, et il servirait de thème à une méditation plutôt qu'à un drame. Les belles peintures de ce sentiment nous ont été laissées par des hommes de génie qui ont fortement aimé pendant leur jeunesse, quand ils étaient dans toute la fougue de la passion, et qui, plus tard, ayant grandi dans l'épreuve, mais pleins encore de leurs souvenirs purifiés, leur ont donné ces nuances délicates, ce ton sublime que nous admirons dans les œuvres immortelles.

Mais ce n'est pas sous cette forme que l'amour apparaît dans le roman contemporain. Ce n'est pas la passion exaltée et platonique comme chez Pétrarque ou chez Dante, ni la flamme plus charnelle, mais combattue par l'idée de la vertu, comme chez Rousseau, ce n'est pas non plus le caprice sec et silencieux de l'auteur du *Sopha*; c'est trop souvent un mélange confus de toutes ces nuances, un composé de mysticité sensuelle, de sentimentalité assujettie au physique et de platonisme déclamatoire. Le frein du devoir religieux ou bien celui de la vertu, comme l'entendait le XVIIIe siècle, n'y interviennent guère : car le devoir religieux est à peine compris, et le mot de vertu est mis au rebut avec d'autres vieilleries pour lesquelles s'enthousiasmaient nos pères, et il ne se peut plus prononcer, qu'on ne sourie.

Obligés d'improviser au jour le jour, les écrivains n'attendaient pas que les sentiments qu'ils éprouvaient, modifiés par le temps, eussent pris ce caractère élevé que réclame une œuvre destinée à survivre à l'engouement d'une heure. Ils les transcrivaient à l'instant, ils photographiaient, pour ainsi dire, leur cœur et offraient du moins ainsi à l'avenir, faute d'une lecture utile ou même amusante, la peinture fidèle des maladies morales de notre époque.

Le mal profond et qui devait amener la chute du roman, était une sorte d'hypocrisie dont les auteurs n'avaient pas conscience eux-mêmes. Le matérialisme, l'amour sensuel peuvent inspirer des œuvres belles dans leur genre, quand l'auteur avoue franchement sa doctrine et s'en explique nettement. Il suffit pour le prouver de citer Catulle et Anacréon. Mais, de nos jours, certaines idées morales ont pris un tel empire qu'elles s'imposent même à ceux qui s'en soucient le moins. On ne pensait donc pas à les contester ouvertement, on les respectait en apparence ; au fond, l'œuvre était sensuelle ou sceptique. Une sorte de décorum voilait l'immoralité : celle-ci, pour être déguisée, n'en était pas moins réelle. Parfois même l'auteur exaltait,

et de bonne foi, comme Balzac, par exemple, les sentiments religieux et l'orthodoxie dans des livres faits pour enflammer la soif du luxe, de l'argent et de la volupté.

Il parlait de raffermir le trône et l autel, et il faisait perdre le respect du mariage et de la famille. Il prétendait exalter la femme, et il étouffait dans son âme l'idée du devoir et du sacrifice. Il la proposait à l'adoration des hommes, et il la peignait comme irrésistiblement soumise aux attraits de la passion. Il ne vantait pas le plaisir en termes crus mais naturels, comme le faisait la muse érotique de la Grèce et de Rome. Au contraire, il parlait beaucoup de l'âme, quoiqu'il ne fût occupé que de ce qui est matériel. De cette discordance résultait quelque chose de louche dans l'expression et de faux dans la pensée, qui répugnait aux gens de goût. Il semblait qu'on entendît une harmonie d'instruments discords, ou qu'on vît une tête d'ange sur le corps d'un satyre.

L'inspiration matérialiste était à sa place dans le paganisme. Alors elle ne rougissait pas d'elle-même, elle était sincère. Mais depuis le christianisme elle se cache; elle devient obscène ou prend les dehors de la morale, et dès lors elle est hypocrite. Or l'hypocrisie gâte tout dans les lettres comme ailleurs. Quand les anciens, ignorant nos scrupules et connaissant à peine la pudeur, entonnent librement l'hymne des voluptés païennes, on n'en est point choqué ; mais quand nos modernes mêlent à de grands sentiments éthérés un fond d'inspiration toute sensuelle, ils arrivent à des créations qui étonnent d'abord, mais qui bientôt rebutent. Ajoutez que ces écrits, généralement improvisés, n'ont jamais paru valoir, même aux yeux de leurs auteurs, la peine d'une composition étudiée et d'un style soigné. Ils n'arrivaient pas, et ne visaient pas même à atteindre ce mérite suprême qui sauve les œuvres antiques de l'oubli, la beauté de la forme, et ils ignoraient la laborieuse recherche de la perfection habituelle aux anciens. On aurait de la peine à trouver de nos jours quelqu'un qui portât assez loin le culte de son art et le respect de son génie, pour vouloir y sacrifier, comme Virgile, un poème déjà parfait, mais trop peu pourtant à son estime, pour satisfaire son goût et l'idée qu'il avait du beau.

VI

De l'importance exagérée usurpée par le roman est résultée une conséquence non moins fâcheuse: c'est que les littérateurs, s'attachant

plus à l'effet à produire qu'au fond des choses, se sont mis à employer les moyens de succès familiers aux peintres et aux musiciens exécutants. Ils empruntaient aux premiers leurs vives couleurs, aux seconds l'habitude de faire entendre des morceaux destinés à enlever les applaudissements du public. Ç'a été de nos jours un signe fâcheux et presqu'un scandale de voir quel enthousiasme on prodiguait à des acteurs et à des musiciens exécutants. On donnait aux premiers des fortunes princières et aux seconds le nom de génies, tandis que souvent le véritable génie vivait dans la misère et s'éteignait ignoré. Qu'un ténor ou une danseuse vienne à quitter la scène, et l'Europe entière est affligée ; qu'un grand poète, comme Alfred de Musset, descende dans la tombe, et combien s'en attristent ? Des hommes, dont le mérite consistait non dans la puissance de l'invention ou dans la vigueur de l'intelligence, mais dans l'agilité des doigts, étaient salués comme des demi-dieux dans toutes les villes de l'ancien et du nouveau-monde. Des peintres à qui manquait l'élévation des idées, la science du dessein, l'art de la composition, et dont tout le talent consistait dans une certaine habileté de la brosse, étaient exaltés jusqu'aux nues. Dans un autre ordre, des littérateurs, entraînés par l'exemple, cherchaient les mêmes succès par des moyens à peu près pareils. Ils choisissaient un thème fait pour plaire au public, et ils s'efforçaient de le développer d'une manière brillante sans trop se soucier du fond des idées. Ils visaient à captiver les sens par l'éclat des mots, plus qu'à satisfaire la raison par la justesse de la pensée. Ils composaient leurs livres non comme un homme publie des doctrines qu'il croit utiles, mais comme un musicien exécute un morceau à effet, n'aimant la vérité que faiblement, mais poursuivant le succès avec fureur.

Cette recherche indiscrète de ce que, faute d'un meilleur terme, j'appellerai effet artistique, a perdu tout à fait les uns et a grandement nui à beaucoup d'autres. Même des hommes de génie n'ont point su se défendre de ce travers ; ils sont alors tombés dans le faux et dans la déclamation chaque fois que, manquant de passion pour leurs propres conceptions et ne visant qu'au succès, ils ont parlé avec une énergie factice de principes en lesquels ils n'avaient qu'une foi très médiocre.

Afin de mieux faire comprendre tout ce qu'un auteur perd de force, quand il ne porte pas dans ses écrits des convictions sincères et arrêtées, prenons un exemple auquel ne peut s'appliquer le sens

défavorable qu'on pourrait tirer des remarques précédentes. Considérons un instant cet écrivain d'un vrai génie et du plus noble caractère, qui a su vivre sans trahir son drapeau, et, qui plus est, partisan en tout de l'autorité, a vaillamment résisté au despotisme, et qui les yeux longtemps tournés vers le passé, a été à la fin un des prophètes de l'avenir : Chateaubriand, le père illustre du romantisme.

Chateaubriand chante le catholicisme et prétend même le restaurer ; mais pratique-t-il le culte dont il se fait le champion ? Il célèbre les dogmes catholiques ; mais les accepte-t-il d'une foi simple, inébranlable, vivante ? Il veut relever les autels, il consacre à les décrire toute la pompe de son style ; mais va-t-il y porter un cœur humilié et repentant ? Dans la *Cité de Dieu,* Saint-Augustin avait aussi montré le génie du christianisme ; mais il avait des principes arrêtés et la foi, ce qui manquait au grand prosateur de notre époque. Aussi quelle distance entre l'œuvre de ces deux hommes ! Le premier à fixé les dogmes de l'Église, et pendant quatorze siècles chacune de ses maximes a été respectée comme la formule de la vérité suprême. Le second s'est contenté d'orner de quelques fleurs les voûtes ébranlées du temple que l'autre avait fondé. Chateaubriand, plein de doutes, n'a fait que le roman du culte dont Augustin a tracé la philosophie.

Avait-il du moins en politique des convictions plus profondes qu'en religion ? Il a défendu la légitimité, de ses armes, de sa plume, de sa parole ; il l'a défendue avec constance, avec ardeur, avec abnégation et jusqu'au bout, avec mauvaise humeur parfois, avec fidélité toujours, surtout dans l'adversité ; mais l'illustre écrivain avait-il foi dans la légitimité ? Moins encore que dans le catholicisme. Quand on voit Chateaubriand soutenir avec une vaillance opiniâtre des principes auxquels il ne croit plus, et se dévouer pour des institutions dont il prévoit l'infaillible écroulement, on admire d'autant plus sa force d'âme, mais on le regrette pour son talent. Le caractère de l'homme n'en est pas terni, car, s'il ne vit pas en croyant, il combat et se dévoue en chevalier ; mais le génie de l'écrivain en est diminué et son éloquence refroidie. A défaut de croyances, il n'eut pas même la passion sincère des lettres, et en se sacrifiant pour son drapeau, il ne se dévoua pas complètement à son art. « Il ne remonta point vers son art, remarque M. Villemain, comme vers un asile inaccessible et sacré ; il s'y résigna par nécessité ; il le reprit en patience et non plus en amour, comme le demande la devise immortelle du grand consul romain. » Il y avait dans son âme un scepticisme

général et un découragement qui lui ont donné une grande force de pathétique et des accents pénétrants, mais qui ont eu une influence fâcheuse sur le mérite de ses compositions littéraires. Quand un auteur écrit un livre sans s'y mettre tout entier, il est à craindre qu'il tombe dans la recherche et dans le boursoufflé. Or, tout en admirant les fortes qualités des ouvrages de Chateaubriand, ses ravissantes peintures, ses touchants épisodes, ses expressions originales, on doit avouer qu'il n'est pas toujours à l'abri de ces défauts, sauf dans les pages où il laisse éclater ses déceptions, sa douleur, son incurable tristesse, ou bien dans celles où il peint le despotisme avec la plume de Tacite. Alors une passion vraie l'anime et les qualités de son style brillent de tout leur éclat, car elles se rencontrent avec le naturel.

Sans doute, la recherche de l'effet artistique n'a pu anéantir chez lui un talent hors ligne, mais elle a nui davantage à ceux qui sont venus à sa suite. Ses œuvres, qui ont plus d'un rapport avec les créations de Michel-Ange, dont elles ont la grandeur parfois recherchée et l'effort puissant, mais tourmenté, ont été, tout comme celles du peintre de la Chapelle Sixtine, d'un mauvais exemple pour ceux qui ont voulu les imiter. D'une part, ils se sont mis à préférer le gigantesque à l'exacte proportion, les mots éclatants aux mots justes, et l'effet à produire à l'intégrité de la pensée. D'autre part, le scepticisme et la mélancolie, devenus affaire de mode et tradition, ont répandu partout un ton de langueur affectée et d'impuissance dédaigneuse, arrêté les fortes pensées, les études sérieuses, et étouffé toutes les qualités viriles nécessaires à la perfection des lettres.

VII

Je crois qu'on peut aussi attribuer à Chateaubriand ou plutôt au mouvement dont lui-même est sorti, quelques-uns des défauts qui déparent le style de beaucoup de livres publiés en France depuis la restauration. En fait de style, les Grecs seuls ont eú l'art de combiner en une juste mesure ce qui tient au dehors et ce qui tient au dedans des choses, d'unir l'idée pure à la forme dont il faut la revêtir pour la rendre intelligible, et de rencontrer cette qualité unique, la *proportion*, qui fait l'inimitable beauté de leurs écrits, de leurs temples, de leurs statues.

Le sentiment de l'exacte proportion est un sens qui manque aux

modernes. Tantôt, négligeant l'idée, ils donnent trop aux sens et tombent dans le matériel; tantôt, ne s'occupant que de la pensée, ils négligent les sens et tombent dans l'abstrait. Des deux façons ils manquent le point où réside la perfection. En moins de cent ans, on a pu observer les deux excès contraires. La langue française, qui avait acquis au XVIIe siècle quelque chose de la perfection antique, a décliné depuis en donnant d'abord trop peu, puis trop aux sens. Comme on l'a déjà remarqué, les auteurs du XVIIIe siècle en appelaient presque toujours aux lumières naturelles de la raison contre ce qui vient du dehors, opposant à la révélation la religion naturelle, à la coutume la morale naturelle, aux lois le droit naturel. Leur style portait la marque de cette tendance : il empruntait peu au monde sensible et il ne visait guère à agir sur l'esprit par des images ou par des mots figurés ; il était rapide et sec, parfois même trop sec et pour ainsi dire décharné, n'ayant ni l'ampleur ni la plénitude du style de l'époque précédente. Il était plutôt limpide et clair comme l'air du midi qui rend le contour des objets dur, mais parfaitement distinct. Chez Voltaire, par exemple, il est tout esprit et tout raison, nullement charnel, naturel et simple, donnant pour tout ornement à la pensée son évidence mise en plein relief.

Le XIXe siècle débute par un retour vers le passé. On revient aux cultes positifs, on s'enfonce dans l'étude de l'histoire, on s'éprend des vieilles chroniques ; on s'efforce de resaisir le dehors des hommes, on attache une grande importance à décrire exactement leurs traits, leurs habitudes, leurs costumes, leurs armes ; sous le nom de couleur locale, on tente de peindre tous les détails, même les plus minutieux qui marquent où et quand un évènemnet s'est passé ; on glorifie le moyen âge, et en faveur de ses bahuts et de ses souliers à la poulaine, on lui pardonnerait volontiers ses ténèbres, son intolérance et sa barbarie. Ceux mêmes qui aspirent avec le plus d'audace à un avenir nouveau, vont emprunter à cette époque son principe d'autorité, et les plus hardis novateurs prétendent restaurer, sous les auspices de Saint-Simon, le système de l'omnipotence papale. On s'extasie devant les cathédrales et devant les donjons ; la pauvre raison et ses froides lumières sont sacrifiées aux splendeurs de l'art. Quant à Voltaire, on déclare qu'il a vieilli. On reproche à Boileau de n'avoir point su décrire un paysage, et à Racine, d'avoir fait parler les héros grecs comme des marquis de son temps. On oublie que ces auteurs, négligeant ce qui tient à la nature visible et au relatif,

s'étaient surtout attachés à ce qu'il y a d'éternel dans les lois du goût et de la raison, et d'universel dans les passions du cœur. Le dernier siècle, ne considérant que le général, parlait constamment de l'homme. De Maistre, ne voyant que le particulier, répond qu'il connaît des Français, des Italiens, des Anglais, mais qu'il ne connaît pas l'homme. Quoique animés d'autres idées, les romantiques agissent d'après cette maxime. Ils peignent très exactement les hommes des différents temps et des différents pays, ils négligent l'homme. Le philosophe catholique et les littérateurs qui ne l'étaient guère, arrivaient aux mêmes conclusions, parce qu'ils partaient du même principe : le témoignage des sens. Ils s'abîmaient également dans le matérialisme, le premier par la voie de la théocratie, les autres par la glorification des passions.

Néanmoins, ce goût de représenter exactement le côté extérieur des choses a eu ses avantages sérieux. Il a donné une vie nouvelle à l'histoire et a fait naître la vraie biographie; il a conduit les peuples, et notammant la France, à étudier les littératures étrangères et a ouvert ainsi des champs nouveaux à l'inspiration ; il a débarrassé le théâtre des entraves de convention qui n'étouffaient point le génie, mais qui le gênaient inutilement. Il a rendu d'autres services encore ; seulement, comme toute réaction, il a dépassé la mesure, surtout en fait de style. Les écrivains du dernier siècle évitaient trop les expressions imagées ; ceux du nôtre en ont abusé. Les premiers ne visaient qu'à convaincre l'esprit ; les seconds voulaient captiver l'imagination, comme le font la musique et la peinture. Arriver au *pittoresque*, tel était leur but. Tous les mots, il est vrai, sont des images : les savants qui étudient les racines des dialectes, y retrouvent l'empreinte des idées des races antiques, et les termes les plus vulgaires sont pour ainsi dire les restes fossiles de la poésie primitive. Mais, comme nous ne comprenons plus l'ancienne image, chaque mot est devenu l'expression propre d'une notion nettement déterminée, et on peut l'employer sans risque de troubler l'entendement de l'auditeur par le souvenir de la signification matérielle. Quand au contraire on crée sans cesse des images nouvelles et qu'on se sert constamment d'expressions figurées, on fausse la pensée, on ôte toute rigueur au raisonnement et l'on finit ainsi par matérialiser l'entendement qu'on remplit du reflet des sensations.

L'image brille de tout son éclat à l'aube poétique de l'histoire,

où, unie à la métaphore et aux mythes, elle suffit pour représenter les notions assez grossières que l'homme empruntait au monde matériel, au sein duquel il vivait encore plongé. A l'humanité mûrie par tant de siècles il faut un langage plus précis. Dans un état social primitif et flottant, une parole vague et sonore suffit; mais elle ne convient pas à un état social plus compliqué où les hommes ont surtout besoin de bien s'entendre et de raisonner juste. Un style trop imagé présente alors deux grands inconvénients : d'une part, il assujettit l'esprit aux sens et la raison à l'imagination, et, d'autre part, il fait que l'auteur n'est pas bien entendu et souvent ne s'entend pas bien lui-même. « Dieu, s'écrie Courier, délivrez-nous du malin et du langage figuré! Jésus, mon sauveur, sauvez-nous de la métaphore ! » et ce vœu mérite d'être écouté. L'abus des métaphores sème l'équivoque, empêche les discussions d'aboutir et les hommes de se comprendre, fait que toutes les notions deviennent vagues et que chaque proposition est un piège, même pour celui qui la formule.

Le caractère distinctif de la langue française était la précision, la clarté, l'exactitude des termes: l'abus du style lui a trop fréquemment fait perdre ces qualités essentielles. Bossuet et Pascal emploient souvent des termes figurés et des comparaisons, mais ils visent avant tout à exprimer clairement leur pensée ; ces ornements du discours, naturellement amenés, la mettent en relief sans jamais l'obscurcir ou l'altérer. Avec des termes propres et un langage simple, les écrivains ne sont pas à l'abri de dire des sottises ; mais au moins le lecteur peut s'en apercevoir. Grâce au style figuré, aux comparaisons et aux amplifications, les auteurs peuvent déraisonner à leur gré, sans que ni eux ni les autres le soupçonnent. Quelle importance capitale on attachait autrefois au mot juste ! Comme on louait les écrivains de ce rare mérite dont aujourd'hui on tient si peu compte ! « Entre toutes les différentes expressions, dit La Bruyère, qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit bonne. On ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant ; il est vrai néanmoins qu'elle existe, que tout ce qui ne l'est point, est faible et ne satisfait pas un homme d'esprit qui veut se faire entendre. » Aujourd'hui on ne se mettait pas en peine pour si peu : on prenait ou le mot le plus brillant ou un terme approximatif. Plus souvent encore on employait deux ou trois mots de nuances différentes pour exprimer la même idée, tant celle-ci était

peu nettement conçue, et si peu on avait souci de la rendre telle qu'on la concevait. « Malherbe, dit Boileau, *d'un mot mis à sa place enseigna le pouvoir.* » Le goût de la métaphore ne nous a-t-il pas fait oublier cette précieuse leçon ?

L'emploi d'un mot juste a peut-être plus d'importance qu'on ne le pense. Les mots justes font les idées claires, les idées claires font les esprits sensés et les caractères fermes ; les esprits sensés et les caractères fermes sont les bases sur lesquelles s'appuient la liberté et le droit. Que de crimes commis au nom d'une métaphore ! Que de désastres causés par une équivoque, que d'erreurs sorties d'une expression inexacte ! Plus d'un problème qui tourmente le monde, serait bien près d'être résolu, s'il était exposé simplement et étudié sans autre souci que celui de trouver et de dire le plus clairement possible ce qui est raisonnable et utile.

En fait de style, le grand écrivain dont nous parlions tantôt, Chateaubriand, a été malheureusement d'un mauvais exemple. C'est lui qui, avec l'autorité de son remarquable talent, a contribué à répandre le goût de ces tons éclatants empruntés au monde sensible, de ces antithèses à effet qui éblouissent plus qu'elles n'éclairent, de ces adjectifs qui marquent le relief et la forme des objets plutôt que les qualités morales des hommes. Ce qu'il a cherché dans ses voyages, ce ne sont point les enseignements qu'auraient pu offrir à l'observateur réfléchi les ruines des empires écroulés de l'Orient ou les mâles efforts du puissant peuple qui grandissait en Amérique, mais des formes nouvelles et des couleurs brillantes pour peindre ses séduisants tableaux. Il regardait et faisait voir les choses plus avec les yeux du corps qu'avec la vue de l'esprit, et il voulait lutter en écrivant avec l'art de Ruysdael et de Claude Lorrain. Les auteurs qui l'ont imité, ont encore exagéré cette façon d'écrire, et il en est résulté que, ce goût se répandant, la langue française est devenue moins propre aux déductions claires et aux raisonnements serrés. Comme on se fatigue vite de ce qui n'est pas simple, la nouveauté passée, écrivains et public se sont dégoûtés du style enflé, de la couleur locale, du *pittoresque,* du genre moyen âge et sentimental, et du romantisme. Il s'en est suivi une lassitude qui dure encore et je ne sais quelle recherche inquiète de la simplicité, qui est trop loin encore du naturel.

Je n'ai pas l'espoir d'avoir indiqué dans cette étude toutes les causes du déclin de la littérature romantique et de l'espèce d'atonie

qui en a été la suite. J'ai seulement voulu mettre en lumière ce qui m'a paru être la cause principale de ce fait et quelques-unes des circonstances qui l'ont caractérisé. Le défaut d'une foi vive en philosophie comme en religion, le manque de convictions arrêtées et de passion vigoureuse pour la vérité, d'où est résulté chez les sages une trop grande circonspection et chez les ardents un grand assujettissement à l'imagination et aux sens, puis, comme conséquences secondes, l'industrialisme littéraire, une importance exagérée accordée au roman, un style surchargé d'images, d'épithètes et de termes impropres, au grand détriment de la clarté des idées et de la force de l'entendement : tels sont, je crois, quelques-unes des causes qui ont empêché le mouvement romantique de produire tout ce qu'il promettait. Aujourd'hui les derniers excès de ce romantisme grossier que l'on a appelé réalisme, paraissent marquer la fin d'une évolution qui, après un brillant début, a bien rapidement déchu, mais qui, par ses meilleurs côtés, a néanmoins produit plus d'un résultat utile et définitivement acquis. Un nouveau mouvement intellectuel semble s'annoncer. A en croire certains signes, on dirait que les esprits se réveillent. Fatigué des œuvres de pure fiction, on revient à celles qui touchent aux intérêts sérieux de l'humanité. Déjà en religion, en philosophie, en politique, en économie politique, les questions les plus graves provoquent l'étude des esprits fermes et des caractères généreux.

Il faut désormais que l'homme de lettres remonte aux sources les plus hautes de la vérité et qu'il prenne des sujets dignes de la gravité des circonstances que le monde traverse. La littérature a exercé sur le dernier siècle un empire souverain, et les rois se faisaient les disciples des écrivains, parce que ceux-ci traitaient de ce qui intéresse vraiment l'avenir du genre humain. Il faut que de nos jours ils remplissent la même mission, qu'ils éclairent les peuples, qu'ils inspirent la tribune et la chaire, et les remplacent au besoin. Le siècle avance ; déjà il se précipite vers son terme. Si l'imagination et la fantaisie, fées charmantes mais trompeuses, ont exercé trop d'empire sur ses premières années, c'est à la raison, conseillère plus austère mais plus sûre, à guider ses dernières.

LES BEAUX-ARTS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS EN 1867.

RAPPORT DU JURY BELGE.

Ce qui frappait tout d'abord dans l'Exposition des œuvres d'art de 1867, c'était le grand nombre de pays qui y avaient pris part et qui justifiaient ainsi son titre d'universelle. Le catalogue officiel portait les noms de vingt-neuf peuples différents, ayant envoyé des œuvres artistiques au Palais du Champ-de-Mars, et parmi ceux-là, on peut affirmer qu'il s'en trouvait dix-huit qui avaient une exposition sérieuse. C'étaient la France, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Belgique, les Pays-Bas, la Bavière, la Hesse, Bade, le Wurtemberg, l'Autriche, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Russie et l'Amérique. Le chiffre des tableaux à l'huile, sans compter les statues, les dessins et les aquarelles, s'élevait à plus de 2,000. Toutes les nations avaient voulu montrer que, non contentes de pourvoir à la satisfaction des besoins matériels, elles se livraient aussi à la culture de cette fleur exquise des civilisations avancées, l'art.

Quand on visitait les nombreuses salles et les annexes qui contenaient les tableaux, on ne pouvait s'empêcher de constater la ressemblance, l'air de famille, pour ainsi dire, qui régnait entre les différentes écoles. C'est là un fait nouveau et qu'il faut signaler, parce qu'il est la conséquence du mouvement contemporain qui transforme les hommes et les choses. Autrefois chaque école avait une manière à elle, un style particulier : on reconnaissait à

première vue un tableau français, italien ou hollandais. Dans le même pays, les différentes écoles étaient si caractérisées, qu'il était impossible de les confondre ; ainsi, en Italie, l'école vénitienne et l'école florentine se distinguaient l'une de l'autre par le coloris, par le dessin, par la façon de grouper les personnages et de comprendre le sujet. Il en était de même pour l'industrie : chaque pays, chaque district avait sa spécialité, ses procédés spéciaux, transmis de père en fils et inconnus ailleurs.

Aujourd'hui, tout est changé : il n'y a plus de procédés secrets ; à peine employés dans un endroit, ils sont imités dans un autre. En fait d'art, c'est tout au plus s'il y a encore des écoles distinctes. Partout on lit les mêmes livres, on s'inspire aux mêmes sources ; les artistes vont travailler dans les villes les plus renommées, à Paris, à Munich, à Dusseldorf, à Anvers. Voyager est si facile, qu'ils visitent les grandes expositition ; ils remarquent que tel tableau a un grand succès et ils tâchent de s'en approprier le genre et le procédé. Le goût étant à peu près partout le même, on est sûr de réussir en se conformant aux tendances de l'engouement universel. Aussi, visitez les salons des pays les plus éloignés, de la Suède, de la Russie ou de l'Espagne, et vous retrouverez les procédés et la manière de l'école allemande ou française, qui, elles-mêmes, se distinguent à peine l'une de l'autre. Les bons tableaux ne sont pas rares, mais ils se ressemblent ; le niveau commun a passé sur tous. Qu'on ne s'étonne point de ce fait ; il n'est que le reflet de ce qui se passe dans la société.

L'avènement de la démocratie et le cosmopolitisme, voilà ce qui caractérise notre époque. Les distinctions entre les classes et les races disparaissent également. Les hommes deviennent partout égaux et semblables. Ceux qui dépassaient les autres, ne paraissent plus aussi grands, parce que tous ceux qui étaient au-dessous d'eux se sont élevés. Un rapide coup d'œil sur les salons des différents pays nous permettra de vérifier l'exactitude de ce que nous venons d'avancer et de mieux apprécier, en même temps, la place que la Belgique occupe au milieu du concours des autres peuples. Commençons par les pays les plus éloignés de nous.

Parmi les 73 tableaux que la Russie avait envoyés, il s'en trouvait une vingtaine de remarquables à divers titres, et cependant le nombre de médailles était si restreint, que le jury n'a pu en accorder une seule à ces œuvres, dont il appréciait cependant le

mérite. Un tableau religieux de M. Nicolas Gué, représentant la *Sainte Cène*, avait une originalité réelle et sérieuse. Judas qui s'enfuit, se détache vigoureusement sur le fond éclairé de la salle où apparaît une admirable tête du Christ.

La mort de *Barbe Radziwill* de M. Simmler rappelait les toiles historiques de Paul Delaroche. *La mort légendaire de la princesse Tarakanoff* par M. Flavitsky impressionnait vivement le public. La malheureuse femme est enfermée dans une prison où une crue du fleuve précipite des vagues sans cesse grossissantes. Déjà elle a dû se réfugier sur son grabat, mais l'eau pénètre par la meurtrière qui éclaire cette scène affreuse et elle va l'ensevelir. L'effet dramatique est rendu avec grande vigueur et sans exagération. M. Péroff a consacré les finesses de son pinceau à retracer des épisodes de la vie rurale en Russie. C'est navrant. Triste et sombre climat ! Pauvres gens qui habitent ce pays de neiges, de brouillards et de misère. M. Kotzebue avait exposé des batailles et M. Bogoliouboff, des combats de mer réussis. MM. Soukhodolsky, Sokoloff et Popoff avaient de bons tableaux de genre, peints d'une touche légère et consciencieuse, à la manière de Dusseldorf.

Les pays du Nord, la Suède et la Norvége, avaient envoyé des paysages qui reproduisaient bien l'aspect pittoresque de ces contrées montagneuses On remarquait surtout les toiles de MM. Berg, Eckersberg et Wahlberg. Celles du roi Charles XV montrent que, dans ces pays si bien gouvernés, les soins de la politique n'excluent pas le culte des beaux-arts. Une marine de Gude, *Le retour des pêcheurs de baleine*, rendait d'une manière admirable l'effet d'un soleil couchant dans le nord. C'était plein de vérité et de poésie. Les scènes d'intérieur de Höckert, de Tidemand et de Fägerlin prouvaient que les artistes scandinaves n'avaient plus rien à apprendre des maîtres allemands ou français.

Relativement au nombre restreint de ses toiles exposées, 42 seulement, l'Espagne avait un salon très remarquable. *Un intérieur* par Gonzalvo y Perez, *Le sermon de la chapelle Sixtine* par Palmaroli, les différentes compositions de Gisbert et surtout *La mort d'Isabelle la Catholique* de Rosales prouvaient que les artistes espagnols avaient fait des progrès considérables en ces derniers temps ; seulement, on eût pu ranger leurs œuvres dans le salon français, sans que personne se fût aperçu de l'annexion de l'école espagnole. La France eût compté quelques bons peintres de plus, et voilà tout.

On peut en dire autant de l'Italie, dont la plupart des artistes ont étudié en France ou se sont inspirés de l'école française. N'importe, le progrès accompli est énorme. Les expositions de tableaux modernes que j'ai eu l'occasion de voir en Italie, il y a quelques années, n'offraient que des toiles du plus mauvais goût, aux couleurs discordantes et visant au mélodrame. Cette année, l'Italie, indépendamment de ses marbres qui ont obtenu un succès si retentissant et peut-être exagéré, avait un contingent d'excellentes toiles. Outre *L'abdication du duc d'Athènes* de M. Ussi, composition académique très sage et très bien ordonnée, on remarquait encore les toiles de MM. Palizzi, Morelli, Faruffini, Giuliano, Pasini et Pagliano.

On a dit que la Suisse avait toujours des montagnes, mais qu'elle n'avait plus de peintres. Cette appréciation est extrêmement injuste. L'élégance du pavillon consacré par la Suisse aux beaux-arts écrasait peut-être un peu les toiles qu'elle y avait réunies ; mais, parmi celles ci, plusieurs avaient un mérite incontestable et les sujets étaient souvent très bien choisis.

Dans ses deux tableaux *Courtier et paysan* et *La traversée du lac de Brienz*, M. Vautier avait rendu, avec infiniment d'esprit, deux aspects très différents des mœurs suisses. Si le coloris en eût été moins terne, ces toiles auraient été au moins à la hauteur de celles de M. Knaus. Pour prouver que la Suisse a encore de bons peintres, il suffira de citer les paysages de Bodmer, de Berthoud, de Castan, et les vaches de Meuron, avec ces fonds tour à tour imposants et gracieux de la nature alpestre. La Suisse avait envoyé 112 toiles.

L'Angleterre est le seul pays dont les artistes sont affranchis de l'influence des écoles dominantes. Ils s'efforcent de représenter la nature telle qu'ils la voient, et ils ne veulent d'autre maître qu'elle. Mais cela ne suffit pas toujours pour faire des chefs-d'œuvre. Quand on entrait dans le salon anglais, on était tout d'abord surpris par l'aspect trop éclatant des couleurs, qui de tous côtés attiraient et fatiguaient le regard. Cependant si, après avoir vaincu cette première impression, on examinait les tableaux avec soin, on y trouvait un grand accent de vérité, beaucoup d'expression et un sentiment très fin de la vie réelle. Les tableaux de MM. Nicol et Orchardson étaient très remarquables sous ce rapport. Un paysage de Graham, *Chute d'eau dans les highlands*, ne leur était pas inférieur dans son genre. En somme cependant, l'exposition anglaise

de 1867 était de loin de valoir celle de 1855, qui avait produit sur le continent l'effet d'une révélation. Les artistes en renom qui avaient encore exposé cette année-ci, avaient même décliné ; il n'y avait qu'une voix sur ce point. Le contingent de la Grande-Bretagne se composait de 163 tableaux.

Les différentes écoles de l'Allemagne étaient très bien représentées: celle de la Prusse, par Knaus, Menzel et Achenbach ; celle de l'Autriche, par les deux L'Allemand, Von Thoren et par un artiste de Cracovie, Matejiko, talent puissant, mais bizarre; celle de la Bavière, qui avait pour elle seule une annexe, par Piloty, Horschelt, Ramberg, François Adam, Gabriel Max, Lenbach, Liezenmayer, Schleich et Voltz. Le magnifique carton de Kaulbach, *La Réforme*, suffisait à lui seul pour donner à l'exposition allemande une importance capitale.

Dans l'annexe des Pays-Bas (170 tableaux), on remarquait une série de tableaux où M. Alma Tadema s'était efforcé de reproduire, non sans succès, des scènes de la vie antique à Rome et en Égypte. Tous les détails de l'architecture et du mobilier sont rendus avec une fidélité consciencieuse qui doit satisfaire l'archéologue le plus exigeant ; les personnages sont également bien peints, mais l'air, la perspective aérienne manquent complètement.

Les tableaux de M. Israëls font toujours une impression profonde. Un sentiment élevé les anime et ils vous transportent réellement en Hollande, dans ses intérieurs paisibles ou en face des grands horizons de la mer du Nord. On regrettait seulement que la facture en fût trop lâche ; certaines toiles n'étaient plus que d'admirables ébauches. M. Bisschop avait une tête de jeune fille à l'église, d'un effet extraordinaire. MM. Haas, Roelofs, Vander Maaten, Schwartze, Stroebel, Van Trigt, Verveer ont aussi contribué au succès sérieux de l'école hollandaise

La France comptait 625 tableaux au Champ-de-Mars Elle n'avait plus les grandes œuvres de 1855 ; mais, représentée par l'élite de ses artistes, elle pouvait être justement fière de la valeur de ses œuvres artistiques, où se révélaient une extrême habileté de main, un goût parfait et, comme toujours, infiniment d'esprit. Pour qu'on n'en doute point, il suffira de citer les noms de Meissonnier, Cabanel, Gérôme, Rousseau, Fromentin, Français, Bida, Jules Breton, Bonnat, Delaunay, Rosa Bonheur, Daubigny, Belly, Hamon, Hébert, Robert-Fleury, etc.

A côté de la France, l'école belge a glorieusement soutenu le renom qu'elle a su conquérir en Europe. Tout le monde a reconnu qu'elle s'est maintenue au premier rang. Le succès a été très grand et très mérité. On ne peut nier que l'arrangement intérieur de l'annexe consacrée par la Belgique aux beaux-arts n'y ait été pour une certaine part. Cette annexe formait vraiment un petit musée. La disposition architecturale, simple, sévère, mais bien ordonnée, les colonnes qui soutenaient le plafond et divisaient les parois du mur, comme dans la galerie du Louvre, la teinte sombre du parquet, la douce lumière que tamisaient des toiles transparentes et le verre mat, les épaisses portières de velours qui préservaient de la poussière et du bruit extérieur, tout portait à ce recueillement nécessaire pour bien goûter le charme des œuvres d'art. « On voit, me disaient les peintres français, mes collègues au jury international, que la Belgique a vraiment le culte des arts: elle leur ouvre un temple ; à nous, c'est à peine si l'on nous donne une grange. »

L'expression était sans doute outrée ; mais il est certain que le salon belge était incomparablement mieux disposé que le salon français. Pour qu'on ne nous accuse pas de nous laisser entraîner par quelque bouffée de vanité nationale, nous nous permettrons d'invoquer le témoignage d'un critique français. « Tous les tableaux que la Belgique a exposés, ne sont pas des chefs-d'œuvre, dit M. Maxime Du Camp, mais ils ont été aménagés avec tant de soin dans une galerie particulière si bien disposée, sous un jour si parfaitement distribué, qu'il est impossible de ne pas admirer ce simple et convenable arrangement, et de ne pas regretter avec amertume que la France n'ait point su profiter de l'exemple que lui donnaient ses libres voisins de la Belgique. »

Les artistes belges doivent donc de la reconnaissance à M. Du Pré, qui a présidé à la construction de notre annexe si bien réussie, et à la Commission spéciale qui a bien voulu se charger du placement des tableaux, opération d'une difficulté inouïe, car il fallait concilier les droits, et, ce qui est bien plus difficile encore, les exigences des artistes, avec l'effet général qu'il importait d'obtenir et avec l'ordre de superposition qu'imposait la dimension des cadres.

Malheureusement, plusieurs de nos maîtres et des meilleurs faisaient défaut dans ce grand tournoi artistique, où il s'agissait de représenter notre pays devant les étrangers accourus des parties les plus éloignées de l'univers. On regrettait l'absence de Gallait, de

Madou, de Slingeneyer, de Portaels, de Verboeckhoven, de Dyckmans et de tant d'autres dont les expositions annuelles ont consacré le talent. Néanmoins on peut dire que la patrie de Rubens et de Van Dyck, de Van Eyck et de Memling, n'a pas déchu dans l'estime des connaisseurs ni dans la faveur du public.

En entrant dans la galerie belge, l'impression première était singulièrement favorable. Le regard était partout caressé par l'harmonie des couleurs et par la vigueur des tons : rien de cru ou de discordant ne venait le choquer. L'école belge possède une originalité de bon aloi qui consiste dans la bonne foi de l'exécution et dans l'absence de recherche et de charlatanisme : tout est peint avec conscience et simplicité. C'est la bonne tradition flamande d'autrefois, persistant à travers les siècles.

L'un des succès les plus grands et les plus incontestés de toute l'Exposition universelle a été celui de Leys. Il a été acclamé non seulement par le public, mais par ses émules, les peintres étrangers, et j'ai vu Meissonnier l'embrasser avec des transports d'enthousiasme. Et, en effet, on peut dire que nul, à notre époque, n'a porté plus loin l'art de peindre. La touche est d'une vigueur sans pareille; les moindres détails sont rendus avec la dernière exactitude, mais sans aucune sécheresse ni minutie. Les tons sont francs, les couleurs d'une vivacité extrême, et cependant elles sont harmonieuses comme celles des anciens tapis turcs, ces chefs-d'œuvre de l'art du coloriste.

Le XVI[e] siècle revit tout entier dans les toiles de Leys, avec son architecture, ses mœurs, son mobilier, avec son caractère si particulier qui se marque jusque dans l'air du visage et dans l'allure des personnages. Quand on les contemple pendant quelque temps, il semble qu'on revive à l'époque que l'artiste a choisie, et qu'on assiste vraiment à l'une de ces scènes qu'il sait si bien représenter. Ses petits tableaux sont des merveilles, *L'intérieur de Luther*, par exemple. Tandis que les réformateurs discutent, une jeune femme tricote, assise près d'une fenêtre à petits carreaux qu'inonde un chaud rayon de soleil. Quel calme dans ce doux visage ! Comme elle semble peu se douter des graves événements qui vont sortir de ces colloques auxquels elle assiste impassible ! Toute cette scène a un tel cachet de vérité qu'on se dit : c'est bien ainsi que les choses ont dû se passer. *Le Conciliabule d'Anvers* est peut-être la meilleure de ces petites toiles. La variété et la vérité des poses, l'harmonie des

couleurs, la diversité des expressions, répondent aux différents sentiments qui animent les personnages et en font un chef-d'œuvre. La figure de la femme debout est d'une naïveté charmante. Kaulbach a symbolisé le côté général de la Réforme et son influence sur le monde; Leys en a représenté le côté intérieur et domestique.

Pour décorer de fresques la grande salle de l'hôtel de ville d'Anvers, Leys avait besoin de dessiner des cartons; au lieu de cartons ordinaires, il a fait des tableaux à l'huile aussi complétement achevés que ses petites toiles. Ce sont à vrai dire des *doubles* de ses fresques. L'idée dont il s'est inspiré pour exécuter la décoration du palais d'une cité libre, est parfaitement choisie. Il a voulu montrer en action les libertés dont jouissaient les anciennes communes flamandes. Dans la toile représentant *Le Bourgmestre Lancelot Van Ursel haranguant la garde bourgeoise pour la défense de la ville* (1542), on voit l'autorité communale exerçant le droit si important de disposer de la force armée. Le Bourgmestre a cette figure pâle et fine qu'on trouve dans les portraits que les anciens peintres plaçaient agenouillés dans leurs *ex voto*. Elle fait contraste avec les mâles visages des soldats qui ne sont que des bourgeois, mais des bourgeois ayant conscience de leurs droits et exercés au maniement des armes. C'est une vigoureuse évocation de ces milices citoyennes, la *landwehr* de l'époque, qui ont joué un si grand rôle dans notre histoire, et qui ont disparu avec la liberté, sous le despotisme tour à tour cruel et énervant des descendants de Charles-Quint.

Le second tableau est destiné à montrer qu'autrefois déjà les souverains ne régnaient pas sur nos provinces en vertu du droit divin, mais en raison d'un contrat conclu avec leurs sujets. Il représente *L'Archiduc Charles, âgé de quinze ans (plus tard Charles-Quint), prêtant serment entre les mains des magistrats d'Anvers* (1515). Devant les murs de la ville s'élève un pavillon peint en couleurs vives et couvert d'armoiries; sur les marches du pavillon sont assis les hérauts de la ville portant son écusson, et à droite se tiennent des prêtres revêtus d'aubes blanches. Au fond, on voit le jeune archiduc jurant de respecter les priviléges de sa bonne ville, dans laquelle il n'entrera qu'après la cérémonie accomplie. Ce tableau n'est peut-être pas un des plus agréables que Leys ait peints, mais comme vigueur d'exécution il n'y a rien qui égale les personnages de l'avant-plan.

Les toiles de Metzu, de Mieris et de Terburg ont toujours été estimées; mais depuis quelque temps leur vogue va sans cesse

croissant. Les amateurs se les disputent avec fureur, et dans les ventes on les couvre d'or. On peut s'en étonner au premier abord, car ces tableaux ne représentent que des sujets peu variés et assez insignifiants: tantôt une belle dame debout, vêtue d'une robe de satin aux reflets chatoyants, tantôt un cavalier assis, tenant à la main son chapeau à plumes et causant avec une jeune femme à qui il offre du vin et des fruits. Le succès de ces toiles vient de ce que l'exécution en est parfaite. Or l'exécution est en peinture ce que le style est pour les écrits. C'est ce mérite, quand il est porté à un certain degré, qui assure aux œuvres d'art une vogue destinée à survivre aux engouements du jour et aux caprices de la mode. D'où vient que les fables de La Fontaine sont considérées comme des chefs-d'œuvre ? Ordinairement le sujet en est très simple et encore est-il emprunté à Phèdre, et jusque dans les vers français on retrouve l'imitation des vers latins. Mais ils ont ce charme suprême qui enchante les gens de goût, le style. Pourquoi les connaisseurs s'extasient-ils devant un bras, devant un torse, devant une tête de cheval du Parthénon, quoique les intempéries de l'air en aient endommagé le marbre? C'est parce que dans le contour de ces fragments brisés on retrouve l'idéal de la beauté parfaite. La perfection de l'exécution, voilà aussi ce qui fait l'incontestable valeur des tableaux de MM. Alfred Stevens et Florent Willems. Les sujets qu'ils traitent ne sont ni très variés ni très importants, mais ils sont rendus avec tant de perfection, que ces œuvres seront toujours recherchées par les gens de goût.

M. Alfred Stevens peint les jolies femmes de notre époque avec le costume qu'elles portent maintenant, c'est à dire le jour où l'artiste les a fixées sur la toile. On lui en fait un reproche. Un artiste sérieux, dit-on, ne doit pas faire concurrence aux vignettes des journaux de mode. Cette critique me paraît peu fondée. Je crois qu'il est très difficile de faire un tableau qui ait du style en peignant simplement une figure de femme avec les toilettes que nous voyons naître et disparaître à chaque saison nouvelle ; mais comme M. Stevens est parvenu à vaincre cette difficulté et à faire des figures qui ont un cachet de distinction durable, on peut affirmer qu'il a imité en cela les maîtres hollandais. Ceux-là ont peint les mobiliers, les intérieurs, les costumes qu'ils avaient sous les yeux et non ceux du XIIIe et du XIVe siècles. Ils ont reproduit les jolies femmes et les élégants cavaliers de leur époque, et c'est pour cela qu'ils ont au-

jourd'hui pour nous une si grande valeur. Ils nous permettent de saisir en sa réalité la vie de leur siècle. Déjà maintenant les portraits du temps de l'empire nous offrent sous ce rapport un vif intérêt, et il en sera de même dans cent ans pour les tableaux de M. Stevens. Voilà, diront nos arrière-neveux, l'air du visage et le costume de nos aïeux qui ont vécu en l'an de grâce 1867. Dans les petites toiles de M. Alfred Stevens, les figures sont dessinées avec une correction et peintes avec un soin qui révèlent la conscience d'un artiste sévère pour lui-même et respectueux pour son art. Avec la facilité et la sûreté de brosse qu'il possède, M. Stevens pourrait faire des tableaux à la douzaine, et en fort peu de temps il gagnerait ainsi plus d'argent, mais il tomberait bientôt au-dessous de lui-même. Ce qui prouve qu'il ne se laisse pas aller à cette tentation, c'est qu'en comparant les dix-huit tableaux qu'il a exposés, on y constate une marche ascendante, un progrès non interrompu. C'est d'un bon signe pour l'avenir.

En face de l'œuvre de M. Stevens on avait placé comme pendant treize tableaux de M. Florent Willems qui ont aussi obtenu le plus grand succès. Il est impossible de mieux peindre que ne le fait M. Willems. Quelques-unes de ses toiles peuvent être placées à côté de celles de Mieris ou de Metzu, et elles n'y feraient certes pas mauvaise figure. Ses personnages ont une grâce, une fierté d'allure, une distinction de pose et de démarche qui séduisent, et le sujet est toujours admirablemennt rendu. Dans la petite toile intitulée *J'y étais*, un vieux cavalier montre à une jeune femme un tableau de bataille pendu au mur. Le mouvement de fierté avec lequel le militaire aux cheveux gris se redresse, est parfaitement exprimé: on voit bien qu'il s'agit d'une victoire. Dans *L'accouchée*, on assiste à toute une scène d'intérieur. La jeune femme est charmante, couchée dans un grand lit à baldaquin, dont les fins draps en toile de Hollande sont à peine plus blancs que ses joues décolorées. Un seigneur et une dame en grande toilette viennent la visiter; à côté du lit, une forte nourrice donne le sein au nouveau-né. Les costumes et l'ameublement appartiennent au commencement du XVII[e] siècle. C'est l'époque de prédilection de M. Willems, et il la rend si bien qu'on dirait qu'il y a vécu. On ne peut lui en faire un reproche: la fantaisie de l'artiste est libre; pourvu qu'il rende bien le sujet qu'il a choisi, c'est le principal, et pour cela on peut s'en fier à M. Willems. L'art de peindre n'a plus de secrets pour lui.

Les marines de M. Clays ont été un autre grand succès de notre exposition. De l'avis unanime, le Palais du Champ-de-Mars n'en contenait pas de meilleures. Il s'est passé dans la carrière de cet artiste un fait bien rare dans l'histoire des peintres. Pendant longtemps il a fait des tableaux qui ne dépassaient pas le niveau ordinaire des succès d'estime. Tout à coup sa manière se modifie, son pinceau acquiert une vigueur étonnante, son coloris s'accentue et il prend la touche d'un maître; on dirait qu'après avoir contemplé la nature à travers un voile, il s'est mis à la voir face à face et à la comprendre, comme par une intuition soudaine. Maintenant M. Clays rend les aspects de la mer avec une vérité qui vous saisit. Toutes ses toiles sont traitées d'une main magistrale. C'est du réalisme à la façon de Ruysdael et de Van de Velde. L'impression générale est admirablement rendue, et, d'autre part, tous les détails de la scène sont reproduits avec une étonnante exactitude. Aussi, quand on compare *Le grain sur l'Escaut* et *Le gros temps devant Heyst*, on reconnaît aussitôt la différence entre les vagues de la rivière, petites, courtes mais violentes, fouettant les vaisseaux inclinés sous la force du vent, et les lames profondes et lourdes de la côte, qui soulèvent le sable des bancs sur lesquels elles se brisent. Dans un *Temps calme*, quel repos dans l'air et sur les eaux! Les navires dorment sur le fleuve immobile, et les voiles blanches qu'aucun souffle ne gonfle, se détachent brillantes sur le fond du ciel bleu, adouci par les vapeurs d'une contrée marécageuse. Il est impossible de mieux exprimer la poésie de nos côtes, soit dans les splendeurs d'un beau jour d'été, soit quand elles sont balayées par les furieuses rafales du vent d'ouest chassant devant elles les nuages gris sur un ciel plombé.

M. De Winne avait envoyé à Paris quelques-uns de ses beaux portraits, où l'on retrouve le coloris lumineux, puissant, la touche grasse et transparente des anciens maîtres de notre école. Le portrait de M D.... était surtout admirable de vérité. Il est fâcheux que M. De Winne n'y ait pas ajouté l'une de ces œuvres capitales qui commandent l'attention de tous, comme l'eût fait, par exemple, le magnifique portrait de Léopold I[er], si connu dans notre pays. Sans aucun doute, la Belgique eût obtenu alors encore un de ces prix si rares que les différentes nations se disputaient avec tant d'âpreté. Qu'une remarque nous soit permise à cette occasion.

Dans les expositions internationales, où il s'agit de captiver la

faveur des foules distraites, presque ahuries par la vue de mille objets curieux, de frapper des étrangers surtout qui ne connaissent pas la réputation que les peintres ont acquise dans leur pays, il faut d'abord que chaque artiste envoie plusieurs tableaux, afin de donner à son exposition la consistance nécessaire; il faut ensuite qu'il choisisse des œuvres qui plaisent, frappent et attirent l'attention. Les membres du jury passent, admirant l'exécution d'un tableau isolé ou peu important; mais au jour du jugement, il faut que tous se ressouviennent du même artiste, et ils ont tant vu de toiles de mérite, qu'ils les confondent et oublient même le nom de celui dont ils ont admiré le talent Il est donc nécessaire de se recommander à leur mémoire par quelque œuvre importante dont tout le monde parle. Qu'on se le persuade bien, le succès est à ce prix non seulement auprès de jury, mais auprès du public. Mieux vaut avoir moins d'exposants et réserver la place pour les plus forts, pour ceux qui peuvent le plus dignement soutenir l'honneur de l'école nationale vis-à-vis des écoles étrangères. Souvent dans l'antiquité, pour terminer la guerre, deux peuples en présence désignaient de part et d'autre un nombre égal de champions appelés à défendre l'honneur de la patrie. Dans les luttes pacifiques de l'art et de l'industrie, il faut faire de même et confier aux plus dignes le soin de nous représenter, et alors il convient de ne point leur ménager l'espace, mais de le leur ouvrir largement, complétement. Qu'on se rappelle le succès de Gallait à l'Exposition de Londres de 1862, succès qui dépassa incomparablement celui de tous les autres peintres anglais, français ou allemands. Il l'a obtenu par son immense talent, sans doute, mais aussi parce qu'il avait réuni les principales toiles de son œuvre.

MM. Degroux et Pauwels ont emprunté leurs sujets à l'histoire nationale, le premier avec toute la vigueur d'un pinceau consacré d'ordinaire à retracer au vif les misères de la classe inférieure, le second avec une élégance où se révèle la science de l'harmonie dans la composition et dans le style. — *La mort de Charles V*, par M. Degroux, *La veuve de Van Artevelde*, par Pauwels, et *Le retour des proscrits* sont des œuvres qui ont obtenu un grand succès en Belgique et qui ont été très appréciées à Paris cette année Nous avons regretté de ne pas y voir *Le départ des proscrits*, la meilleure composition de ce peintre jusqu'à présent.

M. Verlat est un artiste de grand talent et d'infiniment d'esprit;

son tableau *Au loup!* est une peinture saine, d'une facture large, pleine de mouvement et de vie; il n'y en a guère de meilleure au Champ-de-Mars. Ses tableaux religieux prouvaient qu'il aborde avec une égale facilité les genres les plus différents ; mais le contraste était trop grand et nuisait peut-être à leur effet.

Les cartons de MM. Guffens et Swerts sont des compositions très remarquables, que les Allemands, bons appréciateurs en cette matière, n'ont pas hésité à placer sur la même ligne que les œuvres de leurs premiers maîtres; ces cartons possèdent, en effet, de grandes et sérieuses qualités. Le caractère des personnages est parfaitement rendu, les draperies sont d'un beau jet, le dessin est toujours noble et sévère MM. Guffens et Swerts se sont inspirés des souvenirs des maîtres gothiques, pour donner à leurs figures le sentiment qui convient à des peintures religieuses; mais ils ont su se préserver des excès de l'imitation archaïque. Ils n'ont point voulu, à l'exemple des préraphaélites, peindre et dessiner comme si la Renaissance ne nous avait pas appris à chercher des modèles dans l'étude de la nature et de l'antiquité. Ils ont emprunté au moyen âge quelque chose de sa naïveté, mais sans reproduire la roideur et les incorrections de l'art primitif.

M. Adolphe Dillens représente des scènes de la vie zélandaise avec une grande vérité et beaucoup de grâce. Le coloris des tableaux de M. Hamman est toujours chaud et harmonieux. M. Meunier avait exposé un *Saint Étienne lapidé*, traité dans le genre réaliste, mais d'un effet saisissant. Les divers aspects du monde élégant sont reproduits par M. Baugniet d'une manière extrêmement gracieuse.

En fait de paysages, ceux de M. de Knijff ont obtenu un légitime succès. Celui de ses tableaux qui permettait le mieux d'apprécier la vigueur de son talent, était intitulé: *Les murailles*. On y voit, en effet, deux murs de parc encaissant un chemin tournant, et au-dessus, se déployant à droite et à gauche, des couronnes d'arbres séculaires qui se rejoignent en forme de berceau gigantesque. Point de personnages: rien que l'aspect de la nature, mais si bien compris, qu'on ne pouvait détacher les yeux de cette belle toile.

M. Kindermans n'avait exposé qu'un seul tableau, mais il était excellent: *La pêcherie aux bords de la Semoy* est d'une coloration très fine et très juste. Quoique les tons verts occupent presque tout l'espace, depuis les bords de la rivière jusqu'au sommet des croupes qu'escaladent les jeunes taillis, l'effet général est très heureux.

C'est bien là le commencement de l'été, dans les vallées paisibles qu'arrosent nos petits cours d'eau des Ardennes.

M. Verwée appartient à l'école réaliste, mais au moins il n'enlaidit pas la nature; il ne se complait pas dans ces tons opaques et terreux, déjà si désagréables maintenant, et qui, avant un demi-siècle, auront complétement poussé au noir. Il rend ce qu'il voit avec soin et conscience, et non avec cette négligence affectée qui permet d'esquiver toutes les difficultés de l'art, en se contentant de l'impression générale et de l'*à peu près*. *L'attelage flamand* est un très bon tableau.

M. Lamorinière, au moins, n'a pas abandonné les touches fines et légères et la chaude transparence du coloris qui distinguent les maîtres hollandais. Il achève autant que le plus minutieux des peintres anglais, et il ne peint pas avec la pointe d'une épingle.

M. Fourmois s'entend à donner au paysage de belles lignes et une ordonnance harmonieuse. C'est dans *La mare* surtout qu'on retrouve ce style, auquel se joignent de grandes qualités de coloris.

Les scènes de la vie canine de M. Joseph Stevens sont traitées avec un esprit et surtout avec une vigueur d'exécution qui permettent de placer ses tableaux à côté des fameux singes de Decamps. C'est de la peinture de premier ordre, les amateurs et le public n'ont qu'une voix sur ce point.

Les vues de Venise et de Portugal de M. Van Moer, les intérieurs de monuments de M. Stroobant, les paysages de M. Bossuet, *L'écurie* de M. Van Cuyck, *La cascade de Norvége* de M. Jacob Jacobs, la *Trinité du Mont* de M. Smits, les fruits de Robie et de Robbe, *Le naufrage* de M. Bource, *Le Bas-Bréau* de Papeleu, *L'attelage flamand* de Tschaggeny, voilà encore des œuvres qui ont contribué à assurer le succès de notre exposition à Paris.

On s'étonnera peut-être qu'avec tant d'œuvres de premier ordre la Belgique n'ait obtenu que quatre prix, une médaille d'honneur pour M. Leys, deux premiers prix pour MM. Alfred Stevens et Willems, et un second prix pour M. Clays. Mais il n'y avait en tout que 69 médailles, et vingt nations se les disputaient. La France en a gardé pour elle plus de la moitié: restait donc une trentaine de prix pour toutes les nations étrangères; c'était évidemment trop peu. Le jury a réclamé; il a fait observer qu'en 1855 il y avait eu 170 prix, et que trois pays seulement, la France, la Belgique et l'Angleterre, avaient, à cette époque, une exposition sérieuse. La Commission

impériale n'a rien voulu entendre; elle a tout refusé obstinément. Le jury international a cru alors de son devoir de protester énergiquement contre une décision qui l'obligeait à donner des prix de deuxième et de troisième ordre à des artistes que leur renom européen plaçait au premier rang, comme Rosa Bonheur, Hébert, Belly, Paul Huet, Cabat, Robert-Fleury et tant d'autres. Pour les nations étrangères, les conséquences ont été encore plus fâcheuses. Ainsi, les Pays-Bas n'ont pu obtenir qu'un deuxième prix pour M. Alma Tadema, et un troisième prix pour M. Israëls. D'autres pays ont été encore moins bien partagés, malgré le mérite de leurs œuvres exposées.

On demande ce que le gouvernement peut faire en Belgique pour favoriser le progrès des beaux-arts. Il faut bien l'avouer, il ne suffit pas du bon vouloir officiel pour créer une école, et ce ne sont pas les encouragements de l'État qui font naître les grands artistes. Le progrès des lettres et des arts dépend de lois mystérieuses encore inconnues et qui échappent certainement à l'action du pouvoir; mais l'État peut du moins faire deux choses : premièrement, contribuer à maintenir de bonnes écoles, où s'enseignent les vrais principes et où se maintiennent les traditions, et, secondement, honorer les artistes qui se vouent d'une manière sérieuse au culte de leur art. C'est une mission, on peut le dire, que le gouvernement belge a su comprendre et remplir jusqu'à ce jour. Les étrangers, qui ont pu en juger cette année, ont été les premiers à le proclamer hautement.

La sculpture est l'art par excellence de l'antiquité, comme la peinture est celui des modernes. En Grèce, à Rome même, tout favorisait le sculpteur : les mœurs, les croyances, les traditions, la manière de se vêtir et de combattre. Les exercices gymnastiques développaient la force et la beauté ; le vêtement, noble et sculptural, laissait voir les lignes du corps humain que rien ne venait contraindre ou déformer. Les beaux modèles abondaient, et le peuple entier, ayant l'habitude de les voir, devenait ainsi naturellement bon juge en fait de statuaire. Les mythes représentant les dieux sous la figure d'hommes et de femmes doués d'une beauté suprême, la religion elle-même était une initiation à l'esthétique. Pour satisfaire les besoins du culte, l'artiste était donc obligé de reproduire la forme humaine dans toute la splendeur de sa perfec-

tion idéale, et il trouvait autour de lui des types pour s'en inspirer et un public pour l'apprécier.

Toutes ces conditions manquent au sculpteur moderne. Le costume voile et enlaidit les corps. La masse du public est incapable d'apprécier une belle statue ; les bons modèles font défaut, et la religion, s'élevant sur les ailes du spiritualisme, au-dessus de la terre et du monde matériel, nous transporte dans la sphère des idées pures et de la divinité immatérielle.

Le christianisme logique, non moins que le judaïsme et le mahométisme, devrait être iconoclaste, et, à un point de vue rigoureux, je ne crois pas qu'on puisse lui en faire un reproche.

Comme le christianisme portait l'attention sur les mouvements de l'âme, la *passion* est devenue le ressort du drame et l'*expression* le but des arts plastiques. Voilà la nouveauté de l'art moderne, et ce qui fait que la peinture a pris plus d'importance que la sculpture. Considérez toutes les statues antiques de la bonne époque : leur visage n'a aucune expression ; elles sont pour ainsi dire impersonnelles, ce sont des types qui reflètent l'immuable sérénité des dieux. Le *Laocoon* a été reconnu comme appartenant à une époque récente, par cela seul que son visage exprime la douleur et le désespoir que lui font éprouver les serpents qui l'enlacent. Dans les peintures mêmes que les cendres de Pompéi nous ont conservées, les personnages n'ont pas d'expression marquée, quoiqu'ils reproduisent souvent des scènes tragiques. Au théâtre, les acteurs ne pouvaient exprimer sur leurs traits ces nuances variées de la passion auxquelles nous attachons tant de prix, puisqu'ils portaient sur le visage un masque qui correspondait au type qu'ils représentaient. Ainsi, les modernes tiennent avant tout à l'*expression*, dont les anciens ne se souciaient pas. Or la sculpture, très propre à rendre la perfection de la forme, l'est très peu à rendre les passions ; car, lorsqu'elle l'essaie, elle risque de tomber dans la grimace et de perdre cette harmonie sereine qui fait son principal mérite. La peinture, au contraire, ne peut rendre aussi bien la forme, car elle ne le fait qu'en produisant par le jeu des ombres une illusion d'optique ; elle se prête, au contraire, admirablement à reproduire l'action et les passions dans toutes leurs nuances. Voilà pourquoi le public actuel apprécie beaucoup plus et juge beaucoup mieux les tableaux que les statues. Voyez aux expositions, à celle de Paris de cette année comme à toutes les autres, les galeries de peinture

toujours pleines et celles de la sculpture toujours désertes. Tandis que la foule se presse autour des toiles des maîtres, elle passe distraite, indifférente, devant les chefs-d'œuvre de la statuaire, à moins que quelque nymphe à la pose provocante ou quelque marbre *réaliste* ne fixe l'attention précisément en franchissant les limites du grand art. L'œuvre qui a eu le plus de succès à l'Exposition universelle, n'a été ni l'une ni l'autre des bonnes statues de l'école française, ni même le fameux *Napoléon mourant* de M Vela, mais les merveilleuses petites terre-glaise de M. Harzé. Il était impossible d'en approcher, tant la foule y était grande. Le public les comprenait, parce que c'était presque de la peinture en relief.

Il semble, au premier abord, que rien ne soit plus facile que d'apprécier les œuvres de la sculpture ; car elle peut reproduire complétement les formes du modèle et elle n'est pas limitée, comme la peinture, à le faire uniquement par des ligues et des couleurs. Et pourtant il n'en est pas ainsi. Le public ordinaire, qui juge passablement les tableaux, est incapable de distinguer une bonne statue d'une médiocre. Pour y parvenir, il faut une longue pratique, un goût délicat, exercé par de fréquentes comparaisons, et la connaissance complète, intime, des chefs-d'œuvre de l'art. Il s'agit, en effet, d'apprécier la grâce des contours, l'harmonie de la ligne, la noblesse de la draperie, la proportion vraie des diverses parties du corps, toutes qualités de la plus extrême délicatesse. Pour le connaisseur, il n'est rien dans les arts plastiques de supérieur à une belle statue. Mais comment faire comprendre au profane la jouissance exquise qu'éprouvait Michel-Ange à promener ses mains sur le fameux Torse du Vatican? Comment expliquer que telle ligne est une merveille, tandis que telle autre, qui en diffère à peine d'une manière appréciable, est gauche, lourde, choquante ; que tel genou, telle épaule, tel bras, même isolés, révèlent la science du modelé portée au comble ? Comment faire partager l'enthousiasme qu'inspirent à l'artiste ces fragments frustes des groupes brisés qui garnissaient les frontons du Parthénon ? C'est que la sculpture ne peut se contenter d'imiter la nature. Elle s'en inspire sans doute, mais elle doit élever la forme à la perfection la plus haute qui se puisse concevoir et la porter à ce point qu'on a appelé la beauté idéale.

En France, en Italie surtout, beaucoup de sculpteurs commencent à s'écarter de cette voie pour viser à la reproduction exacte de la

nature, et la foule applaudit à ces tentatives. Comme exemple, je citerai la *Charlotte Corday*, l'une des statues envoyées par l'Italie qui a été le plus admirée du public.

L'héroïne était assise sur une chaise, dans une pose très naturelle, mais peu sculpturale. Le visage était bien traité, mais ce qui avait évidemment été l'objet des efforts consciencieux d'un ciseau très habile, c'étaient la robe, la dentelle du bonnet, les bas et les souliers et jusqu'à la paille de la chaise sur laquelle Charlotte Corday est assise. Tous ces détails étaient rendus avec un soin infini et une vérité à faire illusion, et c'est précisément ce que la foule ne se lassait pas d'admirer. Est-ce là cependant ce que la sculpture doit s'efforcer de reproduire? Non certes, car il y a un moyen bien simple de vaincre sur ce terrain, c'est de reproduire exactement les objets par le moulage, ou, mieux encore, d'entourer la statue des objets réels eux-mêmes, et d'imiter la chair par de la cire peinte. C'est ainsi que l'on voit dans les temples bouddhistes ou dans les églises grecques et catholiques les images que les fidèles vénèrent, revêtues d'étoffes magnifiques, la tête couverte de bijoux et de pierres précieuses. Si c'est là le but de l'art, il ne faudra plus en chercher les plus parfaits modèles au Louvre ou au Vatican, mais à Londres, chez Mme Tussaud, puisque les figures de cire qui y sont rassemblées imitent si merveilleusement la vie, que l'on s'imagine voir les personnages eux-mêmes qu'on a voulu reproduire. La *Vénus de Milo*, *l'Amazone*, les Démosthènes ne sont, au contraire, que des figures de marbre qui ne font aucune illusion et ne représentent aucunement la nature elle-même. Le marbre et le bronze, ces matières presque impérissables, il ne faudrait pas l'oublier, ne doivent être employés qu'à porter à la postérité l'image des grands hommes ou le symbole des grandes idées revêtues de ce caractère d'élévation, de sublimité qui seul mérite de survivre. La sculpture ne doit représenter que le type. Les détails de l'habillement sont des accessoires; si on les traite comme des choses principales, on tombe dans le genre. Le *Napoléon mourant* de M. Vela était, sans contredit, une très belle œuvre, mais qui n'a pas échappé entièrement à cette tendance funeste qui semble dominer en Italie.

Les sculpteurs français ont su mieux s'en préserver, et ils avaient exposé beaucoup d'œuvres d'un vrai mérite. Ils ont su s'inspirer d'une idée originale, tout en restant fidèles aux conditions de leur art et aussi aux traditions des modèles antiques. Mais, d'autre part, un cer-

tain nombre, imitant leurs confrères de la littérature, se sont laissé entraîner à chercher le succès en éveillant les curiosités malsaines et les sensations grossières. Le nu en sculpture n'a, par lui-même, rien d'indécent. La plupart des statues de l'antiquité dans leur sérénité marmoréenne ne font naître aucune pensée érotique ou grivoise. Mais pour en provoquer, il suffit de reproduire d'une façon crue tel ou tel détail, ou de donner à la figure une pose immodeste ou lascive; à Rome, dans le Palais même du Pape, et à Sienne, dans la Sacristie, les dieux et les déesses se montrent sans voile dans leur nudité olympienne, et l'on peut dire: *honni soit qui mal y pense.*

Trop souvent en France, quelques sculpteurs cherchent à satisfaire les goûts dépravés d'un certain public par des moyens que l'art véritable condamne non moins que la morale. Le réalisme en peinture se supporte, et même pour un certain ordre de sujets il plaît, parce que le pinceau peut se contenter de reproduire la nature; en sculpture, le réalisme choque et révolte même, parce que l'on sent que le travail du marbre et du bronze, qui demande tant d'efforts, doit s'élever plus haut et ne reproduire que ce qui est vrai et beau.

Les sculpteurs belges ont échappé jusqu'à présent au dangereux entraînement que nous venons de signaler. Certes, on ne peut dire que les œuvres qu'ils avaient envoyées à Paris, étaient exemptes de défauts ; mais du moins ils sont dans une bonne voie, et l'on s'aperçoit que, vivant dans un pays libre, ils obéissent à une inspiration saine.

La statue équestre de Léopold Ier par M. Geefs pouvait soutenir sans désavantage le voisinage de la colossale statue du roi de Prusse par Drake. La pose du cheval était juste, la figure du roi parfaitement rendue. Le seul reproche grave qu'on puisse adresser à cette œuvre, c'est qu'elle ne sort guère d'une donnée très connue et reproduite déjà souvent.

Le *Joueur de flûte* de M. Fassin ne manquait pas de grâce, mais ne valait pas le petit *Aguajola* de Naples, exposé récemment par cet artiste.

Parmi les statues de marbre, la mieux réussie était, je crois, celle de M. Henri Picquery, de Bruges. Elle représentait un *Satyre* contemplant avec une joie toute paternelle les jeux de son enfant.

Le modèle de l'*Ambiorix* de M. Bertin, dont l'original se trouve placé à Tongres, était bien conçu. La pose est fière, pleine d'énergie; tout l'ensemble rend parfaitement l'image du guerrier des temps héroïques. La main placée sur la poitrine est peut-être un peu trop celle d'un modèle; elle manque de vie et n'exprime pas assez l'appel au sentiment patriotique dont elle doit éveiller l'idée. Le piédestal, en gros blocs de rocher, avec sa balustrade composée de javelots et de tronçons de piques, était original, simple, d'un effet heureux et bien approprié au sujet.

L'*Ambiorix* de M. Bouré et le *Boduognat* de M. Cattier, statues colossales en zinc, installées sur une arcade de pierres cyclopéennes, produisaient un grand effet. Elles rendaient bien l'idée de la force sauvage et indomptée. On aurait dit de ces géants dont parlent les anciens mythes. On peut regretter seulement que des œuvres d'art de cette valeur soient destinées à orner une porte de fortifications.

La collection des médailles de M. Léopold Wiener était, je crois, la plus complète de l'Exposition. Cet éminent artiste avait aussi envoyé à Paris un *Moïse* enfant, couché dans un berceau de joncs tressés. C'était un marbre d'une grâce charmante.

Que nos sculpteurs s'efforcent de résister aux influences énervantes qui nous viennent du sud. Qu'ils dessinent et modèlent beaucoup. Il n'est point d'art qui demande autant que le leur de longs travaux préparatoires. L'élévation de la pensée est aussi indispensable; car pour faire une bonne statue, il faut comprendre son sujet par les côtés nobles et purs et le rendre en des formes dégagées des vulgarités et des imperfections qu'offrent actuellement les meilleurs modèles. Le *réalisme*, il ne faut cesser de le répéter, est la mort de la sculpture; car il conduit au moulage sur nature et à la figure de cire.

Notre exposition de dessins d'architecture n'était pas, il faut bien l'avouer, aussi remarquable que notre exposition de tableaux. Parmi nos architectes, cinq seulement se trouvaient représentés à Paris. Dans cet art, la Belgique a beaucoup de progrès à faire. Placée à la limite des peuples de race germanique et de race latine, elle ne s'est ralliée franchement, en fait d'architecture, ni au style gothique que préfèrent les premiers, ni au style grec ou romain

auquel les seconds restent fidèles. Nous construisons des églises imitées de celles du moyen âge, mais sans y réussir aussi bien que les Anglais. Nous élevons des palais où l'on reconnaît les souvenirs des modèles classiques, mais dans ce genre les Français font mieux que nous. La plupart des édifices gothiques récemment construits en Belgique manquent de reliefs et de profondeurs et ne produisent pas ces oppositions d'ombre et de lumière qui charment dans les créations du moyen âge. Parmi nos gares monumentales de chemins de fer, je n'en connais pas une seule qui soit tout à fait réussie ; elles coûtent relativement très cher, elles sont incommodes, mal appropriées à leur destination et d'un effet architectural médiocre.

Cependant les bons modèles ne manquent pas, soit qu'on veuille adopter le style monumental comme à Londres ou à Paris, soit qu'on se contente, comme en Allemagne et en Suisse, d'un style plus modeste. Parmi les constructions qui, datant de ces dernières années, satisfont le sentiment esthétique, je citerai l'hôtel de la Banque Nationale, à Bruxelles, et, dans un genre complétement différent, les écoles communales de la ville de Gand, érigées d'après les dessins de M. l'architecte A. Pauli. Les matériaux employés dans ces écoles sont des plus simples. C'est la brique rehaussée par l'emploi très-sobre de la pierre de taille. Le mérite de ces modestes mais gracieuses constructions réside non dans la profusion des ornements, mais dans l'harmonie des lignes et dans l'équilibre des proportions.

C'est là également le mérite des deux plans d'église que M. Carpentier avait exposés à Paris et qui ont été appréciés avec tant de faveur, non-seulement par le jury, mais par les connaisseurs des différents pays. Pour le démontrer, nous ne croyons pouvoir faire mieux que de transcrire ici le jugement d'un journal anglais qui jouit d'une grande autorité dans la matière qu'il traite. Voici en quels termes il s'exprime au sujet des deux plans d'église de M. Carpentier :

« Le premier est celui des SS. Pierre et Paul, de Châtelet (Belgique). C'est un dessin d'un effet calme et d'un goût très-distingué. Disposée en forme de croix, elle est surmontée d'une tour massive au point de jonction de la nef et des transepts, tandis que deux petites tours flanquent la façade occidentale ; toutes trois sont couvertes de flèches en ardoises et traitées avec beaucoup de

simplicité. L'ensemble produit un monument plein de dignité.

» On regrette seulement de voir l'interruption de la ligne du seuil des trois fenêtres à la façade occidentale. Nous eussions préféré voir deux fenêtres au lieu de trois, et si cette dernière disposition devait prévaloir, il eût mieux valu mettre le seuil des trois baies sur la même ligne. L'église des SS. Jean et Nicolas, de Bruxelles, est d'un dessin plus ambitieux, mais également bon. Si toutefois celle-ci n'est pas encore construite, nous adresserions toutes nos instances à M. Carpentier, pour le prier de soumettre la lanterne de la tour centrale à une nouvelle étude. La disposition de ces fenêtres, qui se répètent en se superposant, ne paraît pas seulement faible, elle l'est positivement. Une masse plus compacte de maçonnerie aux angles de la tour serait non seulement une amélioration au point de vue de la solidité de la structure, mais elle le serait encore sous le rapport de l'esthétique.

» M. Carpentier se montre dans ses compositions artiste si capable, que nous sommes persuadé qu'il saura apprécier nos observations. Ceci dit, nous ne pouvons que féliciter la Belgique de posséder un trésor bien rare sur le continent : à savoir un architecte véritable, sachant pratiquer l'architecture du moyen âge dans toute la sincérité et la franchise de ses principes. »

M. Léon Suys avait exposé plusieurs plans très importants : le projet d'un Palais des Beaux Arts et une vue de la future Bourse de Bruxelles, un projet de monument à élever à la mémoire de Léopold Ier, un projet d'église et les dessins du nouvel établissement de bains à Spa.

Parmi les créations de cet artiste, celle que nous préférons, et de beaucoup, c'est le petit palais que Spa a élevé à ses naïades, pour offrir un attrait de plus aux étrangers qu'attirent chaque année la beauté de ses paysages et la fraîcheur de ses ombrages. Le profil du bâtiment qui se dessine sur le ciel, est simple et élégant; l'ornementation est sobre, distinguée. La fontaine qui occupe le centre de l'édifice et les larges degrés qui y mènent, en augmentent l'effet et en annoncent bien la destination. Le style néo-grec sans surcharges est parfaitement en harmonie avec l'ensemble de l'œuvre, qui constitue un des meilleurs morceaux d'architecture qui aient été exécutés dans notre pays.

Les autres projets nous plaisent beaucoup moins. L'artiste s'est laissé aller à sa verve ; il a donné libre carrière à son crayon, et

ainsi il est arrivé à multiplier, outre mesure, les motifs et les détails de l'ornementation [1].

C'est là, il faut bien le dire, le défaut de la plupart de nos architectes. Il se remarque surtout dans nos villes de province, Anvers, Gand et Liége, et il choque l'homme de goût, quand il voit jusqu'aux maisons les plus modestes de proportions, chargées d'ornements depuis les fenêtres du rez-de-chaussée jusqu'à la corniche.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Les modèles gothiques et ceux du genre Rubens exercent leur influence sur les souvenirs des artistes, même quand ils ont adopté un style qui demande avant tout de la simplicité. Ce qu'ils semblent ignorer et ce que l'exemple des peintres flamands et hollandais pourrait cependant si bien leur apprendre, c'est que, pour obtenir de l'effet, il faut sacrifier certaines parties de l'œuvre et ne pas appeler partout à la fois l'attention du spectateur. Voyez comment procèdent les grands coloristes: le centre de la toile, le principal, est vivement éclairé, le reste est rejeté dans la demi-teinte.

Les architectes grecs, ces maîtres qu'on n'a point surpassés, avaient, par suite du même sentiment esthétique, agi comme nos peintres flamands. Les ornements sont rares, sobres, et de grandes surfaces unies sont destinées à les faire ressortir. La frise du Parthénon se déroule au haut d'un mur nu et attire ainsi à elle l'œil du spectateur que rien ne vient distraire. C'est pour le même motif qu'on est obligé de reconnaître que les Français l'emportent sur les autres nations pour le goût exquis que révèlent leurs constructions, leurs porcelaines, leurs meubles, leurs étoffes, etc. L'effet que produit la so-

[1] Dans un compte rendu publié par le *Moniteur français*, M. Ch. Garnier, l'architecte du nouvel Opéra de Paris, exprime dans les termes suivants son opinion au sujet des dessins de M. Suys : « En suivant l'ordre adopté par le catalogue, la visite commence par la Belgique, notre rivale en peinture. L'envoi le plus important est dû à M. Suys, qui a composé un Palais des Beaux-Arts. Le plan de ce projet est bien disposé, les salles sont bien distribuées et les petites coupes méritent des éloges. Quant à la façade, d'un aspect assez monumental, M. Suys a employé un style tapageur qui n'est pas à beaucoup près la véritable richesse et la véritable grandeur ; mais, tel qu'il est, les qualités de ce dessin l'emportent de beaucoup sur les défauts, et, d'après l'examen des diverses parties des plans et des coupes, on peut croire que, si M. Suys est mis à même d'étudier sa composition, il saura s'en tirer à merveille. »

briété, voilà ce que nos architectes et nos ornemanistes en tous genres n'apprécient pas assez et ce que, dans les académies de dessin, il faudrait s'efforcer de faire comprendre aux élèves.

Si M. Suys consentait à supprimer une bonne partie des détails qui surchargent son projet de Bourse et de Palais des Beaux-Arts, sauf à donner plus d'importance et de relief à ceux qu'il conserverait, il est à croire qu'il arriverait à un effet plus grand avec moins d'efforts et moins de frais de toute nature. Il n'a, du reste, qu'à s'inspirer de ce qu'il a fait lui-même et à rester fidèle au sentiment qui l'a guidé dans le dessin de l'établissement de Spa.

M. Van Houteghem avait exposé un spécimen de château flamand, où l'étude des constructions de ce genre qui existent encore dans notre pays, avait été habilement mise à profit. Ces bâtiments, d'un style sévère, sont bien en harmonie avec le ciel du nord et font un grand effet, quand ils sont encadrés dans les massifs de chênes et qu'ils se détachent sur le vert intense des grandes pelouses.

M. Hoste avait moins bien réussi dans son plan d'église gothique. Quant aux dessins de M. Vincent, ils révélaient un artiste consciencieux, mais qui ne se rend pas toujours un compte exact des exigences du style qu'il adopte.

On serait disposé à croire que la photographie doit rendre la gravure et la lithographie à peu près superflues; car, comme il ne s'agit que de reproduire aussi fidèlement que possible certaines œuvres d'art, la main du graveur, quelque habile qu'elle soit, ne pourra jamais, semble-t-il, lutter d'exactitude avec le rayon lumineux qui transporte sur le papier l'image même de l'objet qu'on veut imiter. Et pourtant, dès qu'il s'agit d'un tableau ou d'une statue, la gravure conserve sa prééminence. C'est qu'en effet la photographie ne rend pas les proportions des objets ayant un grand relief, ni la valeur relative des tons, lorsqu'on veut reproduire une peinture polychrome. Les parties de la statue qui sont plus rapprochées de l'instrument, sont démesurément grossies, celles qui sont en retraite sont trop diminuées. Les bas-reliefs seuls peuvent être exactement reproduits. Pour les tableaux, les

défauts de la photographie sont différents ; d'une part, elle pèche par trop d'exactitude, et, d'autre part, elle en manque. En effet, elle rend sensibles à l'œil les grains, les fils de la toile, les coups de brosse, les glacis. La moindre irrégularité projette son ombre et fait une tache noire. Puis les différentes couleurs n'affectent pas les préparations chimiques de la même façon. Le bleu et le violet se traduisent en clair ; les rouges, au contraire, produisent un ton intense. Il en résulte que tout l'effet du tableau est détruit. Supposez une figure à qui l'artiste a donné un vêtement bleu, mais qui ne doit occuper qu'une place secondaire et qui se trouve placée dans la demi-teinte ou dans l'ombre. La photographie l'habille en blanc et l'attire ainsi au premier plan. Je ne crois pas que pour la reproduction des tableaux on ait jamais fait mieux que l'œuvre de Wiertz, exécutée par M. Fierlants, et cependant les graves défauts que je signale n'ont pu être évités, parce qu'ils sont inhérents au procédé même.

La gravure, aux yeux des gens de goût, n'a donc rien perdu de son importance; mais où la photographie peut rendre des services réels aux arts, c'est dans la reproduction des planches gravées, qu'elle exécute avec une merveilleuse fidélité. La Belgique et la Hollande ont produit autrefois des graveurs qui n'ont pas été surpassés ailleurs. A l'époque de Rubens et sous son inspiration, l'art de la gravure en taille-douce avait pris un essor extraordinaire, et nous pouvons citer des artistes qui ont rivalisé avec les grands graveurs italiens du XVII[e] siècle. Chez les Flamands le dessin est peut-être moins correct, mais le burin est plus hardi, plus libre d'allures, et arrive à rendre mieux la vie et la couleur. Les efforts que le gouvernement belge et les académies de dessin ont faits depuis 1830 pour faire refleurir l'art de la gravure, n'ont pas été stériles. Une nouvelle école s'est formée sous la direction d'un illustre graveur italien, M. Calamatta, et de jeunes artistes ont fait les plus louables efforts pour se montrer dignes de leurs glorieux prédécesseurs du XVII[e] siècle.

M. Bal, professeur de gravure à l'Académie de Bruxelles, est mort avant d'avoir pu recevoir la distinction que le jury lui aurait décernée. Élève de Martinet, M. Bal avait les qualités et les défauts de son maître. Ce que l'on admire surtout dans ses œuvres, c'est la perfection des tailles, qui ne laissent rien à désirer Mais le mérite de la reproduction est plus inégal, parce qu'il dépend de l'habileté

du dessinateur qui a fait le dessin d'après le tableau. Le *Raphaël*, dessiné par Tourny et gravé par Bal, est une œuvre excellente sous tous les rapports. La *Jeanne la Folle*, dessinée par Bal lui-même, est moins bien réussie. Les mains de Philippe le Beau sont d'un dessin peu correct et la draperie coupe le pied de Jeanne d'une façon trop dure ; néanmoins, ces deux planches faisaient honneur à notre école.

M. Meunier, élève de Calamatta, prouvait qu'il avait profité des leçons d'un tel maître. Le mérite de la taille n'était pas inférieur à celui du dessin. On a reproché à l'exposition de M. Meunier de n'être pas assez classique ; mais il ne dépend pas toujours du graveur de choisir les sujets qui seraient les plus dignes de son burin. Dans la *Chasse au rat*, le procédé était peut-être un peu *lâché*, mais la couleur, la vie, le mouvement, étaient très bien rendus.

M. Franck, également élève de Calamatta, avait exposé un assez grand nombre de planches d'une exécution très soignée, mais un peu faible et surtout uniforme. Les ciels, les terrains, les chairs, les draperies sont trop du même ton, et les effets de la taille ne les diversifient pas suffisamment.

Dans le *Miroir*, d'après Cermak, M. Biot a montré du talent et comme dessinateur et comme graveur. Cependant, nous préférons encore la *Vierge du Corrège*, où la couleur est merveilleusement rendue. M. Biot, s'il continue à travailler avec conscience, est appelé, croyons-nous, à s'élever au premier rang de son art.

M. Demannez avait exposé deux gravures: *Les Martyrs*, d'après Slingeneyer, et *Roméo et Juliette*, de Jalabert. La finesse, le soin exact de l'école de Calamatta s'y retrouvaient. La vigueur seule manquait un peu à ces planches d'un effet très-agréable. Un jeune artiste qui a fait toutes ses études en Belgique, M. Desvachez, avait exposé dans le compartiment français, parce qu'il est né en France. Nous ne pouvons pas lui en faire un reproche, mais il nous est permis de regretter que notre école n'ait pu se faire honneur de ce vigoureux talent, qui s'est développé parmi nous.

D'après ce qui précède, on peut voir que la Belgique occupait au Champ-de-Mars une place très honorable dans l'exposition des gravures. Elle venait, je crois, en troisième ordre après la France et l'Allemagne. Nous devons en féliciter vivement nos jeunes graveurs; car leur art est un art ingrat, dont les amateurs seuls appré-

cient le mérite et que le gros du public néglige et n'encourage guère. Quoique la photographie, comme nous l'avons dit, ne puisse remplacer la gravure, elle ne lui fait pas moins, pour bien des sujets, une redoutable concurrence. Honneur à ceux qui n'en sont pas effrayés et qui continuent à travailler pour satisfaire le goût éclairé des véritables amateurs des beaux-arts.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BELGIQUE.

(*Revue des Deux Mondes* de Paris, 15 avril 1870.)

La France va proclamer la liberté de l'enseignement supérieur. Une commission a été nommée pour étudier la question. Cette commission a voulu connaître la législation des pays étrangers sur cette matière, et la Belgique a, paraît-il, appelé particulièrement son attention [1]. Il y a pour cela deux raisons. D'abord le parti qui a réclamé le plus bruyamment la réforme des lois qui règlent l'enseignement supérieur, a pris depuis longtemps pour mot l'ordre: *la liberté comme en Belgique*. En second lieu, comme aucun pays ne ressemble autant à la France sous le rapport des mœurs, des lois, de l'état social tout entier, il est plus facile et plus sûr de déduire des conclusions des résultats obtenus en Belgique que des faits observés partout ailleurs. Ce petit royaume, soumis pendant vingt ans à la législation française, en a conservé le droit civil ; mais il a profondément modifié son droit politique, en prenant plutôt les États-Unis pour modèle, comme semble vouloir le faire la France maintenant. C'est pour ce motif qu'il peut être utile de montrer les difficultés et les débats auxquels l'établissement de la liberté de l'instruction supérieure a donné lieu en Belgique.

[1] J'ai eu l'honneur d'être appelé par la commission, mais, à mon grand regret, je n'ai pu me rendre à la séance où j'étais convoqué. Cette étude résume les faits que j'aurais pu faire connaître, et complète ceux que M. Albert Duruy a déjà exposés dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février.

I.

La Belgique avant la révolution française n'avait qu'une seule université, celle de Louvain. Fondée en 1426 par Jean IV, duc de Brabant, avec l'approbation du pape Martin V, elle avait une renommée européenne. Elle était riche, jouissant du revenu de legs et de fondations considérables. C'était en réalité un établissement de l'État, car à différentes reprises le gouvernement en avait modifié l'organisation et les règlements. Les professeurs, au nombre de vingt-huit, étaient nommés, les uns par le souverain, d'autres par l'autorité communale de Louvain, d'autres encore par les facultés. Lors de la conquête française, l'antique université fut supprimée. Sous la république, les villes s'efforcèrent de maintenir quelques établissements d'enseignement supérieur. Une école de médecine fut établie à Anvers et une école de droit à Bruxelles.

Quand l'empire organisa l'Université de France, l'on aurait pu espérer que la Belgique allait être mieux dotée; mais il n'en fut rien. On ne peut se figurer à quel point l'intérêt scientifique fut mis en oubli. Bruxelles conserva son école de droit avec cinq professeurs et deux répétiteurs; mais il n'y eut pas pour toute la Belgique une seule institution où les jeunes gens qui se destinaient à la pratique de la médecine, pussent faire des études complètes. Il n'existait que des écoles primaires médicales, organisées exclusivement pour l'instruction des sages-femmes et des officiers de santé. Dans ce détail se révèle tout l'esprit du régime impérial: ce qui importait, c'était d'aider les mères à mettre au monde des enfants, et de guérir leurs blessures, quand ils seraient devenus soldats.

Après 1815, Guillaume d'Orange agit dans un esprit complétement opposé; il s'efforça par tous les moyens de répandre l'instruction à tous les degrés: il en comprenait l'urgence. La Belgique, après sa lamentable défaite du xvie siècle, avait été écrasée sous le joug théocratique, comme l'Espagne et l'Autriche, à qui elle avait successivement appartenu. La France impériale lui avait pris beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent, mais ne lui avait apporté aucune lumière en échange. Voilà comment il put se faire que l'assemblée des notables rejeta la constitution proposée par le roi Guillaume, uniquement parce qu'elle proclamait la liberté des cultes, cette « peste » que le clergé condamnait déjà, conformément aux décrets

infaillibles des conciles et des papes. Mais Guillaume fit ce qu'avait fait autrefois la Réforme en Allemagne et dans les Pays-Bas : il fonda des universités, trois au lieu d'une, celles de Louvain, de Gand et de Liège. Il n'hésita pas à demander des professeurs au pays qui était alors le foyer des fortes études, à l'Allemagne. Ses tentatives furent couronnées de succès. L'enseignement supérieur, largement distribué, répandit en Belgique les idées modernes. C'est dans les écoles de Guillaume que se formèrent ces hommes d'élite qui en 1830 formulèrent la constitution démocratique dont le pays s'enorgueillit encore aujourd'hui. Le nombre des étudiants augmentait aussi constamment : en 1818, la première année après la réorganisation des universités, il n'était que de 679; en 1829, il s'élèvait à 1,620 [1].

Parmi les réformes que l'on voulait arracher à l'obstination bien intentionnée, mais mal entendue du roi Guillaume, se trouvait la liberté de l'enseignement. On entendait par là le droit d'étudier où l'on voulait et celui d'ouvrir des écoles à côté de celles de l'État. Nul ne songeait alors à fonder des universités. Au lendemain de la révolution de 1830, l'un des premiers actes du gouvernement provisoire fut de proclamer la liberté de l'enseignement dans des termes qui devinrent ensuite l'article 17 de la constitution : « L'enseignement est libre ; toute mesure préventive est interdite. » Ces quelques mots, si brefs, mais d'un sens si clair et si absolu, allaient bientôt amener une situation sans précédents en Europe. La révolution de 1830 ne se contenta pas d'avoir renversé un trône ; c'étaient les bases de l'ordre politique qu'elle allait renouveler complétement. Il faut dire que les libertés se tiennent par un lien si intime qu'il est difficile d'en accorder une sans les accorder toutes. Comment à un peuple qui va jouir de la liberté des cultes, de la presse et de l'association, refuser celle de l'enseignement? Peut-il se concevoir un droit plus naturel, plus inhérent à la qualité d'être libre, que celui d'instruire ses semblables, de leur communiquer ses idées, ses lumières? Pour qui a joui de cette faculté, il semble incroyable que les habitants d'un pays voisin puissent en être privés.

[1] Je ne crois pas qu'en Belgique personne conteste tout ce que le pays a dû au roi dont il a été amené à renverser le trône. A la fête qui eut lieu le 3 novembre 1867, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de l'université de Liège, le professeur chargé d'en retracer l'histoire. M. Nypels, a pu dire avec l'approbation unanime de ses auditeurs : « Honneur au monarque, ami des lettres et des sciences, qui réorganisa l'enseignement supérieur en Belgique ! »

En proclamant la liberté, l'État doit-il s'abstenir d'entretenir lui-même des établissements d'instruction publique ? Certain parti et certains économistes l'ont soutenu ; mais le congrès belge de 1830 ne l'a pas pensé, et le même article 17, qui consacre la liberté illimitée et sans nulle restriction, porte dans le paragraphe suivant : « L'instruction publique donnée aux frais de l'État est également réglée par la loi. » Le congrès a eu raison. Les nations, pour subsister, pour progresser surtout, ont besoin que l'instruction, à ses différents degrés, soit répandue dans toutes les classes de la société. Or il est démontré par l'expérience qu'en Europe, jusqu'à présent, les particuliers manquent de la suite de vues et d'efforts nécessaire pour conserver, accroître et communiquer à tout un peuple le dépôt des connaissances qui lui sont indispensables. L'État doit donc entretenir des écoles. C'est un de ces cas d'intervention des pouvoirs publics admis même par Adam Smith et préconisé par Stuart Mill avec une force de raisonnement irrésistible.

Ainsi, d'une part, droit illimité des citoyens de fonder des écoles, mais, d'autre part, devoir de l'État d'en entretenir aussi aux frais du trésor public; voilà le régime qui existe en Belgique depuis 1830 et qui existera en France demain. Cela ne donnerait point lieu à des difficultés sérieuses, et en deux lignes la loi serait faite, si, comme conséquence de la liberté de l'enseignement, on pouvait proclamer la liberté complète des professions, sauf répression des délits. Mais, pour certaines fonctions qui semblent pouvoir mettre en danger la vie ou la fortune des citoyens, comme celles de médecin, de pharmacien, d'avocat et de notaire, l'État croit devoir demander des garanties de capacité sous forme de diplômes, délivrés par des juges compétents après examen des candidats. Or ces diplômes, très importants dans notre société, puisqu'ils ouvrent la porte des carrières libérales, qui les délivrera? Tant qu'il n'existe que des facultés officielles, rien n'est plus simple : c'est aux professeurs de ces facultés qu'appartient exclusivement ce que l'on appelle la collation des grades académiques ; mais, quand il y aura des facultés libres, elles ne tarderont pas à contester le privilège des professeurs officiels. On répétera en France tout ce qui a été dit en Belgique à ce sujet. — Celui qui est maître des examens, est maître de l'enseignement. Il n'y a pas d'enseignement libre, tant que les résultats doivent être appréciés par les professeurs des institutions de l'État ; car les professeurs des écoles particulières sont obligés de régler

leur enseignement d'après celui des examinateurs, sinon ils exposeront leurs élèves à un échec probable. Que devient alors l'indépendance de la science, et comment avec un pareil despotisme le progrès par la concurrence est-il encore possible? Que dirait-on d'une loi qui, en proclamant la liberté de l'industrie, déciderait en même temps que nul ne peut vendre ses produits, s'ils ne sont reconnus excellents par certains fabricants privilégiés qui ont longtemps joui du monopole, et qui veulent le conserver dans l'intérêt même des clients, qu'ils seraient désolés de voir mal servis? Les bancs des écoles libres pourront-ils se garnir, si les élèves sont soumis à cette obligation peu équitable de faire constater leur capacité par le corps enseignant d'établissements rivaux? Un homœopathe a-t-il chance de voir ses élèves agréés par un allopathe? Ainsi toute doctrine nouvelle sera une cause infaillible d'insuccès dans ces régions des hautes études qu'on prétend avoir affranchies. — Je résume l'objection; le recteur de l'université catholique de Louvain l'a formulée dans une pétition adressée en 1849 au sénat belge: « La liberté d'enseignement ne consiste pas dans le simple droit d'enseigner, elle consiste dans le droit d'enseigner avec efficacité. Sinon ce serait une lettre morte, une liberté purement spéculative. L'inégalité dans le bénéfice des études viole donc la liberté aussi bien que la contrainte sur le fait de l'enseignement. » Voilà ce que l'on dira, et ce ne seront point les catholiques seuls qui parleront ainsi; les partisans des idées nouvelles tiendront le même langage. Le monopole officiel sera battu en brèche de deux côtés à la fois, à droite et à gauche. Il est instructif de voir comment en Belgique l'État a été réduit sur ce point à capituler presque sans résistance.

Après la révolution de septembre 1830, le gouvernement provisoire maintint les trois universités; seulement à chacune d'elles il supprima une ou deux facultés. Il ne proclama point la liberté des professions; nul alors ne songeait à cette réforme radicale. Il décida que tout Belge qui aspirait aux grades académiques, serait admis à se présenter aux examens devant la faculté compétente, quels que fussent le pays et l'établissement où il avait fait ses études. C'est ainsi qu'on entendait alors la liberté d'enseignement. Le droit de délivrer les diplômes exclusivement réservé aux professeurs officiels ne semblait pas une restriction à la liberté ; bientôt cependant la difficulté allait naître d'une circonstance fortuite.

Près des universités mutilées, des facultés libres s'étaient établies

pour compléter le cadre de l'enseignement supérieur. Le gouvernement donna une sorte d'existence légale à ces facultés en leur permettant de s'installer dans les bâtiments universitaires, et en désignant leurs professeurs pour faire partie des « commissions d'examen » institutées en 1831. C'était le germe des jurys d'examen et le point de départ d'une série de difficultés qui sont devenues plus inextricables à chaque tentative faite pour en sortir.

Les facultés libres donnèrent d'abord des résultats peu brillants, et le premier rapport officiel publié en 1843 par le ministre de l'intérieur le constate : « Pendant les quatre années que dura le régime des commissions d'examen, les études littéraires, philosophiques et scientifiques, préparatoires aux études du droit et de la médecine, furent partout presque complètement négligées. » Mais bientôt la liberté de l'enseignement allait produire un fruit nouveau, très extraordinaire et appelé cependant à un merveilleux développement. J'ai déjà eu l'occasion de faire connaître ici les origines, les principes et les forces du parti catholique belge [1]. C'était dès 1830 un grand parti ayant ses racines les plus lointaines et les plus profondes dans le passé du pays depuis le XVIe siècle. Il avait chassé deux souverains, Joseph II et Guillaume, coupables d'avoir résisté à l'Église. Il avait réclamé avec acharnement contre le monopole de l'enseignement. Admettant le principe de l'obéissance passive aux ordres d'un chef infaillible, il était discipliné comme une armée. Il avait une autre force encore : il possédait tout un système de doctrines complètement arrêtées et bien liées, qu'il voulait inculquer aux jeunes générations. Pour cela il lui fallait un établissement d'enseignement supérieur, une université. Ce furent les évêques qui entreprirent de la fonder. Le « décret » qui érige l'université catholique, est un document qui mérite de fixer l'attention. Il commence comme une loi émanant du pouvoir souverain : « A tous et à chacun de ceux qui verront, liront ou entendront ces présentes lettres, salut éternel dans le Seigneur. » Ce n'est pas sans raison que les évêques belges se servent de ces royales formules. Ils agissaient en vertu d'un bref donné à Rome le 13 décembre 1833 par le pape Grégoire XVI. C'était en réalité la cour romaine qui fondait une université sur le sol belge pour y propager les principes qu'elle déclare

[1] Voyez *Les partis politiques en Belgique*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1864. (L'auteur a réimprimé cet article dans ses *Études et essais*. Paris, Hachette, 1869.)

seuls conformes à l'éternelle vérité. Ce fait sans précédent n'eût sans doute pas été toléré par les souverains de l'ancien régime, qui, même quand ils étaient très dévoués à l'église, persistaient néanmoins à faire respecter leur souveraineté dans l'ordre temporel; mais il n'en est pas moins certain que la fondation d'une université catholique par un bref papal est un acte parfaitement conforme à la liberté de l'enseignement telle qu'on l'entend aujourd'hui.

Les précautions les plus rigoureuses étaient prises pour que le nouvel établissement ne s'écartât jamais de la plus stricte orthodoxie. C'est l'épiscopat belge qui dirige et surveille l'université par un recteur qu'il nomme et révoque. Ce recteur est installé « après qu'il aura fait profession de foi entre les mains de l'archevêque, et qu'il aura promis obéissance et fidélité au corps épiscopal de Belgique. » La nomination des professeurs est faite par le recteur et sanctionnée par les évêques; « ils sont aussi tenus de faire profession de foi conformément à la formule arrêtée par le pape Pie IV. » « Nous enjoignons aux professeurs, dit encore le décret, de tenir et de professer de cœur et d'action la foi catholique, afin qu'étrangers aux nouveautés profanes qui souillent l'intégrité de la foi, ils cherchent la science qui édifie avec charité. »

Le but et l'esprit de la nouvelle université étaient également déterminés avec une grande précision. « Voulant donner une forme fixe à cette grande institution et en assurer pour toujours la stabilité, en vertu de l'autorité apostolique et de la nôtre, nous érigeons et établissons par les présentes lettres une université qui sera à perpétuité dirigée par nous avec un pouvoir suprême et une continuelle sollicitude (sauve en toute chose l'autorité du saint-siège): elle sera composée de cinq facultés, dont la première en dignité est celle de la théologie, la seconde celle du droit, la troisième celle de la médecine, la quatrième celle de la philosophie, la cinquième celle des sciences mathématiques et physiques. » En finissant, les évêques mettaient leur entreprise sous la protection d'une puissance qui n'abandonne jamais, disent-ils, ceux qui l'invoquent. Ce n'est pas de Dieu qu il s'agit, car son nom n'est point prononcé. « Afin que tout ce qui est réglé et doit l'être à l'avenir, ait toujours un résultat favorable, nous élevons les yeux et les mains vers la très sainte Vierge, dont le nom est rempli de bénédictions et de faveurs divines, et à laquelle nous recommandons humblement notre académie comme à une maîtresse et patronne très puissante. » Il faut

dire que l'institution était savamment ordonnée d'après le principe d'une autorité absolue. Grâce à « la fidélité et à l'obéissance jurées, et aux professions de foi suivant la formule du pape Pie IV, » il n'est pas à craindre que jamais nouveauté profane y vienne effleurer la science orthodoxe, ou qu'un nouveau Galilée y apporte le scandale de ses découvertes. Quand on établira une université catholique en France, l'acte de fondation sera probablement conçu en d'autres termes, et ce seront des laïques qui le signeront.

Il ne suffisait pas de créer l'université : il fallait la faire vivre, se procurer des locaux, rétribuer les professeurs. Pour une entreprise laïque, c'eût été une grave difficulté; pour les évêques, ce n'en était pas une. Dans un pays où la religion a conservé son empire, les ministres du culte ont à leur disposition des trésors inépuisables. Ils n'ont qu'à frapper le rocher, et la source coule. Qui a la foi est prompt aux bonnes œuvres, donne volontiers et donne largement. La foi est un levier très puissant et très respectable ; ceux qui en disposent, peuvent beaucoup, pour le bien comme pour le mal. En février 1834, les évêques s'étaient déjà adressés au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, sollicitant « messieurs les curés desservants » de faire contribuer par tous les efforts les ouailles à l'érection d'une université catholique. « Nous prions, disaient-ils, tout le respectable clergé de nos diocèses, sans exception, de donner l'exemple d'une généreuse coopération à une si belle œuvre, et, sans vouloir imposer d'obligation à personne ni mettre des bornes à la libéralité de nos chers collaborateurs, nous engageons messieurs les vicaires-généraux, chanoines, doyens et curés de première et seconde classe à prendre vingt actions, messieurs les desservants dix actions, etc. » Il paraît que certains ecclésiastiques ne comprirent point d'abord toute l'utilité de l'œuvre à laquelle ils étaient appelés à participer, car dans son mandement du 5 janvier 1836 l'évêque de Liège se vit forcé de blâmer sévèrement « la détestable indifférence (*pessima indifferentia*) » de quelques-uns. Leur zèle ne tarda point sans doute à s'éveiller, car c'est l'évêque qui nomme, déplace et dépose les curés. L'épiscopat voulait que tous, même les plus humbles, donnassent leur obole. L'évêque de Liège, dans le même mandement de 1836, enjoint aux prêtres de son diocèse de frapper à toutes les portes, d'engager les « ouvriers, les cultivateurs et les domestiques » à offrir le denier de la veuve. Dans toutes les églises, des quêtes furent organisées et se font encore chaque an-

née en faveur de l'université de Louvain. Les bénédictions du ciel sont promises à ceux qui donnent. C'est sans doute une belle idée de faire contribuer tous les fidèles, y compris les pauvres et les ignorants, à la fondation d'une grande institution d'enseignement supérieur, destinée à répandre sur tout le pays la saine lumière des hautes études, les plus nécessaires de toutes, suivant M. Renan. Seulement on souhaiterait peut-être que moins de contrainte soit employée à obtenir des dons, et l'on pourrait aussi faire observer que, les curés prenant leur cotisation dans leur salaire officiel, c'est l'État qui entretient en partie l'université catholique et fait ainsi avec ses deniers concurrence à ses propres établissements. La suppression du budget des cultes pourrait seule mettre toutes choses dans l'ordre.

Les évêques n'ouvrirent d'abord que deux facultés à Malines; ils manquaient de locaux et ils espéraient bientôt en avoir de magnifiques. En effet, le 31 juillet 1835, le ministre de l'intérieur, M. Rogier, avait déposé un projet de loi sur l'enseignement supérieur, qui ne maintenait que deux universités, celle de Liège et celle de Gand. Dans le courant des débats, M. Rogier proposa même de n'en conserver qu'une seule, afin d'y réunir les meilleurs professeurs dont l'État pourrait s'assurer le concours, et de l'établir à Louvain, pour qu'elle héritât de la renommée dont avait joui autrefois celle du moyen âge; mais les catholiques, qui avaient leur projet arrêté, repoussèrent cette proposition: elle fut rejetée par 39 voix contre 32; le projet primitif fut voté.

L'État abandonnant Louvain, les évêques s'empressèrent d'occuper la place restée vacante. Ils firent avec l'autorité communale une convention dans laquelle ils s'engageaient à organiser un enseignement universitaire complet. La ville accordait à l'université la jouissance gratuite de vastes bâtiments que l'État venait de céder à la commune. Celle-ci ne conservait aucun droit d'intervention ou de contrôle dans l'administration de l'université, exclusivement réservée au corps épiscopal. Les cours s'ouvrirent le 1er décembre 1835. L'organisation de l'enseignement était en tout semblable à celle des universités de l'État.

La confiance des évêques n'a pas été déçue; leur œuvre a été bénie. L'université catholique n'a cessé de grandir; elle a toujours disposé de ressources considérables dont on ne connaît point le total, mais qui ont suffi pour bien rétribuer ceux qu'elle emploie.

Elle a toujours eu des professeurs en renom, et pour en enlever à l'État, elle n'a jamais hésité à leur faire une situation exceptionnelle. Dans les facultés de droit et de philosophie, elle a presque autant d'élèves que les deux universités de l'État ensemble. La raison en est facile à comprendre : elle peut d'abord compter sur les enfants des familles du parti catholique et des familles patriciennes ; elle attire en outre ceux des indifférents et même de quelques partisans des idées libérales, parce que les mères s'imaginent que les jeunes gens, mieux surveillés à Louvain, y ont des mœurs plus sévères. Il y a plutôt lieu de s'étonner que les universités de l'État puissent soutenir la lutte, lorsqu'on songe que la chaire et le confessionnal ne cessent point de recommander leur rivale.

La fondation d'une université épiscopale, érigée en vertu d'un bref du saint-siége, ne pouvait manquer de jeter l'alarme dans les rangs du parti qui s'est donné pour mission de combattre la domination du clergé. Les ministères catholiques [1] pouvaient nommer et nommaient en effet assez souvent des professeurs partageant leurs opinions dans les universités de l'État. Il y avait donc lieu de craindre que l'enseignement supérieur ne passât complètement sous l'influence des évêques, qui auraient eu ainsi le privilège de discipliner à leur guise presque toute la jeunesse instruite du pays. La révolution belge aurait alors abouti au triomphe de l'église romaine, et la proclamation de toutes les libertés à la suprématie d'un parti qui ne les respecte que jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour les immoler sur l'autel de l'orthodoxie.

Le danger fut compris. Les franc-maçons, l'avant-garde du parti libéral de cette époque, poussèrent le cri d'alarme. Le 24 juin 1834, l'avocat Verhaegen, grand dignitaire de l'ordre, profita de la fête du solstice d'été pour proposer à la loge de fonder une université à Bruxelles, avec le concours de toutes les personnes dévouées aux idées libérales. Le projet fut accueilli avec enthousiasme. De toutes les loges de province, les souscriptions affluèrent. Un comité d'administration fut constitué, un programme arrêté, des professeurs nommés, et le 20 novembre, quinze jours après l'installation provisoire de l'université épiscopale à Malines, l'inauguration solen-

[1] J'ai à peine besoin de dire que ce mot « catholique » indique non une certaine croyance religieuse, mais une certaine nuance politique. Beaucoup de libéraux sont très bons catholiques, et bien des « catholiques » sont des croyants très peu fervents.

nelle de l'université libre eut lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville à Bruxelles. Le conseil communal, comprenant son intérêt, accordait à l'établissement naissant un appui efficace : il vota en sa faveur un subside annuel de 30,000 francs, et lui céda la jouissance d'un excellent local, parfaitement situé.

Un écrivain d'un esprit très fin et très sensé, né à Paris, mais depuis longtemps professeur en Belgique, M. Baron, exposa clairement dans le discours d'ouverture la raison d'être de l'institution nouvelle. « Et par le nom imposé à son université, disait-il, et par ses propres déclarations, l'épiscopat belge reconnaît que ses doctrines scientifiques seront de nécessité spéciales et restreintes, car elles se rattachent à un dogme d'obéissance passive que rejettent péremptoirement la Russie, la Grèce, la Suède, le Danemark, la Grande-Bretagne, la Prusse, une partie considérable de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique, c'est à dire la grande majorité de la civilisation humaine, — à un dogme qui, même dans les États catholiques, est contesté par une foule d'esprits religieux. Les doctrines de l'université catholique seront inévitablement incomplètes et arbitraires, car non seulement elles s'arrêtent comme les nôtres au pied des limites infranchissables de la morale universelle et des lois, mais elles devront se resserrer, se modifier, se plier, se tordre en tout sens, suivant la suprême volonté de six dignitaires auxquels le recteur, unique modérateur de l'enseignement, jure fidélité et obéissance. Mais une autre opinion s'élève à côté de la leur, c'est que les sciences purement humaines doivent rester entièrement en dehors du catholicisme. Ce n'est point être hostile au catholicisme que de tracer d'abord une puissante ligne de démarcation entre ses doctrines et les sciences humaines, et, cela fait, de cultiver tout à l'aise, mais avec le respect que nous devons aux croyances de la majorité de nos concitoyens, l'immense terrain qui nous est livré, de poursuivre dans toutes ses veines cette mine inépuisable, laissant à Dieu, comme disait un éloquent jésuite du siècle dernier, la nuit profonde où il lui plaît de se retirer avec sa foudre et ses mystères. » Le sens et le ton de ces paroles indiquent quelle a été l'attitude de l'université libre. Créée pour la lutte, elle a combattu le système et les visées catholiques, sans attaquer le dogme. De même que l'opinion qu'elle représentait, elle a fait profession de ne point sortir de la sphère laïque. C'était faire preuve de modération et de tact. Seulement l'université catholique trouve dans la foi une

force de propagande et un titre à la confiance qui manquera toujours à sa rivale. Ce qui a beaucoup contribué au succès de l'université libre, c'est que, placée dans la capitale, elle a pu profiter de toutes les ressources que celle-ci présente, y recruter beaucoup d'étudiants et y trouver des professeurs éminents qu'elle rétribue peu, mais qu'elle autorise à continuer l'exercice de leur profession.

Il n'est pas sans intérêt de voir comment un établissement d'enseignement supérieur fondé par quelques particuliers a pu s'organiser, se gouverner et subsister. La direction suprême appartient à un conseil d'administration composé de onze membres que choisissent les souscripteurs. Le bourgmestre de Bruxelles ou un échevin délégué par lui préside de droit et a voix délibérative; la commune donnant un subside important et la jouissance des locaux, il est juste qu'elle intervienne par son principal magistrat. Ce conseil nomme et rétribue les professeurs, arrête le programme, exerce en un mot la direction suprême. Le nombre des étudiants s'est élevé de 350 à 800. La dépense annuelle dépasse 100,000 fr. Les rétributions des élèves donnent plus de 60,000 francs. La ville de Bruxelles accorde un subside de 30,000 fr. et le conseil provincial du Brabant 10,000 fr. Trois souscriptions ouvertes en 1834, 1839 et 1843 ont produit un total de 212,050 fr. L'administration de l'établissement n'a jamais donné lieu à aucune difficulté ; quoique ne jouissant pas de la personnification civile, son existence paraît complètement assurée pour l'avenir.

D'après ce qui précède, on voit que la liberté de l'enseignement en Belgique n'a pas été une lettre morte. Les deux puissants partis qui se disputent l'opinion, ont trouvé chacun assez de ressources et inspiré assez de confiance pour fonder et soutenir une grande institution d'enseignement supérieur à côté des universités de l'État et en concurrence avec celui-ci. C'est un fait honorable et sans précédent sur le continent européen. Il n'a été possible que parce que ces deux partis ont de la fixité, de la permanence, parce qu'ils représentent ces deux forces qui, aujourd'hui plus que jamais, se disputent le monde, d'une part l'église catholique, qui au nom de son infaillibilité veut reconquérir son ancienne suprématie, et d'autre part l'esprit moderne, qui résiste et prétend conserver son indépendance. La liberté illimitée de l'enseignement a été utile. C'est une conquête définitive à laquelle on ne touchera pas. Nul ne s'en plaint, car elle n'a pas donné lieu au moindre abus.

Ce qui est plutôt menacé, c'est l'instruction supérieure donnée par l'État. Elle l'est en Belgique, elle ne manquera point de l'être en France, et pour les mêmes raisons. Elle a deux genres d'adversaires, tous deux également puissants; quoique parlant au nom de doctrines et dans des vues complétement opposées, ils se servent d'arguments identiques. Beaucoup d'économistes et d'amis très ardents — j'ajouterai en ceci très aveugles, — de la liberté, disent : Le rôle propre de l'État est de maintenir l'ordre et de garantir la sécurité contre les ennemis du dehors et du dedans ; mais il ne lui appartient pas d'enseigner, car il n'a pas de doctrines. Est-il rien de plus absurde que de voir l'État, coiffé du bonnet de docteur, monter en chaire pour exposer un système de philosophie ou de cosmogonie ? Il ne le peut qu'en restant dans la sphère des lieux communs. Il sera amené à destituer tantôt un professeur d'hébreu, parce qu'il aura interprété la Bible, tantôt un professeur de médecine, parce qu'il est soupçonné de darwinisme ou de positivisme ou de quelque autre nouveauté hétérodoxe. Passe encore que l'État fonde des écoles, quand il en manque; mais, lorsqu'il y en a pour tous les goûts et toutes les opinions, il est temps que le gouvernement s'abstienne. La nécessité seule l'autorisait à sortir du cercle de ses véritables attributions; cette nécessité n'existant plus, il faut qu'il y rentre. Voyez les États-Unis, pays modèle en fait d'instruction publique. Les différents États dépensent sans compter des millions pour l'enseignement primaire, parce qu'ils sont seuls capables de l'organiser ; ils abandonnent l'enseignement supérieur à l'initiative individuelle, parce que les particuliers sont à même de l'entretenir et de le diriger. – A ce raisonnement, le parti des évêques applaudit, car, chose singulière mais très explicable, ceux qui rêvent comme régime de l'avenir la théocratie romaine vantent souvent comme régime actuel les lois américaines.

Aux amis de la liberté trop peu prévoyants et aux amis de l'église trop habiles, il n'y a qu'une réponse à faire; c'est celle-ci : En fait de gouvernement et de législation, la situation et les besoins d'un pays ne sont pas ceux d'un autre pays, et ce qui est excellent en Amérique, pourrait être détestable en Europe. Il est certain que presque partout en Europe les partis seuls fonderaient des universités pour répandre leurs idées et conquérir la suprématie. Nous aurions des institutions entretenues par le parti clérical ou catholique, d'autres institutions érigées par les adversaires de ce parti. La

science cesserait d'être une étude désintéressée, elle deviendrait une arme de combat. Involontairement, mais inévitablement, le professeur subirait dans ses recherches et dans ses conclusions l'influence des idées politiques qui ont érigé sa chaire. Chaque université formerait une corporation militante dont la mission serait de combattre le système de la corporation rivale. Ce serait un devoir, car chaque parti est convaincu que ses adversaires conduisent la société à sa perte. Il n'y aurait plus de place pour la science impartiale, et la jeunesse serait partagée en deux factions irréconciliables, préparées à la guerre civile par la guerre des doctrines. Là où il y aurait des partis homogènes, puissants et très hostiles les uns aux autres, il y aurait des univertés libres dans les conditions que nous venons d'indiquer ; il n'y en aurait d'aucune sorte dans les pays où de semblables partis n'existeraient pas. Voilà pourquoi il faut qu'en Europe l'État continue à maintenir un enseignement supérieur, et qu'il s'efforce de le rendre aussi fort que possible. Le but suprême, unique, doit être le progrès de la science et la recherche de la vérité. Ce n'est pas que le gouvernement ne doive nommer que des hommes sans opinion, il ne nommerait que des hommes qui ne pensent point, mais il doit les choisir pour leurs connaissances. Le gounement respectera dans le professeur la liberté du citoyen ; le professeur, les exigences d'un enseignement fait pour tous et rétribué par tous [1]. C'est ainsi que l'université officielle aura sa place marquée et son rôle nécessaire entre les institutions créées par les partis.

La liberté est un droit, car il doit être permis à tout citoyen de communiquer le résultat de ses travaux. Elle est aussi un bien, car par la concurrence elle hâte la marche en avant ; mais en Europe elle serait funeste, si elle avait pour conséquence d'anéantir l'enseignement de l'État. Cela fut si bien compris en Belgique dès 1830, qu'on inséra dans l'article 17 de la constitution la phrase que nous transcrivions plus haut : « l'instruction publique donnée aux frais de

[1] La limite est difficile à tracer. Le tact et le respect de la pensée d'autrui doivent y suffire. En Belgique, même les ministères catholiques n'ont pas dénié aux professeurs le droit d'exprimer toute leur pensée dans leurs écrits. Un professeur de l'université de Gand, M. Laurent, avait publié un livre d'histoire dans lequel il montrait les iniquités et les malheurs produits par certains dogmes catholiques. Sa destitution fut réclamée très énergiquement, mais le ministère, quoiqu'il appartînt à l'opinion catholique, sut respecter la liberté de la science.

l'État sera réglée par la loi. » Seulement les catholiques ne tardèrent pas à chercher le moyen d'enlever à ce paragraphe toute valeur pratique. Un de leurs chefs les plus éloquents et les plus habiles, M. Dechamps, soutint que le texte constitutionnel n'impose pas à l'État l'*obligation* d'enseigner ; ce texte signifierait seulement que, si l'État enseigne, la loi doit règler l'enseignement. « L'État, disait M. Dechamps, n'a jamais ni pouvoir ni mission d'enseigner, parce que, n'ayant jamais été le représentant d'une doctrine, il a toujours manqué de la première condition pour enseigner ; et à plus forte raison n'a-t-il point ce pouvoir aujourd'hui que la division des croyances rend sa neutralité obligée dans le domaine des idées et des convictions. » M. Dechamps en concluait que, si les établissements libres suffisent aux besoins de la population, l'État n'a plus à s'ingérer dans l'enseignement. Le rapport où l'orateur catholique exposait cette manière de voir, provoqua dans la chambre et dans tout le pays une si vive émotion, que nul n'osa déposer une proposition formelle ; mais le principe n'a pas été abandonné, il est devenu un axiome et un mot d'ordre pour tout le parti catholique. Ce n'est que la conséquence rigoureuse de son système.

II.

Un autre incident vint soulever une question qui se rattache intimement à la liberté de l'enseignement et aussi à la séparation de l'église et de l'État : c'est la question de la personnification civile. Déjà en France le clergé, dans une pétition adressée à la commission d'enquête, vient de demander qu'on reconnaisse les facultés libres comme personnes civiles, avec droit d'acquérir des propriétés par legs et donation. M. Prévost-Paradol ,dans *La France nouvelle*, a bien montré l'importance du problème, sans insister assez, me semble-t-il, sur les conséquences de la solution qu'il considère comme seule équitable. « Le droit pour l'église, dit-il, de posséder, d'hériter, d'acquérir, le droit de réunir dans la main des chefs de l'association toutes les ressources dont elle dispose, sont des conséquences indispensables de la séparation de l'église et de l'État, et l'on ne peut même donner le nom de concession à la reconnaissance de droits si légitimes ; car le refus de reconnaître ces droits, tout en séparant l'église de l'État, serait une persécution véritable. » C'est exactement le langage que tinrent les catholiques en

invoquant la liberté de l'enseignement, quand en 1841 deux représentants, MM. Dubus et Brabant, proposèrent au parlement de reconnaître à l'université de Louvain la qualité de personne civile. Les termes de la proposition étaient très modérés et très habilement conçus. L'université ne pouvait acquérir des biens qu'avec l'autorisation du gouvernement, et cette autorisation ne pouvait plus être accordée, dès que les acquisitions auraient constitué un revenu total de 300,000 francs. Indépendamment de la contribution ordinaire, il devait être perçu annuellement sur ces biens un impôt de 4 pour 100 du revenu cadastral.

Les personnes civiles, disaient les partisans de cette mesure, ayant droit de posséder et d'ester en justice, sont créées par la puissance publique. Le droit romain les a reconnues sous le nom d'*universitates* ou *collegia*. Depuis Justinien jusqu'à nos jours, elles se sont partout multipliées, et, malgré les abus dont elles n'ont pas été exemptes, elles ont contribué pour une large part aux progrès de la civilisation en Europe. La révolution française en a détruit beaucoup, mais elle a respecté celles qui avaient pour but de donner l'instruction ou de secourir les malades. Quoique l'opinion leur soit hostile, nos lois les admettent; mais c'est en Angleterre, aux États-Unis surtout, qu'il faut voir les résultats admirables dus aux associations à qui l'on accorde sans difficulté l'existence légale. Puisque nous adoptons les libertés américaines, il faut aussi nous approprier les lois qui seules les rendent fécondes. Pourquoi tous les peuples civilisés ont-ils reconnu des personnes civiles? Parce que ces établissements, ayant un caractère de perpétuité, peuvent seuls répondre à un besoin permanent. Or il n'existe pas de fondations plus utiles que celles qui ont pour objet d'encourager les hautes études et de répandre l'instruction supérieure, car c'est celle-ci qui fait la gloire, la richesse, la puissance d'un peuple. Quand un bienfaiteur de l'humanité fonde un hospice ou seulement un lit dans un hôpital, on applaudit; mais si quelqu'un, plus occupé du développement des esprits que de la conservation des corps et plus attentif au progrès des lumières qu'au soulagement des maladies, veut ériger une université ou doter une chaire, on repousse la main du généreux et intelligent donateur. Les fondations destinées à l'instruction publique sont plus dignes de la faveur du législateur que celles qui sont destinées à l'entretien des hospices, d'abord parce qu'elles répondent à un besoin plus élevé, ensuite parce que la cha-

rité privée, touchée par la vue des maux physiques, ne manquera pas de les soulager, tandis qu'elle restera indifférente à la misère morale et au grand mal de l'ignorance, lequel étant invisible ne frappe pas les sens. D'ailleurs, si l'on a proclamé la liberté de l'enseignement supérieur, c'est sans doute afin qu'elle donne lieu à la création d'institutions libres assez puissantes pour organiser des études sérieuses. Or, pour qu'elles puisssent le faire et contribuer ainsi au progrès et à la diffusion de la science, il faut qu'elles aient le droit de compter sur l'avenir et de s'assurer des ressources permanentes. Établir une université digne de ce nom n'est pas l'œuvre d'un jour. Il faut qu'on sache qu'elle durera; sinon, création éphémère, elle n'aura ni professeurs ni élèves. Si son existence doit dépendre du produit éventuel de souscriptions annuelles, elle ne pourra jamais s'élever au niveau des anciennes universités. Les universités de moyen âge, celles de l'Angletere, le *Harvard college* aux États-Unis, se sont développés sur la base solide d'un fonds productif dont ils étaient propriétaires. Le sort des établissements de l'État est assuré par le budget; si donc on refuse aux établissements libres les moyens de durée indispensable, la concurrence est impossible et la liberté n'est qu'un vain mot. Le monopole est rétabli de fait.

D'ailleurs quelles objections peut-on invoquer? C'est un privilège, dit-on, et il ne doit plus y en avoir pour personne. Sans doute, mais l'université catholiqne ne réclame aucun privilège. Elle veut au contraire que, comme en Amérique, tout établissement d'instruction supérieure, soutenu par la confiance du public et capable de rendre des services au pays, obtienne également la personnification civile. — Mais, répondra-t-on, c'est un précédent dangereux; toutes les associations qui couvrent le pays, écoles, sociétés de musique ou de tir, couvents, réclameront la même faveur, et les personnes réelles seront écrasées sous ce réseau de personnes fictives. C'est tout simplement la reconstitution de l'ancien régime. Cette objection n'est point sérieuse, car le pouvoir législatif sera juge, et il n'accordera le droit de posséder qu'aux établissements qui répondent à un besoin élevé, général du pays, et qui ne peuvent vivre autrement. — On évoque encore la fantôme de la mainmorte; mais rien n'est plus facile que de conjurer ce danger. Qu'on limite la quantité d'immeubles que chaque institution pourra posséder. D'ailleurs, en Amérique, en Angleterre, l'étendue des biens de main-

morte ou de majorat est immense. On ne remarque pas pourtant que ces pays soient moins riches, moins prospères que les autres. — Vous insistez, et vous dites que l'université catholique, personne civile, l'emporterait bientôt sur ses rivales, et qu'elle arriverait ainsi à un monopole véritable. Si cela était, c'est que la sagesse de ses règlements et l'excellence de ses leçons lui auraient valu la confiance de tous les parents, et dès lors qui pourrait s'en plaindre? Si un service de transport était si parfaitement organisé qu'il évitât toujours tout accident et qu'il accaparât par suite tous les voyageurs, ne faudrait-il point s'en féliciter? Mais cette appréhension de monopole est mal fondée. Le parti libéral, l'État tout au moins, peut donner à ses établissements un développement proportionné à celui des institutions dont on craindrait la suprématie. Le pays ne pourrait que profiter de cette obligation imposée à tous les concurrents de rendre leur enseignement aussi parfait que possible.

Malgré ces raisons très plausibles en apparence et parfois très bien exposées [1], la répulsion qu'inspira la proposition de MM. Dubus et Brabant fut si violente qu'ils crurent devoir la retirer. Cependant le motif de cette hostilité de l'opinion ne fut point franchement dit au sein des Chambres à cette époque. Aujourd'hui il saute aux yeux : ce qui fait que l'on n'accordera pas facilement aux établissements catholiques, ni même aux églises catholiques, ce droit illimité de posséder et d'acquérir, que l'ancien régime ne leur a concédé nulle part, et que pourtant M. Prévost-Paradol déclare ne pouvoir leur être refusé sans iniquité, c'est que l'orthodoxie, par la voix des papes et des conciles, a condamné les principes sur lesquels repose la société moderne, et que, si l'église l'emportait définitivement, elle s'empresserait de les abolir. Quand on se trouve en présence d'un parti qui ne réclame la liberté pour lui qu'afin de la ravir aux autres, dès qu'il sera le maître, ce n'est pas une raison suffisante pour lui refuser la liberté, car celle-ci, comme le soleil, doit être à tout le monde, mais c'en est une pour ne pas accorder des faveurs qui peuvent ramener un jour le despotisme théocratique. La personnification civile n'est pas une conséquence nécessaire de la liberté; c'est une exception au droit commun, que le législateur peut refuser, quand il y voit un sérieux inconvénient. Ce qui est excellent aux États-Unis et en Angleterre, où plusieurs sectes se disputent

[1] Notamment dans une brochure sans nom d'auteur publiée à Louvain en 1841, sous le titre d'*Examen de la proposition de MM. Dubus et Brabant.*

l'empire des âmes, serait probablement funeste dans un pays où domine un culte qui s'inspire d'idées radicalement hostiles à la civilisation moderne. En résumé, il y a un grand nombre d'excellentes raisons à invoquer en faveur de la personnification civile des universités libres, et il n'y en a guère qu'une seule à lui opposer; mais celle-ci paraît devoir peser plus que toutes les autres ensemble [1].

III.

Les deux incidents que nous venons de relater ont été vite clos. L'opinion publique s'était aussitôt prononcée très énergiquement pour le maintien des universités de l'État et contre la personnification des universités libres; mais il est une autre question aussi importante peut-être, plus complexe sans contredit, et à laquelle on n'a pas encore trouvé de solution généralement acceptée: c'est celle des jurys d'examen. Il importe de ne la point négliger, parce que certaines personnes voudraient introduire en France le système belge.

En 1835, au moment où les chambres abordèrent la discussion de la loi qui devait régler l'enseignement supérieur, il existait donc en Belgique deux universités de l'État, celle de Liège et celle de Gand, et deux universités libres, celle de Louvain, fondée par les évêques, celle de Bruxelles, fondée par le parti libéral. Comme l'avait dit un homme d'État qui s'était spécialement occupé de ces questions, M. Nothomb, actuellement ambassadeur à Berlin, « la coexistence de l'enseignement donné aux frais de l'État et des institutions libres soulève un problème tout nouveau, sans précédent dans le droit public, et devant lequel on peut sans déshonneur s'arrêter et même hésiter [2]. » En effet, si, pour exercer en qualité de médecin ou d'avocat, il faut des diplômes, attribuera-t-on le droit de les délivrer aux facultés de l'État, comme sous le régime hollandais et comme en France? C'est le système le plus logique, car les

[1] En Belgique, la crainte de voir s'établir un précédent en faveur du droit des universités d'acquérir, même indirectement, est poussée très loin, comme le prouve le fait suivant. Le fondateur de l'université de Bruxelles, M. Verhaegen, a légué à la ville de Bruxelles une somme de 100,000 fr., afin que le revenu en soit appliqué à l'université de cette ville. Le legs n'était pas fait à l'université, incapable d'acquérir, mais à la ville, qui est une personne civile. Néanmoins le gouvernement tarde depuis bien des années à le ratifier.

[2] *Discussion de la loi sur l'enseignement supérieur*, p. 36. Bruxelles 1844.

diplômes ne sont qu'une mesure de police préventive, destinée à garantir la sécurité des citoyens, et nul ne conteste que toute mesure intéressant la sécurité publique ne soit du ressort exclusif de l'État; mais ce système aurait placé certainement les universités libres dans une position subalterne. Or elles réclamaient tout au moins l'égalité, et comme elles avaient pour elles à la fois et le parti catholique à cause de celle de Louvain, et le parti libéral avancé à cause de celle de Bruxelles, force était de subir leurs conditions. C'est ainsi que les chambres furent amenées à instituer un jury unique pour tous les candidats, n'importe où et comment ils avaient fait leurs études. Il y avait un jury distinct pour chaque grade dans chacune des quatre facultés. Chaque jury était composé de sept membres nommés annuellement, savoir: deux par la chambre des représentants, deux par le sénat et trois par le gouvernement. Ce régime, déclaré provisoire, n'était voté que pour trois ans; mais, malgré de nombreux essais de réforme, il demeura en vigueur jusqu'en 1849, c'est à dire pendant quatorze ans.

Le jury central réunissait de grands avantages. Il avait de l'autorité, de la solennité. Il établissait une commune mesure pour apprécier les connaissances acquises par les étudiants de tout le pays. Les uns n'avaient pas à subir une épreuve sévère, les autres une épreuve rendue facile par l'indulgence ou la complaisance. Il y avait égalité pour tous. C'est avec raison qu'un ministre, M. De Decker, pouvait dire: « Quoi de plus rassurant sous le rapport de la liberté, et de plus fécond, sous le rapport de la science, que l'institution, au nom de la société, de cette haute magistrature de l'intelligence devant laquelle l'enseignement supérieur officiel et l'enseignement supérieur libre viennent faire leurs preuves et s'exercer aux luttes utiles d'une loyale émulation? » Mais le mode de nomination de ce jury central était très mauvais. En appelant l'intervention des chambres, il faisait dépendre les choix des influences politiques. L'intérêt des partis, non l'intérêt de la science, les dictait. C'était pour défendre la liberté de l'enseignement contre les empiètements de l'État que l'on avait réservé au parlement le droit de désigner quatre membres sur sept; mais, comme le disait M. Nothomb en 1844, « s'il y a un danger, c'est de paraître rattacher la destinée des établissements libres aux majorités parlementaires et aux scrutins électoraux; c'est de sembler assigner aux représentants des intérêts généraux du pays le mandat spécial et impératif de sauvegarder un établissement ré-

puté à tort menacé ». Un second vice du jury central, c'est que, les mêmes examinateurs étant constamment réélus, il se formait une commission permanente qui tenait en réalité dans ses mains la direction suprême de tout l'enseignement supérieur. Nous montrerons plus loin le mal qui en résultait.

En 1844, M. Nothomb, alors ministre de l'intérieur, proposa, quoique appartenant au parti catholique, de conférer au gouvernement le droit de nommer chaque année les membres du jury, les chefs des universités de l'État et ceux des deux universités libres entendus, de manière que dans chaque jury les quatre établissements fussent représentés. Le projet fut rejeté par 49 voix contre 42. C'est seulement depuis la loi du 15 juillet 1849 que le jury central a été remplacé par les jurys combinés, qui fonctionnent encore maintenant et qu'on voudrait introduire en France.

Voyons d'abord comment ces jurys sont formés; nous examinerons ensuite les résultats qu'ils ont produits. L'article 40 de la loi disait : « Le gouvernement procède à la formation des jurys chargés des examens et prend les mesures règlementaires que leur organisation nécessite. Il compose chaque jury d'examen de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé par l'État et ceux de l'enseignement privé y soient appelés en nombre égal. » Afin de mettre la loi à exécution, il est formé en vue de chaque grade deux jurys universitaires pour les élèves des universités, et un jury central pour les élèves qui ont fait des études privées. Le jury central est composé de quatre professeurs appartenant aux quatre universités, et d'un président choisi en dehors de l'enseignement. Les jurys universitaires sont constitués de la manière suivante : chacune des deux universités de l'État est alternativement combinée avec une des universités libres; cette année ci Liège avec Louvain, et Gand avec Bruxelles; l'an prochain, Liège avec Bruxelles, Gand avec Louvain. Dans le jury de chaque grade siègent les professeurs qui ont fait les cours sur lesquels les élèves sont interrogés. Ils appartiennent en nombre égal à chacune des universités combinées. Chaque professeur interroge sur la matière qu'il a enseignée, et il dispose, pour examiner ses élèves, de deux fois plus de temps que le professeur de l'établissement rival. Le président du jury est pris hors du corps professoral; en cas de partage égal des voix, la sienne décide. Ce que l'on a voulu, c'est d'abord établir une égalité parfaite entre les établissements libres et ceux de l'État ; en second lieu, forcer

l'élève à suivre les cours, en faisant dépendre le succès de ses examens de la voix de ses maîtres ; enfin organiser le contrôle réciproque des universités et des professeurs.

Bientôt des plaintes très vives surgirent contre le nouveau système. A peine appliqué, on proposa de l'abandonner. Le 30 janvier 1856, M. De Decker, ministre de l'intérieur, déposa un projet de loi qui rétablissait le jury central, en autorisant le gouvernement à le nommer de façon que les quatre universités existantes y fussent également représentées. Ce projet ne fut pas accueilli. Les jurys combinés furent maintenus; seulement la loi du 1er mai 1857 vint décider que les élèves ne seraient plus examinés sur certains cours; il leur suffirait de produire un certificat constatant qu'ils ont suivi ces cours avec assiduité et avec fruit.

Aura-t-on bien compris quel est actuellement le système suivi en Belgique pour la collation des grades académiques? Il est si compliqué, qu'il est très difficile de le faire parfaitement saisir à ceux qui ne l'ont pas vu fonctionner. Au fond, il repose sur deux dispositions distinctes, mais également funestes dans leurs conséquences : les jurys combinés et les cours à certificat. M. Duruy a fait au sein du sénat français une critique très vive, mais très juste des cours à certificat, en montrant que les branches auxquelles on avait donné ces brevets d'infériorité, étaient pour la plupart celles qui offrent le plus de portée scientifique. Seulement il faut dire, à la justification de ceux qui ont fait adopter les cours à certificat, qu'ils n'entendaient aucunement sacrifier ces branches; ils voulaient au contraire y laisser au professeur, qui n'a pas à enseigner en vue de l'examen, plus de latitude dans le choix et dans l'étendue de ses développements théoriques. Malheureusement, ainsi qu'on l'avait prévu, les étudiants ont conclu, comme M. Duruy au sénat, que les cours à certificat sont des cours accessoires, et généralement ils ne leur ont accordé que leur présence obligée et non leur attention.

Quant aux jurys combinés, il n'y a, je crois, personne en Belgique qui les approuve. Les étudiants dans leurs congrès, les professeurs de l'État dans les réunions académiques, les ministres même au sein des chambres, les ont condamnés de la façon la plus nette. Seuls peut-être certains professeurs de l'université de Louvain s'exprimeront avec plus de réserve, parce qu'ils craindront qu'on n'adopte un régime moins favorable à leur influence. Les jurys combinés ont nui aux études, voilà un fait avoué par ceux-là

mêmes qui doivent être portés à se faire illusion sur ce point. Dès 1853, les présidents des jurys, réunis en commission extraordinaire, constataient que les hautes études étaient en décadence. En 1856, le ministre de l'intérieur, appartenant à l'opinion catholique, M. De Decker, disait dans un rapport aux chambres : « Le système des jurys combinés est aujourd'hui jugé. On peut soutenir, sans crainte d'être démenti, qu'il est condamné par tous les professeurs qui l'ont pratiqué depuis cinq ans. Leur témoignage confirme l'existence des griefs signalés et qui sont inhérents au principe de l'institution. » En 1860, un autre ministre de l'intérieur, libéral cette fois, M. Rogier, disait : « A moins de supposer que tous les hommes qui prennent part aux examens des élèves se trompent, il faut bien le constater avec eux, le niveau des études a baissé. » Je ne citerai pas ici les avis motivés des facultés et des conseils académiques ; ils ne font que corroborer l'appréciation des ministres [1].

Voici en peu de mots les inconvénients du système actuel. Il nuit à la dignité du corps enseignant, car la loi elle-même le met en suspicion. Elle semble douter de sa bonne foi, puisqu'elle soumet les professeurs de l'État à la surveillance des professeurs des institutions libres et réciproquement. Les représentants de deux universités qui ont des opinions et des intérêts différents étant mis en présence, ils s'entendent ou trop bien ou trop mal. Dans le premier cas, on aboutit, pour le choix des questions et l'appréciation des réponses, à une indulgence telle que l'examen devient illusoire, et qu'autant vaudrait le supprimer. Dans le second cas, il y a des luttes ardentes, des débats passionnés ; le professeur est amené, malgré lui, à se faire l'avocat de ses élèves au lieu d'en être le juge. Le jury se partage en deux camps hostiles, et c'est la voix du président seul qui décide, quoiqu'il ne puisse connaître suffisamment les différentes branches qui ont fait l'objet de l'examen. Pour que les universités libres subsistent, il leur faut avant tout des succès réels ou apparents, il faut enfin que leurs élèves n'échouent pas. Les universités de l'État, dont le sort est assuré par le budget, pourraient oublier l'intérêt d'argent et ne considérer que celui de la science ; mais, à moins d'être injustes, et de l'être à leurs dépens, elles ne

[1] Ils ont été publiés dans le rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur, déposé en 1853 par le ministre de l'intérieur, M. Piercot. Ils méritent d'être consultés par les personnes qui veulent étudier la question sous toutes ses faces.

peuvent se montrer plus rigoureuses que leurs rivales, et ainsi c'est l'appréciation la plus complaisante qui l'emporte. L'indulgence d'une moitié du jury entraîne nécessairement l'indulgence de l'autre moitié. Le jury combiné tue le haut enseignement, parce qu'il lui ôte ce qui fait sa force et sa vie, l'originalité des doctrines, la nouveauté des aperçus, la personnalité des opinions. Un enseignement fait dans cet esprit préparerait l'échec de l'élève, tandis que des lieux communs inattaquables assureront son succès. Le professeur se gardera d'exposer des idées qui pourraient donner lieu à contestation. Il ne sortira pas des questions banales; mais celles-là, il les exposera dans tous leurs détails, avec clarté et méthode, afin que l'étudiant puisse répondre imperturbablement. Le travail du maître consistera donc à préparer l'étudiant à l'examen ; le travail de l'élève, à avoir des cahiers complets et à les savoir par cœur. Dans certaines institutions, on a été jusqu'à dicter des formulaires. Toute science est ramenée ainsi à la forme d'un catéchisme, et la mémoire prend la place de l'étude et de la réflexion. Le professeur est obligé chaque année de suivre le même programme et de parcourir le cercle des questions habituelles. C'est le triomphe complet de la routine et de l'uniformité.

La mission des universités est de développer l'esprit scientifique. C'est à ce titre seulement qu'elles méritent la faveur de l'État et des particuliers. Les hautes études ne portent des fruits dignes des sacrifices dont elles sont l'objet, que quand elles sont poursuivies d'une façon désintéressée, dans la pensée unique d'étendre le cercle des connaissances humaines. Or est-ce le résultat que l'on a obtenu ? Nullement. La loi ayant tout fait aboutir aux jurys d'examen, les élèves ne travaillent que pour obtenir les diplômes. Le meilleur professeur à leurs yeux est nécessairement celui qui les leur fera conquérir avec le moins d'efforts. Dès lors l'enseignement le plus sec, mais le plus méthodique, le plus facile à réduire en formules, sera le type, et il faudra bien s'y conformer sous peine de paraître dans les jurys avec un désavantage certain. Attelez deux chevaux à un char, c'est le moins ardent qui règlera l'allure. Le système des jurys combinés a donc pour effet d'affaiblir le goût de la science, que les universités ont pour but d'entretenir.

Si les résultats n'ont pas été meilleurs, ce n'est pas la faute de la liberté, c'est la faute de la règlementation. Depuis 1830, la liberté d'enseignement n'a existé en Belgique que de nom. Les hautes

études ont été écrasées sous la plus dure des tyrannies, celle du programme. Il faut bien le noter, c'est pour satisfaire les institutions libres que la liberté a été enchaînée. Qu'importe que chacun puisse à son gré ériger une chaire ou constituer une université, si la nécessité de faire subir aux élèves de nombreux examens devant les mêmes jurys force toutes les institutions existantes à suivre la même marche, à prendre les mêmes méthodes, à exposer les mêmes choses de la même manière et dans le même ordre? Ainsi je ne pourrais enseigner le droit romain d'abord, le droit moderne ensuite, ou bien remplacer l'explication d'auteurs anciens par la philologie comparée, car je sortirais du cadre des examens, mes élèves ne seraient pas préparés à les subir, mon institution serait déserte. De cette façon, le droit de fonder des écoles est illimité, mais l'enseignement scientifique est complètement asservi. Et qu'on ne s'empresse pas d'accuser l'ingérence bureaucratique de l'État. L'État n'est point coupable, le mal est inhérent au système. Si l'on impose aux élèves des institutions libres l'obligation de subir une série d'examens devant un jury, ces institutions devront dire : Faites-nous connaître les matières sur lesquelles porteront les interrogations dans chaque épreuve, déterminez exactement la limite de vos exigences ; sinon nos élèves seront livrés à l'arbitraire de vos examinateurs, et il nous sera impossible de les préparer convenablement aux examens que vous leur prescrivez. Ce sont les établissements libres qui réclameront comme une garantie le programme obligatoire. La même servitude s'imposera aux établissements officiels; la variété des moyens pour atteindre le but commun, l'esprit d'innovation et de progrès, qui sont les bons côtés de la libre concurrence, disparaîtront, et l'on aura ainsi tous les inconvénients du monopole sans aucun des bons effets de la liberté.

Je crois d'ailleurs que le système des jurys combinés serait inapplicable en France. On a pu l'introduire en Belgique, parce que le pays est petit, qu'il s'y trouvait exactement deux universités libres et deux universités de l'État, et qu'on pouvait par suite les réunir deux à deux; mais supposez un nombre plus grand et variable de facultés répandues sur la surface de la France, et dont quelques-unes n'auraient qu'une existence éphémère ou intermittente: comment leur donner place dans la loi et déterminer d'avance leur droit d'intervenir dans la formation des commissions d'examen? Vouloir organiser des jurys scientifiques dans lesquels les facultés libres auraient

exactement la même part d'influence que les facultés officielles, c'est s'engager dans une voie sans issue, ainsi que le prouvent les tâtonnements, les malheureux essais, les mesures provisoires, dont on ne sort pas depuis quarante ans en Belgique. Il faut laisser à la Belgique cette malencontreuse institution, qui ne tardera pas à disparaître devant la réprobation universelle.

IV.

Quel système convient-il alors d'adopter pour la collation des diplômes? Trois systèmes principaux méritent de fixer l'attention. Le premier consiste à ne plus exiger aucun diplôme et à proclamer la complète liberté des professions, comme aux États-Unis. Le second consiste à attribuer aux facultés officielles seules le droit de faire subir les examens à tous les candidats, comme en France. Le troisième consiste à laisser toutes les facultés délivrer les diplômes comme elles l'entendent, sauf à établir un examen professionnel final, un *staats-examen*, comme en Prusse, épreuve qui n'a d'autre but que de s'assurer si le candidat a les connaissances nécessaires pour exercer sa profession sans compromettre la vie ou la fortune des clients. Apprécions rapidement ces trois systèmes.

Logiquement, la liberté d'enseignement conduit à la liberté des professions. Plus les lumières sont répandues, mieux les particuliers sont à même de distinguer ce qui leur est utile de ce qui leur est nuisible. La tutelle de l'État est une nécessité transitoire. Indispensable pour les peuples mineurs, elle n'est plus qu'une gène pour les nations où l'instruction est générale. Je crois qu'en Europe le diplôme est encore nécessaire pour l'exercice de la médecine et de la pharmacie, et pour le notariat, qui est une fonction publique. L'ignorance en médecine peut causer un mal irréparable; une erreur tue. Le malade ne peut juger ni du médicament qu'on lui donne ni des effets qu'il produit. Si son médecin l'a empoisonné, il n'est plus temps d'en changer. Pour le diplôme d'avocat, les mêmes raisons n'existent pas. Le client peut apprécier si son conseil le comprend; qu'il aille à l'audience, il entendra si l'avocat plaide bien. Perd-il son procès en première instance, il peut s'adresser à un autre pour l'appel; point de mal irréparable. D'ailleurs, même si l'on abolit le diplôme obligatoire, les plaideurs continueront à s'adresser aux diplômés volontaires, et ils choisiront de préférence ceux qui

ont passé leurs examens devant les universités les plus célèbres. En Belgique, devant les tribunaux de commerce, plaidait qui voulait, et pourtant, dans un port comme Anvers, des intérêts énormes sont en jeu. Les plaideurs ont-ils profité de la faculté que leur laissait la loi? Nullement; ils ont toujours employé des avocats, et les meilleurs. Dans aucune autre profession, la réputation acquise n'exerce autant d'attraction. Tout le monde s'adresse aux avocats en renom, quoiqu'ils se fassent payer cher, et que le temps leur manque pour bien étudier tous les dossiers. Les jeunes avocats ne trouvent guère de clientèle; donc ceux qui n'auraient pas même ce titre, seraient tout à fait délaissés.

Aux agents de change, on confie des millions sans qu'ils donnent de reçu; ils disposent de vingt fois plus de valeur que les avocats, et ils en disposent sans qu'aucun contrôle soit possible. Néanmoins, en Belgique, cette profession a été déclarée complètement libre, sans nulle garantie, et personne ne réclame le rétablissement des anciens privilèges. Dans les mines, dans les usines, sur les chemins de fer, l'ingénieur tient dans ses mains la vie d'un grand nombre de personnes; cependant c'est encore une profession libre. Ainsi donc, sauf pour la médecine, liberté des professions comme conséquence logique de la liberté du travail, telle me paraît devoir être la solution en ce point. Les facultés continueraient à délivrer des diplômes après examen, l'État cesserait d'en exiger. Les avocats se constitueraient en confréries, dont ils règleraient les conditions d'admission et d'expulsion. Le public ne manquerait pas de s'adresser à celles qui auraient su acquérir une réputation de science et d'honnêteté. L'habitude nous cache ce qu'il y a d'absurde à voir l'État nous fournir des avocats brévetés avec garantie du gouvernement. C'est évidement un reste de l'institution gothique des corporations. Si l'État croit devoir empêcher les citoyens de s'adresser à un conseil ignorant, pourquoit permet-il aux jeunes gens de vingt et un ans de manger leur fortune, quand ils en disposent avant d'avoir acquis la sagesse nécessaire pour en faire bon usage ? Bien plus d'argent se perd et se perdra de la sorte que par le choix d'un mauvais avocat.

Mais, dira-t-on, c'en sera fait de la science juridique. — Comme si c'étaient les examens officiels qui la font fleurir ! En Angleterre, avant qu'on eût introduit, il y a douze ans, un examen final *facultatif*, les épreuves que subissait le *barrister* consistaient à dîner de temps

en temps au local de la corporation. Est-il un pays cependant qui ait produit plus d'avocats éminents et faisant plus grand honneur à la profession? L'enseignement de la physique, de la chimie, de la géologie, de la philologie et de tant d'autres sciences n'aboutit pas à un examen imposé par la loi. Ces branches des connaissances humaines sont-elles plus délaissées que le droit? sont-elles moins approfondies? y a-t-on fait moins de progrès? Les résultats sont là qui répondent. J'avoue n'avoir jamais trouvé une raison vraiment sérieuse pour continuer à exiger un brevet à l'entrée de la carrière du barreau. En Belgique, l'opinion publique ne tardera pas à en exiger la suppression. Déjà les deux journaux les plus importants du pays, représentant les deux nuances du libéralisme, *l'Indépendance belge* et *l'Écho du parlement*, se sont prononcés dans ce sens. On peut s'étonner qu'un pays qui, dès 1830, a osé adopter des libertés aussi périlleuses en apparence que celles de la presse, de l'enseignement, de l'association sans restriction aucune, ait cru devoir prendre cette illusoire précaution des diplômes du doctorat en droit. Comment! vous avez assez de confiance dans le bon sens des citoyens pour remettre à leurs votes la direction de la chose publique, et vous craignez de leur laisser le libre choix d'un conseil, quand il s'agit de leurs intérêts privés! Vous les supposez à la fois capables de choisir un législateur, incapables de se choisir un avocat! Quelle contradiction! Dans le premier cas, un mauvais choix peut entraîner la perte du pays ; dans le second cas, il ne peut léser que celui qui aura manqué de discernement. Il est pourtant bien évident qu'un individu verra plus clair dans ses propres affaires que dans celles de l'État. Ainsi la tutelle officielle est moins nécessaire dans la sphère privée que dans celle de l'intérêt public.

Maintenant, si l'on conserve les diplômes, au moins pour les médecins, reste à voir qui les délivrera. Il y a de bonnes raisons pour réserver ce droit aux facultés de l'État. En Belgique, ce système a été défendu avec beaucoup d'énergie par l'Université de Gand [1], et voici à peu près le résumé des arguments qu'elle invoquait. — S'assurer si ceux qui veulent pratiquer la médecine ou le droit, ont les connaissances nécessaires pour ne pas compromettre la vie ou la fortune de leurs clients, c'est une mesure de garantie sociale et de police préventive qui est exclusivement de la compétence de

[1] *Rapport sur l'état de l'instruction supérieure* présenté aux chambres législatives le 19 décembre 1853 par M. Piercot, ministre de l'intérieur, p. 362.

l'État. Si la précaution est nécessaire, l'État seul a le droit et le devoir de la rendre efficace. Il ne peut se décharger de ce soin sur des établissements particuliers, puisque c'est le résultat de l'enseignement de ces institutions qu'il s'agit de contrôler. L'État veut avoir la garantie que les universités privées forment des médecins et des avocats capables ou tout au moins non dangereux par incapacité, et ce seraient ces universités elles-mêmes qui seraient chargées de le constater ! Ce serait évidemment rendre la garantie illusoire, et alors autant l'abolir. La loi impose certaines précautions aux fabriques de poudre ; quelle efficacité aurait cette loi, si les fabricants de poudre étaient eux-mêmes chargés d'en surveiller l'exécution ? Les examens sont incontestablement une mesure de haute police : la police, le soin de la sécurité publique, est du ressort de l'État ; donc la désignation des examinateurs est une fonction exclusivement gouvernementale. Quand les institutions privées réclament au nom de la liberté le droit d'intervenir dans la formation des jurys d'examen, elles confondent deux choses très distinctes. La liberté existe, quand tous, individus ou associations, peuvent ouvrir des cours, ériger des chaires, organiser des facultés et enseigner ce qu'ils veulent, sans nulle mesure préventive ni restrictions autres que celles du code pénal : mais de cette liberté ne résulte point du tout le droit pour ces institutions privées de décider ou de contribuer à décider si leurs élèves sont capables d'être sans danger des avocats ou des médecins. Si un certain contrôle est indispensable, plus les institutions libres seront nombreuses, diverses dans leurs méthodes et dans leur enseignement, moins on pourra leur abandonner la mission d'exercer ce contrôle, et plus l'État sera tenu de se la réserver à lui-même.

Il faut avouer que ce sont là des raisons très fortes, et elles me paraissent irréfutables en tant qu'elles s'appliquent à un examen final, professionnel, qui a pour but de donner à la société les garanties, dont elle croit encore avoir besoin; mais, quand il s'agit des grades scientifiques exigés à chaque pas que l'étudiant fait dans ses études, les objections s'élèvent en foule. On peut dire d'abord que, si l'État veut contrôler la marche des hautes études scientifiques, il sort de son domaine ; ensuite que c'est établir la suprématie d'une doctrine officielle, car les opinions et les livres des examinateurs seront nécessairement suivis par le plus grand nombre des étudiants. La domination absolue du programme est rétablie. Les institutions libres

devront se conformer au moule officiel, sinon leurs élèves échoueront aux examens. Impossible d'intervertir l'ordre des matières ou d'en approfondir une, sauf à en traiter une autre comme secondaire. Le joug de l'uniformité pèse à nouveau sur tout le monde. La spontanéité, l'esprit de progrès et d'innovation, sont frappés de mort. Le jury officiel en matière scientifique est la négation de la liberté. Malgré le plus sincère désir de se montrer impartial, ce jury pourra-t-il mettre dans la même balance les doctrines qu'il croit fausses, dangereuses, perverses, et d'autres doctrines qu'il croit vraies, salutaires et nécessaires? De Bonald et de Maistre seraient-ils bons juges du mérite d'un disciple d'Hegel ou de Kant? Ils ne l'auraient probablement pas compris, et ni Fichte ni Schelling n'auraient obtenu leur diplôme.

Un des membres les plus distingués du parti catholique en Belgique, M. Dechamps, a caractérisé d'une façon si exacte le rôle et l'influence des jurys scientifiques, que nous croyons pouvoir reproduire ici ses paroles. « Le jury d'examen, disait-il, n'est pas un jury spécial et professionnel comme la commission centrale de Berlin, c'est un conseil supérieur des hautes études où l'enseignement tout entier vient se centraliser. Le jury, en interrogeant sur tout, enseigne tout. C'est le programme vivant imposé aux universités de l'État, aux universités libres et aux études privées. Les professeurs des universités doivent enseigner d'après les idées, d'après les méthodes que les membres du jury ont adoptées; les professeurs ne sont plus que les répétiteurs des membres du jury. L'élève n'a plus les yeux fixés sur le professeur, mais sur l'examinateur. Les professeurs, ne participant point à l'examen, perdent toute autorité, toute influence sur leurs élèves ; cette autorité, cette influence sont dévolues aux membres du jury. Le jury, placé ainsi au faîte de l'enseignement, est une puissance véritable; c'est le gouvernement de l'enseignement supérieur en Belgique. » On ne saurait mieux montrer la grandeur et le vice de l'institution. Il n'y a rien à ajouter; il suffit de demander si la science doit être gouvernée, si l'enseignement, soumis à la discrétion de ce tribunal suprême, dont les sentences sont sans appel, est vraiment libre.

Ce qui précède nous conduit forcément à préconiser le troisième système. Dans ce système, les facultés officielles et les institutions libres délivreraient les diplômes scientifiques, et un jury nommé par le gouvernement, le brevet de capacité exigé pour pratiquer le

droit ou la médecine. Chacun rentrerait dans son rôle : les universités s'occuperaient de science, l'État de la police médicale ou judiciaire. Les professeurs de facultés examineraient les élèves pour s'assurer s'ils ont suivi leurs leçons avec fruit, s'ils ont compris les principes. Le jury officiel ne les examinerait que pour se convaincre qu'ils peuvent sans péril, les uns plaider, les autres soigner les malades. Un seul examen final et pratique, c'est tout ce que l'État est en droit d'imposer sous un régime de liberté véritable. Ce système est en vigueur en Prusse. En Angleterre, outre les dîners à payer, le candidat doit, ou suivre des cours pendant trois ans, ou subir un examen final devant la corporation. En Belgique, le conseil académique de l'université de Gand avait dès 1836 demandé que l'examen nécessaire pour l'exercice d'une profession fût seul subi devant un jury, et que les grades académiques fussent accordés par toutes les universités, sans qu'il en résultât aucun effet civil. « S'il est essentiel à la société, disait le rapport, que nul ne puisse pratiquer la médecine et la jurisprudence sans avoir fait ses preuves devant un jury commun, il n'existe pas de motifs pour que des examens préalables, qui par eux seuls ne confèrent aucun droit dans la société, soient soumis à la même condition, surtout lorsque cette condition paraît nuire tant à la valeur réelle de ces examens qu'à la direction et au succès des études. » L'université de Liège s'est prononcée en faveur de ce système chaque fois que le gouvernement a cru devoir la consulter, et plusieurs de ses professeurs l'ont exposé et défendu dans des écrits où la question est envisagée sous toutes ses faces[1]. Parmi les hommes de quelque autorité qui partagent cette opinion, on peut citer le ministre actuel des finances, M. Frère-Orban. En France, c'est exactement le même système que réclame le clergé. La pétition récemment adressée à la haute commission d'enquête par les ecclésiastiques du nord-est demande que « les facultés libres aient le droit de conférer les mêmes grades, donnant les mêmes privilèges que les diplômes conférés par les facultés de l'État. L'État, pour assurer son contrôle, pourrait établir à l'entrée des carrières publiques des examens professionnels, soit locaux, soit généraux,

[1] On pourra consulter, entre autres, les publications suivantes: *Réforme de l'enseignement supérieur*, par M. Trasenster, de la faculté des sciences, — *la Liberté de l'enseignement et la science*, par M. Spring, de la faculté de médecine, et l'Introduction au remarquable ouvrage que M. Alphonse Le Roy, de la faculté des lettres, vient de consacrer à l'histoire de l'université de Liége.

également obligatoires pour les gradués des facultés officielles et pour ceux des facultés libres. » L'organisation des jurys recommandée par M. Albert Duruy ressemble beaucoup à celle qu'ont préconisée les universités de l'État belge et le clergé français, sauf que M. Duruy l'applique à tous les examens. Le législateur, en l'adoptant, aurait cette rare bonne fortune de satisfaire à la fois les différents partis. D'où provient cet accord exceptionnel? De ce que la liberté répond aux vœux de tous, chacun espérant, par ses efforts, l'emporter sur ses concurrents.

Les avantages de ce système sont nombreux et grands. C'est le seul qui soit conforme au principe de la liberté de l'enseignement, le seul qui rende ce principe fécond. De cette façon, chaque faculté, officielle ou libre, organise son enseignement comme elle l'entend, adopte le programme, les méthodes, les idées qui lui paraissent les meilleures, et ensuite le public juge l'arbre d'après ses fruits. Il y a réellement concurrence, comme dans les autres branches de l'activité humaine. Tant pis pour ceux qui enseignent mal. Leurs élèves échoueront devant le jury professionnel ou dans leur carrière, et dès lors ils verront leurs institutions désertées languir et succomber. Les professeurs et les étudiants, n'ayant plus à s'occuper de ces examens multipliés à passer chaque année devant le jury, pourront s'adonner librement aux véritables études scientifiques. Dans les facultés, le professeur interrogera ses élèves, parce que pour les études théoriques ce sont là les seuls interrogatoires sérieux ; il cessera d'être un « préparateur d'examen » et le répétiteur des examinateurs officiels. Les leçons deviendront l'objet principal, les examens la chose secondaire; ce n'est qu'à cette condition que le haut enseignement remplit sa mission. La liberté des doctrines sera complète en toute matière; chaque université exposera les siennes. Pour délivrer le brevet professionnel, le jury final ne s'inquiètera que de l'aptitude pratique, non des méthodes ou des théories qui ont permis de l'acquérir. Une vie nouvelle pénètrera l'instruction supérieure. Aujourd'hui l'étudiant en général ne pense qu'à une chose : entasser dans sa tête le plus vite possible tous les faits, tous les détails qu'on peut lui demander. Il n'exerce guère que ses doigts, quand il prend des notes, et sa mémoire, quand il s'efforce de les apprendre par cœur. Sans contredit, cela développe moins l'intelligence que ne le fait l'instruction primaire ou secondaire. L'enseignement affranchi redeviendra vivant, et les élèves, délivrés du

cauchemar de l'examen officiel de chaque année, pourront s'initier à la science sous la conduite des maîtres qu'ils croiront les meilleurs.

Mais, dira-t-on, cette liberté absolue, proclamée à une époque où la poursuite des plaisirs frivoles entraîne les uns, et la poursuite des biens matériels les autres, n'aura-t-elle pas pour effet d'abaisser le niveau des études universitaires? Il ne suffit pas à un pays d'avoir des médecins et des avocats qui ne tuent ou ne ruinent pas habituellement leurs clients; il faut des hommes d'une instruction supérieure, qui fassent faire des progrès à la jurisprudence et à l'art de guérir. — Sans doute; mais qui les formera le mieux, les universités dirigées librement par leur conseil académique et stimulées par la concurrence, ou les facultés règlementées, soumises à la loi étroite d'un programme uniforme et entravées par les exigences sans cesse renouvelées des examens officiels? L'expérience a prononcé sur ce point. C'est en Allemagne, où le système de l'examen professionnel (*staats-examen*) est appliqué, que les universités ont le plus contribué au progrès de la science, et ont le plus répandu le goût des fortes études. En Belgique comme en France, la profession d'ingénieur est libre, on peut la pratiquer sans produire un brevet de capacité; mais il existe des écoles spéciales, annexées aux universités de l'État, qui forment des ingénieurs, et qui, après examen, délivrent des diplômes. Or ces cours spéciaux sont plus fréquentés, ces diplômes plus recherchés par les étrangers que ceux des autres facultés. Ne peut-on pas en conclure qu'il en sera de même pour les cours de droit et de médecine? D'ailleurs le jury professionnel aura évidemment égard à la valeur des diplômes qu'on produira devant lui. Les cours de l'enseignement libre seront, dit-on, insuffisants. Qu'importe, si ceux des facultés de l'État sont bons? Ceux-ci seront d'autant plus suivis, et ce seront eux qui empêcheront le niveau des études supérieures de déchoir. Si les institutions privées donnent trop facilement leurs diplômes, elles auront bientôt lieu de s'en repentir. Ces diplômes, et pour le public et pour le jury professionnel, n'établissant pas une présomption de capacité, seront comme non avenus. Ils n'auront aucune valeur, dès lors on ne les recherchera pas. Pourquoi voit-on en Belgique des Russes, des Polonais, des Espagnols, des Brésiliens, des Roumains, se disputer les diplômes que délivrent les écoles des mines et du génie civil? Parce que ces diplômes, n'étant délivrés qu'après des études sérieuses, constituent pour ceux qui en sont porteurs, un titre sérieux à la confiance de leurs conci-

toyens ou de leurs gouvernements respectifs. En Allemagne, les universités qui se sont montrées trop indulgentes, se sont perdues de réputation. Elles n'attiraient que les incapables, et par suite leurs diplômes étaient devenus comme un brevet d'infériorité. Au lieu d'une bonne, c'était une mauvaise note. Qui donc ferait des efforts pour en obtenir une semblable ? Dans la sphère de l'enseignement comme dans toutes les autres, organisez une responsabilité sérieuse et ne craignez rien de la liberté ; elle n'aura que de bons effets, pourvu qu'elle soit complète.

V.

Si l'on adopte le système de l'examen professionnel, restera une question difficile à résoudre : comment former le jury à qui sera dévolue l'importante et délicate mission d'ouvrir aux candidats l'entrée des professions privilégiées ? On ne peut le composer seulement de professeurs des facultés officielles, car l'enseignement libre pourrait prétendre qu'il est sacrifié. D'ailleurs, il n'y faut pas que des professeurs. Puisqu'il s'agit d'apprécier l'aptitude pratique, des magistrats, des médecins pratiquants seraient de très bons juges. On pourrait former une liste assez nombreuse d'hommes compétents désignés par les facultés libres, par les facultés officielles, par les corps scientifiques et par la magistrature, les uns pour l'examen de médecine, les autres pour l'examen de droit. Le sort désignerait chaque année les membres du jury de telle façon que la moitié seulement appartiendrait à l'enseignement. Il faudrait ainsi deux tirages au sort, l'un parmi les professeurs, l'autre parmi les personnes étrangères à l'enseignement. Celles-ci devraient fournir un membre de plus, afin de former une majorité en cas de partage égal des voix. Le tirage au sort ou un autre mode de roulement serait indispensable pour éviter que le jury fût toujours composé des mêmes examinateurs. M. Albert Duruy propose de créer « la fonction d'examinateur, qui deviendrait la récompense des services rendus aux sciences par des hommes étrangers aux rivalités qui pourraient se produire entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel. Ainsi composés, dit-il, les jurys échapperaient à tout reproche de partialité, aussi bien que par leur composition ils contribueraient à maintenir le niveau des études. »

Outre que ce serait créer une nouvelle catégorie de fonctionnaires

quand au contraire il en faudrait réduire le nombre, l'expérience a montré en Belgique les inconvénients qui résulteraient d'un semblable système. Le jury central, de 1835 à 1849, était composé des mêmes membres constamment réélus par les chambres. Il en résultait que les opinions de ces examinateurs s'imposaient à l'enseignement tout entier. Ils devenaient la norme vivante, l'autorité suprême, la science incarnée. Avaient-ils fait un cours, publié des livres, tous les candidats ne suivaient que les méthodes et les idées qui y étaient contenues. Dans ce système, la liberté ne peut plus produire la diversité, car l'uniformité s'impose de fait. Tout examinateur a ses questions favorites, sa manière d'interroger. Elles seront bientôt connues, et les étudiants auront soin de diriger leurs études en conséquence : on étudiera l'examinateur, non la science. Il se formera un recueil des questions habituellement posées, et l'on ne verra que celles-là. Voici ce que disait à ce sujet dès 1842 la faculté des sciences de Liége : « La permanence du jury est contraire au progrès de la science, en ce qu'elle établit un véritable monopole pour les opinions scientifiques des membres du jury. Les professeurs sont obligés, dans l'intérêt de leurs élèves, de diriger leur enseignement d'après les idées qui dominent dans le jury, même lorsqu'ils ne les adoptent pas eux-mêmes. Un jury permanent, au lieu de stimuler l'activité scientifique et de maintenir une féconde émulation, donne une prééminence absolue à certains systèmes peut-être surannés ou abandonnés. Il n'existe pas d'idées ou de méthodes privilégiées dans la science; il n'en faut donc pas imposer à l'enseignement. D'ailleurs la stagnation dans le mouvement scientifique, produite par le monopole accordé à certaines opinions, compromet l'avenir intellectuel du pays, car ce sont non pas les académies, mais les universités qui transmettent la science aux générations à venir. » Ajoutez à ces considérations que la science se transforme et progresse chaque jour. Il est donc nécessaire que la composition du jury puisse se modifier aussi, afin de donner place aux idées nouvelles, chose impossible avec un jury permanent. Ce qui n'a peut-être pas de trop graves inconvénients, quand il s'agit des sciences exactes, en offrirait de très fâcheux pour le droit et la médecine. Dans l'enseignement supérieur comme dans l'État, il faut que les institutions et les hommes puissent se renouveler suivant le progrès des idées et le changement des situations.

Je résumerai maintenant les conclusions que l'on peut tirer des

faits observés en Belgique. La liberté complète de l'enseignement n'a produit aucun des maux que l'on redoutait ; nul ne regrette la suppression absolue de toute mesure préventive. Les seuls établissements qui ont pu s'établir et subsister, sont ceux qui répondaient aux besoins et aux idées des deux grands partis politiques qui se divisaient le pays ; mais, d'autre part, la liberté n'a pas produit les heureux résultats qu'on en espérait, parce que des examens multipliés devant des jurys combinés ont imposé l'uniformité des méthodes et des études, affaibli la spontanéité scientifique chez les professeurs, imposé de purs exercices de mémoire aux étudiants, et en somme fait triompher le lieu commun et la routine. Si l'on accorde aux institutions privées un droit de représentation égal à celui des facultés officielles, on s'engage dans une série de difficultés sans issue. Le principe ayant été admis en Belgique, depuis près de quarante ans, on n'est point parvenu à sortir du provisoire, et ni ministères ni commissions, malgré d'incessants travaux, ne sont arrivés à proposer un système satisfaisant. La seule solution que tous les partis pourraient accepter, et qui rendrait à la science son libre essor, consisterait à permettre à toutes les facultés de délivrer des diplômes scientifiques, en réservant à l'État le droit de s'assurer, par un examen professionnel, si les gradués peuvent pratiquer sans inconvénients. Ce contrôle ne paraît indispensable que pour les notaires, les pharmaciens et les médecins. Pour les avocats, il pourrait être supprimé, la corporation adoptant d'ailleurs telles mesures d'ordre et de garantie qu'elle jugerait utiles.

En Belgique, c'est l'église qui a su le mieux profiter de la liberté de l'enseignement supérieur. Disposant de la confiance des mères de famille et des contributions plus ou moins volontaires des fidèles, les évêques ont organisé une université catholique très puissante, en tout soumise aux ordres de Rome. Il en sera de même en France. Si ce n'est pas une raison pour reculer devant la liberté, c'en est une pour bien organiser l'enseignement de l'État. Si l'on ne veut pas que la majorité des jeunes gens soit formée sous l'influence des idées ultramontaines, il faut à tout prix constituer des universités publiques, pour lesquelles on fasse au moins ce que font pour les leurs les plus petits États de l'Allemagne. Il est probable qu'en France l'organisation de l'instruction supérieure devra être notablement fortifiée[1]. A Paris, l'État pourra facilement soutenir la

[1] Dans un livre récent et des plus instructifs, M. Hillebrand a parfaitement

lutte; mais supposez qu'en province, à Lyon, à Bordeaux, à Lille, il s'établisse des universités catholiques soutenues par les municipalités, à qui elles apporteraient des avantages matériels non moins qu'intellectuels, appuyées par la propagande active de tout le clergé et organisées d'une façon complète en corporation enseignante, comme celle de Louvain; est-il probable que les facultés officielles, isolées et peu encouragées comme elles le sont maintenant, puissent résister à la concurrence qui leur sera faite, à la guerre qui leur sera déclarée? L'énorme terrain que le clergé a gagné en moins de vingt ans dans le domaine de l'instruction primaire et moyenne, donne la mesure des conquêtes qu'il fera dans celui de l'instruction supérieure. Ce n'est certes pas le parti opposé aux idées ultramontaines qui pourra lutter, sauf encore à Paris. Il est trop divisé en nuances diverses, trop peu habitué à la discipline et à des efforts persévérants, pour résister à un adversaire qui tient le cœur des mères, et qui pratique la vertu militaire de l'obéissance passive. L'État seul sera de force à faire équilibre à l'épiscopat. Il faudra que le gouvernement ne recule point devant les sacrifices et les réformes indispensables. Sinon, partout en province, le clergé parviendra, après un certain temps, à s'assurer un véritable monopole.

montré le déplorable contraste que présente l'enseignement supérieur de la France comparé à celui de l'Allemagne. Citons seulement un détail financier. Tandis qu'une université allemande coûte en moyenne un demi million par an, la France seule, parmi les États civilisés, s'est fait un revenu des frais d'inscription que paient les étudiants. En 1863, les neuf facultés de droit ont rapporté 1 million 200,000 francs, elles n'en ont coûté que 870,000. En Belgique, les deux universités de l'État coûtent environ 900,000 francs par an, ce qui équivaut au prix d'entretien des universités allemandes, et elles ne rapportent rien, attendu que les inscriptions sont abandonnées aux professeurs. Chaque université compte ordinairement trente-huit professeurs ; leur traitement fixe va de 5,000 à 10,000 francs, et ils le conservent intégralement, quand ils obtiennent « l'éméritat. » Les inscriptions ont produit en 1867 à Gand 47,168 fr., à Liége 79,715 fr. L'inscription générale aux cours est de 200 ou de 250 francs. Le produit des inscriptions se partage dans chaque faculté d'après le nombre d'heures que chaque cours comporte. En y ajoutant le produit des examens, quelques professeurs arrivent à un revenu total de 15,000 fr. On serait mal venu en Europe à montrer de la parcimonie pour l'enseignement supérieur, quand on voit les sacrifices que s'imposent pour cet objet des sociétés naissantes. Otago dans la Nouvelle-Zélande, une ville dont les maisons sont encore construites en bois, vient d'ériger une chaire de littérature moderne avec des traitements de 600 liv. sterl., non compris le produit des inscriptions. Le vice-roi d'Égypte a créé une chaire d'antiquités égyptiennes avec un traitement de 35,000 fr.

Des trois demandes formulées en France par les autorités ecclésiastiques, notamment dans les pétitions adressées à la commission par le clergé du nord-est, les deux premières ne peuvent être repoussées sans porter atteinte à la liberté et sans nuire aux progrès de la science. Il faut premièrement accorder à tous sans restriction le droit d'enseigner; les mesures préventives sont toujours éludées et ne sont point nécessaires. Secondement, pour que la concurrence puisse introduire la variété et le progrès dans les méthodes et dans les principes de l'enseignement supérieur, il est nécessaire de permettre aux facultés libres de délivrer des diplômes scientifiques, sauf à imposer un examen professionnel avant d'ouvrir aux gradués l'entrée de certaines fonctions spéciales; mais il faut rejeter inexorablement le troisième point, la personnification civile réclamée en faveur des universités privées. Si la liberté est de droit commun pour tous, la faculté de fonder une personne civile, capable d'acquérir par voie d'achat, de legs et de donation, est au contraire une exception au droit commun, un privilège; et le pouvoir législatif peut l'accorder, s'il le juge utile à la nation, le refuser, s'il le juge dangereux. Or ici le danger est réel et grand. Les corporations ecclésiastiques seraient douées d'une puissance d'acquisition dont il est impossible de prévoir les limites. Par la confession, plus encore par l'influence exercée sur les fidèles aux approches de la mort, le clergé peut obtenir des donations et des legs chaque jour et de tous, des pauvres non moins que des riches. Dans tous les pays, les souverains, même les plus pieux, n'ont cessé de promulguer édits sur édits pour arrêter l'accroissement continuel des biens de ce que l'on appelait les gens de mainmorte. Accordez la personnification civile, supprimez ces entraves, et avant un siècle l'église sera dix fois plus riche et plus forte qu'avant la grande révolution ; car elle s'est donné un grand but à atteindre, la conquête du monde au profit des idées romaines, et elle est bien mieux organisée pour la lutte qu'autrefois. En Belgique, presque chaque commune à son couvent-école [1]. Que cette école puisse acquérir, et bientôt elle sera pro-

[1] On estime qu'il en existe près de 1,500. L'augmentation du nombre des couvents est en voie d'alarmer tous les États, même l'Angleterre. Le parlement, sur la proposition de M. Newdegate, vient d'ordonner une enquête à ce sujet. D'après le *Times*, en 1830 il n'y avait en Angleterre que 11 couvents ; on y compte aujourd'hui 69 monastères et 223 couvents de femmes. En Prusse, il existe maintenant 14 couvents de jésuites et 833 autres couvents peuplés de

priétaire de tout, car elle recevra sans cesse et ne vendra ni ne partagera jamais. La terre n'en serait peut-être pas plus mal cultivée, car les corporations sauraient la louer aussi bien que les propriétaires actuels; mais le mal fait à la société serait incalculable. Que deviendrait un pays possédé par une église soumise au pouvoir absolu d'un chef infaillible qui transforme en dogme la condamnation de toutes les libertés? La France ne peut donc, comme l'Amérique, accorder la personnification aux sociétés d'enseignement sous peine de devenir un état bien plus théocratique encore que ne l'était l'Espagne sous Philippe II. Voilà ce qu'il faut dire nettement et bien faire comprendre à tous. Au reste les universités libres se soutiennent et prospèrent en Belgique sans jouir de ce privilége. Il en serait de même en France ; ainsi nulle difficulté en ce point; elle ne s'élèvera qu'au moment où on essaiera de séparer radicalement l'église de l'État.

En résumé, si l'on veut loyalement, sincèrement la liberté de l'enseignement, la loi ne devrait contenir que deux articles. Le premier proclamerait la liberté sans restriction d'aucune sorte, sauf répression des délits prévus par le code pénal. Le second imposerait à ceux qui voudraient exercer certaines professions, l'obligation de subir un examen de nature à prouver qu'ils peuvent le faire sans danger pour leurs clients. Du silence de la loi résulterait que la personnification des facultés est écartée, mais qu'elles pourraient conférer tous les grades scientifiques auxquels aucun privilège légal ne serait attaché. D'un autre côté, l'État devrait réorganiser complètement et fortifier singulièrement tout l'enseignement supérieur officiel. Il faudrait remplacer l'université par des universités, c'est à dire, au lieu de ce vaste mécanisme administratif, — création artificielle d'un homme de guerre, — ressusciter et doter généreusement ces républiques scientifiques, organismes vivants et autonomes, que le besoin de s'instruire avait fait naître en France comme dans toute l'Europe, et qui, conservées, agrandies, réformées au-delà du Rhin, y produisent de si merveilleux fruits. La concurrence forcera l'État à entrer dans cette voie. Des universités catholiques s'établiront, elles auront beaucoup d'argent et beaucoup d'élèves; elles rétribueront leurs professeurs bien mieux que l'État. La réunion des différentes branches de l'enseignement formera un centre scienti-

7,000 religieux des deux sexes. En France, en 1864, les congrégations d'hommes comptaient 17,800 membres et celles de femmes 90,350. A Paris, les écoles primaires laïques ont 32,966 élèves, les écoles congréganistes 38,890.

fique où élèves et professeurs vivront dans une atmosphère intellectuelle qui fera profiter chacun des lumières de tous, et elles ne tarderont pas à écraser complètement les facultés isolées. Si l'État comprend et sait remplir le devoir que cette concurrence lui impose, la liberté rendra la vie au haut enseignement et lui fera produire les plus heureux résultats pour le progrès des sciences ; mais, si l'État maintient le système actuel, l'épiscopat saura conquérir un monopole de fait, et, comme il n'est point probable que la France se laisse ramener au moyen âge sans résister, la liberté n'aura fait que multiplier les semences de discorde et de guerre civile.

DE L'AVENIR DE LA FRANCE.

(*Fortnightly Review* de Londres, 1870, et *Revue de Belgique* de Bruxelles, 15 Janvier 1871.)

Un des membres du gouvernement de la défense nationale, Eugène Pelletan, me développait un jour, avec sa verve brillante et son éloquence imagée, cette thèse que, dans les guerres modernes comme dans le jeu, « *qui perd, gagne* » : le vaincu tirait plus de profit de ses défaites que le vainqueur de ses victoires. Et, en effet, disait-il, de quand date la grandeur actuelle de la Prusse? D'Iéna. C'est quand elle était couchée dans la poussière, sous les pieds de Napoléon, coupée, déchiquetée en morceaux, épuisée de réquisitions et de contributions de guerre, ruinée, presque effacée de la carte de l'Europe, c'est au plus profond de sa chute qu'elle a jeté les bases de ces institutions qui la rendent si puissante aujourd'hui. Après 1815, la France perd ses conquêtes récentes et même un lambeau de celles de Louis XIV; elle paie un milliard aux alliés, un milliard aux émigrés, et c'est alors que commence cette période de rénovation littéraire, d'activité scientifique, de vie parlementaire, de développement industriel, qui lui donna un rôle prépondérant en Europe. En 1848, le Piémont est écrasé par l'Autriche. Il se concentre, se réforme, fonde la liberté et, grâce au prestige de la liberté, s'annexe l'Italie. La Russie est vaincue en Crimée; « elle se recueille », suivant le mot connu de son premier ministre, elle reconnaît les causes de sa faiblesse, et pour y porter remède, elle émancipe ses serfs, se couvre d'un réseau immense de voies ferrées, et apparaît aujourd'hui plus forte que jamais. L'Autriche triomphe

de la Hongrie et de l'Italie, en 1849, et jamais elle n'a été plus affaiblie qu'après ces succès; elle est vaincue en 1859 et en 1866, et ses revers la délivrent de la théocratie et du despotisme, et lui valent la jouissance de toutes les libertés et les sympathies de toute l'Europe.

La thèse de M. Pelletan a beaucoup de vrai. Elle revient à ce principe admis par le christianisme et par tous les systèmes d'éducation, que le châtiment est salutaire et que la peine est la condition de l'amélioration. En tout cas, les exemples de l'histoire contemporaine sont de nature à donner bon espoir à la France. Je ne sais qui a prononcé ce mot affreux: *Finis Galliae*. Il ne dépend que de la France de donner à cette sinistre prophétie le plus éclatant démenti.

L'année 1870 peut devenir pour elle la date d'une rénovation complète et le commencement d'une nouvelle ère de gloire sérieuse et de progrès réels. Jules Favre a dit qu'elle avait peut-être besoin d'une épreuve pour la laver de ses souillures. Un bain de sang est une horrible métaphore. En réalité, ce peut être une source de rajeunissement, mais à une condition, c'est qu'elle sache tirer des évènements les enseignements qu'ils renferment et qu'elle soit assez raisonnable pour en faire son profit. Voyons donc quels sont ces enseignements dont la France est tenue de profiter pour se relever des revers qu'elle a subis.

D'où vient que l'Allemagne l'ait emporté sur la France, qui était aussi peuplée, plus riche et plus belliqueuse? Tout le monde répond : c'est parce que l'Allemagne avait l'enseignement obligatoire pour tous, le service militaire obligatoire pour tous, le *Schulpflichtigkeit* et le *Dienstpflichtigkeit*. On l'avait déjà dit en 1866 : à Sadowa, ce n'est pas le fusil à aiguille qui a vaincu, mais le maître d'école.

Cela est bien plus vrai encore en 1870, attendu que le chassepot valait incomparablement mieux que le fusil à aiguille. On ne peut le crier trop haut, c'est l'ignorance qui a compromis le sort de la France. Ignorance de la diplomatie qui, ne connaissant ni l'histoire ni la langue ni les tendances de l'Allemagne, a trompé l'Empereur sur l'attitude que prendraient les divers États; ignorance des généraux, qui n'avaient étudié ni l'organisation des Prussiens ni leur tactique ni leurs progrès ni les leçons de la campagne de 1866 ni les vues de leurs chefs; ignorance des officiers qui, habitués à se battre contre les Arabes, ont toujours été surpris, déroutés, égarés

dans leur propre pays; ignorance des soldats qui, considérant l'Allemand comme une brute qu'on chasse à coups de crosse, ont perdu leur aplomb, quand ils ont rencontré en face d'eux des hommes déterminés, connaissant le terrain mieux que leurs capitaines, et sachant faire de leurs armes inférieures un usage beaucoup plus intelligent et plus meurtrier; ignorance sans bornes de la presse, criant: *A Berlin!* comme s'il s'agissait d'une simple promenade militaire.

Qui ne connaît les immenses sacrifices que l'Allemagne a faits pour le progrès et la diffusion de la science, dépensant, par exemple, un demi million, à Bonn, pour un laboratoire de chimie, un million, à Heidelberg, pour le laboratoire de physique. Le petit Wurtemberg consacrait plus d'argent à l'enseignement supérieur que la grande France. Chose inouïe, celle-ci se faisait des rétributions des élèves universitaires une source de revenu! Elle donnait sans compter 50 ou 60 millions pour le nouvel Opéra; elle refusait un million pour des maisons d'école. L'an dernier, sur le pont du steamer la *Guyenne*, qui nous transportait à l'inauguration de l'isthme de Suez, M. Duruy, — le seul homme de valeur qui ait servi le régime impérial — me racontait ses déboires au ministère de l'instruction publique. Il voulait introduire l'enseignement obligatoire; l'Empereur le soutenait; il eut tous les autres ministres contre lui. Il avait organisé 15,000 écoles du soir pour les adultes; c'est à peine s'il parvint à arracher 100,000 fr. à la stupide résistance du conseil d'État. Tout le système d'instruction publique était à réorganiser, et il n'obtenait rien. On préférait employer l'or du pays à entretenir des corps de ballet, à bâtir des casernes et des palais, à dorer les grilles, les monuments, le dôme des Invalides, le toit de la Sainte-Chapelle, etc. C'est en vain que des hommes comme Jules Simon, Pelletan, Duruy, Jules Favre criaient chaque année: Il faut des millions pour l'instruction, ou la France est perdue! On ne les écoutait pas. On ne refusait rien au plaisir, au luxe, à l'ostentation; on refusait tout à l'enseignement.

Les maux que l'ignorance cause à la France, pendant la guerre, ne sont pas comparables à ceux dont elle est menacée pendant la paix. Les uns, quelque cruels qu'ils soient, sont passagers; les autres sont permanents. Par le suffrage universel, la France a remis la décision de ses destinées aux mains des foules, complètement incapables de discerner leur véritable intérêt et encore moins ce que

réclame le salut et la prospérité du pays. Entraîné par la légende napoléonienne — la pire des maladies dont un peuple puisse être atteint — le suffrage universel a par trois fois et avec un sincère enthousiasme remis le pouvoir absolu aux mains du héros de Boulogne, et obéissant aux préfets, les paysans ont toujours choisi des hommes très médiocres, mais complètement dévoués au pouvoir personnel. Partout et toujours, le despotisme a été le fruit naturel de l'ignorance. Maintenant que les foules aveugles ne pourront plus voter pour l'homme de Sedan, il est à craindre qu'elles ne choisissent les représentants les plus extrêmes des opinions opposées — des socialistes, des légitimistes, des ultramontains, des conservateurs enragés — qui, par leurs luttes acharnées, feront désirer le retour de l'ordre, même au prix de la liberté.

Que l'exemple de la France serve au moins de leçon aux autres peuples. Rien n'est plus funeste à l'émancipation des classes inférieures elles-mêmes que de leur donner le droit de voter, avant qu'elles aient assez de lumières pour le faire avec discernement. Voulez-vous établir le despotisme, soit directement, par le prestige d'un grand nom, soit indirectement, en passant par l'anarchie, donnez le suffrage à la foule ignorante.

Avec l'enseignement obligatoire, il faut le service militaire universel. Je voudrais, quant à moi, non le système prussien, qui constitue une charge trop lourde, mais le système suisse combiné avec celui de la Prusse [1]. Le service universel convient aux nations démocratiques: voyez toutes les Républiques de l'antiquité. Il forme une armée vraiment patriotique, il trempe le caractère, combat la mollesse qui nous envahit, prépare une force immense sans grands frais et inculque la discipline et l'obéissance, qualités peu estimables sous un gouvernement despotique, mais essentielles sous un gouvernement libre. L'armée doit devenir l'école d'adultes de tous les citoyens.

[1] J'ai exposé les avantages de ce système dans un ouvrage publié récemment au sujet de l'Allemagne: *La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa*. M. Buloz, qui prévoyait le danger, m'ayant demandé d'aller étudier sur place les conséquences de la guerre de 1866, j'exposai dans la *Revue des Deux-Mondes* les conclusions suivantes: L'unité de l'Allemagne est inévitable. Si la France ne se montre pas hostile, elle se fera au profit de la liberté. Si la France déclare la guerre, elle se fera au profit du militarisme et de la Prusse. En tout cas, la France doit se hâter de décréter l'enseignement obligatoire et le service militaire universel, comme devoirs du citoyen. — Je crois encore qu'il faudra en venir là. Je préconisais aussi la formation locale de l'armée par province et district, comme en Prusse.

C'est ainsi que s'est retrempée l'Allemagne. Il faut voir dans Mme de Staël ce qu'étaient les Allemands au commencement de ce siècle : mous, épais, endormis, sans ressort, sans patriotisme, masse inerte que Napoléon pétrissait à son gré dans sa main de fer. La réforme de Scharnhorst a fait ces hommes de la landwehr qui, devant Metz, se sont laissés tuer plutôt que de reculer. L'exercice, la gymnastique, les marches, les manœuvres, la natation apprise à tous, la culture régulière des forces physiques, ajoutée à la culture des forces intellectuelles, voilà ce qui transforme vite une nation. L'Angleterre aussi devrait, à côté de ses corps d'élite permanents, généraliser le service de la milice. L'Anglais de la classe aisée se donne une éducation physique et morale qui vaut mieux peut-être que celle de la bourgeoisie du continent ; mais l'ouvrier des usines, et surtout celui des campagnes, aurait grand besoin d'être soumis tout au moins au régime de l'armée suisse.

La France ira certainement jusqu'au système prussien. C'est ce qu'elle fera le plus facilement, car il ne s'agira que de mettre en œuvre ses instincts guerriers. Mais cela ne suffit pas ; il faut qu'elle extirpe certaines traditions qui lui ont porté malheur et qui lui viennent de l'Empire et de la révolution.

Les écrivains les plus populaires de la France ont chanté sur tous les tons les gloires de l'Empire. Les vieux soldats en ont fait dans les campagnes une vraie religion, plus puissante souvent que l'ancienne. L'idée universelle était que la France avait perdu ses frontières naturelles, sa légitime prépondérance, et qu'elle devait la reconquérir à tout prix. Dans la *France nouvelle*, on voit M. Prévost-Paradol, un des amis les plus éclairés de la vraie liberté, réduit au désespoir, parce qu'il croit qu'à la fin du siècle, il y aura 70 millions d'Allemands, 90 millions de Russes, 160 millions d'Anglo-Saxons et seulement 45 millions de Français, vu que ceux-ci ont moins de place et procréent moins d'enfants. Les « radicaux » du temps de Louis-Philippe voulaient forcer ce roi clairvoyant et pacifique à faire la guerre tantôt à la Russie pour la Pologne, tantôt à l'Angleterre pour l'affaire Pritchard, tantôt à l'Europe pour Mehemet-Ali. Si Louis-Philippe a résisté à toute réforme électorale et parlementaire, au risque d'une révolution, c'est parce qu'il craignait l'avènement du parti radical, qui l'aurait entraîné dans la guerre. Ce que la France doit comprendre, c'est cette vérité que les Anglais seuls, je crois, aperçoivent clairement aujourd'hui, à savoir que prétendre

maintenir une prépondérance quelconque ou même l'équilibre des puissances, en présence des forces économiques en œuvre partout, est aussi chimérique que de vouloir arrêter le mouvement de la terre. Rien ne peut empêcher que, dans un siècle d'ici, l'Amérique ne contienne 200 millions d'Anglo-Saxons. Et si la Russie, après avoir affranchi ses serfs, leur donne de l'instruction et la liberté, elle grandira dans les mêmes proportions, quoique plus lentement. L'Angleterre et la France doivent-elles s'épuiser en guerres ruineuses et en vaines intrigues pour s'opposer à ce qui est inévitable ? D'ailleurs, les peuples sont-ils heureux et glorieux en raison du nombre de leurs habitants et de leur prépondérance militaire ? Non ; car qui a rendu plus de services à l'humanité que la Judée et Athènes? Quels sont les États les plus heureux aujourd'hui ? N'est-ce pas la Suisse et la Belgique, ou plutôt Saint-Marin et le Val d'Andorre ? Il faut que la France extirpe jusqu'à la racine ses rêves de suprématie militaire et ses souvenirs de gloire impériale, qu'elle jette aux vents les restes de l'homme funeste qui l'a conduite à Waterloo, et par la puissance de son nom, au 2 Décembre et à Sedan ; qu'elle débaptise ses ponts d'Iéna, d'Austerlitz, de Magenta, ses boulevards de Sébastopol, du Trocadéro, ses rues de Rivoli et de Castiglione ; qu'elle efface de ses livres et de ses monuments tout ce qui peut infecter la jeunesse de cette funeste soif de gloriole militaire [1] ; qu'elle comprenne que l'intérêt et le devoir d'un pays ne consistent pas à faire équilibre à ses voisins, mais à répandre dans tous les rangs de ses propres populations l'aisance et l'instruction. Voilà la source de la véritable force.

Si la France s'obstine à vouloir être plus forte par ses armées que la Russie et l'Allemagne, plus forte que l'Angleterre et l'Amérique par ses flottes, elle devra s'imposer des charges énormes qui pèseront sur l'industrie. Celle-ci se plaindra plus encore que par le passé de ne pouvoir lutter contre l'étranger. On reviendra au protectionisme,

[1] L'Allemagne, avec son César victorieux, est déjà infectée de la maladie du *chauvinisme* militaire. La conquête de l'Alsace, si elle s'effectue au mépris du droit des populations de disposer de leur sort, lui coûtera cher. La liberté sera menacée par les nombreuses armées qu'il faudra maintenir. Elle perdra toute sécurité au dehors, car elle sera toujours menacée par une nation puissante et belliqueuse de 38 millions d'âmes. L'Alsace sera pour elle ce que la Vénétie a été pour l'Autriche, une cause d'irrémédiable faiblesse. Cette application du vieux droit de conquête, si elle a lieu, sera un immense malheur pour l'Europe, qui aura toujours une guerre en perspective, et pour la civilisation, qui souffrira cruellement d'une hostilité permanente entre l'Allemagne et la France.

et tout progrès économique sera arrêté. Il est temps que la France adopte la même politique extérieure que l'Angleterre. Au lieu de promener son drapeau dans les quatre parties du monde, comme récemment encore s'en vantait l'Empereur, elle doit consacrer toutes ses ressources à rendre le peuple capable d'exercer sagement les droits électoraux qu'elle lui a accordés trop tôt.

La politique extéreure du dernier gouvernement français n'a été qu'une série de contradictions. On peut comprendre deux politiques. La première consiste à vouloir imposer partout au dehors son influence ou sa suprématie, et par conséquent à maintenir, tant qu'on le peut, ses voisins faibles, divisés, dépendants. La France aurait donc dû s'opposer nettement à l'unité de l'Italie d'abord, à l'unité de l'Allemagne ensuite. C'est là la politique ancienne, défendue avec tant de talent et d'éloquence par M. Thiers, quand il lançait cette parole prophétique: «Vous n'avez plus une faute à commettre.» Cette politique est étroite et elle est vaine, car elle ne peut empêcher des concentrations de force amenées par la marche des idées et des intérêts économiques, mais elle peut les retarder. Ainsi, il est certain que si le gouvernement français n'avait pas favorisé l'unité italienne, l'unité allemande ne se serait pas faite si tôt.

Il y a une autre politique, qui consiste à ne pas se mêler des affaires des autres peuples et qui se félicite quand l'un d'eux arrive à constituer son unité nationale, conformément à ses vœux, et à acquérir plus de cohésion, plus de richesses, plus de lumières, plus de forces de tout genre, parce que l'échange permet à chacun d'en profiter et que la félicité de l'humanité entière s'en trouve accrue. Ceci est la vraie politique moderne, celle que l'Angleterre poursuit maintenant. Malheureusement, Napoléon III a suivi alternativement les deux politiques, de façon à perdre les avantages et à recueillir les inconvénients de l'une et de l'autre. Il n'a favorisé le développement des nationalités nouvelles que pour s'en faire des ennemies. Il déclare la guerre à la Russie et va au Mexique pour soutenir les races latines contre la prépondérance anglo-saxonne. Politique d'équilibre que lui fait deux puissants ennemis. Il combat pour l'Italie, mais lui refuse Rome et se fait ainsi détester par les Italiens, sans satisfaire le parti ultramontain. Affaiblissant l'Autriche, il prépare les triomphes de la Prusse, qu'il favorise même directement en 1866. Il proclame la théorie des grandes agglomérations; puis immédiatement après il se tourne vers l'Autriche, visite l'empereur François-Joseph, dresse

la fameuse barrière du Mein, inquiète et menace la Prusse ; enfin se croit réduit à attaquer l'État dont il a de ses propres mains préparé la grandeur. Il est difficile d'imaginer une conduite mieux faite pour conduire aux abîmes.

La France se trouve entraînée vers la politique ancienne d'équilibre par ses traditions dynastiques et ses aspirations à la suprématie en Europe, vers la politique moderne de non-intervention extérieure et de développement intérieur par l'opinion de ses publicistes les plus clairvoyants. Sous les deux Napoléons la première lui a été funeste; qu'elle adopte donc résolument la seconde et surtout qu'elle y reste fidèle.

Si, après le plébiscite, Napoléon avait désarmé, en proclamant qu'il ne voulait pas intervenir dans les affaires intérieures de l'Allemagne, il aurait forcé la Prusse au désarmement, car jamais le midi n'aurait accepté les charges militaires prussiennes, et déjà, dans la Confédération du Nord, la Diète réclamait des économies. Toute crainte disparaissant du côté de la France, le mouvement pacifique eût été irrésistible. Les écrivains et les hommes qui ont poussé la France dans une attitude et une politique d'agression, l'ont empêchée de triompher de sa rivale sans coup férir, par la paix et par la liberté.

Il est une autre difficulté que va rencontrer la France républicaine: c'est le règlement des rapports de l'Église et de l'État. Le parti libéral pense qu'il faut abolir le concordat, supprimer le budget des cultes, renoncer à tout droit d'ingérence dans les affaires ecclésiastiques, en un mot, établir, comme dans l'Union américaine, l'Église libre dans l'État libre. On peut, certes, invoquer à l'appui de ce projet les meilleures raisons; mais si le clergé catholique y voit un attentat à ses droits, la République résistera-t-elle aux attaques qui sans relâche retentiront dans 40,000 chaires et dans 80,000 confessionnaux? Si pour les réduire au silence on a recours aux sévérités de la loi, c'est une persécution religieuse, comme en 1793, et l'on en connaît les dangers. Il faut être catholique et vivre dans un pays catholique, pour comprendre toute la difficulté de la situation. Dans un pays protestant, on ne peut s'en faire nulle idée. Prenons un exemple récent. M. Esquiros, un homme doux et modéré, comme l'affirmeront tous ceux qui l'ont connu en Angleterre, décrète, à Marseille, l'expulsion des jésuites. C'est une odieuse violation de la liberté, s'écrie-t-on de toutes parts. Sans doute, la mesure est absolument inopportune au moment où l'on a besoin du concours de tous pour

repousser l'ennemi hors du territoire. Mais pour la justifier, voici ce que disent ses partisans : Les jésuites enseignent les doctrines ultramontaines; ces doctrines condamnent absolument les libertés modernes; si donc toute la jeunesse est formée par eux, ces libertés seront anéanties. Il nous faut ainsi choisir entre la liberté des jésuites aujourd'hui et celle de la France demain. Nous n'hésitons pas à sacrifier la première à la seconde.

Ce raisonnement doit avoir quelque apparence de fondement, puisque les Suisses, qui sont gens sensés et calmes, ont fait de l'ostracisme des jésuites une des clauses du pacte fédéral. Cela paraîtra étroit et intolérant, même au parti que l'on appelle avancé. Celui-ci ne s'inquiète plus beaucoup des questions religieuses ; on les a dépassées, pense-t-il ; le joug des anciennes superstitions est secoué. Ces querelles dogmatiques ne sont que de vieilles niaiseries sans importance. Voici pourtant un fait qui doit faire réfléchir ceux qui ne veulent demander de leçons qu'à l'observation exacte des faits. D'où vient que les institutions libres ne semblent prendre racine et réussir dans aucun État catholique, pas plus en Europe qu'en Amérique ? En voici les raisons. Premièrement, dans les pays catholiques, l'instruction est singulièrement négligée. En France, le pays catholique le plus avancé sous ce rapport, la proportion des illettrés est d'environ un tiers. Cette ignorance provient de ce que les pratiques du culte n'exigent pas la connaissance de la lecture et de ce que le clergé, craignant la trop grande clarté pour ses dogmes, se montre peu disposé à favoriser la diffusion des lumières. Secondement, le Pape, désormais infaillible, condamne comme une hérésie et une peste la liberté des cultes, la liberté de la presse, toute l'organisation actuelle des sociétés. Ceux qui défendent le régime dit de 1789, sont ainsi conduits à faire au clergé une guerre défensive, mais acharnée. Comme il est impossible d'attaquer le clergé sans que la religion soit atteinte, le sentiment religieux est fortement ébranlé. Ce sentiment étant encore l'unique base de la moralité, celle-ci baisse et se relâche à son tour. Le relâchement des mœurs a toujours produit l'affaiblissement des caractères. Or, sans mœurs et sans caractères, la liberté est impossible. Un État divisé en lui-même ne peut subsister, dit l'Écriture. Combien cela est vrai surtout, quand la division porte sur le fond même de la vie morale !

En outre, considérez que le clergé, ayant dans les mains les

femmes, les enfants et les paysans, dispose d'une force énorme, incalculable. Il sera donc très difficile de fonder solidement un régime que l'Église romaine attaque avec toutes les forces dont elle dispose. Si la République dure en France, nous verrons recommencer avec plus de violence que jamais l'ancienne lutte entre les principes de la révolution et ceux de l'Église catholique, qui a déjà causé tant de désastres et coûté tant de sang. Cette lutte paraît désormais sans issue, depuis que le Pape a déclaré que les deux principes sont aussi inconciliables que le bien et le mal, l'obscurité et la lumière. La France n'étant pas plus prête à renoncer au catholicisme qu'à renoncer aux principes modernes, il est impossible de prévoir toutes les difficultés qui sortiront de ce conflit.

La France restera-t-elle en république? Généralement on en doute. Cependant, ce serait évidemment ce qu'elle aurait de mieux à faire. D'abord, c'est le régime qui divise le moins, comme l'a dit M. Thiers en 1848. Ensuite, maintenant qu'il y a un prétendant de plus, — le prince impérial, — les dangers qui menaceraient toute restauration, seraient plus grands que jamais. Le nouveau souverain aurait contre lui non seulement deux ou trois prétendants évincés, mais tous les républicains, qui ne lui pardonneraient pas d'avoir immolé de nouveau la république. Il aurait ainsi à lutter contre les hommes les plus actifs, les plus décidés de la nation. Il serait obligé de maintenir le suffrage universel et la liberté de la presse. Or, un prince, même issu de la famille si pleine de mérites des d'Orléans, pourrait-il résister longtemps à ces instruments de démolition? Il aurait bientôt contre lui la majorité des électeurs dans les grandes villes, et se trouverait ramené par suite dans la position qui a conduit Napoléon III à sa ruine, c'est à dire forcé de prendre à l'intérieur de vigoureuses mesures de compression ou bien de chercher des diversions à l'extérieur. — Nous aurions donc de nouveau une période d'une vingtaine d'années de discordes intestines, suivies d'un nouvel effondrement, et ce serait toujours à recommencer.

La difficulté de fonder la monarchie en France tient à plusieurs causes. Premièrement, la royauté n'exerce plus de prestige et n'inspire plus de respect. Or, comme l'a très bien démontré M. Bagehot, c'est là une des conditions essentielles de tout pouvoir héréditaire. Secondement, la royauté a si peu réussi et s'est écroulée si souvent, qu'elle ne semble pas présenter plus de garanties de stabilité qu'une présidence républicaine, — et dans ces conditions, elle offre

cet inconvénient particulier qu'au lieu de la crise d'une élection présidentielle tous les quatre ans, — qu'on pourrait d'ailleurs éviter en supprimant le président élu, — on a la crise bien plus grave d'une révolution tous les quinze ou dix-huit ans. Troisièmement, le souverain, cherchant naturellement à s'appuyer sur les éléments conservateurs, est amené à donner la main au clergé. Or, les hommes les plus éclairés et les plus énergiques de la nation sont hostiles à l'influence cléricale ; ils ne tarderaient pas à déclarer la guerre au souverain. C'est ce qui a perdu Charles X. Quatrièmement, la jeunesse est attirée vers la république, parce qu'elle lui rappelle les gloires d'Athènes, de Rome et de la Révolution française, dont on enflamme son imagination. Cinquièmement, on répète de tous les côtés que les progrès inévitables de la démocratie doivent amener partout l'avènement de la république, et le spectacle de la prospérité prodigieuse de l'Union américaine fait croire que l'Europe jouirait de la même félicité, si elle adoptait les mêmes institutions. Enfin, sixièmement, en voyant l'horrible guerre, maudite par tous les peuples, dans laquelle la querelle de Napoléon avec le roi de Prusse, au sujet du trône d'Espagne, a précipité deux grandes nations, beaucoup de gens très conservateurs en sont arrivés à détester les monarques et le système monarchique.

En présence des difficultés si nombreuses et si graves que rencontrerait l'établissement de la monarchie en France, on se persuade que ce pays agirait sagement en conservant le régime où la tempête l'a jeté, quand même les hommes qui le représentent, n'arriveraient pas à accomplir la tâche héroïque qu'ils se sont imposée, à savoir l'expulsion de l'ennemi. Mais, dans le choix d'un gouvernement, les nations sont déterminées, non par des considérations théoriques ou par des prévisions lointaines de l'avenir, mais par les nécessités du moment. Aujourd'hui plus que jamais un gouvernement est tenu de donner assez d'ordre et de sécurité pour que l'industrie et le commerce puissent marcher et procurer aux millions d'ouvriers qui vivent du salaire, l'occasion de gagner leur pain quotidien. Jadis dans l'antiquité et au moyen âge, les sociétés pouvaient supporter une forte dose d'anarchie, parce que, les relations d'échange étant très bornées, le cercle de la production et de la consommation économique n'était pas facilement troublé. Maintenant que la division du travail, l'emploi des machines et l'intervention du crédit ont singulièrement compliqué tout le mécanisme social, l'anarchie amène

bientôt la ruine pour les maîtres et la famine pour les travailleurs. Alors, les premiers invoquent l'appui d'un bras de fer pour ramener l'ordre; les seconds, au contraire, attendent un remède de mesures révolutionnaires qui augmentent encore le désarroi général, la contraction du crédit, la défiance universelle, la suspension des affaires. Ces profondes discordes provoquent les guerres civiles qui, à Rome, en Grèce comme dans les républiques du moyen âge, ont toujours fait considérer le despotisme comme l'unique port de salut.

En France, après 1848, presque tout le monde, de bon ou de mauvais gré, s'était rallié à la République. Par la bouche de Lamartine, elle avait annoncé, en paroles d'une séduisante poésie, qu'elle apportait au monde la paix entre les nations et l'harmonie entre les classes. La France et l'Europe étaient remplies d'espoir. Mais voilà la question sociale qui surgit. Les ouvriers demandent le droit au travail et l'organisation du travail. Louis Blanc, Considérant, Pierre Leroux, Proudhon se font l'organe de ces réclamations, qui ne pouvaient aboutir à rien de pratique. En juin, la dissolution violente des ateliers nationaux fait couler des flots de sang. Tous les anciens royalistes et les paysans s'épouvantent; le « spectre rouge » les remplit des plus folles terreurs, et tous se précipitent lâchement dans les bras du neveu du tyran qui avait perdu la France en 1815.

Les républicains purs font un crime aux socialistes d'avoir soulevé la question ouvrière, parce qu'ils ont ainsi, disent-ils, perdu la république. Ce reproche n'est pas fondé, car d'abord cette redoutable question surgissait d'elle-même, puisqu'elle fermentait déjà en Angleterre, et que depuis elle a envahi tous les pays du continent; ensuite, nous ne savons pas si l'avenir n'y verra pas le principal et peut-être l'unique mérite de la révolution de 1848. Les vrais, les grands coupables furent tous ceux qui votèrent pour Louis-Napoléon par crainte du communisme, et leur lâcheté dérivait de leur ignorance. S'ils avaient réfléchi, ils auraient compris que nul pays au monde n'est plus à l'abri du communisme que la France, où plus de vingt millions de personnes ont une part plus ou moins grande de la propriété. Malheureusement les terreurs imaginaires sont aussi dangereuses que les craintes bien fondées. Mais il est temps que les propriétaires français fortifient leurs nerfs et ouvrent les yeux. Un peuple qui n'a pas assez de sang-froid pour supporter la discussion des questions sociales, doit renoncer à la liberté, car désormais ces débats deviendront de plus en plus généraux et violents.

A moins que la guerre actuelle n'abatte singulièrement les classes laborieuses, la République ne manquera pas d'évoquer les mêmes problèmes qu'en 1848. Ils sont la conséquence inévitable du conflit qui s'élève entre les sentiments que le christianisme a répandus et les droits que l'époque moderne reconnaît aux classes inférieures d'une part, et d'autre part la condition économique de celles-ci. L'Évangile est plein d'idées égalitaires. Il apporte la bonne nouvelle aux pauvres, il leur annonce le règne de la justice, il condamne les riches ; saint Paul dit que celui qui ne travaille pas, ne doit pas manger. Tout cela n'est qu'un idéal sans doute ; mais cet idéal doit nécessairement enflammer ceux qui ont intérêt à le croire réalisable. En outre, les constitutions modernes reconnaissent tous les hommes comme égaux et accordent à tous le droit d'intervenir également dans la nomination de ceux qui font les lois. Cependant, quel est le sort du plus grand nombre ? Évidemment il n'est pas tel que les sentiments ordinaires d'humanité peuvent nous faire désirer qu'il soit, et il n'est personne qui n'avoue que, dans l'intérêt de la justice et du bien général, la part de ceux qui fournissent le travail, devrait être plus grande. Voilà ce qui porte les ouvriers à chercher de toutes les façons un moyen d'augmenter le salaire et à réclamer au besoin l'intervention des lois pour atteindre ce but. Malheureusement on n'a trouvé aucun système qui puisse donner satisfaction à ces vœux, et ce système, existât-il en théorie, ne pourrait être mis en pratique immédiatement, parce que toute transformation économique ne s'opère jamais que très lentement.

Mais la proclamation de la République a pour effet nécessaire de surexciter les espérances des classes inférieures. La République leur apparaît comme une terre promise où le lait et le miel doivent couler pour tout le monde, où la condition de l'ouvrier doit nécessairement et promptement s'améliorer. Le peuple est le vrai souverain : comment le souverain pourrait-il être réduit à souffrir des privations ? N'est-ce pas lui qui nomme les législateurs et ainsi fait faire les lois ? Pourquoi n'imposerait-il donc pas des lois déterminant un partage plus égal, plus équitable des produits du travail ?

La difficulté que nous signalons, est inhérente à la constitution même des sociétés démocratiques. De tout temps, depuis Artistote jusqu'à Montesquieu, tous ceux qui ont approfondi les questions politiques, ont dit que sans l'égalité des conditions la démocratie ne peut subsister, et qu'elle marche à sa ruine, dès que l'inégalité

devient trop visible. L'inégalité mécontente les classes les moins aisées ; elles veulent y porter remède par des lois ; les plus aisés résistent ; la guerre civile éclate et de l'anarchie sort le despotisme. Dès 1857, Macaulay annonçait que les États-Unis passeraient aussi par cette épreuve :

« Un jour viendra dans l'état de New-York où la multitude, entre une moitié de déjeuner et la perspective d'une moitié de dîner, nommera des législateurs. Est-il possible de concevoir un doute sur le genre de législateurs qui sera nommé ? D'un côté, un homme d'État prêchant la patience, le respect des droits acquis, l'observance de la foi publique ; de l'autre côté, un démagogue déclamant contre la tyrannie des capitalistes et des usuriers, et se demandant pourquoi les uns boivent du vin de Champagne et se promènent en voiture, tandis que tant d'honnêtes gens manquent du nécessaire. Lequel de ces deux candidats, pensez-vous, aura la préférence de l'ouvrier qui vient d'entendre ses enfants lui demander plus de pain ? J'en ai bien peur, vous ferez alors de ces choses après lesquelles la prospérité ne peut renaître. Alors, ou quelque César, quelque Napoléon prendra d'une main puissante les rênes du gouvernement, ou votre république sera aussi affreusement pillée et ravagée au xxe siècle, que l'a été l'empire romain par les barbares du ve siècle, avec cette différence que les dévastateurs de l'empire romain, les Huns et les Vandales, venaient du dehors, tandis que vos Barbares seront les enfants de votre pays et l'œuvre de vos institutions. »

Aux États-Unis, le danger signalé par Macaulay n'éclate pas encore, parce qu'il y a place pour tout le monde « au banquet de la vie » et que chacun, ou est propriétaire, ou peut le devenir et gagne en tout cas de très grands salaires. Mais tôt ou tard l'épreuve attend toutes les sociétés civilisées. Partout on étend le suffrage jusqu'à ce qu'il devienne universel. Puis, le moment arrive où le peuple veut user de son droit de légiférer pour changer les lois qui règlent la distribution de la richesse. Alors éclate la lutte où la liberté périt. L'avenir paraît être celui-ci : ou bien le progrès amènera une plus grande égalité, et alors des institutions démocratiques et libres s'établiront pour la consacrer et la maintenir ; ou bien l'inégalité ne sera pas corrigée et ira croissant comme dans l'antiquité, et alors il faut renoncer à la liberté.

Beaucoup de signes indiquent qu'il ne faut pas désespérer. Les classes laborieuses plus instruites arriveront par l'épargne

et par l'association à prendre leur part dans la propriété industrielle ou territoriale. Les classes supérieures faciliteront ce mouvement d'émancipation par la suppression ou la réforme des lois qui y font obstacle. Seulement, même dans les conditions les plus favorables, ce mouvement sera très lent, exactement comme celui qui a amené la bourgeoisie au niveau qu'elle occupe maintenant, et malheur au pays qui voudrait le hâter par la violence ! Il ne ferait que le retarder. C'est là le plus grand danger qui menace la France dans l'avenir.

Pour résister à la tempête, la France possède une ancre de salut plus solide que les autres états, sauf les États-Unis : c'est la diffusion de la propriété foncière entre un très grand nombre de familles. La masse profonde des paysans propriétaires offre des éléments de conservation invincibles. Mais ils sont aussi très disposés à s'alarmer et à voter pour un souverain, fût-ce un soliveau ou une grue, pourvu qu'il promette l'ordre et la tranquillité. Voilà ce qui menace l'établissement de la république. Ajoutez à cela que les bourgeois riches, en France, ont toujours eu horreur de la libre discussion, et que dès 1830 ils dissipaient à coups de crosse et condamnaient à la prison les saint-simoniens, parce que ces réformateurs discouraient en public sur les réformes sociales. Paysans et bourgeois, auront-ils plus de courage aujourd'hui ? Il le faut ; le salut est à ce prix.

Le point capital est de savoir quelles seront les dispositions des ouvriers des villes après la fin de la guerre. En 1848, les ouvriers de Paris ont prononcé une parole sublime et naïve : « Nous mettons trois mois de gêne au service de la République. » Ils espéraient que ces trois mois auraient suffi pour réorganiser la société et améliorer leur condition. S'ils ont conservé les mêmes illusions, comme elles seront nécessairement déçues, de graves désordres seraient de nouveau à redouter, surtout dans un pays dévasté par tant de ruines. Mais il serait possible aussi que les malheurs mêmes de la guerre eussent pour effet de calmer de périlleuses impatiences et d'empêcher les discordes civiles. Le danger réside dans la lutte des classes. Or, la haine de l'ennemi réunit toutes les classes dans un sentiment commun plus fort, plus absorbant que tous les autres. Combien de temps ce sentiment persistera-t-il après le départ des Prussiens ? Voilà la question. S'il n'était pas vain de croire que la voix des étrangers puisse se faire entendre dans une pareille crise, c'est à la bourgeoisie française que la presse anglaise devrait s'adresser pour

lui faire comprendre que l'avenir de son pays dépend non de son courage militaire, mais de son courage civil. Si la bourgeoisie ne s'effraie pas de quelques désordres locaux, si elle ne s'épouvante pas des discours de certains rêveurs et des violences d'une poignée d'énergumènes, si elle organise tranquillement les forces de conservation qui sont à sa disposition, sans invoquer le secours d'un maître, la liberté peut s'établir et se consolider; mais si elle s'abandonne à la même panique qu'en 1850, tout est perdu, une nouvelle période de compression et d'aventures recommencera. Il ne sert à rien d'accuser le socialisme. Les idées socialistes existent aujourd'hui dans tous les pays. Il faut donc apprendre à vivre avec le « Spectre », à le dompter, à le désarmer par la justice et la lumière, sans se ruer dans la servitude pour échapper à sa vue.

Le danger d'une restauration serait d'autant plus grand que celle-ci prendrait forcément une nuance cléricale très prononcée. Plusieurs causes contribueront à produire ce résultat. Au milieu de la confusion et du désarroi des autres partis, le parti clérical grandira et prendra des forces, parce qu'il est organisé, qu'il connaît l'obéissance et la discipline et qu'il a dans chaque commune un ou deux organes répétant sur l'ordre des évêques le même discours, le même appel au sentiment religieux. Un homme qui est dans le malheur, fait un retour sur lui-même; il se repent de ses fautes et demande des consolations à la foi de son enfance. Ainsi fera probablement la France. Elle se rejettera plus avant dans la foi catholique, la seule qu'elle connaisse, oubliant le mal que lui a fait le catholicisme en la préparant mal à pratiquer la liberté. Le nouveau souverain fera un pacte avec le clergé, et ce sera le clergé qui dictera les conditions de de l'alliance. Quand tout s'écroule, l'Eglise reste debout, parce qu'elle a ses racines non dans les intérêts matériels que la ruine atteint, mais dans le sentiment religieux que les revers ont précisément pour effet d'exalter. Si du moins la France pouvait trouver le repos dans la restauration du trône appuyé sur l'autel, même au prix d'une partie de ses libertés, je concevrais que les Français, profondément découragés de tant de tentatives vaines, se réfugiassent dans ce port, quelque peu digne qu'il soit de recevoir le noble vaisseau qui a arboré le drapeau de 1789. Mais quelle apparence qu'un régime que l'Italie, l'Espagne, l'Autriche rejettent, puisse de nouveau refleurir dans la patrie de Voltaire? Dès qu'on serait revenu du profond abattement causé par les malheurs actuels, l'esprit qui a fait les

révolutions de 1789 et de 1830 se remettrait à souffler et il s'en prendrait à la religion, parce qu'elle se ferait l'appui de la royauté, à la royauté parce qu'elle favoriserait la religion. Ce serait une nouvelle édition de la restauration avec ces trois difficultés énormes en plus : le suffrage universel, la liberté de la presse et le souvenir récent de la république pour la troisième fois étouffée au berceau.

Ceux qui chercheraient de nouveau le salut dans le despotisme, devraient comprendre que ces changements constants de régime épuisent les forces morales de la nation et la font douter de son avenir. Prévost-Paradol se demandait déjà avec épouvante : « Est-ce peut-être le symptôme renaissant d'une maladie incurable qui dévore notre être et qui doit mettre fin à notre existence? » Et, en effet, ce sont les révolutions continuelles et l'impuissance de constituer un gouvernement durable qui minent l'Espagne, le Mexique, le Pérou et la plupart des pays catholiques. Chaque régime renversé laisse après lui des partisans qui veulent le rétablir par la force. D'où résulte que la guerre civile est toujours imminente. Le respect de la loi, l'obéissance aux autorités légales, conditions essentielles de tout gouvernement libre, cessent d'exister. Les ressources et l'intelligence des citoyens, au lieu d'être appliquées à des œuvres de progrès, sont consumées en luttes stériles, et plus ce funeste état se prolonge, plus il est difficile d'en sortir. Ces efforts toujours renouvelés et toujours vains d'établir la liberté jetteraient la France dans un découragement mortel et y perpétueraient le désordre et l'esprit de rébellion. Qu'elle ait donc le courage de conserver le régime actuel.

« Plus je regarde, a dit M. Guizot, plus je demeure convaincu que la république, noble forme de gouvernement, est le plus difficile des gouvernements. » La remarque est juste et il faut avouer que la France est peu préparée à la pratique du régime républicain. Mais le régime constitutionnel n'est guère plus facile, car il exige de la modération et de la sagesse de la part de la nation, et de la part du souverain, beaucoup de tact et d'abnégation.

La république en France aurait un avantage, c'est que l'avenir travaillerait pour elle. Si elle pouvait durer dix ans, son maintien paraîtrait indéfiniment assuré, tandis qu'après le même temps toute dynastie approcherait propablement de sa chute. Les premières années seraient les plus périlleuses pour la république, les années subséquentes pour la monarchie.

Chacun considérant la couronne comme simplement viagère et regardant comme impossible que le pouvoir soit fixé héréditairement dans la même maison, il est bien difficile de fonder un édifice monarchique sur ce sable mouvant. Difficultés pour difficultés, autant vaudrait reprendre l'ancienne devise du Palatin polonais : « Je préfère les orages de la liberté au repos de l'esclavage. *Malo periculosam libertatem quam tranquillam servitutem.* » Mais n'est-il pas bien à craindre que la bourgeoisie n'adopte un programme moins héroïque ?

Quel que soit le régime qui l'emporte, une réforme est encore urgente, c'est celle de la presse. La presse, a-t-on dit, est le quatrième pouvoir. Erreur : c'est l'unique pouvoir, car c'est elle qui forme l'opinion, et l'opinion publique est le vrai souverain. Or, la presse française ne s'est pas élevée à la hauteur de sa mission [1]. D'abord, sauf quelques rares exceptions, les journaux ne publient pas de nouvelles ni de documents concernant l'étranger. Le lecteur s'habitue ainsi à ignorer ce qui lui serait essentiel de connaître et à raisonner comme si la France existait seule. Les feuilles de l'opposition attaquent tout ce que fait le gouvernement, et les feuilles officieuses louent tout aussi indistinctement. Les journaux les plus répandus sont ceux qui vivent sur le scandale et le mensonge. En temps ordinaire, on ne voit pas le mal que cause cette presse malsaine, mais les ravages qu'elle produit, éclatent en temps de crise. Une feuille semblable aux grands journaux anglais, aussi bien renseignée et aussi honnêtement rédigée, vaudrait mieux pour la France que la meilleure flotte ou la plus forte armée. Entre les livres publiés en Angleterre, en France, en Allemagne, la différence n'est pas marquante ; entre les journaux anglais et ceux des autres pays, il y a une distance énorme. On a cru sur le continent qu'il suffisait d'imiter les formes constitutionnelles du gouvernement anglais. On com-

[1] Il se publie en France certains journaux admirablement rédigés, et dans un excellent esprit, comme le *Journal des Débats* et le *Temps*. Mais, faisant concurrence aux Revues, ils consacrent la moitié de leurs pages à des revues littéraires. Il en résulte que la place leur manque pour discuter à fond les questions politiques et surtout pour faire connaître la situation des nations étrangères. Aussi, les Français qui veulent se tenir au courant de ce qui se passe à l'étranger, sont-ils obligés de s'abonner à un journal belge, l'*Indépendance*. Si la France avait été mieux renseignée, les désastres de la guerre actuelle auraient certainement été évités.

mence à voir que sans une presse bien informée, raisonnable et puissante, ces formes ne suffisent pas pour fonder la liberté.

En résumé, des dures épreuves que la France traverse maintenant, elle peut sortir régénérée, comme la Prusse du désastre d'Iéna. Mais il faut pour cela qu'elle s'impose à elle-même une forte discipline. Elle doit immédiatement consacrer à l'instruction ce qu'elle donnait aux plaisirs, se soumettre à la dure loi du service militaire obligatoire, purifier ses mœurs, apprendre le respect des lois et constituer une presse capable de former les esprits à la pratique des libertés et de le bien renseigner sur l'étranger. La consolidation de la république soulève de si nombreuses, de si graves difficultés, qu'elle paraît bien difficile; mais une restauration monarchique, inévitable en cas de guerre civile et facile dans les commencements, n'offrirait aucune garantie de durée. Il est temps que la France se raidisse pour échapper au sort de certains autres pays catholiques, incapables également de supporter un gouvernement régulier et de fonder des institutions libres, et roulant, de révolution en révolution, dans une irrémédiable décadence. Nous espérons ardemment que telle ne sera pas la destinée du grand peuple qui a tant fait pour répandre les idées d'égalité dans le monde, car ce serait un irréparable malheur pour l'humanité tout entière.

ENCORE LA QUESTION FLAMANDE.

(*Revue de Belgique* de Bruxelles, 15 mars 1871.)

MM. Vanderkindere et Tandel se sont occupés récemment dans cette *Revue* de la question flamande. Quoique leurs conclusions soient différentes, il est un point sur lequel ils se sont trouvés d'accord, c'est pour dépeindre la condition actuelle des populations de la Flandre. Cette condition est triste, en effet. Les Flamands sont administrés, gouvernés, jugés, commandés à l'armée, instruits dans les écoles moyennes et supérieures, représentés au Parlement en une langue complètement différente de la leur, et qu'ils ne comprennent pas. Ils n'ont accès ni aux trésors de la civilisation latine ni à ceux de la civilisation germanique. La Hollande est pour eux *terra ignota*, car c'est le pays des hérétiques. C'est pour définir les Flamands que l'on a trouvé le mot de « charrues croyant en Dieu. » On ne peut pas dire qu'ils en sont encore au moyen âge, car ils sont tombés incomparablement plus bas. L'artisan des communes flamandes savait lire alors ; il lisait et avait sa littérature à lui. Dès le XVI[e] siècle, la plupart des villages avaient leurs représentations scéniques. Pour apprécier la situation des habitants de ce beau pays que depuis Guicciardini on a appelé le Jardin de l'Europe, il faut lire l'introduction au *Korte Statistieke Beschrijving van België* par M. Julius Vuylsteke. Je ne connais rien de plus navrant.

Quelle est la cause de ce mal ? C'est la faute des influences cléricales, dit-on. Certes, ce n'est pas moi qui nierai ce fait évident que le catholicisme a été funeste à tous les pays où il a régné en maître. J'en ai, à diverses reprises, exposé les raisons. Mais, dans les campagnes des Flandres, il faut bien avouer que le curé est le seul représentant du monde moral, et, à ce titre, son influence est

naturelle et parfaitement justifiée. Lui seul parle aux paysans, dans leur langue, de vérités morales, de principes généraux, de leurs devoirs, de leur destinée, d'autre chose enfin que de la vie purement matérielle. Le propriétaire, qui se pique de ne point savoir un grossier patois, ne s'en sert que pour annoncer aux serfs qui cultivent sa terre, une augmentation de fermage. Ceux-ci ne connaissent le gouvernement que par les contributions et la conscription. En résumé, les Flamands placés au centre de la civilisation, au grand passage des idées, des hommes et du commerce, au point de jonction des peuples les plus éclairés, entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, sont plus isolés et plongés dans des ténèbres plus épaisses que s'ils vivaient au centre de l'Afrique.

M. Vanderkindere semble croire, comme la plupart des partisans de la cause flamande, que les ministres qui se sont succédé au département de l'intérieur, sont responsables de cette triste situation. Je ne suis point de cet avis. Plusieurs de ces ministres étaient bien disposés pour la cause flamande, et M. Vandenpeereboom y était certainement tout dévoué. Sous le régime représentatif, c'est le pays légal qui fait la loi ; or, il ne faut pas se le dissimuler, le pays légal est très peu enthousiaste du flamand. Vous voulez que dans les établissements d'enseignement moyen les leçons se donnent en flamand ; mais les pères de famille, pour qui ces établissements sont créés, ne le désirent point du tout. Vous voulez que dans les tribunaux on plaide et on juge en flamand ; mais juges et avocats prétendent se servir du français. La plupart des Flamands des classes dirigeantes sacrifieraient volontiers leur langue maternelle rien que pour avoir un bon accent français. C'est à cet effet qu'on envoie volontiers ses enfants à Paris. Les boutiquiers sont tout fiers, quand ils arrivent à parler à peu près intelligiblement le français, et le peuple lui-même s'efforce de « s'élever à la même hauteur. »

Gémissez, indignez-vous, évoquez l'ombre d'Artevelde, voilà le fait ; c'est triste sans doute, mais cela est. Cessez donc d'accuser le ministre, la Chambre et les lois. Les ministres peuvent-ils, renouvelant la malheureuse tentative de Guillaume, imposer aux Flamands l'emploi de leur langue, quand ils préfèrent se servir du français ? En ce point, les flamingants ont des exigences irréalisables et ils se complaisent en des accusations injustes, uniquement parce qu'ils ne veulent pas voir ce qui est.

En d'autres pays, c'est le gouvernement qui veut imposer sa langue

à lui aux populations qui veulent conserver la leur. Ici le gouvernement devrait forcer les populations à employer leur propre langue dont elles ne se soucient guère! Dans un pays constitutionnel et libre, ce serait un abus de pouvoir, une mesure tyrannique. C'est aux Flamands eux-mêmes qu'il faut vous en prendre. Faites qu'ils aiment leur langue et qu'ils s'en servent; et alors, soyez sans crainte, le gouvernement s'empressera de faire spontanément tout ce que vous réclamez maintenant en vain.

Et d'abord, à parler sérieusement, y a-t-il une « question flamande? » Jusqu'à présent, je crois que non.

Le mouvement flamand n'est qu'un dilettantisme de lettrés, défendant avec plus de dévouement que de succès une cause très juste et ne trouvant autour d'eux que peu d'écho et peu d'appui. Il n'y a rien ici de semblable à l'agitation profonde des Tchèques en Bohême, des Magiars en Hongrie, des Slaves en Croatie. Ce n'est pas un mouvement national, parce que le pays légal ne demande qu'à s'assimiler le plus complètement possible la civilisation et la langue françaises. Ceux qui se moquent du mouvement flamand et de l'importance qu'il s'attribue, n'ont pas tort aujourd'hui. Mais l'avenir leur prépare de terribles surprises.

Il faut avoir visité les contrées où ces redoutables questions de race sont en pleine ébullition pour comprendre ce que signifie un mouvement national et ce que contient de difficultés une nationalité qui revendique ses droits, une évolution ethnographique qui s'accomplit. En Belgique, on ne peut s'en faire aucune idée et c'est pourquoi on en rit [1]. Mais attendez que la démocratie fasse encore

[1] Voici un extrait d'une correspondance adressée au *Journal de Liége* qui indique bien la façon dont on apprécie assez généralement la question flamande:

« En somme, la Belgique, qui possède deux langues imparfaites : le wallon, qui est du français primitif, et le flamand, qui est un dialecte hollandais, a adopté comme langue le français. Les deux autres idiomes sont abandonnés, sauf pour quelques productions littéraires comme en ont fait chez vous les Delechef, les Defrecheux, ou, à Tournai, les Leray et les Delmée.

» Mais de ces jeux d'esprit à l'adoption définitive d'une langue, il y a loin.

» Et c'est là, remarquez-le bien, ce qui désole les flamingants. Ils ne peuvent se consoler de ne pas avoir une place plus importante au soleil, et se répandent en éloges sur les beautés du flamand.

» Cela me rappelle tout à fait certaine jument dont il est question, je crois, dans l'Arioste.

« Ma jument, dit un personnage, est la plus belle, la plus vigoureuse, la plus » noble, la plus rapide qu'on puisse voir. Malheureusement... elle est morte !!! »

F. M. R.

quelques progrès — et catholiques et radicaux y poussent à l'envi — alors vous verrez se dresser devant vous dans toute sa gravité la question flamande.

C'est le mouvement démocratique qui a donné naissance à la question des nationalités et des langues. Quand les riches et les nobles discutent, administrent et gouvernent, il leur importe assez peu de quelle langue ils se servent. Les Magiars parleront latin, les Tchèques allemand, les Prussiens français avec Frédéric, comme les Russes avec Catherine. Il est même de bon ton de négliger le dialecte national et de parler un idiome étranger. Mais quand le peuple entre en scène, tout change: il tient, lui, à sa langue, par la raison très simple qu'il n'en connaît pas d'autre. C'est donc en cette langue qu'il faut lui parler, le juger, l'administrer et le gouverner. Impossible de se servir d'un dialecte étranger qu'il ne comprend pas. Le réveil du sentiment national le rend d'ailleurs très ombrageux. Alors, malheur à qui se sert d'une autre langue que la sienne. Il est considéré comme un mauvais patriote, comme un traître, comme un complice de l'étranger.

La question flamande surgira donc le jour où le peuple sera admis dans les comices, et ce jour-là, si l'on n'y met beaucoup de modération d'une part et beaucoup d'habileté de l'autre, notre existence nationale pourra se trouver en péril.

Le vote, d'après moi, ne doit appartenir qu'à ceux qui sont assez éclairés pour discerner leur véritable intérêt et qui ne sont point tout prêts à obéir à la parole d'un maître. Les réformateurs ardents s'imaginent que le peuple serait avec eux, parce qu'ils ne considèrent que l'artisan des villes ou les ouvriers de la grande industrie. Ils se trompent. De tout temps les classes inférieures ont été hostiles aux idées nouvelles. *Paganus* ne signifie-t-il pas à la fois paysan et partisan des superstitions anciennes? A Naples, les Bourbons ne se sont-ils pas toujours appuyés sur les Lazzaroni ? En Espagne et en France, la légitimité n'a-t-elle pas été soutenue par les campagnards qui se sont battus avec le plus héroïque acharnement contre l'avènement des idées libérales ? Qui a toujours donné une majorité écrasante à Napoléon III, sinon les paysans ? Qui a commis les massacres de la Saint-Barthélemy? Qui, au temps de la Ligue, marchait à la voix des moines ? S'il est une vérité démontrée par l'expérience, c'est que dans un pays peu éclairé le suffrage universel est le plus sûr fondement du despotisme de l'Église ou de l'État.

Si l'on introduit le suffrage universel en Belgique, où la moitié au moins de la population est trop dépendante et trop ignorante pour voter avec discernement, voici manifestement à quelle situation on aboutira. Les évêques règneront définitivement sur le pays, par les mandataires qu'ils feront nommer. Les villes exaspérées passeront du libéralisme conservateur au libéralisme révolutionnaire. On aura alors, comme en France, sous le dernier empire, la compression légale appuyée sur le suffrage des campagnes, et dans les cités, un puissant ferment de révolte minant la constitution politique et l'organisation sociale. Situation désolante, où il n'y a guère à choisir qu'entre le despotisme et l'anarchie, exactement comme en Espagne, au Mexique, au Pérou, partout enfin, où l'influence romaine a préparé les peuples à la servitude.

Nous n'en sommes pas là, il s'en faut; mais, incontestablement, c'est vers cet avenir que nous marchons. Malgré les résistances des gens clairvoyants et dévoués à leur pays, nous arriverons, tôt ou tard, au suffrage universel, avant d'avoir l'instruction universelle. Les catholiques le voudront, parce qu'il leur assurera une écrasante majorité. Les radicaux, — j'entends par ce mot les partisans impatients du progrès — le réclament déjà, parce qu'ils s'imaginent qu'après une période d'écrasement et de luttes, le peuple, enfin réveillé, marchera avec eux.

C'est le suffrage universel qui, s'emparant de la question flamande, fera d'un dilettantisme littéraire un formidable mouvement national, semblable à celui qui menace l'Autriche, en ce moment, d'un démembrement presque inévitable. Lorsque, en Flandre, il s'agira de parler dans une réunion électorale, ce n'est certes pas du français qu'il faudra se servir pour s'adresser à des électeurs qui n'en comprennent pas un mot. Déjà, aux dernières élections, dans les meetings, à Gand, à Anvers et ailleurs, les candidats se sont exprimés en flamand. Évidemment, dans les conseils communaux, le peuple voudra que ses élus parlent sa langue. Permettra-t-il qu'aux Chambres, ses députés se servent du français? C'est peu probable, parce que les chefs du mouvement n'auront point de peine à persuader au peuple qu'il doit réclamer la parité de droit et d'influence, et l'usage du flamand deviendra un point d'honneur, une obligation absolue. C'est ainsi qu'en Autriche, dans les délégations, les Hongrois se refusent à faire usage de l'allemand, quoiqu'ils connaissent cette langue aussi bien que la leur. On sera donc amené,

par la force des choses, à un régime de décentralisation assez semblable à celui qu'a esquissé M. Vanderkindere ou au fédéralisme qui existe en Suisse.

Faudrait-il introduire ce régime dès maintenant, comme le propose M. Vanderkindere? Je réponds: non, sans hésiter, pour deux raisons. Premièrement, parce que ce régime affaiblirait singulièrement notre existence nationale, que la lutte, de plus en plus violente, entre la théocratie et le libéralisme exposera déjà à de graves épreuves. Secondement, parce que les populations en faveur de qui on voudrait introduire le régime fédéral, n'en voudraient point.

Quoique je sois convaincu que le régime fédéral est le meilleur de tous et que ce sera celui auquel les peuples d'Europe finiront par aboutir, j'avoue que je ne puis songer à son application en Belgique sans éprouver de vives inquiétudes.

Il est un autre mal auquel une réorganisation politique, quelque radicale qu'elle soit, n'apporterait aucun remède: c'est l'isolement intellectuel des Flamands. Pour y mettre un terme, M. Vanderkindere voudrait que peu à peu, par l'intervention de l'école, l'usage de l'allemand remplaçât celui du flamand. Il en a été ainsi dans les provinces septentrionales de l'Allemagne, où le haut allemand s'est implanté comme langue officielle à côté du dialecte populaire assez semblable au flamand de nos côtes. Comme le rappelle M. Vanderkindere, l'idée qu'il préconise a été émise, il y a plus de dix ans déjà, par M. Vermeire.

Rendant compte, à cette époque, de la brochure de M. Vermeire, j'approuvai l'idée, mais je la considérai comme irréalisable. Je l'approuve encore, parce que je crois qu'il vaudrait mieux, pour les Hollandais et les Flamands, parler l'allemand que le néerlandais. Ce n'est pas que je considère la langue de Gœthe et de Schiller comme supérieure à celle de Cats, de Hooft et de Van Maerlant; au contraire, il me semble que le néerlandais, tout aussi riche que l'allemand, est plus précis, plus énergique, plus simple, et qu'il a quelque chose de la mâle concision du pur anglo-saxon. Mais je pense que, de notre temps, l'activité littéraire, le mouvement intellectuel est tout autrement puissant dans un grand centre, comme la France ou l'Allemagne, que dans un petit pays comme la Néerlande, qui échappe difficilement à une certaine stagnation des idées. Certainement, l'auteur qui écrit en allemand, en anglais, en français, sera plus lu et exercera une influence plus grande, plus utile que celui

qui écrit en hollandais ou en danois. Celui qui ne connaîtrait que le néerlandais, serait exclu, pour une grande part, du mouvement intellectuel contemporain. Si l'on pouvait instantanément franciser ou germaniser *complètement* nos populations flamandes, je crois qu'elles n'auraient qu'à y gagner; mais cela n'est évidemment pas possible pour le français, et pour l'allemand la difficulté serait à peine moins grande.

Rien n'est plus funeste à l'originalité, à la vigueur intellectuelle que l'état d'une population à moitié dénationalisée. Nous, Flamands, qui écrivons en français, nous ne possédons l'usage facile, complet, d'aucune langue. Notre vocabulaire est restreint. Ce génie natif, intime, qui jaillit en traits de feu des lèvres du gamin de Paris et des femmes de la Halle, cette forte saveur du langage populaire que Malherbe s'efforçait de saisir dans la bouche des maraîchères, nous échappe absolument. On parle mal autour de nous et nous écrivons comme on parle. La lecture la plus attentive des bons auteurs peut tout au plus nous préserver des plus grosses incorrections; mais la fontaine vive des expressions originales, comment y puiser? Notre cerveau est imprégné des vagues images, des traditions, des locutions, des formes grammaticales, en un mot, du « verbe » germanique, que la nourrice flamande y a implanté, et, malgré tout, cela revient et se mêle au français dont seul peut-être nous nous servons, comme les lignes d'un palympseste effacé qu'on entrevoit confusément sous l'écriture nouvelle, qui est seule lisible. Même pour ceux d'entre nous qui ont été élevés en France, le français reste toujours une langue étrangère. Aussi, nos critiques belges sont-ils toujours occupés à signaler nos fautes, ordinairement en un style qui n'en est guère plus exempt, de manière que cela ressemble beaucoup à un combat de borgnes, de boiteux et de manchots.

Tout ceci, il est vrai, ne constitue qu'une infirmité littéraire. Mais le mal social qui est grave, c'est l'abîme ouvert entre les classes supérieures plus ou moins complètement dénationalisées et les classes inférieures qui ne connaissent que le flamand [1]. Il en résulte une situation semblable, non en droit, mais en fait, à celle d'un peuple conquis par une race étrangère, à celle des Saxons après l'invasion des Normands, par exemple. Sans attacher aucune

[1] D'après la dernière statistique officielle (1867), plus de la moitié de notre population, 2,406,491 habitants ne parlent uniquement que le flamand.

importance à la supériorité de telle ou telle race ou de tel ou tel idiome, il est incontestable que c'est un très grand malheur pour une population de ne pouvoir se développer en sa propre langue.

Y a-t-il au moins quelque chance de *franciser* complètement les Flamands? Aucune, d'après moi. Il est un coin de la Flandre qui est soumis depuis deux siècles à la France, et malgré l'action énergique d'une administration omnipotente, le flamand s'y est conservé tout autant que dans les Flandres belges. En Angleterre, la cour, les tribunaux, le Parlement, la noblesse, ont parlé français jusqu'au temps de Froissart. Mais dès que les communes et la bourgeoisie saxonne ont reconquis leur influence politique, la langue nationale a remplacé le français. Il en sera exactement de même chez nous.

Je sais qu'il est de petits peuples qui disparaissent avec leur langue, leurs coutumes, leurs traditions. Récemment, M. Élisée Reclus nous parlait des Basques, sous ce titre mélancolique: « Un peuple qui s'en va. » Le celte n'est plus guère parlé en Irlande. Le gallois n'est conservé dans le pays de Galles que comme une curiosité. On nous a dépeint le Highlander d'Écosse quittant sa montagne, au son attristé de la cornemuse, pour ne plus revenir. Mais les six millions d'hommes parlant le néerlandais, avec leur histoire, leur littérature, leurs espérances et leurs visées, forment un groupe compact qui offre une tout autre force de résistance.

Il est vrai qu'ils pourraient passer à l'allemand sans traverser cette délétère, cette mortelle épreuve de la *dénationalisation;* car du flamand à l'allemand il n'y a pas loin, et la transition peut s'opérer sans changer de milieu ethnographique et comme au sein même du germanisme. Mais spontanément les Hollandais, pas plus que les Flamands, ne le feront. Un journal de Gand, très bien rédigé, le *Volksbelang*, en a dit les motifs, au point de vue flamingant.

En fait, jamais un peuple n'abandonne sa langue sans y être amené par la conquête des idées ou par la conquête politique. Or, actuellement, rien ne peut pousser les Flamands à adopter l'allemand, sauf la perspective de l'avantage qu'il y aurait pour eux à puiser directement aux sources de la culture germanique, ce qui ne touchera que quelques utopistes.

Mais l'Allemangne ne s'étendra-t-elle pas un jour jusqu'aux bouches du Rhin et de la Meuse? La pan-Germanie n'embrassera-t-elle pas plus tard toutes les tribus que depeignait Tacite, y compris les

Bataves, les Cauques et les Ménapiens? Les Flamands pourront-ils échapper toujours au tourbillon sans cesse agrandi du maelstrom teutonique, et alors n'adopteront-ils pas la langue de la Confédération? Ce sont là des éventualités lointaines dont on voudrait détourner les yeux, mais qu'il importe néanmoins de signaler comme un des dangers de l'avenir.

Couper la Belgique en deux, pour compléter les deux grandes agglomérations ethnographiques de nos voisins, serait, à mon sens, un retour vers la barbarie.

En parlant des rivalités de race en Autriche, j'avais cru pouvoir citer la Belgique comme un pays qui était parvenu à ce degré de civilisation où ce péril n'était plus à craindre. A mesure, disais-je, que la culture d'un peuple s'élève, l'identité d'idiome et de sang exerce sur lui moins d'empire, et les sympathies morales en exercent davantage. Au-dessus des nationatités ethnographiques, il y a les nationalités politiques, *électives*, ayant leurs racines dans l'amour de la liberté, dans le culte d'un passé glorieux, dans l'accord des intérêts, dans la similitude des mœurs, des idées, de tout ce qui constitue la vie intellectuelle. La Suisse avec ses Allemands, ses Italiens et ses Romans, la Belgique avec ses Flamands et ses Wallons en offrent de frappants exemples. Les nationalités *électives* sont plus dignes de respect, car elles reposent sur l'esprit; les autres n'ont pour fondement que les affinités de sang et d'origine. Interrogez-vous: avec qui aimeriez-vous mieux vous associer? Avec des gens grossiers, mais de même race que vous, ou avec des hommer partageant vos goûts, vos habitudes, vos convictions, mais d'une autre race? Avec ceux-ci sans doute. Les peuples éclairés ne concluront pas autrement [1].

J'espère encore fermement que jamais on ne démembrera notre belle patrie au nom du principe des nationalités. Mais aujourd'hui on ne peut plus se dissimuler que c'est un des dangers possibles que nous prépare l'avenir. Il faut donc en tenir compte dans nos paroles, dans nos actes, dans nos lois, dans toutes nos spéculations.

Confiants dans la doctrine du progrès, nous sommes tout disposé à croire que ce qui doit arriver est bien, et que ce qui est bien, doit se réaliser. Sans doute, tout évènement a sa raison d'être, et tout ce qui arrive est le résultat d'une force physique ou morale.

[1] *La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa*, T. II, p. 89.

Mais Caton nous a appris que la juste cause ne triomphe pas toujours, et dans les limites où s'étend notre vue bornée, la marche de l'histoire est loin d'être réglée constamment par ce que nous considérons comme la justice et le droit.

En résumé, il est certain que les Flamands n'adopteront pas volontairement l'allemand. Il est certain aussi que l'emploi du flamand s'imposera à mesure qu'on étendra le droit de suffrage. La réforme pour les élections communales proposée par le ministère actuel aura déjà cet effet. Enfin, la question flamande deviendra un jour un mouvement vraiment national qui mettra en cause, non pas notre unité nationale, je l'espère, mais notre organisation unitaire et centralisée actuelle. Ajoutons que c'est encore une arme puissante dont les catholiques sauront se servir bien plus efficacement que les libéraux.

Ce qu'il faut faire, en tout cas, c'est ne point opposer d'irritants obstacles à une évolution inévitable; c'est favoriser par tous les moyens la diffusion de l'instruction parmi les populations flamandes; c'est fortifier dans l'enseignement moyen l'étude des langues germaniques, que dans les Flandres on devrait enseigner au moyen du flamand.

Que les amis de la cause flamande cessent enfin leurs stériles récriminations contre les pouvoirs publics. L'État ne peut rien pour eux. Ils ont, d'ailleurs, un allié plus puissant que l'État : le mouvement démocratique qui transforme tout: mœurs, lois, institutions. Pour le bien ou pour le mal, l'avenir est à eux. Puisse, du moins, cet avenir ne pas amener l'asservissement de notre pays à l'Église, ayant pour arme le suffrage universel et la langue flamande. Je n'oserais dire que je suis complètement rassuré à cet égard.

LE RÉGIME PARLEMENTAIRE ET L'ABSENCE DES PARTIS EN ITALIE.

(*Revue des Deux-Mondes* de Paris, 1er Mai 1871.)

I. — *Sulle condizione della cosa pubblica in Italia dopo il 1866,* Stefano Jacini, 1870. — II. — *I partiti politici nel parlamento italiano,* Ruggiero Bonghi. — III. — *Della mancanza dei veri partiti politici in Italia,* A. Scialoja.

I.

L'Italie n'a pas eu à se plaindre des rigueurs du sort; tout l'a favorisée: ses insuccès même lui ont apporté plus de profits que n'auraient pu le faire de grandes victoires. Les souvenirs de l'antiquité, ses œuvres d'art, sa gloire littéraire, ses monuments, ses luttes persistantes pour reconquérir l'indépendance et la liberté, ses souffrances, la douceur de son climat, la beauté de ses sites, chantés par tous les poètes, son génie musical, sa langue mélodieuse, tout enfin contribuait à la faire aimer comme une seconde patrie par les hommes cultivés du monde entier. Elle était le représentant le plus complet et le plus intéressant du principe des nationalités. Dans ses efforts pour repousser l'étranger de la terre italienne, elle avait donc pour elle les vœux de presque toute l'Europe. Rien n'est plus extraordinaire que la succession d'évènements qui en si peu de temps a fait de l'Italie, simple expression géographique, disait-on, un royaume indépendant, unifié, réunissant toutes les conditions de prospérité et de vraie grandeur. Depuis que la réunion de Rome est venue couronner l'œuvre de l'unification nationale en lui donnant la capitale que l'histoire et la géographie désignent et imposent,

la situation de l'Italie est plus favorable que celle de la plupart des autres États européens. Quoique péninsule seulement, ses frontières sont si nettement tracées par les Alpes et par la mer, qu'elle a en grande partie les avantages d'une position insulaire. Aucun de ses voisins ne nourrira plus le rêve inique de lui arracher un lambeau de son territoire. La conservation d'une Italie forte et unie est un intérêt européen de premier ordre, car c'est un élément de paix pour tout le midi. Tant qu'elle était divisée et faible, elle semblait appeler les conquérants étrangers en quête de provinces à prendre, d'apanages à donner aux cadets des familles royales. Aujourd'hui, séparée du reste de l'Europe par les Alpes, comme l'Espagne l'est par les Pyrénées, elle n'a pas plus que l'Espagne à craindre la conquête étrangère, et elle est plus heureuse que celle-ci en ce qu'elle n'a pas de colonies lointaines à maintenir sous ses lois par la force des armes. Elle peut donc adopter une politique absolument pacifique, réduire son armée et sa flotte, et comme sa voisine, la Suisse, se contenter d'un système bien organisé de milices.

Ç'a été pour les Italiens une grande douleur de n'avoir point pu arracher la Vénétie à l'Autriche par quelque brillante victoire et d'avoir à l'accepter de la main de l'étranger; mais pour qui songe plus à l'intérêt réel de l'Italie qu'à ses satisfactions de vanité, il n'y a point de regrets à éprouver. Rien n'est plus enivrant et plus dangereux pour le bonheur d'un peuple que la gloire militaire. C'est un poison qui tue la liberté. Un roi victorieux peut à son gré devenir un souverain absolu, car que vaut une constitution pour arrêter des légions rompues à l'obéissance et enflammées par le souvenir de leurs succès? L'Angleterre et l'Amérique ont vu le péril, et jamais elles n'ont voulu de grandes armées permanentes. Victorieuse à Custozza et à Lissa, l'Italie n'aurait rien pu refuser à ses marins ou à ses soldats, et ses généraux auraient tenu dans leurs mains le sort du pays. Enorgueillie par ses succès, elle aurait voulu dominer l'Adriatique; elle aurait soutenu les *italianissimes* de Trieste, rêvé la conquête des côtes et des ports de la Dalmatie, jadis possession de Venise, inquiété l'Autriche et fait naître ainsi une dangereuse rivalité. Vaincue, elle n'a point songé à ces funestes chimères, et elle a tourné son attention et ses forces vers le seul objet d'où résulte le bonheur des hommes, la diffusion des lumières et du bien-être. Il n'y a pour un peuple pire fléau qu'une dynastie militaire. Tout Italien éclairé doit bénir le ciel d'en avoir préservé sa patrie, même au prix des insuccès de la campagne de 1866.

L'Italie possède d'autres avantages encore. Elle n'a point de partis dynastiques et irréconciliables. La monarchie constitutionnelle est considérée par l'immense majorité des citoyens comme le régime qui convient le mieux au pays dans les circonstances actuelles, et nul prétendant ne dispute à la maison de Savoie la couronne qu'elle a si laborieusement conquise sur l'étranger et que la nation lui a décernée. C'est une grande cause de faiblesse pour un pays que d'être partagé entre des factions puissantes qui ne s'accordent ni sur la forme du gouvernement ni sur le prince à qui doit appartenir le pouvoir. Les bases mêmes de l'édifice politique n'étant point affermies, la marche régulière de l'administration et le règne de la liberté sont également impossibles. Voilà ce qui rend encore si difficile la situation actuelle de l'Espagne. L'Italie n'a pas à craindre non plus ces conflits de races hostiles qui entravent la réorganisation de l'Autriche. L'unité de langage, de race, de traditions, de culte, ont amené la fusion des anciens États en une seule nation avec une facilité et une rapidité que nul n'avait prévues. Les Italiens, quoique leur esprit soit porté à l'ironie et à la satire, sont très faciles à gouverner : ils se soumettent avec une résignation intelligente aux plus lourdes charges, quand ils savent qu'elles sont nécessaires au salut du pays. Voyez en définitive combien peu de résistance ont rencontré la conscription et l'impôt sur la monture, deux mesures bien dures pourtant et très irritantes dans l'application. Le mécontentement des classes inférieures, la question sociale, comme on dit, est bien moins à craindre en Italie qu'en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, parce que la grande industrie n'a pas encore créé de prolétariat dans la péninsule. Le roi a parfaitement compris et rempli son rôle de souverain constitutionnel, et il ne paraît point en ambitionner un autre Le nombre des hommes d'État capables de remplir les hautes fonctions du gouvernement est plus que suffisant. Les classes aisées et le peuple, animés d'un patriotisme bien inspiré, sont prêts à tout pour assurer la prospérité de cette patrie si longtemps rêvée et enfin conquise. La situation intérieure est donc exellente. Les relations avec l'étranger ne sont pas moins bonnes; tous les états sont symphatiques à l'Italie, et, chose curieuse, habile au moins, sinon admirable, c'est avec l'ennemi séculaire, avec l'Autriche, que l'entente est la plus cordiale.

Quant on songe aux longues et sanglantes luttes par lesquelles

les autres pays ont passé pour établir leur indépendance et leur unité nationales, on s'étonne du bonheur extraordinaire de l'Italie, qui est arrivée au même but en moins de dix ans; mais il faut lui rendre cette justice qu'elle a su faire bon usage des faveurs de la fortune. D'abord, dans les situations extrêmement difficiles où elle s'est trouvée, ses hommes d'état ont agi avec une prudence et une habileté consommées, et le peuple même a montré un tact, une mesure digne de la race qui a toujours produit les plus habiles diplomates. L'Italie a su à propos s'abstenir et agir, contenir le sentiment révolutionnaire ou lui donner carrière, quand il le fallait. Elle a bien compris aussi ce qu'elle avait à faire pour développer ses ressources. Quoiqu'elle dût maintenir un grand établissement militaire, puisqu'elle vivait sous le canon du quadrilatère, elle a donné sans compter pour achever son réseau de chemins de fer, et elle a fait beaucoup pour répandre l'instruction. Il en est résulté un accroissement de richesse, un déploiement d'activité, un progrès en tout sens vraiment remarquables. Toutes les villes s'agrandissent et s'embellissent. Florence est transformée; Naples, Milan, Bologne, semblent animés d'une vie nouvelle; Turin même, qui semblait devoir tant perdre en cessant d'être capitale, ne décline en aucune façon. Gênes étend sans cesse son commerce et envoie dans toutes les mers des navires spécialement construits pour chaque genre de transport et de navigation. Dans toutes les provinces, on voit s'élever des cheminées d'usines à vapeur. Dans les campagnes, on aperçoit des résidences et des jardins à l'anglaise, chose nouvelle, car l'Italien n'aimait que le séjour de la ville. L'agriculture a reçu de notables améliorations. Les biens ecclésiastiques, passés aux mains des particuliers, sont mieux cultivés, et beaucoup de terrains vagues ont été mis en valeur, plantés en vignes ou en oliviers. L'excellent port de Brindisi est devenu le point d'embarquement le plus rapproché pour l'Égypte, l'Inde et l'extrême Orient; par l'ouverture du Mont-Cenis, l'Italie reliera bientôt son réseau ferré à celui de la France, et plus tard à toute l'Europe septentrionale, par le Saint-Gothard.

Dans tout le midi de la péninsule, c'est le caractère même de la population qui est changé. Autrefois paysans, habitants des villes, douaniers, soldats, gens de toute classe et de tout état étaient sales, plats, mendiants, toujours disposés à courber le dos, à tendre la main. Démoralisés par le double despotisme de l'État et du mona-

chisme, on ne pouvait s'empêcher de les mépriser et de les plaindre. Aujourd'hui la liberté a retrempé les âmes; l'homme n'est plus le même. Ceux qui portent un uniforme, l'ont propre, élégant ; ils marchent la tête haute et d'un pas ferme; ils font leur devoir et ne demandent plus l'aumône. Les gens du peuple aussi ont une autre allure. Ils ont déjà secoué cette torpeur que le pouvoir absolu engendre partout. Le pli de la servitude est effacé. Ce ne sont plus des serfs tremblant sous le bâton; ce sont des citoyens qui ont conscience de leur dignité. La Sicile même se régénère. Chose plus extraordinaire encore, et qui prouve un profond changement dans les conditions sociales, le brigandage a presque disparu. Enfin, de quelque côté qu'on envisage la situation de l'Italie, elle apparaît pleine de promesses pour l'avenir.

Et cependant les esprits les plus clairvoyants s'inquiètent là-bas; ils nous disent que le mécanisme parlementaire ne fonctionne pas comme il faudrait, que le gouvernement est impuissant pour faire tout le bien qu'il voudrait, que la débilité du mécanisme parlementaire répand dans le pays un sourd mécontentement, et que, si quelque réforme sérieuse ne vient mettre les choses en meilleure voie, de sérieux dangers sont à craindre. L'éminent éditeur de la *Nuova Antologia*, M. Bonghi, et un économiste distingué, ancien ministre des finances, M. Scialoja, parlent d'une maladie grave qui atteint les sources intimes de la vie nationale. Enfin un écrivain aussi clairvoyant que modéré dans tous ses jugements, M. S. Jacini, ancien ministre des travaux publics, jette un véritable cri d'alarme. « Notre pays, s'écrie-t-il, qu'aucun danger extérieur ne menace et qui est doué d'une constitution si robuste, paraît atteint d'un mal profond qui a les caractères de la gangrène sénile. »

Maintenant, si l'on demande à ces écrivains, qui tous connaissent bien leur pays, quelle est la cause du mal, ils répondent qu'il provient de l'absence de partis politiques. Cette réponse étonne tout d'abord, car on croit généralement à l'étranger que l'Italie n'a que trop de partis. Ensuite jusqu'à présent on s'est toujours plaint partout des maux causés par les partis, et jamais on n'a exprimé le regret d'en manquer. Il s'agit ici d'un cas nouveau, et il mérite de fixer l'attention des publicistes qui étudient la théorie du régime parlementaire. A notre avis, le mal n'est pas particulier à l'Italie, il sévit encore dans d'autres pays, notamment en Espagne et en Portugal; mais nous le trouvons si bien décrit par MM. Bonghi, Scialoja

et Jacini, que nous croyons utile d'en faire connaître d'après eux les principaux symptômes.

Il n'existe pas, disent ces écrivains, de vrais partis politiques en Italie. Il n'y a que des coteries sans consistance, sans mot d'ordre, sans programme. Allez à une séance des chambres, et on vous parlera de la *gauche*, de la *droite* et du *centre*, vous apprendrez même qu'il y a un *centre droit* et un *centre gauche;* mais ces noms ne signifient rien que la place où certains députés ont l'habitude de s'asseoir. Interrogez, tâchez de savoir ce qui distingue ou divise ces différents groupes de représentants, vous n'y parviendrez pas. Deux autres noms sont aussi souvent employés pour désigner deux partis qui souvent se disputent le pouvoir au sein du parlement, la *permanente* et la *consorteria*. La *permanente* est composée de députés piémontais qui jadis marchaient pour la plupart sous la bannière de Cavour. Depuis le transfert de la capitale de Turin à Florence, ils boudent, ils sont mécontents; ils forment une opposition intraitable qui représente des rancunes plutôt que des principes. La *consorteria* se recrute principalement parmi les députés de l'Italie centrale. Ceux qui appartiennent à ce groupe, correspondent assez bien à ce qu'on appelait autrefois les doctrinaires en France. Ce sont des hommes de gouvernement, d'un libéralisme modéré, mais décidé. Seulement aucune nuance tranchée ne les sépare de leurs collègues. Quand les partis sont désignés ainsi par des noms sans signification précise, c'est qu'ils n'ont pas de doctrines arrêtées. En Espagne, il en est de même. A côté des républicains, qui eux du moins veulent une forme particulière du gouvernement, il y a des progressistes, des unionistes, des démocrates, tous partisans de la royauté, et très divisés, sans qu'il soit possible de dire sur quel point ils se séparent. A Madrid, j'ai en vain essayé de découvrir quelles étaient les idées générales que les uns et les autres défendaient. On me citait des noms de personnes, on me racontait les origines de ces partis, on me disait autour de quel chef chacun d'eux se ralliait; mais quant à des principes généraux, il n'en était point question. A Lisbonne, c'était la même chose.

Pour qu'il se forme des partis forts, consistants, capables d'imprimer un mouvement régulier aux rouages du régime constitutionnel, il faut qu'il existe dans le pays une divergence d'appréciation sur quelque question capitale intéressant la nation tout entière et dominant par son importance les points secondaires ; il faut que

cette divergence saisisse, enflamme le public et le partage en deux camps opposés, ayant chacun son programme arrêté, son but avoué, ses chefs reconnus. L'objet du débat doit être d'un intérêt assez général pour n'y laisser personne indifférent, sans toutefois que les bases de la société ou de l'état soient mises violemment en cause, sinon on marche vers l'anarchie. Le type de ces grands partis qui semblent indispensables à la marche du système parlementaire, s'est rencontré en Angleterre dans les *whigs* et les *tories*, qui pendant plus d'un siècle se sont disputé le pouvoir, chacun restant fidèle à son programme traditionnel, et tous deux capables tour à tour de diriger le gouvernement d'une main habile et ferme. Malheureusement rien de pareil n'existe encore en Italie. Il semble qu'on devrait y trouver au moins ces deux grands partis qu'on rencontre à peu près partout, le parti conservateur et le parti du mouvement, c'est à dire la fraction de ceux qui, se trouvant bien des institutions actuelles, veulent les maintenir, et la fraction de ceux qui, s'en trouvant mal ou rêvant un ordre meilleur, veulent les modifier dans l'intérêt du plus grand nombre. Comme l'a dit très bien l'historien américain Bancroft, la marche régulière du gouvernement dans le monde politique résulte de la lutte de ces deux tendances, comme dans l'univers la marche invariable des planètes est la résultante de la force centripète et de la force centrifuge ; mais, chose étrange, il ne s'est pas formé jusqu'à présent au-delà des Alpes de véritable parti conservateur en opposition avec un parti du progrès. Ce fait, très digne d'attention, demande quelques explications.

En Italie, tous les bons patriotes ont été révolutionnaires. La raison en est simple : ce n'est que par la révolution qu'ils pouvaient atteindre leur but si ardemment poursuivi, la constitution d'une Italie libre, unie, forte, délivrée du joug de l'étranger. Ce n'est évidemment point par des moyens légaux que l'on pouvait espérer chasser l'Autriche et se débarrasser des despotes qui s'appuyaient sur elle. Les plus éminents parmi les ministres, les députés, les écrivains ont été autrefois proscrits, exilés, emprisonnés pour leurs opinions contraires à l'ordre établi. Le grand homme d'État à qui l'Italie doit son existence (puisqu'il est convenu de ne plus parler de la France, quoiqu'elle ait un peu aidé ce grand homme) était le plus décidé des révolutionnaires. Dans la plupart des questions, Cavour et Garibaldi marchaient d'accord ; ils différaient tout au plus sur les mesures d'exécution. La droite était si peu conservatrice,

qu'en 1862 elle renversa Ratazzi pour avoir fait respecter les lois à Aspromonte. Dans les autres pays catholiques, le noyau solide du parti conservateur est formé de l'aristocratie et des partisans de l'église. En Italie, vous ne rencontrez parmi les nobles aucune fraction qui ressemble aux légitimistes français ou aux féodaux prussiens. Presque tous les patriciens de la péninsule italienne, imbus des idées modernes, font plutôt penser aux lords anglais de la nuance la plus libérale. Dès le moyen âge, ils étaient dévoués au maintien des libertés municipales, et de nos jours ils ont toujours marché à la tête du mouvement émancipateur. D'autre part, il ne s'est pas constitué de parti clérical, parce que tous les italiens voulaient avoir Rome pour capitale, et que le haut clergé s'est montré hostile aux aspirations nationales. Chose presque inconcevable, dans la dernière chambre, on ne comptait que trois représentants dévoués aux idées ultramontaines, et dans la chambre récemment élue il n'y en a pas beaucoup plus. L'amour de la patrie l'emportait sur les autres sentiments, et celui qui par exception mettait au-dessus de tout les intérêts temporels du Vatican, celui-là devait renoncer à obtenir les suffrages de ses concitoyens. La confiscation et la mise en vente des biens ecclésiastiques ne rencontra jamais d'opposition sérieuse. Le sénat, ce corps conservateur par destination expresse, vota sans hésiter la loi qui imposait le service militaire même à ceux qui se préparaient à entrer dans les ordres. La résistance que certains évêques opposèrent à des lois adoptées par le parlement, ne souleva nulle part une réprobation plus énergique que chez les membres de la droite. M. Jacini nous apporte le mot que lui disait un des chefs du parti avancé d'une république démocratique : « En vérité, quand je me compare à quelques-uns de vos burgraves de l'extrême droite, je dois avouer que je ne suis qu'un réactionnaire. »

Par la même raison qu'il n'y a pas de parti conservateur, il n'y a point non plus un vrai parti de la gauche. Il existe au sein de la chambre quelques républicains, mais ils n'avouent guère leurs visées. Leur but étant de renverser la constitution, ils ne peuvent former un parti constitutionnel. Ils sont d'ailleurs trop peu nombreux pour qu'il faille compter avec eux. En dehors de cette nuance extrême, il n'est aucun principe qui sépare la gauche de la droite. Les réformes que veulent les uns, les autres les veulent aussi. Quelque mesure est-elle présentée qui ailleurs paraîtrait révolutionnaire, elle trouvera autant de partisans d'un côté de la chambre

que de l'autre. La grande affaire de l'Italie était la révendication de la Vénétie et de Rome. Sur ce point, nulle divergence. L'autre question capitale pour l'Italie était l'équilibre du budget ; mais sur ce point, pas plus que sur les autres, il n'a pu se former deux partis opposés ayant chacun un programme distinct, parce qu'ici les divergences étaient trop nombreuses. Sans doute l'opposition ne manquait pas d'attaquer le ministère à ce sujet, de combattre les impôts proposés, de réclamer des économies; mais du moment qu'il fallait sortir des généralités, indiquer les mesures pratiques à adopter pour augmenter les recettes et réduire les dépenses, chacun avait son projet particulier, et l'accord était impossible, c'était une confusion générale qui détruisait les faibles liens de parti qui pouvaient tendre à s'établir. Toutes les taxes imaginables ont été tour à tour proposées pour combler l'éternel déficit, et cela n'a fait que contribuer à rendre plus complet le désarroi des diverses fractions de la chambre représentative. Les hommes de la même nuance défendaient les dispositions les plus divergentes, et une même proposition trouvait des adhérents dans les nuances les plus opposées. Les impôts considérés ordinairement comme démocratiques étaient repoussés par la gauche et appuyés par la droite ; l'impôt sur la mouture fut définitivement voté par beaucoup de représentants qui l'avaient d'abord condamné avec indignation. Dans le ministère actuel, constitué après l'introduction de la taxe nouvelle, se trouvent réunis l'homme d'état qui l'avait combattue avec le plus d'énergie et un autre qui l'avait approuvée avec non moins de conviction. Les derniers impôts votés par le parlement ont été élaborés par une commission composée de députés de nuances les plus diverses qui, leur œuvre commune terminée, ont repris chacun leur siège aux divers côtés de la chambre.

M. Scialoja fait à ce sujet une remarque très juste. Dans les pays où il y a des partis politiques déjà formés, les mesures financières revêtent une couleur politique d'après les conséquences qu'elles peuvent avoir et les effets qu'elles doivent produire. Chacun peut apprécier le rapport qu'elles ont avec le programme qu'il a adopté, et il sait par suite s'il doit les accepter ou les repousser. Un ministère appuyé sur une majorité compacte et ferme peut compter qu'il fera voter les mesures utiles qui sont conformes aux principes qu'il représente. Dans les pays où il n'y a point de partis constitués, ce ne sont pas des questions d'impôt qui les feront surgir. Chacun est

hostile aux taxes nouvelles, et d'autre part, en réclamant sans cesse l'intervention de l'État, chacun fait exactement ce qu'il faut pour les rendre indispensables. En dehors de ces deux aspirations tout à fait contradictoires, le point de savoir quels sont les meilleurs impôts, offre tant d'incertitudes, d'obscurités, exige tant de connaissances économiques, soulève tant de difficultés incidentes, que les électeurs ne peuvent se faire à ce sujet d'opinions arrêtées, ni les représentants se partager en deux groupes opposés et compactes. Il est facile de crier : réduisons les impôts; mais du moment qu'il faut les augmenter, chacun aura son système. Les deux camps se mêleront, et toute discipline disparaîtra.

En résumé, d'après les meilleurs juges de l'état des choses en Italie, le pays est mécontent, souffre, parce que la machine constitutionnelle ne marche pas bien, et elle ne marche pas bien, parce qu'il n'y a point de partis politiques fortement constitués. S'il n'y a point de partis semblables, cela provient de ce que, des deux grandes questions qui occupaient les esprits, la première, la délivrance de Venise et de Rome, trouvait tout le monde d'accord, et la seconde, la question financière, mettait tout le monde en désaccord. Maintenant il sera très utile d'étudier de près ce cas encore peu décrit de pathologie constitutionnelle, et de voir comment l'absence de partis, généralement considérée comme un bonheur, rend au contraire impossible la bonne administration des affaires dans un gouvernement parlementaire.

II.

Le premier symptôme du mal, c'est l'instabilité des ministères. Une interpellation, une crise ministérielle et un exercice provisoire, puis de nouveau une crise ministérielle, un exercice provisoire et une interpellation, et le même cercle se reproduisant toujours: voilà comment le *Times* définissait un jour la marche du régime parlementaire en Italie. Et en effet malheureusement le journal anglais n'a que trop raison. Tous les ministères du nouveau royaume ont eu la vie extrêmement courte, et même la courte existence de chacun d'eux a été entrecoupée de crises, de transformations et de reconstitutions. Ce qui est plus fâcheux, c'est qu'ils ne succombent pas sous un vote hostile ; ils se retirent ordinairement, lorsqu'ils disposent encore d'une majorité suffisante. Presque jamais à l'étranger

on ne se rend compte de ce qui produit une crise ministérielle en Italie, et dans le pays même on vous en donnera dix raisons différentes. C'est qu'elle provient de quelque froissement ou de susceptibilités entre les personnes, de quelque intrigue secrète, de certaines exigences de position que l'on n'a pu satisfaire, enfin de mille petites causes tout à fait en dehors du choc ou de la force relative des opinions au sein du parlement. Il est donc très difficile de les analyser, de les avouer ou même de les deviner toutes. En Espagne et en Portugal, un phénomène semblable se présente. Les vicissitudes ministérielles y sont aussi difficiles à comprendre qu'en Italie.

En Angleterre, aux États-Unis, il en est autrement. Deux opinions rivales se disputent la prépondérance. Elles commencent d'abord par élaborer leur programme. En Amérique, cette opération préliminaire est presque la plus importante. Chaque parti nomme ce que l'on appelle une convention, c'est à dire des délégués qui, réunis en assemblée, délibèrent, et après de vives discussions arrêtent la *platform*, c'est à dire les principes que le parti adopte comme siens. En Belgique, le parti libéral avait également nommé un congrès en 1846 pour arrêter sa *platform*. Puis arrive le choix des candidats, le *canvassing*, la chasse aux voix des électeurs, enfin l'élection. En Angleterre, où fonctionne le vrai type du gouvernement parlementaire, le résultat de l'élection détermine la majorité, et la majorité porte au pouvoir les hommes qui représentent le mieux le programme qui a prévalu. Aussi longtemps que la majorité ne se modifie pas, on peut dire quels sont les hommes qui resteront au pouvoir, et quel est le programme qui sera mis à exécution. Un parti n'arrive au ministère que par la majorité, et il n'en sort que lorsque la majorité l'abandonne. Un gouvernement de parti et de majorité est le seul qui donne au régime parlementaire force et efficacité.

En Italie, les choses vont tout différemment. D'abord les électeurs sont en général étrangers aux luttes politiques. Le nombre de ceux qui ont le droit de voter, n'est pas grand; il ne s'élève qu'à environ 500,000 sur une population de 26 millions d'habitants, et, comme tout au plus la moitié des électeurs votent, il s'ensuit que la proportion de ceux qui prennent une part active à la vie politique, ne monte pas à 1 pour 100 de la population totale. Il semble que la bourgeoisie italienne est encore trop absorbée par ses intérêts privés ou par les affaires locales pour comprendre que son sort et l'avenir du pays dépendent de sa participation aux luttes électorales. Même in-

différence de la part de ceux qui peuvent aspirer à l'honneur d'être élus. Aux approches des élections, les journaux sont remplis de lettres de gens qui déclinent toute candidature. Parmi les députés sortants, beaucoup refusent de se laisser renommer. On a vu récemment plusieurs hommes de mérite, qui devraient comprendre qu'ils se doivent à la patrie, se réfugier avec empressement dans la vie privée. Les hautes et belles fonctions de député semblent non un honneur qu'on se dispute, mais une charge à laquelle se dérobent ceux qui sont le plus dignes de la remplir. Les candidats ne manquent pas cependant, ils sont mêmes trop nombreux; mais, comme la plupart d'entre eux ne représentent pas de grands principes, ou représentent seulement quelque petite coterie, il ne se produit ni larges courants d'opinion ni utiles débats ni fermentation d'idées. Il n'y a que de mesquines luttes d'influences personnelles. Les voix s'éparpillent, et le nombre des ballotages est toujours extrêmement considérable.

Sans doute ou trouve dans tous les collèges des candidats qui s'intitulent ou que l'on nomme progressistes, conservateurs, avancés, gouvernementaux; mais il n'y a point de programme général auquel les uns et les autres se rallient. Dans chaque région, dans chaque province, dans chaque circonscription électorale, ces noms prennent une signification différente d'après les intérêts locaux qui veulent être défendus, ou d'après les opinions individuelles des candidats. Il en résulte que, l'élection terminée, nul ne peut dire quelle est la nuance qui dominera dans la chambre nouvelle, et quels sont les hommes qui arriveront au pouvoir.

Quand un ministère s'appuie sur une majorité réunie par les liens solides d'opinions communes nettement proclamées et d'un programme commun dont les électeurs exigent la réalisation, il peut agir avec énergie, accomplir des réformes, exiger de ses adhérents le sacrifice des dissidences accessoires, imposer une discipline rigoureuse pour assurer la victoire et au nom de l'intérêt général, faire prévaloir ainsi ses desseins, et gouverner avec autant de suite et de force que les ministres d'un souverain absolu. Plus la lutte sera ardente, plus les partis seront nettement tranchés, et plus un ministère parlementaire aura de pouvoir, car qui l'abandonnerait, serait considéré comme un traître. Les députés, retenus par les engagements pris envers leurs électeurs et par le danger que présenterait toute scission, ne peuvent se faire les organes ni

de leurs ambitions particulières ni des intérêts locaux. Dans les pays où la situation politique a créé cette subordination, on la blâme parfois, on l'appelle servilisme; on vante l'indépendance du député qui sort des rangs et marche à sa guise. Cela peut être utile, quand il s'agit d'un penseur éminent, comme M. Mill, qui, au sein du parlement ainsi que dans ses livres, semait des idées pour l'avenir, et dont les conceptions sont trop originales pour rentrer exactement dans les cadres établis; mais, en règle générale, dans les partis comme dans les armées, il faut de la subordination, de la discipline, de l'union, de la fidélité au drapeau. Dans les luttes parlementaires comme sur les champs de bataille, le succès est à ce prix. C'est ainsi seulement que le gouvernement constitutionnel peut remplir sa mission, et que la probité politique des députés fait respecter le parlement : voilà ce que l'exemple de l'Italie montre avec la dernière évidence.

En Italie, les crises ministérielles sont incessantes. Comme le remarque très bien M. Jacini, on dirait une fantasmagorie d'hommes à portefeuille, qui entrent et qui sortent, suscités, puis renversés par la jeu protéiforme d'influences personnelles, par la faveur ou l'hostilité sans cesse variables de petites coalitions qui se font ou se défont sans qu'on sache pourquoi, de mouvantes coteries sans cesse en train de se décomposer ou de se recomposer. S'agit-il de constituer un ministère nouveau, les hommes qui doivent y figurer, ne seront pas désignés, comme en Angleterre, par les circonstances mêmes et par les votes qui auront amené la chute du cabinet démissionnaire. On ne choisira pas les plus compétents ou ceux qui représentent le mieux l'opinion triomphante ; non, on sera forcé de prendre un tel, parce qu'il dispose de dix ou de vingt voix, tel autre, parce qu'il entraînera les Vénitiens ou les Siciliens, un troisième parce qu'il représente un intérêt avec lequel il faut compter. De pareilles combinaisons, même quand elles ne réuniraient que des hommes de premier ordre, ne peuvent donner naissance à un gouvernement fort, car il ne trouvera pas d'appui solide dans la chambre, et il n'y aura dans son sein ni unité de vues ni identité d'origine. Appelez aux affaires des hommes médiocres, mais qui puissent appliquer toutes leurs facultés à l'administration et aux réformes urgentes, et probablement ils feront quelque bien. Mettez à leur place des Pitt et des Richelieu, s'ils doivent s'occuper de satisfaire les ambitions des uns, de désarmer les rancunes des autres,

de prévenir une rupture aujourd'hui, de ramener des mécontents demain, et s'ils ne prolongent ainsi une existence sans cesse menacée que par une série de transactions, d'intrigues, de petites habiletés, ces hommes de génie seront réduits à l'impuissance. Dans une pareille situation, le moindre incident produit une crise politique. Un député se plaint que le chef du cabinet ne l'ait pas salué avec la déférence qui lui est due, un second est furieux, parce qu'il n'a pas été convié à un dîner ministériel, un troisième n'a pu obtenir un chemin de fer pour le bourg qui l'a élu, un quatrième n'a pu faire décorer son cousin, un cinquième a vainement demandé qu'on creusât un port près du village de pêcheurs où il possède de grandes propriétés, tous sont mécontents ; chacun réunit quelques amis, une coalition se forme, et le ministère est ébranlé ou renversé.

La plaie des administrations faibles, ce sont les députés solliciteurs. Ils courent les bureaux pour obtenir des places, des subsides, des faveurs de toute espèce pour leur arrondissement ou pour les électeurs, et s'ils sont éconduits, ils menacent de passer à l'opposition. Comme ils disposent de quelques voix dans la chambre, ou sont parfois les chefs de quelque petite coterie, il faut les ménager. On a besoin d'eux pour faire passer une mesure importante. L'intérêt de l'État est un jeu : il faudra donc céder à leurs importunités. Un ministère sans majorité de parti est à la merci de toutes les ambitions, de tous les intérêts, de toutes les rancunes.

Les fréquents changements de ministère ont pour conséquence de faire siéger dans le parlement italien une soixantaine d'anciens ministres. Ceux-ci forment, comme l'a dit spirituellement M. Scialoja, des dynasties déchues, des prétendants au pouvoir qui aspirent à y rentrer pour le bien même du pays, que naturellement ils croient mieux apprécier que tout autre. Parmi ces ex-ministres, les plus remuants ne sont pas les chefs de parti, à qui on pourrait reprocher de l'indifférence plutôt qu'un excès d'ambition ; ce sont les hommes secondaires qui veulent s'élever au premier rang, non par la puissance du talent, mais à force d'intrigues. Il ne faut pas attacher à ce mot *intrigues* un sens fâcheux. Quand dans une assemblée il n'existe pas des groupes d'hommes que l'on peut faire marcher ensemble en invoquant certains grands principes, ce n'est que par une série de combinaisons, de concessions, d'habiletés que l'on parvient à faire voter une mesure. L'esprit d'intrigue sera indispensable pour mettre en mouvement le mécanisme parlementaire ; il sera plus nécessaire même que l'éloquence ou le savoir.

Une conséquence regrettable résulte de cette situation. En premier lieu, les hommes d'état vraiment supérieurs se dégoûtent d'une vie politique où, pour faire des réformes utiles au pays, il faut mettre en jeu, non les grandes qualités qu'ils possèdent, mais les petites finesses qu'ils dédaignent. C'est ainsi que MM. Ricasoli et Peruzzi par exemple parlent de se retirer. Les nobles ambitions se refroidissent, les ambitions mesquines se donnent carrière. Gouverner son pays en vue de sa prospérité et de sa grandeur, c'est sans doute le plus noble emploi des facultés humaines, et aspirer à remplir cette mission est une louable et bienfaisante ambition ; mais ce rôle n'est possible que dans un gouvernement absolu ou dans un gouvernement constitutionnel manié par de grands partis politiques. En l'absence de partis semblables, on se dispute les portefeuilles pour les satisfactions de vanité ou d'intérêt qu'ils procurent. Ces rivalités toujours en éveil et en lutte, toujours en quête d'adhérents pour arriver au pouvoir, empêchent un cabinet ferme de durer et entravent l'exécution de toute grande mesure.

L'instabilité des ministères relâche aussi tous les rouages de l'administration. Les ministres n'ont point le temps de s'initier aux affaires de leur département. Ils demeurent ainsi dans la dépendance de leurs surbordonnés. Ceux-ci ont peu de déférence pour ces ombres qui passent et qu'ils font mouvoir à leur gré. Ils ont plus de considération pour ceux qui vont arriver au pouvoir que pour ceux qui l'occupent et vont bientôt le quitter. Un ministre toujours à la veille de tomber ne pourra jamais faire prévaloir ses idées sur la routine des bureaux ni se faire obéir de la hiérarchie qui dépend de lui. De l'impuissance en politique résultera un mal presque áussi grand, l'inertie ou le désordre dans l'administration.

Le ministère ne pouvant compter absolument sur aucun côté de la chambre, les discussions traînent en longueur ; des incidents arrêtent à chaque instant l'expédition des affaires, et les sessions sont interminables. Elles durent huit à neuf mois, et elles sont d'autant plus stériles qu'elles sont plus longues; on prononce beaucoup de discours, mais on fait peu de besogne. Il ne reste guère de temps aux ministres pour étudier les besoins du pays et les projets de loi. Toute leur attention est prise par les petites intrigues parlementaires, par les interpellations auxquelles il faut répondre, et par le travail énorme qu'ils ont à faire dans les coulisses pour rallier leurs partisans.

On ne se plaint pas que dans le parlement italien les hommes distingués fassent défaut. Il y en a beaucoup dans tous les genres, et l'on s'en aperçoit à l'élévation des débats et à la sagesse de la conduite. On trouve plutôt qu'il y en a trop. L'inconvénient qui en résulte est double. D'abord, chaque homme éminent étant suivi par un groupe d'adhérents, plus ces chefs sont nombreux, plus il y a de petits corps d'armée qui manœuvrent à part, et plus il est difficile de les faire agir avec ensemble. En second lieu, la vie parlementaire absorbe ainsi beaucoup d'esprits qui pourraient rendre de plus grands services à leur pays, s'ils poursuivaient le cours habituel de leurs études, ou s'ils employaient leur influence à former à la véritable vie politique la localité où ils résident. Jusqu'à présent, la vie intellectuelle a été très disséminée en Italie, et non centralisée comme ailleurs. De même que la plupart des petites villes peuvent se vanter de posséder quelque œuvre d'art, d'avoir donné naissance à quelque artiste ou écrivain illustre, ainsi aujourd'hui encore elles sont la résidence de quelque homme éminent sous l'un ou l'autre rapport. Chaque localité conservait sa vie propre et son originalité. Aujourd'hui la capitale, avec ses débats politiques qui souvent ne roulent que sur des rivalités personnelles, attire à elle l'attention et la vie. La province en souffre, et la capitale n'en profite guère.

Un régime constitutionnel qui permet au pays de se gouverner lui-même par ses représentants librement élus, devrait avoir, semble-t-il, pour effet de mettre en relief les belles qualités d'un peuple. D'après M. Jacini, ce régime, tel qu'il est pratiqué maintenant en Italie, aboutit principalement à mettre en activité un défaut du caractère national qui de tout temps a été funeste aux Italiens. C'est cet esprit de jalousie qui au moyen âge les poussait à se combattre sans cesse au risque de voir l'étranger profiter de leurs discordes, et qui plus tard, en des temps plus paisibles, les portait à se soupçonner, à se dénigrer, à se calomnier, au risque d'entacher leur réputation nationale. « Les Italiens, écrivait Ugo Foscolo, sont possédés de cette manie diabolique de la discorde et de la calomnie, héritage fatal de père et de mère, vice funeste inhérent à notre race, et dont, je le crains bien, ni nous ni nos enfants ne parviendrons à nous guérir. » S'ils ont vraiment ce défaut qui, hélas! paraît être aussi un peu le nôtre, les Italiens ont du moins le mérite de ne pas s'en faire accroire. Ils ne se donnent pas pour meilleurs

ni plus forts qu'ils ne sont ; ils sont assez fins pour comprendre qu'il est plus nuisible de se vanter de qualités qui leur manquent que de s'accuser de défauts qu'ils n'ont pas. La modestie ou l'humilité sont moins dangereuses que la vanité et la suffisance. Ugo Foscolo d'ailleurs était sévère pour ses compatriotes. Il est certain qu'ils valent infiniment mieux qu'au moyen âge. Les jalousies et les rivalités ont disparu comme par magie dans l'admirable mouvement d'opinion qui a fait l'unité de l'Italie. Quand les hommes sont enflammés par une grande et noble passion, leurs défauts cessent de se faire sentir ; mais ils reparaîtront, si les circonstances leur donnent libre carrière. Or c'est précisément l'effet que produit le parlement italien maintenant. Comme aucune grande question ne passionne et ne divise les esprits, les discussions journalières ravivent les rivalités personnelles, irritent les jalousies locales, enflamment tous les éléments de discorde qui fermentent dans les chambres. S'il y avait dans le pays et dans le parlement de forts courants d'opinion, des partis bien constitués, ces petites misères disparaîtraient bientôt.

On se plaint aussi beaucoup en Italie de ce que l'on appelle le *régionalisme*. C'est ce que l'on nomme en Allemagne le *particularisme*. Voici ce que cela signifie. La péninsule italique est habitée par des populations plus semblables entre elles que celles d'aucun autre pays de l'Europe, sans en excepter même l'Espagne. Néanmoins les différences géographiques, la diversité des coutumes, des traditions historiques, des intérêts locaux qui existaient dans les États dont s'est formée l'unité italienne, n'ont pu disparaître du jour où celle-ci a été proclamée. L'unité a été accueillie par tous et avec enthousiasme ; elle était nécessaire pour expulser l'étranger, et nul ne voudrait restaurer les anciennes divisions ; mais les diversités qui sont le résultat des siècles, et qui tiennent au fond même de la vie locale, continuent de subsister malgré les lois et malgré la volonté des habitants eux-mêmes. La raison en est simple : nul ne peut changer en un jour les instincts traditionnels, c'est à dire sa nature même, et, à vrai dire, cela n'est pas désirable. Cette uniformité, qui déracine les traditions provinciales, qui extirpe les autonomies locales, qui sacrifie le patriotisme régional au profit d'un patriotisme général, affaiblit un peuple plus qu'elle ne le fortifie. Il est, je crois, démontré aujourd'hui que, si la France avait pu conserver ses états provinciaux en les réformant d'après les principes modernes,

la liberté eût eu dans ce pays des racines plus fortes, et le despotisme y aurait rencontré plus de résistances. Le *régionalisme*, qui, comme en Italie, n'est hostile ni à l'unité nationale ni aux idées modernes, est un bien plutôt qu'un mal, et, loin de vouloir l'anéantir, il faudrait savoir en tirer profit. Seulement il est certain que dans les conditions actuelles le sentiment régionaliste entrave en Italie la marche régulière du mécanisme parlementaire. Les députés, au lieu de se diviser suivant leurs opinions, se partagent d'après les provinces qu'ils représentent. Le ministère doit compter non avec les partisans ou les adversaires de telle ou telle mesure, mais avec les Siciliens, les Lombards, les Piémontais, les Napolitains, les Vénitiens. Les anciennes divisions territoriales, qui n'ont plus d'existence légale, reparaissent au sein du parlement avec leurs vues particulières, leurs exigences et parfois leurs ressentiments. A un moindre degré, c'est la même chose qu'au sein du *Reichsrath* autrichien. Le ministère n'a plus en face de lui des partis qu'il peut convaincre et entraîner, il a des envoyés des provinces qui ont leur mot d'ordre et avec lesquels il faut composer. Les rivalités provinciales, venant se joindre aux rivalités personnelles, arrêtent à chaque instant la marche de l'administration.

L'instabilité et l'impuissance des ministères qui se succèdent, ne font qu'empirer la situation financière et rendent impossible l'application de tout remède énergique. Les besoins croissants du trésor, le déficit annuel à combler, exigent presque chaque année l'établissement de nouveaux impôts. Les nouveaux impôts excitent le mécontentement et provoquent une opposition de plus en plus vive. Cette opposition, qui ne propose aucun moyen pratique de sortir d'embarras, ne peut qu'affaiblir encore le gouvernement, quel qu'il soit, et le pays se trouve ainsi engagé dans un cercle vicieux dont on n'aperçoit pas l'issue.

Il est un autre résultat plus fâcheux encore. La nation perd confiance dans un régime qui marche si mal. Comme le public ne voit pas pourquoi certains hommes arrivent au pouvoir et pourquoi d'autres sont obligés de le quitter, il est porté à ne voir dans le parlement qu'une arène où des ambitieux se disputent des portefeuilles et des places. N'assistant pas à la lutte féconde et élevée de deux grands partis, il s'imagine que ce sont non pas des opinions, mais des appétits qui sont aux prises. De là vient que des accusations de corruption sont si souvent répandues et si facilement ac-

cueillies. Sans doute quelques faits blâmables ont été constatés; mais quel est le pays qui est assez irréprochable sous ce rapport pour jeter la pierre à l'Italie? A coup sûr, ce n'est ni l'empire russe avec son régime despotique, ni la république démocratique des États-Unis. Quand on se rappelle quelle était la moralité des employés de l'État dans plusieurs parties de l'Italie d'autrefois, surtout dans le royaume de Naples, on doit avouer que le régime nouveau a produit une immense amélioration, une rénovation presque complète. Néanmoins le public se défie; il croit parfois les contes les plus absurdes. Le parlement perd de la sorte l'autorité et le respect dont il devrait jouir.

Sauf dans deux ou trois villes, les factions anarchiques n'ont jamais exercé une grande influence en Italie; mais le mécontentement produit par l'impuissance du gouvernement et par la détresse financière a pour effet de lui en donner davantage. Bien des gens, même parmi les conservateurs, achètent les feuilles de l'opposition extrême, parce qu'ils y trouvent une critique violente de l'administration, responsable à leurs yeux de tous les maux dont souffre le pays. On arriverait ainsi peu à peu, si cet état maladif devait se prolonger, à la situation de certaines républiques de l'Amérique, incapables de supporter le gouvernement qu'elles ont et non moins incapables de s'en donner un meilleur. L'Italie est encore très loin de cette extrémité; mais, comme le dit M. Jacini, elle est sur le chemin qui y mène.

III.

Dans son *Essai sur les partis politiques*, M. Bonghi, qui est lui-même un membre distingué de la chambre des députés, nous montre clairement par l'histoire de ces dernières années l'impuissance que le manque de partis communique au régime parlementaire. Après la mort de Cavour, M. Ricasoli arrive au pouvoir et l'occupe avec fermeté et habileté, surtout avec une fière dignité vis-à-vis de l'étranger. En 1862, quoique disposant en apparence d'une énorme majorité, il se retire parce qu'il croit ne pas pouvoir compter sur l'appui de tous ses partisans, mais sans qu'aucun vote ait manifesté cette opposition. M. Ratazzi lui succède: il n'a pas, lui, de majorité, mais il a l'espoir de s'en former une. En attendant, tout reste en suspens; les intrigues politiques se nouent et se dé-

nouent : aucune loi n'est votée. Le pays ne comprend rien à ces évolutions parlementaires, et les premières symptômes de fatigue et de défiance se manifestent.

A M. Ratazzi succède un cabinet dirigé d'abord par M. Farini, puis par M. Minghetti. Il compte beaucoup d'hommes très capables, entre autres M. Peruzzi de Florence ; mais les oppositions régionales se font jour. Les hommes de l'Italie centrale dominant dans le cabinet, les Piémontais en sont jaloux et s'allient aux représentants du midi. Au sein même du ministère, beaucoup de divergences se produisent, et plusieurs crises et dislocations partielles ont lieu. La convention de septembre, qui impose la nécessité de transférer la capitale à Florence, et la répression sanglante des troubles de Turin rendent bientôt la situation du ministère intolérable. Un nouveau cabinet se forme sous la présidence du général La Marmora. Depuis la mort de Cavour, c'est le quatrième qui se constitue sans sortir directement du jeu régulier des majorités au sein du parlement. Les élections de 1865 ne font qu'empirer la situation. L'enquête sur les chemins de fer méridionaux et une brochure très vive et très répandue de M. d'Azeglio éveillent partout des soupçons de corruption. Les députés piémontais, quoique plusieurs de leurs hommes les plus capables, comme MM. Lanza et Sella, soient au pouvoir, se jettent dans une opposition intraitable et s'allient avec les garibaldiens. Ceux-ci sont plus nombreux qu'avant, mais ils portent moins fièrement leur drapeau. Enfin dans beaucoup de collèges les électeurs, atteints par le nouvel impôt sur la fortune mobilière, font des nominations sans autre signification qu'une hostilité morose et chagrine. Aucun grand courant politique n'était venu traverser le pays pour donner aux élections un sens déterminé. Comme le dit M. Bonghi, la nouvelle chambre fut une vraie Babel où les hommes distingués étaient en grand nombre, mais se trouvaient incapables d'une action vigoureuse et suivie.

La guerre de 1866, l'annexion de la Vénétie, l'expulsion définitive de l'étranger, détournèrent momentanément l'attention de l'arène parlementaire; mais au milieu de ses succès inespérés, l'Italie était mécontente et triste, parce que la victoire lui avait échappé et sur terre et sur mer. Le contre-coup de ces échecs amena la chute du ministère La Marmora. M. Ricasoli revint au pouvoir. Bientôt il fut amené à dissoudre la chambre. Encore une fois, aucune question précise ne fut posée aux électeurs. Ni la question financière

ni celle de l'emploi des biens ecclésiastiques n'étaient nettement formulées. A la veille des élections, M. Scialoja fut remplacé au ministère des finances par M. Depretis, sans qu'on pût bien comprendre le sens de ce changement. Le résultat fut comme d'ordinaire une chambre où ne dominait aucune opinion déterminée et qui se trouva par suite aussi impuissante que les précédentes. M. Ricasoli, âme fière, ardemment dévouée à son pays, mais dépourvue de toute ambition, se retira comme envahi par un insurmontable dégoût de la vie politique. Depuis lors, deux ministères nouveaux se sont encore succédé, et pendant le peu de temps qu'ils ont duré, ils ont subi plusieurs modifications.

C'est ainsi que dans le nouveau royaume, qui n'existe guère que depuis une douzaine d'années, il y a eu neuf changements de cabinet, dont aucun n'a été amené par un vote de la chambre, ni déterminé dans sa formation ou dans son programme par le jeu régulier des majorités parlementaires. Plusieurs de ces ministères ont subi des modifications. Celui de M. Menabrea, par exemple, s'est modifié quatre fois, sans qu'on puisse y trouver d'autres raisons que des questions personnelles. Comment, avec une semblable instabilité, le cabinet le mieux composé pourrait-il déployer l'énergie, l'esprit de suite indispensables à la bonne gestion des affaires? Comment le régime parlementaire pourrait-il donner les bons résultats qu'on doit en attendre?

Les Italiens ne se font aucune illusion sur la nature et les causes du mal. Ils l'ont décrit avec cette finesse d'analyse qu'ils ont toujours déployée dans les matières politiques, et qui éclate dans les fameux rapports des envoyés vénitiens et dans les écrits de Machiavel; mais où chercher le remède? On en a proposé un grand nombre. M. Scialoja pense que pour constituer des partis il faut d'abord qu'un parti vraiment conservateur se forme et s'affirme. — Fort bien; seulement la difficulté consiste à lui trouver un programme, car les questions extérieures son résolues, et sur les questions intérieures, avec beaucoup de divergences individuelles, il n'y a pas deux grandes opinions, deux grands courants d'idées en présence. M. Scialoja pense que les conservateurs devraient proposer trois mesures qu'il croit nécessaires pour maintenir la forme actuelle du gouvernement : d'abord une loi plus sévère pour réprimer les écarts de la presse, dont la licence est sans bornes et qui ne respecte ni la vie privée des citoyens ni les institutions établies ;

ensuite une interdiction sévère des sociétés secrètes, qui n'ont plus de raison d'être dans un pays de liberté absolue ; enfin une réforme du jury, qui le composerait de personnes plus instruites et plus capables d'exercer ces importantes fonctions. Nous ne discuterons pas ici le mérite de ces mesures; mais M. Scialoja se figure-t-il qu'on puisse ainsi faire naître à volonté des partis politiques rien qu'en adoptant un programme? Voyez en Angleterre, aux État-Unis : les partis sortent de la situation même du pays et des évènements. Sans doute ils adoptent un programme, mais ce n'est pas ce programme qui les suscite. Les mesures proposées par l'éminent économiste napolitain auraient d'ailleurs pour effet probable de désunir les conservateurs, loin de les rallier sous une même bannière. Il ne faudrait pas s'étonner si les plus éclairés d'entre eux repoussaient toute mesure de rigueur contre la presse ou contre les associations, car ils doivent savoir par l'exemple des pays libres que le seul moyen d'empêcher que la liberté soit un danger, est de ne point y mettre d'entraves. Rien n'est plus périlleux que la liberté qu'on prétend tempérer par une sage compression. C'est le plus sûr moyen de répandre partout l'esprit de rébellion. L'Italie a eu l'honneur de traverser les crises redoutables du sein desquelles elle est née, sans jamais porter atteinte à ses libertés. C'est un exemple qu'on ne saurait trop admirer ; et, comme elle ne s'est pas mal trouvée de cette expérience si glorieuse pour elle, il est peu probable qu'elle entre dans la voie de la compression au moment où elle est sortie du danger. « Fermer la bouche aux tribuns et briser la plume des écrivains, dit très bien M. Jacini, n'est pas pratiquer l'art de gouverner; celui-ci consiste à rendre inoffensifs les discours des agitateurs et les violences des pamphlétaires. »

Les républicains, peu nombreux, mais ardents, invoquent les souvenirs du moyen âge et attirent la partie enthousiaste de la jeunesse. Ils disent que l'abolition de la royauté serait le salut de l'Italie. La république est une noble forme de gouvernement; elle n'a qu'un défaut : c'est qu'elle exige des qualités toutes spéciales chez les peuples qui l'adoptent. Les républiques italiennes du moyen âge ne comprenaient qu'une cité avec son territoire, et la forme naturelle d'une administration municipale est la forme républicaine; mais, lorsqu'il s'agit d'un grand pays où des intérêts divers sont en lutte et où les difficultés de la politique étrangère viennent

compliquer celles de la politique intérieure, l'élection ne créera des pouvoirs à la hauteur de leur mission que si le peuple possède des lumières, du bon sens et une certaine sagesse instinctive. Cette sagesse instinctive, l'Italie la possède; mais avec les États romains, les Calabres et la Sicile, où l'ignorance est encore si grande, est-elle mûre pour la république? Plus on sera convaincu de la nécessité de l'instruction, plus on sera porté à en douter.

D'ailleurs la proclamation de la république ne contribuerait en rien à guérir le mal que nous nous sommes proposé d'étudier dans ce travail. On peut affirmer sans crainte d'être contredit que l'Italie se gouverne elle-même comme si elle était en république. Le roi, fidèle à son serment, remplit ses fonctions constitutionnelles avec la plus scrupuleuse réserve et un tact parfait. Il accepte les ministères qui se succèdent avec une égale bienveillance; il n'est pour rien dans la chute des uns et dans l'avènement des autres. On ne lui reproche aucune ingérence inopportune. Il n'est donc point la cause de l'extrême instabilité du gouvernement; au contraire, il y met plutôt des bornes en maintenant dans certaines régions quelque esprit de suite et quelques traditions. Supposez la royauté abolie : outre un changement de ministère tous les ans, vous aurez un changement de président tous les quatre ans. Aux intrigues parlementaires s'ajouteront les intrigues présidentielles; les questions de personnes domineront plus que jamais, car une proie nouvelle et magnifique, le pouvoir exécutif, serait livrée à la lutte acharnée des ambitions. La guerre civile deviendrait presque inévitable, et vous auriez le Mexique ou le Pérou. Si l'élection, appliquée à la constitution du parlement, ne parvient pas à donner au gouvernement la force et la fermeté suffisantes, ce n'est certes pas en l'étendant à la désignation du chef de l'État qu'on lui en donnerait davantage.

Les partisans de pouvoir fort ont parfois parlé d'un coup d'État comme du seul remède qui puisse être efficace, et de temps à autre des rumeurs venues d'au-delà des Alpes l'annonçaient comme imminent; mais ce sont là de ces aventures dans lesquelles ni un souverain ni un pays ne se jettent de gaîté de cœur. L'Italie n'était point dans une de ces situations qui provoquent de pareils attentats, lesquels ne réussissent que quand de grands bouleversements les ont préparés. Jamais le roi Victor-Emmanuel n'y aurait d'ailleurs consenti. Maintenant que l'on a vu pour la seconde fois où aboutissent les coups d'État, même les mieux réussis au début, on peut

supposer que les peuples en seront préservés au moins pour quelque temps.

M. Jacini propose une réforme qui nous paraît devoir donner tout au moins quelques bons résultats. D'après cet écrivain, qui connaît et apprécie parfaitement son pays, si le mécanisme parlementaire ne marche pas mieux, c'est en effet parce qu'il n'y a point de véritables partis politiques, et si ces partis ne peuvent se former, c'est parce que les intérêts régionaux sont plus puissants que les opinions et les principes. Les députés sont portés à se diviser par provinces plutôt que par nuances. Les traditions de l'Italie auraient exigé la formation d'un État fédératif; mais il fallait avant tout expulser l'étranger : la concentration de toutes les ressources, une organisation unitaire étaient donc imposées. Aujourd'hui que l'Italie est une et indépendante, il faut relâcher les liens trop serrés de la centralisation et revenir au système des régions. Le passé de l'Italie, et peut-être son génie, l'ont préparée non pas au gouvernement parlementaire, mais bien à l'administration locale. L'esprit municipal a toujours été actif et puissant dans la péninsule: il y a produit des merveilles. La nouvelle organisation provinciale, qui repose sur les anciennes divisions territoriales, mais dont les institutions sont empruntées à celles de la Belgique, a également donné les meilleurs résultats. Les conseillers provinciaux sont bien composés et ont fait d'excellente besogne. Ils ont immédiatement voté des sommes importantes pour l'enseignement et pour les routes et ont grandement contribué ainsi à la régénération du pays.

Dans un manifeste publié récemment et signé par les deux sénateurs Jacini et Ponza di San Martino, le système régional se trouve exposé dans ses détails. Au-dessus des intérêts communaux et provinciaux, il en est d'autres plus généraux qui ne peuvent être bien administrés que dans les limites d'une circonscription plus étendue que celle de la province ou de la commune. Ils sont actuellement du ressort de l'État; mais il en est qui pourraient lui être utilement enlevés, soit parce qu'ils ne regardent pas l'universalité du pays, soit parce qu'ils seraient mieux gérés par des corps spéciaux, pourvu que ceux-ci possédassent la largeur de vues et les connaissances nécessaires. La topographie et l'histoire délimitent dans la péninsule certaines grandes régions qui ne coïncident pas complètement avec les divisions politiques établies par les traités de 1815, mais qui, ayant des racines profondes dans le passé, persistent sous l'u-

niformité officielle de la centralisation unitaire. Ce sont ces régions qu'il faudrait reconnaître en leur donnant une assemblée représentative et certaines attributions enlevées au domaine de l'État. Cette assemblée serait composée de délégués élus par les conseils provinciaux. Les objets dont ils auraient à s'occuper, seraient, par exemple, les grands travaux d'irrigation, les routes, les ports, les prisons, la bienfaisance publique, l'instruction supérieure, la tutelle des provinces et des communes en tant que de besoin, le tout conformément aux lois générales. L'utilité de cette réforme administrative serait considérable. D'abord les intérêts régionaux seraient réglés avec plus d'économie et moins de tiraillements que par le parlement central. Ensuite l'importance des assemblées régionales rappellerait vers la périphérie la vie politique qui aujourd'hui, concentrée tout entière dans la capitale, s'y consume en luttes stériles. Le ministère et le parlement ne seraient pas sans cesse obligés de composer avec les exigences locales, et ils pourraient consacrer leur temps aux intérêts vraiment généraux [1].

La grande réforme, présentée par MM. Jacini et Ponza di San Martino, avait été déjà préconisée par quelques hommes d'État éminents de l'Italie centrale; mais elle a toujours été repoussée, comme le fédéralisme l'a été en 1790 par la France, parce que le régionalisme semblait mettre l'unité en péril, et que, sous le canon de l'étranger, l'unité était une condition de salut. Aujourd'hui que tout danger a disparu, que Venise et Rome sont délivrées, l'Italie peut se constituer comme elle l'entend. Or l'organisation que M. Jacini propose, aurait certainement deux grands avantages. Elle donnerait d'abord un plus libre jeu au mécanisme du parlement central, déchargé désormais d'un grand nombre d'affaires où son intervention est plus nuisible qu'utile. En second lieu, elle procurerait à l'Italie les bénéfices du système fédéral sans compromettre l'unité de l'État. Le système régional sera, je pense, celui que les peuples adopteront dans l'avenir. Il respecte les originalités

[1] Une décentralisation régionale, semblable à celle que préconise M. Jacini pour l'Italie, pourrait être également très utile à la France. Elle établirait la liberté locale et traditionnelle, qui forme le meilleur rempart contre le despotisme des souverains ou des assemblées. Elle mettrait fin à l'abus que l'on a fait des travaux publics, transformés en moyen de gagner des voix dans les élections ou au sein du parlement. C'est là un mal général qu'on rencontre dans tous les pays où le régime parlementaire s'est trouvé combiné avec la centralisation administrative.

locales et maintient ainsi le patriotisme provincial, qui est le plus solide fondement des États. Il exige le moins de sacrifices qu'il se peut pour la conservation de l'unité nationale. Tout en favorisant ainsi la liberté, il met obstacle aux révolutions violentes et brusques parce que la même fermentation n'envahit pas tout le pays à la fois. Les différentes régions ne sont pas agitées par les mêmes causes au même moment, et ainsi les unes servent de contre-poids aux autres, comme le montre clairement l'exemple de la Suisse. Un État fédéral est d'ordinaire très fort pour repousser toute agression de l'étranger, parce que tous ses habitants sont animés d'un ardent patriotisme : c'est ce que prouve l'histoire de la Grèce, de la Hollande, de la Suisse et des États-Unis; mais en même temps un semblable État sera moins porté à attaquer les autres, parce qu'une guerre offensive ne rencontrera pas le même appui dans les différentes parties du pays.

Ainsi donc, en vue de la liberté, de la bonne administration, de la sécurité, de la paix, il est à désirer que l'Italie imprime à ses institutions un caractère plus fédératif, dans le sens indiqué par M. Jacini. Il faudrait toutefois, je pense, maintenir une loi générale sur l'enseignement, parce qu'il faut à tout prix dissiper l'effrayante ignorance qui règne dans certaines provinces et établir un niveau commun d'instruction élémentaire. M. Jacini réserve comme objets d'intérêt général, dont la décision doit être maintenue au parlement central, l'armée et la marine, les affaires étrangères, la justice, la statistique, les douanes et les traités de commerce, les postes et télégraphes, la dette, et enfin les impôts destinés à faire face à tous ces services. On arriverait ainsi à un régime qui aurait beaucoup de rapport avec celui de la Cisleithanie autrichienne, et l'on pourrait même pousser la décentralisation plus loin sans danger, parce qu'il règne en Italie un sentiment national et une unité ethnographique qui malheureusement font complètement défaut à l'Autriche.

Resterait à voir si cette décentralisation suffirait pour communiquer aux Italiens cette puissante vie politique qui fait la force de l'Angleterre et des États-Unis. J'en doute, parce que je vois que ce qui manque aux Italiens, fait aussi défaut aux Portugais et aux Espagnols. A un phénomène général, il doit y avoir une cause générale. Quelle est cette cause? Est-ce le climat? Non, car la Californie et l'Australie, où le génie anglo-saxon se montre aussi vigoureux

qu'ailleurs, sont situées sous des latitudes plus chaudes que l'Europe méridionale. Est-ce la race? Non encore, car l'on voit des peuples de race latine pratiquer le régime représentatif aussi correctement que les Anglais, la Suisse romane par exemple. Est-ce l'influence de la religion et des traditions historiques? Peut-être. Au fond, le mal provient de ce que le public ne s'occupe pas avec ardeur, avec suite, des affaires publiques. Excepté quand il s'agit de quelque grand objet qui parle au cœur de la nation, comme la délivrance du pays, l'immense majorité est indifférente en fait de politique. Cela provient de ce qu'on ne voit pas le rapport étroit qui existe entre l'intérêt particulier et l'administration de l'État. L'habitude du *self-government* fait défaut. Doit-on s'en étonner? Dans la vie spirituelle, le fidèle n'a-t-il pas l'habitude et le devoir de soumettre sa volonté à celle de l'Église et de lui demander la direction qu'il doit suivre? L'initiative individuelle étant énervée dans le domaine religieux, comment ne le serait-elle pas aussi dans l'ordre politique? Quiconque abdique entre les mains d'une autorité infaillible pour les choses de l'âme, agira de même pour ses intérêts temporels [1]. L'asservissement du fidèle prépare mal le citoyen à l'exercice de la liberté. En Angleterre, en Amérique surtout, l'individu est appelé à tout discuter et à se faire sa destinée. Il ne doit pas obéissance à un prêtre qui pense et décide pour lui. L'affranchissement religieux a préparé l'affranchissement politique. C'est une tradition qui date du XVIe siècle et qui manque à l'Italie comme à l'Espagne.

Faudrait-il donc désespérer de l'avenir? En aucune façon. Que l'Italie songe à tout ce qu'elle a su accomplir depuis dix ans malgré la marche encore imparfaite du régime parlementaire, et elle se montrera moins sévère envers elle-même. Elle a fondé sa nationalité, elle s'est faite grande puissance, ce qui a coûté à la France, à l'Angleterre, à l'Espagne, des siècles d'efforts et de luttes. Elle a ouvert, développé ses principales sources de richesse; elle a répandu les lumières, purifié les mœurs, retrempé le caractère natio-

[1] Ampère raconte à ce sujet une anecdote caractéristique qu'il tenait de Bunsen. Bunsen, se promenant au Forum, aperçoit les lueurs d'un incendie. Il court, il appelle, il crie au feu. Les Romains le regardent étonnés et lui demandent si c'est sa maison qui brûle. Il répond que non, mais insiste pour qu'on apporte du secours. — Cela ne nous regarde pas, réplique-t-on, *tocca al governo*, c'est l'affaire du gouvernement.

nal. La fortune, il est vrai, l'a comblée de ses faveurs; mais elle n'a manqué ni de prudence ni de sagesse. Ce qu'il faut maintenant, c'est tirer le public de son indifférence en matière politique en lui montrant la relation intime qui existe entre les destinées de l'État et le sort des particuliers. Il y a donc une éducation politique à faire, et elle se fera par la diffusion plus grande des lumières et par le réveil de l'initiative individuelle [1].

Notons encore une fois en terminant l'enseignement que la théorie constitutionnelle peut tirer de l'expérience faite en Italie.

Au navire à voiles il faut un vent constant qui le soutienne; sinon, il ballotte à droite et à gauche, et « fatigue » beaucoup. De même de grands partis sont indispensables à la marche régulière du régime parlementaire. Quand ils font défaut, le gouvernement, n'ayant pas de majorité fixe sur laquelle il peut s'appuyer, flotte au hasard, sans force et sans consistance, quel que soit d'ailleurs la valeur des hommes qui exercent le pouvoir. L'esprit de parti n'est dangereux que lorsque le débat porte sur les bases mêmes des institutions politiques ou des lois sociales. Dans ce cas, dès qu'il se déchaîne avec quelque violence, il compromet la liberté; car les hommes veulent avant tout la sécurité et l'ordre, et ils y sacrifieront la liberté, si celle-ci semble mettre ces biens en péril. Depuis longtemps, en Angleterre, les partis, quoique très nettement séparés, ont pourtant une région commune où ils s'accordent. Ils poursuivent leurs vues avec la plus grande ardeur; mais ces vues ne les divisent pas assez pour qu'ils sacrifient la patrie à la réalisation de leur programme. En France, au temps de la révolution (et par un excès de malheur aujourd'hui encore), en Amérique, lors de la lutte entre le nord et le sud, il en était autrement. Les partis combattaient chacun pour une cause qui leur était plus chère que le bien du pays. Pour la faire triompher, ils ne reculaient ni devant la guerre civile ni devant l'appel à l'étranger. Afin de sauver l'esclavage, les

[1] Il est encore une réforme que nous croyons utile à l'Italie, indispensable à la France : c'est de réduire le nombre des membres de la chambre des députés. En France, on croit que la démocratie exige une assemblée nombreuse ; c'est le contraire qui est vrai. Plus une assemblée est nombreuse, moins la raison et plus la passion y exerce d'empire. Or le gouvernement démocratique est celui qui a le plus besoin de sagesse, de prudence et de raison, car c'est de tous le plus difficile. Il faut voir les précautions rigoureuses prises aux États-Unis pour que la Chambre des représentants ne compte pas plus de 350 membres : justesse de vues et prévoyance qu'on ne saurait trop admirer, exemple qu'on ne saurait trop suivre.

gens du sud étaient prêts à couper en deux la grande république américaine, de même que, pour maintenir l'ancien régime, les Vendéens appelaient les Anglais, et, pour établir je ne sais quel régime communal ou communiste, les fédérés de Paris n'ont pas craint d'engager avec la nation une lutte fratricide en présence de l'ennemi campé aux portes de la capitale. Le bonheur de l'Angleterre actuellement, c'est que tout le monde accepte le régime établi et que nul, sauf en Irlande, ne voudrait sacrifier l'intérêt national à la réalisation de ses vues particulières. L'Italie a le même avantage : il suffit donc qu'un air un peu plus vif souffle dans ses voiles pour qu'elle s'élève à ce degré de prospérité et de bonheur que l'Europe entière désire lui voir atteindre.

LA NOUVELLE POLITIQUE RUSSE.

(*Revue des Deux Mondes* de Paris, 15 novembre 1871.)

I. *Aperçu sur la question d'Orient*, par le général Rostislav Fadéef; 1869. — II. Général Fadejef, *Russland's Kriegsmacht und Kriegspolitik; uebers.* von J. Eckardt, 1870. — III. J. Eckardt, *Russland's ländliche Zustände.* — IV. E. Kattner, *Preussen's Beruf im Osten.* — V. *Livländische Beiträge*, von Bock. — VI. *Lettre à l'empereur Alexandre II*, par un Slave ; Bruxelles 1871. — VII. *Foreign armies and home reserves*, by capt. C. B. Brackenburg, R. A; 1871.

Sur tout ce qui concerne la Russie, nous ne savons rien de précis. La raison en est simple: la Russie ne se connaît pas elle-même. Dans un pays où nul ne peut dire nettement ni ce qu'il pense ni ce qu'il voit, où les investigations de la statistique commencent à peine, tout est enseveli, sinon dans les ténèbres, au moins dans le demi-jour. On entrevoit, on devine, on ne sait pas. C'est une des grandes forces de la Prusse de se bien connaître et de connaître aussi les autres pays mieux qu'eux-mêmes. Elle y est arrivée par l'application assidue, minutieuse de l'esprit d'observation scientifique aux phénomènes de la vie sociale, c'est à dire par l'étude de la géographie physique, ethnographique, économique et militaire. Pour ne citer qu'un exemple, M. Meitzen publie en ce moment, avec le concours du bureau royal de statistique, un ouvrage sur les conditions agraires des provinces prussiennes qui, par la multitude et la précision des détails, ressemble à la photographie la plus exacte qu'on puisse concevoir, et qui est le résumé d'une immense quantité de faits notés et contrôlés avec un soin extrême. Pour la Russie, il n'existe rien de pareil. Nous ne pouvons donc point juger de sa force réelle, ni apprécier quel poids elle apporte dans la balance

européenne. Cette ignorance où tout le monde se trouve, même le gouvernement russe, est pour les hommes d'état de l'Europe une grande cause d'incertitude dans leurs calculs politiques; mais c'est pour la Russie elle-même une source de périls. Ainsi il est certain que, lors de la guerre de 1853, l'empereur Nicolas s'était fait complètement illusion sur les forces dont il disposait. Pouvait-il se figurer qu'avec cette armée d'un million d'hommes dont il était si fier, il ne parviendrait pas à jeter à la mer 80,000 soldats ennemis, accrochés à un rocher et assiégeant pendant un an une seule forteresse de son empire?

Nous obtenons parfois sur le mouvement des idées en Russie des révélations curieuses, comme celles faites ici même par M. de Mazade en 1866; mais sur la situation économique et militaire de l'empire nous en sommes réduits à des données assez vagues. Quel est aujourd'hui le nombre d'hommes dont la Russie pourrait disposer dans le cas d'une guerre offensive ou défensive? Victorieuse, quelle force pourrait-elle mener à Vienne ou à Berlin? Vaincue, quelles réserves pourrait-elle opposer à un ennemi triomphant pour couvrir Moscou ou Saint-Pétersbourg? Que vaut l'armée russe? Elle a de bons soldats, une excellente cavalerie légère; mais ses officiers, ses généraux seraient-ils capables de conduire une guerre scientifique, comme celle que l'emploi des chemins de fer permet et impose aujourd'hui? Se montrerait-elle encore solide dans la résistance comme à Sébastopol, mais incapable de pousser vivement une attaque, comme elle l'a été, en 1854, dans la campagne du Danube, où les Turcs seuls ont suffi pour l'arrêter? Quels sont les effets réels de l'émancipation des serfs sur la condition économique de l'empire? Quelle est sa puissance financière, et de quelles ressources pourrait-il disposer en cas de besoin? Quelles sont les visées actuelles de la politique russe? Veut-elle toujours arriver à Constantinople? De quel œil contemple-t-elle le subit développement de l'empire allemand? Pourquoi s'est-elle abstenue de toute intervention dans deux guerres qui transformaient complètement la situation de l'Europe? Pourquoi tout au moins ne s'est-elle pas fait payer d'un prix plus élevé que la liberté de la Mer Noire sa persistante neutralité, si utile aux desseins de la Prusse? Est-ce modération, sagesse, calcul ou ambition bien entendue? Quels sont ses desseins pour l'avenir? Marchera-t-elle vers l'Inde par le bassin de la mer d'Aral et les monts Indou-Kou, ou bien aspire-t-elle à réunir

sous sa loi tous les Slaves occidentaux jusqu'à Prague, Trieste et Posen? Voilà toutes questions auxquelles je ne sais qui pourrait répondre, et pourtant elles sont du plus puissant intérêt, car l'avenir de l'Europe y est engagé.

C'est vraiment à la Russie que peut s'appliquer l'image du sphinx. Il faut que l'Europe devine l'énigme, si elle ne veut être dévorée, ceci soit dit sans métaphore. Nous ne voyons maintenant que l'agrandissement de l'Allemagne; mais la croissance de cet État est limitée comme celle de la France ou de l'Italie par l'étendue du territoire qu'occupent les tribus germaniques. Supposez-les même toutes groupées en une confédération qui embrasserait les provinces allemandes de l'Autriche: actuellement ce serait une puissance formidable; mais à moins de conquérir des races étrangères, ce qui ne ferait que l'affaiblir, elle ne peut s'étendre plus loin, l'espace lui manque. Au contraire, devant les accroissements de la Russie s'ouvrent des espaces illimités, d'immenses territoires fertiles et non peuplés. Dans le monde, il y a trois États dont le développement peut être, pour ainsi dire, indéfini: les États-Unis, le Brésil et la Russie. Dans les limites de leurs frontières actuelles, ils peuvent nourrir plusieurs centaines de millions d'hommes. Aux 80 millions d'âmes de la Russie ajoutez les 30 millions de Slaves qui vivent hors de son territoire, et vous obtenez déjà un total supérieur à celui qu'aucun autre État européen peut jamais espérer atteindre; mais en outre, dans la Russie d'Europe seulement, il y a place pour une population presque aussi nombreuse, et la Russie d'Asie en peut contenir le double. Donc, sous le rapport du nombre au moins, l'empire des tsars doit l'emporter un jour incomparablement sur les autres puissances. Cet avenir semble très éloigné encore, parce que les populations russes sont inertes, ignorantes, pauvres, asservies. Le gouvernement les ruine par des impôts que l'armée dévore improductivement. Il brise le ressort de la volonté de ses peuples sous la main de fer d'une bureaucratie omnipotente; mais, si l'on communiquait aux Russes cet esprit d'entreprise qui transforme l'Amérique et qui est chez le *Yankee* le résultat de l'instruction, de la liberté et du protestantisme, quel changement soudain viendrait étonner et peut-être alarmer l'Europe! Les chemins de fer franchiraient l'Oural et iraient porter la vie, le commerce, la richesse, au centre de l'Asie. D'innombrables bateaux à vapeur sillonneraient le Volga, le Don, le Dniéper, la Caspienne,

au lieu des barques informes qui suivent maintenant le fil de l'eau paresseuse. Le Grand-Central asiatique ferait arriver la locomotive aux bouches de l'Amour et mettrait le Japon et la Chine en communication rapide et journalière avec l'Europe. Une autre ligne, longeant le Syr-Daria, se dirigerait vers l'Inde. Les plaines fécondes de la Russie méridionale seraient mises en valeur par les machines à vapeur, et leur terre noire, nourrissant l'Europe, attirerait son or et son industrie. Partout s'ouvriraient des écoles et des universités. La population doublerait en vingt-cinq ans, et chaque habitant jouirait d'une puissance productive grandement accrue. Essentiellement le Russe est-il inférieur à l'Anglo-Saxon? Nullement, mais il est mal gouverné et mal instruit. Que deux empereurs successifs, comprenant enfin d'où viennent la richesse et la puissance des nations, donnent à leur peuple l'instruction d'abord, puis le *self-government*, qu'imitant les États-Unis ils renoncent momentanément à des armements qui épuisent un pays encore pauvre, qu'ils respectent et excitent l'initiative individuelle au lieu de la briser, et le développement de la Russie étonnera le monde. Qu'il s'élève ensuite, *quod numen avertat*, un souverain ambitieux et grand capitaine comme Frédéric II, et l'Europe est à sa merci.

Il y a pour l'Europe deux chances d'échapper à ce danger : la première est que l'esprit de conquête, qui est la criminelle et persévérante folie des despotes, aura cessé de sévir, quand la Russie sera parvenue à cette colossale puissance qu'elle semble devoir acquérir un jour. La seconde est que l'immense Slavie reste divisée, et qu'en avant de la Russie il se forme de ce côté-ci du Dniéper une confédération comprenant tous les Slaves occidentaux: Polonais, Tchèques, Serbes, Slovènes et Bulgares, ainsi que les Roumains et les Hongrois, État pacifique auquel l'Autriche servirait de moule et de centre d'attraction.

On connaît la nouvelle politique russe qui, prenant pour armes de combat le principe des nationalités et les idées démocratiques, se donne pour but de constituer un immense État panslave, empire ou confédération. C'est actuellement le thème journalier de la presse périodique en Russie, et ce plan, jadis traité de chimère, devient l'objectif avoué et généralement accepté de toute la nation. Les journaux, les revues, les livres en parlent sans cesse; mais nulle part il n'a été exposé avec plus de clarté et d'esprit critique que dans un écrit du général Rostislav Fadéef, ayant pour titre: *Aperçu sur*

la question d'Orient. Le général Fadéef, on le comprend, ne révèle aucun des secrets du cabinet de Saint-Pétersbourg. Il se contente d'esquisser la situation de son pays vis à vis de l'Europe et d'indiquer la politique qu'il devrait suivre dans la question d'Orient. Ce qui mérite surtout de fixer l'attention sur cette publication, c'est qu'elle expose d'une façon claire et juste la situation si complexe de l'Europe orientale, sur laquelle on entend émettre chaque jour les jugements les plus arriérés et les plus absurdes. Les Russes distingués ont un mérite rare: outre une extrême finesse d'aperçus, ils voient les choses de haut et les jugent avec une complète impartialité, comme s'ils descendaient d'une autre planète. Vivant presque toujours à l'étranger, l'Europe entière est leur patrie; grands seigneurs par la naissance, ils sont souvent démocrates de conviction. Ils parlent rarement à cœur ouvert de politique étrangère, leur bouche est close par d'impérieuses considérations; mais, quand ils peuvent s'ouvrir sur ce sujet, nul ne le traite avec plus de clairvoyance qu'eux. L'Anglais à l'œil observateur et le jugement très sain, seulement il voit tout par la lorgnette britannique; le Russe est trop européen pour que sa vue soit troublée par le patriotisme moscovite. C'est une vraie bonne fortune d'aborder la question d'Orient avec un guide comme le général Fadéef. Ce qui prouve sa sagacité, c'est que, dans l'écrit que nous nous proposons d'analyser [1], il a prévu plusieurs des faits considérables réalisés depuis, notamment l'alliance de la Prusse et de l'Autriche, dont il indique les motifs de la façon la plus précise.

I.

On parle encore de question d'Orient, mais ce terme n'a plus le même sens qu'autrefois, du moins pour ceux qui connaissent la situation. Une autre question bien plus vaste, bien plus redoutable, a surgi : la question du panslavisme, et c'est de celle-ci que dépend nécessairement la solution de la question d'Orient. Il ne peut plus s'agir aujourd'hui d'un partage des territoires turcs dans le genre du partage de la Pologne, ou de celui que l'empereur Nicolas propo-

[1] Il a paru le 4 décembre 1869 avec la permission de la censure. L'ouvrage du général Fadéef sur les *Forces militaires de la Russie* est formé d'articles publiées dans le *Russki Westnik* (*le Messager russe*) de MM. Katkof et Léontief.

sait à l'ambassadeur d'Angleterre à la veille de la guerre de Crimée. Les populations slaves du Danube et du Balkan ont pris conscience d'elles-mêmes; elles seront un jour les maîtresses du territoire qu'elles occupent, parce qu'elles se multiplient, tandis que les Turcs disparaissent; il n'y a plus à les partager. Les Serbes, les Bosniaques et les Bulgares s'affranchiront du joug ottoman : mais se constitueront-ils sous les lois ou du moins sous le protectorat de la Russie? Voilà le point qui demeure incertain. Or, suivant le général Fadéef, ce n'est que par le moyen du panslavisme que la question peut être résolue dans un sens russe. Jamais l'Autriche ne souffrira que la Russie s'empare du Danube et domine sur le Balkan, et l'Autriche, en raison de sa position géographique, peut toujours, quand elle le veut, arrêter la Russie. Celle-ci doit donc détruire l'Autriche, si elle veut atteindre son but, et le moyen d'y parvenir, c'est de l'attaquer par l'arme du panslavisme. C'est ainsi que la question panslave a pris la place de la question d'Orient.

Les faits rappelés par le général Fadéef nous permettront de prouver jusqu'à l'évidence les points qui précèdent; mais déjà nous pouvons en tirer d'importantes conclusions que l'auteur ne pouvait indiquer. On voit maintenant pourquoi dans la guerre de 1866 et dans celle de 1870 la Russie a observé une neutralité toujours bienveillante pour la Prusse, et pourquoi elle a menacé l'Autriche d'une attaque immédiate, si cet État venait au secours de la France. A part même l'affection et les liens de famille qui existaient entre le roi Guillaume et l'empereur Alexandre, l'intérêt russe commandait cette ligne de conduite. Les victoires de la Prusse lui ouvraient le chemin de Constantinople ou du moins lui donnaient une chance, la seule possible peut-être, d'y arriver. Sadowa, en affaiblissant l'Autriche et en la livrant aux déchirements des nationalités, écartait le principal obstacle. Les défaites et l'affaiblissement de la France présentaient un double avantage. La triple alliance de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche avait imposé la paix à la Russie en 1855, et elle offrait une barrière invincible à ses entreprises. L'Autriche et la France vaincues, l'Angleterre restait seule et la triple alliance n'était plus à redouter. Ce n'est pas tout. De ces grands bouleversements sortait, sinon la certitude, au moins la possibilité d'une alliance pour la Russie; dans l'ancien ordre de choses, il n'est pas un État, pas même la Prusse, qui l'aurait aidée à marcher sur Constantinople. Dès qu'il franchissait le Danube, le tsar

devait s'attendre à voir se lever contre lui l'Europe tout entière. S'avancer seul contre tous était une folie évidente ; c'était déjà trop de l'avoir essayé en 1853, et il aurait pu le payer de la perte de la Pologne et de la Finlande ; mais la France diminuée, brûlant de prendre sa revanche et de recouvrer ses provinces, pouvait un jour venir en aide à la Russie, si celle-ci lui garantissait la conquête de ses frontières naturelles. Avec tout État qui désire plus ardemment une chose qu'il ne craint la prépondérance du panslavisme, la Russie peut s'entendre ; avec les autres, tout accord est impossible. Pour la France puissante et glorieuse, l'alliance russe était une chose monstrueuse ; pour la France vaincue et mutilée, elle peut devenir une tentation, un espoir.

J'ignore ce qu'a pu dire M. Thiers lors de sa mission à Saint-Pétersbourg ; mais voici probablement ce qu'aurait répondu le prince Gortchakof, s'il avait pu exprimer nettement le fond de sa pensée : Vous nous avez vaincus à Sébastopol, et, tant que vous serez forts, vos vaisseaux unis à ceux de l'Angleterre garderont le Bosphore. Vous avez en main l'arme terrible de la Pologne, et en cas de besoin vous vous en seriez servis contre nous, comme vous avez voulu le faire en 1863; maintenant, vaincus à votre tour, vous ne songerez qu'à vous venger, et peut-être l'heure sonnera où nous marcherons à l'accomplissement de nos desseins respectifs. D'ailleurs la Prusse victorieuse est désormais trop puissante ; elle peut nous inquiéter un jour. Tout ce que nous pouvons désirer, c'est quelle ait à dos, sur le Rhin, la haine implacable d'une nation belliqueuse de 38 millions d'hommes. En prenant l'Alsace, elle perd le fruit de ses victoires de Sadowa et de Sedan. La Prusse a successivement abattu nos deux plus redoutables adversaires, l'Autriche et la France, et maintenant par ses conquêtes elle se lie les bras. La Russie, sans bouger, recueillera le fruit de ces luttes de géants. La guerre de 1866, celle de 1870, surtout la paix qui l'a terminée, ont fortifié la position de la Russie en lui apportant une chance d'arriver à ses fins. — Voilà, j'imagine, ce qu'aurait pu dire le prince Gortchakof ; telles du moins ont dû être les considérations qui ont déterminé l'attitude du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Revenons à l'argumentation du général Fadéef. Jamais, dit-il, l'Autriche ne permettra que la Russie s'avance vers le Balkan. Autrefois elle ne voyait pas le danger qui la menaçait de ce côté. En 1786, Joseph II conclut un traité avec Catherine II pour la conquête

et le partage du territoire ottoman; mais la résistance inattendue des armées turques fit avorter ce plan. Le cabinet de Vienne ne vit clairement le péril que quand Napoléon, pour s'assurer l'alliance russe, fut sur le point de lui faire d'importantes concessions sur le Danube. C'était l'idée de Tilsitt. L'Autriche y mit obstacle par une guerre d'abord, puis en donnant une archiduchesse à Napoléon. Depuis lors elle n'a cessé d'entraver les desseins de la Russie en Orient avec autant de perspicacité que de persévérance. Elle s'opposa à l'émancipation de la Serbie qui, en créant sur le Danube un État slave indépendant, devait nécessairement réveiller les aspirations nationales des Slaves autrichiens Elle résista tant qu'elle put à l'affranchissement de la Grèce, qui, en affaiblissant la Turquie, servait les intérêts russes. Lors de la guerre de 1829, quand les armées russes arrivèrent en vue de Constantinople, elle s'efforça de provoquer une coalition contre la Russie, et c'est seulement la confiance que Charles X témoigna dans la modération de l'empereur Nicolas qui la fit avorter. En 1854, la France et l'Angleterre, ne pouvant atteindre la Russie que par mer, n'auraient pu lui porter de blessures mortelles. L'Autriche, en portant sur le Danube une armée de 200,000 hommes qui menaçait l'empire russe dans le flanc, le réduisit à l'impuissance et lui imposa la paix. En 1863, lors de la dernière insurrection polonaise, l'Autriche aurait marché contre la Russie, si elle avait pu compter sur un appui décidé de la part de la France et de l'Angleterre. On connaît le mot de Schwarzenberg après que les Russes eurent soumis la Hongrie à son profit: « L'Autriche étonnera le monde par son ingratitude... » C'est qu'en effet là où les intérêts de deux nations sont essentiellement opposés, il n'y a point de place pour la reconnaissance. On affirme que l'empereur Nicolas dit un jour au poète polonais Tzewuski : « Vous ne savez pas quels sont les deux princes les plus bêtes? Eh bien! c'est Sobieski et moi, car tous les deux nous avons sauvé Vienne. » Que le mot soit authentique ou non, il peint la situation. L'opposition de l'intérêt russe et de l'intérêt autrichien en Orient est absolue, et, si le tsar est intervenu en Hongrie en 1848, c'est parce qu'en écrasant les Magyars, il se posait en protecteur des Slaves.

Le même danger menace l'Autriche et la Turquie : le réveil des populations slaves. Ces populations, quand elles auront acquis avec plus de lumières et de richesse la conscience de leur force et de

leur unité nationale, voudront constituer un État indépendant. Or cela n'est possible qu'en effaçant les frontières actuelles et en démembrant l'Autriche et la Turquie. La Russie appuie ce mouvement d'émancipation slave, l'Autriche s'y oppose ; de là une hostilité irréconciliable. La Hongrie, pour échapper au péril d'être noyée dans l'océan panslave, devrait se mettre elle-même à la tête du mouvement et devenir le noyau de la future confédération ; mais la Russie, de même sang que les Slaves turcs et autrichiens, aspire à les réunir sous sa protection. Entre ces deux ambitions, il n'y a point de transaction possible ; c'est un duel d'influences en attendant le duel à main armée. D'après le général Fadéef, tant que l'Autriche existera, jamais la Russie ne pourra donner à la question d'Orient la solution qu'elle juge seule conforme à sa politique séculaire et aux intérêts des populations chrétiennes soumises aux Turcs.

Seules les puissances maritimes de l'Occident ne pourraient plus sauver la Turquie contre une attaque de la Russie vigoureusement menée. Avec son réseau de chemins de fer, la Russie peut, en trois semaines, réunir 500,000 hommes sur le Danube, et, masquant les places fortes, s'avancer sur Constantinople avant que la France et l'Angleterre réunies puissent y amener 50,000 hommes. En 1854, il a fallu bien des mois pour réunir 60,000 hommes à Varna presque sans cavalerie et sans artillerie de campagne. L'Angleterre est aujourd'hui aussi incapable de défendre la Turquie contre la Russie qu'elle le serait de protéger le Canada contre les États-Unis. Une armée de débarquement pouvait être une force sérieuse, quand on se battait avec des armées de 100,000 hommes au plus ; maintenant qu'on met en campagne un million d'hommes au moins, une attaque par mer à grande distance est presque impossible. Ç'a été encore une des idées chimériques caressées par Napoléon III d'arriver à Berlin par un débarquement dans la Baltique malgré 2 ou 300,000 hommes de landwehr que les chemins de fer permettaient de concentrer aussitôt au point attaqué. Donc aujourd'hui la France et l'Angleterre alliées ne pourraient plus arrêter la Russie en Turquie ; mais l'Autriche le peut sans même tirer l'épée, comme elle l'a fait en 1854 ; un simple coup d'œil sur la carte le démontre à l'évidence. Que l'Autriche masse 200,000 hommes en Transylvanie, et les armées russes ne peuvent un instant songer à traverser le Danube. En effet, tandis qu'elles s'avanceraient sur le Balkan,

l'armée autrichienne marchant en avant les couperait complètement, et elles se trouveraient prises comme dans une trappe. Ce n'est pas tout: l'Autriche peut en même temps porter au cœur de l'empire un coup bien plus terrible encore. Par la Galicie, elle tient en ses mains la question de la Pologne. Pendant que les armées russes combattraient en Turquie, elle n'aurait qu'à promettre la reconstitution du royaume des Jagellons, dont la Galicie ferait partie; les Polonais se soulèveraient et s'avanceraient avec elle sur la capitale même de l'empire. On peut donc admettre comme démontrée la proposition suivante: tant que l'Autriche sera une puissance de premier ordre, la Russie ne peut résoudre à son profit la question d'Orient. La route qui de Saint-Pétersbourg conduit à Constantinople doit nécessairement passer par Vienne. La Russie, si elle n'écoute que son ambition, n'a pas de plus grand intérêt que de voir l'Autriche s'affaiblir, se disloquer et surtout perdre sa puissance militaire.

II.

La Russie ne peut-elle pas du moins compter sur l'alliance de la Prusse? Le général Fadéef ne se fait aucune illusion à cet égard, et il n'hésite pas à répondre que non. Il analyse avec une impartialité toute scientifique les intérêts des deux États, et il constate qu'ils sont devenus divergents. Tant que la Prusse avait à redouter une attaque de la part de la France et de l'Autriche unies, nous pouvions, dit-il, compter sur « notre bon allié, « qui aurait eu besoin de nous pour repousser ces deux adversaires, et, pour avoir notre appui, il nous aurait fait peut-être de grandes concessions en Orient; mais dans les circonstances actuelles, la Prusse ne peut plus nous abandonner le Danube sans perdre son prestige et sans se faire honnir par tout bon patriote allemand.

L'alliance entre la Prusse et la Russie date de loin; elle a duré presque sans interruption depuis le traité conclu entre Pierre et l'électeur Frédéric, le premier roi, jusqu'à nos jours, et elle a toujours eu un caractère très intime, fortifié de temps en temps par des mariages entre les deux familles souveraines. Elles avaient deux grands intérêts communs: le dépècement de la Pologne d'abord, celui de l'Autriche ensuite; mais depuis que l'Autriche, expulsée de la confédération, a cessé d'être un rival à redouter et que la pe-

tite Prusse est devenue la grande Allemagne, celle-ci se croit tenue de défendre les intérêts allemands sur le Danube aussi bien que sur le Rhin. Jamais elle ne permettra que le fleuve qui, après avoir arrosé tant de territoires allemandes, débouche dans la Mer Noire, tombe aux mains des Russes. On a chanté la garde sur le Rhin, *die Wacht am Rhein*, contre la France; on chanterait de même la garde sur le Danube, *die Wacht an der Donau*, contre la Russie. Le grand reproche que les Allemands ont fait à l'Autriche, c'est de n'avoir pas su germaniser ses populations slaves; que diraient-ils, si la Prusse livrait aux Moscovites des territoires qui doivent rester ouverts aux conquêtes futures de la civilisation germanique?

Les Allemands voient clairement le danger dont les menace le panslavisme, car ce danger grandit sous leurs yeux. Les Magyars en sont plus frappés encore, car ils sont plus directement menacés. L'alliance de la Prusse et de la Hongrie est pour ainsi dire forcée, car elles ont le même ennemi à combattre. Les Hongrois sont l'avant-garde des Germains contre les Slaves; aussi ces jours derniers sont-ils accourus à Vienne au secours des Allemands contre les Tchèques. L'Autriche a vu sans regret un Hohenzollern s'établir à Bukarest. C'était encore un tour de Bismarck, disait-on. Non, le prince Charles était un Allemand, et pour l'Autriche cela suffisait: c'était nécessairement un allié. « La fin de sa lutte contre la Prusse, dit le général Fadéef, et son alliance avec elle donneront à l'Autriche une bien plus grande force qu'une alliance avec la France, qui serait toujours incertaine et intermittente. La contiguité des territoires, l'identité des intérêts en Orient, le sentiment populaire de part et d'autre, les sympathies de race rendent l'alliance prussienne beaucoup plus avantageuse. Si la situation de la Russie était déjà difficile, quand l'Autriche protégeait la Turquie, maintenant que la Prusse protège l'Autriche, elle l'est devenue bien davantage. Un triple rang de boucliers défendent désormais le Balkan. » N'oublions pas que ceci était écrit en décembre 1869; c'est le programme de Gastein tracé deux ans à l'avance.

On s'est étonné en France de la réconciliation si cordiale qui semble avoir eu lieu entre la cour de Vienne et celle de Berlin. Comment, a-t-on dit, la victime peut-elle serrer la main du bourreau? C'est que, quand il s'agit du salut d'un empire, l'amour-propre blessé, les rancunes de la défaite, tout est forcément oublié. Deux états ont-ils même intérêt, quels que soient les sentiments

personnels des souverains, ils seront amenés à s'entendre; quand au contraire les intérêts sont hostiles ou du moins généralement considérés comme tels, — à tort, car au fond les peuples n'ont tous qu'un même intérêt, la paix et la facilité des échanges, — un conflit finit tôt ou tard par éclater. Or en ce moment, et pour longtemps encore, l'Autriche et la Prusse sont forcées de s'entendre par un intérêt de conservation évident; pour le comprendre, il suffit de réfléchir sur la situation où se trouvent ces deux puissances.

La situation de l'Autriche est des plus critiques. Nous avons exposé ici même [1] le travail de désagrégation qui se poursuit sans relâche au sein du malheureux empire; l'heure de la crise décisive approche. La difficulté est terrible. Les Slaves sont la race la plus nombreuse dans l'Austro-Hongrie; on en compte 15 millions, et seulement 8 millions d'Allemands, 5 millions de Magyars et 3 millions de Roumains. Ces Slaves ne sont point du tout opprimés; mais ils sont maintenus dans une situation subalterne. Dans la Transleithanie, ce sont les Hongrois qui gouvernent; dans la Cisleithanie, ce sont les Allemands. Or les Slaves ne veulent plus supporter ce régime; il prétendent constituer dans les provinces où ils sont en majorité, des états slaves aussi indépendants que les cantons suisses et reliés aux autres pays autrichiens par les liens d'une fédération assez lâche. Voilà ce que réclament avec une énergie croissante les Polonais, les Tchèques, les Croates, les Slovènes et les Dalmates; le Tyrol les appuie, mais seulement afin d'assurer sur son territoire le triomphe sans contrôle des principes ultramontains. Pour arriver à leurs fins, les Slaves, les Tchèques surtout, ne reculent devant aucun moyen. Il cherchent partout des alliés, surtout dans les rangs des féodaux et des ultramontains, exaspérés contre la constitution et les lois libérales; ils s'agitent, ils refusent d'entrer au parlement central, ils s'efforcent d'entraver de toute façon la marche du gouvernement; enfin, comme moyen suprême, ils se tournent vers la Russie et menacent de démembrer l'empire au profit du panslavisme. L'empereur peut-il refuser toute satisfaction aux vœux des Slaves? Est-il possible de maintenir une forme de gouvernement libre que la majorité des populations repousse et déteste? N'est-ce pas jeter les Tchèques, les Slovènes, les Croates dans les bras de la Russie? Le ministère Hohenwart a cru que le moment

[1] Voyez la *Revue des deux Mondes* du 1er août 1868.

était venu de conjurer ce péril. Pouvait il attendre encore? poussait-il les concessions trop loin? en donnant satisfaction au principe des nationalités, ne faisait-il pas le jeu des féodaux et des ultramontains? Tout cela est possible; mais il n'en est pas moins évident qu'il fallait faire quelque chose pour ramener les Slaves, dont le mécontentement, augmentant sans cesse, peut aboutir à l'insurrection ouverte. Seulement, en entrant dans cette voie, il est impossible de ne pas irriter profondément des Allemands, habitués à gouverner l'empire et convaincus que la supériorité de culture leur donne un droit inattaquable au pouvoir. Or mécontenter les Allemands, c'est les pousser vers la grande Allemagne, dont les victoires et l'éclat littéraire les attirent déjà, et qui, elle au moins, les sauverait de la prépondérance détestée des Slaves. Telle est donc la situation de l'Autriche: si elle ne fait rien pour les Slaves, elle les jette dans les bras de la Russie, et, si elle leur donne satisfaction, elle pousse les Allemands dans les bras de la Prusse. Du moment qu'elle se décide à céder aux exigences slaves, elle doit obtenir de la Prusse que celle-ci ne profite point du mécontentement des Autrichiens allemands pour les attirer à elle. Voilà l'intérêt vital qui force le cabinet de Vienne à oublier ses anciens griefs pour obtenir sinon l'amitié, au moins la bienveillante abstention du cabinet de Berlin.

Maintenant, pourquoi Berlin ferait-il cette concession? Pourquoi, après avoir fait la guerre de 1866 dans le dessein de reconstituer à son profit l'empire germanique, ne pas saisir une occasion si favorable d'y faire rentrer les Allemands de l'Autriche? La tentation a pu être grande, mais la prudence commandait d'y résister. Les dangers qu'une ambition trop impatiente aurait provoqués, étaient visibles. D'abord il aurait fallu compter avec l'hostilité de la France et la Russie aurait aussi opposé son *veto*. D'un autre côté, l'Autriche, quoique intérieurement minée par le conflit des nationalités, est encore une puissance de premier ordre; vouloir lui arracher ses provinces allemandes malgré la France et la Russie, c'était évidemment trop risquer. En outre, si l'empire germanique ne s'annexe que les provinces allemandes, il voue le reste de l'état autrichien au chaos et par suite le livre au panslavisme et à la Russie. Toute offensive de la part de la Prusse sera donc prématurée aussi longtemps que l'Autriche offrira quelque cohésion, et que l'empire germanique ne sera pas prêt à prendre d'un coup et complètement la

place de l'empire des Habsbourg. Manifestement le fruit n'est pas mûr. Comme d'autre part la Prusse a les mêmes intérêts que l'Autriche sur le Danube, qu'elle doit en désirer l'appui pour défendre sa position acquise, elle peut, pour l'obtenir, renoncer à exciter les Allemands de l'Autriche et à les recueillir. On voit que chacune des deux puissances allemandes avait en ce moment le plus grand intérêt à s'entendre avec l'autre. De là est sortie l'entrevue de Gastein, qu'on peut appeler un contrat de garantie mutuelle.

A la suite des changements récents, la situation de la Russie est-elle devenue pire ou meilleure? Elle s'est empirée en ce que la Russie ne peut plus compter sur des concessions en Orient de la part de la Prusse, qui désormais est tenue de protéger partout l'intérêt allemand: mais elle s'est améliorée en ce que, la triple alliance austro-franco-anglaise étant brisée, la Russie n'a plus à craindre l'hostilité de la France en Orient ni en Pologne. Elle peut même espérer un jour obtenir son concours en le payant à sa valeur. Somme toute, il est probable que la Russie a gagné quelques points d'avance. Elle avait contre elle en Orient toute l'Europe sans exception; aujourd'hui l'Europe est divisée par une question plus aiguë que celle d'Orient. La Russie peut croire qu'elle saura au moment opportun tirer parti de cette division.

III.

Après avoir établi que la Russie ne pouvait compter sur aucun allié pour l'accomplissement de ses desseins, en 1869, bien entendu, le général Fadéef se demande quel secours elle pourrait espérer des sympathies des Slaves. Il examine encore ce point avec une justesse de vues irréprochable et une parfaite absence d'optimisme. Il constate que chez les uns ces sympathies sont encore très peu éveillées, que chez les autres elles seraient impuissantes. Les Ruthènes et les Bulgares sont les mieux disposés en faveur de la Russie; mais ils manquent de culture, de vie propre, d'initiative. Les premiers, asservis aux Polonais, ne bougeraient point, et les seconds, longtemps écrasés par les Turcs, commencent seulement à élever les regards au-delà du sillon qu'ils ouvrent avec la placidité de la bête de somme, leur compagnon de labeur. Si les Tchèques et les Croates invoquent souvent le nom de la Russie, c'est principalement comme moyen d'intimidation contre l'Autriche. Les Serbes,

la seule tribu slave qui ait reconquis son indépendance, conservent sans doute quelque reconnaissance à la Russie de l'appui qu'elle leur a toujours prêté; mais ils sont prudents, très jaloux de leur autonomie, et ils craindraient probablement une prépondérance trop grande de leur puissante alliée. Les Slaves autrichiens enrégimentés marcheraient même contre les Russes, comme les Hongrois se battaient naguère contre les Italiens, quoique l'intérêt des deux peuples fût identique. Actuellement, la Russie ne peut attendre aucun secours efficace des nationalités slaves de l'Autriche ou de la Turquie; cependant, d'après le général Fadéef, la Russie peut s'en faire des alliés dévoués et très utiles dans l'avenir. A cet effet, elle doit lever hardiment la bannière du panslavisme et se faire partout le champion de ses frères opprimés ou humiliés. C'est ce que récemment encore ses hommes d'état ne voulaient pas comprendre. En 1849, l'envoyé russe à Vienne, le comte Medem, repoussait les sympathies slaves en disant: « En Autriche, je ne connais que des Autrichiens, » et en refusant de s'entendre avec le ban Jellachich. Il est temps d'adopter une autre politique. Il faut que tous les Slaves luttant contre le joug allemand ou magyar, sachent que le cœur de la Russie est avec eux; le gouvernement, l'église, les particuliers doivent venir à leur aide. Il faut secourir efficacement le mouvement littéraire, accorder un appui dévoué à tous les chefs du mouvement et les accueillir en Russie, s'ils sont obligés de fuir leurs foyers. Il est nécessaire de répandre chez tous les Slaves la connaissance de l'histoire, de la langue et de la littérature russes, comme déjà cela s'est fait en Bohême, et d'autre part il faut leur ouvrir les rangs de l'armée et les chaires de l'enseignement. On établira ainsi un contact intellectuel, une entente fraternelle entre tous les groupes du monde slave, et, quand chez tous le sentiment national sera puissamment réveillé, alors la Russie pourra compter sur eux.

La communauté de la foi ne peut manquer d'attirer aussi les Roumains et les Grecs vers la Russie, qui seule peut représenter et protéger l'orthodoxie. Sans le secours des Russes, les Roumains des principautés, des confins militaires et de la Transylvanie ne parviendront point à s'unir en un seul état, et les Grecs n'arriveront pas davantage à s'adjoindre leurs frères restés sous le joug turc. La Russie a besoin d'eux, mais eux ont bien plus encore besoin de la Russie. Donc une entente est imposée par l'identité des intérêts. Il

ne peut être question d'annexer tous ces groupes divers à l'empire; il faut seulement les aider à reconquérir leur indépendance, conserver à chacun son autonomie, lui donner même un prince de la famille impériale de Russie, mais les unir tous dans une vaste confédération dont le tsar serait le chef et qui aurait une armée et un budget militaire communs comme dans l'empire allemand. Ces peuples comprendraient bientôt que, s'ils ne se groupent pas autour de la Russie, ils tomberaient sous le joug de l'Allemagne. Entre ces deux immenses empires, il n'y a point de place pour une confédération indépendante sans lien intime, sans tradition, sans langue commune, et où seraient compris des Allemands et des Magyars habitués de tout temps à dominer. Le monde slave est encore semblable à une nébuleuse cosmique: pour se constituer en un corps organisé, il faut un centre d'attraction et d'unité; or ce centre ne peut être que la Russie.

Ainsi raisonne le général Fadéef. Il dit vrai, quand il montre les difficultés que rencontrerait la constitution d'une confédération danubienne; mais il ne voit pas que la Russie, pour devenir un centre d'attraction, devrait représenter non seulement le principe slave et la foi orthodoxe, mais aussi la liberté. Le principe des nationalités est une force, mais l'amour de la liberté en est une autre. Tomber sous la main du despotisme oriental que les Russes supportent, ne séduirait guère ni les Croates ni les Tchèques ni les Serbes. Mieux vaut encore vivre libres sous un Habsbourg allemand qu'asservis sous un prince moscovite. Toutes ces tribus slaves, pour conquérir leur autonomie, n'ont pas besoin de l'intervention russe. Si on ne met pas violemment obstacle au développement des populations chrétiennes du Danube et du Balkan, c'est la Serbie qui est appelée à jouer dans la péninsule thrace le même rôle que le Piémont a si heureusement rempli dans la péninsule italique. Les Serbes ont déployé un remarquable esprit de conduite. Leur pays est bien administré; l'ordre, la sécurité, la liberté y règnent; leurs finances sont en bon ordre; la culture intellectuelle et l'exploitation des richesses naturelles font de grands progrès. Ils s'entendent déjà avec les Monténégrins. La Bosnie, la Bulgarie, à mesure qu'elles s'éveillent, tournent leurs yeux vers Belgrade. Toutes ces populations parlent des dialectes presque identiques. Leur intérêt évident est donc de former un jour une fédération libre, et non de se laisser englober dans le despotisme mosco-

vite. Les Russes, qui sont encore soumis à un régime que supportent à peine les peuples les plus arriérés de l'Asie, ne peuvent avoir la prétention d'éclairer et de guider les Slaves occidentaux, qui sont bien plus avancés qu'eux. Comment supposer que les Serbes, par exemple, voudraient échanger la fière liberté dont ils jouissent, contre cette tyrannie sourde et corruptrice et cette bureaucratie omnipotente qui pèsent comme un linceul de plomb sur l'empire des tsars?

Le général Fadéef aborde aussi, sans aucune réticence, la question polonaise, et il expose l'immense danger qui en résulte pour la Russie: « Tant que le triomphe du panslavisme n'aura pas écarté ce péril, il est aussi impossible à la Russie de régler la question d'Orient à son profit que d'opérer la quadrature de cercle. C'est une folie rien que d'y songer. » L'affirmation peut paraître bien tranchante; pourtant elle est juste. En effet, deux puissances s'intéressaient surtout à la question polonaise: la France et l'Autriche. La France la prenait de temps à autre en main, elle envoyait des notes comminatoires ou prononçait des discours éloquents; mais elle était trop loin. Elle ne s'intéressait à la Pologne que par l'effet d'un sentiment qu'entretenait le souvenir d'une grande iniquité commise par les Russes et des services réels rendus par les Polonais, et que ravivait chaque explosion nouvelle des idées révolutionnaires. Pour l'Autriche au contraire, la question polonaise est un intérêt vital, d'abord parce qu'elle possède une partie de la Pologne, la Galicie; ensuite parce que, si les Polonais sont pour elle, elle tient la Russie, tandis que, si les Polonais devaient se tourner contre elle, ce serait la Russie qui la tiendrait. Il n'est pas un homme éclairé en Autriche ou en Hongrie qui ne sache que la Pologne hostile élève entre les Russes et les Slaves occidentaux un barrière infranchissable, qu'au contraire la Pologne réconciliée est un pont qui ouvre à la Russie les autres pays slaves et le centre de l'Europe.

Avec la haine qui anime actuellement les Polonais contre les Russes, l'Autriche peut, au moyen de la Galicie, porter au cœur de son ennemie la plus formidable insurrection. Pour dompter la Pologne en 1863, quand elle était livrée à ses propres forces, il a fallu deux ans; quelle puissance n'aurait-elle pas, si elle était pourvue de fusils, de canons, d'officiers et appuyée sur une armée austro-hongroise! La Russie ne peut se défendre par le même moyen, parce que les Slaves autrichiens ne sont pas prêts à s'insurger, et

parce que l'Europe, y compris la Prusse, ne permettrait pas le démembrement de l'Autriche par la Russie triomphante. Tant que la Pologne résiste, le panslavisme ne peut prendre corps, et l'Autriche dispose d'une arme plus terrible que le canon rayé, arme dont son adversaire ne peut faire usage. Fait étrange, mais évident, c'est la Pologne au tombeau qui arrête encore les armées russes sur le chemin du Danube! L'obstacle est tout moral; c'est un sentiment; mais à moins de le changer ou d'égorger les millions d'hommes qui le partagent, l'obstacle est absolu. C'est à Varsovie que le tsar doit conquérir les clefs de Constantinople.

Comment résoudre dans le sens russe la question polonaise, à laquelle la question d'Orient est si intimement unie? Voici les vues du général Fadéef à ce sujet. La difficulté n'est pas la même dans le royaume de Pologne que dans les provinces situées entre ce royaume et le Dniéper. Ces provinces faisaient autrefois partie de la république, mais elles sont habitées par des populations russes de sang ou grecques orthodoxes de religion. L'aristocratie et environ un dixième des habitants sont Polonais. Il n'en est pas moins vrai, le général Fadéef l'avoue, que ces familles dévouées à la Pologne suffiraient pour entraîner le pays dans l'insurrection. Il faut donc travailler avec énergie et persévérance à russifier ces provinces; on y parviendrait en consacrant, pendant quatre ou cinq ans, une dizaine de millions de roubles chaque année à faire passer la terre entre des mains russes. Ce serait une dépense de guerre qui épargnerait des centaines de millions qu'il faudrait employer à contenir le pays en cas d'une insurrection soutenue par l'ennemi; mais ce procédé de russification, à la longue infaillible dans les provinces du Dniéper, s'il y est appliqué « sans violence et avec discernement, » ne peut réussir dans celles de la Vistule. Là il ne sert de rien de distribuer la terre des nobles aux paysans; Polonais eux-mêmes, ils deviendront plus hostiles en arrivant à la propriété. On ne peut pas davantage espérer qu'on étouffera jamais le sentiment national polonais, tant qu'il sera nourri et enflammé par une Galicie affranchie et voisine. Il faut donc tenter la réconciliation; bientôt elle cessera d'être impossible. Quand les provinces du Dniéper seront complètement russifiées et que les Slaves occidentaux seront entièrement gagnés à la causse du panslavisme, il ne restera plus à la Pologne qu'à prendre dans la grande confédération slave la place qu'on lui réservera, ou à se courber sous le joug des Allemands.

La Pologne, comme les autres membres de la famille slave, aurait son autonomie sous la présidence du tsar. Refuserait-elle cette indépendance et courrait-elle au suicide pour obéir à d'anciennes inimitiés qu'on ferait tout pour effacer? Aujourd'hui les Polonais peuvent encore se bercer du rêve chimérique de rétablir l'ancienne Pologne jusqu'au Dniéper; quand la Volhynie, la Polodie, Minsk et Grodno seront purement russes, cette vision cessera, et ils ne repousseront pas la position que leur intérêt le plus évident leur commandera d'accepter. Polonais et Russes sont du même sang; par quelle contradiction la haine persisterait-elle entre eux, lorsque partout le principe de la race devient le fondement des nouveaux états? La Pologne réconciliée, au lieu d'être l'avant-garde de l'Occident contre la Russie, deviendrait celle du monde slave contre l'Occident.

Tel est le programme tracé par le général Fadéef. Ce plan n'est nullement visionnaire ni optimiste. Il tient compte des difficultés existantes, et il indique le meilleur moyen d'y obvier. On ne peut dire que ce plan ne se réalisera pas dans l'avenir. N'oublions pas que c'est un Polonais, le marquis Wielopolski, qui, après les massacres de Galicie, en 1846, donna le premier une forme précise et une importance politique à cette idée littéraire et vague du panslavisme, et que c'était pour détruire l'Autriche. La pensée d'une réconciliation avec les Russes, en haine des Germains, renaît, dit-on [1]. Tout dépendra de la conduite de l'Autriche et de la Hongrie. Les Polonais sont maintenant tout dévoués à l'Autriche, parce que c'est avec son concours qu'ils espèrent un jour rétablir leur nationalité. C'est pour arracher des mains de la Russie l'arme du panslavisme que l'empereur François-Joseph s'est décidé à faire de si grandes concessions aux Tchèques. Si les Slaves occidentaux peuvent espérer poursuivre leur développement national sous l'égide de l'Autriche-Hongrie, sans avoir à craindre d'être asservis, germanisés ou magyarisés, c'est en vain que la Russie les appellera sous la bannière du panslavisme. Ce ne serait que dans le cas où les Hon-

[1] La lettre « d'un Slave » à l'empereur Alexandre II, récemment publiée à Bruxelles et écrite par quelqu'un qui connaît bien la Russie et la Pologne, prêche la réconciliation entre les deux pays, afin de résister à l'envahissement germanique. Cette idée semble gagner du terrain à Saint-Pétersbourg, où elle est appuyée par des hommes de grande autorité, à la tête desquels se sont placés le général Fadéef et le prince Bariatinski, le vainqueur du Caucase.

grois et les Allemands voudraient opprimer les Slaves et leur refuseraient les satisfactions auxquelles ils ont droit, que le programme russe pourrait se réaliser. Les évènements de la Galicie en 1846 doivent servir de leçon à cet égard.

IV.

A la fin de son écrit, le général Fadéef examine quel sera l'avenir de la Russie. D'après lui, de sérieux dangers la menacent, et il faudra pour y échapper une grande habileté et une prompte résolution au moment décisif, ce qui suppose, bien entendu, un armée aussi nombreuse et aussi bien équipée que peuvent le permettre les ressources financières de l'empire. Le danger vient de l'ambition envahissante de la race germanique et de sa « poussée » constante vers l'est, du *Drang nach Osten*. L'empire germanique, si on ne l'arrête pas, germanisera la Bohême en absorbant les Tchèques, puis par les Magyars il s'emparera du Bas-Danube, fera de la Mer Noire un lac allemand et rétablira la Pologne sous l'influence allemande. La Russie devra donc combattre pour sa frontière actuelle, et, vaincue, elle sera rejetée au-delà du Dniéper. Si elle ne trouve pas un moyen de résister, elle cessera presque d'être une puissance européenne. Autrefois, à condition qu'elle se tînt coi, on l'aurait peut-être épargnée dans les limites qu'elle avait au XVIII[e] siècle; mais maintenant qu'elle s'avance par la Pologne comme un coin au centre de l'Europe, et qu'elle s'est donné pour mission de sauver les populations orthodoxes et slaves de la suprématie germanique, il est trop tard : elle sera un jour attaquée, et, si elle se contente de la défensive, elle aura bien des chances d'être battue. Le seul moyen de triompher, c'est d'arborer ouvertement le drapeau du panslavisme et de gagner à cette idée tous ses frères de l'Occident opprimés par des maîtres orgueilleux. Ces tribus slaves pourront un jour lui amener un renfort de 300,000 ou 400,000 hommes, braves et enflammés pour la cause nationale. Si même dans ces conditions la Russie devait succomber, elle resterait le représentant, le martyr d'une grande idée, comme l'Italie l'a été après sa défaite de Novare. Avec les sympathies nationales du monde slave, elle n'aurait rien à craindre: l'avenir serait à elle, car les revers mêmes ne feraient que fortifier le sentiment de la communauté de race et démontrer la nécessité de l'union fédérale de tous les slaves. Le jour où des bords

de la Moldau aux pentes du Balkan toute femme Slave dira à ses enfants : « Ne criez point, les Russes viennent à notre aide, » la Russie pourra compter sur le triomphe final. Mais point de milieu : il faut que sa main s'étende jusqu'à Prague et à Trieste, ou bien elle sera repoussée au delà du Dniéper.

Que vaut cette opinion ? Pour entrevoir ce que peut être l'avenir de la Russie, il faut rappeler brièvement ses origines et l'histoire de ses agrandissements, qui font penser à l'accroissement de la Prusse. Et d'abord, à qu'elle race appartiennent les Russes? sont-ils Aryens ou Touraniens, c'est à dire Slaves ou Finnois et Tartares-Ouraliens? Les Polonais soutiennent que les vrais Russes, les Moscovites, n'étaient point Slaves. Primitivement, jusqu'à l'an 1000, les Slaves ne s'étendaient que jusqu'à l'Oka; au delà commençaient des peuplades touraniennes à l'est, finnoises au nord. Après avoir été conquises par les princes ruthéniens, de la dynastie des Rourik, elles adoptèrent la foi, la langue et les usages de leurs vainqueurs. La Moscovie, qui est la vraie Russie, est originairement un état finno-touranien, donc étranger à la race aryenne. — Les Russes ne veulent pas admettre cette façon de faire leur histoire. Déjà Catherine II défendait de dire que son peuple était d'origine finnoise. Les historiens russes soutiennent, d'abord que les Ruthéniens, qui sont bien de purs Slaves, sont précisément les vrais Russes, et qu'en outre tout le pays au delà du Dniéper, — occupé, il est vrai, dans les premiers temps par des hordes finnoises et touraniennes, — a été dépeuplé par les Mongols au XIII[e] siècle et colonisé ensuite par les Slaves.

Ces questions ethnologiques, qui, semble-t-il, n'intéressent que les savants, sont pourtant aujourd'hui d'une grande importance en politique, puisque c'est d'après les limites des races que l'on veut tracer les frontières des états. Les documents historiques manquent pour déterminer avec précision de quels éléments se sont formées les populations qui occupent aujourd'hui l'empire des tsars; on ne sait même pas au juste à quelle race appartenaient les Scythes et les Sarmates qui dans l'antiquité nous apparaissent au nord de la Mer Noire. A juger d'après les caractères physiques des Russes d'aujourd'hui, on est porté à croire qu'ils sont issus d'un mélange de sang aryen et de sang touranien. Ils ont d'ordinaire les cheveux blonds, les yeux bleus, la peau blanche, les dents petites comme les Germains et les Scandinaves; mais fréquemment aussi ils ont le

nez retroussé et les pommettes saillantes, comme les peuples de la race jaune. Le caractère finnois et touranien se marque à mesure qu'on s'avance vers l'est, tandis qu'il se perd vers l'ouest. En second lieu, il ne faut pas oublier que l'histoire primitive de la Russie a pour ainsi dire deux centres : la Ruthénie avec sa capitale Kief et la Sousdalie avec sa capitale Moscou. Les Slaves léchites, qui habitaient le pays situé entre la Pologne et le Dniéper, sont conquis au xe siècle par des guerriers scandinaves venus des provinces suédoises de Rosslagen, sous la conduite du warègue Rourik. Les vaincus prennent de leurs conquérants le nom de Rouss, Rousseni ou Routheni, comme les Gaulois ont échangé le leur contre celui de leurs vainqueurs les Francs. Sous les successeurs de Rourik, Oleg et Igor, la Ruthénie devient un état puissant qui débouche sur la Mer Noire et qui fait trembler Constantinople. Par l'influence d'Olga, femme d'Igor, et de Vladimir, souverain de Kief, qui avait épousé Anne, sœur de l'empereur byzantin Basile, les Ruthènes embrassent le christianisme du rit grec et adoptent la liturgie et l'écriture que les saints Cyrille et Méthode avaient composées pour les Slaves qu'ils convertissaient. Quand au xiie siècle les princes de la dynastie de Rourik soumirent les populations d'au delà du Dniéper, où Moscou est fondé en 1147, ils y apportèrent le chistianisme grec, qui est devenu ainsi le culte de l'empire russe. Les Polonais au contraire, convertis, pendant le xe siècle, sous les rois Mieczyslas et Boleslas, par des missionnaires venus d'Italie et de Bohême, adoptent le rit latin.

L'invasion des Mongols, qui commence en 1224, met fin à la première période de l'histoire russe ou plutôt ruthène. En résumé, des princes d'origine scandinave avaient conquis à la fois des populations purement slaves en deçà du Dniéper, et d'autres populations probablement finnoises au delà du Dniéper, à qui ils firent adopter la civilisation slave. Ainsi se forma la Russie ruthène ; mais le principe germanique de la division égale des territoires entre tous les enfants, appliqué par les Rourik, amena la création d'une foule de principautés qui, toujours en guerre les unes contre les autres, se trouvèrent incapables de résister à l'invasion mongole. En 1238, ces hordes prennent Moscou, en 1240 Kief, et elles s'avancent jusqu'en Pologne. Au xiiie siècle, les Ruthènes du Dniéper se donnent à Gedymin, prince de Lithuanie, qui bat complètement les Mongols dans la grande bataille de Pripet, et d'autre part la Ruthénie rouge

se réunit à la Pologne. Quand le Jagellon Ladislas, de Lithuanie, épousa la reine Hedvige, de Pologne, toutes les Ruthénies furent englobées dans l'état polonais.

Au centre de la Russie, les Mongols se maintinrent pendant deux siècles, et Moscou resta tributaire du khan de la *Horde d'or*. Enfin Ivan III les chasse en 1482 et étend la domination moscovite du Dniéper à l'Oural. C'est à ce moment que commence la deuxième période de l'histoire russe, et, à vrai dire, l'origine de la Russie actuelle. Vassili Ivanovitch soumet les grands vassaux à son autorité et fonde la centralisation absolue du pouvoir sur le principe de l'hérédité de mâle en mâle. Le tsarat mesurait à sa mort 2 millions de kilomètres carrés. Son fils, Ivan le Terrible, qui règne de 1534 à 1584, soumet les deux kanats d'Astrakhan et de Kazan et pénètre en Asie; mais il échoue en Crimée, que les Turcs, alors à l'apogée de leur puissance, viennent de saisir. Il supprime l'ordre des chevaliers allemands porte-glaive, établis aux bords de la Baltique et partage leurs terres avec la Suède et la Pologne. A sa mort, le territoire russe est porté à 3,600,000 kilomètres carrés avec 12 millons d'habitants. A cette époque, la France en avait 18 millions, et l'embryon de la Prusse, le Brandebourg, 1 million. De 1584 à 1605 sous Fœdor et Boris, la Sibérie centrale est annexée et les Tartares refoulés au sud au delà de Rousk et de Tcherkask. La superficie du tsarat arrive à 8 millions de kilomètres carrés ou seize fois la France actuelle.

Après l'extinction de la maison de Rourik, le tsarat reste plongé dans une effroyable anarchie de 1605 à 1613, et pendant ce temps la Pologne lui enlève le territoire de Smolensk et de la Severie, et la Suède l'Ingrie et la Karélie, ce qui exclut les Russes de la Baltique. Cependant en Asie ceux-ci s'annexent la Sibérie orientale et même la région de l'Amur, qui est toutefois rétrocédée à la Chine pendant la minorité de Pierre le Grand. Sous le premier des Romanof, Michel Fœdorovitch, la Russie se refait; sous Alexis, qui règne trente ans, de 1645 à 1676, elle reprend sa marche ascendante. Elle se fait rétrocéder par la Pologne le duché de Smolensk, et après des victoires qui avaient conduit ses armes jusqu'à Vilna, elle retient Kief. Ses acquisitions en Europe équivalent a 350,000 kilomètres. Sous Fœdor III et la tsarine Sophie, il n'y a à signaler qu'une petite extension en Sibérie et quelques terres prises aux Tatars de la Crimée. Pierre le Grand, qui prend le titre d'empereur en 1700, n'ob-

tient rien des Turcs au traité du Pruth, mais par la paix de Nystadt il enlève à la Suède, après vingt-deux années de guerre, les importantes provinces baltiques, la Livonie, l'Esthonie avec son archipel et l'Ingrie, où il place sa capitale pour ne plus perdre de vue les bords de la mer. D'autre part, la Russie s'avance jusqu'à la Caspienne, soumet les nomades Kirghiz et Kaissaks, ce qui lui ouvre l'Asie centrale, et par la paix de Belgrade (1735) débouche sur la Mer Noire en prenant possession d'Azof. Sous Élisabeth, les Cosaques zaporogues sont soumis, et le traité d'Abo porte la Finlande russe jusqu'aux bords du Kymen. En 1762, l'empire mesure 450,000 kilomètres en Europe et 13,300,000 en Asie.

Pendant le règne de Catherine s'accomplissent les trois partages successifs de la Pologne, — 1775, 1793 et 1794, — qui apportent une notable extension vers l'ouest. Au traité de Paris de 1763, la Russie avait été reconnue comme une des cinq grandes puissances européennes, et, par le traité de Kainardji en 1774, elle avait pris sous sa protection les populations chrétiennes de la Turquie et acquis la Crimée. L'Amériqne russe est occupée sous le même règne, et en 1795 le duché de Courlande se réunit à l'empire par un vote des états. Paul, qui règne de 1796 à 1801, prend la Géorgie et le massif du Caucase, d'où l'on domine à la fois la Perse et la Turquie d'Asie. La région transcaucasique n'a été définitivement soumise qu'en 1863, après quatre-vingts ans de guerre continuelle contre les Tcherkesses musulmans. Sous Alexandre 1er, de 1801 à 1825, l'empire acquiert la Finlande enlevée à la Suède, la Bessarabie et une partie de la Moldavie jusqu'au Pruth en 1812, le royaume de Pologne en 1815, et il obtient le protectorat des principautés danubiennes, aboli au traité de Paris en 1855. Sous Nicolas 1er et Alexandre II, c'est en Asie que la Russie s'est étendue; elle a occupé tout le bassin de l'Amur, territoire énorme et fertile, qui la fait déboucher dans les mers du Japon : puis l'Aral, le Syr-Daria, presque tout le Turkestan, ce qui la conduit presque aux portes de l'Inde. Aujourd'hui la superfice de l'empire russe est en Europe de 5,700,000 kilomètres carrés, ce qui dépasse l'étendue de tous les autres états européens réunis. Avec les 14,481,000 kilomètres de la Russie asiatique, la superficie totale est deux fois plus grande que celle de toute l'Europe. La population doit être d'environ 80 millions d'âmes. En 1722, elle ne s'élevait qu'à 14 millions, et en 1815 à 45 millions. En défalquant les annexions, on constate un accroissement de la population de 90 pour 100 en soixante-dix ans.

Depuis qu'elle s'est reconstituée au XVIe siècle, la Russie s'est donc agrandie constamment, et l'on comprend qne les Russes, en présence de cet accroissement pour ainsi dire organique, aspirent à s'avancer jusqu'au centre de l'Europe en réunissant sous leurs lois tous les Slaves, et à conquérir toute l'Asie, même l'Inde anglaise, au moins jusqu'à la Chine. Pourquoi le tsar, régnant à Byzance, ne rétablirait-il pas l'empire romain, qui cette fois serait vraiment l'empire universel ? Les Slaves sont les derniers venus et le plus jeune rameau de la race aryenne. De même que les Germains ont conquis jadis le monde latin, la destinée des Slaves n'est-elle pas de soumettre à la fois les Germains et les Latins? L'unité du commandement est une grande force; d'autre part, le communisme russe, si on le généralise scientifiquement, empêchera les luttes de classe de se produire. Comment l'Occident, miné par la guerre des riches et des pauvres, par l'instabilité des pouvoirs électifs et par les guerres d'état à état, pourra-t-il, dans l'avenir, résister à l'empire panslave, démocratie égalitaire et satisfaite sous un chef héréditaire et absolu ? Il ne faut point s'étonner que de semblables visions de grandeur future s'enracinent dans l'imagination des Russes, puisqu'elles s'offrent à notre esprit, à nous qui ne songeons guère à ce passé de l'empire des tsars et à l'avenir qu'il semble présager.

Cependant deux obstacles s'offrent à la réalisation de ce rêve éblouissant. D'abord le monde germanique ne se laissera pas asservir sans une lutte à mort ; ensuite, difficulté moins sérieuse peut-être, mais plus actuelle, les provinces occidentales ne sont pas purement russes. Les classes élevées, les propriétaires, les prêtres, les bourgeois, sont ou Polonais ou Allemands ou Suédois. Quand les Ruthénies et la Lithuanie se furent réunies à la Pologne au XIIIe siècle, les nobles subirent l'influence d'une civilisation plus avancée et se polonisèrent. D'orthodoxes grecs, ils devinrent même catholiques, parce que, ayant embrassé la Réforme au XVIe siècle, ils furent reconvertis par les jésuites, qui les firent entrer dans l'église de Rome. Les classes supérieures, ainsi restées, dans les provinces du Dniéper, polonaises de cœur, de foi et de langue, constituent un sérieux obstacle et un danger pour le panslavisme : aussi travaille-t-on à le faire disparaître suivant le procédé recommandé par le général Fadéef. On excite les paysans contre les propriétaires en leur faisant entrevoir que la terre doit leur revenir un jour. Dans

tout différend avec ses locataires, le propriétaire est toujours sacrifié. Quand, excédé ou ruiné, il vend ses biens, on fait en sorte qu'ils arrivent aux mains des Ruthènes russifiés. Avec du temps et de l'argent, la russification complète ne peut manquer de s'accomplir. Le système se perfectionne chaque jour.

Le programme des patriotes exaltés, fauteurs du panslavisme, est que dans l'empire il ne doit plus y avoir qu'une langue, le russe, et qu'une religion, la grecque orthodoxe. Le gouvernement semble poursuivre la réalisation de ce plan avec des intermittences de violence et de relâchement. En Pologne, on l'applique avec une rigueur parfois extrême. On s'est même attaqué à la Finlande et à la Livonie; mais là on s'est heurté à la tenacité et aux susceptibilités de la race germanique, et ainsi est née la question des provinces baltiques, dont il faut bien dire quelques mots.

Le grand-duché de Finlande a été enlevé à la Suède par le traité de Frederikshamm en 1809. Il n'avait alors que 900,000 habitants, il en comptait en 1860 1,724,000. Il a conservé une autonomie complète et n'est réuni à l'empire que par un lien tout personnel, la communauté du souverain. La plus grande partie de la population, environ 1,503,000 âmes, est finnoise; mais, comme elle est entièrement luthérienne, sauf environ 40,000 orthodoxes, l'influence suédoise est prédominante. Les habitants des villes, les nobles, le clergé sont Suédois; leurs regards sont donc tournés vers l'autre côté de la Baltique. Cependant leurs institutions provinciales, leur langue, leur culte, leur indépendance ayant été jusqu'à ce jour respectés, il n'y a point de vrai mouvement séparatiste; il ne se produirait que du moment qu'on voudrait leur imposer la civilisation russe.

Les provinces baltiques proprement dites sont l'Esthonie, la Livonie et la Courlande. En 1158, un vaisseau de Brême aborda dans ces contrées encore sauvages et y établit un comptoir qui prit le nom de Riga. Des colons allemands vinrent s'y fixer. Un évêché fut fondé, et le troisième évêque, Albert von Appeldern, créa l'ordre des chevaliers porte-glaive qui conquit successivement les trois provinces. C'est ainsi que s'y implantèrent la civilisation germanique et plus tard la Réforme. Dans l'Esthonie, la grande majorité de la population est finnoise. Sur 312,000 habitants, 25,000 seulement sont Allemands. Dans la Livonie, les paysans sont des Lettes et des Esthoniens; en Courlande, ils sont Lettes. Les Lettes, comme les Lithuaniens, appartiennent à la race aryenne. En Livonie, sur

917,300 habitants, 94,000 sont Allemands; en Courlande, sur 574,425, on compte 52,000 Allemands. Donc dans les trois provinces baltiques, sur une population de 1,804,425 âmes, 171,000, soit environ 10 pour 100, sont d'origine germanique; toutefois la grande majorité, soit 1,475,000 sont protestants. Les Allemands ne se rencontrent en groupe compacte que dans les villes; mais ils habitent les campagnes isolément, car ils sont presque les uniques propriétaires du sol qu'ils s'occupent généralement à faire valoir. Ils font un commerce actif par les ports de mer de Riga et de Reval. Ils ont aussi une université à Dorpat, qui, érigée sur le modèle de celles de l'Allemagne, entretient avec celles-ci des relations suivies. L'instruction secondaire et primaire est incomparablement plus développée que dans le reste de l'empire. Les commerçants, la bourgeoisie et les propriétaires fonciers étant Allemands, les provinces baltiques constituent des foyers de culture germanique; mais les paysans, quoique protestants, sont Lettes et Finnois, ce qui fournit une arme aux fauteurs des questions de nationalité. Dans les traités de cession de ces provinces, il avait été stipulé que leur culte, leurs droits et tous leurs privilèges seraient respectés comme sous l'autorité suédoise et les tsars n'avaient pas violé ces engagements. Les pays de la Baltique conservaient donc leur autonomie communale et provinciale, et aucun esprit de sécession ne s'y était manifesté. Les Allemands se rendaient compte de leur situation; étant minorité dans le pays, ils ne pouvaient prétendre qu'ils occupaient une terre germanique et qu'il fallait la réunir à la grande patrie. Une séparation d'avec la Russie serait mortelle à leur commerce, car leurs ports servent de débouchés aux provinces russes de l'intérieur. Enfin, comme représentants de la culture allemande, ils voyaient s'ouvrir devant eux dans le grand empire beaucoup de carrières lucratives. La Russie tirait aussi grand profit de l'esprit entreprenant et de la supériorité d'instruction de ces laborieuses populations. Les provinces baltiques servaient d'intermédiaires entre Germains et Russes, comme l'Alsace entre Allemands et Français. La barbare querelle des races n'était pas soulevée, comme l'explique très bien un écrivain de ces contrées, M. Jegòr von Sivers ([1]); les Livoniens mettaient l'humanité au-dessus de la nationalité, et,

[1] *Humanität und Nationalität, eine livländische Sæcularschrift zum Andenken Herder's*, von Jegòr von Sivers. La question de la Baltique est constamment l'objet d'un grand nombre de publications en Allemagne.

tout en restant Allemands, contribuaient consciencieusement au progrès de la Russie.

Telle était la situation, quand le programme du panslavisme moscovite vint donner le signal du prosélytisme russophile, dont le mot d'ordre, dicté par MM. Katkof et Samarin, était que dans l'empire on ne doit tolérer désormais qu'un seul culte, l'orthodoxie grecque, et qu'une seule langue, le russe. La propagande moscovite se servit surtout de deux moyens : dans les villes, on imposa aux établissements d'instruction publique l'étude de la langue russe [1], on fit paraître des journaux en russe, et la censure redoubla de rigueur contre tout ce qui était signalé comme une manifestation de séparatisme. Dans les campagnes, on eut recours à un système plus agressif encore : on tira parti de la différence des nationalités en excitant les paysans esthoniens et lettes contre les propriétaires allemands. Ces étrangers, disait-on, vivent des sueurs du peuple ; qu'ils reprennent le chemin de l'Allemagne et qu'ils laissent la terre à ceux qui la cultivent et à qui ils l'ont jadis volée.

Les propriétaires avaient beau répondre que déjà, dans la diète provinciale de 1818, ils avaient affranchi tous les serfs sans indemnité aucune, tandis qu'ailleurs l'État et les serfs eux-mêmes avaient dû racheter les droits seigneuriaux, et que depuis lors la terre passe peu à peu aux mains de cultivateurs. Lorsque, comme en Ruthénie, en Galicie et en Irlande, le propriétaire est de race étrangère, il est facile de faire naître contre lui une opposition où viennent se confondre les sentiments les plus violents des classes inférieures : la

[1] Les journaux de Berlin constataient récemment que les mesures destinées à la « russification » des Allemands dans les provinces russes de la Baltique deviennent plus sévères que jamais et sont exécutées avec une grande cruauté. Voici quelques faits. A Riga, où les Russes forment une petite minorité de la population, le gouvernement vient d'ouvrir un séminaire avec l'intention avouée de propager la langue et la religion russes parmi les habitants allemands qui sont protestants. Un général russe a été nommé directeur de cet établissement, et il a prononcé un discours d'ouverture où il a déclaré que « nul ne peut être un bon chrétien, à moins d'être ou de devenir Russe. » Le général ajouta qu'Alexandre Ier avait délivré la Russie des Français, Alexandre II des Polonais, et qu'Alexandre III la délivrerait des Allemands. Le directeur du collége allemand dans la même ville a reçu l'ordre d'introduire la langue russe dans son établissement, sous peine d'une destitution immédiate, et d'écrire dorénavant tous ses rapports en russe. Le directeur a répliqué que ni lui ni les professeurs ne comprenaient le russe, ce à quoi le général a répondu : « Alors il faut qu'ils l'apprennent. »

haine du pauvre contre le riche, la passion du paysan pour la terre qu'il cultive, l'espoir d'en rester maître par quelque mesure d'expropriation, le sentiment national, l'hostilité contre des maîtres qui parlent une langue étrangère. Le plan des russophiles, que le gouvernement paraît vouloir mettre à exécution, serait donc de faire naître ici une agitation agraire et d'en profiter pour faire passer peu à peu la terre de la main des Allemands dans celles des paysans lettes et esthoniens, qui ne présenteraient pas une sérieuse résistance à la russification. Pour les convertir du protestantisme à l'orthodoxie, il y a divers procédés. Parfois on essaie de les gagner par l'intérêt en leur promettant que le tsar leur avancera de l'argent pour racheter leurs champs aux étrangers. D'autres fois on les prend par la curiosité. Un pope arrive, les rassemble, leur adresse un sermon, officie en leur présence, et puis les déclare convertis. Comme il est interdit en Russie sous les peines les plus sévères d'abandonner la foi orthodoxe, ceux qui veulent continuer à pratiquer le luthéranisme, sont persécutés avec la dernière rigueur, et de temps à autre l'Occident apprend avec stupeur les épisodes les plus lamentables. Le travail de russification, très habilement conçu et déjà très avancé dans la Ruthénie, a fait aussi certains progrès dans les provinces baltiques ; seulement le parti panslave exalté trouve qu'on n'y apporte pas assez d'énergie et de suite, ce qui est vrai, le gouvernement reculant sans doute devant l'odieux des mesures qu'il faudrait employer pour arriver plus vite au but désiré.

Ainsi russifier par les moyens les plus expéditifs tous les habitants de l'empire, afin de n'avoir plus à craindre de résistances à l'intérieur, grouper tous les Slaves d'Occident sous le sceptre du tsar, occuper l'Asie et faire trembler l'Europe, tel est le programme des patriotes russes. Si le gouvernement russe est habile, disent-ils, il assurera aux Slaves la prépondérance à laquelle la Providence les a appelés en leur livrant un territoire deux fois aussi vaste que l'Europe; mais, s'il laisse échapper l'occasion, la Russie sera rejetée au delà du Dniéper, et les conquêtes de trois siècles seront perdues.

Ces ambitieuses visées, hautement et journellement développées dans la presse russophile [1], excitent nécessairement les appré-

[1] Ces idées ne sont pas exprimées seulement dans des livres et des brochures : elles font le thème habituel des journaux. Récemment encore le principal journal de Kief, le *Parowog*, les developpait avec complaisance.

hensions et les colères de l'Allemagne. La Russie a pu traiter la Pologne sans merci : qui donc l'aurait défendue? Mais faire passer sous le joug slave les Germains de la Baltique ou de la Bohême soulèverait d'autres clameurs et rencontrerait d'autres résistances; qu'on se rappelle l'affaire des duchés de l'Elbe. Jusqu'à ce jour, la Prusse s'est tue; elle avait besoin de la Russie, et les deux souverains s'entendent trop bien pour qu'un différend puisse s'élever entre eux à propos des provinces baltiques; mais les persécutions moscovites, si elles continuent, ne manqueront pas d'éveiller les susceptibilités de la nation allemande, qui voudra délivrer ces frères de la Livonie et de la Courlande comme ceux du Slesvig et du Holstein. Des écrits dans le genre de celui que M. E. Katner adressait naguère à la confédération du nord, *Preussen's Beruf im Osten*, sommeront l'Allemagne de délivrer ses enfants opprimés. Jamais la race germanique ne permettra que la Bohême devienne un fief moscovite. Si donc les idées des panslaves russes, déjà triomphantes en Pologne et essayées le long de la Baltique, devaient être un jour complètement et ouvertement adoptées à Saint-Pétersbourg, la Russie marcherait vers un conflit avec la race germanique. Malgré les alliances dynastiques, la Prusse se lèverait, car l'empereur d'Allemagne ne pourrait, sous peine de déchéance, trahir les intérêts allemands. Déjà Frédéric II traçait d'un mot le rôle de la Prusse. Tandis que Joseph II s'alliait aveuglément avec Catherine pour démembrer la Turquie, Frédéric disait : « Nous ne pouvons favoriser les desseins de la Russie; le lendemain du jour où elle serait à Constantinople, elle entrerait à Kœnigsberg. » Dans la lutte contre l'ambition russe, l'Autriche et la Prusse auraient pour alliée sûre et déterminée l'Angleterre, car c'est en Pologne et sur les bords du Dniéper qu'elle se verrait obligée d'arrêter la marche des Russes vers l'Inde. J'admire la perspicacité du général Fadéef, qui, dès 1869, annonçait à son pays le danger dont le menaçait la triple alliance austro-prusso-anglaise. « Tant, disait-il, que dure la querelle entre la France et la Prusse, la Russie aura quelque liberté de mouvement; mais, quand ce différend sera apaisé ou réglé les armes à la main, alors la Russie devra enlever d'assaut la moindre difficulté; car suivant toute probabilité elle aura devant elle la triple alliance anglo-austro-prussienne, bien plus dangereuse pour nous que celle de la France et de l'Angleterre. Les sentiments personnels du roi Guillaume y ont seuls mis obstacle jusqu'à présent. » En bon

patriote qui ne veut pas tromper son pays, le général prend soin de l'avertir que la guerre aurait un tout autre caractère que celle de 1854. Ce ne serait point, dit-il, une attaque maritime sur un point isolé du territoire, ce serait une lutte formidable sur toute la frontière occidentale de l'empire, depuis le cercle polaire jusqu'aux rives de la Mer Noire.

Le général Fadéef a raison : si jamais pareille guerre doit éclater, elle sera terrible, car ce sera la lutte de deux races puissantes qui se disputeront la suprématie de l'Europe centrale, et l'avenir de chacune d'elles se jouera sur les champs de bataille. On voudrait détourner les yeux de ces épouvantables prévisions de combats et de carnage. Les peuples n'ont aucun intérêt à s'entr'égorger; ils n'ont qu'à gagner aux progrès de leurs voisins. Il suffit de respecter les droits de chacun pour que l'harmonie règne; mais les Russes se laissent enivrer par la vision de l'empire universel. Comme les Slaves, qui sont au nombre de 100 millions, s'avancent jusqu'à Trieste et à Prague, jusque-là doit s'étendre leur empire. D'autre part, les Allemands, exaltés aussi par leurs récents succès, ne peuvent supporter l'idée de la prééminence des Slaves, et ils ne permettront pas qu'on opprime impunément des branches de la famille germanique; voilà les éléments du conflit. Si les gouvernements sont sages, il n'aura pas lieu, car tout fait une loi de l'éviter; mais, hélas! ce sont les souverains qui décident la guerre, et trop souvent ils y jettent les peuples sous prétexte d'obéir aux aspirations nationales. Il suffit d'un prince ambitieux et impatient à Berlin ou à Saint-Pétersbourg pour mettre aux prises 150 millions d'hommes. On peut croire encore qu'un semblable choc n'aura pas lieu; il faut que l'Occident essaie de deviner qu'elle pourrait être l'issue de la lutte.

V.

Cette guerre, encore une fois, ne ressemblerait en rien à celle de 1854. On peut le dire aujourd'hui, la guerre de Crimée a été entreprise sans but bien défini, conduite sans vigueur et terminée sans prévoyance. Bright et Cobden avaient raison : les motifs invoqués pour entamer les hostilités étaient insuffisants, à moins qu'on ne voulût considérer la Russie comme un danger permanent pour la civilisation occidentale, et alors il fallait l'attaquer sur toute la ligne et

la rejeter au delà du Dniéper. La guerre ne doit plus être un tournoi destiné uniquement à permettre à un souverain de couronner son effigie de lauriers. Le sang des peuples est trop précieux; il ne faut le verser que pour une juste cause et à la condition qu'on atteigne le but qui a fait recourir aux armes. L'origine du différend était une querelle de moines pour les lieux saints; c'est un pur intérêt dynastique qui détermina Napoléon III, Kinglake l'a démontré à l'évidence. D'abord on jette les troupes en proie aux fièvres de la Dobrutcha; puis, après avoir sacrifié des milliards et des centaines de mille hommes, on finit par prendre un fort dans la Baltique et une forteresse en Crimée. Aussitôt on s'empresse de faire la paix en imposant seulement à la Russie la neutralisation de la Mer Noire, qu'elle devait évidemment secouer à la première occasion, ce qu'elle n'a pas manqué de faire en effet l'an dernier. Comme résultat de cette guerre, il ne reste rien, sauf un monument dans Pall-Mall à Londres, et à Paris le nom d'un pont et d'un boulevard. La Russie, éclairée par les événements sur les causes de sa faiblesse, a émancipé ses serfs et construit ses chemins de fer, et elle est aujourd'hui bien plus forte qu'en 1854. Si l'on pensait que l'intérêt de l'Europe commandait la guerre, il fallait la faire dans un but qui en valût la peine, c'est à dire pour mettre désormais à l'abri de l'ambition russe la Turquie et l'Autriche. Alors il fallait faire une guerre à fond, comme dit M. de Bismarck, marcher en avant avec l'Autriche, qui ne demandait pas mieux, pousser la Suède en Finlande en lui assurant la possession de cette province suédoise d'origine, soulever et reconstituer la grande Pologne sous un prince autrichien, indemniser l'Autriche de la perte de la Galicie au moyen des principautés danubiennes, et, quant à la Prusse, s'assurer au moins sa neutralité en lui donnant les provinces baltiques. De cette façon, le succès était assuré et un grand résultat obtenu. L'Europe n'avait plus à craindre la suprématie moscovite, les Slaves occidentaux conservaient leur indépendance, et la Russie était ramenée à sa véritable mission, qui est de porter la civilisation en Asie. Ce plan de campagne, esquissé un instant au printemps de 1855 [1],

[1] En novembre 1854, un traité était conclu avec la Suède, qui devait prendre l'offensive en Finlande au printemps 1855. L'Angleterre s'était refusée à trancher la question d'Orient au moyen de la question polonaise. L'Autriche, faiblement appuyée, n'avait agi que par sa neutralité armée. Néanmoins la guerre allait changer de caractère, quand le roi de Prusse, qui voyait le danger, détermina Nicolas à subir la paix.

serait certainement suivi aujourd'hui et exécuté avec toute l'énergie dont l'Allemagne peut disposer. Les Anglais et les Suédois s'avançant en Finlande, la Prusse poussant ses armées de Kœnigsberg sur Saint-Pétersbourg, et l'Autriche les siennes de Cracovie sur Moscou, la Russie aurait bien de la peine à se défendre. Depuis 1812, les conditions sont changées. Grâce aux chemins de fer, les armées se concentrent en quelques jours et pénètrent en quelques semaines jusqu'au cœur du pays envahi. En une campagne, tout est fini. D'ailleurs il ne faudrait point poursuivre les Russes jusqu'au fond de leurs immenses provinces; il suffirait d'occuper la Finlande, les provinces baltiques, et de reconstituer la Pologne. Le général Fadéef voit clairement le danger. « Si nous ne ramenons pas à nous la Pologne, s'écrie-t-il, les Allemands la rétabliront contre nous; c'est leur intérêt. » Leur évident intérêt, en effet, car la Pologne indépendante leur servirait d'infranchissable boulevard. La garder pour eux-mêmes serait la folie d'une aveugle et inique ambition. Ce serait d'abord violer le principe des nationalités sans cesse invoqué par l'Allemagne; puis, motif plus décisif, ne pouvant germaniser toutes les provinces polonaises, on les rejetterait dans les bras des Russes, comme en 1846, et le panslavisme reprendrait aussitôt une puissance bien plus redoutable que celle dont il a pu disposer jusqu'à ce jour, car il réunirait cette fois tous les Slaves au service d'une même cause, et il serait armé contre l'oppression teutone du plus saint des droits. Trop faible peut-être pour se défendre, la Pologne perdra qui voudra l'asservir, la Russie d'abord, ensuite l'Allemagne.

La Russie ne doit pas se faire illusion sur ses moyens de résistance. Deux choses essentielles lui font défaut: la liberté et les lumières, et elle ne voit peut-être pas même la faiblesse qui en résulte. Le despotisme est exposé à de terribles mécomptes. Les aveux de Napoléon III et de ses ministres nous en apportent chaque jours des preuves effroyables. Voyez par exemple l'écrit du comte Palikao. On se croyait admirablement préparé, et tout manquait, même dans les arsenaux comme Strasbourg. Le gouvernement russe paie pour avoir le meilleur matériel de guerre. L'obtient-il, et serait-il prêt là où il devrait l'être? Nul ne peut le dire. On raconte à ce sujet plus d'une anecdote en Russie. Ainsi récemment, affirme-t-on, l'empereur visitait ses régiments pour s'assurer que tous étaient armés du fusil transformé. Plusieurs en manquaient, mais immédia-

tement après la revue on expédiait, par chemin de fer, les nouveaux fusils à ceux qui en étaient encore dépourvus. Le fait fût-il faux, il est cru possible, et cela peint la situation. Sans le contrôle de la presse et de l'opinion libres, la vénalité et le désordre, ignorés ou tolérés, désorganisent tout. Les populations russes ont les qualités les plus solides, mais elles manquent complètement d'instruction, et même les hautes études sont peu cultivées [1]. Or des hommes tout à fait ignorants ne forment pas un bon élément pour les armées modernes. Étant aussi inertes que les serfs du moyen âge, ils résisteraient mal à l'invasion et même à la domination de l'étranger. Les classes moyennes peu instruites ne peuvent fournir le corps d'officiers qu'exige la stratégie actuelle. Une nation où la vie intellectuelle est limitée aux sphères les plus élevées, et dont toute la force est concentrée aux mains de l'État, est incapable de résister à un pays où tous les citoyens, animés d'une passion individuelle et poussés par la vue claire de leur intérêt, se précipitent à l'appel de la patrie. Une ou deux grandes batailles pourraient décider du sort de l'empire des tsars. Les Slaves, qui ne sont pas même unis, ne semblent pas encore assez forts pour affronter l'alliance des tribus germaniques et scandinaves.

Le soir du 1er septembre de l'an passé (1870), au moment où le

[1] D'après les *Archives de statistique militaire*, qui sont publiées à Saint-Pétersbourg par les meilleurs officiers de l'état-major, la fréquentation des écoles en Russie a lieu dans les proportions suivantes. Dans les trente-cinq provinces russes proprement dites, où fonctionnent les états provinciaux, — qui font beaucoup pour l'enseignement, — 1 élève sur 168 habitants fréquente l'école. Dans les trois provinces où il n'y a pas encore d'états provinciaux, on trouve 1 élève sur 471 habitants. Dans les six provinces nord-ouest du district de Vilna, il y a 1 écolier sur 186 habitants. Dans les trois provinces sud-ouest (Kief, Podolie, Volhynie), on compte 1 écolier par 532 habitants; dans les provinces de la Vistule (royaume de Pologne), 1 sur 31 habitants ; dans les provinces de la Baltique, 1 sur 19 habitants, et en Sibérie 1 écolier sur 664 habitants. — L'enseignement supérieur n'est pas plus florissant. On ne parvient point à remplir convenablement les chaires universitaires, et beaucoup d'entre elles restent vacantes. Naguère encore, à Kasan, la botanique, la philosophie et la littérature latine ne trouvaient point de professeurs. A Charkov, sur quatorze chaires de professeurs extraordinaires, une seule était occupée. A Kief, les chaires créées par le règlement de 1863 sont presque toutes restées vacantes ; en 1867-1868 la faculté de philosophie ne comptait que deux membres. A Odessa, le vide était encore plus grand. Les douze chaires les plus importantes n'avaient point de titulaires. Le gouvernement accorde cependant une dotation assez convenable au haut enseignement.

drapeau blanc apparut sur les murs de Sedan, un général américain et le correspondant d'un journal anglais s'approchèrent de M. de Bismarck pour le féliciter du succès de la journée. Ils avaient soif: on leur apporta de la bière, et avec la boisson d'Odin et des Valkyries ils burent à l'alliance indissoluble des trois grandes branches de la famille germanique. Est-ce un pronostic de l'avenir, et les alliances seront-elles désormais dictées par l'identité de la race? Ce qui est certain en tout cas, et les Russes prévoyants le disent tout haut, c'est que, si la Russie continne à marcher en avant sous le drapeau du panslavisme persécuteur et conquérant, elle concentrera devant elle la résistance acharnée du monde germanique, conduit à l'assaut par la Prusse et l'Angleterre.

Quelles sont les forces réelles dont dispose la Russie pour résister à une pareille coalition? Après la guerre de Crimée, elle n'a songé qu'à se refaire en introduisant une stricte économie dans son établissement militaire et en réduisant l'effectif. Il s'agissait avant tout de constituer une nation qui pût déployer plus de ressort qu'en 1854. C'est dans ce dessein que le servage a été aboli. En même temps un immense réseau de chemins de fer a été construit, surtout dans des vues stratégiques et afin que les armées ne se fondent plus en traversant les steppes. Peu à peu l'esprit national s'est réveillé. Les Russes sont sortis de l'abattement où les avait plongés leur impuissance si inattendue de 1854. Ce n'est plus l'empereur aujourd'hui qui rêve, dans le mystère du cabinet, aux grandes destinéesde la « sainte Russie »; c'est la nation elle-même qui en veut l'accomplissement. Depuis l'insurrection polonaise de 1863, l'idée moscovite est entrée, armée en guerre, dans la politique pratique, et le gouvernement n'a pas cessé un moment d'augmenter et d'améliorer ses forces militaires.

On varie sur l'effectif dont la Russie pourrait disposer maintenant. Il y a deux ans, le ministre de la guerre d'Autriche, qui a le plus grand intérêt à être bien informé, donnait les chiffres suivants dans un document parlementaire: armée active, y compris celle du Caucase, 827,350 hommes; troupes locales, 410,427; irréguliers, 229,223; total, 1,467,000. Il est vrai que le baron von Kuhn, qui demandait des fonds pour son budget, devait être porté à grossir le relevé des forces étrangères. Un écrivain anglais de la *Revue d'Édimbourg*, qui paraît avoir obtenu des renseignements très précis, ne porte le total de l'armée russe active qu'à 688,000 hommes

ainsi répartis: infanterie de ligne, 492,000; fusiliers, 20,000; cavalerie, 33,000; artillerie, 28,000; génie, 11,500; et le reste irréguliers et armée du Caucase. Le nombre des canons de campagne serait de 1,304. En y ajoutant les réserves, les états-majors, le commissariat, on arriverait à un grand total d'environ 1,200,000 hommes, ce qui permettrait de jeter à bref délai sur le territoire ennemi une armée de 400,000 combattants. Cette force serait peut-être suffisante pour attaquer l'Autriche seule; elle ne pourrait tenir tête aux forces combinées de l'Autriche et de l'Allemagne. Les militaires russes ne l'ignorent pas, et ils cherchent le moyen de porter leur effectif au niveau voulu sans ruiner les finances de l'empire, déjà très embarrassées. D'après leur calcul, rien que pour garder les provinces exposées aux coups de l'ennemi, il faudrait trente-quatre divisions ou 400,000 hommes, et en outre une armée active de 900,000 combattants sans compter les dépôts. Sur le papier, l'empire dispose déjà de forces supérieures; mais il s'agit d'avoir de bons soldats, bien équipés et bien exercés, et non des contingents constituant une foule armée. Pour obtenir cette force, considérée comme indispensable à la sécurité de la Russie, deux systèmes étaient en présence: celui du général Fadéef, qui voulait tirer parti de l'*opoltschenie* ou milice, qui existe déjà et dont on ferait de bonnes réserves pour la défense, et celui du général Miliutine, ministre de la guerre, qui voulait tout simplemdnt adopter en bloc l'organisation prussienne. C'est, comme on le sait, le général Muliutine qui l'a emporté, et le tsar a décrété le service obligatoire pour tous, sans remplacement et sans autre titre d'exemption que l'incapacité démontrée. C'est une mesure que tous les états devront adopter. Si on l'applique sérieusement en Russie, elle y amènera toute une révolution, car l'ancien serf étant appelé à servir à côté de son seigneur ne tardera pas à devenir un citoyen. La durée du service est fixée à douze ans avec trois ou quatre ans de présence, mais « aucun homme ne sera renvoyé dans ses foyers, » son instruction fût-elle complète, avant de savoir lire et écrire. On estime que, lorsque le nouveau régime aura porté ses fruits, il produira 3 millions de combattants.

Seulement, on le voit, tout est à réorganiser, et en Russie les résultats sont toujours infiniment au-dessous de ce qu'on espère, parce que l'argent fait défaut, et qu'il est dévoré en concussions de toute espèce. C'est ainsi que le capitaine Brackenbury affirme, dans

son livre récent sur les armées européennes, que les troupes russes sont loin d'avoir toutes le nouveau fusil. On avait pris d'abord le système Carl, puis le système Berdan. Le ministre de la guerre, comte Miliutine et le grand-duc héritier défendaient avec acharnement, le premier un fusil américain, l'autre un fusil russe. Les bureaux annonçaient qu'on transformait par jour des milliers d'armes; mais, on ne sait par quel maléfice, elles n'arrivaient pas aux mains des troupes. Mêmes tâtonnements, même insuffisance pour l'artillerie, dont le capitaine Brackenbury fait connaître l'armement très en détail. D'après les observateurs les plus compétents, l'infanterie a fait beaucoup de progrès. Les hommes ne sont plus comme autrefois de simples machines. Ils se sont initiés à la tactique nouvelle ; ils sont mieux nourris, plus contents, et « l'idée nationale » commence à faire battre leurs cœurs. Il marchent admirablement, et on leur impose les plus durs exercices. Les officiers des armes spéciales sont très instruits ; mais ceux de la ligne sont tout à fait au-dessous de ce qu'exige l'art militaire actuel. On se plaint qu'ils manquent de discipline ; on affirme que les idées ultra-démocratiques les envahissent. Les sous-officiers sont à peine supérieurs en intelligence aux simples soldats. Sauf les cosaques, excellents comme éclaireurs, la cavalerie ne peut se comparer à celle de l'Allemagne et de l'Autriche; elle serait incapable de remplir la mission de rideau d'avant-garde à laquelle la stratégie moderne semble la destiner.

Ce qui est le plus avancé, c'est la construction des places fortes et celle du réseau stratégique des chemins de fer. Kertch et Kief au sud, Sweaborg et Cronstadt au nord, sont bien fortifiés. En Pologne on a élevé un véritable quadrilatère formé des forteresses de Varsovie, Zamosc, Ivangorod, Brzesc-Rilewski et Modlin. Dès 1852, le baron Haxthausen, qui connaissait si bien la Russie, était épouvanté en voyant ce bastion de la Pologne, si fortement armé, s'avancer jusqu'au cœur des pays germaniques. Depuis lors, sous la direction de Todleben, on fait les travaux les mieux entendus pour transformer quelques-unes des places polonaises en réduits complètement imprenables. Modlin, situé au confluent du Bug et de la Vistule, sans population civile à nourrir et à ménager, est le modèle du genre. « Immense, silencieuse et sombre, dit M. Brackenbury, destinée à l'attaque et à la défense, Modlin est bien l'image du gigantesque et menaçant empire du nord qui couve l'Europe du regard,

attendant son heure. » Le réseau stratégique des voies ferrées est formé d'abord de quatre lignes dirigées du nord au sud, afin de permettre la concentration en arrière du point d'attaque ou la défense des deux côtes de la Baltique et de la Mer Noire ; ensuite de quatre lignes tracées de l'est vers l'ouest, afin de permettre aux armées de se porter rapidement en Prusse, en Autriche ou dans les principautés. Le réseau entier, déjà dessiné, n'est pas achevé. En résumé, on peut dire que la Russie n'est pas encore prête à l'action. La réorganisation à la prussienne est à peine commencée; l'armement est incomplet, le réseau ferré n'est pas terminé, et le budget se solde chaque année par un déficit. Le parti ultra-moscovite se montre trop pressé au gré du gouvernement. C'est, dirait-on, une imprudence; c'est peut-être aussi le moyen de rallier tous les Slaves sous un drapeau commun.

Si cette lutte formidable devait éclater un jour, que ferait, que devrait faire la France ? Depuis longtemps l'alliance russe a été une tentation pour la France, et à l'avenir elle le sera plus que jamais. Napoléon 1er l'a adoptée un moment, puis rejetée ; Charles X s'y engageait vers la fin de son règne et Napoléon III dérivait par moments de ce côté. La raison en est simple. Ni l'Angleterre ni l'Autriche ni même la Prusse ne peuvent rien céder à la Russie; il y va de leur existence comme grandes puissances. La France au contraire peut croire qu'elle ferait un bon marché en accordant le Danube et même les Dardanelles en échange du Rhin et de l'Escaut. Le Rhin est si près, et le Bosphore est si loin ! Il est incontestable que Napoléon III, se donnant pour mission la revanche de Waterloo et le retour aux frontières léguées par la république et perdues par l'empire, s'est trompé d'allié. Avec leurs trames sournoises et leurs complots avortés qu'ils essaient en vain de pallier aujourd'hui par le mensonge, Napoléon III, conspirateur sur le trône, et ses diplomates, agents naïfs d'une politique à la fois perfide et inepte, tous se sont laissé jouer par Cavour et Bismarck, qui eux se mettaient hardiment à la tête du mouvement national unitaire de leur pays respectif. La petite politique compte sur des dispositions personnelles, sur des promesses, sur des marchés; elle agit dans l'ombre, et c'est toujours un jeu de trompeurs et de dupes. La grande politique table sur l'accord des intérêts des peuples et sur la force des idées qui règnent à un moment donné. Elle peut se faire au grand jour et n'occasionne pas de déceptions à celui qui a vu clair. Nous ne

savons encore de quelles vagues espérances M. de Bismarck a amusé Napoléon III, mais il fallait être aveugle pour s'y laisser prendre. Point n'était besoin de la réponse de la chancellerie de Berlin au dernier livre de M. Benedetti pour démontrer que la Prusse n'aurait jamais cédé, sans y être obligée par la force, ni le Palatinat ni la Belgique ni même la Saar. Le roi Guillaume ne pouvait accorder, volontairement du moins, un pouce du territoire allemand, sans abdiquer toute chance à l'hégémonie, et concéder les provinces belges, c'était du même coup livrer Cologne devenue intenable, et la route de Berlin en arrière des forteresses du Rhin, Mayence et Coblence. Si Napoléon eût agi et occupé, peut-être l'Allemagne se fût-elle résignée au fait accompli, après quelques revers. Mais attendre de la bienveillance de M. de Bismarck les concessions dont M. Benedetti traçait naïvement le plan, c'était en vérité un aveuglement dont l'histoire diplomatique offre peu d'exemples. Pour faire des conquêtes, Napoléon III s'est allié précisément à l'état qui pouvait le moins les lui permettre. L'alliance russe eût été certes plus indiquée; mais que d'obstacles elle eût cependant présentés! Il aurait fallu oublier à la fois l'intérêt de la civilisation occidentale, la Pologne et la Hongrie, nécessairement sacrifiées, toutes les traditions libérales de la France; chose plus grave encore, c'eût été la rupture avec l'Angleterre. Sur le continent, il n'est plus que deux intérêts pour lesquels les Anglais feraient la guerre : la Turquie et la Belgique. Or une alliance offensive de la Russie et de la France mettrait évidemment ces deux intérêts en péril. Il est clair qu'aucun gouvernement français n'entrera à la légère dans une voie qui aboutirait à une lutte avec le pays qui a été le berceau et qui est encore le foyer des idées de liberté dans le monde.

Je n'ai pas hésité à examiner ces redoutables éventualités, parce que je suis convaincu qu'il est nécessaire de regarder en face ce qui est et ce qui est possible, le présent et l'avenir. La France a été jetée inopinément dans la guerre de 1870, parce qu'elle n'a pas su voir et dire nettement ce qu'elle voulait et ce qu'elle ne voulait pas. C'est de loin qu'un pays doit décider la conduite qu'il tiendra dans telle ou telle circonstance. Rien n'est plus dangereux que de se laisser entraîner par un courant qui peu à peu devient irrésistible.

C'est surtout en fait de politique étrangère qu'il faut toujours savoir très nettement où l'on va et jusqu'où l'on veut aller.

Si les gouvernements ne consultaient que l'intérêt des peuples,

aucun conflit ne s'élèverait entre la Russie et l'Allemagne. Les Allemands n'ont rien à gagner à opprimer les Slaves, pas plus que les Russes à persécuter les Polonais et les Allemands qui habitent certaines de leurs provinces. On ne peut que regretter, surtout au point de vue de la Russie, l'influence que semblent y prendre les idées du panslavisme agressif et conquérant. La Russie possède un territoire déjà trop vaste pour le ressort économique dont elle dispose. Au lieu de s'épuiser pour l'agrandir encore, qu'elle s'applique plutôt à le peupler et à le mettre en valeur. L'exemple des États-Unis devrait lui ouvrir les yeux. Les Américains supportent sans peine un budget deux fois plus considérable que le sien, et ils remboursent leurs dettes, tandis que la Russie en contracte chaque année de nouvelles pour faire face aux dépenses improductives de l'armée qui l'épuisent.

La Russie est appelée, par sa position, à porter la civilisation dans toute l'Asie centrale. C'est une grande et belle mission, mais pour la remplir elle devrait d'abord élever le niveau intellectuel de ses propres populations. La race slave peut espérer un grand avenir. Jusqu'à présent elle n'a pu donner sa mesure, parce qu'elle a presque toujours été asservie; mais on ne peut lui dénier une intelligence très vive, très fine, et cette puissance de multiplication qui en a fait la plus nombreuse des races aryennes. En Bohême au moyen âge, en Serbie aujourd'hui, elle a montré qu'elle était capable d'établir la liberté. Malheureusement en Russie, peut-être par quelque mystérieuse influence du sang touranien, les populations semblent s'accommoder d'un despotisme purement asiatique, dont l'extension en Europe serait un malheur pour l'humanité tout entière. Le plus pressé pour les Russes est donc de s'élever à un état de culture intellectuelle qui leur permette de tirer parti des sources de richesse que leur territoire renferme, et de prendre une part effective à la direction de leurs destinées politiques. L'ambition de la Russie n'est pas en rapport avec les ressources dont elle dispose aujourd'hui, et il serait d'ailleurs profondément regrettable que les Slaves occidentaux, Tchèques, Polonais et Serbes, vinssent à tomber sous le joug des Russes, beaucoup moins avancés qu'eux. Le principe des nationalités est légitime, quand il est invoqué par des populations qui réclament une autonomie à laquelle leur maturité intellectuelle et politique leur donne droit; mais on ne peut que le maudire, quand on en fait une arme d'oppression, comme dans la

Ruthénie et en Livonie, ou un moyen d'édifier un puissant empire conquérant et despotique, comme le rêvent les patriotes de Moscou. Un Russe, M. Tourguenef, a écrit à ce sujet une phrase qui est la condamnation de toutes ces aspirations de grandeur nationale établie par la force des armes : « Le mot civilisation est seul pur, sacré et partout respectable, tandis que ces autres mots, nationalité, gloire, puissance, sentent le sang qu'ils font couler. »

LA REVANCHE DE LA FRANCE.

(*Revue de Belgique* de Bruxelles, 15 janvier 1872.)

On ne peut presque point lire de livre, de revue ou de journal français qui ne proclame ouvertement ou qui ne fasse entendre que le devoir de la France est de se préparer à prendre, par les armes, une revanche glorieuse de ses récents revers. Les écrivains les plus sensés, les plus sages, n'hésitent pas à dire qu'il faut instiller au cœur des générations nouvelles la haine des Prussiens. La meilleure raison, ou du moins la plus goûtée et la mieux comprise que l'on puisse faire valoir en faveur d'une réforme, est qu'elle préparera les Français à vaincre les Allemands.

Que le peuple français éprouve ces sentiments, il ne faut point s'en étonner. La soif de la vengeance est naturelle au cœur de l'homme, et elle est d'autant plus intense que l'offense a été plus profonde. M. de Bismark l'avait prévu, c'était le fond de son argumentation contre M. Jules Favre, quand il discutait les conditions de la paix. Mais ce qui est naturel, est souvent très peu prudent et très peu raisonnable. La passion est naturelle ; elle est pourtant une détestable conseillère.

Parler de revanche en ce moment est puéril, maladroit et malhabile. Puéril, car c'est agir comme un enfant battu par un autre, qui crie en montrant le poing : Demain, tu me le payeras ; — maladroit, car c'est donner raison à M. de Bismarck, prétendant qu'il devait garder Metz et Strasbourg, non par esprit de conquête et pour agrandir l'Allemagne, mais uniquement pour se défendre au jour de l'inévitable vengeance ; — malhabile, car si l'on veut se venger d'un ennemi puissant, il faut se préparer en silence, se recueillir, comme l'a fait si habilement la Russie, laisser croire qu'on

oublie, puis saisir le moment opportun. Si vous annoncez sans cesse que vous attaquerez le plut tôt possible, l'ennemi se tiendra prêt et aura soin de ne point s'engager ailleurs.

En outre, ne rêver que vengeance, ne songer qu'à la guerre, est, à notre époque, une idée malsaine et démoralisante. Il en résulte que les forces vives de la nation — argent, jeunesse, intelligence, esprit de recherche — sont absorbées dans des poursuites absolument improductives. En France, la population n'augmentait déjà que très lentement. Cela n'est pas un mal en soi, mais relativement à l'accroissement des autres nations, cette stérilité peut devenir une cause d'infériorité dans la balance des forces matérielles. Or si l'on appelle plus de jeunes gens sous les drapeaux et si on consacre plus d'argent aux armements, outre le demi-millard d'impôts nouveaux qu'exige la liquidation de l'Empire en faillite, il en résultera probablement que la population n'augmentera plus, car ce qui l'arrête, c'est moins un défaut de fécondité dans l'espèce que le manque de subsistances. D'après ce que j'apprends, beaucoup d'élèves distingués sortant des collèges et qui se destinaient au barreau, à l'enseignement, aux lettres, aux arts, se dirigent maintenant vers l'armée, en prévision de la revanche espérée.

Ce spectacle est fait pour attrister les amis de la France, car ce n'est pas ainsi qu'on guérira ce noble peuple du mal profond que l'Empire lui a fait. Ceux qui ont gouverné en France les affaires et l'opinion, ont toujours empoisonné l'esprit de la nation des idées les plus fausses. Parmi celles-ci, il y a surtout l'engouement de la gloire militaire et la manie des interventions étrangères. Par exemple, quelle funeste influence n'a pas exercée M. Thiers, en exaltant le premier empire, en cultivant l'esprit guerrier dont le retour des cendres de Napoléon était le symbole et la consécration. Lisez les mémoires de M. Guizot. Sa préoccupation constante est d'étendre l'influence de la France. Pour cela, on intervient ou on intrigue partout. En Orient, pour soutenir Méhémet-Ali; en Espagne, pour prêter appui aux libéraux, ou pour y faire des mariages princiers; en Suisse, pour défendre les Jésuites; en Belgique, pour conseiller à Léopold 1er l'emploi de la force armée. C'est ce qu'on appelait « une politique digne d'un grand pays. » Il en résultait les plus fâcheuses conséquences.

Premièrement, l'attention publique se tournait vers les affaires étrangères, au lieu de se fixer sur les réformes à l'intérieur, où tout était à faire.

Secondement, il fallait entretenir une forte armée et une flotte puissante pour faire sentir et craindre partout « l'épée de la France. »

Troisièmement, la fibre nationale devenait extrêmement susceptible, et tout agrandissement d'un pays étranger était considéré comme une offense à l'honneur et une atteinte à la légitime prépondérance de la France. On entretenait dans tout le peuple cette croyance ou plutôt ce dogme que la France devait être et rester le pays le plus puissant du monde. Rien de plus curieux, sous ce rapport, que le dernier chapitre du dernier livre de Prévost-Paradol. L'idée que la France puisse tomber au second rang, comme puissance militaire, et ne plus l'emporter sur les autres nations que par les lettres, les arts et les sciences, lui inspire une sorte de fureur patriotique. Cet esprit si sage, cet ami si éclairé de la liberté et du progrès pacifique n'hésite pas à accepter, à demander même la guerre avec la Prusse, plutôt que de la voir étendre son hégémonie sur le reste de l'Allemagne. Les libéraux et les radicaux ont été en ce point plus aveugles même et plus funestes à leur patrie que des hommes d'État comme MM. Thiers et Guizot. Oubliant que leurs ancêtres de la révolution étaient d'abord tous pour la paix, ils ont constamment prêché la guerre, la guerre contre l'Angleterre pour l'affaire Pritchard, la guerre contre l'Europe pour la Pologne ou pour l'Égypte, etc., etc. Les gloires de l'empire et les luttes de l'opposition contre les Bourbons, sous la restauration, avaient mis au cœur des Français un besoin fâcheux de succès militaires et d'influence, de prépondérance à l'étranger. Ce sentiment existant, tous les partis l'ont entretenu et exploité tour à tour, les uns comme moyen de gouvernement, les autres comme moyen d'opposition. Voilà ce qui a fait adopter à Napoléon III la politique insensée qui l'a conduit successivement en Crimée, en Italie, en Cochinchine, au Mexique et enfin à Sedan. Il se serait résigné à Sadowa et même à l'unification de l'Allemagne, hâtée par ses fautes ; il avait fait faire, à ce propos, par M. de Lavalette, la théorie « des grandes agglomérations ». Le point d'honneur national, surexcité par les discours de l'opposition, et aussi certainement trop écouté par ses maréchaux, l'ont poussé à la déclaration de guerre de juillet 1870.

Aujourd'hui encore, on persévère dans la même voie ; on accable le pays d'impôts pour augmenter la dotation de l'armée, et on entretient dans les âmes un désir âpre de se jeter au premier moment sur l'ennemi. Qu'en résultera-t-il? D'abord, qu'aucun gouvernement sage

ne pourra durer, et en second lieu que la nation surexcitée se lancera de nouveau dans les hasards de la guerre, sans les préparatifs et sans les alliances nécessaires pour réussir, comme ces fiers taureaux de l'Andalousie qu'on tourmente dans les ténèbres et qui ensuite se précipitent avec un aveugle courage sur l'épée tendue du matador.

Ce n'est pas ainsi qu'on fera reprendre à la France la position qu'elle doit occuper pour son bonheur et pour l'avantage de notre continent. On est désolé, quand on voit que ni le gouvernement ni l'assemblée de Versailles ne proposent aucune de ces grandes idées, aucune de ces réformes radicales que de grands malheurs ont toujours inspirées ailleurs. Le gouvernement suit exactement l'ancienne ornière, sauf qu'il revient à certaines vieilles mesures restrictives partout abandonnées: protection de l'industrie par les douanes, entraves de toute nature imposées à la presse, poursuites contre l'*Internationale*, impôts absurdes sur le papier, sur les correspondances postales [1] et le transport des marchandises. Ainsi, tandis que les autres pays et l'Allemagne surtout marchent en avant, la France recule vers le passé. L'Allemagne, avare pour tout le reste, prodigue les millions pour l'enseignement supérieur et en vote de nouveaux pour l'enseignement primaire. La France, où, en fait d'instruction, l'Empire a tout négligé, ne fait rien, absolument rien, pour combler ces effrayantes lacunes ; l'Assemblée nationale a même très mal accueilli le projet de loi si modéré de M. Jules Simon.

Prenant texte de ce manque absolu d'idées neuves et fécondes et de cet abondant et désolant regain d'idées étroites et surannées, les ennemis de la France parlent de la décadence inévitable des races latines. D'abord, nous, Belges, nous ne devrions accepter cette théorie que la mort dans l'âme, car ce serait la condamnation de notre nationalité. Les Flamands pourraient peut-être se sauver, en se rattachant, plus intimement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour, à la civilisation germanique de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Amé-

[1] Dans tous les pays limitrophes, on peut correspondre par carte, moyennant 5 centimes. En France, la lettre simple coûte 25 centimes, *cinq fois plus*. Les tarifs pour marchandises étaient déjà plus élevés qu'ailleurs, et on y met un impôt de 10 p. c. — On oublie que le meilleur moyen de favoriser l'industrie est de faciliter les échanges. On place l'industrie dans des conditions d'infériorité et on veut pourtant la protéger !

rique surtout; mais l'autre moitié du pays, — les Wallons, — sont des latins ou du moins sont attachés si intimement aux latins par l'identité de la langue, des mœurs, des traditions, des sentiments et de l'histoire, qu'ils n'échapperaient pas au déclin de leurs frères. Qu'on le sache bien, si le niveau des lumières devait baisser en France, il ferait moins clair chez nous. Notre frontière nous préserve de payer pour les folies de nos voisins, mais pour la culture intellectuelle nous sommes solidaires; car la frontière n'existe pas pour les choses de l'esprit.

Voyons maintenant jusqu'à quel point cette décadence des races latines est un fait réel. Il est hors de doute que le groupe des peuples germaniques pris dans son ensemble se trouve maintenant dans une meilleure situation que le groupe des peuples latins [1]. Voyez seulement la cote de la Bourse, thermomètre de la condition économique des peuples. Si l'on compare le taux de la rente en France et en Angleterre, en Italie et en Prusse, en Espagne et en Suède, en Portugal et en Néerlande, les fonds des premiers sont toujours à 20 p. c. au-dessus de ceux des seconds. Mais cette différence de situation actuelle ne tient pas à une infériorité de la race, c'est à dire à une cause sans remède. Je ne suis pas de ceux qui croient que toutes les races sont susceptibles du même développement, et j'admets que la constitution du cerveau ou les aptitudes innées et transmises de l'esprit influent sur la destinée des peuples ; mais latins et germains sont frères ; ils sont également de souche aryenne ; au fond, leurs langues sont semblables : mêmes racines, même génie grammatical ; puis, ils ont les mêmes traditions mythiques, les mêmes institutions à l'origine, mêmes mœurs, même indépendance. L'Espagne a conservé ses libertés jusqu'à ce qu'un germain, Charles-Quint, les lui ravît. L'Italie a été aussi remplie de cités libres que la Flandre. La France a eu les mêmes institutions

[1] Ce fait n'est même pas nié par les chefs de l'église catholique. Voici ce que dit M. Bourret, évêque de Rodez, dans sa récente pastorale (janvier 1872): « Les nations catholiques, dit-on, sont en décadence, et les races latines qui sont restées fidèles à l'Église romaine, ne sont pas sauvées. C'est vrai, nous ne le nions pas. » Le fait constaté, l'évêque l'attribue à ce que les nations catholiques ne remplissent point leurs devoirs religieux. Admettons l'explication, mais d'où vient cette infidélité, cette révolte? n'est-ce pas parce que le catholicisme n'est pas en rapport avec les besoins des peuples modernes ? Si l'infériorité des peuples catholiques est certaine, il est difficile de ne pas l'attribuer au catholicisme.

que l'Angleterre jusqu'au xive siècle. Les Magyars, peuple de race jaune et touranienne, ont défendu leur liberté avec plus d'héroïsme, de persévérance et de succès que les Germains. Les Basques, probablement berbères, ont su repousser toutes les tyrannies et conserver leurs autonomies locales jusqu'à ce jour. Le progrès des nations germaniques n'a commencé à devenir plus rapide que depuis le xvie siècle, et aujourd'hui l'Italie, à peine constituée, se réveille; elle commence à briller, dans toutes les branches scientifiques, d'un éclat si sérieux, qu'un professeur de l'Université de Louvain veut y envoyer étudier notre jeunesse. L'observation des faits ne permet donc pas d'attribuer à l'action de la race la différence de destinée des différents peuples européens.

Ce qui est incontestable, c'est que certaines institutions, certains souverains, certains auteurs ont exercé une influence si profonde sur certains peuples, que leur caractère s'en est trouvé modifié d'une façon presque permanente; et ainsi on est disposé à attribuer au sang un effet qui vient du dehors. Une tournure particulière donnée aux idées et une certaine direction aux mœurs, transmises ensuite de génération en génération, constituent ce caractère national qu'on ne peut nier et qui distingue le Français, l'Américain, l'Anglais, l'Allemand.

Le Prussien a un caractère très marqué et très différent de celui des autres tribus teutonnes. Il est raide, méthodique, sévère, dur pour lui-même et pour les autres, économe, laborieux, clairvoyant, nullement adonné à la *schwærmerei*, pratique en tout, excellent fonctionnaire, caporal inimitable, et, dans les hautes régions, mathématicien, stratégiste et homme d'État de premier ordre. D'où vient le caractère prussien ? Il a été formé, comme le territoire, par le travail persévérant des souverains et l'influence séculaire des institutions. Avant le xvie siècle, ce type était inconnu. C'est le Grand-Électeur et le Grand Frédéric, le protestantisme, l'armée, le service et l'instruction obligatoires, qui l'ont créé. Le caractère américain diffère beaucoup du caractère anglais, et pourtant le Yankee est bien de pur sang anglais et saxon. Il a été formé par l'esprit puritain et par les institutions que cet esprit a produites.

Si la France ne réussit pas à établir la liberté sur des bases stables, c'est qu'elle a été profondément pénétrée de l'esprit romain, qui est mortel pour la liberté, et non parce qu'elle a dans le sang

ou dans le cerveau quelque infirmité qui la rende incapable de vivre libre. Avant la conquête romaine, l'Italie était remplie de confédérations libres, comme celles des Samnites, et de villes libres comme celles de la grande Grèce. Rome même a fourni à l'histoire de la liberté quelques-unes de ses plus belles pages. Mais quand Rome eut conquis le monde connu, elle n'y introduisit pas un régime représentatif ou fédéral; elle y appliqua simplement son régime municipal, qui ne convenait pas au gouvernement de tant de provinces, de langues et de civilisations différentes. Pour tenir ensemble le faisceau de toutes ces parties si diverses de l'Empire, il fallut établir une centralisation administrative absolue, et en même temps les dissensions intérieures aboutirent au despotisme. Ainsi se forma cet absolutisme administratif, cette centralisation toute puissante qui broya partout les autonomies locales et qui brisa du même coup l'indépendance individuelle.

Le christianisme se constitua à l'origine sous forme de petites sociétés indépendantes où régnait la liberté, l'égalité, la discussion, l'élection et le système représentatif. Mais quand ce culte fut devenu le catholicisme romain, il adopta peu à peu le système de gouvernement de l'empire. Il en résulta que les peuples qui furent soumis à l'influence de la Rome impériale, puis de la Rome catholique, furent dressés à l'obéissance et à la servitude. Les Germains, beaucoup moins soumis à cette double influence, conservèrent l'indépendance individuelle, le goût de la liberté, des autonomies locales, du régime électif et représentatif que les Latins avaient aussi possédé primitivement. La féodalité, qui n'est autre chose que la bande germanique établie en pays conquis, fit succéder partout en Europe, même dans les pays du Midi, l'indépendance individuelle — pour les nobles bien entendu — à la centralisation administrative et despotique. Mais les rois se mirent bientôt à l'œuvre, aidés par les juristes, pour rétablir le pouvoir absolu dont ils trouvaient le type dans la Rome impériale. L'Église suivit une marche parallèle, remplaçant les anciennes libertés par l'omnipotence papale.

Au XVIe siècle, la royauté et l'Église approchaient de la réalisation de leur idéal. C'est alors qu'éclata le mouvement de résistance et d'émancipation qui avait sa racine dans l'individualisme germanique et qui, par conséquent, triompha dans les pays où cet esprit s'était conservé, tandis qu'il échoua dans les pays où l'influence romaine avait été plus forte. La Réforme fortifia encore le sentiment

de liberté chez les peuples qui l'adoptèrent, parce que, retournant aux origines du christianisme, elle rétablit les élections, les autonomies locales, la discussion, c'est à dire des institutions libres. Dans les pays où la Réforme fut étouffée, le despotisme triompha à la fois dans l'État et dans l'Église.

La perfection du régime despotique fut atteinte d'abord en Espagne sous Philippe II, et un peu plus tard, en France sous Louis XIV. Les derniers restes des libertés du moyen âge furent partout extirpés. La centralisation romaine fut rétablie comme sous les Césars. La révolution française ayant échoué, Napoléon imprima à l'absolutisme administratif une activité et une puissance encore plus irrésistibles, et jusqu'à présent les Français ne sont pas encore parvenus à rompre avec ces fâcheuses traditions.

Ce qui a empêché la liberté de prendre fortement racine dans le sol français, c'est l'influence de Rome, de la Rome impériale d'abord et de la Rome papale ensuite.

Les peuples qui avaient conservé l'habitude de la liberté et le sentiment de l'indépendance individuelle, originairement commun à toutes les tribus aryennes, furent encore fortifiés dans ces dispositions par le culte qu'ils adoptèrent au XVI[e] siècle. Les peuples que le despotisme impérial avait déjà pliés à la servitude, furent confirmés dans cette faiblesse par le catholicisme, qui enseigne l'obéissance passive. Les peuples latins qui, comme Vaud, Genève et l'Engadine, adoptèrent la Réforme, se sont montrés aussi propres à manier des institutions libres que les Néerlandais ou les Anglo-Saxons.

De l'étude de l'histoire, on peut donc conclure que si les Français parviennent difficilement à conserver la liberté, cela vient des institutions et des traditions, non de la race. Il en résulte qu'en changeant les institutions civiles et religieuses, on modifierait peu à peu le caractère et on arriverait au même résultat qu'en Amérique ou en Angleterre. Je n'ignore pas la puissance des traditions. Lutter contre son passé est difficile. Il y faut un vouloir persévérant; mais de grandes catastrophes engendrent de grandes résolutions et d'héroïques efforts.

La revanche de la France devrait consister à naturaliser sur notre continent les libres institutions de l'Amérique. Elle arriverait ainsi à exercer une influence plus grande que jamais, et cette fois uniquement bienfaisante. Mais pour atteindre ce but, de profondes réformes seraient indispensables. J'essaierai d'indiquer celles qui paraissent les plus urgentes.

C'est de l'enseignement à tous les degrés qu'il faudrait s'occuper d'abord. Ce n'est que par la diffusion universelle de l'instruction que les institutions démocratiques se maintiennent et donnent de bons résultats en Amérique et en Suisse. M. Taine vient de nous montrer, dans une peinture effrayante de réalité, comment fonctionne le suffrage universel en France. C'est vraiment la souveraineté de l'ignorance, le règne des ténèbres. C'est le suffrage universel qui a nommé et toujours soutenu Napoléon III, alors même qu'il avait déjà conduit la France au bord de l'abîme. Si l'on ne veut pas enlever au peuple le droit de voter, il faut donc l'éclairer ; sinon il n'y a point de salut. Il est même impossible de prévoir à quelles solutions, à quelles catastrophes peut mener le système d'élection tel qu'il est organisé maintenant.

Dans l'enseignement supérieur, tout est à faire. Les facultés actuelles, isolées et peu dotées, n'exercent guère d'influence. Il faudrait les grouper en puissantes et glorieuses universités, comme celle de Paris au moyen âge ou celles de tous les autres pays encore aujourd'hui. Les détails donnés de temps à autre sur la situation des études supérieures sont affligeants au delà de tout ce que l'on peut imaginer. Récemment, il a fallu refuser la moitié des élèves pour les cours de chimie à l'école de médecine, faute de place. M. Pouchet nous apprend que, dans la patrie de Cuvier et de Bichat, il n'y a point de chaire d'anatomie générale. M. Victor Meunier nous a tracé le tableau navrant de l'état où l'Empire a laissé l'enseignement supérieur. Tandis qu'en Allemagne on donne des millions pour établir un institut de chimie ou de physiologie, les savants français sont obligés d'étudier dans des entre-sols, sans lumière, et dans des laboratoires insuffisants, sans appareils, sans ressources d'aucune espèce.

L'enseignement moyen est mieux pourvu, mais il faudrait mettre fin à la claustration des jeunes gens empruntée aux couvents et provoquant le développement des mêmes vices. L'influence fâcheuse de l'internat sur les mœurs en France vient d'être encore récemment démontrée jusqu'à l'évidence par M. Sainte-Claire Deville [1]. Les faits qu'il cite sont frappants.

Pour donner à l'enseignement primaire et supérieur le développement indispensable, il est nécessaire que tout le monde soit con-

[1] *Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.* Août 1871.

vaincu qu'il y va de l'avenir du pays et mette cette question au-dessus de toutes les autres. Il ne suffit pas de s'en occuper mollement et d'y consacrer les miettes qui tombent de la table toujours trop opulente des autres budgets. Particuliers et gouvernement devraient rivaliser d'efforts et de sacrifices comme en Amérique. On regarde à 20 millions pour établir la gratuité, et ce sont des centaines de millions qu'il faudrait donner sans compter.

Mais où trouver l'argent? Dans les budgets de la marine et de l'armée. Si la Prusse avait imposé à la France, comme l'a fait Napoléon à la Prusse après Iéna, l'obligation de limiter son armée à 40,000 ou même 80,000 hommes, elle lui aurait rendu le plus signalé service. Voyez les États-Unis: la guerre terminée, ils ont vendu leur flotte et réduit leur armée à 35,000 hommes. Sans doute, la position de la France est toute différente, et, en temps ordinaire, je comprends que ce pays ne veuille désarmer que de commun accord avec les autres États. Mais aujourd'hui il faut courir au plus pressé, et le plus pressé, à mon avis, est de refaire le pays en répandant l'instruction. Si on augmente le budjet de la guerre, comme on le fait en ce moment, et si pour y faire face on élève les impôts et on charge d'entraves toutes les transactions; si, en même temps, on néglige la culture des sciences et la diffusion des lumières, qui seules rendent le travail fécond, ils est impossible qu'on ne soit pas devancé par l'Allemagne, qui réduit les impôts, qui fait tout pour faciliter les échanges et qui ne recule devant aucune dépense pour favoriser les progrès des sciences. Est-il sage de tout sacrifier à l'armée pour recouvrer la prépondérance, alors que l'entretien de cette armée empêche de faire ce qui est indispensable au progrès du pays et au développement de sa richesse? N'est-ce pas tourner le dos au but qu'on poursuit?

L'organisation administrative exige aussi de grandes réformes. La constitution naturelle de la société est celle-ci. D'abord, la commune, qui est comme une extension de la famille et où l'homme trouve aide et protection; puis, la province ou le canton, qui administre les intérêts d'une région; enfin, tout au-dessus, l'État qui fait les lois générales, en assure l'exécution et ne s'occupe que des intérêts réellement communs à tout le pays.

En France, la commune a conservé une certaine autonomie; mais la province a été anéantie, car le département n'est qu'un rouage de la centralisation. Il faudrait reconstituer les anciennes provinces et

leur attribuer le règlement de beaucoup d'objets dont s'occupe aujourd'hui l'assemblée nationale, au grand détriment de tous. Par exemple, les travaux publics et l'enseignement moyen devraient leur être restitués. On rappellerait ainsi la vie politique aux extrémités, au lieu de l'attirer au centre, où elle cause des maux de différentes sortes, entre autres l'excès de la législation, *over-legislation*, comme disent les Anglais, et l'abus du parlementarisme. Ce sont là des maux dont souffrent spécialement la France et l'Italie. Les Chambres, toujours réunies, toujours discutant, toujours troublées par les intrigues des partis, agitent le pays inutilement. Il faut faire peu de lois. La société doit se développer librement et par elle-même. Les lois sont nécessaires, sans doute; mais comme elles constituent toujours des entraves, il ne faut pas les multiplier, ainsi qu'on le fait de nos jours.

Quatre mois de session devraient suffire. Dans certains États de l'Union américaine, le Parlement ne se réunissait qu'une fois tous les deux ans. En Norwège, un des pays les plus libres et les plus démocratiques de la terre, il ne siège qu'une fois tous les trois ans. On ne voit pas que la félicité publique en souffre.

Fédération des communes constituant la province, fédération des provinces constituant l'État, voilà la forme nécessaire des sociétés libres. Le despotisme l'a brisée ou en a empêché la formation. Il faut aujourd'hui s'en rapprocher de nouveau, à mesure que les localités deviennent plus capables de se gouverner elles-mêmes.

Autre réforme tout aussi indispensable. La critique et le public devraient réagir énergiquement contre l'immoralité croissante des œuvres d'imagination. Les romans, les pièces de théâtre ne semblent avoir de sel que s'ils contiennent au moins un adultère et un bâtard. Quand on peut réunir les deux, le succès est assuré. Les journaux catholiques s'élèvent avec raison contre cette littérature malsaine.

Ce n'est pas que Vienne, Londres ou Berlin méritent le prix de vertu plus que Paris; mais les œuvres littéraires, qui représentent l'esprit national, sont plus pures en Allemagne et en Angleterre et n'apportent pas, dans les familles honnêtes, l'écho et l'influence du monde de la débauche et de la licence. Le théâtre moderne français est devenu une véritable peste. La contagion qu'il répand, rend la régénération morale presqu'impossible.

Chose essentielle, il faudrait ranimer le sentiment du devoir.

Mais pour le peuple, cela ne se peut qu'en réveillant le sentiment religieux. Or, dans les pays catholiques, le réveil du sentiment religieux aboutit inévitablement au triomphe de l'absolutisme papal. Il faut donc choisir entre l'irréligion qui mène au scepticisme, à l'indifférence, à l'affaiblissement du sentiment moral, et la religion qui conduit à la servitude. Le remède serait dans une réforme religieuse. L'Allemagne la tente en ce moment. Aura-t-elle encore assez d'énergie et de foi pour persévérer? Peut-être. Mais ni en France, ni en Belgique, on ne peut rien espérer de ce côté. L'aplatissement inouï du père Gratry donne la mesure du degré d'énergie qui reste aux âmes. La lutte continuera donc entre le fanatisme romain et l'incrédulité railleuse de Voltaire. Or, Voltaire sera à la longue vaincu par Loyola. C'est, à mon avis, le plus triste côté de la situation actuelle.

Le grand remède serait un large enseignement de la morale universelle, au-dessus des partis et des cultes, en vue de former avant tout des hommes et des citoyens.

Le respect et le goût de la liberté manquent encore singulièrement à tous les partis en France. Ce qu'il y a de plus affligeant, ce n'est pas que le gouvernement porte atteinte aux droits individuels, c'est que les journaux, gardiens naturels des immunités de la nation, ne réclament pas ou approuvent. Voici quelques exemples récents.

Le ministre de l'intérieur ordonne de fermer tout cabaret où se signera une pétition pour demander la dissolution de l'Assemblée, quoique le droit de pétition soit reconnu même dans les gouvernements absolus. Un préfet fait saisir la presse d'un journal de l'opposition, et cela paraît naturel. Distribue-t-on des brochures pour justifier la politique de l'empereur déchu, aussitôt le gouverneur militaire de Paris donne l'ordre aux soldats d'arrêter les porteurs de ces brochures. On prépare, en ce moment, des lois contre l'*Internationale*, contre les grèves et contre la presse. Cette intolérance est l'esprit même du catholicisme, qui reste toujours le ressort des âmes, même chez ceux qui croient l'avoir rejeté [1].

[1] « Si paradoxal que cela paraisse, dit M. John Lemoine, la France de 89 est également la France du *Syllabus*. Or, dans la doctrine du *Syllabus*, qui est la seule doctrine catholique, la liberté est un mal, ou plutôt c'est le mal. Par conséquent, le libre examen, les libres discussions, la libre interprétation sont

Je suis convaincu que l'origine des principales fautes commises par la France doit être cherchée dans l'influence du catholicisme. C'est le catholicisme qui a amené le triomphe du despotisme sous l'ancien régime, qui a fait avorter la Révolution française et qui, aujourd'hui encore, organise une véritable croisade contre la diffusion de l'instruction, d'où dépend, en grande partie, l'avenir de la France.

Cette hostilité montre clairement où il faut porter tous les efforts. Je voudrais voir rebâtir les Tuileries pour y installer la grande université de Paris, généreusement dotée et comptant les hommes les plus distingués du pays parmi ses professeurs. Dans l'ancien palais du roi trônerait le vrai souverain de l'avenir, la science. La France affirmerait ainsi aux yeux du monde qu'elle veut s'adonner tout entière au progrès de la civilisation. C'est en s'élevant au-dessus des nations rivales par la noblesse de ses sentiments, par la multiplicité de ses découvertes, par les améliorations du régime politique et social, qu'elle prendrait une revanche dont l'humanité tout entière profiterait et dont la Belgique surtout aurait à se féliciter.

condamnés *à priori*; par conséquent, la presse, qui est la forme principale de toutes ces libertés, est un mal. Cette doctrine domine toute notre éducation nationale, toute notre politique. »

LA CRISE POLITIQUE DE 1871 EN BELGIQUE [1].

(*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1872.)

Il y a quelques jours, l'attention de l'Europe était tout à coup appelée sur Bruxelles. La Belgique, qui mène d'ordinaire cette existence calme et heureuse des peuples qui n'ont pas d'histoire, était en proie à une agitation profonde dont la gravité augmentait de jour en jour. Des foules tumultueuses remplissaient les rues de la capitale; elles poursuivaient de leurs clameurs les membres de la majorité sortant de la Chambre des représentants, elles criaient: « A bas le ministère! à bas les voleurs! » Devant le palais du souverain, elles ajoutaient, il est vrai: « Vive le roi! » mais elle n'en oubliaient pas moins le respect dû dans un pays libre à l'indépendance de la représentation nationale et à la dignité du pouvoir exécutif.

A l'étranger, on crut que la Belgique se trouvait à la veille d'une de ces crises redoutables qui se terminent par une révolution ou par un coup d'état. Les amis du régime parlementaire s'affligeaient de le voir ébranlé dans un pays où ils le croyaient définitivement assis, consacré par une pratique toujours heureuse de quarante années. Les ennemis de la liberté s'empressaient d'y chercher un argument en faveur du despotisme. L'assemblée de Versailles y vit même une raison, affirme-t-on, pour ne point retourner à Paris. Heureusement toutes ces alarmes ne se sont pas trouvées justifiées. Les ministres qui avaient provoqué cette violente opposition, se sont retirés: d'autres hommes politiques de la même opinion ont pris leur place.

[1] Traduction néerlandaise sous le titre de : *De jongste crisis in België*, vertaald door A. G. V. A. (Kampen, L. van Hulst, 1872).

L'agitation s'est apaisée comme par enchantement, et la Belgique est rentrée dans son calme habituel. Quoique déjà presque oubliée au milieu des graves soucis qui tiennent les esprits en éveil ou plutôt dans l'anxiété, cette crise mérite une étude plus attentive pour deux motifs. D'abord elle a soulevé un cas de pratique constitutionnelle extrêmement difficile, et tous les pays où le régime parlementaire existe, peuvent tirer un utile enseignement de la manière dont la difficulté a été résolue à Bruxelles. En second lieu, elle est le symptôme d'une situation très grave qui n'est pas seulement propre à la Belgique, mais qu'on rencontre, avec des caractères presque identiques, dans la plupart des pays catholiques.

I.

Rappelons brièvement les faits, et on comprendra sans peine l'irrésistible mouvement d'opinion qui s'est produit en Belgique. Supposez qu'après la chute du système de Law, quand le célèbre financier venait de se dérober par la fuite aux fureurs de la population, un ministère se fût formé avec quelques-uns des administrateurs de la compagnie d'Occident, et que ce ministère eût nommé gouverneur de province un des administrateurs de la compagnie d'Orient; qu'eût dit la France? L'exaspération eût été telle que le régent aurait dû choisir entre la perte du pouvoir et le renvoi immédiat d'un semblable ministère. Ce qui se serait passé à Paris en 1719, vient de s'accomplir à Bruxelles en 1871. Voilà en peu de mots l'explication de l'incident. La Belgique avait eu son Law dans la personne de M. Langrand-Dumonceau, fait comte par le pape. Même superposition de sociétés se prêtant mutuellement leur crédit, même engouement de la part de la noblesse, même mélange d'idées justes et d'expédients injustifiables, même succès vertigineux d'abord et même chute désastreuse bientôt après; seulement les mirages de la Hongrie tenaient lieu de ceux du Mississipi.

En parlant de Law à propos de M. Langrand, je ne crois point faire tort à celui-ci. Law était un honnête homme. Il est arrivé à Paris avec plus d'un million, et il en est parti pauvre. Il a été un des précurseurs de l'économie politique et de la science financière. Ses principes étaient justes et ses idées fécondes. La Banque de France, les grandes sociétés anonymes, la conversion de la rente, la circulation financière, tous ces puissants mécanismes de l'indus-

trie et du commerce contemporains ne sont que l'application de ses conceptions. M. Langrand, pour faire réussir en Belgique une nouvelle édition du « système », s'était appuyé sur deux idées. La première était une idée purement financière, au fond très bonne, si elle avait été mise en œuvre avec habileté et probité. Elle consistait à emprunter à la Belgique des capitaux qui, étant abondants, s'y louent bon marché, pour les employer en Hongrie en prêts hypothécaires et en achats de domaines rapportant un grand intérêt, parce que le capital y est rare. La seconde idée était plus ingénieuse encore, mais d'une autre nature si complexe et si scabreuse qu'il vaut mieux l'expliquer que la qualifier. Au congrès de Malines de 1863, un orateur, éclairé par les lumières d'en haut et par celles de la haute banque, s'était écrié: « Les capitaux sont aujourd'hui païens et barbares; il faut les ranger sous la loi de l'Église; comme les Sicambres, il faut les appeler au baptême. Il est temps de christianiser les capitaux. » C'était l'idée que les jésuites avaient tenté de mettre en exécution à la fin du siècle dernier, quand ils établirent dans plusieurs pays des maisons de commerce et des comptoirs financiers, Concentrer la richesse entre les mains des familles dévouées à l'Église, donner aux serviteurs de la foi la direction des ressorts économiques et des sources de la production, c'est réaliser d'une façon sûre, sourde, invisible et conforme aux mœurs d'une époque toute industrielle, le rêve d'omnipotence théocratique caressé par la papauté au moyen âge. Le dessein était vaste; il sera poursuivi et avec le temps il finira peut-être par réussir dans certains pays. M. Langrand apporta dans l'exécution une habileté merveilleuse, mais en même temps une avidité de succès qui devait compromettre ses opérations, soit que son génie fût au-dessous de la grandeur de l'œuvre qu'il avait conçue, soit qu'il se laissât entraîner par la soif insatiable de dividendes et de primes de ses associés.

Au début, tout marcha admirablement. Les cultivateurs belges sont à la fois pieux et parcimonieux. Chaque année, ils font leurs pâques et des économies: en tout, ils obéissent à leur curé. Donc, pour leur faire livrer leurs épargnes, il fallait obtenir l'appui du clergé et des évêques, et pour cela le moyen infaillible était d'obtenir une recommandation du pape; afin de gagner le pape, il fallait venir en secours à sa caisse, toujours en déficit. M. Langrand trouva une combinaison vraiment sublime. Il fit un emprunt

romain au pair, la rente romaine étant cotée à 70 environ; puis il proposa aux souscripteurs belges de prendre du nouvel emprunt en leur accordant pour chaque titre de rente deux titres de ses sociétés financières, faisant prime sur le marché d'une somme supérieure à celle que le titre papal perdait. Excellente affaire pour tout le monde; le souscripteur secourait l'Église, semblait pouvoir réaliser ses actions avec bénéfice et recevait comme dividende assuré les bénédictions du saint-père; le grand financier obtenait, lui, l'appui si précieux du Vatican et écoulait ses actions; enfin les coffres de Rome n'étaient plus à sec et la rente romaine se relevait. Le pape, ravi, accorda le titre de comte à M. Langrand, et lui adressa une lettre [1] qui assura le succès de ses sociétés en lui procurant, comme courtiers de placement pour ses titres, les curés et les vicaires des communes rurales. Ceux-ci

[1] Cette lettre est une pièce si curieuse pour l'histoire religieuse de notre temps, que nous croyons devoir la reproduire littéralement :

Monsieur et cher fils André Langrand-Dumonceau, à Bruxelles, en Belgique.

« Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

» Dans ces derniers jours est venu à nous notre très cher fils le prêtre Jean-Népomucène Danielik, du diocèse d'Erlau, envoyé par vous et vos collègues, lequel très humblement nous a remis votre lettre du 12 de ce mois.

« Et nous avons appris tant par cette lettre que par ce prêtre lui-même que par votre initiative, et avec d'autres personnes catholiques du royaume de Belgique, il a été fondé des établissements de crédit foncier afin de favoriser et de développer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans les états catholiques, et en même temps d'arracher les familles catholiques des mains avides d'usuriers rapaces en leur prêtant un secours opportun.

» Nous avons appris également que vous et vos associés, qui sont spécialement chargés de l'administration de ces institutions, vous avez entouré notre personne et ce siège apostolique d'une piété filiale et d'une obéissance remarquable, et que vous et eux avez souverainement à cœur dans ce temps si malheureux, de protéger et défendre sa cause, les droits et la conduite de l'église catholique et de ce siège.

» En considération de quoi, nous vous adressons à vous, cher fils, et à vos associés des éloges mérités, puisque le but principal que vous vous êtes proposé en fondant avec eux les institutions prémentionnées est d'affranchir les familles catholiques de la nécessité de contracter des engagements qui, en raison d'intérêt illicite ou pour tant d'autres causes, sont absolument défendus par les lois divines et humaines.

» En même temps, nous vous exhortons vivement, vous et vos associés dans cette entreprise, de faire en sorte que, grâce à votre religion qui vous distingue ainsi qu'eux, vous dirigiez toujours cette œuvre tout à fait catholique en méprisant entièrement l'appât des richesses, et que votre soumission et votre dévoû-

recommandaient aux bons paysans les lettres de gage des *banques hypothécaires* et de *crédit foncier*, croyant servir ainsi la cause de la religion et l'intérêt de leurs ouailles, sans oublier le leur, car ils touchaient une prime.

Pour accroître encore son prestige, l'habile financier belge était parvenu, en leur donnant de grosses rétributions et en invoquant le but élevé qu'il poursuivait, à enrôler comme administrateurs de ses sociétés des personnes très haut placées par leur nom, leur fortune ou leur position dans le parti catholique. Le succès fut d'abord prodigieux. Comme on se disputait toutes les actions que M. Langrand émettait, toutes montaient à la bourse. On achetait, on revendait et on faisait un beau bénéfice. M. Langrand apparaissait comme une sorte de messie, tel du moins que peut le comprendre une époque affamée d'or. Il suffisait de toucher son manteau ou de ramasser les miettes de sa table pour s'enrichir. Un économiste très défiant d'abord, mais ensuite converti par l'effet de la grâce, écrivait que « Dieu même n'offrait pas plus de garanties que Langrand. » Ce dieu de la finance recevait une sorte de culte; on lui écrivait: « Je vous embrasse, je ne respire que par vous. » C'était Law en décembre 1719. La première affaire donna un bénéfice fabuleux: elle s'appelait la *banque hypothécaire*. Elle céda tout son avoir à une nouvelle société du « crédit international » créée exprès en Angleterre pour le lui racheter. Les cinq ou six fondateurs touchèrent 6 millions et gagnèrent 300 pour 100 en moins d'un an; c'était le miracle de la multiplication des pains sous une forme appropriée aux besoins modernes. Ceux qui étaient favorisés de cette manne céleste, n'y comprenaient rien eux-mêmes;

ment envers notre personne et ce saint-siège s'affermissent et s'augmentent de jour en jour davantage sur leurs bases inébranlables.

« En attendant, nous demandons humblement à Dieu, très bon et très grand, qu'il daigne bénir vos soins, vos projets et vos travaux communs, afin que ces institutions dirigées selon la règle de notre très sainte religion, aboutissent au véritable bien de la famille catholique tout entière, en prenant de jour en jour plus d'accroissement.

» Et comme augure de ces bénédictions et comme gage de notre affection paternelle envers vous, nous vous accordons du fond du cœur et avec amour, à vous, monsieur et cher fils, et à tous vos associés catholiques dans cette entreprise, notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 21 avril 1864, de notre pontificat la 18e année.

» Pius PP. IX. »

c'étaient cependant des hommes d'état de haute capacité et d'une probité au-dessus de tout soupçon. Ils disaient: C'est merveilleux en effet ; mais ce ne sont pas des feuilles mortes comme celles que le diable, dans la légende, donne pour les pièces d'or: ce sont de beaux écus sonnants.

Bientôt arrivèrent les déceptions. Les domaines de Hongrie avaient été achetés trop cher; on voulait les vendre par parcelles, mais les acheteurs ne se présentaient pas ou ne payaient pas. Les annuités des lettres de gage rentraient mal. Les initiés voyaient qu'on marchait vers une catastrophe; cependant le génie de M. Langrand n'était pas à bout d'expédients. Grâce à ses hautes relations dans toute l'Europe, il prit pour base d'opération le continent tout entier, la France, l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas, ramassant partout des capitaux, essayant partout des affaires nouvelles, distribuant de l'argent pour s'assurer l'appui des journaux bien pensants et pour faire triompher dans les élections les candidats de la bonne cause. Quand une société avait épuisé la plus grande partie de son actif en dividendes pris sur le capital, en commissions, en traitements au noble état-major qui prêtait son nom, on créait une société nouvelle qui reprenait l'avoir de la précédente, et le même manège recommençait. Le public admirait cet inépuisable enfantement de compagnies financières. Il en confondait les noms, mais il souscrivait au hasard. La clientèle était de première volée; ainsi le prince La Tour-et-Taxis s'engagea pour 17 millions; l'empereur d'Autriche se trouva lui-même entraîné dans l'affaire comme tuteur du prince. On ne se rappelait pas que Law avait inventé des actions engendrant par une sorte de parthénogénèse des lignées d'autres actions qu'on appelait en leur temps « les mères, » « les filles » et « les petites-filles ». Tout cela ne pouvait pas durer.

Les avertissements des gens bien renseignés, les inimitiés politiques, les haines soulevées en Hongrie par les opérations frauduleuses d'agents subalternes, l'avortement de certaines entreprises très importantes, comme celle du rachat des biens ecclésiastiques en Italie, qui devait se faire avec l'agrément du pape et des évêques, les querelles intestines des administrateurs entre eux, toutes ces circonstances précipitèrent une débâcle inévitable dès le début, et qui n'avait été retardée que par l'extrême habileté du directeur-général et par le persistant aveuglement des souscripteurs. M. Lan-

grand alla habiter Paris, puis Londres. Il promettait de temps en temps de relever le féerique édifice, sitôt bâti, sitôt tombé, qui aurait enrichi tous ses fidèles sans les perfides attaques de ses ennemis. La faillite fut prononcée en décembre 1870. Certains administrateurs trop peu prévoyants furent déclarés responsables et, par un concordat avec les créanciers, restituèrent presque tous leurs bénéfices. La justice instruit l'affaire, qui donnera lieu à une série de procès interminables. On ne peut encore apprécier exactement le total des pertes; on prétend cependant que cette étonnante aventure aura couté à l'épargne belge plus de 100 millions.

Ce qui est plus grave qu'une perte d'argent, des intérêts d'un ordre plus élevé ont été compromis. Quoique le nombre des personnes réellement coupables soit très restreint, l'éclat à été si grand que l'antique renom de probité, dont la Belgique était fière, s'est trouvé atteint à l'étranger. Le sentiment religieux, exploité par les ministres du culte pour engager les paysans à livrer leurs économies, a dû être ébranlé dans plus d'une âme naïve, et quoiqu'en pensent les jésuites, il est toujours fâcheux que la foi serve dans des prospectus d'enseigne et d'appât. Enfin le parti catholique, à qui son nom devrait imposer le soin de ne donner que des exemples de haute moralité, a vu plusieurs de ses hommes politiques les plus considérables forcés de se condamner à la retraite, et d'autres nuire encore plus à leur cause en restant sur la scène. La Belgique a donc triplement souffert : dans sa foi, dans sa réputation d'honnêteté, dans la considération de l'un de ses grands partis.

Le lecteur s'étonnera peut-être qu'ayant à faire connaître une crise politique, nous n'ayons parlé que de finance. C'est que la finance, la politique et la religion, dont les champs d'action devraient être toujours rigoureusement séparés, ont été mêlées en cette affaire d'une façon si intime que l'on ne peut faire comprendre l'incident politique sans rappeler d'abord le désastre financier qui l'a provoqué, comme on va le voir.

Les élections de juin 1870 avaient réduit la majorité libérale dans la Chambre des représentants à une ou deux voix. A la suite de cet échec, le ministère Frère-Orban ne crut point pouvoir conserver la direction des affaires. Il offrit sa démission, et le ministère d'Anethan se constitua. Celui-ci procéda, sans même réunir le parlement, à la dissolution des deux chambres. Cet acte était peu régulier, car le ministère aurait dû d'abord se présenter devant

les chambres et ne les dissoudre qu'après avoir constaté un refus de concours. La dissolution doit être non pas un jeu, mais un moyen extrême de sortir d'une situation sans issue. Il est très étrange de renvoyer devant leurs électeurs de nouveaux élus sans leur permettre même de manifester leur opinion. Il s'est trouvé ainsi que plusieurs, n'ayant pas été renommés, n'ont pu mettre le pied au parlement.

Une faute plus grave au point de vue constitutionnel a été de dissoudre le sénat. Il est naturel que les hommes de parti qui arrivent aux affaires, veuillent avoir les deux assemblées à leur dévotion absolue; mais le souverain doit résister à ce désir autant qu'il le peut, sinon la raison qui a fait établir deux chambres, n'existe plus. Si l'une doit être exactement le reflet de l'autre, l'une des deux est une rouage inutile. Le but d'une chambre haute est de constituer un centre de résistance contre l'omnipotence du parti triomphant. On a eu tort de chercher ce point d'appui dans la richesse, au lieu de le demander à la science politique et à l'expérience des affaires; mais il est bon que cette résistance se trouve quelque part. En Belgique, le sénat est une institution mal conçue : ses membres sont nommés par les mêmes électeurs qui choisissent les représentants : on a seulement limité leur choix de façon qu'ils ne puissent être représentés comme ils voudraient et devraient l'être. Cependant, comme le mandat de sénateur dure huit ans, on peut dire que sénat personnifie au moins l'esprit de tradition. Or, si l'on soumet le sénat à des dissolutions fréquentes, il perd cet avantage: le mandat de huit années n'est plus qu'une fiction. On n'a qu'une seconde édition, réduite et non améliorée, de la chambre basse.

Les secondes élections de 1870 apportèrent aux catholiques, par suite d'un système électoral vicieux, une grande majorité dans les deux chambres, quoiqu'ils n'eussent pas obtenu la majorité des votes. Parmi les membres du ministère, plusieurs avaient rempli des fonctions dans les sociétés Langrand, et presque aucun n'avait l'habitude du maniement des affaires publiques. Il se défendirent très faiblement contre l'opposition. Souvent ils furent réduits à se taire ou à chercher une pitoyable retraite dans la clôture prononcée par une majorité amie. Malgré de fréquentes maladresses et plus d'une faute, il se seraient maintenus néanmoins; mais par un oubli inconcevable de ce qui est dû au sentiment moral du pays,

ils nommèrent aux fontions de gouverneur du Limbourg M. De Decker, ancien ministre et homme d'état estimé des deux partis, qui malheureusement avait pris une part très active dans l'administration des affaires Langrand. Pour échapper aux créanciers, il avait été obligé de faire abandon de ses biens, et il pouvait être compris dans la poursuite des faits ou délits dont la justice continue encore l'instruction. Cette nomination, injustifiable sous tous les rapports, fut l'origine de l'incident du mois de novembre dernier. On a essayé d'en rejeter la responsabilité sur le roi; mais le bourgmestre de Bruxelles a déclaré dans un banquet public que c'était le ministère qui l'avait proposée, et il paraît certain que le roi l'avait vivement déconseillée.

Une circonstance inattendue vint faire ressortir toute la gravité de la faute commise par le ministère. Les papiers secrets de M. Langrand furent livrés à la publicité par suite de circonstances vraiment extraordinaires. L'habile financier, en quittant Paris au moment où le siège allait commencer, avait laissé tous ses papiers dans l'appartement qu'il occupait. Les curateurs à Bruxelles en furent instruits, et ils parvinrent à faire pénétrer par pigeons dans Paris assiégé une demande d'apposition de scelés, qui fut exécutée au domicile du failli le 1er février 1871. La lecture des documents saisis ayant donné au juge-commissaire de la faillite la conviction que « des manœuvres frauduleuses de toute nature avaient été employées pour s'emparer des capitaux du public, » il crut devoir faire autographier les pièces les plus importantes, afin de faciliter la recherche des délits. C'est à l'aide de ce dossier que M. Bara, ancien ministre de la justice, est venu révéler à la Chambre des représentants, dans la séance du 22 novembre, une série de faits qui provoquèrent dans tout le pays et surtout à Bruxelles une explosion d'irrépressible indignation. Ce qui mit le comble à l'exaspération du public, c'est que la majorité, pour épargner ceux de ses membres que la discussion pouvait compromettre, mit fin aux débats en votant la clôture et en autorisant le ministère à ne pas répondre.

Alors eurent lieu ces regrettables manifestations qui ont attiré l'attention de l'étranger. Sans doute, elles étaient inspirées par un sentiment honnête, et il faudrait le plaindre, le peuple dont la fibre morale serait assez émoussée pour supporter, sans la plus énergique protestation, d'être administré par des hommes exposés

à des poursuites judiciaires ; mais un peuple libre a des moyens de manifester son indignation plus dignes que des attroupements et des huées. Il peut recourir aux pétitions, aux *meetings*, aux votes des corps constitués, et même à ces grandes processions organisées avec un mot d'ordre, des bannières et des chefs connus, comme celles qui ont lieu souvent en Angleterre et aux États-Unis.

Pour mettre fin à l'agitation, le ministère accepta la démission de M. De Decker. C'était une satisfaction donnée à de justes susceptibilités, mais elle ne suffisait pas. Le principe de la responsabilité ministérielle exigeait manifestement la retraite du ministre de l'intérieur qui avait nommé M. De Decker, qui avait défendu sa nomination au sein des Chambres, et qui le lendemain acceptait sa démission. Le cabinet ne voulut point le comprendre. Il crut ne pas devoir céder devant ce qu'il appelait une émeute. Il ne voulait pas, disait-il, compromettre l'indépendance et la dignité du gouvernement. Cependant les manifestations devenaient de plus en plus vives, la situation s'aggravait, il fallait prendre un parti. Le ministère inclinait vers la répression au moyen de l'armée. Le roi au contraire pensait qu'il valait mieux changer de cabinet que de faire couler le sang. Le dissentiment était complet. Le roi appela au palais un représentant dont le savoir, apprécié au dehors, lui a valu le titre de correspondant de l'Institut de France, M. Thonissen, professeur à l'université de Louvain. Son esprit conciliant, son caractère indépendant et estimé par les deux partis, tout le désignait au choix de la couronne ; mais la majorité catholique déclara qu'elle n'accorderait son appui qu'au ministère d'Anethan, et celui-ci déclara qu'il resterait au pouvoir. C'était rendre la tâche de M. Thonissen impossible. Un parti vraiment conservateur n'aurait pas dû agir ainsi. En effet les catholiques semblaient vouloir provoquer une lutte à main armée qui aurait porté un coup terrible au régime parlementaire, comme à la situation que la Belgique occupe aux yeux de l'Europe, et qui aurait laissé entre les deux partis une source de haines irréconciliables. D'autre part, ils forçaient le roi à une de ces interventions personnelles qu'il faut épargner autant que possible à la royauté constitutionnelle. Le roi ne voulait pas employer l'armée contre des foules de bourgeois ordinairement fort paisibles : il préférait tenter une politique de conciliation et d'apaisement. La majorité, en empêchant le souverain de choisir dans ses rangs des hommes qui auraient été les

agents habiles de cette politique, ne faisait preuve ni de sagesse ni de prévoyance. Le roi cependant ne céda point; il fit savoir aux ministres que, d'après lui, l'intérêt du pays exigeait leur retraite, c'est à dire que, le cabinet refusant de déposer ses portefeuilles, il les lui redemandait. Cet acte du roi provoqua, comme il fallait s'y attendre, une extrême irritation dans le parti catholique, dont les journaux firent entendre des paroles menaçantes pour l'avenir de la royauté. *Le Bien public* de Gand, journal honnête, qui défend les idées ultramontaines avec toute l'intolérance du fanatisme le plus convaincu, publia un article se terminant par ces mots : « Il importe aux chefs des peuples de ne pas décourager le dévoûment et l'appui des bons citoyens; il y a en effet pour les princes un malheur plus irréparable que celui d'être attaqués, c'est celui de n'être pas défendus. » Un représentant qui rédige seul un journal où il préconise le suffrage universel et attaque les dépenses militaires, M. Coomans, s'était écrié au sein de la chambre : « Nous venons d'assister aux funérailles de la Constitution. » La droite applaudit le mot avec fureur; les journaux catholiques répétèrent la même idée sous toutes les formes, en y ajoutant ce commentaire significatif : aujourd'hui, lorsqu'une constitution est violée, elle entraîne d'autres institutions dans sa chute. Les ultramontains se sont toujours montrés beaucoup plus hostiles envers Léopold II, bon catholique semble-t-il, qu'envers son père, protestant ou même philosophe un peu sceptique ; c'est sans doute parce qu'ils espéraient faire du jeune roi un instrument docile et qu'ils ont été déçus.

Il faut examiner avec quelque attention la révocation du ministère de M. d'Anethan. Cet acte a été considéré comme un vrai coup d'état par ceux qu'il atteignit ; ils ont même assez peu respecté les fictions constitutionnelles pour le faire entendre aux chambres, mettant ainsi directement en cause la prérogative royale malgré ce principe fondamental, qu'aucun acte du roi ne peut être discuté, puisqu'il doit toujours être couvert par la signature d'un ministre. Léopold II n'avait certainement pas violé le texte de la Constitution; celle-ci dit en effet : Le roi nomme et révoque les ministres. Mais n'avait-il pas porté atteinte à l'esprit du régime parlementaire, qui exige que le ministère représente la majorité des chambres, et tombe seulement quand celle-ci l'abandonne ? Un souverain qui enlève leurs portefeuilles à des ministres jouissant

de la confiance du parlement, n'inaugure-t-il pas le régime du gouvernement personnel ? Je pense qu'il faut distinguer. Si le souverain agit ainsi pour faire prévaloir sa volonté, il est incontestablement infidèle à l'esprit du régime constitutionnel, quoiqu'il puisse ne faire qu'user d'un droit que la constitution lui reconnaît ; mais, quand il n'a d'autre but que de satisfaire aux vœux de la majorité du pays, momentanément en désaccord avec la majorité des représentants, ou d'apaiser une agitation qui pourrait compromettre la sécurité des institutions établies, dans ce cas il remplit au contraire l'office qui constitue l'un des avantages les plus certains de la royauté. En révoquant le ministère d'Anethan, le roi Léopold II n'avait en aucune manière voulu faire prévaloir sa politique ou sa volonté; il avait seulemeut voulu sauver la dignité et l'autorité du gouvernement, compromises par des fautes inexcusables, et mettre fin à des manifestations très naturelles, mais regrettables, sans enlever le pouvoir au parti qui avait la majorité dans le parlement.

Les précédents à l'acte du roi des Belges ne manquent pas dans l'histoire du régime constitutionnel. En Angleterre, à deux reprises différentes (1784 et 1807), le roi George III renvoya le ministère, quoi qu'il fût soutenu par la majorité du parlement. En 1833, George IV retira sa confiance au ministère Melbourne, dont il n'approuvait pas la politique à l'égard de l'Irlande, et il appela aux affaires lord Wellington et Robert Peel, quoique le parti tory ne pût compter que sur le quart des membres dans la chambre des communes. Il fallut une dissolution pour permettre au nouveau ministère de gouverner. Ces laborieuses négociations sont racontées avec détails dans les mémoires de Robert Peel. En Belgique même, le roi Léopold Ier révoqua MM. de Theux et de Meulenaere en 1836, à cause d'une divergence de vues sur la politique étrangère. Il confia le pouvoir au général Goblet, et, M. de Theux ayant refusé de contresigner cette nomination, ce fut M. de Mérode qui le fit. Enfin les évènements de 1857, appréciés à cette époque dans la *Revue* par M. Guizot, offrent la plus grande ressemblance avec ceux qui viennent de se passer récemment à Bruxelles ; le roi Léopold II n'a fait que suivre exactement la ligne de conduite que son père avait adoptée dans une situation identique. En 1857, le ministère, composé de catholiques modérés, MM. De Decker, Nothomb et le comte Vilain XIIII, avait soumis à la chambre un

projet de loi sur la charité qui aurait eu pour résultat de faciliter l'établissement des couvents, déjà si nombreux en Belgique. Les représentants libéraux le combattirent, pendant vingt-sept séances consécutives, avec toute l'énergie d'un patriotisme ardent, effrayé de l'avenir du pays. Ces débats acharnés, les profondes alarmes de l'opinion libérale provoquèrent une vive agitation. Les rues de Bruxelles se remplirent, à l'heure des séances, d'une foule compacte qui se livrait à des manifestations hostiles envers les représentants catholiques. On prétend que le roi songea un moment à monter à cheval à se mettre à la tête des troupes pour dissiper les rassemblements; le fait est contesté, et en tout cas, s'il conçut cette idée, il y renonça. Comment charger des foules inoffensives, composées presque uniquement de bourgeois aisés et criant : *Vive le roi! A bas les couvents !* Un roi constitutionnel doit s'appuyer sur l'affection de la nation; il lui faut, à tout prix, éviter que le sang soit versé autrement que pour défendre la vie et la propriété des habitants paisibles. Léopold I[er] le comprit. Il écrivit au chef du cabinet une lettre, aussitôt publiée par les journaux, où il définit, avec un suprême bon sens, la règle de conduite qu'un souverain doit suivre en de pareilles conjectures. « Sans me livrer à l'examen de la loi en elle-même, disait-il, je tiens compte, comme vous, d'une impression qui s'est produite à cette occasion dans une partie considérable de la population. Il y a, dans les pays qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires, de ces émotions rapides, contagieuses, se propageant avec une intensité qui se constate plus facilement qu'elle ne s'explique, et avec lesquelles il est plus sage de transiger que de raisonner. » Les chambres furent ajournées, la loi dite « des couvents » retirée. Les élections communales ayant prouvé la répulsion que les projets du parti catholique soulevaient dans le pays, le ministère crut devoir aussi donner sa démission. Le même personnage politique dont la nomination comme gouverneur du Limbourg a provoqué la crise récente, M. De Decker, motivait sa retraite par des raisons qui prouvaient une grande sagacité. « J'ai la majorité dans les chambres, disait-il, mais je ne suis pas sûr qu'elle s'appuie sur la majorité de la nation. Or c'est une des positions les plus dangereuses que l'on puisse faire à un pays constitutionnel que de le gouverner avec une majorité qui peut être accusée de ne plus représenter fidèlement les sentiments et les vœux de la nation. » Sage maxime, dictéeévidem-

ment par le souvenir des évènements de 1848, et que les ministres des pays libres ne devraient jamais oublier. Le roi désira connaître l'opinion des hommes d'état étrangers. Il en consulta plusieurs en Angleterre et en France. MM. Guizot et Thiers émirent chacun leur opinion. M. Guizot, dans la *Revue*, inclinait vers la résistance; au contraire M. Thiers, dans une lettre adressée au roi, approuva complètement sa conduite, et surtout le retrait de la loi.

En 1871, le roi Léopold II agit comme son père; seulement il eut moins d'hésitation encore en ce qui concernait l'emploi de l'armée dans les rues de la capitale. Il voulait absolument éviter de recourir à cette extrémité, comme il le dit à M. Thonissen, qu'il avait d'abord chargé de la formation d'un nouveau ministère.

On peut se demander si Léopold Ier en 1857, si Léopold II en 1871, ont sagement agi en cédant devant les manifestations de la foule et en abandonnant un ministère appuyé sur la majorité du parlement, parce qu'il était en butte à l'hostilité d'une partie de la population. N'est-ce pas porter atteinte à la sincérité du régime constitutionnel et humilier la dignité de la couronne? Si quelques cris poussés dans la rue suffisent pour renverser un cabinet, le pouvoir abdique et le règne de la populace commence. — Sans doute ce danger est réel et il est grand. Ce qui a perdu la révolution française, ce sont les *journées*, c'est à dire les coups de force du peuple de Paris dictant ses volontés à une assemblée terrorisée. Le premier devoir des partis est de savoir être minorité, sauf à reconquérir le pouvoir par les moyens légaux. Quand les partis se disputent la suprématie les armes à la main, au moyen d'insurrections populaires ou de *pronunciamientos* militaires, c'en est fait des institutions libres; elles ne sont plus qu'un vain nom, et elles ne tarderont pas à faire place au despotisme, à moins que la nation vouée à une anarchie intermittente, comme au Mexique, ne trouve même plus en son sein assez d'éléments consistants pour faire durer une forme quelconque de gouvernement.

La Belgique, grâce à Dieu, n'en est pas là. Les manifestations récentes à Bruxelles, de même que celles de 1857, étaient pacifiques. Les libéraux n'ont pas songé un moment à employer le fusil ou le pétrole. Les foules qui en 1857 criaient: « à bas les couvents! » et en 1871 « à bas les voleurs ! » étaient composées pres-

que uniquement de gens aisés et bien mis ; leurs adversaires les ont même appelés des révolutionnaires en gants jaunes [1]. C'était un soulèvement de l'opinion, une émotion profonde, comme en éprouvent tous les pays qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires; ce n'était pas une émeute. L'Angleterre en a vu de bien autrement sérieuses, sans que le régime parlementaire en ait été ébranlé ou déconsidéré. Encore l'an dernier, le chancelier de l'échiquier, M. Lowe, ayant proposé un impôt sur les allumettes chimiques, avec cette ingénieuse devise: *ex luce lucellum*, une vive agitation envahit les classes laborieuses, qui remplirent de processions les rues aboutissant au parlement, et l'impôt fut retiré.

On comprend et on admirerait volontiers la conduite plus fière de ces hommes d'état qui, forts de leur raison et soutenus par la conscience de leur droit, adoptent l'orgueilleuse devise: *yo contra todos y todos contra yo*, et qui, trouvant une âpre jouissance dans leur impopularité même, résistent jusqu'au bout aux clameurs populaires. Seulement l'expérience a prouvé que c'est ainsi qu'on marche aux abîmes. Le gouvernement parlementaire est un régime bourgeois, d'un tempérament délicat, qui vit de transactions, de concessions et de ménagements. Ni le point d'honneur chevaleresque ni l'aristocratique orgueil du stoïcien n'y sont de mise. Le point d'honneur, — très différent de l'honneur, qui ne devrait être qu'un autre mot pour dire la vertu, — oblige à ne point céder devant l'ennemi, dût-on y perdre la vie. Dans un duel, qui recule est déshonoré. Certaines personnes voudraient voir le point d'honneur régler la conduite des hommes d'état dans la pratique du régime constitutionnel ; c'est une funeste erreur. Quand on n'expose que sa vie, on peut ne jamais rompre d'un pas; mais, quand la destinée de tout un pays est en jeu, il faut écouter la voix de la raison et les leçons de l'expérience. Monter à cheval et mitrailler des citoyens désarmés, plutôt que de laisser tomber un ministère, peut

[1] L'un des administrateurs des sociétés Langrand, un ancien ministre, M. Nothomb, étant venu dire à la Chambre que les gens qui avaient poussé des huées sous ses fenêtres, portaient des bottes éculées, des chapeaux défoncés et des habits troués, M. Bara lui répondit : « Quoi d'étonnant? ce sont vos actionnaires. » Sans doute quelques gamins se sont mêlés à la foule, ils ont même cassé des carreaux à coups de pierres ; mais tout le dégât a été payé par la ville moyennant la somme de 66 francs, juste 14 francs de moins qu'en 1857. On le voit, en Belgique, tout se fait à bon marché.

paraître digne d'un chevalier; mais certainement ce n'est pas ainsi qu'on fonde la liberté. Voyez Louis-Philippe, excellent roi et scrupuleux observateur des lois: il conserve le ministère Guizot, parce qu'il a la majorité dans les chambres, il ne tient pas compte de la puissante agitation qui trouble le pays: la chute du ministère entraîne celle du trône. En 1857, Léopold Ier sacrifie un ministère qui a ses sympathies et que soutiennent les chambres: il achève en paix son long règne et laisse un trône solidement appuyé sur le respect de tous les citoyens. Les libertés sont illimitées, et cependant jamais il n'a été nécessaire d'y apporter des restrictions. Son fils vient de l'imiter. On s'indigne, on dit que c'en est fait de la Constitution; mais déjà toutes ces exagérations s'effacent, l'agitation est calmée, et le régime parlementaire continue à fonctionner avec autant de régularité qu'auparavant.

Si la Constitution belge doit périr, ce n'est pas l'esprit de modération et de transaction qui la fera succomber; ce sera l'esprit contraire: la violence, l'obstination et le fanatisme. Supposons que le roi, commandant de l'armée, eût permis au ministère d'Anethan de faire usage des batteries que les ministres avaient fait venir à Bruxelles pour défendre leurs portefeuilles et faire taire de désagréables clameurs; la répression eût été prompte et complète, car la peur rend féroce, et l'artillerie belge est, assure-t-on, la plus perfectionnée de l'Europe. Les canons d'acier fondu eussent « fait merveille, » et les obus à balles eussent nettoyé les rues; mais la royauté, avec ce sang sur son manteau, eût-elle été plus forte? Les deux partis, l'un exalté par son sanglant triomphe, l'autre exaspéré par ce massacre inutile, seraient devenus irréconciliables. La lutte aurait changé de caractère; au lieu d'un débat entre adversaires qui s'estiment, elle serait devenue un combat mortel entre des ennemis acharnés qui n'aspirent qu'à se détruire.

Dans un pays libre, il faut des partis, — sans eux, le régime parlementaire ne peut marcher; mais il faut qu'un lien commun les unisse, et que, malgré leurs divisions, l'amour de la patrie leur dicte, dans les circonstances graves, une entente nécessaire et des résolutions communes. Quand les partis mettent le triomphe de leur opinion au-dessus de l'intérêt de l'État, il en résulte un antagonisme si profond qu'il conduit à la ruine de la liberté. Jusqu'à ce jour, en Belgique, les deux partis qui se sont unis en 1830 pour la fonder, ne sont encore séparés par aucun de ces souvenirs ou de

ces griefs irrémissibles qui ailleurs menacent trop souvent de mener à la guerre civile; mais que le sang coule, et il en sortira des haines furieuses. Plus de ménagements alors. Le parti catholique, emporté par la logique de ses doctrines et de sa situation, voudra appliquer les décrets du Vatican, et il ne reculera pas devant une compression à outrance. Le parti libéral, pour sauver les libertés modernes, aura recours à tous les moyens et à toutes les alliances. Il est heureux pour la Belgique que son roi l'ait préservée de cette redoutable situation en refusant d'employer l'armée pour une question de portefeuilles.

Le roi Léopold II joint à beaucoup d'esprit, de tact et de bonté, le respect le plus scrupuleux du régime constitutionnel ; jamais il ne manque une occasion de faire paraître ce respect dans ses paroles et dans ses actes. Cette conduite a si admirablement réussi à son père, qu'il s'est fait une loi de suivre son exemple. Si jusqu'à présent on a pu lui faire un reproche, c'est de trop céder aux ministres que la majorité de la Chambre lui désigne, et d'être ainsi un monarque trop parlementaire. Singulier reproche, dira-t-on, et qu'on n'a jamais fait à aucun souverain ! Pour bien juger ce cas, il faut se rappeler que, dans le gouvernement représentatif, le principal rôle et la très grande utilité de la royauté est de détendre certaines situations critiques qui, sans une intervention du pouvoir exécutif, seraient sans issue. Dans la crise récente, supposez que la royauté n'eût pas existé ou ne fût pas intervenue, et presque inévitablement on en serait arrivé à des résolutions violentes et à un conflit. Cependant, si le roi a bien fait de révoquer un ministère qui ne voulait pas se retirer, quand l'intérêt du pays l'exigeait, il aurait bien fait aussi de résister avec plus de fermeté à certaines nominations regrettables, notamment à celle qui a donné lieu à tout l'incident. Léopold Ier avait un certain tiroir très profond où il ne parvenait pas à retrouver les pièces et surtout les nominations qu'il n'aimait pas à signer. On a pu regretter une ou deux fois que le roi Léopold II n'ait pas encore rencontré ce fameux tiroir dans l'héritage paternel. Sous le feu roi, les ministres s'en plaignaient. Rien de plus naturel. Les hommes au pouvoir croient toujours servir les intérêts du pays en servant ceux de leur parti, puisqu'ils sont convaincus que le triomphe de leur opinion peut seul assurer la prospérité de la nation; mais précisément parce qu'ils sont hommes de parti, ils peuvent oublier les ménagements dus à

des adversaires politiques et vouloir fixer le pouvoir en leurs mains par des mesures écrasant définitivement la minorité. Il peut être utile et juste que le roi s'y oppose dans les limites qu'autorise la constitution et que la nation tolère. « Je suis convaincu, disait Léopold Ier en 1857, et je le dis à tout le monde, que toute mesure qui peut être interprétée comme tendant à fixer la suprématie d'une opinion sur l'autre, qu'une telle mesure est un danger. » En politique, il faut réduire ses adversaires à l'impuissance en enlevant à leur opinion l'appui que certaines parties de la population leur accordent, non en les écrasant par la force des lois ou des armes.

Résumons ce qui précède. En révoquant les ministres dont les fautes et les maladresses compromettaient le pouvoir, en les remplaçant par des hommes d'état choisis par la majorité et dignes de la représenter, le roi Léopold II a suivi la ligne de conduite la plus conforme aux exigences du régime constitutionnel et aux enseignements de l'histoire du gouvernement parlementaire. Il n'a violé la Constitution ni dans son esprit ni dans sa lettre. L'apaisement complet du pays prouve déjà la sagesse de sa résolution, et l'opinion catholique ne peut que se féliciter d'avoir à soutenir au pouvoir des hommes capables au moins de bien gouverner. Les crises de 1857 et de 1871, si heureusement terminées, semblent prouver cette règle très importante de pratique constitutionnelle : Lorsque, dans un pays libre, un ministère soulève, chez une grande partie de la population honnête, une opposition assez violente et des manifestations assez hostiles pour qu'elles ne puissent être réprimées sans l'emploi des armes, le pouvoir exécutif doit appeler d'autres hommes à la direction du gouvernement.

II.

La crise que la Belgique vient de traverser, n'a été qu'une de ces émotions passagères qui troublent de temps en temps l'existence des peuples libres ; la Suisse et l'Angleterre en ont vu bien d'autres. En elle-même, elle n'a rien de grave ; malheureusement elle est le symptôme d'une situation qui recèle de grands dangers pour l'avenir. Ces dangers menacent non pas seulement la Belgique, mais tous les pays catholiques. Ils résultent surtout de deux causes : premièrement de l'esprit tout différent qui anime d'une

part les villes, de l'autre les campagnes ; se condement, du but que poursuit le clergé catholique.

En tout temps et partout, la façon de penser, de sentir et d'agir des habitants de la campagne a été très différente de celle des habitants de la ville. Le campagnard vit isolé; son esprit ne s'aiguise point, ses sentiments ne s'enflamment point au contact de ses semblables. Il est rebelle aux idées nouvelles, il les redoute et s'en défie. Le succès de l'industrie qu'il exerce, l'abondance de ses récoltes dépendent d'influences qu'il ne peut diriger, et par suite il est, comme l'homme primitif, disposé à demander la réalisation de ses vœux à l'intervention des prêtres et à la puissance mystérieuse des sacrifices. Quand la terre est ensemencée, il n'a plus qu'à attendre les effets du soleil et de la pluie, dont il ne dispose pas; il est ainsi incliné à une sorte de fatalisme. Les procédés de culture ne varient guère ; de là l'esprit de routine et de conservation. Les conditions du travail qu'il accomplit, font donc que le paysan est conservateur, superstitieux et soumis au clergé. Dans l'empire romain, les paysans sont restés païens, *pagani*, le nom l'indique, quand déjà les villes étaient gagnées au christianisme.

Dans les villes, au contraire, les idées nouvelles pénètrent rapidement. La discussion, l'échange des pensées, la fermentation intellectuelle qui est naturelle aux hommes assemblés, prédisposent les esprits au changement et au progrès, quand une doctrine saine y exerce son empire. Chaque matin, Athènes demandait : Qu'y a-t-il de nouveau ? Voilà le type de l'esprit qui règne dans les cités. En outre, dans l'industrie manufacturière, le succès ne dépend plus de la faveur des éléments, il dépend de l'habileté de l'homme et de l'application de ses connaissances. On attachera par conséquent plus de prix aux découvertes de la science qui rendent le travail productif, qu'aux incantations du prêtre destinées à rendre les éléments propices. Les villes sont donc portées aux nouveautés, peu soumises à l'action du clergé, et par suite, quand ces deux tendances sont poussées à l'excès, révolutionnaires.

Sous la monarchie absolue, l'opposition entre les villes et les campagnes ne crée nulle difficulté, car toutes deux sont pliées sous le joug commun ; mais, quand les pouvoirs émanent de l'élection, il peut sortir de cet antagonisme deux partis si hostiles que des agitations incessantes et même la guerre civile en résultent. C'est

une des sérieuses difficultés de la démocratie représentative. Les États-Unis y échappent, parce que le paysan n'y existe pas. Grâce à un enseignement populaire répandu partout à profusion depuis l'origine, grâce aussi à un culte favorable à la diffusion des lumières, le cultivateur américain est aussi aisé et aussi éclairé que l'habitant des villes. En Suisse, il n'y a guère de grandes villes. A Genève, la ville est presque tout l'état, comme dans les républiques grecques, et ainsi l'opposition rurale est peu à redouter. Dans les cantons primitifs, avec un régime complètement démocratique, règne un esprit fortement attaché aux vieilles coutumes et hostile aux nouveautés ; seulement, comme il n'y a que des campagnards, la lutte n'est pas à craindre. Elle a cependant éclaté dans le canton de Bâle, et, pour y mettre un terme, il a fallu diviser l'état en deux demi-cantons : Bâle-ville et Bâle-campagne. L'Italie ne connaît pas encore cette cause de trouble, parce qu'elle n'a accordé le droit de voter qu'à un petit nombre de citoyens. C'est en France et en Belgique que le danger est surtout apparent. Napoléon III a essayé de gouverner avec l'appui des campagnes, et il y a réussi pendant vingt ans ; mais Paris d'abord, et ensuite, à mesure que l'esprit d'opposition s'élevait, presque toutes les villes ont voté contre les candidats bonapartistes. Les régiments résidant dans les grandes villes ont été gagnés par leur esprit, et ainsi l'empereur s'est trouvé acculé dans une situation très périlleuse, dont il n'a cru pouvoir sortir que par une grande guerre, de grandes victoires et d'heureuses conquêtes. L'insurrection de Paris, l'hostilité ou le défaut d'entente entre la capitale et l'assemblée de Versailles, l'antagonisme entre les aspirations républicaines des villes et les projets et les vœux monarchiques de la majorité « rurale » de la chambre, tous les malheurs de la France et la poignante incertitude qui pèse sur son avenir, proviennent de l'esprit si différent qui anime les populations des villes et celles des campagnes. La Belgique n'a point passé par d'aussi terribles épreuves, parce que, n'ayant pas le suffrage universel, le gouvernement n'est pas tombé encore, d'une façon définitive, aux mains des représentants de la campagne. Depuis 1830 et surtout depuis 1848, l'opinion libérale qui l'emporte dans les villes, a été ordinairement au pouvoir. Or, quand l'opinion des villes gouverne, les troubles ne sont pas à craindre, parce que c'est toujours dans les villes qu'ont lieu les émeutes ou les insurrections qui peuvent renverser les institutions

établies. Les campagnes, plus inertes, se laissent gouverner paisiblement par leurs adversaires politiques. Les villes au contraire, plus ardentes et plus remuantes, supportent difficilement que le pouvoir soit exercé par des hommes qui ne pensent point comme elles, et quand une cause de surexcitation arrive, la foule est toujours prête à descendre dans la rue. Alors se présente un grave dilemme. Si on cède, le régime représentatif semble faussé, le droit des majorités méconnu; si on réprime, c'est la guerre civile; et l'histoire de l'Espagne ou mieux encore celle du Mexique montre qu'une fois engagé dans cette voie, on n'en peut presque plus sortir malgré les efforts les plus dévoués des hommes de bien. C'est comme un cercle vicieux d'insurrections et de répressions sanglantes où les citoyens, en proie à toutes les fureurs des factions, oublient le salut du pays et couvrent le sol de ruines. Alors les nations désespérées demandent au despotisme un repos démoralisant, le seul qu'il puisse donner, heureuses encore si elles peuvent trouver en elles-mêmes les éléments d'un gouvernement stable quelconque, et si elles ne sont pas condamnées à rouler, de révolution en révolution, dans une décadence sans remède.

En Belgique, le parti libéral n'a pas perdu l'espérance de revenir au pouvoir par les voies régulières. Après les élections de juin 1870, qui ont amené les catholiques à la direction des affaires, j'ai entendu dire : C'est le règne des charrues croyant en Dieu qui commence. — Le sentiment religieux est indispensable à l'exercice régulier de la liberté; mais, si ce sentiment doit servir d'instrument politique entre les mains d'un parti qui voudrait asservir les hommes à l'omnipotence du prêtre et porter atteinte aux conquêtes de l'esprit laïque et de la civilisation moderne, la Belgique à son tour passera par des crises très sérieuses.

Le second danger et le plus grave vient en effet des doctrines et des desseins de l'Église catholique. Tocqueville, ce grand et clairvoyant esprit, qui a admirablement décrit les périls qui menacent les sociétés modernes, n'a pas vu celui-là. Il constate la haine furieuse de la révolution française contre l'Église; mais il l'attribue à l'alliance que celle-ci avait contractée avec l'ancien régime et, cette alliance ayant cessé, il pense que l'hostilité cessera en même temps. En ce point, il s'est trompé ; cette opposition n'a fait que grandir, s'envenimer et s'étendre. Elle était bornée à certains groupes d'hommes ; elle envahit tous les pays soumis à Rome : l'Espa-

gne, l'Italie, la France, la Belgique et tout récemment les pays catholiques allemands, qui en avaient été complètement préservés jusqu'à ce jour. Faut-il s'en étonner? Rome a déclaré que la civilisation et les libertés modernes sont des fléaux, une peste qu'il fallait extirper. Ces anathèmes sont devenus des dogmes depuis que le pape a été proclamé infaillible. Les peuples se laisseront-ils arracher ces libertés qu'ils ont conquises au prix de leur sang et d'un séculaire effort? Peut-être, mais non sans lutte. De là cet antagonisme, cette guerre à mort entre l'Église et l'esprit moderne. Tocqueville ne l'a point vu, parce que, comme beaucoup de cœurs généreux, il refusait de croire qu'il y eût incompatibilité entre l'Église et la liberté. Aujourd'hui malheureusement l'illusion n'est plus possible. Montalembert et Lacordaire sont morts désavoués, le père Hyacinthe et Dœllinger sont excommuniés. M. Veuillot exprime la véritable doctrine romaine sanctionnée par l'autorité infaillible du pape, quand il dit: « Il n'y a, il ne peut y avoir de catholicisme libéral. Les catholiques libéraux qui sont vraiment catholiques, ne sont pas libéraux, et ceux qui sont vraiment libéraux, ne sont pas catholiques. » En Belgique, les journaux de l'épiscopat tiennent le même langage.

L'Église vise à reprendre la direction suprême de la société civile. Voici sur quelles raisons elle se fonde. La société civile, l'État, reposent sur certaines notions de droit et de morale. Si vous punissez le meurtre, le vol, l'attentat aux mœurs, c'est que vous considérez ces faits comme mauvais et criminels. Si vous établissez la propriété, l'hérédité, la sainteté des contrats, c'est en vertu de certains principes de justice; mais ces principes du juste et de l'injuste, du bien et du mal, la raison si faible, si incertaine de l'homme n'arrive pas à les découvrir sans les lumières de la révélation. Les opinions humaines, toujours variables et ordinairement contradictoires, ne peuvent décréter ces lois immuables, qui seules doivent servir de base stable à la société. Pour les trouver, il faut recourir à la raison divine, perpétuellement manifestée par l'organe de son vicaire infaillible. C'est donc le pape qui est le juge suprême des lois civiles et politiques: lui seul peut décider souverainement de ce qui est bien et juste; conséquemment tous les chefs d'état, assemblées, présidents ou rois, lui doivent obéissance. Les nations qui méconnaissent son autorité, tomberont dans une irrémédiable anarchie. Si l'on admet ces prémisses, d'une part l'impuissance de

la raison humaine pour découvrir ce qui est juste et bien, de l'autre l'infaillibité papale, je ne crois pas qu'il y ait rien de sérieux à répondre. Le fidèle, à moins qu'il ne s'insurge contre l'autorité de l'Église, est ainsi logiquement conduit à reconnaître la souveraineté suprême du pape et de ses délégués les évêques, même dans les affaires civiles.

En Belgique, cette doctrine est plus près de se réaliser que partout ailleurs. Elle s'enseigne dans les collèges des jésuites et à l'université de Louvain, où se forme la plus grande partie de la jeunesse. Un professeur de cette université, écrivain de talent et correspondant de l'Institut, M. Charles Périn, vient d'exposer ces idées dans une étude intitulée *Les libertés populaires*, où il cherche les conditions de salut des sociétés contemporaines. « Ce que Dieu prescrit, dit M. Périn, et ce qu'il interdit, voilà le devoir et le fond obligé de toutes les lois. L'infaillibilité du pouvoir établi de Dieu pour promulguer et interpréter sa loi donne les garanties essentielles de toute liberté sociale, tandis que la faillibilité des pouvoirs humains expose à toutes les servitudes. Si peu de part que prenne l'homme, en vertu d'un droit qui lui serait propre, dans la détermination des principes qui constituent l'ordre spirituel, et l'autorité de ces principes sera amoindrie... Ou bien, à raison de l'incompétence des pouvoirs civils en matière morale, il faudra renoncer à rien réprimer, et ce sera la licence ; ou bien il faudra réprimer au nom de la majorité et de sa seule autorité, et ce sera l'arbitraire. » Ainsi, c'est entendu : les laïques et la société civile qu'ils constituent, sont incompétents en fait de morale. Il s'ensuit qu'ils ne peuvent ni décréter le droit ni punir le crime sans les lumières et le contrôle du chef infaillible de l'Église. Le pape est donc bien effectivement le souverain des peuples et des rois, et tous doivent lui obéir. C'est la pure doctrine du *Syllabus*. Il ne faut point s'étonner qu'on l'enseigne à Louvain, puisqu'elle est devenue un dogme.

Au moyen âge, dans sa lutte mémorable avec l'empire, la papauté n'a pas réussi à faire reconnaître sa souveraineté universelle. Aujourd'hui, dans les pays catholiques, elle à toute chance d'y arriver, sans violence, simplement, en tirant un parti habile des libertés qu'elle anathématise. Si le clergé, au moyen du confessionnal, parvient à faire nommer aux fonctions électives les hommes de son choix, il se rend maître de tous les pouvoirs, et par son intermédiaire, c'est vraiment le pape qui gouverne, ainsi que le veut M. Périn. En Bel-

gique, le but est presque atteint. Les électeurs de l'opinion catholique obéissent aux ordres des curés, les curés aux ordres des évêques, et les évêques aux ordres du pape. Les représentants catholiques ne sont ainsi que les délégués de l'épiscopat, et le primat de Belgique, l'archevêque de Malines, est le vrai souverain, puisqu'il peut faire agir à son gré la majorité du parlement, qui fait les lois, désigne les ministres et gouverne.

L'épiscopat n'usera point immédiatement de sa puissance pour établir le régime politique que Rome considère comme seul légitime. Les évêques, surtout celui de Malines, M. Dechamps, sont habiles et prudents. Ils savent qu'en abusant de leur pouvoir, ils pourraient provoquer dans le pays une réaction en faveur de leurs adversaires. En outre, le nombre des hommes politiques qui, quoique appartenant à leur opinion, sont plutôt conservateurs que sectaires, est encore assez considérable pour qu'il faille tenir compte de leur répugnance contre toute mesure extrême. Le ministère actuel est composé d'hommes de cette nuance. Ils se garderont de pousser les libéraux à bout, et au besoin ils résisteront aux exigences excessives du clergé; mais ces hommes encore imbus des idées de conciliation de 1830 disparaissent. Ils sont remplacés par des élèves ou amis des jésuites, prêts à tout faire pour assurer le triomphe de l'Église. Quand les deux chambres seront peuplées de membres de cette nuance, comme l'espèrent les évêques, c'est alors qu'ils feront adopter des mesures qui réduiront le parti libéral à l'impuissance et rendront définitif le règne des couvents et des pères de l'ordre de Jésus.

Les hommes du XVIIIe siècle et leurs héritiers n'ont pas vu l'influence décisive de la religion sur la destinée des peuples. Ayant cessé de croire, ils n'ont pas compris l'empire que les croyances exercent. Bien peu d'hommes s'en rendent compte, même aujourd'hui. C'est un des grands mérites de M. Edgar Quinet d'avoir prouvé ce fait par l'histoire de la révolution française et par celle des évènements du XVIe siècle. La constitution de l'état finit par se modeler sur celle de l'église, et, si on met obstacle à ce que cette conformité s'établisse, il en résulte des troubles incessants, une lutte acharnée et une instabilité universelle. Le christianisme, à l'origine, était une démocratie égalitaire et libre où tous les pouvoirs émanaient de l'élection. L'autorité était exercée par des assemblées délibérantes, le conseil des anciens pour chaque église

locale, le concile pour l'église universelle ; depuis que le christianisme est devenu le catholicisme, il s'est rapproché successivement, dans une évolution historique de quinze siècles, de l'organisation de l'empire romain. La proclamation de l'infaillibilité du pape vient enfin d'apporter au majestueux édifice son couronnement obligé. Aujourd'hui le gouvernement de l'Église présente l'image d'un despotisme aussi parfait et mieux obéi que celui qui existait à Rome sous les empereurs. Le pape nomme les évêques, les évêques nomment les prêtres, et tous doivent une obéissance sans limite au suprême arbitre de la vérité, au maître des consciences. L'élection par le peuple, générale à l'origine, a cédé la place à l'institution par les supérieurs hiérarchiques. Toute délibération a été supprimée, et le concile lui-même, type admirable du régime parlementaire, reste vénérable d'un temps de libre discussion, a été remplacé par la décision papale *ex cathedra*. Les institutions politiques ont subi un changement parallèle dans les pays catholiques, surtout à partir du XVIe siècle et après le concile de Trente. Les libertés locales et parlementaires ont été anéanties. En Autriche, en France, en Espagne, la centralisation et le despotisme se sont élevés sur leurs ruines. Au contraire les presbytériens, en même temps qu'ils retournaient aux origines du christianisme, fortifaient l'autonomie communale et fondaient des institutions républicaines dans les Pays-Bas, en Angleterre et enfin en Amérique. Un pays catholique qui, comme la Belgique, tentera de fonder un régime de liberté, aura donc à soutenir une lutte à mort contre le clergé, parce que l'idéal du gouvernement ne peut être pour celui-ci que le despotisme théocratique. Or, il n'est pas certain que les amis de la liberté l'emporteront.

La chaire et le confessionnal, quand le clergé ose s'en servir franchement comme moyen d'influence politique, lui donnent un pouvoir presque irrésistible dans tout pays où la foi est encore vive. La lutte devient même impossible pour les libéraux belges dans les campagnes. Il y a deux moyens de propagande : la parole et le journal. Les libéraux ne peuvent se servir ni de l'un ni de l'autre pour gagner des adhérents à leur cause. S'ils allaient parler au village, ils seraient évités comme des malfaiteurs ou chassés à coups de pierres. L'abonnement à leurs journaux est interdit, et qui les lit, ne reçoit point d'absolution. S'ils envoient leurs feuilles gratis, le curé les confisque dans les cabarets, entre les mains du

facteur ou dans les maisons particulières. Le café ou l'estaminet qui les recevrait, serait dénoncé au prône comme un mauvais lieu que tout homme honnête doit fuir. Ceux-là seuls qui ne tiennent plus à l'estime ou qui bravent le respect humain, osent résister, et ils ne contribuent pas à accroître l'autorité du parti qu'ils soutiennent. Pour faire arriver au moins quelques lueurs jusqu'aux électeurs ruraux, M. Bara propose en ce moment d'envoyer les *Annales parlementaires* gratuitement à tous les citoyens jouissant du suffrage; mais les campagnards ne liront point ces longs discours, et le jour où ils prendraient goût à cette lecture, on la leur interdirait. Le livre même ne pénètre plus dans les villes soumises à l'influence du clergé. Dans des cités populeuses, riches, industrielles, de 25,000 à 50,000 âmes, comme Bruges, Courtrai, Ypres, Saint-Nicolas, Alost, il n'y a pas un libraire qui ose vendre autre chose que des livres de messe, des récits de miracles et des images de piété, tandis qu'en Allemagne, dans les Pays-Bas et jusqu'en Transylvanie, j'ai trouvé aux vitrines, dans les moindres villes, des publications nouvelles attestant les besoins intellectuels des habitants. Comment les libéraux pourront-ils lutter contre la chaire et le confessionnal sans la parole, le journal et le livre ?

Dans un semblable milieu, les couvents se multiplient à souhait. En 1846, on comptait 779 couvents et 11,968 religieux, c'est à dire autant qu'à la fin du XVIIIe siècle, quand Joseph II crut qu'il était urgent d'en réduire le nombre. Le recensement de 1866, le dernier qui ait été publié, portait le nombre des couvents à 1,314 avec 18,162 religieux et religieuses. En dix ans, leur nombre avait doublé, et depuis 1866 l'accroissement ne s'est pas ralenti. Il existe aujourd'hui déjà deux couvents par trois communes, bientôt chaque commune en aura un ou deux. Or ces établissements disposent d'une grande influence électorale: ils élèvent les enfants et par les objets de toute nature qu'ils consomment, il disposent de la voix des boutiquiers. En éludant la loi, ils ont constitué des sociétés perpétuelles qui s'enrichissent sans cesse. La peur du purgatoire est une source abondante de legs pieux, et la confession *in articulo mortis* arrache aux célibataires des libéralités considérables qui accroissent chaque année la fortune des corporations religieuses. Leurs maisons s'agrandissent, mais leurs propriétés foncières ne s'étendent pas; elles attireraient les regards et seraient sujettes aux droits du fisc. Des actions au porteur produisent davantage et

échappent à tout contrôle, à toute confiscation. En Hollande, en Allemagne, en France, le nombre des couvents s'accroît régulièrement et rapidement [1]. En Italie même, à peine supprimés comme personnes civiles, ils renaissent sous forme de sociétés en nom collectif. Je n'examinerai pas ici l'influence sociale de ces institutions; je veux seulement montrer que, disposant d'une grande influence politique, elles sont aux mains de l'Église de puissants instruments pour arriver à établir sûrement, par la voie des élections, sa suprématie sur l'État.

Le parti qui obéit au clergé, n'a pas uniquement à sa disposition les armes du moyen âge, — la chaire, le confessionnal et les couvents; — il sait en outre se servir des moyens de lutte employés dans les pays libres et dont il se défiait naguère: les *meetings*, les associations électorales, les pétitions, les agitations, la chasse aux suffrages, le *canvassing* sous toutes ses formes. Dans les villes, les catholiques ont fondé, comme les libéraux, des cercles, des sociétés de musique, des bibliothèques, des conférences, des jeux populaires, des réunions où l'on discute des programmes et où l'on arrête la liste des candidats, dictée d'avance par l'évêque. Ils ne craignent même pas de se coaliser avec les radicaux et les chefs de l'*Internationale* pour renverser les libéraux conservateurs, appelés doctrinaires. A la campagne, la chose est plus simple: le curé est le grand électeur. Il a toutes les chances de l'emporter sur ses adversaires. Il est animé par la foi, ou obéit ponctuellement à un mot d'ordre; il agit avec persévérance, toujours dans les mêmes vues, travaillant pendant vingt ans à se rallier une famille, à renverser

[1] Pour ne citer qu'un ordre, voici l'accroissement du nombre des membres de la compagnie de Jésus. En 1850, on en comptait au plus 4,000. Aujourd'hui, d'après les relevés les plus exacts qu'on puisse obtenir, ils sont 8,837. A propos de l'Italie, je me permettrai de rappeler un souvenir personnel. En Egypte, j'eus la bonne fortune de voyager avec un ancien collègue de Cavour. Sa femme, esprit brillant et juste, me parla longuement de la situation politique de l'Italie. Elle m'expliqua clairement pourquoi le parti clérical n'est presque pas représenté aux chambres. « Les femmes italiennes, me disait-elle, obéissent au confesseur en fait de religion, non en politique, et puis nous n'avons plus de convents. — C'est vrai, lui répondis-je; mais, comme en Belgique, ils reviendront plus nombreux. — Jamais, s'écria-t-elle, n'est-ce pas, mon ami? » Son mari répondit avec un fin sourire : « Dans notre village, nous avions un gros couvent s'étalant au soleil. On l'a incaméré ; il y en a maintenant trois petits qui grandissent dans l'ombre. »

un ennemi ou à gagner une voix au conseil communal. Les libéraux sont désunis, et leurs efforts ne durent point. Aujourd'hui ils s'occupent de politique avec ardeur, demain ils ne songent plus qu'à leurs affaires particulières. On voit ainsi d'un côté une force parfois violente, mais ordinairement intermittente, lutter contre une force constante et sans cesse active. A la longue, la seconde doit l'emporter sur la première.

Les couvents envahissent les campagnes et les villes. A Anvers, à Bruges, à Namur, à Gand, ils occupent déjà plusieurs quartiers ; mais ce qui garantit mieux encore l'existence de l'influence du clergé dans l'avenir, c'est qu'il se rend maître de presque tout l'enseignement. Les filles du peuple, de la bourgeoisie et de la noblesse sont toutes élevées dans les couvents, et il est à peu près impossible d'établir des institutions rivales, car l'épiscopat les tue en leur jetant l'anathème. Toutes les femmes sont donc formées par le clergé et mettent leur enfluence, qui est énorme, au service de l'Église. L'école primaire est sous la main du curé, car il la dirige à titre d'autorité. Dans l'enseiguement moyen, les collèges des jésuites ont plus d'élèves que les athénées royaux, et l'université de Louvain en a autant que les deux universités de l'état ensemble. Tant que les libéraux étaient au pouvoir, les établissements de l'état pouvaient à la rigueur faire contre-poids à ceux du clergé ; mais, si les catholiques restent au ministère, ils peupleront les institutions publiques de professeurs de leur opinion, et alors, à moins que les libéraux ne créent des écoles libres, ce qui est très peu probable [1], l'enseignement tout entier sera soumis à l'Église et deviendra l'organe des doctrines du *Syllabus*.

[1] A Liège, grâce au dévouement d'une personne intelligente et riche, la baronne de W..., une institution supérieure pour demoiselles a été fondée récemment ; mais l'évêque a refusé d'y donner des leçons de religion : il a mis au ban de l'église les dames patronesses, et les confesseurs font les derniers efforts pour empêcher les jeunes filles de suivre des cours où la foi est pourtant scrupuleusement respectée. La nomination de M. Delcour, professeur à l'université de Louvain, au ministère de l'intérieur, crée une situation tout à fait anormale pour les universités de l'état. Il tient dans ses mains le sort de ces institutions, lui, le représentant d'une institution rivale dont ses convictions doivent lui faire désirer le succès. Sans doute, il voudra être impartial, mais l'épiscopat le lui permettra-t-il ? Peut-on espérer qu'il fera ce qu'il faut pour attirer des élèves à Gand et à Liège au détriment de Louvain, à qui il appartient ? Le parti libéral aux chambres a déjà attiré l'attention sur cette situation extraordinaire.

Le parti libéral de son côté a un grand avantage : il répond aux besoins de liberté qui agitent notre époque, et il a pour alliée la science. Néanmoins, sans une réforme religieuse affranchissant les consciences du joug de Rome, il aboutit à une contradiction qui lui communique une irrémédiable faiblesse. Cette fièvre d'irréligion qui s'était emparée des esprits à la fin du XVIIIe siècle, s'est calmée. Le libéral ne pense plus, comme Helvétius ou d'Holbach, qu'un peuple doit vivre sans religion. S'il le disait, il perdrait tout crédit. Donc, pour l'enfant, pour le peuple, pour l'école, il est obligé d'admettre l'intervention du culte; mais les ministres de ce culte dont il admet la nécessité, sont précisément ses adversaires politiques. Ainsi d'une part il appelle le prêtre, et d'autre part il l'attaque avec toute l'énergie et toutes les armes dont il dispose. Quelle force peut sortir d'une situation aussi fausse, aussi contradictoire? Le libéral a beau dire qu'il respecte la religion et qu'il n'a qu'un but, sauvegarder l'indépendance du pouvoir civil contre les empiétements du clergé ; la thèse est juste, mais les conséquences fâcheuses de sa fausse situation ne s'en font pas moins sentir.

Il en résulte d'abord que l'atmosphère de la famille n'est pas religieuse. Le père fait pratiquer à ses enfants un culte qu'il croit erroné, funeste même, et ainsi la jeunesse entend attaquer sans relâche ces prêtres aux mains desquels pourtant on la remet. Enfin le libéral termine ordinairement sa carrière par une cérémonie religieuse dont il n'admet plus l'efficacité. Est-il possible que des croyances fermes, des caractères fortement trempés se forment au milieu de cette suite continuelle de faiblesses, de compromis, de contradictions et d'hypocrisies? Voltaire communiait pour édifier les paysans, et puis, à huis-clos, riait de sa communion et de lui-même; Jean Huss se laissait brûler pour ne pas mentir à sa conscience. L'exemple du premier affaiblit les âmes, l'exemple du second les trempe pour la vie et pour la mort. Soyons bien persuadés de ceci : l'homme qui croit et qui est prêt à combattre et à se sacrifier pour sa foi, finira par l'emporter sur celui qui trouve très spirituel de ne croire à rien et de se moquer de tout.

En Belgique, un parti s'est formé qui veut sortir de l'impasse où est engagé le libéralisme modéré ou « doctrinaire » ; c'est le parti de « la libre pensée ». Secte philosophique encore plus que parti politique, ses adhérents disent : Puisque le catholicisme veut anéantir les libertés modernes et surtout la liberté de conscience, et qu'il

avoue ses desseins, le seul moyen de conserver ces libertés est de rompre définitivement avec le culte catholique. Ils s'engagent par conséquent à faire célébrer les naissances, les mariages et les funérailles sans l'intervention d'aucun ministre de culte. C'est l'hostilité contre toute religion positive qui a pris corps en une société d'enterrements civils. Elle compte un certain nombre de membres dans les loges maçonniques, parmi les officiers, les artisans et les hommes du parti radical. Fréquemment dans les journaux on lit l'annonce d'un enterrement fait par les soins de « la libre pensée ». Cette société ne pourra jamais lutter sérieusement contre la suprématie catholique ; elle hâterait plutôt son triomphe, car le clergé en fait un épouvantail pour ramener les fidèles en leur montrant à quel excès d'impiété arrive le libéralisme. « La libra pensée » est, il est vrai, la conclusion logique et pratique du mouvement purement laïque d'opposition contre l'Église ; mais jamais un grand mouvement d'opinion ne se fera sur une simple négation. Cela est trop froid pour entraîner, pour échauffer les âmes. Il y a plus: en repoussant tout culte, on se met en opposition avec les instincts les plus profonds du cœur humain, et on peut dire avec sa nature même. Que l'homme descende d'un molusque ou d'un infusoire, il n'en est pas moins arrivé à être un animal religieux aussi bien que politique. Il ne se résigne pas au néant; il espère une vie meilleure où règne la justice; il veut un Dieu et un culte, parce qu'ils sont aussi nécessaires aux besoins de l'âme qu'au salut de la société. L'athéisme n'aura jamais ni grande force d'expansion ni grande persévérance dans la lutte. Ce n'est donc pas lui qui arrêtera les progrès de l'ultramontanisme. Pour avoir une situation logique qui lui permette de tenir tête à ses adversaires, le libéralisme devrait se rallier soit à une réforme catholique, comme celle qu'on tente en Allemagne maintenant, soit à une des nuances du protestantisme libéral. Quand il s'agit d'un besoin inné du cœur humain comme la religion, on ne tue que ce qu'on remplace ; malheureusement les libéraux n'attachent plus grande importance aux débats religieux, et ce n'est point dans le scepticisme ou l'indifférence qu'ils trouveront l'énergie nécessaire pour changer de culte : ils continueront à rire de leurs chaînes jusqu'au jour où elles seront assez fortement rivées pour les priver de toute liberté. Les catholiques, qui tiennent les âmes par les sentiments les plus intimes et les plus profonds, ont des armes plus sûres que les libéraux, qui doivent faire appel à l'insurrection des passions et à l'incrédulité.

L'issue de la lutte peut rester douteuse, tant que le suffrage restreint n'aura encore appelé à la vie politique que la bourgeoisie; mais si, par suite de l'alliance des catholiques et des radicaux aveugles, le vote universel était établi en Belgique, l'ultramontanisme l'emporterait définitivement. C'est ce que l'on voit déjà dans les provinces flamandes, isolées par leur langue du reste de la nation et de la Hollande par leur foi. Parmi les députés de ces provinces, qui forment la moité du pays, il n'y en a plus que deux qui soient libéraux, et encore ne sont-ils nommés que grâce à une situation personnelle que le clergé n'a pas osé attaquer. La Belgique a fait deux tentatives pour échapper à la domination ultramontaine, et deux fois elle a échoué. Au XVIe siècle, émancipés par les richesses et les lumières que leur avaient données le commerce et l'industrie, les Flamands avaient brisé le joug; les Wallons, ralliés aux Espagnols, ont aidé à les asservir de nouveau. Au XIXe siècle, l'industrie s'étant déplacée, ce sont les Wallons qui luttent en ce moment; mais les Flamands, aujourd'hui complètement soumis à Rome, servent à leur tour d'instrument pour soumettre les Wallons à la suprématie du clergé. Ce que l'on appelle « la question flamande », à laquelle le réveil des nationalités dans toute l'Europe donne une importance croissante, est une arme de plus que les libéraux ont négligée et dont les catholiques ont su très habilement tirer parti. Ce point mériterait une étude à part : il suffira de dire que, plus on étendra le droit de suffrage, plus les Flamands auront de pouvoir et montreront d'exigences. Aussi le ministère d'Anethan s'est-il empressé d'abaisser le cens pour les élections communales, où la Constitution n'avait point posé de minimum, et les libéraux craignent, aux élections qui auront lieu cette année, de perdre dans les provinces flamandes l'administration des grandes villes, qu'ils conservaient encore. Ce serait un coup terrible pour le parti libéral et même pour la nationalité, car il livrerait le pays flamand à la domination absolue du clergé.

Concluons : le danger qui menace l'avenir de la Belgique, provient de la puissance croissante du parti de l'Église, à qui les couvents, les populations flamandes, le sentiment religieux, la chaire et le confessionnal donnent une influence presque irrésistible. Ce parti, par l'organe de ses journaux, de ses écrivains, de son université, se dit prêt à obéir en tout à Rome et aux doctrines du *Syllabus*, qui condamnent les libertés modernes. Le moment

viendra donc où ces libertés seront minées et attaquées en Belgique. Le parti libéral, appuyé sur les grandes villes, tentera-t-il de résister? La royauté, gardienne de la Constitution, s'efforcera-t-elle de protéger la minorité et de défendre l'indépendance du pouvoir civil, et, si elle le tente, réussira-t-elle? Comme le montrait récemment, l'histoire à la main, un poète national, M. Potvin, depuis le XVIe siècle, tous les soulèvements populaires ont eu lieu à la voix du clergé. Il a renversé déjà deux trônes, celui de Joseph II et celui de Guillaume Ier, et en ce moment même il ne ménage guère le souverain qui a fait d'un droit constitutionnel, dans l'intérêt de la paix publique, l'usage le plus prudent et le plus indiqué. Tout est à craindre du parti purement clérical qui s'élève, car il n'est pas un parti conservateur, quoiqu'il prenne ce nom. Un parti qui place, au-dessus de l'intérêt national, une cause qui lui semble plus sacrée, soit la république, soit l'église, est un danger pour l'ordre social; car il n'hésite pas à renverser les institutions établies pour atteindre son but. Je vois avec regret disparaître les deux partis modérés, tous deux amis de la liberté, qui s'étaient entendus pour donner à la Belgique en 1830 une des meilleures constitutions que l'on ait encore trouvées; et ce n'est pas sans effroi que j'aperçois s'avançant à leur place deux partis extrêmes et irréconciliables.

Ce n'est point en Belgique seulement qu'aura lieu ce redoutable conflit; partout où l'on tentera d'asservir la société civile à l'omnipotence du clergé et du pape, cette entreprise soulèvera une résistance désespérée; mais c'est en Belgique que cette lutte éclatera d'abord et avec le plus d'acharnement, parce qu'elle sort de l'histoire même du pays, et que le parti ultramontain y est plus près de toucher à la réalisation de ses desseins. La royauté constitutionnelle aura-t-elle assez de force, d'habileté, de fermeté pour empêcher que des mesures extrêmes ne provoquent des résistances révolutionnaires, et pour maintenir le pouvoir aux mains d'hommes sages préférant le salut de leur patrie à l'accomplissement des volontés de l'Église? La façon dont le roi Léopold II est parvenu à dénouer la crise récente, peut donner l'espoir que la Belgique ne verra pas de sitôt se lever le jour des grandes épreuves et des combats décisifs.

LE PARTI CLÉRICAL EN BELGIQUE.

(*The fortnightly Review* de Londres, 1er novembre 1872.)

En Belgique, les hommes clairvoyants commencent à se sentir inquiets de l'avenir de leur pays. Il n'y a pas longtemps que l'un des fondateurs de la Constitution belge [1] me disait : « Nous pensions que « pour fonder la liberté, il suffisait de la proclamer, de la garantir « et de séparer l'Église de l'État. C'est avec douleur que je vois que « nous nous sommes trompés. L'Église, s'appuyant sur les districts « ruraux, tend à imposer son pouvoir absolu. Les grandes villes, « acquises aux idées modernes, ne cèderont pas sans lutte. Nous « serons amenés à la guerre civile, comme en France. Nous sommes « déjà dans une situation révolutionnaire. L'avenir me paraît char- « gé de nuages. » Les récentes élections ont rendu le danger plus sensible. Celles pour les chambres ont renforcé la majorité cléricale, grâce aux votes des paysans. Les élections communales, au contraire, ont donné le pouvoir aux libéraux dans toutes les grandes villes. L'antagonisme entre les villes et les campagnes se montre de plus en plus.

Dernièrement, en présence du roi Léopold II, M. Disraëli félicitait la Belgique des quarante années de prospérité et de liberté dont elle a joui, sous les auspices de deux souverains également dévoués au système constitutionnel. Ce panégyrique était mérité, mais le sera-t-il longtemps et n'y a-t-il pas des raisons de craindre que la Belgique ne tombe à son tour dans cet état de malaise, dans ces crises périodiques qui affligent d'autres pays catholiques et qui nous font

[1] C'était feu Charles Rogier.

quelquefois désespérer de leur avenir? Dans tous les cas, les faits que l'on peut observer ici, serviront peut-être à l'instruction des autres peuples. Déjà en Italie, en Allemagne, en Suisse, quand on veut montrer le danger des corporations religieuses, on cite la Belgique.

Que veut le parti catholique? Quels sont les moyens dont il dispose pour parvenir à son but? Quels dangers présenterait sa suprématie? Comment y échapper? Quelle organisation faut-il donner à l'instruction publique pour qu'elle réponde aux besoins du peuple sans devenir une machine de guerre entre les mains du clergé et de l'ultramontanisme? Telles sont les questions capitales dont dépend l'avenir de la Belgique.

La Constition belge a proclamé toutes les libertés consacrées par les lois et les traditions de l'Angleterre. La liberté de conscience et d'opinion, celle de l'instruction, la liberté d'association et de réunion ont toutes été pratiquées sans aucune des restrictions qui, dans d'autres pays et particulièrement en France, ont fait si souvent de toutes ces libertés une phrase mensongère. Le citoyen jouit ici des mêmes droits que de l'autre côté du canal. La Constitution a décidé également la séparation de l'Église et de l'État, comme aux États-Unis et actuellement en Irlande; seulement, par une contradiction qu'expliquent les nécessités du moment, l'État s'est obligé à payer les ministres des cultes, quoiqu'il n'intervienne à aucun degré dans leur nomination. Le Pape nomme directement les évêques et ceux-ci nomment les curés et les desservants. Quels qu'ils soient, l'État est obligé de les salarier. Si Rome choisit des prêtres dont la mission spéciale est de ruiner la Constitution, cela ne fait point de différence; la nation doit les entretenir et leur donner les moyens de remplir leur mission antinationale.

Deux partis se disputent le pouvoir dans le champ clos fourni par la Constitution de 1830 : le parti libéral et le parti catholique ou clérical. Dans chacun des deux partis, il y a des hommes qui n'ont pas la même opinion sur les questions financières, militaires et commerciales. Le seul point qui divise absolument les deux partis, est celui-ci : « Devons-nous soutenir l'influence du clergé ou lui résister, particulièrement pour ce qui regarde l'instruction? »

Le parti clérical s'intitule aussi parti conservateur. Cela est exact dans ce cens qu'il s'appuie sur les classes qui d'habitude tiennent

au passé — les nobles, les paysans et les prêtres. Mais on peut affirmer, comme le disent ses adversaires, que c'est un parti révolutionnaire, parce que, par le fait du clergé qui dirige ce parti, il est hostile aux libertés existantes et tend ainsi à la révolution. Le seul programme, la seule raison d'être du parti libéral est la résistance aux empiètements du clergé.

Le parti clérical est encore composé aujourd'hui des éléments énumérés par le gouverneur des Pays-Bas autrichiens, à l'époque de la révolution brabançonne, dans une dépêche adressée à l'empereur Léopold : « L'aristocratie, les prêtres, les moines, la populace et la « masse de la nation, qui n'est ni démocratique ni aristocratique, « mais qui est excitée par les enseignements fanatiques et subver- « sifs des prêtres. »

L'histoire explique le pouvoir du parti catholique. Il se proclame le vrai parti national et il l'est en effet, dans ce sens que, pendant des siècles, il a exercé une influence prépondérante sur le peuple, et qu'il est intimement lié à ses traditions historiques. Il était l'appui et l'arme des Espagnols qui ont fait de la Belgique un pays ultramontain. Au seizième siècle, les Flandres étaient avec l'Italie le pays le plus éclairé et le plus opulent de l'Europe. Non seulement les villes, mais aussi les villages avaient leurs sociétés dramatiques. Ces sociétés accueillirent les idées de la Réformation et, sans les persécutions de Philippe II, le pays eût été conquis au protestantisme. L'Espagne exécuta conciencieusement son travail de répression. Les citoyens les plus énergiques périrent ou allèrent en exil. Tandis que la Hollande, profitant de ce renfort, se plaça à la tête de la renaissance des idées scientifiques, tout mouvement intellectuel s'éteignit en Belgique. [1]

[1] Voici ce qu'a dit à ce sujet (en 1838) un homme qui jouissait auprès de ses concitoyens d'une incontestable autorité, J.-F. Willems (*Belgisch Museum* II, 83) : « L'abâtardissement national s'accrut de jour en jour, surtout depuis la fin du règne d'Albert et d'Isabelle. La langue maternelle fut négligée. On n'étudia que les langues latine et française ; les chambres de rhétorique se retirèrent vers les provinces septentrionales ou périrent par découragement. Ni les classes supérieures ni le clergé ne s'intéressèrent plus à la littérature nationale ; beaucoup d'entre eux s'efforcèrent d'en éloigner les populations, par le motif que la plupart des membres des chambres de rhétorique avaient appartenu au parti des *gueux*. On se disait que l'étude de la langue nationale avait répandu l'usage de la lecture des *Bibles néerlandaises* et provoqué chez le

Plongé dans un torpeur complète, le pays resta étranger au réveil des esprits qui marqua le dix-septième et le dix-huitième siècle. Le clergé régna souverainement, pendant que les jésuites formaient l'esprit de la jeunesse.

Un fait ou deux donneront une idée suffisante du système alors en vigueur. Un édit du 12 février 1739 décréta la peine de mort et la confiscation des biens contre « tous ceux qui oseraient composer, « lire ou distribuer un livre ou un écrit quelconque combattant n'im- « porte quel point de notre sainte religion ». En 1761, la très pieuse et très catholique impératrice Marie-Thérèse fut obligée de publier un décret pour empêcher l'exécution d'une censure ecclésiastique édictée contre les œuvres de Bossuet, qui devaient être partout livrées aux flammes. Un savant canoniste, professeur à l'université de Louvain, un saint, Van Espen, fut obligé de s'enfuir en Hollande pour échapper aux jésuites. Il était persécuté, parce qu'il avait défendu certains principes gallicans.

Depuis la fin du siècle dernier, la Belgique a fait deux révolutions, mais chaque fois à la voix du clergé et pour se débarrasser de deux souverains, Joseph II et Guillaume Ier, qui voulaient également favoriser la diffusion des lumières et introduire la liberté de conscience.

En 1815, le roi Guillaume donna aux Belges une Constitution qui était sans contredit la plus libérale du continent. Les évêques, qui

peuple trop d'idées nouvelles et trop d'esprit libéral, au sujet des questions religieuses et politiques. Dès ce moment, les communications avec la Hollande furent de jour en jour rendues plus difficiles ; la lecture et la publication des livres furent soumises à une censure extrêmement sévère, tandis que la crainte de la sédition et du schisme, jointe à un zèle exagéré, bien que sincère, pour l'Église et l'État, contribua, de son côté, à confiner la littérature dans d'étroites limites. Pas une seule grammaire ne sortit, durant tout le cours du dix-septième siècle, des presses belges. Le chanoine anversois Maximilien Van Eynatten, auteur d'un manuel des exorcismes, reçut mission d'épurer à nouveau nos vieux livres populaires, déjà tant de fois censurés, et ce brave homme les élagua lui-même ou les laissa mutiler avec son approbation, de façon telle qu'ils ne furent plus reconnaissables.

« La plupart des auteurs belges néerlandais de la seconde moité du dix-huitième et de la première moitié du dix-neuvième siècle, furent des ecclésiastiques, se proposant pour seul but d'instruire religieusement le commun du peuple et nullement de s'élever aux hautes régions de la poésie ou de l'éloquence. La langue flamande devint généralement, comme la basse classe du peuple qui s'en servait, un objet de mépris. »

déjà avaient demandé au Congrès de Vienne le rétablissement de la dîme et avaient voulu interdire à un souverain protestant l'exercice public de son culte, publièrent un « jugement doctrinal » condamnant la nouvelle Constitution; leur influence était si grande que les notables, assemblés à Bruxelles, la rejetèrent par 798 voix contre 527. Les évêques reprochaient à la Constitution de consacrer la liberté de la presse, l'admissibilité des protestants aux emplois publics et la juridiction souveraine de l'État.

Pour bien comprendre l'esprit de l'épiscopat, il faut écouter ses paroles: « Jurer de maintenir la liberté des opinions religeuses et « la protection égale accordée à tous les cultes, qu'est-ce autre chose « que de jurer de maintenir, de protéger l'erreur au même titre que « la vérité, de favoriser le progrès des doctrines anti-catholiques et « ainsi de contribuer on ne peut plus efficacement à l'extinction de « la lumière de la vraie foi dans ces belles contrées?.... Il y a, d'ail- « leurs, d'autres articles qu'un véritable enfant de l'Église ne peut « pas s'obliger à observer; tel est le 227e qui sanctionne la liberté de « la presse..... Jurer d'observer une loi qui suppose que l'Église ca- « tholique est soumise aux lois de l'État, c'est courir le risque de « coopérer à l'asservissement de l'Église; c'est au fond, ainsi que l'a « dit notre Saint-Père le Pape, soumettre le pouvoir spirituel aux « caprices de la puissance séculière. »

L'ancien procureur général M. de Bavay a montré comment, pendant longtemps, les confesseurs refusèrent l'absolution à tous les fonctionnaires qui avaient accepté la Constitution [1]. Le clergé restait hostile au roi protestant, et quand Guillaume voulut obliger les étu-

[1] Voyez: *Une épisode judiciaire de l'ancien royaume des Pays-Bas.*—Aux Pâques de 1816, le clergé refusa l'absolution aux notables qui avaient voté la Constitution, ainsi qu'aux bourgmestres qui avaient prêté serment à la loi fondamentale.

M. de Bavay cite l'exemple d'un juge du tribunal de Mons, décédé le 3 avril 1816, qui fut obligé par son confesseur de signer la rétractation suivante :

« Je déclare, en présence de témoins à ce appelés, qu'attendu le jugement doctrinal posé en cette matière par les évêques de Belgique, je me repens d'avoir prêté le serment exigé des juges par le décret du 25 février de la présente année, et que si Dieu me fait la grâce de me rétablir en santé, je suis dans la disposition de faire à cet égard tout ce que demandera de moi la soumission que je dois à l'Église.

Cet exemple prouve que, par le moyen du confessionnal, le clergé peut mettre à néant toutes les lois civiles, s'il a affaire à des fils soumis de l'Église.

diants en théologie à passer par le collège philosophique de Louvain, ils résolurent de le renverser du trône et ils réussirent.

La révolution de 1830 fut une grande erreur, de même que le serait la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre. L'érection du royaume des Pays-Bas, réalisant le but poursuivi autrefois par les ducs de Bourgogne, fut la meilleure œuvre du congrès de Vienne. Les provinces du Nord, de sang germanique, formaient un obstacle à la conquête de la part de la France; celles du Midi, de langue latine, s'opposaient à la conquête par l'Allemagne. La Belgique apportait à la communauté son agriculture, son industrie, ses fers et ses charbons; la Hollande apportait ses colonies, ses vaisseaux, son commerce. Un État ayant 9 à 10 millions d'habitants et un budget de 400 millions de francs était aussi fort que la Prusse en 1815 et se trouvait en état de se défendre lui-même. Actuellement, la Hollande regarde avec inquiétude du côté de l'Est, et la Belgique du côté du Sud, et il n'y a de sécurité complète pour aucun des deux.

Les amis de la liberté en Belgique, s'ils avaient pu avoir l'appui des protestants de Hollande, auraient résisté victorieusement à l'ultramontanisme. Isolés comme ils le sont, on peut craindre qu'ils ne finissent par succomber. Le clergé belge, en fomentant la révolution de 1830, a donc commis un crime contre la sécurité de l'Europe.

Vers cette époque, une partie du clergé, et précisément la partie la plus active et la plus intelligente, se laissa envahir par le souffle des idées modernes. Lamennais, Lacordaire, Montalembert prêchaient l'alliance du catholicisme et de la liberté. Ils furent suivis par beaucoup de prêtres belges. Parmi ceux qui siégèrent au Congrès de 1830, plusieurs se prononcèrent pour la République. C'est grâce à ce mouvement que les catholiques arrivèrent à s'entendre avec les libéraux pour inscrire dans la Constitution belge toutes les libertés, même condamnées par le « jugement doctrinal » des évêques de 1815. C'est sous l'empire des mêmes idées que le clergé d'Irlande participa à l'organisation des écoles mixtes, qu'il cherche aujourd'hui à faire disparaître.

Mais bientôt la papauté, fidèle gardienne des traditions de l'Église, éleva sa voix infaillible pour condamner les sacrilèges innovations de Lamennais et par conséquent aussi la Constitution belge, marquée au coin des mêmes idées. Grégoire XVI, dans la fameuse

Encyclique de 1852, jette l'anathème sur la liberté de conscience, « une des erreurs les plus pestilentielles », et sur la liberté de la presse, « très désastreuse, très détestable, que l'on ne peut assez « exécrer, plaie mortelle que l'on n'extirpera qu'en fesant périr « entièrement par les flammes les punissables éléments du « mal. »

Pie IX a toujours parlé dans le même sens. En 1861, dans son allocution de 18 mars, il condamne « la civilisation moderne, d'où « découlent tant d'opinions détestables, qui soutient même des « croyances non catholiques, qui ne repousse pas des emplois « publics les incrédules et qui ouvre à leurs enfants les écoles catho- « liques. »

Dans tous les concordats qu'a conclus Pie IX avec des États purement catholiques, il a toujours stipulé la proscription complète des protestants [1], et enfin dans le Syllabus, il a tracé le programme de l'absolutisme ultramontain.

La papauté, en condamnant nos libertés constitutionnelles, a mis les catholiques belges dans une position très fausse, qui est devenue intenable surtout depuis la proclamation de l'infaillibilité. Ils sont placés entre l'Encyclique et le Syllabus, d'un côté, et la Constitution belge, de l'autre. Ainsi que l'a dit M. Veuillot: « Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de catholicisme libéral. Les catholiques libéraux, qui sont vraiment catholiques, ne sont pas libéraux. » (*l'Univers*, n° du 1er janvier 1869.) Il s'est donc formé deux groupes dans le sein du parti catholique. L'un essaie d'échapper à la riguer des décisions papales par des distinctions, des équivoques ou par le silence, et il continue à protester de son attachement à la Constitution et à la liberté. Son organe est le *Journal de Bruxelles* et ses principaux adhérents sont les survivants de 1830 et les hommes d'État du parti. Il est gouvernemental et c'est lui qui a fourni les membres du ministère Malou, actuellement au pouvoir. Ils est prudent et, ne voulant

[1] En ceci le Saint-Père s'est simplement conformé aux dogmes de l'Église dont il est le chef. Bossuet, qui n'était pas un ultramontain, a parlé exactement dans le même sens: « Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son État les fausses religions. Ceux qui ne veulent pas que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. » En Belgique, les catholiques politiques soutiennent aujourd'hui que les décisions de l'Église ne sont pas en opposition avec nos libertés constitutionnelles. C'est « une erreur impie, » je me fais fort de le démontrer par les paroles mêmes des Papes et des Conciles.

pas provoquer de résistance violente, il refuse de céder aux exigences du clergé. Le clergé le tolère, parce qu'il ne peut pas encore se passer de ses services.

Le deuxième groupe est purement ultramontain. Il a pour chef de file les évêques, comme programme, le Syllabus et comme organe scientifique, l'Université de Louvain. C'est lui qui dispose des forces principales du parti, car au moyen du clergé il fait marcher les électeurs. Dans chacune des principales villes, il a un journal qui est soutenu et inspiré par les évêques: à Gand, le *Bien Public;* à Liège, la *Gazette;* à Bruges, la *Patrie ;* à Anvers, le *Journal d'Anvers.* Il finira par se débarrasser de la nuance des catholiques politiques, parce qu'il a seul une situation logique, et parce qu'il a soin d'inculquer ses doctrines à toute la jeunesse qui fréquente ses écoles.

Le parti ultramontain en Belgique a un mérite qu'on ne peut lui contester, c'est celui de la franchise. Il n'essaie pas de cacher le but auquel il tend. Ce but n'est autre que celui toujours poursuivi par la papauté depuis le moyen âge: la souveraineté universelle, la domination suprême. Un professeur de l'Université de Louvain, M. Ch. Périn, a formulé cet idéal dans un ouvrage intitulé *Les libertés populaires* [1], et on l'enseigne à la jeunesse dans tous les collèges des jésuites.

Au premier abord, il semble étrange que la papauté, trop faible pour défendre sa souveraineté temporelle à Rome, puisse arriver à gouverner souverainement un État libre comme la Belgique. Et cependant elle y réussit tout simplement et sans violence, rien qu'en

[1] « Ce que Dieu prescrit, dit M. Périn, et ce qu'il interdit, voilà le devoir et le fond obligé de toutes les lois. L'infaillibilité du pouvoir établi de Dieu pour promulguer et interpréter sa loi donne les garanties essentielles de toute liberté sociale, tandis que l'infaillibilité des pouvoirs humains expose à toutes les servitudes. Si peu de part que prenne l'homme, en vertu d'un droit qui lui serait propre, dans la détermination des principes qui constituent l'ordre spirituel, et l'autorité de ces principes sera amoindrie. » — C'est à dire que, quand l'homme veut se gouverner lui-même, il tombe dans la servitude. L'ordre ne peut régner que s'il est établi par l'autorité infaillible du vicaire de Dieu. Donc, le Pape doit être souverain.

Les journaux libéraux n'ont pas accordé à la remarquable brochure de M. Périn l'attention qu'elle mérite. Elle est importante cependant, car elle nous fait connaître quelle est la tendance du droit public enseigné à Louvain. — Voyez ma brochure: *Une leçon de droit public à l'Université de Louvain.*

tirant parti des institutions existantes. Le clergé, en parvenant à envoyer aux Chambres une majorité purement cléricale, s'est rendu maître de tous les pouvoirs et le Pape est devenu notre véritable souverain. L'électeur obéit au prêtre, le prêtre à l'évêque et l'évêque au Pape ; donc le Pape est roi, et beaucoup plus roi que Léopold II, car il dispose du Parlement qui fait les lois et vote les impôts.

Le but final des catholiques est et doit être la restauration du régime que le Vatican déclare être le seul régime légitime: en d'autres termes, celui qui existait naguère en Espagne, à Naples et à Rome même. Mais ils avanceront graduellement et prudemment. Pour marcher sûrement, ils tâcheront d'abord de s'emparer entièrement de l'éducattion; ensuite, par la multiplication des couvents, ils se rendront complètement maîtres des campagnes.

Déjà les établissements d'instruction du premier et du second degré appartenant au clergé comptent trois fois autant d'élèves que ceux de l'État. Maintenant que le parti catholique est au pouvoir, il confiera toutes les chaires vacantes à des professeurs dévoués aux idées ultramontaines. De cette façon,des institutions créées par les libéraux pour propager l'esprit moderne serviront au contraire à préparer les voies au triomphe complet de l'ultramontanisme.

Pour donner l'instruction primaire, les communes ont fondé des écoles; mais la loi de 1842, en chargeant de l'inspection des prêtres nommés par les évêques, a eu pour effet de placer ces écoles sous l'autorité du clergé. Les filles de la classe aisée sont presque toutes élevées dans les couvents, tandis que celles des classes ouvrières vont chez les petites Sœurs ou dans les écoles communales dirigées par les prêtres. Ainsi, le clergé a déjà entre les mains l'éducation de l'aristocratie, de toutes les filles du peuple et d'une grande partie de la bourgeoisie; aussitôt qu'il aura renouvelé à son gré le personnel enseignant des écoles moyennes et des universités de l'État, il sera le maître de l'instruction dans tout le pays; et celui qui dirige l'instruction, dispose de l'avenir.

Les couvents sont un autre instrument de la domination ecclésiastique et ils se multiplient avec une rapidité extraordinaire. Ils envahissent les villes et les campagnes. Dans les grandes villes, à Namur, Anvers, Gand, Bruges, Liège, ils occupent des quartiers entiers [1]. Ces communautés élèvent de magnifiques constructions,

[1] A Anvers, par exemple, dans certaines parties de la ville, on est entouré de

mais elles placent la masse de leurs richesses dans les fonds publics pour que l'on ignore leur fortune. En 1846, elles possédaient 779 couvents et 11,969 religieux, c'est à dire autant qu'à la fin du XVIII[e] siècle, quand Joseph II crut nécessaire de réduire leur nombre. Le dernier recensement, celui de 1866, signale 1,314 couvents avec 18,162 religieux. Dans une période de vingt ans, leur nombre avait presque doublé et depuis 1866, l'accroissement n'a pas cessé. On a calculé qu'il doit y avoir deux couvents par trois paroisses: et bientôt chaque paroisse aura son couvent.

Les lois qui s'opposent à l'établissement des congrégations en personnes civiles, apportent un certain obstacle à leur multiplication, et surtout à l'accumulation sûre de leurs richesses. Mais les lois sont éludées [1]: ce n'est pas néanmoins sans risques et sans difficultés.

couvents. Les jésuites viennent d'y établir un immense collège dans l'endroit le plus en vue du nouveau boulevard, comme pour donner une idée de leur puissance.

[1] Voici quelques-unes des ingénieuses subtilités par lesquelles les congrégations échappent aux lois contre la main-morte. Les membres de la congrégation signent un acte d'association par lequel ils déclarent posséder leur propriété en commun, en stipulant que la part de l'associé mourant le premier passera aux survivants. Une société civile d'une durée illimitée est ainsi constituée, et quand le nombre des associés est réduit à deux ou trois, ceux-ci ont soin d'en prendre de nouveaux, de telle sorte qu'il en résulte une main-morte perpétuelle. Pour se garantir contre les réclamations des héritiers naturels, la communauté fait faire à chaque membre un testament par lequel il laisse à tel ou tel autre membre tout ce qui peut lui revenir; celui-ci doit à son tour faire un testament dans le même sens. Une dernière garantie est prise contre les héritiers qui pourraient réclamer une part légitime, tels que père et mère : cette garantie consiste dans un acte de vente avec le nom de l'acheteur et la date en blanc ; on le complète après décès, si c'est nécessaire. Tout cela forme un arsenal d'armes défensives très efficaces. C'est de cette façon que les couvents subsistent et se multiplient.

Une circulaire secrète de l'évêque de Gand est tombée dans la publicité, il y a quelque années, lors d'un procès à propos d'un couvent, et chacun a pu connaître ainsi les recommandations très curieuses faites par l'évêque à tous les directeurs des maisons religieuses.

Voici un passage important de cette circulaire :

« Examinez soigneusement si la mort d'un des membres de la communauté ne pourrait pas entraîner des suites fâcheuses, des tracasseries de la part des héritiers légaux, des poursuites de la part des employés de l'État, des procès qui compromettent la stabilité d'une maison. Si l'on croit avoir prévenu des dangers par des testaments, il faut qu'on soit bien assuré par un jurisconsulte habile que rien ne manque à ces actes, surtout s'ils sont olographes. Si quel-

Une des premières mesures que les évêques exigeront des ministres et des Chambres, aussitôt qu'ils n'auront plus à craindre une trop violente opposition ou bien qu'ils l'auront abattue, ce sera une loi donnant aux couvents un fondement sûr, qui leur permette de croître en nombre et en puissance. C'est ce qu'essaya de faire le ministère catholique en 1857. A cette époque, l'explosion de l'opposition et de l'hostilité des grandes villes suffit pour forcer au retrait de la loi; mais le parti ultramontain ne tolérera plus de semblables manifestations. Comme il voulait le faire au mois de novembre 1871, il emploiera la force armée pour les réprimer, il dispersera les citoyens par la mitraille et, profitant de leur fureur inspirée par une répression sanglante, il détruira les derniers éléments de la résistance.

Les moyens d'action dont dispose le clergé,ont une puissance presque invincible dans un pays qui a conservé la foi. En premier lieu, il y a la chaire qui est transformée en une tribune de propagande politique. De là le prêtre fulmine d'incessantes attaques contre les hommes du parti libéral et leurs principes; il les dépeint comme des gens sans moralité et sans honneur, parce qu'ils n'ont pas la foi, prêts à fermer les églises et à massacrer le clergé, comme l'ont fait leurs prédécesseurs, « les monstres » de la Révolution française. Quand approchent les élections, on n'entend plus que des sermons politiques. Si un estaminet ou un café dans un village se risque à recevoir un journal non approuvé par le clergé, il est marqué comme un mauvais lieu ; il perd bientôt sa clientèle et sa réputation. L'effet de cet interdit est terrible; personne dans les villages n'ose résister à l'anathème [1]. La crainte d'être dénoncé du haut de la chaire remplit tout le monde d'effroi et prépare à une soumission absolue.

Le confessionnal est un moyen bien plus puissant encore. Par la

que doute s'offre à votre esprit, exposez-les ; et la commission, après mûr examen, vous indiquera les moyens que présentent les lois pour éviter de grands dommages. » *Instruction du 12 avril 1858.*

C'est, on le voit, un plan de campagne complet contre la loi civile. Voyez le livre si instructif de M. Frère-Orban : *La main-morte et la charité*, par Jean Van Damme.

[1] Voici un exemple. Dans un village des environs d'Ypres, quelques libéraux devaient se réunir dans un estaminet pour lire un journal que l'un d'eux avait reçu par une voie indirecte. Le prêtre l'apprend et à l'heure convenue il se dirige vers l'estaminet et se promène devant le seuil en lisant son bréviaire. Pas un seul des libéraux n'osa se présenter.

menace d'un refus d'absolution, le prêtre tient le fidèle complètement en sa puissance et il n'est rien qu'il ne puisse en exiger. Aujourd'hui, on refuse l'absolution à ceux qui continuent à s'abonner à des journaux libéraux, quoique ces feuilles évitent ordinairement de toucher aux questions de religion.

A Liège, quelques dames de haute position ont fondé dernièrement une école supérieure pour les jeunes filles. Elles demandèrent à l'évêque qu'il permît à un ecclésiastique d'y donner l'instruction religieuse. Comme l'établissement devait faire concurrence aux couvents, l'évêque refusa son consentement, et l'absolution fut refusée aux fondatrices ainsi qu'à tous ceux qui enverraient leurs enfants à cette école. Les curés vont même jusqu'à refuser toute instruction religieuse aux élèves de cet institut.

C'est dans le confessionnal que le prêtre obtient des mères de famille que leurs fils soient envoyés aux collèges des Jésuites et à l'université de Louvain. C'est par le Sacrement de la pénitence que le clergé parvient à capter les legs nombreux qui viennent doter les congrégations et qui contribuent à la fondation de nouveaux couvents.

A Ypres, en Flandre, on a introduit le système des billets de confession qui est très efficace et qu'on tentera sans doute de généraliser. Voici en quoi il consiste : à l'époque de la confession de Pâques, qui est obligatoire, le confesseur délivre à chaque pénitent un billet certifiant que ce dernier a satisfait aux prescriptions de l'Église. Ensuite, un délégué du clergé va de maison en maison redemander et vérifier les billets ; il s'assure que chaque personne a le sien. Celui à qui il arriverait de ne pas être en règle, serait signalé publiquement, et s'il a une profession ou un commerce, il perdrait sa clientèle et ses relations.

Ceux qui veulent avoir un billet, sans aller à confesse, en achètent un à une personne qui se confesse deux fois dans deux églises différentes.

Le clergé emploie aussi le confessionnal pour forcer les juges à rendre des arrêts conformes à ses intérêts. Si le magistrat s'écarte dans sa décision du sens désiré par l'Église, l'absolution lui est refusée. Il se trouve alors placé entre son devoir comme organe de la loi et ses obligations comme catholique. Par ces moyens, ingénieusement employés, le clergé aura a sa disposition le pouvoir judiciaire [1].

[1] Un fait récent a eu beaucoup de retentissement. Un magistrat, M. Iweins,

Il peut également chercher à se rendre maître du pouvoir exécutif au moyen du confessionnal. En effet, si le souverain est un fils dévoué de l'Église, il ne peut que se soumettre à ses décisions. Le confesseur jésuite dictant à Louis XIV la révocation de l'Édit de Nantes est un exemple qu'il ne faut pas perdre de vue. C'est parce que le roi Léopold II n'obéit pas aveuglément au clergé, que les journaux de l'épiscopat le traitent avec si peu de déférence. Le régime constitutionnel, né dans les pays protestants, fonctionne mal dans les pays catholiques, parce que la confession fausse tout le mécanisme représentatif. Elle supprime l'indépendance des électeurs, des représentants, des fonctionnaires et du souverain.

Un autre moyen d'influence que le clergé ne néglige pas, consiste dans les visites personnelles pendant le temps qui précède les élections. Le prêtre va voir ses paroissiens et, sous la menace de peines ecclésiastiques, il leur impose comme un devoir de voter pour le candidat épiscopal. Il s'adresse particulièrement aux femmes et aux

avait conclu en faveur de la villes d'Ypres contre une fabrique d'église qui réclamait la propriété d'une certaine fondation Lamotte. Aux Pâques dernières (1872), le curé de la paroisse écrit au magistrat que, s'il ne modifie pas ses conclusions et s'il ne fait pas amende honorable de sa faute, l'absolution lui sera refusée. La même communication est faite au représentant de la ville. Le magistrat dépose une plainte entre les mains du ministre de la justice, et celui-ci écrit à l'évêque pour tâcher d'étouffer l'affaire, ce qui fut fait. Cet exemple est instructif. Que l'on suppose tous les magistrats bons catholiques, c'est le clergé qui rendra les arrêts. Par le confessionnal, il dispose de tous les rouages de l'ordre social.

Voici la lettre écrite à M. le procureur du Roi Iweins par M. le curé de Saint-Pierre :

« *Monsieur le Procureur du roi,*

« Je regrette de devoir vous annoncer que l'autorité compétente a décidé que les confesseurs ne peuvent pas absoudre les personnes qui, par leur vote ou leur coopération, ont mis la main dans l'affaire Lamotte de cette ville, avant une rétractaction préalable et une réparation au prorata au moins ou solidairement.

« Agréez, Monsieur le procureur, les expressions de ma haute considération.

« (*Signé*) P. De Smet, curé de Saint-Pierre.

« Ypres, 22 mars 1872. »

Les Anglais autrefois n'admettaient pas que les catholiques pussent être juges, parce que, disaient-ils, ils étaient tenus en conscience d'appliquer les lois de Rome et non les lois du royaume : à voir ce qui se passe en Belgique, on serait tenté de croire qu'ils avaient raison.

filles; il parle de refus de sacrement et de damnation éternelle en cas de désobéissance, et la femme, remplie de pieuses alarmes, use de tout son pouvoir pour obtenir de son mari un vote agréable à Dieu et à ses ministres. Il est impossible de se faire une idée des importunités auxquelles sont en butte les électeurs ruraux. Les évêques publient des mandements pour dicter leur vote aux électeurs et les prêtres commencent maintenant à suivre leur exemple [1].

Le clergé ne se contente pas des moyens d'influence que lui assure son ministère. Il use également des instruments de propagande qu'il avait laissés d'abord à ses adversaires. Le parti catholique a maintenant partout des clubs électoraux, des associations politiques, qui tiennent des meetings, font des adresses et préparent les élections. Le jour du vote, les électeurs catholiques des villages arrivent en groupes compacts, guidés et surveillés par le curé qui ne les quitte pas un seul instant, afin de les garantir de tout contact avec les incrédules. Dans chaque localité, on fonde des associations cléricales pour faire de la musique, jouer aux boules ou aux quilles et tirer à l'arc. On y fournit aux membres de la bière et du tabac à prix réduit.

On organise des ateliers dans les couvents et on s'efforce d'y attirer les artisans. L'aristocratie et les grands propriétaires, qui appartiennent presque tous au parti catholique, entraînent à leur suite une multitude de fermiers qui dépendent d'eux.

L'intervention des prêtres dans les mariages leur donne aussi un ascendant sur beaucoup de familles. Si un jeune homme désire épouser une riche héritière, il n'a qu'à se faire recommander par son directeur de conscience. Ce dernier dit à la mère que le jeune homme a un bon caractère, qu'il est religieux, qu'il est fait pour la vie de famille, et ce témoignage, venant d'une si haute autorité, exerce une influence décisive.

Il faudrait un volume pour décrire tous les moyens d'influence dont le clergé fait usage. Le fait est qu'il s'est rendu maître du pays. Lors de l'élection du 11 juin de l'an dernier (1872), sur dix-neuf arrondissements qui avaient à élire des représentants, le parti libéral n'est entré en lutte que dans neuf et s'est abstenu dans les dix autres.

[1] En voici un récent exemple mentionné par un journal des Flandres : « On a souvent signalé l'intervention des prêtres dans les élections, par le « confessionnal, par la chaire, par les visites aux électeurs. Voici mieux : M. « Van Eycke, curé de Mouscron, adresse à tous ses paroissiens une lettre « imprimée pour les engager à voter contre les libéraux. »

Une fois que le clergé domine dans un collège électoral, la pression qu'il exerce est si forte que ses adversaires ne trouvent plus de candidats. Aujourd'hui dans toute la partie exclusivement flamande du pays, qui fait environ la moitié de tout le territoire, il n'y a plus que deux représentants libéraux, et encore ne se maintiennent-ils que grâce à leur popularité personnelle.

Comment se fait-il que le parti libéral ait ainsi perdu pied dans un pays libre, et quels sont les moyens à employer pour résister à l'ultramontanisme ?.. Grave problème qui embrasse l'avenir des pays catholiques.

La faiblesse du parti libéral provient de ce qu'il doit faire face à une situation remplie de contradictions. Le catholicisme ayant, par la bouche de son chef infaillible, condamné les libertés et la civilisation modernes, un bon et sincère catholique ne peut plus défendre ces libertés. Que peut faire alors celui qui veut à toute force les sauver ? Se séparer de l'Église ! Mais ni peuple ni famille ne peuvent vivre sans foi. Il s'ensuit que le libéral est forcé de soumettre sa femme, ses enfants et ses écoles au prêtre dont il tâche de combattre l'influence autant qu'il le peut. D'un côté, il l'attaque sans relâche ; de l'autre, il l'appelle et recourt journellement à son ministère. Cette situation est le mal invétéré qui produit la faiblesse du parti libéral.

Pour sortir de cette situation contradictoire, une association s'est formée sous le nom de *La libre pensée*, dont les membres célèbrent les naissances, les mariages et les enterrements sans l'intervention du clergé. Cette société compte un certain nombre de membres, mais elle ne paraît pas devoir s'accroître ; car si beaucoup de personnes abandonnent toute pratique religieuse, il en est peu qui se décident à renoncer publiquement à toute religion positive. La seule issue serait la conversion au catholicisme réformé de Döllinger ou du père Hyacinthe, ou même au protestantisme.

Depuis que l'Église proclame comme un dogme qu'elle et la civilisation moderne s'excluent l'une l'autre, la conclusion naturelle pour ceux qui ne veulent pas sacrifier la liberté, est de quitter l'Église qui la condamne. Malheureusement, le scepticisme inconscient de notre époque a tellement énervé les âmes que l'on n'a plus l'énergie d'abandonner une croyance que l'on a cessé d'admettre.

Naguère encore, on croyait que l'influence politique de la religion allait disparaître. Les faits prouvent clairement aujourd'hui que c'est

une erreur. L'action des religions sur la destinée des nations est décisive. La constitution de l'État finit par se modeler sur celle de l'Église, sinon l'État tombe en proie à des troubles périodiques.

Le protestantisme s'appuyant sur le libre examen et l'interprétation individuelle, le régime constitutionnel et représentatif est la forme politique qui convient le mieux aux nations réformées. Le catholicisme réalisant l'idéal d'une organisation absolutiste, l'absolutisme est la constitution naturelle des nations catholiques : c'est ce que soutenait Bossuet et ce que dit aujourd'hui M. Veuillot, et en cela ils ont raison.

La Révolution française et les hommes qui ont adopté ses principes, comme les législateurs belges de 1830, ont cru trouver une solution dans la séparation de l'Église et de l'État. Que l'Église, disaient-ils, se gouverne comme elle l'entend dans son propre domaine ; l'État se constituera sur la base des principes modernes dans une sphère indépendante qu'il fera respecter. Cet essai a échoué, parce que le clergé ne veut pas accepter la séparation de l'Église et de l'État. Il veut gouverner l'État. C'est pourquoi, la paix offerte ayant été refusée, il est nécessaire ou de se soumettre ou de combattre.

Mais pour combattre l'influence de l'Église, il faut attaquer ses croyances. C'est ce que firent les philosophes du dix-huitième siècle. Ce fut particulièrement la tâche du voltairianisme. En répandant les idées voltairiennes, on arrive, en effet, à tenir l'ultramontanisme en échec. Jusqu'à présent, cela a réussi en France, en Italie, en Espagne et en Portugal. Mais ce succès a coûté cher ; car, en répandant le scepticisme, on a affaibli le ressort moral et préparé ainsi cet état morbide et troublé, dont les nations catholiques semblent ne pouvoir sortir.

Quand on considère les évènements récents et la situation actuelle du continent, on est amené à cette conviction que la solution proposée par la Révolution française doit échouer. Si un pays conserve la foi, comme la Belgique et l'Irlande, il risque fort de retomber entre les mains du clergé ; s'il l'abandonne, il arrive à l'anarchie comme l'Espagne et le Mexique. Actuellement, la majorité de l'assemblée en France est cléricale ; mais, vienne une majorité radicale, et les luttes religieuses se déchaîneront de nouveau.

Pendant qu'ils étaient au pouvoir, les libéraux belges auraient-ils pu prendre certaines mesures de défense contre l'ultramontanisme, comme le font en ce moment l'Allemagne et la Suisse ? L'attitude

prise par le prince de Bismarck mérite la plus sérieuse attention. Il faut qu'il considère le péril comme très grand, pour qu'il s'expose aux nombreuses difficultés que lui suscitera la guerre faite aux ultramontains. Les évêques catholiques ne capituleront pas comme Napoléon III et ses maréchaux. L'hostilité du clergé tirera parti du mécontentement de l'Alsace. L'opposition des provinces rhénanes augmentera. Déjà en 1844, à l'époque de la grande lutte à l'occasion des mariages mixtes, le gouvernement prussien ne put vaincre la résistance de l'archevêque de Cologne.

Cependant, le prince de Bismarck a derrière lui d'abord une majorité protestante et, en outre, il s'appuie sur le sentiment national allemand et sur la science allemande, qui tous deux sont également rebelles à la domination de quelques prêtres italiens ignorants et entêtés. Mais en Belgique, sur qui pouvait compter le ministère libéral pour prendre des mesures énergiques? Il n'a même pu arriver à une révision de la loi de 1842 sur l'instruction primaire, qui accorde au clergé un droit d'inspection sans contrôle.

On devrait, dit-on, proscrire les jésuites. Fort bien, mais comment s'y prendre, s'ils sont parvenus à être les plus forts?

Le seul reproche sérieux que les amis de la liberté pourraient faire aux différents ministères libéraux qui se sont succédés en Belgique, c'est qu'ils n'ont pas fait assez pour répandre l'instruction dans toutes les classes de la population. Ils auraient dû décréter l'instruction gratuite et obligatoire, multiplier les écoles, fortifier l'enseignement universitaire, dépenser des millions, comme les États-Unis, pour créer un mouvement intellectuel de force à résister à l'influence du prêtre. Ils auraient dû faire tous les efforts possibles pour créer des écoles mixtes soustraites à l'inspection cléricale, comme en Néerlande.

L'organisation de l'éducation universitaire à également laissé beaucoup à désirer. En Belgique, l'État a deux universités, l'une à Liège, l'autre à Gand. Elles ont été établies pour défendre les droits de l'État, mais elles comptent des professeurs de toutes les nuances. Prenant avantage de la complète liberté d'instruction, le libéralisme a fondé une université à Bruxelles, tandis que les évêques en érigeaient une à Louvain. La rivalité de ces quatre institutions aurait dû produire une vie intellectuelle des plus profitables aux progrès de la science. Cet heureux résultat n'a pas été atteint, parce que l'on a adopté un détestable système d'examens pour la collation des gra-

des. Les diplômes sont délivrés par des jurys mixtes composés, dans des proportions égales, de professeurs des universités rivales. Il en résulte d'abord que les étudiants se contentent d'apprendre par cœur leur cahier de notes; ensuite, que les professeurs, contrôlés par leurs collègues, doivent se conformer à un programme uniforme et qu'ainsi, petit à petit, la routine étouffe l'initiative, l'esprit scientifique et les recherches originales.

Si l'on croit que, pour exercer certaines fonctions, comme celles de médecin ou de jurisconsulte, il faille être pourvu de diplômes de capacité, c'est l'État lui-même, ou ceux qui le représentent, qui doivent s'assurer que les conditions exigées sont remplies. C'est une mesure de police ou de protection; or, ce sont les autorités publiques qui ont le devoir ou le droit de garantir la vie et la propriété des citoyens. Je puis comprendre que, en Amérique, on abolisse les diplômes obligatoires et qu'on laisse toutes les carrières libres. Je ne puis admettre qu'une association privée ait le droit de conférer *des grades emportant le privilège d'exercer certaines fonctions.*

Le meilleur système est celui suivi en Allemagne. Là, les facultés universitaires confèrent les diplômes scientifiques; mais pour ceux qui concernent l'exercice de la médecine ou du droit, c'est une commission d'État qui les accorde, et c'est le gouvernement qui nomme les membres de cette commision. C'est là un droit que l'État ne peut abdiquer et il doit le reprendre chez nous.

En résumé, l'exemple de la Belgique prouve que, dans un pays catholique où le peuple est croyant, le clergé peut réussir, après un temps plus ou moins long, à se rendre maître des élections et par suite aussi du gouvernement. C'est ce qui arriverait infailliblement en Irlande, si ce pays était abandonné à lui-même. En France, le nombre des couvents augmente également et dans les districts ruraux, comme le prouvent les récents pélerinages, la superstition fait de rapides progrès; seulement là le scepticisme voltairien empêchera le clergé d'arriver de sitôt au pouvoir, à moins qu'une nouvelle révolution ne ramène la légitimité. L'Italie actuelle se trouve dans la situation de la Belgique en 1830. Le sentiment national est si puissant qu'il tient l'ultramontanisme en échec. Une partie du clergé subalterne est national. La partie qui ne l'est pas, est intimidée par de récentes et énergiques mesures, et elle n'ose pas encore employer les moyens d'influence mis en œuvre par les prêtres belges. L'opinion ne le tolèrerait pas. Mais si les jésuites et le parti clérical réus-

sissent à s'emparer de l'éducation, l'Italie, au bout de trois ou quatre générations, retombera sous le joug de la papauté. Un écrit récent qui a fait beaucoup de sensation au delà des Alpes, l'*Italia nera*, montre clairement le danger. Déjà les « noirs » se sont emparés du pouvoir communal dans plusieurs villes, entre autres à Naples.

Dans les pays où le gouvernement est entre les mains des protestants, comme en Angleterre ou en Allemagne, il s'agit, dans les limites de l'équité et de la loi, de ne rien faire qui puisse favoriser les projets de l'ultramontanisme et au contraire de faire tout ce qui est possible pour les entraver. Les mesures énergiqnes auxquelles le gouvernement prussien a eu recours, prouvent qu'il croit avoir à lutter contre le plus redoutable des adversaires. Et en effet, le catholicisme ultramontain — depuis la promulgation du dogme de l'infaillibilité il n'y en a plus d'autre — tend à se rendre maître de toutes les forces sociales pour miner par la base les libertés que condamne l'Église. Il est un fait qui montre combien doit être grand le danger auquel l'ultramontanisme expose la société civile. Trois hommes d'État éminents à des titres divers et dans des situations très différentes, Joseph II, empereur d'Allemagne, Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, et le prince de Bismarck ont eu recours exactement aux mêmes moyens pour arracher le clergé aux influences romaines et pour le réconcilier avec la civilisation moderne. Les deux premiers ont échoué; le troisième réussira-t-il ?

En Belgique, il faut lutter avec plus de décision et d'énergie que jamais pour arracher notre beau pays aux mains qui le perdraient ; sinon notre sort est écrit d'avance dans les fastes de l'histoire. Si nous nous courbons sous la main de Loyola, nous deviendrons un Paraguay, et si nous nous révoltons, sans pouvoir nous affranchir complètement, nous deviendrons un Mexique.

Les électeurs d'Anvers ont montré au pays comment, à force de persévérance et de dévouement, on parvient à vaincre un parti que soutenait l'immense influence de l'Église et qui avait à sa disposition tous les ressorts de l'administration.

Gand fera pour les Chambres ce qu'Anvers a fait pour la commune. Aux élections prochaines, Gand nommera des députés qui remettront le pouvoir aux mains du parti libéral. Lui seul peut sauver le pays des crises redoutables que l'avenir si troublé de l'Europe nous réserve.

Le jour où un ministère libéral reprendra le gouvernement, il aura à se souvenir, que l'instruction répandue à flots peut seule nous permettre de résister à une opinion qui a pour armes la chaire, le confessionnal, l'école et les couvents.

Il faut donner aux universités cette vie puissante, qui en a fait en Allemagne les foyers du patriotisme, de la liberté et du progrès.

Il faut proclamer l'instruction primaire gratuite et obligatoire et ne reculer devant aucun sacrifice pour répandre les lumières dans les campagnes.

Il faut surtout relever, éclairer les populations flamandes en accordant à leur belle langue tous les moyens de propagation et de culture qui lui sont nécessaires.

Quant aux libéraux, il faut surtout leur prêcher l'union. Il est impossible que tous les hommes d'un parti s'accordent en tout, mais en politique il faut oublier momentanément les dissidences accessoires pour faire triompher le principe commun et suprême auquel on attache le plus de prix.

Il ne faut pas que la Belgique continue à être la citadelle de l'ultramontanisme, d'où il fait la guerre à tous les États et à tous les souverains qui ne se courbent pas sous la main des Jésuites, attaquant tour à tour avec la dernière violence l'Italie et le roi Victor-Emmanuel, la Prusse et le prince de Bismarck, la Suisse et ses libres représentants, l'Espagne et son gouvernement populaire et demain probablement le gouvernement républicain de la France, quand l'assemblée cléricale de Versailles aura disparu.

Les jésuites et les moines chassés d'Allemagne et des autres pays se réfugient tous en Belgique pour continuer ici leur travail souterrain en faveur des principes ultramontains.

Il y a dans cette situation un danger évident pour notre nationalité.

Qu'on y songe bien, nous sommes complètement isolés en Europe, car nous sommes le seul pays où le pouvoir est aux mains du parti clérical. — Nos ministres actuels sont prudents; mais les évêques ne les tolèrent qu'en attendant mieux. Si le parti libéral devait être complètement vaincu, le pouvoir serait remis aux mains des vrais représentants de l'épiscopat, et alors nous serions mis au ban de l'Europe.

Déjà maintenant, dans les débats parlementaires et dans les journaux de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Angleterre, on parle de la Belgique comme de la terre promise du cléricalisme,

Le triomphe du véritable parti ultramontain nous exposerait à deux dangers évidents, indéniables:

LA GUERRE CIVILE A L'INTÉRIEUR.
L'HOSTILITÉ DE L'EUROPE A L'EXTÉRIEUR.

On appelait autrefois l'Italie « la terre des morts ». — Il ne faut pas que la Belgique puisse mériter un jour cette lugubre désignation.

C'est aux hommes de bien qui aiment véritablement leur pays, à le sauver par leur dévouement, par leur activité et par leur abnégation.

Sous le titre d'*Annexes*, M. de Laveleye avait joint à son étude sur le *Parti clérical en Belgique :*

1° *Une liste complète et détaillée des associations religieuses existant en Belgique d'après le recensement général de la population, exécuté à la date du* 31 *décembre* 1866.

Il y passait en revue les Augustins, Bénédictins, Bernardins de l'ordre de Citeaux, Capucins, Chanoines réguliers de Sainte-Croix, Carmes déchaussés, Dominicains, Franciscains récollets, Frères Alexiens ou Cellites, Frères croisiers Frères de la charité, Frères des écoles chrétiennes, Frères de la Sainte-Union, Frères de l'Immaculée conception de Marie, Frères de Marie, Frères de Saint-Jean-de-Dieu, Frères de Notre-Dame de la miséricorde, Frères des bonnes œuvres, Frères hiéronymites, Frères maristes, Frères des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie (congrégation de Picpus), Frères mineurs récollets, Frères de Saint-Joseph, Frères trappistes, Frères Xavériens, Jésuites, Joséphites, Mineurs conventuels, Passionistes, Prémontrés (chanoines réguliers), Récollets, Rédemptoristes, Collège américain, Collège épiscopal, Pensionnat St Louis de Gonzague, Pensionnat St Liévin, Annonciades, Apostolines, Augustines, Béguines, Bernardines, Bénédictines, Bernardines de l'ordre de Citeaux, Capucines, Carmélites, Carmélites déchaussées, Chanoinesses de l'ordre de St Augustin (dames de Berlaimont), Chanoinesses du St Sépulcre, Clarisses colettines, Conceptionnistes, Dames anglaises dites de Nazareth, Dames irlandaises, Dames de la congrégation de la Ste Famille, Dames de la Ste Union, Dames de la visitation, Dames de l'Immaculée conception, Dames de l'instruction chrétienne, Dames de Marie, Dames de Rousbrugghe, Dames de St Nicolas, Dames du Bon Pasteur, Dames du Sacré-Cœur, Dominicaines, Filles de la Charité, Filles de l'Immaculée Conception, Filles des Sœurs de la croix, Filles de la sagesse, Filles de St Joseph, Filles de Marie, Pauvres sœurs, Pénitentes, Sœurs pénitentiaires, Petites sœurs des pauvres, Rédemptoristines, Religieuses de Notre-Dame de charité du Bon Pasteur, Religieuses de St André, Religieuses de St Bernard, Religieuses des Sœurs de Marie, Religieuses pénitentines du tiers-ordre de St François d'Assise, Salva-

torines, Sœurs de charité de St Jean-Baptiste, Sœurs de charité, Sœurs de charité de Jésus et de Marie, Sœurs de charité de Notre-Dame de miséricorde, Sœurs de charité de St Vincent de Paule, Sœurs de charité de St Joseph, Sœurs de la foi, Sœurs de la compassion, Sœurs de la doctrine chrétienne, Sœurs de l'enfance de Jésus, Sœurs de la miséricorde, Sœurs de l'enfance, Sœurs de la visitation de Ste Marie, Sœurs de la Providence, Sœurs ou Dames de la Ste Famille, Sœurs de la Ste Enfance, Sœurs de la Ste Vierge, Sœurs de l'École dites Amerlynck, Sœurs ou religieuses de l'enfant Jésus, Sœurs du Bon Pasteur, Sœurs de la présentation de Notre-Dame, Sœurs de l'espérance, Sœurs de l'ordre de St Charles de Nancy, Sœurs de l'ordre de St François de Sales, Sœurs de l'union du Sacré-Cœur de Jésus, Sœurs de Joseph et de Marie, Sœurs de Marie, Sœurs de Marie réparatrice, Sœurs de Marie sans tache, Sœurs de Notre-Dame, Sœurs de Notre-Dame des Anges, Sœurs de Notre-Dame de miséricorde, Sœurs de la Ste Obéissance, Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, Sœurs de St Antoine de Padoue, Sœurs du Bon secours, Sœurs des bonnes œuvres, Sœurs de St Charles-Borromée, Sœurs de Ste Barbe, Sœurs de Ste Élisabeth, Sœurs de Ste Thérèse, Sœurs de St François, Sœurs de Notre-Dame des septs douleurs, Sœurs de St Georges (ordre de St Augustin), Sœurs de St Joseph, Sœurs de St Vincent de Paule, Sœurs du Sacré-Cœur de Marie, Sœurs du St Sépulcre de Jésus-Christ, Sœurs du sacré-Cœur de Jésus, Sœurs du rosaire, Sœurs grises, Sœurs grises hospitalières de St François d'Assise, Sœurs fileuses, Sœurs hospitalières, Sœurs hospitalières de l'enfant Jésus, Sœurs hospitalières de Notre-Dame, Sœurs hospitalières de la sagesse, Sœurs hospitalières de l'ordre de St Augustin, Sœurs hospitalières de la Ste Famille, Sœurs hospitalières de Ste Élisabeth, Sœurs infirmières, Sœurs institutrices, Sœurs Joséphines ou *Spinnersen*, Sœurs maricoles, Sœurs noires, Sœurs noires de St Philippe de Néri, Sœurs noires de l'ordre de St Augustin, Sœurs norbertines, Sœurs paulines, Sœurs servantes de Marie, Sœurs servantes des pauvres de St Vincent de Paule, Sœurs thérésiennes des carmélites, Ursulines.

D'après cette statistique officielle il y avait, en 1866, 178 couvents d'hommes et 1138 couvents de femmes en Belgique. Leur population était de 2991 hommes et 15205 femmes, contre 2383 et 12247 en 1856 et contre 2051 et 9917 en 1846.

M. de Laveleye ajoutait en 1872:

Il est impossible de se faire une idée de la richesse des couvents; à voir les constructions qu'ils font exécuter, elle doit être énorme. Voici un aperçu de leurs immeubles dans quelques grandes villes. Ce relevé remonte à 1866. Depuis lors, aucune publication officielle n'a été faite à ce sujet. Les chiffres que nous donnons, sont certainement de moitié au moins inférieurs à la réalité.

Couvents de Liège.

Dénominations.	Valeur vénale des propriétés.
Jésuites	fr. 500,000
Rédemptoristes	» 180,000
Bénédictines	» 360,000
Carmélites	» 280,000

Dames de l'instruction chrétienne.	»	430,000
Filles de la Croix	»	610,000
Petites Sœurs des pauvres	»	120,000
Sœurs de l'Espérance.	»	120,000
Sœurs de Marie	»	240,000
Sœurs de Notre-Dame	»	150,000
Sœurs de Saint-Augustin.	»	120,000
Sœurs de Saint-Joseph	»	40,000
Frères de la Doctrine chrétienne	»	130,000
Total	fr.	3,280,000

Nous avons cependant à compléter ce tableau. Ainsi les jésuites portent à 1,000,000 l'indemnité à leur allouer pour percer une rue dans leur proprieté, que nous avions évaluée à 500,000 fr. Le couvent de Sainte-Catherine a aussi été omis.

Pour les Sœurs de Notre-Dame, nous n'avons point cité l'hôtel de la rue de l'Université.

Enfin, il faut ajouter à la liste des couvents celui des Augustins, celui de Bois-l'Evêque et beaucoup d'autres encore.

Il y a de ces divers couvents, rien qu'en immeubles, à ajouter au moins une somme de	fr.	1,300,000
Chiffre relevé plus haut	»	3,280,000
Total. . . .	fr.	4,580,000

On ne perdra pas de vue que les valeurs immobilières n'ont d'ailleurs qu'une importance fort minime à côté des valeurs mobilières dont les couvents sont nantis.

VILLES.	NOMBRE de COUVENTS.	CONTENANCE des PROPRIÉTÉS EN HECTARES.	VALEUR VÉNALE en 1866.
Bruxelles	31	9 27 35	6,916,320
Gand	22	26 59 65	5,937,624
Bruges	22	13 57 79	1,173,180
Anvers	22	11 47 27	3,848,040
Liège	15	13 80 82	3,280,000
Mons	10	3 27 01	1,052,400
Namur	8	6 63 77	1,190,400
Totaux. . .	130	86 28 21	23,297,964

2° *Le Clergé de Gand et le rétablissement de la Dîme.*

La Constitution et nos lois civiles ne reconnaissent pas à l'Église catholique la qualité de personne civile; elles lui refusent, par conséquent, la capacité de posséder et d'acquérir des biens. Un traitement est accordé aux ministres des cultes en tant qu'individus, mais comme corps ils ne peuvent ni réclamer des contributions, ni imposer la dîme, ni recevoir des legs ou donations.

L'Église catholique, au contraire, n'a jamais cessé de prétendre qu'elle constituait un corps capable de posséder et d'acquérir et qu'elle avait de droit divin la dîme des produits de la terre. Les Pères, les Conciles, les Papes sont unanimes sur ce point. — Écoutons comment l'un des plus grands docteurs du moyen âge résume ce dogme fondammental de la théocratie : « L'Église a un droit sur les biens des laïcs; elle peut en user aussi souvent que son intérêt l'exige. Le pape peut donc exiger des dîmes des laïcs comme des clercs : il peut forcer les fidèles à les payer. *Ce droit est de l'essence de l'Église;* on ne peut pas prescrire contre elle. [1] »

Ces prétentions paraissent tenir en effet à l'essence de l'Église; car, malgré le changement complet des institutions, des idées, des mœurs, elle n'y a point renoncé.

Voici en quels termes hautains le clergé de Gand réclamait les dîmes en 1814 :

« Pour que le clergé demeure à jamais libre dans l'exercice de ses fonctions, conformément aux saints canons, il ne suffit pas que les évêques puissent agir librement dans le for extérieur par leurs officiaux et prendre les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour maintenir dans leurs diocèses la discipline ecclésiastique, réformer les abus, surveiller l'enseignement de la doctrine chrétienne dans toutes maisons d'éducation, avec l'autorité que lui assurent les conciles, etc., ainsi qu'ils le faisaient autrefois; il est encore absolument nécessaire que la donation du clergé soit irrévocablement fixée et qu'elle soit indépendante de l'autorité civile. Pour cet effet, il suffirait de rétablir la dîme; elle avait été considérée de tout temps comme un fonds inaliénable et sacré, lorsque les révolutionnaires l'abolirent pour rendre le culte divin et ses ministres dépendants de

[1] Henri de Gand. — *Quodlibet VI, question 23*, cité par M. Laurent, *l'Église et l'État*.

tous les caprices des démagogues, qui n'avaient d'autre but que de renverser l'autel et le trône. Il est juste de la rétablir, parce que c'est aujourd'hui l'unique moyen de doter le clergé et les Églises; parce que toutes les propriétés territoriales ont été acquises de temps immémorial jusqu'à l'époque de la révolution française avec la charge de la prestation de la dîme, et que délivrer les propriétaires de cette charge, c'est leur livrer le bien des décimateurs sans aucun titre et sans aucune indemnité. Il n'y a rien de plus manifestement injuste, parce que, s'il suffit d'une révolution pour anéantir les droits les plus sacrés, et qu'au retour de l'ordre, ces usurpations soient néanmoins maintenues, les corporations et les individus spoliés restant seuls victimes, ne serait-ce pas proclamer en quelque sorte le triomphe du crime et de la scélératesse, et engager dans la suite les gens hardis, sans principes et sans moralité, à tout oser, tout bouleverser, dans l'espérance d'obtenir le même succès ? » (Mémoire adressé le 8 octobre 1814 aux hautes puissances assemblées dans le Congrès de de Vienne par MM. les vicaires-généraux du diocèse de Gand dans l'absence et suivant l'intention expresse de Monseigneur le prince de Broglie, évêque de Gand.)

3° *Le Clergé et le Parti catholique peuvent-ils admettre les libertés modernes ?*

Quand j'ai dit que nos évêques condamnaient et devaient condamner nos libertés constitutionnelles et principalement la liberté de conscience, on m'a accusé de calomnier l'Église. Or, voici en quels termes Bossuet résume sur ce point la doctrine catholique :

« Je déclare, dit-il, que je suis et que j'ai toujours été du sentiment, premièrement que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Église catholique. Deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Église, qui non seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes.

« En établissant ces maximes comme constantes et incontestables parmi les catholiques, etc. »

L'évêque de Montauban, dans son débat avec Bossuet au sujet des protestants qu'on forçait par la violence à assister à la messe, cite les précédents, à l'appui de cette pratique « de rigueur salutaire : ».

« Saint Léon, dans sa 85e lettre à l'empereur Léon, lui adresse ces belles paroles : « Grand prince, vous devez punir les sectateurs de Nestorius, de Dioscore et d'Eutychès et ne pas permettre qu'ils divisent l'unité de l'Église. »

« Saint Grégoire, pape, dans sa lettre à Patrice, exarque d'Afrique, l'exhorte à employer le pouvoir que Dieu lui avait confié, à la destruction de l'hérésie ; et dans celle qu'il écrit à Audibert, roi d'Angleterre, il le loue d'avoir procuré le progrès de la religion par la terreur, par ses bienfaits et par ses exemples.

« Saint Bernard, qui a été le plus doux et le moins sévère des pères de l'Église, dans le 60e sermon sur le cantique des cantiques, conclut qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs.

« C'est sur ces principes établis par une tradition constante de l'Église, que les empereurs chrétiens ont toujours donné des lois très sévères contre les hérétiques, pour les obliger à se réunir à l'Église catholique.

« On ne voit point que l'Église se soit jamais plainte de la sévérité de ces lois; au contraire, nous avons prouvé qu'elles avaient été pour la plupart approuvées, demandées et sollicitées par les conciles. »

Voilà ce que dit un évêque, et il a raison. Le dogme de l'intolérance a été consacré par une suite de conciles, dont plusieurs œcuméniques.

Un grand nombre de conciles particuliers, notamment celui d'Aquilée en 381, celui de Milan sous saint Ambroise en 389, celui de Carthage en 400, celui de Milève en 418, implorèrent la puissance civile, pour en finir avec les hérétiques.

Le troisième concile d'Orléans (538), le sixième de Tolède (838), celui de Toulouse (1119), préludèrent à l'inquisition. — Le pape Innocent III, les conciles de Toulouse (1229), d'Arles (1234), de Narbonne (1245), de Béziers (1246), d'Albi (1254) achevèrent l'organisation de cette terrible institution qui devint le pouvoir exécutif de l'intolérance dogmatique. Deux conciles œcuméniques ont ordonné l'extermination des hérétiques en des paroles sanguinaires qui font frémir.

Écoutez ce que dit le canon 3 du quatrième concile de Latran (1216), qui fut œcuménique, sous le pontificat d'Innocent III :

« Nous excommunions donc et anathématisons toute hérésie, s'élevant contre cette Foi sainte, orthodoxe et catholique, que nous avons définie plus haut, condamnant tous les hérétiques, sous quelques noms qu'on les recense ; ils ont, il est vrai, des visages différents, mais ils sont reliés entre eux par leurs queues (*sed caudas ad invicem colligatas*), vu que sur le terrain du mensonge ils se rencontrent tous.

§ 1. Que les condamnés soient livrés aux autorités temporelles actuelles ou à leurs représentants pour être punis du châtiment qui leur est dû ; les clercs seront préalablement dégradés de leurs ordres. En conséquence, les biens de ces condamnés, si ce sont des laïcs, seront confisqués ; si au contraire ce sont des clercs, il seront attribués aux églises qui salariaient les dits condamnés.

§ 2. Que ceux qui auront été trouvés notoirement soupçonnés d'hérésie (à moins qu'il n'aient démontré leur innocence par une justification en rapport avec l'importance des soupçons et la qualité de la personne) soient frappés du glaive de l'anathème et soient fuis de tous, jusqu'à justification convenable ; de sorte que, s'ils sont restés durant une année en état d'excommunication, ils soient dès lors condamnés comme hérétiques.

§ 3. Que les autorités temporelles soient averties, exhortées et, s'il le faut, contraintes par la censure ecclésiastique, afin que, en tant que désirant être regardées et tenues pour fidèles, elles promettent officiellement sous serment, pour la défense de la foi, qu'elles s'efforceront de bonne foi et de toutes leurs forces, d'extirper des territoires soumis à leur juridiction tous les hérétiques signalés par l'Église ; de sorte que, dès à présent, quiconque exerce une autorité soit perpétuelle soit passagère, soit tenu d'adhérer sous serment à ce principe. Cependant, si un seigneur temporel, requis et averti par l'Église, néglige de purger son territoire de la peste hérétique, qu'il soit chargé des chaînes de l'excommunication par le métropolitain et les autres évêques co-provinciaux ; et s'il néglige de donner satisfaction, qu'il en soit donné avis endéans l'année au Souverain Pontife, afin que ce dernier proclame ses vassaux relevés désormais de leur fidélité et livre son territoire à l'occupation des catholiques qui, après l'extermination des hérétiques, le possèderont sans aucune contestation et le conserveront dans la pureté de la foi, le droit du seigneur principal restant sauvegardé, pourvu que lui-même n'y oppose aucun obstacle ni empêchement ; cette loi sera appliquée néanmoins contre ceux qui n'ont pas de seigneurs principaux.

§ 4. Quant aux catholiques qui, après avoir pris la croix, se seront armés pour l'extermination des hérétiques, qu'ils jouissent de l'indulgence et du saint privilège qui sont accordés à ceux qui volent au secour de la Terre-Sainte.

§ 5. Nous décrétons en outre que les coréligionnaires, recéleurs, défenseurs et fauteurs d'hérétiques encourent l'excommunication, décidant inébranlablement que, si quelqu'un de ceux-ci a été frappé d'excommunication et s'il a négligé de donner satisfaction endéans l'année, il devienne de plein droit infâme à l'avenir et ne soit plus admis à remplir des charges ou à siéger dans des assemblées publiques, ni à élire des magistrats de cette espèce, ni à porter témoignage : qu'il soit en outre *intestable*, c'est à dire qu'il ne possède plus la libre faculté de tester et ne puisse recueillir des héritages. Qu'en outre, aucune personne ne soit forcée de lui rendre des comptes sur quoi que ce soit, mais que lui, au contraire, y soit forcé à l'égard d'autrui. Et si cet hérétique se trouve être juge, que ses sentences n'aient aucune autorité et qu'aucune cause ne soit portée devant lui ; s'il est avocat, qu'en aucune manière son patronage ne soit admis ; s'il est notaire, que les actes dressés par lui ne soient d'aucune valeur, mais soient condamnés comme est condamné leur auteur. Et dans les autres cas semblables, nous ordonnons d'observer les mêmes règles. Si, au contraire, il s'agit d'un clerc, qu'il soit dépouillé de tout office et bénéfice, afin que la punition soit plus sévère pour celui en qui la faute est plus grande. Mais si quelques-uns dans ce cas, après avoir été condamnés par l'Église, négligeaient d'y pourvoir, qu'ils soient frappés d'une sentence d'excommunication jusqu'à satisfaction convenable. Qu'évidemment les clercs ne donnent pas les sacrements de l'Église à des pestiférés de cette espèce, n'entreprennent point de leur donner la sépulture chrétienne, ni n'acceptent leurs aumônes ou leurs offrandes ; sinon, qu'ils soient privés de leur office et n'y soient jamais réintégrés sans un bref spécial du Siége Apostolique. Que la même peine atteigne tous les membres du clergé régulier, auxquels on infligera, en outre, la perte de leurs privilèges dans le diocèse, dans lequel ils auront osé perpétrer de tels excès. »

La doctrine de l'intolérance proclamée par les conciles ne resta pas lettre morte. Les papes eurent soin de l'appliquer en poussant partout les rois à exterminer les hérétiques. C'est ainsi qu'eurent lieu ces massacres en masse, crimes abominables qui déshonorent

l'humanité : la croisade des Albigeois et la Saint-Barthélemy.

Quelques extraits de la correspondance du pape saint Pie V, dans les dernières années qui précédèrent la Saint-Barthélemy, montrent bien sur qui doit retomber la responsabilité du crime.

Le pape écrit le 17 janvier 1569 aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine: « Faites tous vos efforts, pour qu'on embrasse sérieusement et définitivement le parti le plus propre à opérer enfin la destruction des hérétiques. » — « Nous remarquons avec douleur qu'on n'a pas encore mis à exécution l'édit du roi concernant la confiscation des biens des hérétiques. »

Le 6 mars, il s'adresse au roi lui-même, et, après lui avoir promis des troupes : « Lorsque Dieu, comme nous l'espérons, nous aura fait remporter la victoire, ce sera alors à vous de punir avec la plus extrême rigueur les hérétiques et leurs chefs, et de venger justement sur eux, non seulement vos injures, mais encore celles de Dieu. »

Vient la bataille de Jarnac: nouveaux conseils sur l'impitoyable usage à faire de la victoire. La lettre est du 28 mars : « Plus le Seigneur nous a traités, vous et moi, avec bonté, plus vous devez profiter de l'occasion de cette victoire pour poursuivre et achever ce qui reste encore d'ennemis, pour arracher jusqu'au fond toutes les racines et jusqu'aux moindres fibres des racines du mal si grand et si fortement établi; car, à moins de les avoir extirpées, on les verra repousser. »

Pie V apprend alors qu'on incline à la clémence, et le voilà tout alarmé. Le 13 avril, quatre lettres partent à la fois de Rome, une pour la reine-mère, une pour le duc d'Anjou, une pour le cardinal de Lorraine, une pour le roi.

A la reine-mère: « Nous avons appris, lui dit-il, que quelques personnes travaillaient à faire épargner un certain nombre de prisonniers. Vous devez n'épargner aucun soin ni aucun effort pour que cela n'ait pas lieu, et pour que ces hommes exécrables périssent dans les supplices qu'ils méritent. »

Au duc d'Anjou : « Si quelqu'un des rebelles implorait votre intercession auprès du roi, vous devez rejeter ses prières et vous montrer également inexorable pour tous. »

Au cardinal de Lorraine: « Travaillez à convaincre le roi de cette vérité notoire, qu'il ne pourra satisfaire le Rédempteur ni obéir à ses lois, qu'il ne pourra, enfin, assurer la prospérité du royaume, qu'en

se montrant inexorable à quiconque osera intercéder auprès de lui pour ces hommes exécrables. »

Au roi, enfin : « Si, ce que nous sommes loin de croire, vous négligiez de punir les injures faites à Dieu, certainement vous provoqueriez sa colère. Il faut que vous n'écoutiez les prières de qui que ce soit, que vous n'accordiez rien à la parenté ni au sang, etc., etc. »

Quelques mois se passent ; le 12 octobre, le saint pape est enfin content du roi.

« Mais parmi tant de marques admirables de votre dévotion, lui écrit-il, celle qui ne tient certainement pas le dernier rang, c'est le soin que vous avez eu de faire condamner par le parlement de Paris, dépouiller de tous ses honneurs et noter du caractère d'infamie qu'il avait mérité, l'homme détestable et exécrable, si tant est qu'il puisse être appelé homme, ce Coligny qui se donne pour amiral de France et qui est le chef et le guide de tous les hérétiques. »

Le 20, il a appris la bataille de Montcontour, gagnée par les catholiques. Il va de nouveau faire en sorte que la victoire soit impitoyable. « Le fruit qu'elle doit porter, écrit-il à Charles IX, c'est l'extermination de ces infâmes hérétiques. Gardez-vous de chercher en pardonnant des injures faites à Dieu lui-même, la fausse gloire d'une prétendue clémence; rien de plus cruel que de se montrer clément envers des impies, dignes du dernier supplice. »

Mais le bruit se répand qu'il est question de faire la paix avec ces hérétiques tant maudits ; et aussitôt, le 29 janvier 1570, il écrit au roi, à la reine-mère, au duc d'Anjou, pour leur exprimer la surprise, l'effroi, l'horreur qu'il en a ressentis. Les pourparlers continuent cependant, la paix va se conclure. Alors, le 23 avril, lettre menaçante :

« Le colère de Dieu va s'enflammer, dit-il au roi. Il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, qui écrase les États pour les péchés des rois et des peuples. Si la paix se fait, quand même les hérétiques seraient disposés à vivre désormais paisibles, Dieu lui-même leur inspirera l'idée de la révolte, pour punir le roi de les avoir épargnés. »

Le pape Pie V, considéré comme un saint, mourut sans assister à l'accomplissement de ses vœux. Mais Grégoire XIII, dès la première année de son règne, recueillit le fruit des travaux apostoliques de son prédécesseur. La Saint-Barthélemy eut lieu. Dans sa joie, le pape

ordonna de chanter un *Te Deum*, et, en commémoration de ce triomphe signalé de l'Église, il fit frapper une médaille portant ces mots : UGONOTORUM STRAGES 1572. GREGORIUS XIII PONT. MAX. AN. I., *Massacre des Huguenots* ; 1re *année du Pontificat de Grégoire XIII.* Puis, par ses ordres, le peintre Vasari exécuta au Vatican, dans la *Sala regia*, trois grandes fresques qui représentent les principaux épisodes de la Saint-Barthélemy. La *Sala regia* est consacrée à la représentation des triomphes de l'Église. Ces tableaux n'ont pas été effacés. Comme le remarque Stendahl, le palais du pape est le seul lieu du monde où l'assassinat soit publiquement glorifié.

Encore en 1792, dans son allocution du 26 septembre, le saint pape Pie VI condamne le rétablissement de l'édit de Nantes sur la tolérance des hérétiques, « édit ruineux et funeste, qui a été la source principale des maux qui déchirent aujourd'hui le royaume et la religion; édit, qui dès son origine, a été pour ce motif réprouvé par le Saint-Siège et que tout le clergé de France avait trouvé détestable. »

Maintenant, voici nos libertés constitutionnelles condamnées *ex cathedrâ* par une autorité que nos évêques ne récuseront pas, puisque c'est celle de leurs prédécesseurs. En 1815, l'épiscopat belge publia un JUGEMENT DOCTRINAL anathématisant la constitution nouvelle donnée à la Belgique par le roi Guillaume et contenant les mêmes principes que notre Constitution actuelle.

« C'est donc pour remplir un des devoirs les plus essentiels de l'épiscopat, pour nous acquitter envers les peuples, *sur lesquels le Saint-Esprit nous a établis évêques pour gouverner l'Église de Dieu*, (Act. 20, v. 28), de l'obligation qui nous a été strictement imposée par l'Église, que nous avons jugé nécessaire de déclarer qu'aucun de nos diocésains respectifs ne peut, sans trahir les plus chers intérêts de sa religion, sans se rendre coupable d'un grand crime, prêter les différents serments prescrits par la Constitution, par lesquels on s'engage à maintenir la nouvelle loi fondamentale, ou à concourir au maintien et à l'observation de la dite loi.

« En effet, on s'oblige par les dits serments à observer et à maintenir tous les articles de la nouvelle Constitution et, par conséquent, ceux qui sont opposés à l'esprit et aux maximes de la religion catholique, ou qui tendent évidemment à opprimer et à asservir l'Église de J.-C.

« Or, tels sont les articles suivants:

« Art. 190. La liberté des opinions religieuses est garantie à tous.

« Art. 191. Protection égale est accordée à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume.

« Art. 192. Tous les sujets du roi, sans distinction de croyance religieuse, jouissent des mêmes droits civils et politiques, et sont habiles à toutes dignités et emplois quelconques.

« Art. 193. L'exercice public d'aucun culte ne peut être empêché, si ce n'est dans le cas où il pourrait troubler l'ordre et la tranquillité publique.

« Art. 196. Le roi veille... à ce que tous les cultes se contiennent dans l'obéissance qu'ils doivent aux lois de l'État.

« Art. 126. L'instruction publique est un objet constant des soins du gouvernement. Le roi fait rendre compte tous les ans aux États généraux de l'état des écoles supérieures, moyennes et inférieures.

« Art. 145. Les États (provinciaux) sont chargés de l'exécution des lois relatives à la protection des différents cultes et à leur exercice extérieur, à l'instruction publique, etc.

« Art. 2. Additionnel.... Toutes les lois demeurent obligatoires jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu. »

« Nous nous bornerons à faire sur chacun de ces articles quelques courtes observations.

« Art. 190 et 191. 1° Jurer de maintenir la liberté des opinions religieuses et la protection égale accordée à tous les cultes, qu'est-ce autre chose que de jurer de maintenir, de protéger l'erreur comme la vérité; de favoriser le progrès des doctrines anti-catholiques; de semer, autant qu'il est en son pouvoir, dans le champ du père de famille, l'ivraie et le poison qui doivent infecter la génération présente et les générations futures; de contribuer ainsi, on ne peut plus efficacement, à éteindre peu à peu dans ces belles contrées le flambeau de la vraie foi ? L'Église catholique, qui a toujours repoussé de son sein l'erreur et l'hérésie, ne pourrait regarder comme ses vrais enfants ceux qui oseraient jurer de maintenir ce qu'elle n'a jamais cessé de condamner. Il est notoire que cette dangereuse nouveauté n'a été introduite, pour la première fois, dans un pays catholique, que par les révolutionnaires de France, il y a environ vingt-cinq ans, et qu'à cette époque le chef de l'Église la condamna hautement.

« La religion, dit-il, a déjà été fortement attaquée par les décrets

« qui sont émanés de cette assemblée nationale... Des maux que « nous déplorons, ont été occasionnés par les fausses doctrines « qu'on a répandues depuis longtemps dans une multitude d'écrits « empoisonnés qui se trouvent dans les mains de tout le monde; et « *c'est afin que cette funeste contagion se propageât avec plus de* « *hardiesse et de rapidité par les moyens de la presse, qu'une des* « *premières opérations de l'assemblée nationale a été de décréter la* « *liberté de penser ce qu'on voudrait en matière de religion, d'expri-* « *mer librement et impunément ses opinions à cet égard, de ne sui-* « *vre, en un mot, d'autres règles et d'autres lois en cette matière que* « *celles qu'on voudrait se prescrire.*

« Informés de ces événements, pouvons-nous garder le silence « sur tant de maux, et ne pas élever notre voix apostolique con- « tre ces funestes décrets qui ont pour objet d'anéantir la religion ? » (Allocution du 29 mars 1790.)

« Art. 192. 2° Jurer de maintenir l'observation d'une loi qui rend tous les sujets du roi, de quelque croyance religieuse qu'ils soient, habiles à posséder toutes les dignités et emplois quelconques, ce serait justifier d'avance et sanctionner les mesures qui pourront être prises pour confier les intérêts de notre sainte religion dans les provinces, si éminemment catholiques, à des fonctionnaires protestants.....

« Art. 196. 4° Jurer d'observer et de maintenir une loi, qui suppose que l'Église catholique est soumise aux lois de l'État et qui donne au souverain le droit d'obliger le clergé et les fidèles à obéir à toutes les lois de l'État, de quelque nature qu'elles soient, c'est s'exposer manifestement à coopérer à l'asservissement de l'Église catholique. *C'est au fond soumettre,* suivant l'expression de notre Saint Père le Pape, *la puissance spirituelle aux caprices de la puissance séculière.* (Bulle du 28 juin 1809.)

Art. 226. 5° Jurer d'observer et de maintenir une loi qui attribue au souverain, et à un souverain qui ne professe pas notre sainte religion, le droit de régler l'instruction publique, les écoles supérieures, moyennes et inférieures, c'est lui livrer à discrétion l'enseignement public dans toutes ses branches, c'est trahir honteusement les plus chers intérêts de l'Église catholique... Le pouvoir qu'ont les évêques de surveiller l'enseignement de la foi et de la morale chrétienne dans toute l'étendue de leurs diocèses, comme celui de remplir toutes les autres fonctions de leur ministère, émane de la volonté

et de l'autorité de J.-C. lui-même. On ne peut le leur ôter ni le diminuer sans soumettre la doctrine de la foi et toute la discipline ecclésiastique à la puissance séculière, sans renverser, par conséquant, tout l'édifice de la religion catholique.

« Art. 145. 6° Jurer d'observer de maintenir une loi qui autorise les États provinciaux à *exécuter les lois relatives à la protection des différents cultes, à leur exercice extérieur, à l'instruction publique*, n'est-ce pas confier les plus grands intérêts de la religion à des laïcs qui n'ont et ne peuvent avoir aux yeux de l'Église catholique aucune qualité, soit pour reconnaître la justice ou l'injustice des lois de ce genre qui leur seront envoyées, soit pour en diriger l'application, soit pour en ordonner l'exécution dans les diocèses respectifs?....

« Art. 2 addit. 7° Jurer de regarder comme *obligatoires* jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu, et de maintenir toutes les lois qui sont maintenant en vigueur, ce serait coopérer évidemment à l'exécution éventuelle de plusieurs lois anti-catholiques et manifestement injustes, que renferment les Codes civil et pénal de l'ancien gouvernement français, et notamment de celles qui permettent le divorce, qui autorisent légalement des unions incestueuses condamnées par l'Église, qui décernent contre les ministres de l'Évangile, fidèles à leurs devoirs, les peines les plus sévères, etc... Toutes lois qu'un vrai catholique doit avoir en horreur.

« Il est encore d'autres articles qu'un véritable enfant de l'Église ne peut s'engager par serment à observer et à maintenir, et dont l'urgence des circonstances ne nous permet pas de nous occuper en ce moment; tel est, en particulier, le 227me qui autorise la liberté de la presse et ouvre la porte à une infinité de désordres, à un déluge d'écrits anti-chrétiens et anti-catholiques. Il nous suffit d'avoir prouvé que la nouvelle loi fondamentale contient plusieurs articles opposés à l'esprit et aux maximes de notre sainte religion, et qui tendent évidemment à opprimer et à asservir l'Église de J.-C.; que, par conséquent, il ne peut être permis aux fidèles catholiques de s'engager par serment à les observer et à les maintenir.

. . . .

« *(Signé)* : le prince †-Maurice de Broglie, *évêque de Gand.*

« † Charles-François-Joseph Pisani de la Gaude, *évêque de Namur.*

« † François-Joseph, *évêque de Tournay.*

« J'adhère au *Jugement doctrinal* ci-dessus porté par messeigneurs les évêques du royaume des Pays-Bas :

« J. Forgeur, *vicaire-général de l'archevêché de Malines;*

« J'y adhère également :

« J. A. Barrett, *vicaire-général cap. de Liège.* »

Dans tous les concordats que Pie IX a conclus avec des gouvernements obéissant aux inspirations de l'Église, il a toujours stipulé que la religion catholique serait seule tolérée et les autres impitoyablement proscrites.

Il est donc hors de doute que, si le parti vraiment catholique devenait complètement le maître, il appliquerait le *Syllabus* dans toute sa rigueur. Il le dit du reste et s'en fait gloire. Or, le *Syllabus*, fidèle à la tradition constante de l'Église, déclare anathème quiconque affirme qu'il faut accorder aux hérétiques la tolérance et le droit d'arriver aux emplois publics. § X, art. 77, 78 et 79.

On peut donc affirmer que ceux qui disent que l'Église ne condamne pas nos libertés constitutionnelles, ou bien ignorent les dogmes et l'histoire du catholicisme, ou bien manquent de bonne foi et de franchise.

4° *Comment le Parti catholique intervient dans les élections belges.*

Dernièrement, les scellés sont apposés au domicile de la veuve d'un agent électoral des catholiques qui venait de mourir dans une commune de l'arrondissement de Gand. Qu'y trouve-t-on, lorsqu'on dresse l'inventaire? Toute la correspondance de cet agent avec le comité conservateur de Gand, non seulement les lettres et les instructions reçues, mais les brouillons des lettres écrites par l'agent, des annotations complètes sur tous les électeurs du canton. La fabrication des faux électeurs, la pression sur les votants, le contrôle de tous les votes, tout y est constaté, et par pièces écrites, émanées des personnes les plus considérables du parti. Des propriétaires écrivent des billets destinés à être exhibés à leurs fermiers par l'agent, et portant que, si le bulletin que celui-ci leur remettra, ne sort pas de l'urne, ils recevront congé et auront à chercher des terres ailleurs. Chaque bulletin est marqué, et l'agent dresse des tableaux qu'on retrouve, pour vérifier chaque vote lors du dépouillement. Nous parlons ici d'élections antérieures à la dernière loi, au temps où le légis-

lateur n'avait pas encore pris, pour obtenir le secret du vote, les mesures en vigueur aujourd'hui. Au lendemain de l'élection, l'agent dresse le relevé des électeurs qu'il avait à surveiller, et de leurs votes. Voici les chiffres et la forme d'un de ces relevés :

NOMS ET PRÉNOMS.	ÉLECTEURS QUI ONT REÇU UN BULLETIN.			ÉLECTEURS censés libéraux qui n'ont pas reçu de billet.	OBSERVATIONS ET ABSENTS.
	Et qui l'ont déposé dans l'urne.	Qui ont fait un triage.	Qui en ont déposé un autre.		
N. . . . . . . N. . . . . . . N.					Absents.
TOTAUX. 72	44	2	16	5	5

L'on avait donc distribué 62 bulletins marqués, sur environ 72 électeurs inscrits (car des cinq absents nous ne connaissons pas l'histoire) et 44 de ces bulletins se sont trouvés dans l'urne; 16 électeurs avaient échappé à la pression exercée sur eux et substitué le bulletin libéral au bulletin catholique; 2 avaient fait un mélange.

Un membre de la Députation permanente, au temps où ce corps statuait encore en dernier ressort sur les demandes en inscription ou en radiation d'électeurs, communique à l'agent électoral les projets d'arrêtés préparés dans les bureaux du gouvernement provincial, et lorsque la Députation permanente a statué, il écrit triomphalement : « Aujourd'hui, j'ai *obtenu* trois radiations! »

Les rédacteurs du *Bien Public* emploient les billets marqués et les menaces d'expulsion aussi bien que les membres les plus obscurs du parti.

Voici mieux encore. L'agent électoral, d'après instructions reçues du comité électoral, envoie à un notaire la liste des contribuables, personnes sûres, qui auront à déclarer des patentes portées en regard de leurs noms, pour devenir électeurs au prochain renouvellement de la Chambre des représentants. Il est dit que le comité central de Gand supportera toute la dépense, et que si les occupations du notaire l'empêchent de soigner ce travail, il peut le confier au « respectable clergé de sa commune qui agira avec circonspection. »

« Avec circonspection, » le mot est vraiment admirable et les procédés employés ne le sont pas moins.

Voici comment, grâce au confessionnal, les bons électeurs achètent des biens à moitié prix.

Un agent clérical influent, du canton de Loochristy, écrit à un coreligionnaire :

« M[me] X. est fort mal. Elle a été administrée aujourd'hui par le vicaire A. Il n'y a pas de temps à perdre pour conclure l'affaire. Elle est disposée à vendre le champ pour quatre mille et la maison pour deux mille. On lui a fait comprendre qu'il serait méritoire pour elle, que le dernier acte qu'elle poserait ici-bas, eût pour effet de renforcer l'influence électorale d'un ami, d'un soutien de la bonne cause. Hâtez-vous donc de faire le coup (*van den slag te doen*), le temps presse et de plus la malade commence à comprendre que son bien vaut davantage.

« Prenez une voiture, je vous attendrai *toute la nuit*. — Mes félicitations pour Madame et pour vous au sujet de cette belle opération. »

Publiant en français son étude sur le *Parti clérical en Belgique*, M. de Laveleye l'avait accompagnée de la préface suivante :

Cet écrit est la traduction d'un article publié, il y a quelques mois, dans une revue anglaise, *The fortnightly Review*.

Mon but était de montrer, par l'exemple de la Belgique, le danger qu'il y aurait à livrer l'enseignement en Irlande aux évêques catholiques.

Je n'avais pas tort, semble-t-il ; car les évêques irlandais, non encore satisfaits des concessions extrêmes que le ministère Gladstone leur faisait, ont forcé cet éminent homme d'État à déposer son portefeuille, en obligeant les membres de la Chambre des Communes qui dépendaient d'eux, à voter contre le cabinet.

On a vu ainsi, spectacle nouveau et inattendu, le primat d'Irlande renverser, d'un signe de sa crosse épiscopale, le ministre de la protestante Angleterre qui tient sous ses lois deux cent cinquante millions d'hommes.

Au moyen âge, les papes ont essayé de priver les rois de leur couronne en les excommuniant ; ils n'ont presque jamais réussi.

Aujourd'hui, un mot d'ordre part de Rome ; il est transmis par les évêques et les curés ; les électeurs obéissent, et ainsi, par le mécanisme du scrutin, le souverain pontife élève ou dépose les ministres et gouverne les États.

Les journaux catholiques m'ont reproché d'avoir fait un acte de mauvais citoyen, en calomniant mon pays à l'étranger.

Je réponds qu'il est toujours utile de faire connaître la vérité et que, d'ailleurs, en montrant que la majorité des électeurs belges avaient obéi aux ordres de leurs curés, je constatais un fait qu'on ne peut nier et dont des enfants fidèles de l'Église doivent plutôt se faire honneur.

Les journaux catholiques m'ont accusé aussi d'être hostile à toute religion.

Mon opinion est, au contraire, que la société ne peut subsister sans mœurs, et que le sentiment religieux est le fondement nécessaire du sentiment moral.

Si je crois de mon devoir de combattre l'ultramontanisme, c'est précisément parce que partout où il domine, il amène la ruine du vrai sentiment religieux.

La raison en est simple. Quand on voit le prêtre se servir de la religion pour se rendre maître du pouvoir, comment les hommes qui veulent rester libres, ne deviendraient-ils pas hostiles à un culte dont on se fait une arme pour les asservir?

Si Voltaire a dit: *Écrasons l'infâme*, c'est parce qu'il voyait sans cesse sur la robe du prêtre le sang de la Saint-Barthélemy.

Quand, en Espagne, le curé de Santa-Cruz brûle les stations et fusille les prisonniers, et que les amis du pape lui envoient leurs félicitations et de l'argent, s'imagine-t-on que cela augmente le respect des peuples pour le catholicisme au nom duquel se commettent de semblables horreurs?.

Voyez l'état de la religion dans les pays où le clergé catholique a toujours dominé, et considérez aussi quelle y est la situation politique; est-il un plus triste spectacle? C'est pour que la Belgique ne suive pas le chemin de l'Espagne et du Mexique, que tout citoyen dévoué à son pays doit combattre de toutes ses forces l'influence funeste de l'ultramontanisme.

C'est pour ce motif aussi que j'ai consenti avec plaisir à ce que cette traduction de mon travail fût publiée et distribuée par les soins du comité de l'Association libérale d'Anvers, à qui j'offre ici mes plus sincères remercîments.

Émile de Laveleye.

Liége, 20 avril 1873.

Cette première édition française a été tirée à 14,000 exemplaires et distribuée gratuitement à leurs membres par l'association d'Anvers et par les associations libérales des principales villes de Belgique.

Une seconde édition française, tirée à plusieurs milliers d'exemplaires et destinée également à une distribution gratuite, s'est faite en 1874 au moyen d'un don prélevé par un généreux anonyme sur une succession enlevée aux tentatives de captation d'un couvent.

Il y eut aussi une traduction néerlandaise et une traduction allemande: *De klerikale partij in België* (Amsterdam, Brinkman, 1873) et *Die clerikale Partei in Belgien* (Bonn, Reusser, 1875.)

LA CRISE DE 1873 EN FRANCE.

(*L'Indépendance belge* de Bruxelles, 3-6 novembre 1873.)

I.

L'Europe et l'Amérique se sont occupées dans ces derniers temps des affaires de la France autant et plus encore peut-être que la France elle-même. C'est qu'en effet le sort de ce grand pays et la direction qu'il peut prendre intéressent l'avenir des autres peuples civilisés. La solidarité des nations est devenue si intime que, si l'une d'elles cessait de remplir la mission qui lui semble réservée dans le concert universel, toutes les autres en souffriraient. L'avenir de la France était mis encore une fois en question et il allait se décider, semblait-il, par un coup de dé, c'est à dire par une majorité de quelques voix acquise soit à la monarchie, soit à la république. Ayant été mis à même récemment, en visitant une partie de l'Europe et en assistant à plusieurs conférences où se trouvaient réunis des hommes distingués des différents pays, d'entendre pour ainsi dire le jugement impartial et calme de l'opinion publique européenne sur la situation actuelle de la France, j'ai cru faire chose utile en l'exposant ici sans restriction et sans autre préambule. J'écris ces lignes sous l'empire des anxiétés extrêmes et généralement partagées qu'inspirait le danger auquel la France paraissait exposée.

Les évènements vont si vite, la situation se modifie si rapidement, que ce danger aura peut-être été conjuré au moment où ceci sera publié. Néanmoins, le même péril peut se représenter, et en tous cas il ne saurait être mauvais d'indiquer les raisons de repousser une solution funeste, même après qu'elle aura perdu toute chance d'être

adoptée. Dans nos temps troublés, où l'imprévu a une si grande part, on ne peut trop faire valoir les motifs qui doivent éloigner les nations du chemin des aventures et des révolutions.

Je comprends qu'en France un grand nombre d'hommes éclairés et sincèrement dévoués à leur pays désirent le rétablissement de la monarchie. Tout fait croire que la monarchie constitutionnelle est le régime le mieux approprié à la situation actuelle de la plupart des pays de notre continent Les partisans sincères de la république, s'il ne sont pas aveuglés par des préjugés de secte ou par un enthousiasme juvénile, doivent avouer que la France est peu préparée à la pratique des institutions républicaines. Nous voyons que chez les nations où la république se maintient en garantissant l'ordre, la liberté économique et le progrès économique, comme en Suisse et aux États-Unis, l'instruction est généralement répandue dans le peuple, d'où émanent directement tous les agents du gouvernement, et l'État est subdivisé en communes et en comtés ou en cantons jouissant d'une grande autonomie locale et habitués à se gouverner eux-mêmes. On peut donc affirmer que la diffusion générale des lumières et des libertés communales sont des conditions nécessaires du succès des institutions républicaines. Or, en France, la statistique le prouve, l'ignorance est encore extrême dans toute une partie de la grande armée du suffrage universel, et malgré quelques essais récents et très timides de décentralisation, le pays n'est pas constitué de façon à préparer les citoyens, par la pratique des libertés et de l'autonomie locales, à l'œuvre si difficile du gouvernement populaire direct qui constitue proprement le régime républicain. Il ne faut donc point se le dissimuler, l'établissement définitif de la république rencontrera de sérieuses difficultés et exigera le concours sincère et actif de tous les bons citoyens, — surtout des hommes politiques qui ont acquis de l'expérience par le maniement des affaires.

Mais, d'autre part, il faut bien le constater, la république existe depuis trois ans déjà. Elle a défendu l'ordre social et l'unité nationale contre le plus formidable soulèvement. Elle a inspiré assez de confiance à l'Europe financière tout entière pour mener à terme à des conditions inespérées la plus gigantesque opération de crédit des temps modernes. Chose non moins remarquable et qu'on n'aurait point cru possible naguère, elle a traversé sans ébranlement cette crise redoutable qui agite jusque dans ses fondements même la république si fortement assise des États-Unis, la transmission du

pouvoir exécutif des mains d'un président dans celles d'un autre. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, la France est tenue de poursuivre jusqu'au bout la tentative d'établir sincèrement chez elle les institutions républicaines, car le rétablissement de la monarchie dans les conditions où elle se présente actuellement, l'exposerait à des périls si imminents, si nombreux, si terribles qu'on ne peut les envisager sans frémir.

La monarchie n'a plus en effet qu'un seul représentant, le comte de Chambord. Ce qu'il faut donc examiner sans parti pris, et, si on osait le dire dans une question qui remue des deux côtés des sentiments si naturels, si profonds et si respectables, ce qu'il faut étudier avec toute l'impartialité de l'observation scientifique, ce sont les conséquences et les chances d'avenir de la restauration des Bourbons.

On a pu regretter que M. le comte de Paris, en s'effaçant derrière le comte de Chambord, ait rendu actuellement impossible le retour à la monarchie constitutionnelle de 1830, qui avait donné à la France dix-huit années de liberté, de paix, de prospérité et de gloire artistique et littéraire. Mais, sans apprécier le fait au point de vue personnel de ce que le représentant de la branche d'Orléans devait aux traditions de son père et de sa famille, on doit dire qu'au point de vue politique l'accord que l'on a appelé « la fusion » était, pour ainsi dire, imposé. Il est manifeste, en effet, qu'un prince d'Orléans ne pourrait longtemps rester sur le trône, ni même probablement y monter, ayant contre lui non seulement les républicains et les bonapartistes qui disposent des masses profondes du suffrage universel, mais encore le clergé et les légitimistes qui entraînent les classes supérieures et qui constituent les seuls soutiens solides et sincèrement dévoués du principe monarchique. Ainsi donc ce principe ne peut avoir en ce moment qu'un seul représentant, Henri V. Je conçois qu'on s'en afflige, mais non qu'on le nie. C'est un fait incontestable.

Supposons maintenant Henri V rétabli, non par un coup d'État militaire, mais par un vote de l'Assemblée, à une majorité suffisante. Je ne m'arrêterai pas à discuter le point de savoir si l'Assemblée de Versailles a le droit de disposer du pays sans le consulter. La question du drapeau, à laquelle on attache tant d'importance, me paraît aussi très secondaire, quand je considère l'avenir. Sans doute, avec le drapeau tricolore la restauration entraînerait plus facilement l'armée. Mais l'adoption des couleurs de la révolution ne

changera point le caractère et ne diminuera point le danger de la royauté légitime, parce que ses destinées seront fatalement déterminées par les vues et les actes des amis qui la soutiendront et par ceux des ennemis qu'elle aura à combattre. Si Henri V remonte sur le trône, il le devra au dévouement, à la persévérance, à la foi du clergé. Donc, quand même il ne serait pas ce qu'il est réellement, un fils obéissant de l'Église, il devrait s'appuyer sur Rome et sur le parti ultramontain, sinon il perdrait ses principaux alliés et il tomberait faute d'appui. C'est en vain qu'il voudrait tenter d'obtenir la faveur de ses adversaires. Ses avances ne seraient pas accueillies, car on ne les croirait pas sincères, et les concessions qu'il ferait, serviraient aussitôt d'armes pour l'attaquer et le renverser. Tout gouvernement porte longtemps la marque de son origine et, quoi qu'il fasse, il ne peut se soustraire aux conséquences des faits qui lui ont donné naissance. L'histoire du second empire en donne la preuve convaincante. La royauté des Bourbons ne pourrait être qu'un gouvernement clérical. Née à l'ombre de la sacristie, elle ne vivrait que par l'Église et pour l'Église.

Au mois de janvier 1871, pendant le premier siège de Paris, je publiai dans un recueil anglais, *The fortnightly Review*, un article sur l'*Avenir de la France*, où, entrevoyant la possibilité d'une restauration, j'en indiquais le caractère dans les termes suivants : « Le danger d'une restauration serait d'autant plus grand, que celle-ci prendrait forcément une nuance cléricale très prononcée. La paix faite avec l'Allemagne au milieu de la confusion et du désarroi des autres partis, le parti ultramontain grandira et gagnera en influence, parce qu'il est organisé, qu'il possède cette force de toute bonne armée, la discipline et l'obéissance, et parce qu'il a dans chaque commune un ou deux organes respectés, répétant, sur l'ordre des évêques, le même discours, le même appel au sentiment religieux. Un homme qui est dans le malheur, fait un retour sur lui-même : il se repent de ses fautes et demande des consolations à la foi de son enfance. Ainsi fera probablement la France. Elle s'attachera avec plus de force à la foi catholique, la seule qu'elle connaisse, oubliant le mal que lui a fait le catholicisme en ne la préparant pas à la liberté. Le nouveau souverain fera un pacte avec le clergé, et ce sera le clergé qui dictera les conditions de l'alliance. Quand tout s'écroule, l'Église reste debout, parce qu'elle a des racines, non dans les intérêts matériels soumis aux vicissitudes des évènements, mais dans le sentiment

religieux que les revers ont précisément pour effet d'exalter. Plus auront été grands les malheurs de la France, plus elle se retournera vers Dieu et vers un roi qui pourra se dire envoyé par le Ciel même. »

Dans un discours récent, M. de Broglie disait : « Rien de ce qui » ressemble à un pouvoir légal du clergé, ne pourrait même repa- » raître au jour. Il est aussi ridicule d'en craindre le retour qu'il » serait chimérique de l'espérer. »

Sans doute, les institutions du moyen âge ne seront pas rétablies; mais il suffit de visiter la Belgique pour se convaincre que, grâce aux institutions modernes, le clergé peut acquérir un pouvoir politique plus absolu qu'il n'en eut jamais dans les siècles passés. Sous le nom de liberté d'enseignement, livrez-lui les universités, les collèges et les écoles ; sous le nom de liberté des associations, permettez-lui de reconstituer les corporations-propriétaires ; et il sera bientôt le maître absolu de l'État. M. de Broglie doit cependant savoir que dans le *Syllabus* Rome revendique la prééminence de l'Église sur l'État. Or, Henri V, qui n'est pas un catholique libéral — la pire espèce d'ennemis que la religion ait à redouter, dit Pie IX, — mais un vrai catholique romain, Henri V obéira aux dogmes promulgués par le pontife infaillible, plutôt qu'aux conseils d'un homme qui persiste à marcher dans les voies sans issue et cent fois condamnées de Lacordaire et de Montalembert. Le Pape et le Roy, le second soumis au premier, voilà les clefs de voûte de l'édifice social que la restauration voudra reconstruire. Par foi ou par politique, ouvertement ou secrètement, elle adoptera le programme du Vatican. Son existence, son influence dans le monde, sa grandeur sont à ce prix. — Je ne conçois pas que, comme M. John Lemoinne, l'on demande au comte de Chambord de dire un mot qui permette de l'appuyer sans trahir la liberté. Que le futur roi accepte ou n'accepte pas le régime constitutionnel, il ne dépend pas de lui de déterminer la voie qu'il suivra.

Voyons maintenant les dangers que rencontre la royauté légitime dont nous venons d'indiquer le caractère. Ces dangers sont de deux espèces. Les uns se présenteraient à l'intérieur du pays ; les autres, au dehors dans les relations avec les pays étrangers. Examinons d'abord les dangers intérieurs.

La France veut au moins les libertés nécessaires dont jouissent aujourd'hui tous les pays civilisés. Or, Henri V, malgré la meilleure volonté, ne pourrait les accorder.

La France veut un pouvoir qui puisse garantir efficacement l'ordre social. La restauration mettrait en péril la propriété qu'elle s'efforcerait de défendre et l'Église qu'elle chercherait à protéger par tous les moyens.

Le gouvernement de la France ne peut être que constitutionnel et représentatif. La restauration ne pourrait vivre ni avec une constitution moderne ni avec un régime représentatif sincère.

La paix est aujourd'hui le premier besoin de la France. La restauration, quelque pacifiques que fussent ses intentions, lui apporterait la guerre. Nous considérerons successivement ces divers points.

II.

J'ai dit que la restauration, malgré son bon vouloir, ne pourrait donner la liberté à la France. En voici la raison : M. H. Passy, dans son excellent livre sur *les Formes de gouvernement*, montre que plus un gouvernement est contesté, moins il peut accorder de liberté. L'histoire offre des démonstrations si nombreuses de cette vérité qu'elle devrait être acceptée désormais comme un axiome. Un gouvernement cherche naturellement à se défendre et pour cela il n'a qu'un moyen : la compression. Napoléon III n'était point du tout hostile à la liberté, loin de là : il lui a toujours rendu un hommage probablement sincère. Mais monté au trône par un attentat aux lois, il ne pouvait laisser discuter son origine. Récemment en Espagne un roi, honnête homme, Amédée a essayé de gouverner en respectant jusqu'au bout toutes les libertés; il a été forcé d'abdiquer. M. Castelar, qui a épuisé les trésors de son éloquence à défendre la liberté, ne peut gouverner que par la dictature et en l'absence des Chambres et de tout contrôle.

Aux États-Unis, nulle entrave à la liberté : la constitution de l'État est acceptée par tous; mais dans le Sud, tant que l'esclavage a existé, il n'était permis ni de discuter « l'institution spéciale », ni même d'instruire les nègres. C'est que « l'institution » était vivement attaquée et mise en danger. En Angleterre même, la liberté n'a été vraiment respectée que quand la constitution de l'État s'est trouvée assise sur une base inébranlable.

Henri V, appelé par un coup de majorité et malgré la volonté du plus grand nombre des citoyens, devrait, pour se maintenir, recourir à une compression bien plus dure que ne l'a fait Napoléon III,

qui pouvait au moins invoquer en sa faveur l'écrasante majorité de suffrages que lui apportait toujours l'appel au peuple. Les parlementaires, qui ont si violemment reproché à l'empire des mesures de défense personnelle indispensables à son existence, ne voient-ils donc pas que la restauration devrait adopter des mesures semblables, mais appliquées avec une rigueur tout autrement grande? L'énergie de la défense étant nécessairement en proportion de celle de l'attaque, elle devrait être sans pitié, sous peine d'être inefficace. Le ministère actuel croit avoir besoin de maintenir l'état de siège dans la moitié des départements. La restauration ne pourrait se dispenser de l'établir à perpétuité dans la France tout entière. Le seul gouvernement qui puisse donner pleine carrière à toutes les manifestations, est celui qui s'appuie sur la grande majorité de la population. Or la république peut être ce gouvernement, si les conservateurs consentent à s'y rallier.

Il est une circonstance qui pourrait donner momentanément une grande apparence de force au début du nouveau règne. C'est si des insurrections répondaient au vote de l'Assemblée rétablissant la monarchie; et les radicaux comprennent si peu leur véritable intérêt, — l'élection de M. Barodet l'a prouvé — qu'ils seraient très capables, le cas échéant, de rendre ce service au nouveau souverain. Celui-ci alors, lançant l'armée, qui obéit toujours à ses chefs, écraserait les émeutes, fusillerait, emprisonnerait ou exilerait les républicains les plus déterminés, suspendrait toutes les garanties constitutionnelles et se poserait, comme l'homme du 2 décembre, en sauveur de la société. Les trembleurs applaudiraient avec d'autant plus d'enthousiasme que leur peur aurait été plus grande. Les capitalistes et les propriétaires, pour échapper à la Commune qui, en effet, serait sortie triomphante de la victoire de l'insurrection, se presseraient autour du trône et lui accorderaient momentanément un appui empressé, jusqu'au moment où rassurés ils rentreraient dans l'opposition. Plus les soulèvements seraient nombreux et redoutables, plus grande serait la force que la royauté rétablie puiserait dans leur répression. Elle y trouverait le prétexte de cette compression à outrance qu'elle devrait employer en tous cas, parce que, sans cela, elle ne pourrait subsister.

La royauté compromettrait la cause de l'ordre social et de l'Église qu'on lui donnerait et qu'elle se donnerait la mission de défendre. On craint tant aujourd'hui les bouleversements sociaux que l'on

considèrerait volontiers comme le meilleur gouvernement celui qui paraîtrait le plus capable de repousser ce danger. Les conservateurs s'imaginent que c'est une royauté armée de pleins pouvoirs, et pour ce motif, ils veuleut livrer le pays à un maître. « Nous allons tomber dans l'abîme, s'écrie M. Dupanloup; un roi seul peut nous sauver. » Illusion et faux calcul. Le maître, d'abord accueilli avec transports, ne tarde pas à soulever contre lui tous les amis de la liberté. Ceux-ci cherchent des alliés; ils en trouvent dans les partis extrêmes et ils s'entendent avec eux. Car, dans l'opposition, deux groupes, si opposés qu'ils soient, agissent de concert, dès qu'ils ont un ennemi commun. Le gouvernement est donc attaqué non seulement par les révolutionnaires, mais par cette classe nombreuse de la bourgeoisie, qui oublie les dangers du socialisme, quand celui-ci est comprimé, et qui réclame seulement la liberté comme en Angleterre. Le trône de la légitimité serait donc battu en brèche par les parlementaires et par les radicaux, et au jour de la révolution, inévitable dans cette situation, ce serait comme toujours le parti extrême et violent qui s'emparerait de la direction du mouvement. Si vous remettez le pouvoir à l'extrême droite, aux mains des légitimistes, vous poussez dans l'opposition révolutionnaire, qu'ils le sachent ou non, tous les autres partis; si, au contraire, vous portez le pouvoir à gauche, aux mains de la république, vous grossissez l'armée des conservateurs, car elle comprendra non seulement la droite, nécessairement amie de l'ordre, mais même les républicains. Vous ne laissez en dehors de la place que les communistes ou les révolutionnaires quand même. L'ordre social sera manifestement beaucoup mieux défendu par la république, qui peut être le gouvernement de tout le monde, que par la restauration, qui ne peut être que le gouvernement des nobles et des prêtres.

Sans doute, quand la royauté a de fortes racines dans le pays et surtout quand le trône est occupé par une dynastie chère à la nation, comme en Angleterre, en Belgique ou en Italie, la forme monarchique présente de sérieux avantages. Elle apporte l'esprit de suite dans les affaires et elle permet d'éviter les secousses périodiques qui accompagnent d'ordinaire, dans la république, la transmission de main en main du pouvoir exécutif. Mais, quand la royauté représente un passé qui épouvante une grande partie de la population et qu'elle soulève par suite une opposition formidable, elle est une cause de faiblesse plutôt qu'un élément de force et de stabilité. La monarchie a été si fréquemment renversée en France, que nul ne

peut plus croire à sa durée. On estime qu'une dynastie ne peut se maintenir plus de quinze à vingt ans. Dès lors, il vaut mieux élire un nouveau président tous les quatre ans, que renverser un roi tous les vingt ans. On s'épargne des révolutions qui aboutissent à des désastres.

La restauration, en accordant son appui à l'Église, ne ferait que rendre plus violente l'opposition qu'elle rencontre déjà. L'alliance du trône et de l'autel n'est point populaire en France, même dans les campagnes. A tort peut-être le paysan craint le retour de la corvée et de la dîme. Mais, si l'on donne au curé le pouvoir qui ne doit appartenir qu'aux autorités civiles, on le fera détester. Qu'on se souvienne de ce qui s'est passé après 1815. Jusqu'en 1830 la haine du prêtre n'a fait que grandir. Au contraire, c'est sous le règne de Louis-Philippe, quand le clergé avait perdu toute influence politique, qu'il a reconquis son influence religieuse. La royauté, en accordant à l'Église l'appui du bras séculier, l'exposerait aux plus grandes épreuves. Dans le cas d'une révolution nouvelle, il se commettrait des horreurs. Les églises seraient brûlées, les prêtres et les religieux massacrés; — qu'on se rappelle ce qui s'est passé en Espagne depuis quinze ans et à Paris même, après 1830 lors du sac de l'évêché et durant le règne de la Commune.

La restauration ne pourrait s'accommoder ni du régime représentatif ni du système constitutionnel. Le suffrage universel peut être momentanément guidé et pour ainsi dire muselé. Un César est parfois l'Orphée qui charme et désarme le monstre; mais pour un temps seulement. Napoléon III, malgré l'autorité miraculeuse d'un nom légendaire, sentait peu à peu le terrain se dérober sous lui. Le suffrage universel est une institution démocratique, et tôt ou tard il aboutira à des institutions radicalement démocratiques; c'est le grand chemin qui mène à la république. Il est absolument impossible de concevoir en France la co-existence du suffrage universel et de la royauté de droit divin. Sans doute, à la faveur d'une grande commotion et avec le secours de l'armée, on peut limiter le droit de vote et même à la rigueur rétablir le cens. Mais, sans même tenir compte de l'arme terrible qu'on mettrait ainsi aux mains de l'opposition, répétant partout qu'on s'est défié du pays, le cens électoral ne sauverait pas la légitimité, car elle aurait alors en face d'elle la bourgeoisie complètement acquise aux idées modernes et aux principes de la révolution que la restauration aurait pour but de combattre. La

bourgeoisie soutiendrait les d'Orléans; elle ne supporterait pas longtemps le régime du droit divin. Partout ailleurs, dans les pays catholiques, en Belgique, en Autriche, en Prusse, les habitants des campagnes, obéissant docilement à la voix de leurs curés, donneraient leur appui à une royauté bénie par l'Église; mais, en France, le paysan qui possède des biens ecclésiastiques et qui va peu à la messe, resterait sourd même à la voix de son curé, dès qu'il s'agirait de voter pour ce qu'il croirait être le retour à l'ancien régime. Préjugé absurde, dira-t-on. Peut-être, mais comme il a, plus encore que l'idolâtrie napoléonienne, la force irrésistible d'un instinct, il faudrait plusieurs générations et un enseignement donné exclusivement par les frères pour changer cette disposition des esprits. Ailleurs la royauté peut trouver un appui soit dans le peuple soit dans la bourgeoisie. La faiblesse irrémédiable de la restauration, c'est qu'elle ne pourrait se trouver impunément en face d'une majorité hostile, car ce serait son existence qui serait aussitôt mise en cause. En Angleterre, le résultat des élections, quel qu'il soit, n'ébranle pas la monarchie, qui a ses racines dans les profondeurs mêmes du sentiment national et qui plane bien au-dessus des vicissitudes du scrutin. En France, Napoléon III ne pouvait tolérer que l'élection lui envoyât une majorité indépendante, car elle eût aussitôt voté sa déchéance. Henri V serait dans une position bien pire, car il n'aurait pas la ressource extrême du plébiscite. Ainsi donc la restauration ne pourrait admettre aucun système représentatif sincèrement pratiqué. Le régime constitutionnel ne lui siérait pas davantage.

La monarchie constitutionnelle est une forme de gouvernement excellente. Elle permet à la nation de se gouverner comme dans la république. Point essentiel, elle protège bien mieux la minorité. Elle assure une direction plus habile et plus suivie à la marche des affaires extérieures, chose peu importante peut-être en Amérique, mais d'où dépend l'existence même de l'État, au millieu des conflits mortels dont notre continent est le théâtre. Mais en même temps la monarchie constitutionnelle est un régime compliqué et d'une extrême délicatesse. Il exige de la modération de la part du peuple et une grande habileté de la part du souverain. Si la nation a un tempérament libéral et le prince des instincts despotiques, une lutte à mort est inévitable et l'issue en sera une insurrection ou un coup d'État.

Dans son livre sur la *Constitution anglaise*, M. Bagehot analyse

avec une admirable sagacité les difficultés que rencontre un souverain constitutionnel dans l'exercice de sa haute fonction. Or, mettez en présence la France issue de 89, d'une part, et Henri V, d'autre part, et dites si ce peuple et ce roi peuvent s'entendre pour pratiquer le régime constitutionnel. Quand on a vu Louis-Philippe, l'un des souverains les plus éclairés et les mieux préparés à une semblable tâche, y échouer, peut-on espérer mieux d'un prince sans expérience, d'un solitaire nourri de chimères, d'un protégé du Pape qui se croit une mission providentielle ? Je sais que ses partisans nous disent que Henri V saura bien gouverner son royaume sans régime représentatif et constitutionnel et surtout sans parlementarisme; mais qui peut croire que dans ces conditions il sera accepté et toléré par le pays?

J'arrive à la dernière des difficultés intérieures que j'ai signalées. La France veut la paix, et la restauration lui apporterait la guerre et en même temps elle serait incapable de la faire au moment opportun et de la bien diriger. L'histoire du règne et de la chute de Napoléon III prouve cela jusqu'à l'évidence. Malgré lui, il a été conduit fatalement à la guerre et il l'a mal faite, par suite du même motif : l'opposition violente qu'il rencontrait à l'intérieur.

Tocqueville a décrit d'avance comment l'empire devait finir inévitablement. Je trouve cette prophétie d'une si merveilleuse prévoyance dans une lettre inédite, publiée en anglais seulement par M. Reeve, dans son ouvrage si instructif *Royal and Republican France*. Cette lettre est écrite immédiatement après le 2 décembre :

« Quoique le gouvernement actuel se soit fondé par l'un des plus « grands crimes dont l'histoire fasse mention, il durera quelque temps « à moins qu'il ne précipite sa ruine. Il durera jusqu'à ce que ses « excès, ses guerres, ses corruptions aient effacé de l'esprit public « la crainte du socialisme, changement qui exigera du temps. Dieu « veuille que dans l'intervalle il ne périsse point d'une manière aussi « funeste à la France qu'à lui-même dans quelque guerre extérieure « follement entreprise. Nous le savons trop bien, chez nous les gou- « vernements n'échappent jamais à la loi de leur origine. L'empire, « fondé par l'armée, ne peut substituer que par l'armée; sa popula- « rité et son essence même viennent des souvenirs de gloire militaire; « l'empire sera donc forcément poussé à rechercher des accroisse- « ments de territoire et une influence prédominante au dehors, c'est « à dire à la guerre. Voilà en définitive ce que je crains, et ce que

« tout homme raisonnable craint comme moi. *Il périra par la* « *guerre, mais sa chute nous coûtera cher.* » L'empire c'est la paix, disait Napoléon III, peut-être de bonne foi. Non, répondait Tocqueville, quelles que soient vos intentions, l'empire c'est la guerre, et la guerre c'est tôt au tard un nouveau désastre pour la France.

Voilà donc la guerre de 1870 et même ses terribles conséquences prédites dix-huit ans à l'avance. C'est qu'en effet les évènements dérivent les uns des autres, et celui qui a parfaitement analysé les éléments d'une situation donnée, peut en déduire les conséquences. Napoléon III n'ignorait pas la force des armées allemandes; l'un des premiers en France, il en a décrit l'organisation. Il ne voulait pas la guerre pour la guerre comme son oncle, car il s'était aperçu en Italie qu'il n'était pas un grand général. Mais les votes de toutes les villes et surtout ceux de l'armée lui firent croire qu'il allait perdre l'appui qui lui était indispensable, et comptant sur certaines alliances trop peu préparées, il tenta le sort des armes, plutôt que de tomber devant la répulsion croissante du pays. C'est ainsi qu'un souverain, dont le trône est menacé par une puissante opposition, est conduit, malgré lui, à chercher le salut dans des diversions à l'extérieur. Pour le même motif il sera entraîné à faire des fautes stratégiques dont il verra le péril. C'est ce qui ressort clairement de l'instruction du procès du maréchal Bazaine. Les deux grandes fautes qui ont livré la France sans défense à l'invasion, ont été commises, parce que l'Empereur n'avait point confiance dans le pays. Après les premiers revers, Napoléon III avait parfaitement vu qu'il fallait ramener l'armée du Rhin sur Châlons. Contre-ordre fut ensuite donné pour éviter de paraître vaincu, et la capitulation de Metz fut le résultat de ce retard. Il s'opposa aussi à la marche insensée sur Sedan, mais de Paris vint le mot d'ordre qui décida le désastre: abandonner Bazaine, c'était s'exposer à une révolution. Un souverain qui ne peut perdre une bataille sans perdre en même temps sa couronne, n'est pas en situation de mener une campagne avec la décision nécessaire.

Henri V, monté au trône, malgré la majorité des citoyens et sans appel au peuple, serait conduit à la guerre plus vite encore que Napoléon III : d'abord, parce qu'il se trouverait en présence d'une opposition bien plus formidable; en second lieu, parce que celle-ci aurait pour l'attaquer la question de l'Alsace. Quoi, lui dirait-on, vos armées ne sont pas prêtes, et vous ne marchez pas à la délivrance

de nos frères soumis au joug de l'étranger! — A comprimer ces impatiences belliqueuses, il perdrait sa popularité, et à les écouter, il perdrait et sa couronne et le pays, tout comme Napoléon III. Si Louis-Philippe est tombé, ainsi qu'on le prétend, parce qu'il voulait la paix à tout prix, quand il n'avait aucune raison sérieuse de faire la guerre, comment Henri V résisterait-il à une opposition anti-dynastique qui prendrait pour mot d'ordre la délivrance des provinces conquises par l'Allemagne?

La république seule peut attendre son heure, parce que, étant un gouvernement anonyme, fondé sur la volonté nationale, elle ne doit pas franchir le Rubicon pour sauver l'intérêt d'une dynastie et regagner la popularité.

III.

J'arrive maintenant à l'examen des dangers extérieurs qui résulteraient de la restauration. Ces dangers semblent frapper beaucoup plus les étrangers que les Français, et c'est surtout en y pensant que je serais porté à dire que, si le 2 décembre a été, comme le disait Tocqueville, un grand crime, le rétablissement de la légitimité en ce moment serait un crime bien plus grand encore. Napoléon III, on ne peut le nier, a relevé, au début de son règne, la situation de la France vis-à-vis de l'étranger, tandis que le retour de Henri V compromettrait la sécurité et l'existence même du pays. La France cléricale et alliée du Pape aurait devant elle deux ennemis ayant intérêt à la détruire, et elle n'aurait pas un seul ami. La France, sous la première restauration, avait pour elle les rois. Sous Louis-Philippe, elle pouvait compter sur la sympathie des peuples. Aujourd'hui, situation sans exemple, elle aurait contre elle et les rois et les peuples. Pour se rendre compte de toute la gravité de ces éventualités, il faut bien comprendre le sens de deux grands évènements qui ont donné une physionomie nouvelle à l'Europe politique : la rencontre des trois Empereurs à Berlin l'an passé, et la visite récente de Victor-Emmanuel à Berlin en passant par Vienne. « C'est le plus grand évènement européen depuis Waterloo, » m'écrivait récemment de Vienne un membre du Parlement anglais, en position de bien connaître et de bien apprécier la situation nouvelle.

Pour poursuivre la lutte formidable entreprise contre Rome et peut-être pour parer au danger d'une restauration en France se

mettant à la tête d'une ligue universelle des forces ultramontaines, le gouvernement prussien avait besoin d'assurer sa position et de garantir ses derrières. A cet effet il lui fallait une réconciliation sincère avec l'Autriche, qui aurait pu être entraînée dans la ligue cléricale, comme semble l'avoir prouvé la correspondance entre MM. de Gramont et de Beust. Rien ne pouvait mieux assurer ce résultat que de ménager le rétablissement de bonnes relations entre la Russie et l'Autriche. — Depuis la guerre de Crimée, les rapports entre les deux empires étaient restés presque hostiles, et, en 1870, la Russie n'avait pas caché qu'elle attaquerait l'Autriche, si celle-ci prenait parti contre la Prusse. Cette hostilité de la Russie faisait à l'Autriche une situation pleine de périls et d'incertitudes. Elle fomentait l'esprit de résistence de tous les slaves de la Cis- et Transleithanie, et elle pouvait même les conduire à une insurrection, qui aurait pu être secrètement ou ouvertement soutenue par les Russes. La réconciliation avec la Russie et avec l'Allemagne a donné à l'Autriche, malgré quelques difficultés intérieures non encore complètement résolues, une assiette aussi solide que celle de tout autre grand État européen. Cela est si vrai que cet évènement a été salué par une hausse considérable des fonds publics autrichiens. L'alliance des trois empereurs n'était pas inutile non plus à la Russie, car elle lui permettait de régler à sa guise les questions très importantes de l'Asie centrale, sans avoir trop à s'inquiéter de l'opposition d'ailleurs assez peu justifiée de l'Angleterre.

L'empereur Alexandre a parfaitement discerné que l'intérêt actuel de la Russie n'est pas de rouvrir, d'une façon inopportune, la fameuse question d'Orient, mais de développer les forces économiques de ses états par la réorganisation de la propriété foncière, par la construction d'un réseau complet de chemins de fer et par l'extension de ses frontières et de son influence en Asie. C'est en rendant ainsi un service réel à ses deux puissants voisins que le chancelier de l'empire d'Allemagne s'est créé une forte base d'opération pour sa campagne contre l'ultramontanisme, qu'il savait devoir être de plus longue durée que ses précédentes entreprises.

Cette politique, à prévisions lointaines, ne doit point nous étonner, car c'est ainsi que les tacticiens prussiens ont préparé leurs dernières campagnes. La campagne de Bohême, la campagne de France étaient étudiées depuis longtemps, et dans leurs lignes générales et dans les moindres détails d'exécution, et il est

très probable qu'un travail du même genre se poursuit actuellement. Le principe dominant est de ne point laisser au hasard ce qui peut être réglé par le calcul et de ne rien négliger pour aborder l'ennemi au début avec des forces supérieures [1].

La visite du roi Victor-Emmanuel à Berlin en passant par Vienne a une signification encore bien plus claire que la rencontre des trois empereurs l'an dernier. Il n'y a point deux interprétations possibles. C'est manifestement une réponse au projet de restauration des Bourbons et surtout aux menaces que les évêques français et leurs organes dans la presse prodiguent chaque jour à l'Italie. Quand deux personnes ont le même ennemi et que celui-ci est redoutable, quelles que soient leurs divergences, elles se réunissent pour parer ensemble au danger commun. C'est ce que viennent de faire l'Italie et l'Allemagne. Probablement il n'y a pas eu de traité : à quoi bon ? Quand l'accord des intérêts existe, toute signature est inutile ; mais il semble hors de doute qu'une croisade en faveur du Pape serait le signal d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne. Lorsqu'on voit les ministres actuels de l'Italie, des amis dévoués de la France, prendre le chemin de Berlin, on doit dire que ceux qui les ont obligés à une semblable démarche par leurs attaques insensées, sont coupables du crime de lèse-patrie. Le but de la visite de Victor-Emmanuel à l'empereur Guillaume était si ostensible que sa réception à Vienne signifie évidemment que, le cas échéant, l'Autriche laisserait les mains libres à la Prusse et à l'Italie. La visite encore plus récente de l'empereur d'Allemagne, accompagné de son chancelier, à l'empereur François-Joseph est une consécration nouvelle de cette politique. En attachant une importance exagérée à ce qui se disait dans certains cercles aristocratiques et militaires de Vienne, les légitimistes ont pu croire, comme M. de Gramont, qu'ils auraient l'Autriche pour alliée. Il oubliaient que les forces vives de l'empire, les Allemands, les Hongrois et les Israélites, sont les adversaires irréconciliables de l'ultramontanisme. Jamais ni Andrassy ni Deak n'en-

[1] Voici un fait que je sais de science personnelle et qui montre l'esprit de prévoyance des généraux allemands. Au début des opérations, la veille de Wissembourg et de Spickeren, quoique les Prussiens comptassent sur un premier succès, en raison des masses écrasantes qu'ils avaient amenées en ligne, ils requirent des milliers de chariots et de voitures de maître qui furent maintenus sur les routes pour enlever rapidement les blessés et les *impedimenta*, en cas de défaite. On ne les laissa aller que quand tout danger eut disparu.

treront dans la ligue cléricale, et François-Joseph est trop dévoué aux intérêts de ses états pour sacrifier leur prospérité, qui se développe d'une façon si merveilleuse, à la chimère d'une restauration du Pape et des Bourbons.

Rétabli sur le trône de France et ayant devant lui deux ennemis acharnés, la Prusse et l'Italie, toutes deux armées de pied en cap, Henri V n'aurait pas un seul allié. Où en trouverait-il en effet ? Ce ne serait ni l'Angleterre, chez qui le sentiment protestant se réveille et qui applaudit avec transport à la lettre éloquente et hautaine que Guillaume Ier vient de répondre à la missive intempestive de Pie IX; ni l'Amérique, qui regretterait le renversement de la république; ni les états scandinaves, acquis à la Réforme et aux idées modernes; ni la Russie, qui combat aussi l'ultramontanisme en Pologne, ni le Portugal, ni la Hollande, ni l'Espagne, à moins qu'il n'y rétablisse don Carlos. Il n'aurait pour lui que les paysans des Flandres, les bergers du Tyrol et les *Home ruler* de l'Irlande. Se rappelant 1815, les monarchistes prétendent que la légitimité apporterait à la France l'alliance des cours. Ils se trompent de date. Sans doute, si le trône restauré présentait quelque apparence de solidité, il pourrait se présenter plus tard des combinaisons où Henri V trouverait des appuis près de certaines dynasties. Mais comme personne ne croirait à la durée de son règne, nul ne voudrait se compromettre en s'alliant à un souverain impopulaire en Europe, impopulaire dans son propre pays et sans cesse exposé à tomber sous les coups d'un mouvement révolutionnaire. La France des Bourbons serait donc complètement isolée.

La République, au contraire, si elle parvient à s'établir définitivement et à se préserver des excès des partis extrêmes, éveillera chez les peuples de vives sympathies A tort ou à raison, on croit généralement que la République est la forme de gouvernement de l'avenir. Les partisans les plus décidés du progrès sont républicains ou du moins ont des tendances républicaines. Ils inclineraient donc vers la France qui réaliserait leur idéal. Le groupe si nombreux de ceux qui, sans prédilection pour l'une ou l'autre forme politique, demandent seulement que les peuples soient libres, verraient avec une vive satisfaction la France arrivant enfin, après tant d'épreuves, à se donner des institutions qui lui assurent l'ordre, la liberté et la sécurité pour l'avenir.

Je ne conçois pas que des Français éclairés, aimant sincèrement

leur pays, puissent songer un instant à rappeler en ce moment Henri V, car ce serait s'exposer à un danger imminent et perpétuel de guerre. Sans doute, et il n'est pas nécessaire qu'on nous le dise, le nouveau roi n'irait pas à Rome pour rétablir le Pape. Il suivrait pendant quelque temps la ligne de conduite de M. de Broglie; peut-être ne rappellerait-il même pas M. Fournier. D'un autre côté, ni l'Allemagne ni l'Italie ne feraient aucune difficulté pour reconnaître le souverain élu par l'Assemblée de Versailles, même à une voix de majorité. Mais dans toutes les relations diplomatiques, dans tous les incidents internationaux, comme il en surgirait à propos de l'Alsace, de la Prusse, de l'Espagne, de Rome ou de l'Orient, deux politiques radicalement hostiles se trouveraient en présence. Toutes les fois qu'il y aurait désaccord, les deux États ostensiblement ligués contre la légitimité parleraient haut et ferme, la main sur la garde de l'épée, toujours prêts à pousser le conflit aux dernières extrémités. Ils ne céderaient jamais, et ils forceraient la légitimité à reculer; car, chose triste à dire, ils auraient intérêt à brusquer le dénoûment et à précipiter un appel aux armes que chacun considérerait comme tôt ou tard inévitable. Assurés de la neutralité bienveillante de la Russie et de l'Autriche, soutenus par l'opinion libérale dans le monde entier, pourquoi ménageraient-ils le champion de l'ancien régime qui n'aurait ni un ami ni une sympathie ? Pourquoi attendraient-ils qu'il se fût fortifié, que la ligne cléricale fût formée et que peut-être l'un ou l'autre changement de souverain eût modifié les alliances et rendu la situation moins favorable ? En Allemagne, l'opinion que j'ai trouvée généralement répandue est que le rétablissement de Henri V mènerait en peu de temps à la guerre.

Une semblable idée constitue par elle-même un grand péril ; car, quand deux peuples croient que nécessairement ils en viendront aux mains, la moindre étincelle, le moindre incident détermine le choc: on l'a bien vu en 1870.

La seule perspective de cette nouvelle guerre, cette fois contre l'Allemagne et l'Italie alliées, fait horreur, non pas tant à cause du nombre des ennemis qu'il y aurait à vaincre, qu'à cause du rôle qu'y jouerait la France. Supposons qu'elle soit prête à faire face sur le Rhin et sur les Alpes. Mais la voyez-vous combattre pour l'ancien régime et pour les jésuites, contre deux pays défendant les idées de la révolution française ? La voyez-vous pénétrant en Italie, défaisant l'unité nationale rêvée par tous les grands esprits et rétablissant

les anciens princes ; en Allemagne, remettant sur pied l'édifice vermoulu de la Diète germanique ; en Espagne, restaurant don Carlos, le règne des prêtres et l'inquisition ! Ce ne sont point là des chimères : telles seraient les conséquences des victoires de la légitimité. Que si elle était vaincue, quel démembrement nouveau, quelle indemnité plus colossale exigeraient les deux vainqueurs ? On a beau dire qu'Henri V voudra fermement la paix. C'est très probable; mais combien de temps pourrait-il la maintenir en face de ses ennemis de l'intérieur qui lui redemanderaient l'Alsace, et de ses ennemis du dehors qui ne lui ménageraient ni les humiliations ni les provocations? On ne peut concevoir en France un roi humilié par l'étranger.

L'Allemagne, disent les partisans de la monarchie en France, redoute le retour de Henri V. — Idée puérile : si l'Allemagne veut la perte de la France, elle doit désirer le rétablisement de la légitimité; car la haine violente des deux partis affaiblira le pays et l'ami de la papauté ne trouvera en Europe que des ennemis. La restauration faciliterait aussi singulièrement l'assimilation de l'Alsace à l'Allemagne ; car les Alsaciens éclairés sont dévoués aux idées modernes et ils seraient peu pressés de se mettre sous le joug de la théocratie. C'est un point incontestable.

En résumé, la restauration doit être repoussée par tout bon patriote, qu'elles que soient ses préférences, parce que actuellement elle apporterait la révolution et la guerre étrangère. L'heure de la monarchie n'est pas venue. Elle viendra peut-être, mais seulement si toute tentative d'établir la république échoue décidément.

Si les républicains radicaux eux-mêmes devaient être un jour débordés par les révolutionnaires « intransigeants, » il est certain qu'alors la France appellerait un sauveur. Aujourd'hui elle se sent trop en sécurité pour en admettre la nécessité. A Bordeaux, on aurait peut-être pu rétablir le trône. A Versailles, on ne le pourrait que par un coup de force ou de majorité désavoué par le pays et condamné par l'Europe Ce serait la plus insensée et la plus coupable des aventures.

Il est une solution plus simple, c'est de donner au régime qui existe une organisation définitive, conforme à ce qu'exige la science politique. L'essentiel est, premièrement, de créer une Chambre haute qui représente l'expérience et la raison, non l'esprit de conservation aveugle ou de réaction; secondement, de diminuer de moitié

le nombre des représentants, en les faisant élire par un meilleur système électoral et par le renouvellement partiel ; troisièmement, de faire nommer le président, non par le peuple, comme en Amérique, mais par les deux Chambres réunies, en lui accordant un *veto* suspensif et le droit de dissolution.

Les amis de la République doivent bien se persuader qu'il faut éviter les brusques secousses et les résolutions extrêmes, si l'on veut que cette forme de gouvernement prenne racine en France. Le pays a besoin d'ordre et de paix. Il veut à tout prix échapper à la révolution et à la guerre, et c'est parce que la restauration lui apporterait ces deux fléaux, qu'il doit la repousser. Seulement il faut que les républicains cessent d'effrayer la nation ; sinon ils rendraient bientôt le rétablissement de la monarchie, non seulement possible, mais *inévitable.*

UNE LEÇON DE DROIT PUBLIC A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

(*Revue de Belgique* de Bruxelles, 15 janvier 1874.)

M. Charles Périn est l'un des professeurs les plus distingués de l'université de Louvain et l'un des publicistes les plus éminents de notre pays. Il écrit bien, et il parle, assure-t-on, avec une véritable éloquence. Si son style est parfois un peu nuageux, à force de s'élever dans les hautes régions de la pensée, il est, du moins, toujours châtié, noble et élégant. Ses recherches ont porté tour à tour sur le droit naturel, sur le droit public et sur l'économie politique; et, dans aucun de ces sujets, il n'est resté à la surface. Il a réfléchi et il fait réfléchir les autres. Il a publié un grand ouvrage : *la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, dont M. Léonce de Lavergne a rendu compte avec grand éloge dans la *Revue des deux Mondes*, et qui a valu à son auteur le titre de correspondant de l'Institut de France. Ce livre a paru étrange, même à beaucoup de ceux qui appartiennent au parti de M. Périn.

En effet, il prétendait fonder l'économie politique sur le renoncement, et ainsi donner pour base, à la science qui s'occupe de la satisfaction des besoins de l'homme, la doctrine qui s'efforce de les supprimer, l'ascétisme. Au culte de la richesse, il aurait volontiers opposé l'imitation de Simon le Stylite et de saint Labre. Il voulait, comme M. Alban de Villeneuve, créer une économie politique chrétienne. Les disciples orthodoxes de Smith et de Say trouvaient la tentative ridicule. Il n'y a pas plus d'économie chrétienne, disaient-ils, qu'il n'y a d'algèbre boudhiste ou de géométrie mahométane.

J'estime pourtant que M. Périn avait raison. Les opinions morales et religieuses n'ont aucune influence sur les déductions mathématiques, mais elles en ont une très décisive sur les sciences sociales. L'épicurien, le stoïcien, le chrétien auront chacun une façon particulière de considérer les rapports des hommes entre eux et le but de la société. Ils se feront donc une idée très différente des besoins, des droits et des devoirs, et par suite du corps de doctrines qui s'occupe de ces sujets. M. Périn se séparait, il est vrai, en ce point, comme en beaucoup d'autres, de l'école de Manchester, trop étroitement enfermée dans des formules abstraites; mais, en cela, il ne faisait que prendre part au profond mouvement scientifique qui tend à modifier complètement les conclusions de l'économie politique. Dans son écrit sur *Les libertés publiques*, M. Périn, en cherchant l'organisation politique qui convient aux sociétés actuelles, émet aussi des vues originales et souvent très justes On peut donc dire qu'en fait de politique et d'économie politique, M. Périn est le représentant le plus distingué, le plus complet du parti catholique, *the representative man* de l'école théocratique. Il a déclaré, du haut de sa chaire, que son enseignement serait toujours conforme aux doctrines de Rome ; en effet, il invoque sans cesse les décisions du souverain pontife. Or, dans une leçon récente de son cours de droit public, l'éminent professeur a exposé comment il faut apprécier les libertés modernes, inscrites dans la Constitution belge, et il a prouvé, avec une entraînante éloquence et aux applaudissements enthousiastes de son auditoire, qu'une société vraiment catholique ne peut tolérer l'erreur.

Qu'une pareille doctrine s'enseigne ouvertement à l'université de Louvain, qu'elle devienne ainsi le programme des nombreux élèves qu'elle forme et, par suite, du parti catholique de l'avenir, c'est là un fait extrêmement grave, et qui sera une date dans l'histoire de nos partis. En essayant de peindre le parti clérical en Belgique, j'avais dit, dans une revue anglaise, qu'il professe la doctrine de l'intolérance, et que le jour où il n'aurait plus d'opposition sérieuse à craindre, il l'appliquerait avec toute la rigueur qu'inspire l'idée d'un devoir à accomplir. On m'a accusé d'avoir calomnié les catholiques. Aujourd'hui, *habemus confitentem:* M. Périn professe exactement la doctrine que j'attribuais au parti dont il est certainement l'organe le plus accrédité. Comme il s'agit d'un fait dont l'importance, à mon avis, est considérable, je crois devoir reproduire ici en entier

l'analyse que donne, de la leçon de M. Périn, le journal l'*Étudiant catholique* (n° du 8 novembre). Cette analyse n'ayant été rectifiée que pour marquer encore davantage la doctrine de l'intolérance, nous pouvons, j'imagine, la considérer comme exacte.

« En principe absolu, nous disait-il, le pouvoir civil a le droit et le devoir, non seulement de réprimer le mal, mais aussi d'empêcher la diffusion de l'erreur. Car l'erreur, qui est la négation de ce qui est, n'a aucun droit pour elle et fait le malheur des sociétés.

« Ce principe serait applicable dans une société unitaire, c'est à dire dans une société où règnerait l'unité de la foi, où tous professeraient la religion catholique. Mais notre société n'est pas dans de telles conditions; donc l'application rigoureuse du principe émis n'est pas possible dans les circonstances présentes. Il ne nous est pas libre de changer l'état de choses existant dans le monde: il était tel quand nous sommes nés, nous n'avons donc aucune responsabilité à supporter de ce chef. D'autre part, nous formons une société temporelle avec ceux qui ne participent point à la vérité catholique, nous devons vivre avec eux dans une certaine paix. Il en résulte qu'une transaction est nécessaire: ils auront la liberté de l'erreur, mais nous aurons la liberté de nos croyances. Il leur sera permis de les discuter, de les nier; nous aurons le droit de les défendre par la persuasion. C'est un pacte que l'on doit de part et d'autre observer loyalement. Pour le dire en passant, les infractions à ce pacte ne viennent jamais du côté des catholiques.

« Mais il faudra bien se garder de voir en cela autre chose qu'un *simple fait*, et il sera absolument faux de dire que c'est là la position la plus avantageuse pour l'Église et pour les sociétés. Le système de la liberté complète, accordée aussi bien à l'erreur qu'à la vérité, érigé en principe, conduirait à affirmer qu'il n'y a pas de vérité absolue. On arriverait au scepticisme social, aux doctrines de Hegel, à savoir que chaque peuple, que chaque temps ont leurs vérités propres; qu'il n'y a qu'une vérité relative, se développant par la fluctuation de l'affirmation et de la négation; que la vérité se développe indéfiniment; que ce qui est vrai aujourd'hui, peut être faux demain et *vice-versa*.

« Le principe de la liberté de l'erreur forme la base du libéralisme et ceux qui veulent être logiques, en admettant cette doctrine, doivent accepter aussi le principe de la liberté du mal. Car, si l'homme est

souverain, s'il peut tirer de sa raison toutes les conséquences possibles, il peut aussi les traduire en faits. Aussi voyons-nous le libéralisme atténuer toutes les pénalités. Il fait tous ses efforts pour abolir la peine de mort. Il tend à affacer une à une les dispositions du Code pénal.

« Cette théorie est monstrueuse; aussi les gens honnêtes reculent-ils devant ses conséquences ; on cherche à les voiler. Car les hommes valent mieux que leur doctrine, quand leur doctrine n'est pas le christianisme. Et c'est pourquoi il y a des nuances et des atténuations dans le libéralisme. On limite la doctrine quant aux faits, quant au mal effectif, et on ne l'applique qu'en matière de religion. Et l'on dit: L'homme qui en conscience professe une erreur et la propage, ne fait qu'user d'un droit; — et aussi : Cette situation est avantageuse pour la vérité, qui ne manquera pas de triompher.

« Voilà les deux erreurs fondamentales du catholicisme libéral, que renfermait la phrase suivante prononcée, dans un discours à un Congrès de Malines, par M. de Montalembert: « Comment réclamerez-vous la liberté, si vous ne la laissez aux autres? »

« Nous la réclamerons de par le droit imprescriptible qu'a la vérité de se produire.

« On nous objectera, continua M. Périn, que nous voulons donc imposer au pouvoir civil le devoir de réprimer l'erreur, que nous sommes donc ennemis des libertés que consacre notre Constitution.

« A cela nous répondons, répétant ce qui a été dit précédemment, que les sociétés font leur législation en rapport avec leurs besoins ; et, qu'en conséquence, nous ne saurions vouloir qu'on applique dès aujourd'hui une législation parfaite. Ce à quoi nous travaillons, c'est à rendre la société de moins en moins incapable de cette législation. Mais nous n'y travaillons que par la persuasion. Nous demandons aux hommes de réfléchir. Qu'on n'aille donc point dire, comme on l'a fait tant de fois, qu'il y a là une tendance vers le despotisme et l'écrasement des consciences. Il n'y a pas de rupture avec les sociétés modernes. Nous ne sommes pas ennemis de l'ordre existant. Nous l'acceptons tel qu'il est, mais nous avons bien le droit de souhaiter qu'il devienne meilleur.

« Il y a un devoir impérieux à remplir pour tout catholique, c'est de préparer cet avenir meilleur, dans la mesure de ses forces. »

La relation de l'*Étudiant catholique* atténuait encore, paraît-il,

les doctrines dc M. Périn; ce journal accentue plus nettement, dans la note suivante, ce que le professeur de droit public de Louvain a dit :

« Quelques erreurs se sont glissées dans ma dernière correspondance, où je vous relatais l'ovation dont M. le professeur Périn a été l'objet à son cours. C'est à tort que j'ai prêté à l'éminent professeur la doctrine fausse, que parfois une liberté complète peut être accordée à l'erreur ; ce qui n'est jamais permis, même comme simple fait. Quant au devoir de l'État de n'avoir qu'une simple conformité négative vis à vis des lois de l'Église catholique, il y a là une erreur que vos lecteurs auront facilement remarquée, puisque quelques lignes plus haut, il est question du devoir de l'État de réprimer l'erreur et le mal. Enfin, j'ai omis de dire que M. Périn nous a également donné lecture des brefs remarquables de Pie IX, l'un adressé au cercle Saint-Ambroise à Milan, et l'autre à la Fédération des cercles catholiques de Belgique. Ces documents sont trop remarquables et d'une importance trop haute dans la question du libéralisme catholique pour que notre éminent professeur pût ne pas en faire mention. »

Ainsi donc, les catholiques qui ont contribué, en 1830, à faire notre Constitution, et des hommes qui, comme MM. Thonissen et De Decker, tout en se déclarant fils soumis de l'Église, restent cependant attachés à la liberté, sont désormais condamnés. Il n'y a plus de place tenable pour eux au sein du parti de l'orthodoxie; car ils ne peuvent y rester qu'à l'abri du silence ou de l'équivoque.

En jetant l'anathème aux opinions de M. de Montalembert et au catholicisme libéral, M. Périn ne fait du reste que répéter les infaillibles décisions de Rome. M. Veuillot a pu dire avec raison que l'Encyclique de 1832 avait foudroyé la Constitution belge dans son berceau. Pie IX, dans une lettre récente (3 mai 1873), adressée à l'un de nos sénateurs, à propos de la Fédération des cercles catholiques, vient de condamner encore une fois le catholicisme libéral, en des termes qui méritent d'être médités : « Ce que nous louons le plus dans cette entreprise pleine de piété, c'est que vous êtes, dit-on, remplis d'aversion pour les principes *catholiques libéraux*, que vous tâchez d'effacer des intelligences autant qu'il est en votre pouvoir.

« Ceux qui sont imbus de ces principes, font profession, il est vrai, d'amour et de respect pour l'Église, et semblent consacrer à sa

défense leurs talents et leurs travaux; mais ils s'efforcent néanmoins de pervertir sa doctrine et son esprit, et chacun d'eux, d'après la diversité de ses goûts et de son tempérament, incline à se mettre au service de César ou de ceux qui revendiquent des droits en faveur d'une fausse liberté.

« Ils pensent qu'il faut absolument suivre cette voie pour enlever la cause des dissensions, pour concilier avec l'Évangile le progrès de la société actuelle et pour rétablir l'ordre et la tranquillité; comme si la lumière pouvait coexister avec les ténèbres, et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité, quand on la détourne violemment de sa véritable signification et qu'on la dépouille de la fixité inhérente à sa nature.

« Cette erreur pleine d'embûches est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parce qu'elle se recouvre du voile spécieux du zèle et de la charité; et c'est assurément en vous efforçant de la combattre et en mettant un soin assidu à en éloigner les simples, que vous extirperez la racine fatale des discordes, et que vous travaillerez efficacement à reproduire et à entretenir l'union étroite des âmes.

« Sans doute, ce n'est pas vous qui avez besoin de ces avertissements, vous qui adhérez avec un dévouement si absolu à tous les documents émanés de ce siège apostolique, que vous avez vu condamner à différentes reprises les principes libéraux; mais le désir même de faciliter vos travaux et d'en rendre les fruits plus abondants, nous a poussé à vous rappeler le souvenir d'un point si important. »

Il ne faut pas s'étonner de l'enseignement qui se donne à Louvain. Quand M. Périn affirme qu'une société vraiment catholique ne peut tolérer l'erreur, il est l'interprète de l'opinion constante de l'Église, qui, depuis saint Augustin, n'a plus varié sur ce point. Il y a deux sortes d'intolérance ; l'intolérance spirituelle, qui consiste à condamner l'erreur, et l'intolérance matérielle, qui consiste à exterminer ceux qui expriment l'erreur. La première est de droit commun; et de cette façon toute doctrine est intolérante : on ne peut donc reprocher au pape de lancer ses foudres contre l'hérésie. Mais c'est la seconde que veut appliquer l'Église, en supprimant comme jadis les hérétiques et les incrédules.

M. Périn tient le même langage que Bossuet, qui n'était cependant pas ultramontain et qui écrivait : « Je déclare que je suis et que j'ai toujours été du sentiment, premièrement, que les princes peu-

vent contraindre, par des lois pénales, tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Église; deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Église, qui non seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes. » — « On ne voit pas, ajoute l'évêque de Montauban, que l'Église se soit jamais plainte de la sévérité de ces lois; au contraire, nous avons prouvé qu'elles avaient été pour la plupart demandées et sollicitées par les conciles. »

Dans une discussion récente au sein du Sénat, M. d'Anethan reprochait à M. Reyntjens de justifier les mesures prises en Suisse et en Allemagne pour contraindre le clergé à obéir aux lois, et il invoquait la liberté et le vrai libéralisme. Eh quoi! vos papes, vos conciles, vos docteurs et vos professeurs actuels disent que les dissidents ne doivent pas être tolérés dans une société catholique; et vous, représentants catholiques, vous osez invoquer la liberté! Votre doctrine est encore aujourd'hui celle qui a fait dresser les bûchers du duc d'Albe, qui a donné le signal de la Saint-Barthélemy et déchaîné les dragonnades; et, quand l'Allemagne et la Suisse prennent des mesures de précaution contre le renouvellement de ces atrocités, vous criez à la persécution! Nous, en Belgique, nous ignorons et le dogme et l'histoire catholiques. Le *Bien public* le reproche chaque jour au parti libéral, et ce journal a raison; mais les Allemands et les Suisses connaissent le passé, on a osé le leur enseigner; et à sa lumière ils entrevoient le danger qui les menace.

Récemment, un prêtre de grande érudition, homme d'esprit et de goût, le père Onclair, a publié un ouvrage très important où il résume et expose systématiquement les idées de la *Civilta catholica* et de son directeur, ce jésuite éminent, le père Tarquini, récemment promu au cardinalat. Ces doctrines sont celles de la curie romaine, partant celles de nos évêques, c'est à dire de nos maîtres. Cet ouvrage est intitulé : *de la Révolution et de la Restauration des vrais principes sociaux*. C'est ce livre qu'il faut lire, si l'on veut savoir le sort qui sera fait aux libéraux et aux dissidents, le jour où « les vrais principes sociaux seront restaurés. ».

Le père Onclair établit d'abord que les peuples et leurs souverains doivent en tout obéissance aux prêtres, et il le prouve par l'autorité des pères et des papes.

C'est cette vérité que Pie IX rappelait récemment à l'empereur Guillaume. La question est encore posée aujourd'hui dans les mêmes

termes qu'au moyen âge. — Rois de la terre, vous m'êtes soumis comme le corps l'est à l'âme, dit le souverain pontife. — Nous n'irons pas à Canossa, répond M. de Bismarck. — Je ne reconnais d'autre maître que Dieu, répond le vieil empereur, qui porte sur la tête la couronne de Henri IV et de Barberousse.

Le père Onclair cite d'abord le pape Jean VIII, qui écrit (*Décret dist.* 91, ch. II) : *Si les puissances de la terre sont fidèles, la volonté de Dieu est qu'elles soient subordonnées aux prêtres de son Église. Les empereurs chrétiens doivent soumettre leurs décrets à l'Église et non donner la préférence à leurs propres lois : Obsequi solere principes christianos decretis ecclesiæ, non suam præponere potestatem.* » Il y a, dit Innocent III, la même différence entre le pontife et le roi qu'entre le soleil et la lune : « *Ut quanta est inter solem et lunam, tanta inter pontifices et reges differentia dignoscatur.* » Rien n'est plus évident. En effet, si le pape est infaillible et s'il est le vicaire de Dieu sur la terre, comment les rois, très faillibles, ne seraient-il pas tenus de lui obéir ? Maintenant, à quoi les rois doivent-ils surtout employer la puissance que Dieu leur a départie ? A réprimer tout ce qui peut porter atteinte à la religion catholique. « Le crime, en matière de religion, dit le père Onclair (*De la Révol.*, II, p. 97), est plus grave que le crime purement civil ; ne serait-il donc pas ridicule de prétendre que la gravité plus grande du délit soit un motif d'assurer à ce dernier le bénéfice de l'impunité ! » — « Que si le pouvoir civil est obligé, quand l'Église invoque son secours, de protéger les droits de celle-ci, comment douter dès lors du pouvoir de l'Église à réfréner l'erreur, puisqu'elle a à sa disposition et l'autorité spirituelle qui s'impose aux intelligences et la force matérielle ? » (*De la Révol.*, II, p. 486.)

Le raisonnement des pères Onclair et Tarquini paraît irréfutable. L'Église est persécutée, quand on l'empêche de persécuter les autres. En quoi consiste, en effet, la liberté d'une Église ? Évidemment à pratiquer ses croyances, à agir conformément à ses dogmes. Or, le dogme de l'Église catholique ordonne de supprimer les hérétiques et les incrédules.

Quand donc on empêche les catholiques d'accomplir cette suppression par les moyens les plus convenables : le feu, l'eau ou le fer, on les opprime manifestement.

Dans un pays catholique, la profession de l'hérésie doit être interdite, car elle porte atteinte aux droits des catholiques et aux vœux

de la nation. « Tel est, dit le père Onclair, le fondement clair, solide, incontestable de ce droit de répression, exercé de tout temps par l'Église, au sein des pays catholiques, contre le prosélytisme de l'hérésie ; tel est celui du droit exercé par les gouvernements de punir l'hérétique déclaré tel par l'Église. » (*De la Rév.*, t. I, p. 98.)

A l'appui de son opinion, le père Onclair cite l'allocution du 26 septembre 1791, où Pie VI condamne la tolérance religieuse et dit, en parlant du cardinal Loménie de Brienne : « A peine ce personnage eut-il été appelé par le Roi à remplir la charge de premier ministre, quoiqu'il eût été averti par nous de se mettre en garde contre les entreprises des hétérodoxes, il lui est cependant arrivé peu après de rétablir l'Édit de Nantes sur la tolérance des hérétiques, Édit ruineux et funeste qui a été la source principale des maux qui déchirent aujourd'hui et bouleversent le royaume et la religion, Édit qui dès son origine, a été, pour ce motif, réprouvé par le Siége apostolique et que Loménie lui-même, de son propre aveu, et tout le clergé de France avait trouvé détestable. » On le voit, quand M. Périn enseigne l'intolérance à ses élèves, il est le fidèle interprète des doctrines de l'Église.

Le père Onclair rappelle ensuite la fameuse encyclique de 1832, et il prouve qu'elle était dirigée contre les libertés de 1789 et contre la Constitution belge qui les consacre. Il s'élève contre la légèreté et la mauvaise foi de ceux qui ont recours à toutes les subtilités imaginables pour mettre d'accord les contraires, « Jésus-Christ et Bélial », c'est à dire Rome et la liberté. Pie IX a toujours tenu le même langage que Grégoire XVI. Comme le rappelle très bien le père Onclair, « quand le gouvernement impie de Comonfort voulut infliger aux populations catholiques du Mexique l'indifférentisme, la liberté de conscience, celle de la presse et celle des cultes, l'encyclique du 15 décembre 1856 *vint dénoncer hautement cet attentat exécrable destiné à corrompre les peuples et à déraciner notre sainte religion.* » *Ad populorum mores animosque corrumpendos ac detestabilem teterrimamque indifferentismi pestem propagandam.... Admittitur liberum cujusque cultus exercitium et omnibus quaslibet opiniones cogitationesque palam publiceque manifestandi plena tribuitur potestas.*

Ce qui rend ces doctrines si dangereuses, c'est le principe sans cesse invoqué par les partisans de Rome qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, c'est à dire au pape plutôt qu'aux lois de l'État.

Le père Onclair prouve (*De le Rév.*, t. II, p. 331) que tout ce qui concerne le mariage ne peut être réglé que par l'Église seule.

La Constitution belge, en exigeant que le mariage civil précède la bénédiction religieuse, a donc manifestement violé les droits de l'Église, et ceux qui appliquent cette loi impie, commettent un acte monstrueux. Le doyen de Péruwelz a été récemment condamné à l'amende, parce qu'il a procédé au mariage religieux avant l'accomplissement du mariage civil. Voici ce que dit, à ce sujet, le *Bien public* de Gand, ce journal honoré récemment des félicitations et des bénédictions du saint père :

« M. le doyen de Péruwelz devait procéder au mariage qui lui était demandé ; il le devait *en conscience, il le devait pour obéir à l'Église.*

« Dans de telles conditions, *reculer devant un texte de loi, fût-il même consigné dans la Constitution belge*, c'eût été plus qu'une *faiblesse, c'eut été une faute et une faute grave.*

« Nous n'avons pas à examiner ici quelle est, au point de vue de la conscience, la responsabilité des juges catholiques qui auraient participé à la condamnation édictée contre le vénérable doyen de Péruwelz. C'est affaire à eux de résoudre cette délicate question. Mais *que penser d'une loi qui provoque des jugements comme ceux que vient de rendre le tribunal correctionnel de Tournai?* Toute notre législation matrimoniale est *déplorablement* inspirée des traditions révolutionnaires en *contradiction formelle avec le droit public chrétien.* Dans le cas qui nous occupe, cette antinomie est *flagrante, monstrueuse.* »

Supposons que le pape ait intérêt à provoquer une agitation en Belgique et qu'il donne à tous les prêtres l'ordre de suivre l'exemple du doyen de Péruwelz : il en résulterait une situation semblable à celle de la Prusse, et nos ministres actuels, faisant respecter les lois, deviendraient aussi des Néron et des Antéchrist.

L'ultramontanisme, dans toute sa rigueur, prépare la guerre civile et la guerre extérieure. En effet, nous le voyons sous nos yeux pousser en Prusse à la guerre civile, en France à la guerre contre la Prusse et l'Italie. Mais, il faut l'avouer, c'est une fière doctrine qui transporte les âmes dans les hautes sphères de la foi et de la charité, et qui, par suite, engendre les dévouements, la persévérance et l'esprit de sacrifice. L'indifférence, au contraire, ne fait que des caractères faibles, des consciences molles, prêtes à toutes les transactions et à toutes les platitudes.

La doctrine de MM. Périn et Onclair est, d'ailleurs, d'une logique absolument irréfutable, étant admis leur point de départ. Les catholiques libéraux et les libéraux catholiques qui veulent allier encore les libertés modernes à « la foi de leurs pères », sont écrasés sous l'irrésistible déduction du raisonnement. Tout ce qu'ils disent est, comme le prouve très bien le Père Onclair, confusion, contradictions et ténèbres — ténèbres volontaires, il est vrai, parce qu'ils en ont besoin pour y cacher la fausseté de leur situation.

Il ne peut pas y avoir de liberté pour le mal, dit M. Périn. Le mal doit toujours être réprimé et puni en proportion de sa gravité. L'erreur est un mal, un mal incalculable, surtout en matière religieuse ; car la religion, source de la morale, lumière du droit, est la base de l'ordre social. Donc, l'hérésie, sous toutes ses formes, doit être réprimée et punie. Quant à savoir ce qui est erreur, et quel est le degré de perversité de chaque erreur, nous ne pouvons nous tromper, car Dieu même nous le fait connaître par l'organe de son vicaire infaillible. Pour échapper à ce raisonnement, il faut dire, ou que le mal ne doit pas être réprimé, ou que l'erreur n'est pas un mal — deux absurdités évidentes — ou bien que le pape n'est pas infaillible, ce qu'un catholique ne peut plus soutenir. Donc, MM. Périn et Onclair peuvent dire que tout catholique doit admettre la nécessité pour l'État de supprimer l'erreur, s'il le peut [1].

[1] On connait le mot de M. Veuillot : « Pour moi, ce que je regrette, je l'avoue franchement, c'est qu'on n'ait pas brûlé Jean Huss plus tôt, et qu'on n'ait pas également brûlé Luther ; c'est qu'il ne se soit pas trouvé quelque prince assez *pieux et assez politique* pour mouvoir une croisade contre les protestants. » On le voit, la croisade des Albigeois, les exterminations des dissidents en Bohême, en Hongrie, en Espagne, en Belgique, la Saint-Barthélemy, tout cela est compté pour rien, parce qu'en effet on n'a pas abouti. « Mais, ajoute M. Veuillot, après trois siècles, nous sommes à la veille d'un recommencement. » Les politiques du parti désavouent volontiers M. Veuillot. Ils n'en ont pas le droit ; son langage est celui de l'Église même, partout et en tout temps.

En Irlande, les évêques catholiques réclament le droit de diriger complètement l'instruction du peuple. Or, voici un extrait du livre d'histoire en usage dans les écoles catholiques. — On y parle de Philippe II comme « de l'un des meilleurs et des plus sages rois de son temps » ; puis on explique ainsi les persécutions de Marie la Sanguinaire, en Angleterre : « Le pays était déchiré par l'hérésie et il était impossible d'en venir à bout par les moyens de douceur (*by gentle means*). Or, quand les hommes veulent non seulement perdre leur âmes, mais compromettre le salut d'autrui, ils doivent être traités comme des malfaiteurs (*malefactors*) et livrés par l'Église aux hommes de la loi pour être punis. Il est triste

Pour défendre la liberté de conscience, la liberté de la presse et des cultes, il faut désormais prendre position en dehors du catholicisme et dire : sans doute, le mal doit être réprimé dans la mesure où il est nuisible, et l'erreur est un mal. Mais comme, en beaucoup de points, nous ne voyons pas clairement ce qui est erreur ou vérité, et comme l'histoire prouve qu'on a souvent brûlé, sacrifié ou décapité ceux qui apportaient des vérités nouvelles aux hommes, nous réclamons pour toutes les doctrines, non pas précisément la liberté qui semblerait impliquer un droit absolu, fondé sur la position du vrai, mais, comme le disait très justement le XVIII[e] *siècle*, la *tolérance*. Les journaux l'*Univers* et le *Bien public*, qui expriment les opinions du jésuite Tarquini et, par conséquent, celles de la curie romaine, disent avec raison : Vous, protestants et incrédules, vous nous devez la liberté, car vous avouez que vous n'êtes pas certains de posséder la vérité ; nous, catholiques, au contraire, nous avons le droit et le

qu'il faille brûler des hommes (*that people should be burnt*), mais il est encore plus regrettable que ces hommes puissent en mener d'autres dans les flammes éternelles de l'enfer. »

Ce qui suit est tiré du *Petit cathéchisme populaire* publié récemment en Suisse à propos de la révision du pacte fédéral :

D. Qu'est-ce que les catholiques doivent entendre par la liberté de conscience ?

R. Ces mots doivent signifier pour eux la faculté d'observer, sans être jamais entravés par une autorité civile quelconque, tous les commendements de Dieu et de l'Église et tous les devoirs religieux que dicte une conscience sincèrement catholique.

D. Ne faut-il pas reconnaître ce même droit aux membres des autres confessions ?

R. Quiconque admet que la religion catholique est la seule religion vraie, ne doit pas leur reconnaître, en principe, ce même droit, car il n'est pas permis d'accorder à l'erreur les mêmes égards qu'à la vérité, et à la religion qui nous conduit au ciel, les mêmes privilèges qu'à celles qui, par elles-mêmes, ne sauraient que nous en éloigner.

D. Que dit le *Syllabus* sur cette grave question ?

R. Il condamne l'opinion de ceux qui disent que « chaque homme est libre d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie, à l'aide des lumières de sa raison. » (Prop. 15.)

D. Que résulte-t-il de cette condamnation ?

R. De ce que l'homme n'est pas libre d'embrasser une autre religion que le catholicisme, *il s'ensuit que les catholiques peuvent s'attribuer des droits qu'ils ne sont point obligés de reconnaître aux schismatiques, aux anglicans, aux protestants, etc.*

(Cité par l'*Émancipation*, journal suisse, 28 avril 1872).

devoir de vous supprimer, car, appuyés sur l'infaillibilité papale, nous sommes assurés que vous êtes dans l'erreur. — Logiquement, votre principe est donc la tolérance, et le nôtre l'intolérance.

MM. Périn et Onclair démontrent aussi sans réplique possible de la part d'un vrai catholique, que le pape est l'unique souverain légitime et que les rois et les parlements lui doivent en tout obéissance. Mirabeau l'a dit admirablement, et M. Guizot a développé depuis cette importante vérité: La raison est le souverain du monde. — Qui a le droit de commander aux hommes et de faire la loi? Évidemment, celui qui voit le mieux ce qui est favorable au bien général, celui, par conséquent, qui possède la vérité ou la plus grande somme possible de vérité. C'est pourquoi nous disons, nous, que la politique et le gouvernement sont matières de science, non d'arbitraire populaire ou princier.

Mais les catholiques qui croient que le pape est l'organe infaillible de la raison souveraine et la source pure de toute vérité, doivent en conclure nécessairement, comme ils le font, que le pape doit commander aux peuples et aux rois. La souveraineté du saint père, même dans les affaires temporelles, est donc une conséquence irrécusable de son infaillibilité.

Philippe le Bel, Henri IV, Barberousse ont pu résister aux papes en continuant à se prétendre catholiques, parce qu'on croyait alors que les papes pouvaient errer. Mais aujourd'hui, le pape étant infaillible, tout souverain qui n'applique pas les lois de l'Église, est hérétique.

C'est pourquoi l'on peut affirmer avec la *Civilta*, c'est à dire avec Rome, que le régime constitutionnel, invention protestante, ne convient pas à un peuple catholique. Henri V, en refusant de monter sur le trône de France, d'avance miné par les libertés modernes et par les prérogatives parlementaires, n'a fait qu'agir en roi vraiment catholique. Les catholiques libéraux, comme M. de Broglie, auraient compromis son titre et humilié sa couronne sans pouvoir la lui conserver longtemps. Son heure n'était pas venue; mais qu'il attende, fidèle à son principe. Les hommes de notre temps sont si peu raisonnables qu'ils feront en sorte de rendre son retour inévitable.

Les idées de MM. Périn et Onclair, que nous avons essayé d'analyser, sont enseignées aux étudiants et aux séminaristes, c'est à dire aux jeunes gens qui rempliront un jour les fonctions civiles et aux jeunes lévites qui bientôt exerceront le ministère ecclésiastique.

M. Périn trouve des partisans non seulement parmi ses élèves, mais aussi parmi ceux des autres universités. Il s'est produit sous ce rapport un changement considérable et extrêmement grave. Je crois pouvoir affirmer que de mon temps il y avait moins d'étudiants ultramontains à Louvain qu'il n'y en a aujourd'hui à Gand ou à Liège. Toute la jeunesse universitaire de Louvain et une grande partie de celle de Liège, de Gand et même de Bruxelles, est acquise à l'ultramontanisme. Le jeune barreau se remplit d'ultramontains, et nous venons de voir ce que ce mot signifie maintenant. Fait d'une importance extrême, car la jeunesse universitaire, c'est l'avenir intellectuel du pays.

La jeunesse autrefois s'enthousiasmait pour les idées souvent extrêmes de réforme et de progrès.

Aujourd'hui elle s'embrigade sous la bannière du moyen âge. M. Transenster a parfaitement expliqué la cause de ce fait, dans le *Journal de Liége*. De ce que l'État est neutre et n'a pas de doctrine, on en conclut souvent que les professeurs de l'État doivent aussi être neutres et n'avoir point de doctrine.

Leur enseignement sera donc incolore dans les questions qui divisent les partis et ils éviteront même d'y toucher pour ne pas blesser l'une ou l'autre opinion. A Louvain, le profeseur parle au nom du *Syllabus* à des auditeurs tenus de se soumettre au *Syllabus*.

Il a une doctrine complète qu'il peut développer dans toute sa rigueur et au nom de laquelle il condamne toutes les autres.

Les fortes convictions, émises sans réserve, donnent de l'éloquence à celui qui parle et provoquent l'enthousiasme chez ceux qui écoutent. Elles font des prosélytes, des disciples dévoués. L'influence du professeur catholique sera donc bien plus grande que celle exercée par ses émules à qui tout commande la prudence et les ménagements [1]. Le caractère purement négatif du libéralisme est une autre cause de faiblesse. En politique, un homme qui croit et affirme, a plus d'action

[1] Il s'agit ici des sciences philosophiques, morales et politiques. Pour les sciences naturelles, au contraire, les croyances catholiques semblent créer un obstacle presqu'insurmontable. Le savant professeur de chimie de l'université de Bonn, M. Kékulé, m'affirmait naguère qu'en Allemagne on ne trouvait dans ces sciences aucun savant éminent parmi les catholiques, et j'ai lu récemment dans l'*Irish Times* un long rapport où l'université catholique de Dublin se plaignait de ne point trouver d'hommes capables pour enseigner les sciences naturelles.

que cent individus qui doutent et hésitent. Montaigne, Érasme, Voltaire ont amusé leurs lecteurs; Saint-Paul, Mahomet et Luther ont changé les destinées des peuples.

Je n'ai pas à énumérer ici les mille moyens d'influence que possède le parti ultramontain : la chaire, le confessionnal, les couvents, les sociétés électorales, les œuvres catholiques pour les buts les plus divers, enfin l'obéissance passive, l'organisation militaire de tous les adhérents. Ce que je tiens à montrer, parce que cela me paraît plus grave encore, c'est la suprématie qu'ils acquièrent peu à peu dans le domaine intellectuel. Ils ont plus de vie, plus d'action, plus d'esprit de propagande, et par suite, exercent plus d'attraction que leurs adversaires.

Les destinées mêmes de ce recueil en sont une preuve. Tandis que les catholiques font vivre deux ou trois *Revues*, le parti des lumières, le grand parti libéral peut à peine en soutenir une seule, et il a fallu qu'un petit groupe d'hommes isolés fît un dernier effort pour l'empêcher de disparaître, laissant désormais le terrain complètement libre au progrès des doctrines ultromontaines.

Quels sont les moyens de sauver la libéralisme des dangers qui menacent son avenir? Le premier, le plus simple et le plus indiqué me paraît être l'union cordiale et durable de toutes les nuances de cette opinion, jointe à un dévouement généreux, comme celui dont Anvers a donné l'exemple. La nuance avancée a fait une scission à Verviers, parce que l'on ne marchait pas assez vite. La nuance modérée en a fait une autre à Bruxelles, parce qu'elle supposait que des idées dangereuses auraient peut-être pu se faire jour plus tard. Sans doute, il est regrettable que tous les libéraux n'emboîtent point le pas comme des soldats russes ou comme les paysans flamands marchant au scrutin, sous la conduite de leur vicaire. Il vaudrait mieux qu'il n'y en eût pas qui voulussent, les uns le maintien de la loi de 42 et du budget des cultes, d'autres l'emploi exclusif du flamand en Flandre, d'autres l'extension du suffrage à tous les citoyens sachant lire et écrire, d'autres l'instruction obligatoire et le service militaire personnel, d'autres enfin des économies sur le budget de la guerre. Si on pouvait supprimer ces dissidences, on obtiendrait un parti gouvernemental bien discipliné et la tâche des ministres libéraux revenant aux affaires serait très simplifiée. Mais nous ne pouvons pas nous permettre des épurations.

Il serait certainement très agréable de se débarrasser de tous les

hérétiques; malheureusement, nous ne sommes pas en fonds pour nous payer des fagots. Le parti libéral, fondé sur le respect de la liberté, comprendra toujours des nuances très diverses. Prétendre en exclure la gauche ou la droite extrêmes, c'est le réduire à l'impuissance. Ces divisions, à la veille peut-être d'une catastrophe, me font penser à des naufragés réfugiés sur un radeau, qui se disputent sur la couleur du drapeau qu'il y faut arborer, au moment où se lève à l'horizon la vague qui va les engloutir.

Mais en supposant même l'union permanente de tous les libéraux, union que le degré de sagesse dont le parti a fait preuve dans ces derniers temps ne permet guère d'espérer, les progrès sociaux de l'ultramontanisme par l'enseignement des couvents et des femmes n'en continueraient pas moins, et, après un certain temps, la victoire définitive lui serait assurée. Il faut donc des moyens plus énergiques pour échapper à ce péril.

Pourquoi ne pas l'avouer, le nombre grandit de ceux qui pensent que la Constitution belge n'a pas touvé le meilleur système de régler les rapports de l'Église et de l'État. Les orangistes ont toujours soutenu, qu'avec le régime adopté en 1830, le clergé finirait par l'emporter définitivement. Aujourd'hui, beaucoup de libéraux croient que l'Allemagne et la Suisse nous donnent un exemple bon à suivre. Ces tendances nouvelles, très répandues, mais encore vagues et peu déterminées, ont été exprimées avec une grande précision dans un article récent de la *Discussion*. Comme il s'agit de bien caractériser cette phase nouvelle de la lutte des partis, je crois utile de reproduire ici les conclusions de cet article.

« Combattre l'Église sans relever le peuple, c'est augmenter la puissance morale de celle-ci en permettant à des ambitieux de se poser en martyrs ; mais instruire le peuple sans réfréner les aspirations de l'Église, c'est faire œuvre tout aussi vaine que la précédente, et laisser à l'Église toutes les armes nécessaires pour absorber peu à peu les forces vives du pays.

« Certes, l'Église catholique n'est pas la première association venue; elle est une institution historique et s'appuie sur un passé de dix-neuf siècles; son existence, il est vrai, deviendra de plus en plus artificielle; elle se décomposera lentement d'elle-même, sous l'influence irrésistible de la raison et du progrès humain ; mais en attendant, il faut l'admettre; seulement, si l'État doit la reconnaître, il peut également la traiter en subordonnée ; il a le droit de la con-

trôler ; il a le droit de veiller à ce que la loi civile soit partout respectée, dans les cimetières comme dans les écoles ; il a le droit de punir les faiseurs de miracles, comme il punit les escrocs ; il a le droit d'interdire des pèlerinages qui compromettent la salubrité publique, ou des processions qui entravent la circulation ; il a le droit de surveiller de près les ordres religieux, de leur interdire l'enseignement de la jeunesse, quand il est démontré qu'ils ne peuvent que la corrompre ; il a le droit de dissoudre ceux de ces ordres qui ne reconnaissent point les lois du pays et dont la présence dans le pays est ainsi une menace directe contre son existence ; il a le droit d'empêcher les fabriques d'église de devenir des main-mortes légales et d'accaparer improductivement les richesses productives de la nation ; il a le droit de ne pas payer avec les deniers des contribuables un culte qui doit vivre des subsides donnés par les fidèles ; il a le droit de proclamer enfin bien hautement qu'il n'y a pas en Belgique d'Église établie, mais qu'il y a une Église catholique, soumise comme toutes les Églises et tous les groupes de citoyens aux lois générales. »

Le système, préconisé en ces termes, n'est autre que celui déjà tenté deux fois dans notre pays par Joseph II et par Guillaume I[er]. Sans doute, ces deux souverains ont manqué d'habileté. En même temps qu'ils attaquaient les catholiques, ils s'aliénaient du même coup les libéraux, le premier en portant atteinte aux privilèges nationaux, le second en prétendant maintenir un régime de gouvernement personnel. M. de Bismarck, aujourd'hui, est plus avisé. Depuis qu'il a commencé sa lutte avec l'Église, il fait ce qu'il peut pour s'assurer le concours des libéraux, dont il ne semblait guère se soucier auparavant. Mais en Belgique, sur quelles forces pourrait s'appuyer un ministère pour entamer la lutte avec une pareille énergie ? Joseph II et Guillaume de Hollande ont échoué, et cependant ils disposaient à leur gré de toutes les forces de l'État. Aujourd'hui, avec le régime parlementaire, comment trouver une majorité prête à adopter une politique de combat à outrance contre l'ultramontanisme ? Les évêques sont nos maîtres, ils règnent dans les chambres et dans les conseils provinciaux, et l'on propose de restreindre leur pouvoir et de leur lier les mains ! N'est-ce pas toujours l'histoire du soldat avec ses deux prisonniers qui ne veulent point le lâcher ?

Si le parti libéral avait la force nécessaire pour prendre les mesures énergiques que l'on propose, il n'en aurait pas besoin. Ce systè-

me, me disait-on dernièrement, peut être une très bonne arme, mais à condition qu'on se trouve toujours du côté du manche. Or, ce ne sont pas les libéraux qui le tiennent, et c'est précisément eux qui se trouvent menacés de tomber sous le tranchant du fer.

En Allemagne et en Suisse, qu'on le remarque bien, le gouvernement ne peut prendre des mesures de défense contre les empiètements de l'ultramontanisme, que parce qu'il s'appuie sur une majorité protestante, et encore n'espère-t-il triompher qu'en encourageant et en provoquant un schisme au sein même du catholicisme. A Genève, l'État a tout fait pour favoriser l'établissement de la communauté des vieux catholiques, et en Allemagne, on suit exactement la même voie. Si l'évêque Reinkens finit par arracher à l'obéissance de Rome un groupe nombreux de catholiques, M. de Bismarck pourra compter sur le succès final de sa politique. Sinon l'État échouera peut-être devant l'indomptable résistance de l'Église, comme cela a eu lieu dans la fameuse lutte contre l'archevêque de Cologne, à propos des mariages mixtes. Ainsi donc, en Allemagne et en Suisse, où l'on profite des enseignements de l'histoire, on comprend que le seul moyen efficace de résister à Rome, c'est d'élever autel contre autel, et que ceux-là seuls sont définitivement affranchis qui ont adopté un autre culte.

L'expérience a démontré et démontrera chaque jour plus clairement, que sur le terrain de la liberté absolue, la libre-pensée ne peut pas lutter contre le catholicisme. Voyez, par exemple, en fait d'enseignement : les catholiques livrés à eux-mêmes, malgré l'hostilité et la concurrence du pouvoir civil, ont couvert le pays d'écoles de tous les degrés, jardins d'enfants, écoles gardiennes, écoles primaires, collèges pour les garçons, pensionnats pour les filles, université puissante et sans cesse grandissante. Le libéralisme, lui, parvient à créer quoi ? Une seule école, et encore grâce à la générosité inépuisable d'un bienfaiteur appartenant à un culte dissident. Tant que le libéralisme disposait de l'enseignement public, il a pu lutter à armes égales contre ses adversaires. Mais si ceux-ci restent au pouvoir et nomment des maîtres appartenant à leur opinion, l'instruction tout entière, publique et privée, sera aux mains de l'ultramontanisme. Or, qui tient l'instruction, tient l'avenir.

En Angleterre, en Amérique, les fruits de la liberté sont tout différents. A côté des écoles catholiques, les sectes protestantes, à qui la foi inspire l'esprit de sacrifice, créent proportionnellement autant et

plus d'écoles rivales. Mais en Belgique, supposez le libéralisme privé pendant dix ans de la disposition des ressources de l'État, quels moyens lui restera-t-il de reprendre l'ascendant ?

Il compte plus de la moitié des électeurs. Voyez qu'elle différence dans les œuvres Il n'y a que les fortes croyances qui demandent des sacrifices. Pourquoi me priver d'un écu qui représente un plaisir, pour le triomphe d'idées qui me rapportent rien ?

Le dix-huitième siècle et le libéralisme qui a hérité de ses doctrines, se sont radicalement trompés dans la question religieuse. Ils se sont imaginé qu'avec la liberté complète, la raison anéantirait facilement ce qu'ils appelaient la superstition. Voilà près d'un siècle que la raison a libre carrière, et souvent elle a disposé des forces de l'État. La superstition, loin d'être vaincue, est bien plus puissante qu'il y a cent ans et elle tient en échec les vainqueurs de la terre. Macaulay a parfaitement expliqué ce phénomène inattendu, dans le fameux article où il montre un Nouveau-Zélandais assis sur les ruiues de Londres et contemplant la papauté, plus puissante que jamais. Le sentiment religieux est naturel à l'homme comme le sentiment poétique et le besoin d'aimer. C'est un fait d'observation dont il faut tenir compte dans les spéculations politiques. Celui qui méconnaît les instincts du cœur humain, se trompe dans ses calculs et fait de mauvaise politique. Le libéralisme n'a point voulu s'occuper de religion, ou, dans ses nuances extrêmes. il s'est efforcé de supprimer toute croyance et toute pratique religieuses. Les catholiques, au contraire, plus forts en psychologie expérimentale, ont cultivé le sentiment religieux ; ils lui ont donné satisfaction ; ils l'ont fortifié et exalté et ils en ont tiré cette puissance prodigieuse que nous voyons se développer sous nos yeux. Les libéraux ont séparé l'Église de l'État. Les catholiques l'ont admis en ce sens que désormais l'État payerait le budget des cultes et renoncerait à tout droit de contrôle ; mais, en même temps, ils ont soutenu que tous ceux qui disposent du pouvoir de l'État, législateurs, souverain, magistrats, professeurs, militaires, obéiraient aux volontés du pape, et ils s'efforcent de mettre ce système en exécution. Les libéraux ont proclamé toutes les libertés ; les catholiques les acceptent, mais en déclarant qu'elles ne doivent exister que pour eux, attendu qu'il n'y a de légitime que la liberté du bien, et que la liberté du mal est « une peste effroyable dont on ne saurait assez tôt arrêter les ravages ».

Le régime de liberté, emprunté aux États-Unis, ne profite donc au

progrès que chez les nations où l'ultramontanisme rencontre des sectes rivales pour le tenir en échec. Dans des pays comme la France, la Belgique, l'Italie, le libéralisme ne peut lutter qu'en disposant des forces de l'État.

M. Périn prouve que de l'infaillibilité du pape résulte nécessairement la soumission complète de l'État à l'Église. Pour échapper à ses irrésistibles dilemmes, il faut en nier la majeure. Mais qui nie l'infaillibilité, cesse d'être catholique. Ce n'est donc qu'en sortant du catholicisme qu'on peut échapper à la théocratie. Mais une abstention purement négative suffit-elle? L'Allemagne et la Suisse ne le croient pas: on y est convaincu qu'il faut l'adoption d'un autre culte, soit le protestantisme, soit le vieux catholicisme[1].

Seulement, il est douteux que ce remède héroïque, apportant une cure radicale, soit encore à la portée de la Belgique. Pour ces grandes résolutions, il faut un amour de la vérité et un respect de la conscience qui fassent oublier les convenances du monde, les considérations de famille et les intérêts matériels. Or, de notre temps, de semblables sentiments sont rares et les hommes logiques le sont encore plus.

Quoi qu'il en soit, M. Périn aura du moins rendu ce service au pays, de dissiper les équivoques et de marquer clairement la contradiction qui existe entre Rome et l'esprit moderne. Il aura démontré, une fois de plus, cette vérité profonde dite par M. Veuillot: « Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de catholicisme libéral. Les catholiques libéraux qui sont vraiment catholiques ne sont pas libéraux, et ceux qui sont vraiment libéraux ne sont pas catholiques. »

[1] Pour connaître l'histoire du vieux catholicisme, il faut lire un volume publié par M. Carl Euler, intitulé : *Le Concile du Vatican*. J'y vois que dans la Prusse ancienne il y a eu, en 1872, 15,455 conversions au protestantisme, dont 5,370 dans la Silésie seule. Le nombre des vieux catholiques est estimé à 200,000.

LES PROGRÈS DE L'INSTRUCTION EN RUSSIE.

(*Revue des deux mondes*, 15 avril 1874.)

I. *Plan général pour l'organisation des études populaires*, publié sur l'ordre de l'empereur, par M. P. de Taneef, 1862. — II. *Polozenie o natschalnykh narodnych utschilischtchakh* (*Règlement général des écoles populaires*, préparé par le ministre de l'instruction publique, prince Paul Gagarin). — III. Rapports du ministre de l'instruction publique comte Dmitri Tolstoï à l'empereur, 1872 et 1873.

La Russie montre depuis vingt ans comment un grand état peut se relever d'une défaite. Comme la Prusse après Iéna, elle a compris la dure leçon des champs de bataille. Elle se recueillait, disait-on ; — oui, mais ce temps de recueillement n'a pas été perdu dans l'inertie ou dans des tâtonnements stériles ; ç'a été au contraire une période de réformes radicales et de rénovation complète. En 1854, la Russie n'avait pas été réellement vaincue, puisqu'après deux années d'efforts gigantesques les alliés n'étaient parvenus à lui enlever qu'une seule ville, située à l'extrémité de son territoire. Ses frontières n'étaient pour ainsi dire pas entamées, car l'ennemi ne songeait même pas à conduire ses armées au cœur du pays. L'empire néanmoins était épuisé ; il fit la paix, faute de ressources pour continuer la guerre. Le gouvernement russe se rendit parfaitement compte des causes principales de sa faiblesse. Ces causes étaient au nombre de trois : d'abord la manque de voies de communication rapides, — en second lieu, le développement insuffisant des forces productives du pays, — en troisième lieu, le défaut de lumières et d'initiative des populations. Si en 1853 la Russie avait eu des che-

mins de fer, jamais les alliés ne se seraient aventurés en Crimée, ou ils auraient été bientôt rejetés à la mer, et si d'autre part ses richesses naturelles avaient été exploitées par un peuple libre et éclairé comme ceux de l'Occident, elle aurait pu défier longtemps tous les assauts de la France et de l'Angleterre. C'est à faire disparaître ces différentes causes de faiblesse que la Russie travaille depuis vingt ans avec une persévérance infatigable et une méthode intelligente.

Elle a commencé par tracer le réseau de ses voies ferrées, qu'elle étend encore chaque année dans toutes les directions. Ensuite elle a émancipé ses serfs, réforme profonde qui transformera la situation économique de l'empire, quand elle aura éveillé au cœur des populations ce besoin de progrès qui acccompagne toujours le sentiment de l'indépendance. Récemment on vient d'introduire le service militaire personnel obligatoire pour tous, sans même excepter les fils des familles nobles. Enfin depuis quelques années le gouvernement aborde sérieusement la tâche immense de répandre l'instruction dans toutes les classes de la société, même dans les campagnes. C'est là, à mon avis, la chose essentielle. Ce qui rend surtout le travail productif, c'est l'application des connaissances scientifiques à l'œuvre économique. Si pour une même somme d'efforts les hommes recueillent cinq fois, dix fois plus de produits aujourd'hui qu'autrefois, c'est parce que, grâce à la science, les forces naturelles domestiquées travaillent elles-mêmes à créer tout ce qui peut satisfaire nos besoins. Les États-Unis sont certainement le pays où se produit relativement le plus de richesses; c'est aussi le pays où, plus qu'ailleurs, les lumières, les découvertes sont appliquées à la direction du travail. Ouvrez en Russie autant d'écoles qu'en Amérique, et la puissance de cet immense empire dépassera celle de tout autre état du monde. Seulement, il faut le reconnaître, tout est à créer de ce côté, jusqu'aux éléments mêmes qui peuvent permettre de faire quelques pas en avant. Pour le comprendre, il suffit de jeter un coup d'œil sur le passé.

Les premières tentatives du gouvernement pour répandre l'instruction datent du règne de Pierre le Grand. En Hollande, où déjà alors les bonnes écoles étaient nombreuses, le réformateur couronné en avait vu les merveilleux fruits. En 1714, il créa des « écoles d'arithmétique, » obligatoires pour les personnes des hautes classes. En 1715 et 1719, des règlements plus stricts furent édictés; la fréquentation de ces écoles était obligatoire pour tous, excepté pour la

noblesse. Ces excellentes mesures, loin d'être accueillies avec faveur, soulevèrent la plus vive opposition. Les conseils de plusieurs villes envoyèrent des pétitions pour demander la suppression de ces écoles comme dangereuses et funestes. En 1744, on constata que pas un élève de la classe bourgeoise ne les fréquentait, et elles furent même complètement désertes, quand on eut fondé des établissements spéciaux d'instruction pour le clergé et la noblesse.

Sous l'empire des idées du XVIIIe siècle, Catherine II ordonna en 1775 de fonder des écoles dans les villes et dans les villages. Elle voulait que la rétribution scolaire fût minime, afin de ne pas éloigner les enfants des paysans; malheureusement l'ukase resta lettre morte : tout manquait, maîtres, locaux, livres, argent. Depuis cette époque, les efforts se succédèrent, mais toujours avec aussi peu de résultats. Il aurait fallu des subsides considérables afin de tout reprendre par le commencement, et on se contentait de faire des lois. En 1782, une commission, présidée par M. Zavadovsky, proposa la création de deux espèces d'écoles, les unes avec un terme de quatre années pour la classe aisée, les autres de deux années pour le peuple. En 1786, on exige, au moins pour les villes, des preuves de capacité de la part de ceux qui veulent ouvrir une école. En 1830, les écoles supérieures sont transformées en gymnases organisés sur le modèle de ceux de l'Allemagne. Dans les écoles populaires de Catherine, on avait adopté comme base de l'instruction le *Livre des devoirs de l'homme et du citoyen*; on le remplaça par un livre de lecture contenant des notions d'agriculture, d'hygiène et de physique usuelle. L'époque utilitaire succédait à l'âge « philosophique. » En 1804, nouvel effort pour créer des écoles sur les terres de l'État et sur celles de la noblesse ; mais, faute d'argent, rien de sérieux ne se fait. Enfin le clergé à son tour se pique d'honneur : il veut montrer ce que peuvent le dévouement et le zèle des ministres de la religion. En 1806 en effet, on constate qu'il existe, rien que dans le gouvernement de Novgorod, 106 écoles tenues par des desservants ; malheureusement, ajoute le rapport du prince Gagarin, deux ans après toutes avaient disparu.

Enfin on comprit que dans un pays de servage, où l'initiative individuelle est nécessairement très faible et concentrée dans le cercle des intérêts privés, l'intervention directe et effective du gouvernement est indispensable. En 1828, quelques mesures furent prises dans ce sens, et en 1835 une loi soumit toutes les écoles

existantes à la surveillance des curateurs des arrondissements scolaires, immenses circonscriptions embrassant plusieurs gouvernements. Plusieurs écoles de district furent fondées par l'État pour servir de modèle, mais les écoles de paroisse se multiplièrent très lentement.

Après l'abolition du servage, l'empereur Alexandre II reconnut que le complément indispensable de cette grande réforme était une organisation sérieuse de l'instruction populaire. Une commission fut nommée en 1861 pour élaborer un projet de loi ; en 1862, M. Taneef adressait à l'empereur un *Plan général pour l'organisation des écoles populaires*. Ce plan renfermait quelques dispositions bien conçues ; il aboutit au *Règlement général* de 1864, qui est actuellement en vigueur. Ni en France ni en Angleterre, l'État n'a formulé aussi nettement le problème à résoudre. Les difficultés que rencontre une organisation complète de l'enseignement populaire, sont énormes en Russie ; elles proviennent principalement de l'extrême dissémination et de la pauvreté relative des habitants de la campagne. La dépense pour une école est estimée dans le *Rapport* de la façon suivante :

	Villes.	Campagnes.
Traitement du maître	250 roubles [1].	150 roubles.
Indemnité au maître de religion .	80 —	50 —
Livres et objets de classe. . .	70 —	50 —
Total	400 roubles.	250 roubles.

Ainsi l'entretien d'une école à la campagne coûte tout d'abord environ 900 francs, et il faut ajouter à cette somme le prix du chauffage et une indemnité de logement, ce qui porte la dépense totale à plus de 1,000 francs. On estime que, pour couvrir cette dépense annuelle, il faudrait 800 personnes ou 200 familles contribuant chacune en moyenne pour 5 francs, ou 1 fr. 25 cent. par tête. Relativement à d'autres pays bien plus riches que la Russie, c'est déjà beaucoup. Aux État-Unis, dans les cantons protestants de la Suisse et en Danemark, la dépense scolaire monte, il est vrai, à plus de 5 francs par habitant ; mais en France elle n'est que de 1 fr. 56 cent., en Norvège de 1 fr. 50 cent., en Suède de 1 fr. 23 cent., en Espagne et en Grèce de 1 fr., en Italie de 55 centimes et en Portugal de 32 centimes.

[1] Le rouble argent vaut 4 francs ; mais le rouble papier, généralement en usage, ne vaut ordinairement qu'environ 3 fr. 50 cent.

En Russie, en moyenne 800 personnes vivent dispersées dans huit petits hameaux, sur une étendue de 20 verstes carrés. La densité de la population est si faible que l'on ne compte que 13,6 habitants par kilomètre carré, au lieu de 69 comme en France. Dans ces conditions, il n'y aurait guère que le hameau central et les agglomérations les plus rapprochées dont les enfants pourraient fréquenter régulièrement l'école, surtout pendant l'hiver ou lors de la fonte des neiges Les autres paieraient sans un avantage proportionné à leurs sacrifices, ce qui provoquerait un légitime mécontentement. On n'a donc pu songer, conclut le prince Gagarin, à décréter en Russie ni l'enseignement obligatoire, comme en Allemagne, ni même l'école obligatoire pour chaque commune, comme en France.

Sans doute, il est impossible de songer à introduire immédiatement en Russie les institutions scolaires des pays occidentaux. Ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher des précédents à imiter. Les conditions géographiques et économiques sont trop différentes; mais il est un pays où se rencontrent les mêmes difficultés que dans l'empire russe, et mêmes plus grandes encore, et où cependant l'instruction est aussi généralement répandue qu'en Suisse, en Allemagne ou en Danemark: c'est la Norvège. En Norvège, la population est encore plus éparpillée qu'en Russie, car on ne compte que 4,7 habitants par kilomètre carré. Le territoire est partout entrecoupé de vallées profondes et de hauts plateaux inhabitables; le climat est aussi rude, les neiges et les boues aussi abondantes, et les hameaux aussi petits, car souvent ils ne se composent que de deux ou trois fermes perdues dans le désert. Néanmoins tous les Norvégiens et même beaucoup de Lapons savent au moins lire et écrire, et les paysans possèdent généralement une instruction solide et assez développée. Comment a-t-on obtenu ces résultats extraordinaires? Au moyen de l'école ambulante, *flyttante skola.* Un maître d'école parcourt un district en s'arrêtant successivement dans chaque hameau. Il est reçu dans l'une ou l'autre ferme, où il est entretenu, et il réunit autour de lui les enfants des habitations voisines. Comme ils sont peu nombreux, le maître peut s'occuper de chacun d'eux individuellement et longtemps, et ainsi ils font beaucoup de progrès en peu de temps; après son départ, la mère qui sait lire, fait répéter ce qui a été appris, et prépare ses enfants à recevoir une nouvelle dose d'instruction au retour de l'instituteur.

L'enseignement populaire a été d'abord répandu en Norvége et dans le nord de la Suède presque exclusivement par les maîtres ambulans. En 1840, il y avait en Norvège 7,133 écoles ambulantes et seulement 222 écoles fixes. Depuis que le pays s'est enrichi et que les paysans se sont imposés plus de sacrifices pour améliorer l'instruction, cette proportion s'est complètement modifiée. Le recensement scolaire de 1863 donnait 3,560 écoles ambulantes et 2,757 écoles fixes, — le recensement de 1866, 3,999 écoles fixes et seulement 2,345 écoles ambulantes.

La Russie devrait en tout suivre l'exemple de la Norvège et commencer par l'école ambulante. Le colporteur joue déjà un rôle considérable dans la vie rurale russe; il apporte les produits des industries lointaines et les nouvelles du dehors. Il représente ainsi à la fois le commerce et la presse. L'instituteur ambulant serait le colporteur de la civilisation. L'instruction serait ainsi portée à domicile, et l'influence exercée par le maître sur les parents et sur les hameaux où il séjournerait successivement serait heureuse et profonde. Il ne faudrait pas hésiter non plus à s'adresser au clergé, qui, étant national, ne serait pas ici, comme dans les pays catholiques, l'instrument de la politique ultramontaine. Il serait bon d'appliquer en Russie l'idée si ingénieuse récemment mise en pratique en Angleterre, et qui consiste à proportionner les subsides aux résultats acquis. C'est le principe de la responsabilité et du travail aux pièces, ce grand ressort de la production industrielle, introduit dans le domaine de l'école. D'après l'article 19 du, « nouveau code » de 1871, le directeur d'une école ouverte au moins quatre cents fois dans l'année, soit le matin, soit l'après-midi, peut réclamer 6 schillings par enfant fréquentant régulièrement les classes pendant toute l'année, et en outre pour tout enfant soumis à l'examen annuel devant les inspecteurs publics,

4 shillings, s'il satisfait pour la lecture,
4 shillings, s'il satisfait pour l'écriture,
4 shillings, s'il satisfait pour le calcul.

Total. . 12 shillings.

Qu'on introduise ce principe en Russie, qu'on accorde 1 ou 2 roubles au maître ou au pope par enfant sachant bien lire et écrire,

[1] Voyez, pour les détails, mon livre sur *l'Instruction du peuple.*

et on obtiendra des résultats qui surprendront; mais, si l'on veut arriver à des progrès sérieux, il faut avant tout une intervention pécunière de l'État plus généreuse. L'empereur Alexandre paraît assez convaincu de la nécessité d'une action énergique, mais pour cela il faut beaucoup d'argent. Dans un rescrit récent du 24 décembre 1873, adressé au ministre de l'instruction publique le comte Dmitri Tolstoï, l'empereur, après une rapide esquisse des développements qu'a pris l'enseignement depuis quelques années, insiste en termes profondément sentis sur l'urgence de garantir par un contrôle vigilant les principes de la foi, de la morale et des devoirs civiques dans les nombreuses écoles organisées en vue de répondre aux exigences de l'époque. « Il ne faut pas, dit l'empereur, que ce qui selon mes vues doit servir à la saine éducation des jeunes générations, puisse devenir l'instrument d'une démoralisation du peuple dont quelques symptômes se sont déjà produits. Maintenir l'éducation populaire dans l'esprit de la religion et de la morale est une tâche qui incombe non seulement au clergé, mais encore à tous les hommes éclairés, et particulièrement à la noblesse russe, qui est appelée à se constituer la gardienne des écoles publiques en les préservant d'influences dangeureuses et corruptrices. A cet effet, des droits spéciaux seront conférés aux maréchaux de la noblesse en leur qualité de curateurs des écoles primaires de leur gouvernemement, et le ministre de l'instruction publique, de concert avec le ministre de l'intérieur, est invité à s'entendre avec eux afin de profiter de la part active qu'ils sont destinés à prendre dans cette œuvre aussi grande que sainte. »

Qu'on se le persuade bien, la noblesse et le clergé n'arriveront à rien sans de larges susides. En 1870, le comte Tolstoï demande une augmentation de 200,000 roubles sur le crédit affecté aux écoles primaires, et il n'en obtient que 100,000. Cependant il faut ajouter que tout récemment les subsides ont été notablement augmentés. Les sommes dépensées pour les écoles primaires se sont élevées en 1871 à 2,742,008 roubles, dont 1,271,825 provenaient des communes urbaines et rurales, 766,642 des états provinciaux, et 703,541 de l'État. Le subside de l'État, qui était d'abord de 100,000 roubles, a donc été plus que sextuplé en peu d'années. En outre, pour les écoles normales qui ont coûté en tout 334,351 roubles, l'État en a donné 216,329, ou environ 64 pour 100 de la dépense totale; le reste a été fourni par les états provinciaux, par les intérêts des

fonds légués et par les rétributions des élèves; mais il faut bien l'avouer, ces sommes paraissent insignifiantes, quand on songe à ce qui se fait ailleurs, aux États-Unis par exemple ou en Allemagne. Récemment la ville de Berlin a décidé que, pendant les cinq années qui vont suivre, 250,000 thalers ou 937,000 francs seraient affectés annuellement à la construction d'écoles supérieures. Les besoins de l'instruction populaire en Russie sont véritablement énormes. Presque partout les locaux convenables font défaut. Tandis que les rapports officiels s'efforcent généralement d'embellir la situation, ceux du prince Gagarin et du comte Tolstoï ont ce grand mérite de ne rien cacher de la vérité, quelque fâcheuse qu'elle puisse être.

Le rapport en russe publié en 1871 par le ministre de l'instruction publique constate que le règlement de 1864 n'est pour ainsi dire pas mis à exécution. Sur les 34 provinces où les *zemstvos* (conseils provinciaux) ont été constitués, 14 seulement ont envoyé des rapports très incomplets. Dans ces 14 provinces, les plus peuplées et les plus civilisées de la Russie slave, Saint-Pétersbourg, Moscou, Poltava, Tver, Kostroma, Kherson, Iaroslaf, Ekaterinoslaf, Charkof, Tambof, Orel, Kasan, Symbirsk, Penza, avec 20,425,294 habitants, il existait approximativement, en janvier 1870, 4,247 écoles avec 4,982 instituteurs, dont 3,516 prêtres, et 143,485 élèves, soit 1 élève par 12 habitants. En Danemark, en Suède, en Norvège, en Saxe, dans les cantons protestants de la Suisse, on trouve 1 élève par 6 habitants. Dans les campagnes, dit le rapport officiel, les maîtres sont rares et très mal payés. Les écoles qui existent en fort petit nombre, se tiennent dans les locaux les moins bien appropriés, dans les vestibules ou même à côté des prisons communales (*arestantskaïa konmnata*). Dans le gouvernement de Toula, dit le rapport en français de 1872, sur 599 écoles qui s'y trouvent, 12 seulement ont un bâtiment spécial, 70 sont installées dans les locaux des administrations de bailliage, 59 dans les maisons de garde des églises et les autres dans des emplacements pires encore. « L'installation défectueuse de la plupart des écoles, dit le rapport, en explique l'état si peu satisfaisant, en même temps qu'elle nuit au développement ultérieur de l'instruction populaire. Des écoles mal installées, privées de bons maîtres et du matériel de classe le plus indispensable, engendrent la défiance à l'égard de l'enseignement, et il n'est pas rare que cette défiance entraîne la fermeture des écoles. Ainsi en 1861 il n'y avait pas une seule école dans le district

de Tsaritsine, gouvernement de Saratof, parce que les anciennes écoles qui s'y trouvaient avaient toutes été fermées par les autorités communales, et les bâtiments vendus pour être démolis. » Il faut avouer que ce sont là des faits déplorables; mais ils s'expliquent comme le dit le ministre de l'instruction publique, par l'exiguïté des ressources dont disposent les écoles. D'après les renseignements fournis par les curateurs des arrondissements scolaires, chaque école ne disposerait en moyenne que de 142 roubles, somme complètement insuffisante, puisque le minimum de ce qui est nécessaire pour l'entretien d'une école de campagne est 250 roubles. En outre la répartition des subsides est extrêmement inégale. Les écoles modèles à deux classes du ministère de l'instruction publique reçoivent chacune de 885 à 1, 226 roubles, et parmi les écoles des états provinciaux il y en a qui jouissent d'allocations variant de 600 à 1,020 roubles; en revanche, il y en a aussi comme celles du district de Gdovsk, dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, qui ne reçoivent que 50, 25 et même 10 roubles par an. Pour mettre un terme à une situation aussi fâcheuse, il faudrait imposer aux communes et aux provinces une dépense proportionnée à leurs ressources et à leurs besoins et surtout accorder de larges subsides sur le budget de l'État.

Il est assez difficile de dire exactement quel est le nombre des écoles primaires; il ne semble pas qu'il y ait de statistique officielle complète, car le rapport russe du prince Gagarin pour 1863 relevait dans 36 provinces, — la Russie d'Europe en compte 49, — 30,179 écoles avec 632, 471 élèves, tandis que le rapport français de 1872 du comte Tolstoï n'en porte en chiffres ronds que 24,000 avec 875,000 élèves pour toute la partie européenne de l'empire. Comme l'avoue le ministre, ces nombres, assez considérables en apparence, sont insignifiants relativement à la population, qui doit atteindre environ 65 millions d'âmes en Europe seulement. On ne trouverait ainsi que 1 élève par 75 habitants, tandis qu'on en compte 1 par 4 habitants dans les états de la Nouvelle-Angleterre et dans le Haut-Canada et 1 par 6 habitants en Danemark et en Saxe. Les états les plus mal notés sous ce rapport présentent encore une proportion bien plus favorable que la Russie: ainsi l'Italie 1 sur 19, la Grèce 1 sur 20, le Portugal 1 sur 40 et la Serbie 1 sur 48.

Le gouvernement a compris que, pour développer l'instruction primaire, le point capital est d'avoir de bons instituteurs en nombre

suffisant, et il s'efforce en conséquence du multiplier les écoles normales ou « séminaires. » Au commencement de l'année 1871, il n'y avait en tout que 15 écoles normales. Pendant l'année 1871, on en a créé 10 nouvelles et décidé l'établissement de 8 autres; de sorte qu'en un an le nombre à été plus que doublé. En janvier 1873, il y avoit 41 établissements destinés à former des instituteurs. En outre les états provinciaux ont organisé à leurs frais des cours pédagogiques, annexés aux écoles de district, dans dix-huit localités différentes Tout cela est sans doute encore très insuffisant ; néanmoins ont est heureux de voir que les administrations provinciales et l'État rivalisent de zèle pour cet objet si assentiel. Ainsi par exemple l'État accorde 14,810 roubles par an à l'école normale de Kief, et il consacre 63,000 roubles ou environ 250,000 francs à la construction du local. Celle de Kazan a déjà coûté en 1871 64,143 roubles, et on lui en affecte encore 25,000 en 1872. A ce prix, on peut avoir des bâtiments convenables, et nulle libéralité n'est mieux entendue ni plus féconde. Dans la seule année 1872, l'allocation accordée par l'État pour les écoles normales a été augmentée de 229,000 roubles. Une donnée essentielle que le rapport néglige d'indiquer, c'est le nombre des maîtres que forment annuellement ces diverses institutions pédagogiques et le nombre de jeunes instituteurs qui est indispensable pour recruter le personnel enseignant. Il faut connaître l'étendue des besoins, si l'on veut déterminer ce qui est nécessaire pour y pourvoir.

On a introduit en Russie les conférences d'instituteurs, qui rendent de si grands services aux États-Unis. Ces réunions ont lieu sous la direction de « pédagogues » expérimentés nommés par les autorités scolaires et sous la surveillance des inspecteurs de l'enseignement primaire. Les frais sont payés par les états provinciaux. Ces conférences, qui ont eu lieu en 1872 dans quarante-sept localités différentes, exercent la plus salutaire influence, dit le ministre de l'instruction publique. Elles font connaître les meilleurs manuels, les meilleurs procédés d'enseignement et les moyens d'application de ces procédés. Elles créent des centres d'informations pédagogiques et complètent ainsi la préparation reçue à l'école normale. Il conviendrait d'introduire ces conférences dans toutes les provinces en obligeant les maîtres à y prendre part, en leur accordant, bien entendu, une indemnité de déplacement et de séjour. En Amérique, cette institution est si populaire que les familles se font une fête

d'offrir l'hospitalité aux maîtres d'école qui se rendent à la réunion.

L'ignorance est grande dans les campagnes russes. D'après le consul d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, M. Michell [1], qui a étudié à fond la situation des classes rurales en Russie, le nombre de ceux qui savent lire et écrire n'est que de 8 ou 9 pour 100, et cependant le paysan russe a l'esprit très ouvert, il apprend extrêmement vite tout ce qu'on lui enseigne. C'est peut-être une aptitude de la race, car, on le sait, nul ne parle plus purement et plus facilement que les Russes les langues étrangères; mais cela peut provenir aussi de ce que le paysan, exerçant tous les métiers, aiguise ainsi ses facultés de compréhension. Non seulement il cultive les différents produits nécessaires à sa consommation, mais en outre il construit sa maison, ses granges, confectionne son ameublement, son habillement, ses outils, son chariot, les harnais de ses chevaux, enfin tout ce qu'il peut faire avec les matériaux qu'il a sous la main. La nécessité et l'habitude de penser à tout, de suffire à tout contribue à développer en lui le goût du travail, le sentiment de l'imitation et en fait un travailleur étonnant de sagacité et d'intelligence. Il profiterait donc admirablement de l'instruction qui serait mise à sa portée. Instruit, dégourdi, mieux nourri, le Russe deviendrait un des meilleurs ouvriers de l'Europe. On n'ignore pas que son principal défaut est l'ivrognerie ; il abuse de l'eau-de-vie, du *vodka,* surtout depuis qu'elle a baissé de prix et qu'elle est devenue la *deshofka,* c'est à dire la boisson à bon marché. Pour combattre ce vice, qui est un véritable fléau pour les campagnes, le meilleur moyen, semble-t-il, est d'élever le niveau intellectuel des classes rurales, ce qui leur inspirerait des goûts plus relevés et leur ferait rechercher des amusements moins grossiers.

Les lois d'émancipation de 1861 ont accordé à la commune une autonomie presque aussi complète que celle dont jouit le *township* américain. Les habitants nomment librement leur conseil communal et le *staroste,* le maire; ces autorité non seulement administrent les intérêts locaux, mais exercent même le pouvoir judiciaire en première instance. On prétend parfois que les paysans russes ne sont pas en état de tirer bon parti d'institutions aussi décentra-

[1] Voyez son excellent rapport dans le *Blue-Book* de 1870, intitulé *Reports from her Majesty's representatives respecting the tenure of land in the several countries of Europe.*

lisées et aussi radicalement démocratiques, et on cite une foule d'abus qui en sont la conséquence [1]. Ce régime pourtant n'est autre que celui qui est en vigueur en Suisse, et pratiqué même par les cultivateurs et les pasteurs très agrestes des cantons forestiers, où il produit les meilleurs résultats. Il assure une liberté complète et cependant ordonnée; il habitue le peuple au *self-government* et lui inspire l'amour ardent de la patrie et le respect des coutumes traditionnelles. Pour que le régime communal introduit en Russie en 1861 fonctionnât aussi bien, il suffirait de donner aux paysans russes le degré d'instruction très élémentaire que possèdent les montagnards d'Uri et d'Unterwalden. Ceux-ci, il est vrai, jouissent de ces libres institutions depuis un temps immémorial; mais, avant que Boris Godunof eût introduit le servage en Russie, la commune y était organisée comme celle des cantons suisses. Le même régime est en vigueur chez les Slaves méridionaux, en Serbie. Ce ne serait donc qu'un retour aux traditions nationales; seulement, comme l'existence moderne est plus compliquée, il faudrait nécessairement plus de lumières, même pour bien administrer une simple communauté rurale.

La Russie fait de grands efforts pour répandre l'instruction parmi les populations de race étrangère qui habitent les grandes steppes à l'est du Don. Des écoles ont été fondées pour les Tartares, les Bachkirs et les Kirghiz; les écoles normales de Kazan et d'Irkoutsk ont pour mission de préparer des instituteurs pour ces tribus touraniennes. Ceci est d'une politique prévoyante. C'est non seulement un service rendu à la civilisation tout entière, mais en répandant ainsi la connaissance de la langue russe, on amènera peu à peu l'assimilation de ces races étrangères avec le reste de la population d'origine slave. On peut attendre le même résultat des écoles tartares d'Oufa et de Simphéropol, dont le but essentiel est de préparer des instituteurs connaissant parfaitement la langue russe. Le gouvernement attache avec raison tant de prix au succès de ces

[1] Voici un exemple de ces abus rapporté par M. Michell. Il y a quelque temps, un habitant d'Elisavetgrad accuse Euphrosine M. d'avoir manqué à ses devoirs. Le mari croit le fait certain, quoique aucune preuve n'ait été fournie. Il provoque la réunion des habitants sous la présidence du staroste, et obtient un jugement qui condamne sa femme, sans qu'on lui permît de se défendre, à être promenée nue par tout le village et à recevoir en cet état quinze coups de bâton. La sentence fut exécutée à la lettre par un jour de forte gelée au mois d'octobre. C'est certainement de la justice primitive et expéditive.

écoles tartares et kirghises qu'il a nommé un inspecteur spécial, M. Radlof, qui agit sur ces tribus par la persuasion et des encouragements, qui établit des écoles là où il les croit possibles et qui leur imprime une direction convenable. M. Radlof a entrepris la publication des livres d'école les plus nécessaires : un manuel pour l'étude du russe et de l'arithmétique à l'usage des Tartares et une chrestomathie pour la lecture en tartare. Une autre publication très intéressante a été faite par ordre du ministre de l'instruction publique : c'est celle de cartes indiquant exactement toutes les populations de race étrangère qui habitent les gouvernements de Kazan, d'Astrakhan et de Samara, ainsi que toutes les colonies étrangères établies dans ces régions.

La Russie ne néglige rien de ce qui peut servir à rendre plus intimes ses relations avec les populations de l'Asie et accroître son influence de ce côté. On a réorganisé récemment l'institut des langues orientales, qui a pris le nom de son défunt curateur, le conseiller privé Lazaref. En 1871, 20,000 roubles y ont été consacrés. Il y existe neuf chaires, celles de littérature arménienne, des langues arabe, persane, géorgienne, turque et turco-tartare, d'histoire de l'Orient et de calligraphie orientale. Les professeurs et les étudiants jouissent des mêmes droits que les professeurs et les élèves des universités. La récente expédition de Khiva a montré une fois de plus combien il est utile de connaître la langue de l'ennemi que l'on va combattre. Deux officiers russes possédant parfaitement l'idiome usité dans le khanat ont renouvelé l'audacieuse entreprise du Hongrois Vambéry : ils ont pénétré à Khiva et ils ont rapporté à l'état-major russe des plans exacts des canaux et des fortifications.

L'enseignement moyen est organisé à peu près comme en Allemagne, surtout depuis le statut de 1871, qui a réglé les études dans les gymnases, et le statut de 1872 concernant les écoles professionnelles (*Realschulen*). Les gymnases doivent enseigner maintenant les deux langues anciennes, le grec et le latin, outre les langues modernes, allemand et français, et les branches scientifiques. Les écoles professionnelles ou *réales*, comme les appelle le *Rapport*, sont des institutions excellentes et tout à fait appropriées aux besoins actuels de la Russie ; sans négliger les objets d'instruction générale, comme l'histoire, elles concentrent les études, selon les différentes sections dont elles se composent, soit sur les mathématiques pures et appliquées, soit sur le dessin d'imitation ou linéaire, soit sur la chimie

théorique et pratique, soit enfin sur les langues modernes ou sur les autres branches propres à seconder l'activité industrielle. Elles permettent aux jeunes gens d'acquérir une instruction complète et d'un niveau très élevé, sans faire des études humanitaires qui les lancent dans une carrière souvent sans issue. Elles diminuent ainsi le nombre de ces vocations manquées ou, pour employer l'expression triviale, mais juste, de ces « fruits secs » qui sont la plaie des familles et de la société. En Hollande, on a aussi organisé récemment dans toutes les villes importantes, sous le nom de *Hoogere burgerscholen*, des écoles professionnelles qui peuvent servir de modèle.

La preuve que ce genre d'établissements répondait en Russie à un véritable besoin, c'est qu'aussitôt les statuts et la circulaire ministérielle publiés, plus de quarante états provinciaux et municipalités s'adressèrent au ministère de l'instruction publique pour obtenir l'installation d'écoles *réales*. Vingt-quatre d'entre eux fournissaient les bâtiments, un capital de fondation ou des subsides annuels. Rien que le chiffre des capitaux de fondation offerts s'élève pour la seule année 1872 à 280,000 roubles ou environ 1,100,000 francs, sans compter douze locaux dont plusieurs ont une valeur considérable. Ainsi Borissoglebsk, dans le gouvernement de Tambof, offre un bâtiment estimé 400,000 francs, Kief un autre d'une valeur de 240,000 francs. Rostof sur le Don donne annuellement plus de 100,000 francs, somme suffisante pour couvrir tous les frais d'une école professionnelle à six classes. Sarapoul présente un subside annuel de 50,000 fr., Kremetchoug 60,000 fr., Rossieni 40,000 fr.; enfin Krasnooufimsk, dans le gouvernement de Perm, offre une maison de 60,000 francs pour créer une école *réale* à quatre classes dont le plan d'études réponde spécialement aux exigences de la métallurgie et de la fonderie, avec une section d'économie rurale dans la cinquième et la sixième classe, et une section de mécanique appliquée dans le cours supérieur. Ces nombreuses demandes, accompagnées d'offres si généreuses, partant même des provinces les plus écartées de l'empire, sont une admirable manifestation de l'esprit de progrès qui pénètre partout; elles prouvent que les administrations locales comprennent que c'est par la diffusion des connaissances scientifiques que doivent se développer les ressources économiques du pays. Malheureusement les fonds mis à la disposition du ministère sont déplorablement insuffisants; par suite, la plupart de ces demandes, si dignes d'un bienveillant accueil et d'un large encoura-

gement, ont dû être ajournées. A la fin de 1872, il n'y avait encore que 27 écoles *réales*, non compris, il est vrai, celles des arrondissements scolaires de Dorpat et du Caucase.

Au 1er janvier 1872, on comptait 126 gymnases et 32 progymnases, fréquentés par 42,751 élèves, soit 3,720 de plus qu'en 1871. Le nombre de ceux qui se sont présentés aux examens d'entrée du mois d'août, s'élevait à 11,068; — 2,239, c'est-à-dire 20 sur 100, n'ont pas satisfait aux épreuves des examens d'admission, qui sont très sévères, et malgré cette réduction 44 gymnases sur 127 ont dû refuser, faute de place, 1,048 élèves admissibles. C'est une preuve nouvelle de l'empressement des populations à profiter de tous les moyens d'instruction mis à leur disposition. Remarquez ce contraste : ailleurs c'est l'État qui fait des efforts pour engager les administrations locales et les citoyens à s'occuper de l'enseignement; ici au contraire ce sont les particuliers, les villes et les provinces qui précèdent l'État. Le devoir le plus impérieux, le plus pressant du gouvernement, n'est-il pas de seconder ce mouvement de régénération ? L'entretien des gymnases et progymnases pendant l'année 1871 a coûté 4,467,644 roubles, dont 3,215,889, ou environ 72 pour 100, ont été fournis par l'État; le reste provient des municipalités, des états provinciaux, des particuliers et de l'intérêt des fonds scolaires. Un fait très curieux à noter, c'est que la Russie place chaque année comme professeurs dans ses établissements d'enseignement moyen un grand nombre de Slaves autrichiens, 60 en 1870 et 60 en 1871. Si ce recrutement continue, il peut n'être pas sans conséquence pour l'avenir.

Le rapport officiel nous fait connaître aussi les efforts persévérants qui se font pour russifier la Pologne et les provinces baltiques. En 1871, il n'existait plus en Pologne qu'un seul gymnase où l'instruction ne se donnait pas en russe, et encore était-ce une ancienne école allemande transformée. « A partir de la seconde moitié de 1871, dit le *Rapport*, ce gymnase a été rangé à cet égard sous la loi commune. » Il s'ensuit que le polonais est désormais complètement banni de l'instruction moyenne. On se montre aussi très exigeant dans les examens d'admission aux gymnases pour la connaissance de la langue russe. « A la suite de cette mesure, ajoute le *Rapport*, les parents ont tâché de mieux préparer leurs enfants dans le russe, et ceci a eu pour résultat de rendre plus fructueuse pour les élèves la fréquentation des cours. » Dans les provinces balti-

ques, c'est à dire dans l'arrondissement scolaire de Dorpat, on procède avec plus de ménagements. Sur onze gymnases, il y en avait dix où non seulement le russe n'était pas la langue de l'enseignement en général, mais où l'enseignement particulier de cette langue laissait beaucoup à désirer. Les familles préfèrent l'allemand, qui est leur langue maternelle et qui les met en rapport avec l'Occident. D'ailleurs les maîtres de russe sont ou des Allemands qui savent mal l'idiome qu'ils ont à enseigner, ou des Russes qui n'ont pas fait d'études philologiques. Pour remédier à cette situation qu'il déplore, le gouvernement a créé six bourses dans l'institut historico-philologique afin de préparer des maîtres de langue russe pour les gymnases de l'arrondissement de Dorpat. En second lieu, il a ouvert à Riga le gymnase Alexandre, où toutes les branches sont enseignées en russe, et il établira prochainement à Réval un second gymnase russe qui, comme celui de Riga, portera le nom d'Alexandre, et qui sera aussi convenablement doté. Il est naturel que le gouvernement s'efforce de répandre la langue nationale dans les provinces d'origine étrangère. La France a fait ainsi en Alsace et dans la Flandre française, et la Prusse dans le duché de Posen; mais il faudrait éviter tout ce qui semble une persécution ou une atteinte à l'attachement très naturel des populations pour leur langue maternelle. Les mesures de compression provoquent l'esprit de résistance et rendent bien plus difficile l'assimilation que l'on poursuit.

Il est un point où la Russie l'emporte sur plus d'un pays de l'Occident, c'est l'instruction des filles de la classe aisée. Chez nous, on ouvre des lycées et des collèges pour les jeunes gens, mais les jeunes filles reçoivent leur instruction dans les couvents Il en résulte trop souvent une opposition complète entre les idées du mari et celles de la femme, l'un tout dévoué aux idées modernes, l'autre aveuglément soumise aux influences ultramontaines. En Russie, l'État, les provinces et les municipalités ont créé des gymnases et des progymnases de filles dont l'enseignement atteint un niveau élevé, à en juger par les connaissances et la supériorité des femmes russes qui ont suivi les cours de ces établissements; il existe même à Moscou une école, l'institut Fischer, où l'on a complètement adopté le programme des gymnases de garçons. Un professeur de l'université de Moscou a fondé des cours supérieurs pour les femmes, qui peuvent ainsi acquérir une instruction universitaire; c'est la réalisation de l'idée si féconde que M. Duruy aurait mise à exécution en France

sans l'opposition acharnée des évêques. En Russie comme aux États-Unis, les femmes peuvent s'initier aux hautes sciences historiques, naturelles ou philologiques sans encourir l'excommunication. De 50,000 roubles, l'État a porté ses subsides par les gymnases de filles à 100,000 roubles d'abord en 1873, puis à 150,000 roubles eu 1874. A la fin de 1871, il existait 186 établissements d'enseignement moyen et supérieur pour les filles, coûtant environ 2 millions 1/2 de francs et comptant 23,404 élèves. Le nombre total des établissements scolaires de tous les degrés s'élevait en janvier 1872 à 1,081, comprenant 38,430 élèves, dont 16,641 garçons et 21,789 filles; donc, chose remarquable, plus de filles que de garçons. Presque toutes les écoles privées se trouvent à Saint-Pétersbourg et à Moscou; 835 correspondaient à des écoles primaires.

La Russie a 8 universités organisées sur le modèle de celles de l'Allemagne; elle sont situées à Saint-Pétersbourg, Moscou, Kharkof, Kazan, Kief, Odessa, Dorpat et Varsovie. Elles comptaient 512 professeurs et 6,779 étudiants dont presque la moitié, 3,247 ou 47 pour 100, étudiaient le droit; les facultés de médecine avaient 1,922 élèves ou 27 pour 100. Le nombre des étudiants qui reçoivent des secours pour faire leurs études, est très considérable : 1,430 jouissent d'une bourse, 2,208 d'une demi-bourse et 1,732 de secours temporaires, c'est à dire que 80 pour 100 d'entre eux ne peuvent suffire à leurs besoins par les ressources de leurs familles. C'est une curieuse indication de l'état social de la Russie. Cela prouve que les classes élevées n'envoient guère leurs enfants à l'université et que la classe bourgeoise est encore peu nombreuse. Quel contraste avec les universités anglaises, peuplées uniquement de fils de lords et de millionnaires! La puissance de l'aristocratie anglaise provient de ce que les rejetons des grandes familles font en général de fortes études et s'initient de bonne heure aux travaux et aux traditions de la politique. La Russie manquait de bons professeurs pour l'enseignement supérieur, et souvent un grand nombre de chaires restaient vacantes. Pour obvier à ce grave inconvénient, l'État s'est décidé à former pour ainsi dire sous ses auspices une pépinière de jeunes professeurs. Il a donné pour 250,000 francs de bourses à des jeunes gens qui se préparent à la carrière du haut enseignement, tant dans le pays même qu'à l'étranger. Autre mesure excellente pour laquelle la Russie précède les nations occidentales : à l'instar de l'Allemagne, elle organise dans ses universités

des instituts scientifiques spéciaux pourvus de locaux, d'instruments et d'appareils. C'est ainsi que des observatoires astronomiques ont été organisés à Odessa et à Kief. En 1871, on a terminé le bâtiment spécial affecté à la chimie, où les étudiants pourront se livrer aux manipulations, aux expériences et aux études pratiques, dont la nécessité est mieux comprise de jour en jour. Dans la seule année 1871, l'État a augmenté ses subsides aux universités de 525,000 francs.

Les gouvernements russe et américain se sont donné en toute occasion des preuves d'entente et d'amitié. Les particuliers en Russie paraissent aussi vouloir rivaliser avec les citoyens américains en fait de munificence pour les écoles. C'est bien comprendre les conditions du progrès et la véritable source de la prospérité du pays. Voici quelques exemples de cette intelligente bienfaisance. M. Narychkine fonde à Tambof l'école normale Catherine et la dote d'un grand local et d'un fonds de 1,600,000 francs. La donation du marchand Matveïef permet d'agrandir le cabinet histologique de l'université de Moscou. Grâce aux libéralités de la comtesse Moussine-Pouchkine, on améliore l'enseignement dans le lycée de Negine du prince Bezborodko. Un legs de M. Botkin, bourgeois de Moscou, a permis à l'université de cette ville d'acquérir des œuvres d'art et de fonder un prix d'histoire nationale. A Holdingen, la noblesse du pays prend l'initiative pour la fondation d'un gymnase. L'école normale de Tver a été fondée et est entretenue aux frais de M. Maximof, propriétaire dans cette localité. Ces quelques exemples de libéralité en faveur de l'enseignement sont empruntés aux rapports de deux années seulement, 1871 et 1872, et il n'est guère de pays qui pourraient en citer de semblables. Partout on rencontre des gens aimant leur patrie, mais il en est bien peu dont le patriotisme soit éclairé et qui comprennent comment ils peuvent le mieux lui être utiles.

Le gouvernement russe vient d'adopter le service militaire personnel en général. S'il n'était pas arrêté par le manque d'écoles, il décréterait également l'instruction obligatoire, qui est le complément indispensable de l'enrôlement obligatoire. Si vous imposez la caserne, il faut aussi imposer l'école. On doit sans doute regretter de voir l'Europe, par suite de l'armement universel, se transformer en un camp, et peut-être un jour en un immense champ de bataille; mais il est des nécessités auxquelles une nation qui veut conserver son indépendance, doit savoir se soumettre. Seulement, si l'État de-

mande à chacun de porter les armes pour la défense de la patrie, son premier devoir est d'assurer à chacun en échange le bienfait de l'instruction. Le comte Tolstoï exprime son opinion à ce sujet en des termes qui méritent d'être reproduits ici : « Il faut absolument tendre à ce qu'il y ait partout des écoles primaires avec un matériel complet d'enseignement et des maîtres capables. L'un des moyens les plus propres d'atteindre ce but si élevé serait l'introduction graduelle du système de l'instruction obligatoire. Ainsi que l'a démontré l'exemple de la Prusse et en général de toute l'Allemagne, il n'y a nul doute que ce système ne soit l'instrument le plus puissant de la propagation de l'instruction dans toutes les classes de la société. Divers états provinciaux soulèvent chez nous la question de son application. » Le comte Tolstoï constate ensuite que dans la plupart des villages et même des villes il n'existe pas un nombre suffisant d'écoles. Il faut donc commencer par les établir ; mais dans les deux capitales, Moscou et Saint-Pétersbourg, rien ne s'oppose à l'introduction de l'enseignement obligatoire. « Aussi me semble-t-il, ajoute le ministre, qu'il serait temps d'appliquer ce système à la jeunesse de ces deux villes, placées, sous le rapport de l'instruction, dans des conditions essentiellement favorables. Cette mesure habituerait au travail et à l'étude une foule de jeunes gens que perd maintenant l'oisiveté, et qui deviennent ainsi pour la société des membres nuisibles ou dangereux. » Déjà l'on fait le relevé des enfants en âge d'école à qui l'obligation devrait être imposée, de sorte qu'en ce point encore la Russie aura précédé l'Angleterre et la France.

En résumé, malgré les progrès relativement extraordinaires accomplis dans ces dernières années et constatés dans les rapports du ministre de l'instruction publique pour 1871 et 1872, la Russie a encore des sacrifices énormes à faire pour mettre l'enseignement au niveau atteint dans les pays les plus avancés sous ce rapport. Comme le montrait récemment ici même M. Anatole Leroy-Beaulieu (1), la Russie s'est trouvée retardée de plusieurs siècles par suite de l'occupation tartare, qui s'est prolongée jusque vers la fin du moyen âge ; mais aujourd'hui, on vient de le voir, tous les pouvoirs constitués et toutes les classes influentes semblent décidés à regagner le temps perdu. Il faut s'en applaudir. Le développement

(1) Voyez la *Revue des deux mondes* du 15 janvier 1874.

complet de l'instruction publique dans l'immense empire de l'Est est d'un grand intérêt pour l'humanité tout entière. Ce n'est que par la Russie que la civilisation peut pénétrer dans les vastes régions de l'Asie centrale. Nous avons vu avec quel succès des fonctionnaires dévoués organisent des écoles jusque parmi les hordes tartares et kirghises à l'orient du Volga. C'est de la même façon que les khanats pacifiés seront peu à peu amenés dans le cercle de la culture occidentale, et un jour, rien ne défend de l'espérer, les déserts de la Sibérie et de la Tartarie Indépendante seront également peuplés et soumis aux influences civilisatrices de l'Occident. Enfin la race slave n'a jamais pu donner la mesure de son génie, parce que toujours elle a été morcelée en groupes séparés et asservis. Elle n'a pas encore apporté à la civilisation un contingent comparable à celui que nous devons aux branches latine et germanique. Toutefois elle possède des instincts et des institutions qui lui sont propres, et qu'on ne doit pas étouffer ou fausser par une imitation servile de l'Occident. Il faut au contraire respecter avec soin l'élément original russe, mais en lui assurant son plein épanouissement par la diffusion générale des lumières dans toutes les classes de la population.

Si nous n'avons pas hésité à donner ici des chiffres précis et des détails en apparence minutieux, c'est que les progrès de l'instruction dans l'immense empire de l'Est intéressent autant l'avenir de notre Occident que celui de la Russie elle-même. On pourrait répéter à ce propos le mot inscrit sur une colonne plantée dans la lave, au pied du Vésuve : *Res nostra agitur*. Les destinées de la civilisation européenne dépendent en grande partie du degré d'instruction qu'auront atteint les Russes dans cent ans d'ici. Avant un ou deux siècles au plus, l'empire russe sera l'état prépondérant en Europe, parce qu'il possède d'immenses espaces où 300 millions d'habitants pourront vivre à l'aise, tandis que la croissance des autres pays sera nécessairement limitée par l'étendue restreinte de leur territoire. Si la masse de la population russe demeure ignorante, la forme du gouvernement restera inévitablement une autocratie militaire et en ce cas cette colossale puissance, aux mains d'un souverain absolu, sera une menace permanente pour la liberté de l'Europe, car on ne peut compter sur une succession de souverains sages et amis de la paix comme l'empereur actuel. Le sort de l'Occident sera à la merci des caprices d'un monarque commandant des armées de 3 ou 4 mil-

lions d'hommes. Si, au contraire, les lumières se répandent assez vite pour que la Russie se transforme en un état libre et constitutionnel au moment où elle sera assez forte pour dominer l'Europe, le danger pour la civilisation aura disparu ; car un peuple n'a jamais intérêt à faire des conquêtes ou à imposer ses volontés à des populations asservies. C'est là une vérité si évidente qu'elle finira par être comprise. Supposez la Russie arrivée au niveau de l'Angleterre ou des États-Unis ; il n'y aurait même plus lieu de craindre de lui voir étendre ses frontières sur des pays moins civilisés qu'elle. Les défenseurs de l'ancien système de l'équilibre européen y trouveraient sans doute à redire; mais au point de vue général de l'humanité il n'y aurait pas à le regretter. Faisons donc des vœux pour que le gouvernement russe ne recule plus devant les sacrifices nécessaires pour répandre largement l'instruction. C'est l'avenir de la liberté, de la civilisation européenne qui le réclame, autant que le véritable intérêt du grand empire slave.

LA RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN EN BELGIQUE.

(*L'Indépendance belge* de Bruxelles, 30 mai 1874.)

Le ministère de l'intérieur vient de publier un document extrêmement important sur la réorganisation de l'enseignement des arts du dessin. Ce document renferme deux rapports : l'un de M. Canneel, directeur de l'académie de Gand, l'autre de M. De Taye, directeur de l'académie de Louvain. Ces deux artistes se sont occupés depuis bien des années de toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement artistique. Ils les ont étudiées à fond en Belgique et à l'étranger, dans le passé et dans le présent, et nul n'est mieux préparé qu'eux à émettre un avis réfléchi et utile. Les deux rapporteurs, après avoir inspecté avec le plus grand soin toutes nos écoles, arrivent à peu près aux mêmes conclusions. Nous suivrons principalement le travail de M. De Taye, parce qu'il est plus complet et plus approfondi.

Donner à un pays aussi bien doué pour les arts que l'est le nôtre, une bonne éducation artistique est d'un intérêt capital, dont on ne soupçonne pas l'importance ; c'est en même temps un intérêt moral et intellectuel et un intérêt matériel et pécunier.

Il s'agit à la fois d'ennoblir la vie et d'accroître nos bénéfices. Rien n'élève plus le niveau de la civilisation véritable que d'étendre la capacité d'éprouver des jouissances esthétiques. Plus l'homme est civilisé, plus le beau réel exerce d'empire sur lui. Le sentiment de la beauté est en même temps un résultat et un agent de la civilisation. Aujourd'hui, aveuglés par le matérialisme économique, nous considérons comme civilisé le peuple qui sait le mieux raffiner ses

besoins, se donner du confort, multiplier les objets de luxe. Au fond tout cela ce n'est que la satisfaction des besoins grossiers du corps, de quelque élégance qu'on les entoure d'ailleurs.

L'homme vraiment civilisé, c'est celui dont le goût est fin, les sentiments nobles et délicats, l'esprit attiré vers les hauteurs, actif, avide de connaissances et de vérité. Le type que nous devons chercher à réaliser, ce n'est pas le *dollar-hunter* américain, le *wealth-maker* anglais, l'individu acharné à la poursuite de l'argent, ne s'occupant que « d'affaires » ; ne vivant que pour vendre, acheter et capitaliser ; être vulgaire et grossier, inférieur peut-être au sauvage des prairies que la poésie des légendes et les sentiments désintéressés ennoblissent au sein d'une existence misérable et barbare. L'homme idéal, à mon sens, c'est le Grec des temps de Périclès. Il vit sobrement : pour vêtements une tunique et un manteau de laine comme nos moines ; peu de meubles ; les chambres de sa demeure sont si petites qu'elles n'en peuvent presque pas contenir. Il ne cherche pas à accroître le modique revenu dont il vit et qui lui suffit. Son âme n'est donc en rien rabaissée par les préoccupations de ces intérêts matériels, qui font toute la vie du sauvage et de l'homme d'affaires, de celui qui ne songe qu'au gibier qu'il doit abattre pour vivre comme de celui qui ne rêve qu'aux millions, qu'il accumule pour satisfaire sa vanité.

Une partie de son temps est consacrée à des exercices de gymnastique qui développent les forces et la beauté du corps et entretiennent la santé. Puis il suit les discussions des philosophes; la politique, les devoirs de la vie civique lui prennent le reste de la journée, qu'il achève au théâtre et dans les fêtes religieuses, où il entend d'admirables poésies. Il vit constamment plongé dans un milieu esthétique. C'est par le sentiment du beau que se fait son éducation; tous les arts, la musique, la sculpture, l'architecture, la peinture, la danse, la poésie, les rites religieux contribuent à la culture de ses sens et de son esprit. Pour emprunter une image à cette mythologie gracieuse qui peuplait le ciel et la terre d'êtres divins et charmants, les Muses le conduisaient par la main jusque dans le temple de la Vérité et de la Sagesse. La beauté était son véritable culte. Tout ce qui l'entourait, ses dieux, ses monuments publics, ses maisons, ses meubles, ses jeux, ses rites, était revêtu de formes parfaites, idéales. Son esprit était tempéré, juste et fin, son langage d'une délicatesse exquise : un mot résume cette suprême et universelle distinction

de l'Athénien, l'atticisme. A côté de ce Grec, nous sommes des barbares et nous le resterons tant que nous ne parviendrons pas à rendre, dans l'éducation, aux arts et aux influences esthétiques la place que leur donnait la Grèce.

La culture des arts, quand elle est générale, établit entre les hommes un lien et une harmonie d'une nature particulière. Les jouissances matérielles divisent, parce qu'elles sont égoïstes. Deux personnes ne peuvent à la fois manger le même fruit ni posséder la même femme. Toute possession est de soi exclusive, personnelle. Au contraire, les jouissances esthétiques peuvent être communes, collectives, et elles sont souvent d'autant plus vives et plus intenses qu'elles sont partagées par un plus grand nombre d'individus. Plusieurs peuvent éprouver en même temps le plaisir de contempler un beau tableau, une belle statue, d'écouter une symphonie, un discours ou une tragédie. L'émotion se communique; l'admiration est contagieuse. L'impression partagée par un nombreux auditoire devient de l'enthousiasme et grandit à proportion du nombre de ceux qui l'éprouvent en commun. Dans l'ordre des sens règne l'âpre individualisme, dans celui des arts se réalise un communisme fraternel et une harmonie idéale.

Si donc vous voulez unir les hommes, rendez-les indifférents aux plaisirs matériels et sensibles aux plaisirs de l'esprit et des arts.

Chaque fois que la musique, la peinture, la poésie, l'éloquence feront éprouver à un groupe d'hommes la même impression esthétique, un lien nouveau s'établira entre eux.

La chanson populaire généralement répandue dans toute une population est un des éléments les plus puissants de l'unité nationale. Le chant enseigné dans toutes les écoles de l'Allemagne a contribué plus qu'on ne peut le dire à la culture du peuple et à l'intensité du patriotisme.

Le sentiment de la beauté sous toutes ses formes est une des distinctions du peuple italien. Les arts sont non seulement, comme on l'a dit, l'épanouissement de la fleur suprême de la civilisation; répandus dans toutes les classes, ils en sont aussi la racine et la cause. Il n'est donc point d'œuvre plus utile que d'y initier le peuple.

L'art appliqué à l'industrie crée aussi pour le peuple qui réussit en ce genre, une source d'énormes bénéfices. Les sacrifices que fait une nation pour former le goût de ses fabricants et de ses ouvriers,

lui sont payés au centuple. Quelques millions bien employés accroissent les exportations annuelles de centaines de millions. M. De Taye cite à ce sujet des faits vraiment probants.

L'Angleterre s'étant convaincue, à l'exposition de 1851, qu'elle était arriérée sous le rapport artistique, fit un effort puissant pour faire disparaître cette infériorité. La grande institution du *Kensington museum* prit naissance. L'enseignement du dessin fut organisé dans tout le Royaume-Uni, de telle façon que 187,516 individus des deux sexes y prirent part en 1870. Les résultats favorables ne se firent pas attendre. M. Mérimée le constata dans un rapport qui fit sensation en France, parce qu'il montrait que la prééminence de l'industrie française était sérieusement menacée. « L'industrie anglaise, disait-il, très arriérée au point de vue de l'art en 1851, a fait depuis lors des progrès prodigieux, et si elle continuait à marcher du même pas, la France pourrait être bientôt dépassée. »

Les relevés de la statistique commerciale prouvent que les appréhensions exprimées par Mérimée étaient fondées. De 1847 à 1856, l'accroissement des exportations annuelles françaises atteignait le chiffre de 1 milliard 174 millions de francs, et les produits dans lesquels l'art intervient, entraient dans cette somme pour 418 millions, soit 35 p. c. En considérant maintenant la période de 1856 à 1868, on trouve un accroissement d'exportation annuelle de 2 milliards 70 millions; mais les produits français dans lesquels l'art intervient, n'entrent plus dans ce chiffre que pour 350 millions, soit à peine 16 pour cent. En douze ans, la proportion a baissé de plus d'un tiers. En Angleterre, de 1856 à 1868, sur un accroissement d'exportation annuelle de 3 milliards, les produits dans lesquels l'art intervient, entrent pour 855 millions, soit 28 p. c., soit encore 505 millions ou 12 p. c. de plus qu'en France. Ainsi, après les efforts faits en Angleterre pour développer l'enseignement artistique, l'exportation des produits où l'art intervient, s'y élève de 473 à 855 millions et en France elle tombe de 418 à 350 millions. Elle double en Angleterre, elle diminue de plus d'un tiers en France [1]. Moyennant des sacrifices relativement insignifiants, mais appliqués avec intelligence à cultiver le goût des producteurs, les Anglais exportent chaque année pour un demi-milliard de plus. Voilà de prodigieux résultats. Ils feront peut-être réfléchir les hommes

[1] Voyez *Chronique politique des arts* (1870, nos 10 et 16) et le *Statistical abstract* pour l'Angleterre. Faits cités par M. De Taye.

positifs qui ne voient que les chiffres et qui mesurent tout à la balance du *doit* et de l'*avoir*.

C'est en Belgique qu'il y a le plus à faire dans la voie suivie par l'Angleterre, et, certainement, c'est ici que ce qui se ferait, donnerait les résultats les plus féconds. Sauf pour quelques produits spéciaux, comme les dentelles, nous sommes inférieurs, en fait d'industries artistiques, à la plupart de nos concurrents : à la France, à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Suisse. Comparez, par exemple, nos faïences et nos porcelaines à celles de l'Angleterre, nos cotons imprimés à ceux de l'Alsace et de la Suisse, nos meubles, nos étoffes, nos bijouteries à ceux de la France. Quelle différence !

Et pourtant, nul ne le conteste, et l'histoire des arts le prouve, aucun peuple n'a plus d'aptitudes artistiques que le nôtre. Dans les arts proprement dits, nous nous maintenons au premier rang, tandis que dans l'art appliqué à l'industrie, nous sommes au dernier. Nos exportations sont considérables, parce que, grâce au bon marché relatif de la main d'œuvre et à l'énergie au travail de nos ouvriers et de nos industriels, nous fabriquons des produits ordinaires à très bas prix, de la fonte, du fer, des machines, de la toile, du calicot, des verres à vitre ; mais, pour les produits où le goût intervient, nous sommes en général devancés, et de loin, par nos concurrents. On ne s'imagine pas les énormes profits que la moindre supériorité en ce genre assure. Ainsi la Suisse, malgré sa situation si défavorable, garde une large place dans les marchés d'Orient pour ses cotons imprimés ; elle n'y craint pas la concurrence anglaise, parce que ses fabricants envoient en Orient des dessinateurs qui reproduisent les dessins et les couleurs que les consommateurs préfèrent. L'Autriche, et maintenant l'Allemagne, se sont créé un marché important dans cette même région, pour certains produits spéciaux où se retrouvent les caractères de l'art oriental. Certaines marchandises anglaises sont préférées aux nôtres qui sont de qualité semblable, uniquement parce que l'apprêt, le « dressage », l'emballage ont un cachet plus élégant, plus artistique.

Que l'enseignement pourrait former le goût de nos fabricants et de nos ouvriers, même en très peu de temps, c'est ce que prouve jusqu'à l'évidence le progrès accompli en Angleterre dans l'espace de douze années, de 1856 à 1868. Nulle terre n'est mieux préparée que la nôtre à recevoir la bonne semence. Comme le rappelle M. De Taye, jadis la Flandre ne connaissait de rivale que l'Italie dans l'applica-

tion de l'art à l'industrie. Voyez nos meubles en bois sculpté, nos grès de Flandre, nos tapisseries d'Audenarde, nos cuirs de tenture, nos vitraux peints, nos dinanderies en cuivre, nos ouvrages en fer forgé, tous ces produits merveilleux que l'Angleterre nous enlève depuis un demi-siècle, d'abord achetés à vil prix, et aujourd'hui payés à prix d'or.

Notre supériorité était due à la culture artistique que recevaient les aptitudes naturelles de nos artisans au sein des métiers. Les évènements contemporains me portent à croire que la destruction radicale des corporations industrielles a été une grande faute, comme l'a été celle des autonomies provinciales et communales. En supprimant sommairement toutes les institutions anciennes que la nécessité et l'utilité avaient fait naître, la Révolution a commis une erreur politique, économique, sociale et artistique. Les économistes et les logiciens à outrance en sont responsables. Aujourd'hui nous avons devant nous une démocratie confuse sans organisation rationnelle, une masse profonde d'ouvriers que rien ne rattache entre eux que la haine du capitaliste. Les corps de métier semblent si nécessaires qu'aujourd'hui les *Trade's Unions* les remplacent. Le métier conservait les traditions de l'art, il en donnait l'enseignement, il en imposait la pratique. L'obligation de faire « un chef-d'œuvre » entretenait l'émulation bien mieux que nos concours actuels. En abolissant les corporations on a détruit ces milliers de foyers de culture artistique, où se formait le goût et où se perpétuaient les bons procédés. Jusqu'à maintenant rien n'a été fait pour tenir lieu de ce qui a été aveuglément anéanti. C'est donc à l'État d'intervenir, puisqu'il est le seul organe actif et puissant de l'intérêt général qui soit resté debout. On finira par rétablir les grandes corporations industrielles ; les nécessités économiques y conduiront forcément, et alors, ce seront elles, qui, comme au moyen âge, donneront un enseignement artistique approprié aux besoins du métier. Mais en attendant, comme il n'y a pas de temps à perdre, qu'il s'agit de conquérir les marchés étrangers et d'accroître nos exportations par centaines de millions, l'État doit agir sans tarder.

Le rapport de M. De Taye fait clairement ressortir les vices et les lacunes de l'enseignement du dessin en Belgique. D'abord entre les divers établissements — académies et écoles de dessin — le niveau des études présente des différences excessives. Dans quelques villes d'utiles réformes ont été accomplies ; dans d'autres tout est à modi-

fier, à réorganiser. Presque partout l'enseignement élémentaire repose sur la méthode de la copie des estampes, qui est condamnée par tous les hommes compétents. Dans les écoles normales de l'État, le dessin figure aux programmes ; mais cet enseignement se donne d'une telle façon que son utilité est presque nulle ; dans les établissements d'instruction moyenne le dessin n'est pas mieux enseigné. Aussi, quoique la connaissance du dessin soit obligatoire pour l'admission aux écoles spéciales, l'examen sur cette branche est forcément illusoire. Comme le dit très justement M. De Taye, « on trouve beaucoup d'ingénieurs qui sont incapables de faire le moindre croquis à vue, de dessiner une œuvre quelconque d'après nature, ou même de rendre leurs propres conceptions, et qui, lorsqu'ils veulent fixer convenablement leur pensée sur le papier, sont forcés de recourir à un dessinateur spécial ». Non seulement nos ouvriers, mais aussi nos classes moyennes ne reçoivent aucune instruction propre à leur former le goût. Même la plupart de nos peintres, si merveilleux coloristes, ne savent pas dessiner, et cependant le dessin, la forme est, quoi qu'en dise le matérialisme actuel, la qualité essentielle, permanente, supérieure de l'art. Ingres disait admirablement : « Le dessin est la probité de l'art ». Faute d'une bonne direction, qu'un inspecteur compétent pourrait seul imprimer, beaucoup d'écoles dans les localités secondaires ne rendent aucun service réel. En résumé, l'art du dessin n'est pas suffisamment enseigné, et en outre, il est généralement mal enseigné. Il y a donc nécessité urgente de réformes profondes. Cette nécessité est si évidente qu'elle a été reconnue successivement par les différents ministres qui se sont succédés au ministère de l'intérieur, MM. Rogier, Vandenpeereboom, Pirmez et Kervyn de Lettenhove. M. Rogier, un vrai artiste d'instinct et de goût, a le premier tracé le programme de la réforme dans un rapport au Roi qui date de 1851 : « Les écoles de dessin, y disait-il, attendent encore une organisation en harmonie avec le progrès des arts et les besoins de l'époque. Elles se trouvent dans une situation transitoire, sans direction uniforme, sans impulsion suffisante. Il y a donc beaucoup à faire pour régulariser, développer et perfectionner l'enseignement général et populaire des arts graphiques et plastiques. Ces établissements n'ont pas seulement pour but de former des artistes ; ils doivent répandre dans la classe des artisans qui composent la grande majorité des élèves, les notions nécessaires pour qu'ils apportent dans la pratique des industries qu'ils exerceront un

jour, le goût et la distinction sans lesquels ces industries ne pourraient lutter avec celles des autres pays. »

En 1869, M. Pirmez organisait l'inspection des écoles de dessin et imposait aux communes certaines conditions très utiles, auxquelles elles devaient se soumettre pour obtenir des subsides. Enfin, M. Kervyn de Lettenhove, dans une circulaire en date du 31 octobre 1871, proposait d'introduire l'enseignement sérieux du dessin dans toutes les écoles primaires, comme on l'a fait en Angleterre et à Paris, et de fortifier cet enseignement dans les écoles moyennes de l'État érigées en vue des carrières professionnelles. Pour atteindre ce but, une excellente mesure était indiquée. Comme l'instituteur seul peut être chargé d'enseigner le dessin, il faudrait l'y préparer dans les écoles normales. Il devrait y obtenir un diplôme spécial qui lui donnerait droit à une augmentation de traitement et de plus à une rétribution par élève. J'ajouterai encore que, comme en Angleterre, cette rétribution devrait être calculée en raison des résultats obtenus. Introduire dans l'enseignement le principe si fécond du travail à la tâche, c'est à dire de la rémunération proportionnée à l'œuvre effectuée, voilà un point capital sur lequel je ne puis assez appeler l'attention de qui de droit.

Les efforts persistants du département de l'intérieur n'ont pas été stériles. Les bureaux ont apporté dans cette affaire un zèle à la hauteur de l'importance du but à atteindre, et ils ont jusqu'à un certain point entraîné les administrations locales, grâce à l'intervention active et éclairée des inspecteurs. Quelques chiffres suffiront pour le démontrer.

En 1870 on comptait 64 écoles de dessin avec 243 professeurs et 10,065 élèves et une dépense totale de 483,694 francs. En 1872, on trouvait 78 écoles avec 315 professeurs, 11,158 élèves et un budget de 519,835 francs. Ce nombre d'élèves ne fait que 0.20 p. c. de notre population, tandis que l'Angleterre, par suite de l'enseignement dans les écoles primaires, en compte 180,000, soit 0.56 p. c. de la population, proportion double de la nôtre.

S'appuyant sur les vœux émis par le congrès de 1868 et sur les conclusions du jury des écoles de dessin, M. De Taye trace avec une grande élévation de vues, le programme de ce que devrait être, en Belgique, l'enseignement du dessin. Il prouve d'abord que le dessin basé sur la connaissance élémentaire de la géométrie est indispensable à tous. « On peut dire que, pour l'ouvrier, le dessin est aussi

nécessaire que de savoir lire et écrire. On peut connaître son métier et même être habile ouvrier sans savoir lire et écrire, tandis qu'on ne le sera jamais sans comprendre le dessin. Il s'en fallait de beaucoup que l'instruction au moyen âge fût aussi répandue qu'aujourd'hui; cependant toutes les productions des métiers qui touchent à l'art, prouvent que la supériorité des ouvriers de ce temps était telle qu'il n'y a pas de comparaison à établir entre leurs travaux et ceux de nos jours. Le dessin est pour certaines démonstrations le langage d'une lucidité et d'une précision sans pareille. » Les ouvriers du moyen âge s'initiaient tous aux premiers éléments de leur art dans le sein du métier qui leur communiquait les traditions et le secret des procédés techniques. De là leur supériorité. Ce qui rendait extraordinairement attrayantes et instructives les leçons du grand naturaliste Agassiz, c'est qu'il avait constamment la craie à la main, et qu'il dessinait sur le tableau noir tout ce qu'il expliquait à ses élèves.

Le jury des écoles des beaux arts de 1869 s'exprime dans le même sens : « Quelle que doive être la profession future de l'élève, fût-elle entièrement étrangère à tout art, il est utile de savoir dessiner, le dessin étant, ainsi qu'on l'a dit, un langage comme l'écriture; un second point a été démontré, c'est qu'on ne sait pas dessiner aussi longtemps qu'on est incapable de dessiner d'après le relief. »

M. De Taye montre qu'il faut cultiver en même temps *la science du dessin* et *l'art du dessin*. — « *L'art du dessin*, dit-il, est une habileté innée qui permet de communiquer nos impressions sous une forme caractéristique; il résulte du sentiment, de l'observation, de l'imagination, du goût; il procède de l'inspiration et du génie. C'est une aptitude que l'on peut développer, non se donner à volonté. La science du dessin est un ensemble de principes qui peuvent être analysés et démontrés. Elle a pour but de perfectionner le talent, en facilitant à l'intelligence la compréhension de la forme extérieure des choses. Elle renferme : 1° l'analyse des objets, au moyen des règles de la géométrie et de l'optique; 2° la connaissance des belles proportions constituant la beauté; 3° l'harmonie générale comprenant le rapport de forme et de couleur des détails avec l'ensemble. De ceci résulte qu'il faut enseigner à la fois le dessin géométral et le dessin artistique. Ces deux dessins doivent être enseignés simultanément, l'un basé sur la géométrie descriptive, l'autre sur la reproduction à vue de l'apparence des objets. De là on passera à l'application des figures géométriques, à l'ornement et aux entrelacs

et à l'étude de la valeur relative des tons et des couleurs. Ensuite, les élèves aborderont les principes généraux du relief, les effets de l'ombre et des lumières sur les solides, pour arriver à la représentatation complète des corps vus dans l'espace. On peut se faire une idée de cette méthode en examinant l'ouvrage et l'atlas publiés par M. Ottin chez Hachette, en 1868. »

Dans le beau programme élaboré par les inspecteurs et reproduit dans le rapport que nous analysons, l'enseignement scientifique et l'enseignement artistique sont parfaitement combinés, ils se soutiennent et s'éclairent mutuellement. La géométrie et l'arithmétique, c'est à dire la connaissance des formes, des nombres et des proportions, marchent de pair avec le dessin d'après les lignes et les solides. Puis viennent l'étude du corps humain, des règles de l'esthétique, des principes, de la composition et de l'histoire de l'art, en même temps que l'enseignement pratique de l'architecture, de la peinture et de la sculpture. Suppression de l'exercice machinal de la copie du modèle graphique, enseignement simultané du dessin géométrique et du dessin de mémoire, étude des éléments des sciences dans leur rapport avec le dessin, voilà les principes qui caractérisent la méthode nouvelle.

Dans un chapitre très curieux, M. De Taye prouve que cette méthode était celle suivie par les Grecs, par les Arabes et préconisée par les esprits les plus éclairés en cette matière parmi les modernes. « QUE NUL N'ENTRE ICI S'IL N'EST GÉOMÈTRE ». Cette sentence célèbre que Platon avait fait inscrire à l'entrée du Lycée, résume parfaitement la pensée de son temps et devint, comme Pline nous l'apprend, le mot d'ordre de toutes les écoles d'art de la Grèce. Au temps de la Renaissance, les plus grands maîtres des diverses écoles, tels que Léonard de Vinci, Albert Durer, Serlio, Jean Cousin, affirment, dans des traités théoriques, les avantages de la science géométrique pour la pratique des arts. Desargues et Abraham Bosse exposèrent dans de remarquables écrits la supériorité de la méthode géométrique. En la mettant en vigueur, on n'innove donc pas ; on revient aux traditions des meilleures époques, l'antiquité et la renaissance.

La chose essentielle est de rétablir un lien intime entre l'art et l'industrie. Jadis les hommes de métier étaient tous plus ou moins artistes, et les artistes, même les plus grands, ne se considéraient que comme des ouvriers d'élite : maîtres peintres, maîtres architectes. C'étaient des artisans de génie qui créaient des chefs-d'œuvre immor-

tels. « On ne pouvait dire où finissait le métier et où commençait l'art dans les travaux d'hommes tels que l'orfèvre Benvenuto Cellini, les bronziers Ghiberti et Peter Vischer, le serrurier Metzys, le sculpteur ornemaniste Lancelot Blondeel, l'auteur de l'admirable cheminée du Franc de Bruges, Paul Vanderschelden, qui a fait le portail de l'hôtel de ville d'Audenarde, le potier Bernard Palissy, les ébénistes Boule et Gouttière, et tant d'autres noms que l'on pourrait citer. » Dans nos académies et même dans nos écoles de dessin, on ne se préoccupe que des études du grand art, comme si tous les élèves étaient destinés à devenir des artistes. L'étude des applications de l'art à l'industrie fait généralement défaut. C'est le contraire qu'il faudrait faire. Ce qu'il importe, c'est de donner un enseignement artistique élémentaire et scientifique très sérieux, très fort, mais dirigé principalement vers l'application à l'exercice des différents métiers.

La préparation à la peinture et à la sculpture doit être réservée à l'élite seulement. Notre système actuel ne produit que trop de « fruits secs » et de déclassés impuissants et irrités, dans les arts comme dans les lettres et le droit. Ne cherchons pas à faire sortir les jeunes gens du métier exercé par leurs parents pour les faire entrer dans les carrières libérales et puis dans les classes oisives. C'est un genre d'émancipation imaginé par la bourgeoisie et favorisé par la trop grande multiplication des bourses. La réforme démocratique consiste à honorer le travail manuel, à le faciliter, à l'abréger par l'emploi des machines, à l'ennoblir par l'intervention des arts. Mais il ne faut pas que l'ouvrier devienne un bourgeois ; le bourgeois, au contraire, doit devenir ouvrier et une certaine quantité de travail même manuel devrait être la tâche quotidienne de chacun. Laissez le travailleur à son établi, mais donnez-lui plus d'instruction sérieuse et un goût plus pur que n'en a le maître actuel.

Arrivons à des conclusions pratiques. Voici, d'après M. De Taye, ce qui reste à faire dans notre pays pour mettre l'enseignement des arts et de ses applications à l'industrie au niveau des besoins actuels.

1° Faire de l'enseignement du dessin un élément essentiel de l'éducation nationale, assurer sa vulgarisation en rendant cet enseignement obligatoire dans les écoles primaires et moyennes, les collèges et les athénées où il prendra la même place que l'étude des langues, des sciences naturelles et des mathématiques.

2° Réorganiser l'enseignement élémentaire du dessin, en le faisant reposer sur la science géométrique, ainsi que cela se fait déjà en Allemagne.

3° Encourager la publication d'un traité didactique pour l'enseignement du dessin linéaire, basé sur la géométrie élémentaire, et d'un cours de projection basé sur la géométrie descriptive. M. De Taye apprécie à ce sujet le mérite des divers ouvrages déjà publiés et il montre en quoi ils sont insuffisants.

4° Compléter et transformer l'enseignement dans les académies des beaux arts et dans les écoles de dessin, d'après les principes indiqués et y introduire un système complet d'applications des arts aux métiers et à l'industrie.

5° Joindre aux écoles d'adultes des cours spéciaux d'art appliqué aux métiers, comme cela se fait en Allemagne et à Paris dans certaines écoles.

6° Établir une institution spéciale pour l'enseignement de l'art et des arts appliqués à l'industrie, à la fois école normale et école modèle ; annexer à cette école : *A*. Un musée des arts appliqués dans le genre du *Kensington museum*. *B*. Une bibliothèque artistique. *C*. Un musée des écoles. *D*. Un atelier de reproduction des modèles.

7° Établir des examens et des diplômes en rapport avec l'enseignement donné dans cette école normale ;

8° Encourager la création d'écoles nouvelles dans les localités importantes qui n'en ont pas, en y créant un enseignement en rapport avec l'industrie dominante ;

9° Encourager la création de petits musées locaux de reproductions d'œuvres d'art et d'art appliqué ;

10° Organiser des concours annuels entre les diverses écoles. Intéresser les professeurs au succès de leurs élèves par des rémunérations spéciales comme en Angleterre.

M. De Taye montre avec une conviction profonde et une lucidité parfaite les avantages qui résulteraient de ces réformes et il prouve aussi, chose importante, combien il serait facile de les réaliser.

Le département de l'intérieur a bien mérité du pays en prenant résolument l'initiative de cette réorganisation de l'enseignement du dessin, dont il s'occupe avec tant de suite et de dévouement éclairé depuis plus de quinze ans. Mais pour arriver à des résultats sérieux, il faut que l'opinion publique soutienne le gouvernement et impose,

pour ainsi dire, les solutions suffisamment discutées et mûries aux Chambres et aux administrations communales. Nous faisons donc appel ici aux hommes compétents et aux journaux, pour qu'ils veuillent bien examiner, avec toute l'attention qu'ils méritent, les projets de réforme proposés dans le remarquable rapport que nous avons essayé d'analyser. Qu'on en soit persuadé, l'objet en vaut la peine. Il s'agit non seulement de rendre à la Belgique, dans le domaine de l'art appliqué à l'industrie, la prééminence qu'elle y possédait autrefois, mais d'accroître le chiffre de ses exportations dans des proportions incalculables.

Ce qui est en jeu, c'est un grand intérêt artistique, en même temps qu'un immense intérêt économique.

LE PROTESTANTISME ET LE CATHOLICISME

dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples.

—

ÉTUDE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

(*Revue de Belgique* de Bruxelles, 15 janvier 1875.)

I.

On parle beaucoup aujourd'hui de la décadence des races latines. Elles déclinent rapidement, dit-on, et l'avenir appartient à la race germanique ainsi qu'à la race slave.

Je ne crois pas que les latins soient condamnés au déclin en raison du sang qui coule dans leurs veines, c'est à dire par suite d'une cause fatale, un peuple ne pouvant changer de nature ni modifier sa constitution physique ; mais ce qui semble résulter de l'histoire et surtout des événements contemporains, c'est que les peuples catholiques progressent beaucoup moins vite que les nations ayant cessé de l'être et que, relativement à ces dernières, ils paraissent reculer. Le fait est si apparent que les évêques mêmes et leur organe de France, l'*Univers,* en font un texte de reproches aux catholiques infidèles.

Différents motifs m'empêchent d'attribuer ce fait, qu'on ne peut nier, à des influences de race.

Certes, la destinée des nations dépend en partie de leur constitution physique. Si même on remonte à l'origine, on ne trouve que deux causes qui puissent expliquer les destinées différentes des divers peuples : la race et le milieu; la constitution de l'homme d'une part et, d'autre part, l'influence de la nature extérieure, le climat, la situation géographique, les produits du sol, l'aspect des lieux, la nourri-

ture. Mais actuellement, quand il s'agit de nations qui ont un sang aussi mélangé que les peuples européens et qui, d'ailleurs, descendent d'une souche commune, il est très difficile de rattacher, avec une certitude quelque peu scientifique, les faits sociaux à l'action de la race.

Les Anglais s'entendent mieux que les Français à pratiquer le régime parlementaire et la liberté politique. Est-ce l'influence du sang ? Je ne le pense pas, car jusque vers le XVIe siècle la France, l'Espagne et l'Italie avaient des libertés provinciales très semblables aux libertés anglaises. La seule différence notable était que celles-ci avaient pour organe un parlement unique et un régime centralisé qui se montra assez fort pour tenir tête à la royauté. La conquête normande ayant unifié l'Angleterre, un parlement unitaire put se constituer, et la royauté étant très forte, la noblesse et les communes s'unirent pour la combattre, tandis qu'ailleurs elles furent constamment en lutte.

Les destinées de la France et de l'Angleterre ne deviennent entièrement différentes qu'à partir du XVIIe siècle, quand les puritains eurent vaincu les Stuarts, et que Louis XIV, en expulsant les réformés de France, en eût extirpé les derniers restes de l'autonomie locale et les seuls éléments de résistance sérieuse à opposer au despotisme.

Quand on voit les protestants latins l'emporter sur des populations germaniques, mais catholiques ; quand, dans un même pays et dans un même groupe, de même langue et de même origine, on constate que les réformés progressent plus vite et plus régulièrement que les catholiques, il est difficile de ne pas attribuer la supériorité des uns sur les autres au culte qu'ils professent.

On a trop souvent apporté dans l'étude de ces questions des passions de secte ou des préjugés anti-religieux. Il est temps d'y appliquer la méthode d'observation et l'impartialité scientifique du physiologiste et du naturaliste. De la simple constatation des faits résulteront des conclusions irréfragables.

Il est admis que les Écossais et les Irlandais sont d'origine celtique. Les uns et les autres ont été soumis aux Anglais. Jusqu'au XVIe siècle, l'Irlande était bien plus civilisée que l'Écosse. La verte Érin était, pendant le premier moyen âge, un foyer de civilisation, quand l'Écosse était encore un repaire de barbares.

Depuis que les Écossais ont adopté la Réforme, ils ont devancé

même les Anglais. Le climat et la nature du sol s'opposent à ce que l'Écosse soit aussi riche que l'Angleterre; mais Macaulay constate que, depuis le XVII[e] siècle, les Écossais l'emportent sur les Anglais dans tous les genres. L'Irlande, au contraire, dévouée à l'ultramontanisme, pauvre, misérable, agitée par l'esprit de rébellion, semble incapable de se relever par ses propres forces.

Quel contraste, même en Irlande, entre le Connaught, exclusivement catholique, et l'Ulster, où domine le protestantisme!

L'Ulster est enrichi par l'industrie, le Connaught présente l'image des dernières extrémités de la misère humaine.

Je m'interdis d'établir une comparaison entre les États-Unis et les États de l'Amérique du Sud, ou entre les nations du Nord et celles du Midi de l'Europe. On pourrait expliquer les différences que l'on constate par le climat ou par la race. Mais allons en Suisse et comparons la situation des cantons de Neuchâtel, de Vaud et de Genève (surtout avant l'immigration récente des catholiques savoyards) à celle de Lucerne, du Valais et des cantons forestiers. Les premiers l'emportent extraordinairement sur les seconds sous le rapport de l'instruction, de la littérature, des beaux arts, de l'industrie, du commerce, de la richesse, de la propreté, en un mot, de la civilisation sous tous ses aspects et dans toutes les acceptions.

Les premiers sont latins, mais protestants; les seconds germains, mais soumis à Rome. C'est donc le culte et non la race qui est la cause de la supériorité de ceux-là.

Transportons-nous maintenant dans un même canton, celui d'Appenzell, habité tout entier par une population germanique entièrement identique. Entre les Rhodes intérieures catholiques et les Rhodes extérieures protestantes, on constate exactement le même contraste qu'entre les habitants de Neuchâtel et ceux du canton de Lucerne ou d'Uri. D'un côté, l'instruction, l'activité, l'industrie, des relations avec le monde extérieur et, par suite, la richesse. De l'autre côté, l'inertie, la routine, l'ignorance, la pauvreté [1].

[1] Écoutons M. Hepworth Dixon, dont certes aucun préjugé de secte n'influence le jugement. Voici ce qu'il dit dans son livre récent sur la Suisse :

« Comparez un canton protestant à un canton catholique, Appenzell, Rhodes extérieures, par exemple, à Rhodes intérieures, et prononcez vous-même, en toute connaissance de cause.

« Il y a autant de différence entre ces deux demi-cantons qu'entre le canton de Berne et celui du Valais. Dans la partie basse du pays, les villages sont construits en bois, il est vrai; mais le tout est coquet et propre. Une fontaine, d'où partent

Partout où dans un même pays les deux cultes sont en présence, les protestants sont plus actifs, plus industrieux, plus économes et, par suite, plus riches que les catholiques.

« Aux États-Unis, dit Tocqueville, la plupart des catholiques sont pauvres. »

Au Canada, les grandes affaires, les industries, le commerce, les principales boutiques dans les villes sont aux mains des protestants.

M. Audiganne, dans ses remarquables études sur *les populations ouvrières de la France*, remarque la supériorité des protestants dans l'industrie, et son témoignage est d'autant moins suspect qu'il n'attribue pas cette supériorité au protestantisme. « La majorité des ouvriers nîmois, dit-il, notamment les taffetassiers, sont catholiques, tandis que les chefs d'industrie et du commerce, les capitalistes, en un mot, appartiennent en général à la religion réformée.

« Quand une même famille s'est divisée en deux branches, l'une

de charmants ruisseaux, occupe le centre du village. Tout auprès se trouvent l'église, la maison commune et l'école primaire. Chaque cottage est entouré d'un jardin. Des plantes grimpantes revêtent tous les murs et couvrent presque tous les toits. On entend, de toutes parts, le bruit des métiers à tisser ; les gamins chantent en se rendant à l'école. Les rues sont propres, les marchés bien approvisionnés, tous les gens que vous rencontrez bien vêtus. Dans la montagne, au contraire, pauvreté et désolation partout. On rencontre peu de villageois. Les paysans vivent dans des huttes, dispersés çà et là : au rez-de-chaussée, des étables pour les porcs et les bestiaux ; au-dessus, des chambres à coucher, tout comme en Biscaye et en Navarre. Ces huttes sont certainement solides, mais aucun goût n'a présidé à leur grossière construction.

« Chaque berger vit à part ; il ne rencontre ses concitoyens qu'à la messe, au pugilat ou au cabaret. Chacun sait lire et écrire, car ils sont Suisses et assujettis aux lois cantonales ; mais ils ne connaissent ni livres, ni journaux ; à peine rencontre-t-on quelques vies des saints, quelques feuilles populaires, quelques recueils de remèdes de bonnes femmes, au lieu de nouvelles fraîches et excitantes.

« Le demi-canton protestant devient chaque jour plus riche et plus peuplé ; le demi-canton catholique croupit dans la pauvreté et la faiblesse. Et rien d'étonnant à cela, car le premier reçoit tous les étrangers, quelle que soit leur religion, accueille avec joie toutes les idées nouvelles et adopte sans retard toutes les améliorations apportées au métier à tisser, source de sa richesse ; le second, au contraire, ferme ses portes à tout le monde, aux protestants de tous les pays et aux catholiques qui ne sont pas nés dans le canton ; il conserve ses jeux antiques et son vieux costume, il exécute ses travaux rustiques tout comme au moyen âge, il célèbre ses jours de fêtes et ses luttes au pugilat ; il se nourrit de pain de seigle grossier et de petit-lait ; il dédaigne souverainement, enfin, l'industrie qui enrichit son voisin. »

restée dans le giron de la croyance de ses pères, l'autre enrôlée sous l'étendard des doctrines nouvelles, on remarque presque toujours, d'un côté, une gêne progressive et, de l'autre, une richesse croissante. » — « A Mazamet, l'Elbœuf du Midi de la France, dit encore M. Audiganne, tous les chefs d'industrie, excepté un, sont protestants, tandis que la grande majorité des ouvriers est catholique. Il y a moins d'instruction parmi ces derniers que parmi les familles laborieuses de la classe protestante. »

Avant la révocation de l'édit de Nantes, les réformés l'emportaient dans toutes les branches du travail, et les catholiques, qui ne pouvaient soutenir la concurrence, leur firent défendre, à partir de 1662, par plusieurs édits successifs, l'exercice de différentes industries où ils excellaient. Après leur expulsion de France, les protestants apportèrent en Angleterre, en Prusse, en Hollande leur esprit d'entreprise et d'économie ; ils enrichissaient le district où ils se fixaient. C'est à des latins réformés que les Germains doivent en partie leurs progrès. Les réfugiés de la Révocation ont introduit en Angleterre différentes industries, entre autres celle de la soie, et ce sont les disciples de Calvin qui ont civilisé l'Écosse.

Comparez la cote à la Bourse des fonds publics des États protestants et des États catholiques, la différence est grande. Le 3 p. c. anglais dépasse 92, le 3 p. c. français flotte vers 60. La rente de la Hollande, de la Prusse, du Danemark, de la Suède sont au moins au pair ; celle de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal est moins élevée d'un tiers ou même de moitié.

Aujourd'hui, dans toute l'Allemagne, le commerce des œuvres de l'esprit, livres, revues, cartes, journaux, est presque entièrement aux mains des juifs et des protestants.

En présence de tous ces faits concordants, il est difficile de ne pas avouer que c'est le culte et non le sang qui est la cause de la prospérité extraordinaire de certains peuples.

La Réforme a communiqué aux pays qui l'ont adoptée, une force dont l'histoire peut à peine se rendre compte. Voyez les Pays-Bas : deux millions d'hommes sur un sol moitié sable et moitié marais; ils résistent à l'Espagne qui tenait l'Europe dans ses mains et, à peine affranchis du joug castillan, ils couvrent toutes les mers de leur pavillon, marchent à la tête du monde intellectuel, possèdent autant de navires que tout le reste du continent ensemble, se font l'âme de toutes les grandes coalitions européennes, tiennent tête à l'Angle-

terre et à la France, alliées contre eux, offrent aux États-Unis le type de l'union fédérale qui permet l'accroissement indéfini de la grande république, et donnent l'exemple des combinaisons financières qui contribuent si puissamment au développement actuel de la richesse, les banques d'émission et les sociétés par actions.

La Suède, un million d'hommes sur une terre granitique, ensevelie sous les neiges pendant six mois de l'année, intervient sur le continent, sous Gustave-Adolphe, avec la puissance que l'on sait, bat l'Autriche par les mains de ses merveilleux stratégistes Wrangel, Torstenson et Banner, et sauve la Réforme. Aujourd'hui, l'Angleterre est la reine des mers, la première des nations industrielles et commerciales ; elle gouverne, en Asie, deux cents millions d'hommes et envahit le globe par les essaims qu'elle y lance. Il faut voir dans le beau livre de sir Charles Dilke, *Greater Britain*, le tableau de la puissance anglo-saxonne dans le monde entier. Les États-Unis croissent avec une rapidité vertigineuse. Ils comptent 42 millions d'habitants. Vers la fin du siècle, ils en auront 100 millions. Ils sont déjà le peuple le plus riche et le plus puissant du globe.

La Prusse protestante bat deux empires, chacun deux fois plus peuplé qu'elle, le premier en sept semaines, le second en sept mois. Dans deux siècles, l'Amérique, l'Australie et l'Afrique australe appartiendront aux Anglo-Saxons hérétiques et l'Asie aux Slaves schismatiques.

Les peuples soumis à Rome semblent frappés de stérilité ; ils ne colonisent plus [1], ils n'ont aucune puissance d'expansion. Le mot, employé par M. Thiers pour peindre leur capitale religieuse, Rome, *viduitas et sterilitas*, pourrait s'appliquer aussi à eux. Leur passé est brillant, mais le présent est sombre et l'avenir inquiétant. Est-il

[1] Voici un exemple pris au hasard.

Le comte de Beauvoir arrive à Canton. Il y voit un îlot, Sha-Myen, situé au milieu de la rivière et cédé à la France et à l'Angleterre. Le voyageur est frappé du constraste que présentent la partie cédée à l'Angleterre et celle qui appartient à la France.

« En six ans (1867), il y a là déjà une petite bourgade anglaise, une église protestante, un *criquet ground*, un terrain d'entraînement pour les courses, des villas spacieuses et des *godowns* magnifiques pour les grandes maisons théifères de la Chine. Un sentier sépare le territoire britannique du territoire français. Sur le nôtre, il y a des touffes d'arbres incultes, des ordures, des chiens errants, des chats, des taupes, mais pas une maison. » (*Voyage autour du monde*, t. II, p. 427.)

une situation plus triste que celle de l'Espagne? La France, qui a rendu de si grands services au monde, est aussi bien à plaindre, non parce qu'elle a été vaincue sur les champs de bataille — des revers militaires peuvent se réparer — mais parce qu'elle semble destinée à être ballottée sans cesse entre le despotisme et l'anarchie. Aujourd'hui encore, à l'instant où, pour se relever, elle aurait besoin de l'accord de tous ses enfants, les partis extrêmes se disputent la prééminence, au risque de déchaîner encore une fois la guerre civile. C'est l'ultramontanisme qui est la cause des malheurs de la France; c'est lui qui a affaibli le pays par cette action délétère que nous analyserons plus loin. C'est lui qui, par l'impératrice Eugénie, organe du parti clérical, a fait entreprendre l'expédition du Mexique, pour relever les nations catholiques en Amérique, et la guerre de Prusse, pour mettre obstacle au progrès des états protestants en Europe [1].

L'Italie et la Belgique paraissent plus heureuses que la France et que l'Espagne, mais la liberté est-elle définitivement établie dans ces deux pays? De bons esprits en doutent. Récemment un journal de Rome, *Il Diritto*, publiait un remarquable travail sur la situation de l'Italie, sous ce titre significatif : l'*Italia nera*. Les peuples soumis au Pape sont morts déjà ou meurent, s'écrie l'auteur avec épouvante : *I popoli di religione papale o sono già morti o vanno morendi.* « Si l'Italie, ajoute-t-il, paraît moins malade, c'est parce que le clergé, attendant la restauration du pape d'une intervention autrichienne d'abord, et aujourd'hui d'une intervention française, n'a pas encore attaqué la liberté et la constitution comme force intérieure. Dans les élections, le parti clérical s'est abstenu; mais cela changera. Déjà il est descendu dans l'arène à Naples, à Rome, à Bologne. L'Église couvre le pays d'associations inspirées par les jésuites, et les congrégations s'emparent de la nouvelle génération qu'elles élèvent dans la haine de l'Italie et de ses institutions. » Cette appréciation est juste. L'Italie est aujourd'hui dans la situation où s'est trouvée la France après 1789, et la Belgique après 1830; le souffle de la liberté emporte la nation entière, même le clergé. Le patriotisme, l'espoir d'un brillant avenir, l'enthou-

[1] C'est ce que M. de Bismarck affirmait récemment du haut de la tribune à Berlin. L'impératrice disait en juillet 1870 : *Ceci est ma guerre.* C'est elle qui, dans le Conseil suprême de Saint-Cloud, a fait décider la guerre, dont l'empereur voyait clairement le péril.

siasme du progrès enflamment tous les cœurs et font oublier les dissidences ; mais bientôt éclatera l'incompatibilité entre la civilisation moderne et les idées romaines. Le clergé, les jésuites surtout, soumis à la voix de Rome, se mettent déjà à l'œuvre pour miner l'édifice des libertés politiques à peine assis sur le sol. C'est exactement ce qui s'est passé en Belgique depuis 1840.

Récemment, l'un des auteurs de la Constitution belge, et le plus éminent peut-être, me disait, l'âme remplie de tristesse : « Nous avons cru que, pour fonder la liberté, il suffisait de la proclamer, en séparant l'Église de l'État. Je commence à croire que nous nous sommes trompés. L'Église s'appuyant sur les campagnes veut imposer son pouvoir absolu. Les grandes villes acquises aux idées modernes ne se laisseront pas asservir sans chercher à se défendre. Nous dérivons vers une guerre civile comme en France. Nous sommes déjà dans une situation révolutionnaire. L'avenir me paraît gros de troubles. » Les dernières élections ont commencé à faire apparaître le danger. Les élections pour les Chambres ont fortifié le parti clérical, tandis que celles pour les communes ont donné le pouvoir aux libéraux dans toutes les grandes villes. L'antagonisme entre les villes et les campagnes, une des causes de la dernière guerre civile en France, se montre déjà en Belgique. Tant que le gouvernement sera aux mains d'hommes prudents, plus disposés à servir le pays qu'à obéir aux évêques, des désordres graves ne sont pas à craindre. Mais si les fanatiques, qui acceptent ouvertement le *Syllabus* comme programme politique, devaient arriver au pouvoir, des chocs terribles s'ensuivraient.

Les pays catholiques, des deux côtés de l'Atlantique, sont donc en proie à des luttes intestines qui consument leurs forces ou tout au moins qui les empêchent d'avancer aussi régulièrement et aussi rapidement que les peuples protestants.

Il y a deux siècles, la suprématie appartenait sans conteste aux États catholiques. Les autres n'étaient que des puissances de second ordre. Aujourd'hui, mettez d'un côté la France, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, l'Amérique du sud, et, de l'autre côté, la Russie, l'empire d'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique du nord, évidemment la prédominance a passé aux hérétiques et aux schismatiques. M. Levasseur a lu récemment à l'Institut un curieux travail, où il montre que la France, en 1700, représentait, à elle seule, 31 p. c. ou le tiers de la force des cinq grandes puissances réunies, tandis

qu'aujourd'hui, en comptant en Europe six grandes puissances, elle ne possède plus que 15 p. c. ou le sixième du total de leur force [1].

Pour tout homme qui veut interroger les faits sans parti pris, il demeure donc établi que la Réforme est plus favorable que le catholicisme au développement des nations. Il faut maintenant trouver les causes de ce fait. Je crois qu'il n'est pas difficile de les indiquer.

II.

Il est aujourd'hui admis pour tout le monde que la diffusion des lumières est la première condition du progrès. Le travail est d'autant plus productif qu'il est dirigé avec plus d'intelligence. L'application de la science, sous toutes ses formes, à la production, voilà ce qui fait la richesse de l'homme civilisé. L'affreux dénûment du sauvage provient de son ignorance. Le progrès économique sera donc en proportion des découvertes scientifiques appliquées à l'industrie.

L'instruction, généralement répandue, est aussi indispensable à la pratique des libertés constitutionnelles. Là où les pouvoirs émanent de l'élection, il faut que les électeurs aient assez de lumières pour bien choisir leurs représentants, sinon le pays est mal gouverné; il tombe de faute en faute et marche à sa ruine. Dans un état despotique, l'instruction est utile : elle n'est pas indispensable. Dans un grand état libre ou qui veut l'être, elle est de nécessité absolue, sous peine de déclin par inertie ou par désordre. L'instruction est donc la base de la liberté et de la prospérité des peuples. Or, jusqu'à présent, les états protestants sont seuls parvenus à assurer l'instruction à tous. Les états catholiques ont beau déclarer l'instruction obligatoire, comme l'Italie, ou dépenser beaucoup d'argent pour cet objet, comme la Belgique, ils ne parviennent pas à dissiper l'ignorance.

Sous le rapport de l'instruction élémentaire, les états protestants sont incomparablement plus avancés que les pays catholiques. L'Angleterre seule n'est qu'au niveau de ceux-ci, probablement parce que l'Église anglicane est, parmi les formes du culte réformé, celle qui se rapproche le plus de l'Église de Rome. Tous les pays protestants marchent en tête, sans ou presque sans illettrés, comme la Saxe, le Danemark, la Suède et la Prusse ; les pays catholiques restent très

[1] *Compte rendu des séances de l'Institut*, par M. Vergé, numéro de novembre 1872 — La population de la France augmentait très lentement. Dans la dernière période quinquennale, elle a diminué de 366,000 âmes, sans compter, bien entendu, la perte de l'Alsace-Lorraine.

loin en arrière avec un tiers au moins d'ignorants, comme la France et la Belgique, ou avec les trois quarts, comme l'Espagne et le Portugal.

Voyez en Suisse : quelle différence, sous ce rapport, entre les cantons catholiques et les cantons protestants! Les cantons purement latins de Neuchâtel, de Vaud et de Genève sont au niveau des cantons germaniques de Zurich et de Berne, et ils sont très supérieurs à ceux du Tessin, du Valais ou de Lucerne [1]. La cause de ce contraste est évidente et a été souvent signalée. Le culte réformé repose sur un livre : la Bible ; le protestant doit donc savoir lire [2]. Aussi le premier et le dernier mot de Luther a été : Instruisez les enfants, c'est le devoir des parents et des magistrats, c'est un commandement de Dieu. Le culte catholique, au contraire, repose sur les sacrements et sur certaines pratiques, comme la confession, la messe, le sermon, qui n'exigent point la lecture. Savoir lire n'est donc pas nécessaire; c'est plutôt un danger, car cela ébranle nécessairement le principe de l'obéissance passive sur lequel s'appuie tout l'édifice catholique : la lecture est la voie qui conduit à l'hérésie. La conséquence évidente est que le prêtre catholique sera hostile à l'instruction ou tout au moins qu'il ne fera jamais autant d'efforts pour la répandre que le ministre protestant. L'organisation de l'instruction populaire date de la Réforme. L'instruction étant très favorable à la pratique de la liberté politique et à la production de la richesse, et le protestantisme favorisant la diffusion de l'instruction, il y a là une cause manifeste de supériorité pour les états protestants [3].

III.

Tout le monde s'accorde à dire que la force des nations dépend de leur moralité. On lit partout cette maxime, qui est presque devenue un axiome de la science politique: Quand les mœurs se corrompent, l'État est perdu. Or, il paraît avéré que le niveau moral est plus élevé chez les peuples protestants que chez les peuples catholiques.

[1] Pour les faits, voyez mon livre *L'instruction du peuple*.

[2] Pendant la guerre de 1870, on a pu constater que les soldats protestants avaient bien plus d'instruction que les catholiques. Dans les ambulances et les hôpitaux, les premiers, quand ils commençaient à se remettre de leurs blessures, demandaient des livres, les seconds un jeu de cartes.

[3] Récemment, M. Goblet d'Alviella analysait dans *la Revue de Belgique* un travail de M. de Candolles établissant combien la production scientifique des peuples protestants est supérieure à celle des états catholiques.

Les écrivains religieux le disent eux-mêmes et ils l'expliquent par le fait que les premiers restent plus fidèles que les seconds à leur religion, explication que je crois juste. Lisez les œuvres littéraires en France, assistez, dans les divers théâtres, aux pièces en vogue : l'adultère dans toutes ses variétés et sous toutes ses formes en fait toujours le fond. Les romans et les comédies qui ont eu du succès, doivent être sévèrement bannis du cercle d'une famille honnête. En Angleterre, en Allemagne, il n'en est pas ainsi. Les œuvres littéraires qui ne portent point l'empreinte de l'imitation étrangère, sont d'un ton et d'un style dont des oreilles chastes n'ont pas à s'alarmer [1].

Pour la littérature française, le mal vient de loin. Les Provençaux ont hérité de la corruption gallo-romaine et ils ont chanté et rendu aimables, sous le nom de galanterie, le relâchement des mœurs et les amours irrégulières. La galanterie est devenue ainsi la note dominante de toutes les œuvres d'imagination et un des traits du caractère national. Le Roi « vert galant » est le plus populaire des souverains français. Dans les pays qui ont adopté la Réforme, l'esprit puritain a mis un frein à ce relâchement des mœurs et y a fait succéder une sévérité qui a pu paraître excessive, mais qui a donné aux hommes une trempe morale incomparable.

Dans les pays catholiques, ceux qui ont voulu combattre l'omnipotence de l'Église, ont pris leurs armes non à l'Évangile, mais à l'esprit de la Renaissance et au paganisme. On peut attaquer l'Église de deux façons, soit en montrant qu'elle s'est éloignée de la doctrine du Christ et en prêchant un christianisme plus pur et plus sévère que le sien, soit en attaquant ses dogmes par l'ironie et en insurgeant les sens contre ses prescriptions morales. Luther, Calvin, Knox, Zwingle ont pris le premier parti; Rabelais et Voltaire, le second. Il est clair que les uns, s'appuyant sur l'Évangile, doivent raffermir le sentiment moral, tandis que les seconds ne peuvent réussir qu'en le ruinant. De là vient que presque tous les auteurs français qui ont travaillé à l'émancipation des esprits, ont eu leur note immorale. Mettra-t-on sans appréhension entre les mains, je ne dis pas d'une jeune fille, mais même d'un jeune homme, les œuvres complètes de Rabelais, de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de Courrier, de Béranger ? Les auteurs qui respectent toujours la morale et qu'on fait lire à la jeunesse, Bossuet, Fénelon, Racine, sont presque toujours

[1] Voyez le livre récent de M. Potvin, *De la corruption du goût littéraire en France.*

dévoués à l'Église et pénétrés de doctrines absolutistes. De là vient la trempe profondément catholique de la plupart de ceux, qui, en France, ne sont pas révolutionnaires.

En Angleterre et en Amérique, il en est autrement : les partisans les plus décidés de la liberté sont en même temps ceux qui professent la morale la plus sévère : les puritains et les quakers. Tandis que Bossuet formulait la théorie de l'absolutisme, Milton écrivait celle de la République, et ce sont les puritains qui ont fondé la liberté en Angleterre et aux États-Unis. D'un côté, les écrivains qui sont religieux et moraux prêchent la servitude, tandis que ceux qui veulent la liberté ne respectent ni religion ni morale; de l'autre côté, au contraire, les mêmes hommes défendent à la fois la religion, la morale et la liberté.

Voyez les conséquences; comparez la vie privée des hommes qui ont fait la révolution de 1648, en Angleterre, ou qui ont fondé la république en Amérique, avec celle des hommes de la république française. Les premiers sont tous de mœurs irréprochables, d'une probité sans tache, d'une sévérité de principes presque outrée. Les seconds, sauf quelques fanatiques, comme Saint-Just et Robespierre, sont, la plupart, de mœurs très relâchées. Le plus puissant d'entre eux, le vrai représentant de la Révolution française, Mirabeau, ce grand génie, ce prodigieux orateur, se vend à la cour, écrit des livres obscènes et pousse la dépravation aux dernières limites. Mettez en regard les austères calvinistes qui ont vaincu le despotisme, fondé la liberté en Angleterre et en Amérique : quel contraste ! Edgard Quinet remarque, dans son admirable livre sur la Révolution française, que les hommes de cette époque, si pleins d'enthousiasme au début, se sont vite lassés de cet effort et ont bientôt demandé ou subi le repos de la servitude sous l'empire. Les Gueux de Hollande ont lutté bien plus longtemps et ont traversé de bien autres épreuves, sans se laisser décourager. Leurs villes étaient prises d'assaut, des populations entières massacrées; ils luttaient, eux, une poignée d'hommes, contre un adversaire qui avait à sa disposition les trésors des deux mondes. Ils n'ont éprouvé ni lassitude ni découragement, et ils ont fini par vaincre : ils avaient la foi !

L'orgueil, le débordement de la personnalité, la vanité ont mis aux prises les partisans de la Révolution française, dans une lutte mortelle et fratricide : ils se sont égorgés les uns les autres, au lieu de s'unir pour fonder la République. En Hollande, en Angleterre,

en Amérique, par l'effet d'un certain esprit de charité, d'humilité, de support mutuel, ceux qui affranchissaient leur patrie de la tyrannie, sont parvenus à s'entendre afin de consolider leur œuvre. Pour fonder un État, le christianisme de Penn et de Washington est un meilleur ciment que la philosophie de Vergniaud, de Robespierre et de Mirabeau. Sans juger les deux doctrines, on peut constater les résultats qu'elles ont produits.

Quand le sentiment religieux s'affaiblit, le mobile qui porte à bien agir, le ressort de la vie morale, c'est le point d'honneur, la vanité, la recherche de l'approbation des autres hommes. Alfred de Vigny a montré cela en termes éloquents dans un chapitre de son livre : *Grandeur et servitude militaires*. Musset l'a répétée dans ces vers si pleins d'énergie : « L'orgueil...,

C'est ce qui reste encore d'un peu beau dans la vie. »

M. Taine dit, dans ses *Notes sur l'Angleterre*: « En France, le principe moral est fondé sur le sentiment de l'honneur; en Angleterre, sur l'idée du devoir ; or, le premier est arbitraire, sa portée est différente selon les personnes. »

Dans la *France nouvelle*, Prévost-Paradol écrit ce qui suit : « Aux yeux de tout observateur clairvoyant et de bonne foi, notre pays offre aujourd'hui le spectacle, presque unique dans le monde, d'une société dans laquelle le point d'honneur est devenu la principale garantie du bon ordre et fait accomplir la plupart des devoirs et des sacrifices, que la religion et le patriotisme ont perdu la puissance d'ordonner. Si nos lois sont généralement respectées, si le jeune soldat rejoint docilement son drapeau et lui reste fidèle, si l'agent comptable respecte la caisse publique, si le Français, enfin, s'acquitte convenablement de ses devoirs envers l'État et envers ses concitoyens, c'est au point d'honneur que nous en sommes surtout redevables. Ce n'est pas le respect de la loi divine, passée depuis longtemps à l'état de problème; ce n'est pas le dévouement philosophique à un devoir incertain, et encore moins à l'être abstrait, l'État, bouleversé et discrédité par tant de révolutions; c'est la crainte d'avoir à rougir publiquement d'une action réputée honteuse qui maintient seule, parmi nous, un désir suffisant de bien faire. » Peinture fidèle et désolante que Prévost-Paradol trace, l'âme navrée, surtout quand il ajoute : « N'avoir plus que le point d'honneur pour appui et le sentir fléchir sous sa main comme le roseau fragile dont parle l'Écriture ! »

Lisez les proclamations au peuple et à l'armée : quand on veut les entraîner, exciter leur enthousiasme, on fait appel au point d'honneur ou à la vanité. Écoutez Napoléon : « Du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent. » Ou bien : « Soldats, rentrés dans vos foyers, vous pourrez dire : J'étais à Iéna, à Austerlitz ! » Parler de soi ou en faire parler, voilà le but et le mobile. Nelson, à Trafalgar, dit tout simplement : « Je compte que chacun fera son devoir. » Dans les pièces émanant des hommes de la révolution des Pays-Bas ou de la révolution d'Amérique, on invoque l'amour de la patrie, le devoir, la loi divine. Il est clair que ces ressorts-ci sont plus sûrs que les premiers. Au fond, faire parler de soi est un avantage assez creux. Dès qu'on a l'esprit assez fort pour le constater, le point d'honneur perd son efficacité comme règle de conduite. D'ailleurs, l'opinion publique peut être pervertie, et, en ce cas, ce n'est pas en faveur de la vertu qu'on peut l'invoquer. Les écrivains français ont presque tous exalté la Renaissance aux dépens de la Réforme, parce que, plus large dans ses vues, elle apportait à l'humanité un affranchissement plus complet. Les faits ne leur donnent pas raison. Les pays qui ont embrassé la Réforme, prennent manifestement l'avance sur ceux qui s'en sont tenus à la Renaissance. C'est que la Réforme avait en elle une force morale qui manquait à la Renaissance. Or, la force morale est, avec la science, la source de la prospérité des nations. La Renaissance était un retour à l'antiquité, la Réforme un retour à l'Évangile. L'Évangile, étant supérieur à la tradition antique, devait donner de meilleurs fruits.

IV.

La Réforme a favorisé le progrès des peuples qui l'ont adoptée, parce qu'elle leur a permis de fonder des institutions libres, tandis que le catholicisme conduit au despotisme ou à l'anarchie, et souvent, alternativement, à l'un et à l'autre. Le gouvernement naturel des peuples protestants est le gouvernement représentatif. Le gouvernement *congénial* des peuples catholiques est le gouvernement despotique. Tant qu'ils y restent soumis, ils demeurent en paix; ils ont le régime qui leur convient ; quand ils essayent de s'en affranchir, ils tombent dans le désordre et s'affaiblissent : ils sont dans un état contraire à leur naturel. C'est là ce que soutiennent le journal l'*Univers* et la *Civilta cattolica*, organes de la cour de Rome, et les faits semblent leur donner raison.

On s'est demandé souvent pourquoi les révolutions des Pays-Bas, d'Angleterre et d'Amérique avaient réussi, tandis que la révolution française semble avoir échoué. M. Guizot a même publié un écrit spécial pour éclaircir cette question, qui contient, en effet, le secret de nos destinées. Je n'hésite pas à répondre : c'est parce que les premières se sont faites dans des pays protestants, la seconde dans un pays catholique. Voltaire l'avait déjà vu. Il se demande comment il se fait que les gouvernements de la France et de l'Angleterre sont devenus aussi différents que ceux du Maroc et de Venise ? « N'est-ce point, dit-il, par cette raison que, s'étant toujours plaints de la cour de Rome, les Anglais en ont entièrement secoué le joug honteux, tandis qu'un peuple plus léger l'a porté en affectant d'en rire et en dansant avec ses chaînes? » Voltaire disait vrai ; mais n'était-ce pas lui qui excitait le rire et menait la danse?

Aujourd'hui, nous pouvons démontrer à l'évidence ce que les bons esprits commençaient seulement à entrevoir au XVIIIe siècle. L'influence décisive que les formes du culte exercent sur la politique et sur l'économie politique, n'avait pas été mise en lumière. Maintenant, elle éclate au grand jour et se montre de plus en plus clairement dans les évènements contemporains. L'action que la religion exerce sur les hommes est si profonde, qu'ils sont toujours amenés à donner à l'organisation de l'État des formes empruntées à l'organisation religieuse.

Partout où le souverain passe pour être le représentant de la divinité, la liberté ne peut s'établir, parce que le pouvoir de celui qui parle et agit au nom de Dieu, est nécessairement absolu. Les ordres du ciel ne se discutent pas. Les simples mortels ne peuvent que s'incliner et obéir. Je ne connais point d'exception à cette règle. Dans les anciens empires de l'Asie, et dans ceux d'aujourd'hui, dans les états mahométans comme dans les pays catholiques où les rois régnaient de droit divin, le peuple a été complètement asservi. Il était libre à Athènes et à Rome, parce que ceux qui gouvernaient, élus par leurs concitoyens, ne se donnaient pas comme les représentants de la divinité. Le sacerdoce n'était pas une caste, et il n'exerçait que peu d'influence dans l'État.

Le christianisme primitif devait singulièrement favoriser l'établissement d'institutions libres et démocratiques. Sans doute, par ses côtés ascétiques, il détachait l'homme de ses intérêts terrestres et ne le poussait point à revendiquer ses droits de citoyen. Mais, en

relevant et purifiant les mœurs, il le rendait plus apte à se gouverner lui-même et à vivre libre. Au sein des associations chrétiennes des premiers siècles régnait une grande égalité et tous les pouvoirs émanaient du peuple. La parole et l'opinion étaient les ressorts du gouvernement. Les primitives Églises chrétiennes étaient de véritables républiques démocratiques. Aussi, quand les presbytériens, au XVIe siècle, rétablirent l'ancienne organisation de l'Église, furent-ils entraînés à établir dans l'État des institutions républicaines.

Les défenseurs et les adversaires de l'Église romaine confondent, les uns non moins que les autres, le christianisme et le catholicisme. Ceux qui attaquent le christianisme, lui attribuent les principes, les abus et les crimes de l'Église romaine ; et ceux qui défendent l'Église romaine, invoquent les mérites, les vertus et les bienfaits du christianisme. Erreur de part et d'autre. Le christianisme est favorable à la liberté ; le catholicisme est son ennemi mortel, c'est son chef infaillible qui l'affirme. L'histoire des institutions de l'Église nous montre une marche constante vers une concentration de plus en plus grande des pouvoirs. Elle est partie de la démocratie égalitaire et représentative des premiers siècles, pour aboutir, au XIXe siècle, par la proclamation de l'infaillibilité papale, au despotisme le plus absolu qu'on puisse imaginer. République démocratique au début, elle est devenue aristocratique, quand les évêques ont étendu leur pouvoir sans perdre leur indépendance vis à vis des papes ; elle était encore une monarchie constitutionnelle, tant que les conciles exerçaient le contrôle suprême. Aujourd'hui, elle réalise l'idéal de la théocratie et du despotisme. Si la société civile tend à se mouler sur la société religieuse, comme les faits le démontrent, elle doit être soumise à un gouvernement purement despotique. C'est bien ainsi que l'entendent les partisans de l'Église. Bossuet, dans sa *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, trace les conditions du gouvernement qui convient à un pays catholique : « Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples. » « L'autorité royale est absolue. » — « Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. » — « Les sujets n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses, sans mutinerie et sans murmure. » Ainsi, logiquement, dans un pays catholique, le gouvernement doit être despotique, d'abord parce que tel est celui de l'Église qui sert de type ; ensuite, parce que, les rois

tenant leur pouvoir directement de Dieu ou du pape, ce pouvoir ne peut être ni limité ni contrôlé.

Voici en quel pompeux et vigoureux langage Bossuet nous donne la définition de la monarchie, telle qu'elle ressort de la tradition catholique romaine, et telle qu'elle nous vient de la Rome des Césars et de la Rome des Papes :

« Il faut obéir au prince comme à la justice même. Ils sont des dieux et participent en quelque façon à l'indépendance divine. Comme en Dieu est réunie toute perfection, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant ; que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera en confusion. Considérez le prince dans son cabinet : de là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les provinces et les armées. C'est l'image de Dieu, qui, assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature. Les méchants ont beau se cacher, la lumière de Dieu les suit partout. Ainsi, Dieu donne au prince de découvrir les trames les plus secrètes ; il a des yeux et des mains partout ; les oiseaux du ciel lui rapportent ce qui se passe. Il a même reçu de Dieu, pour l'usage des affaires, une certaine pénétration qui fait penser qu'il devine. A-t-il pénétré l'intrigue, ses longs bras vont prendre ses ennemis aux extrémités du monde, ils vont les déterrer au fond des abîmes : il n'y a pas d'asile assuré contre une telle puissance. »

La Réforme, au contraire, étant un retour vers le christianisme primitif, engendra partout l'esprit de liberté et de résistance à l'absolutisme. Elle tendait à faire naître des institutions républicaines et constitutionnelles. Le protestant ne reconnaît en religion qu'une seule autorité, la Bible. Il ne s'incline pas devant l'autorité d'un homme comme le catholique ; il examine et discute par lui-même.

Les calvinistes et les presbytériens ayant rétabli l'organisation républicaine dans l'Église, le protestant, par une suite logique, transporta dans la société politique les mêmes principes et les mêmes habitudes. L'accusation que Lamennais adresse à la Réforme, est complètement vraie : « On avait, dit-il, nié le pouvoir dans la société religieuse ; il fallait nécessairement le nier aussi dans la société politique, et substituer dans l'une et dans l'autre la raison et la volonté de chaque homme à la raison et à la volonté de Dieu ; chacun, dès

lors, ne dépendant plus que de soi-même, dut jouir d'une entière liberté, dut être son maître, son roi, son Dieu. » Montesquieu dit aussi : « La religion catholique convient mieux à une monarchie; la protestante s'accommode mieux d'une république. »

Luther et Calvin, pas plus que saint Paul ou le Christ, ne prêchent la résistance à la tyrannie; ils la condamnent plutôt et préconisent l'obéissance. Ils n'admettent pas non plus la pleine liberté de conscience. Mais, malgré eux, le principe de liberté politique et religieuse et celui de la souveraineté du peuple sortent logiquement de la Réforme. La preuve en est que cela en a été partout le fruit naturel. Les écrivains réformés revendiquent les droits du peuple, et là où les protestants triomphent, ils établissent des institutions libres. Leurs ennemis ne s'y sont pas trompés; ils ont signalé, comme un mal, cette connexité entre la Réforme et la liberté.

« Les réformateurs, dit un envoyé vénitien en France au seizième siècle, prêchent que le roi n'a pas d'autorité sur ses sujets. Par là, ajoute-t-il, on marche vers un gouvernement semblable à celui qui existe en Suisse et vers la ruine de la constitution monarchique du royaume [1]. »

« Les ministres, dit Montluc, prêchaient que les rois ne pouvaient avoir aucune puissance que celle qui plaisait au peuple ; d'autres prêchaient que la noblesse n'était rien plus qu'eux [2]. « C'est bien là, en effet, le souffle libéral et égalitaire du calvinisme. Tavannes revient souvent sur l'esprit démocratique des Huguenots. « Ce sont, dit-il, des républiques dans les États royaux, ayant leurs moyens, leurs gens de guerre, leurs finances séparées et voulant établir un gouvernement populaire et démocratique [3]. » Le grand jurisconsulte Dumoulin dénonça les pasteurs protestants au Parlement en disant « qu'ils n'ont d'autre dessein que de réduire la France en un État populaire, et d'en faire une république comme celle de Genève, dont ils ont chassé le comte et l'évêque, et qu'ils s'efforcent pareillement d'abolir le droit d'aînesse, voulant égaler les roturiers aux nobles et les puînés aux aînés comme étant tous enfants d'Adam et égaux par le droit divin et naturel. » Ce sont évidemment là les

[1] Voyez pour les idées politiques de la Réforme l'ouvrage si instructif de M. Laurent, *La Révolution française*, t. I, sect. II, § 3.

[2] *Blaise de Montluc*. Collection des Mémoires de Petitot, 1re série, t. XXII, p. 26.

[3] *Tavannes* Même collection, t. XXIII, p. 72.

idées de la révolution française, et si la France était passée à la Réforme au seizième siècle, elle eût joui dès lors de la liberté et du *self-government*, et elle les eût conservés. En 1622, Grégoire XV écrit au roi de France pour l'engager à en finir avec Genève, foyer du calvinisme et du républicanisme. En France, après la mort de Henri IV, le duc de Rohan, huguenot, voulut « faire république, » en disant que le temps des rois était passé.

On a reproché à la noblesse protestante d'avoir voulu diviser la France en petits États républicains, comme en Suisse, et on fait un mérite à la Ligue d'avoir maintenu l'unité française. Ce que les huguenots voulaient, en effet, c'était l'autonomie locale, la décentralisation et un régime fédéral consacrant les libertés communales et provinciales. C'est encore ce que la France cherche en vain d'établir, et c'est la passion aveugle de l'unité et de l'uniformité qui a fait échouer la révolution et qui ramène toujours le despotisme.

Calvin veut que « le ministre du saint Évangile soit élu avec consentement et approbation du peuple, les pasteurs présidant sur l'élection. » C'est le régime que les calviniste voulaient introduire en France. « En l'année 1620, dit Tavannes, leur État était vraiment populaire, ayant les maires des villes et les ministres toute l'autorité, de quoi ils ne font part à la noblesse de leur parti qu'en apparence, tellement que s'ils venaient au-dessus de leurs desseins, l'État de France deviendrait, comme celui de Suisse, à la ruine des princes et des gentilshommes. »

Aussitôt que la Réforme eut mis l'Évangile aux mains des paysans, ils réclamèrent l'abolition du servage et la reconnaissance de leurs anciens droits au nom de « la liberté chrétienne ». La Réforme inspira partout d'énergiques revendications des droits naturels : la liberté, la tolérance, l'égalité des droits, la souveraineté du peuple. Elles sont inscrites dans un grand nombre d'écrits du temps, entre autres, dans le célèbre pamphlet de Languet : *Junii Bruti celtæ, Vindiciæ contra tyrannos, de principis in populum populique in principem legitima potestate*, et dans le dialogue : *De l'autorité du prince et de la liberté des peuples* [1].

Ces idées, qui forment la base des libertés modernes, ont toujours trouvé d'éloquents défenseurs dans le protestantisme. Le ministre Jurieu les a défendues contre Bossuet dans un débat bien connu,

[1] *Mémoires de l'état de France sous Charles IX*, t. III, p. 57-64. Voyez Laurent, *Révolution française*, t. I, p. 345.

et Locke les a exposés sous une forme scientifique. C'est à lui que Montesquieu, Voltaire et les écrivains politiques du dix-huitième siècle les ont empruntées, et c'est d'elles qu'est sortie la révolution française. Mais, longtemps avant, elles avaient été appliquées, avec un succès soutenu, dans les États protestants: en Hollande d'abord, puis en Angleterre et surtout en Amérique.

Le fameux édit du 16 juillet 1581, par lequel les États-Généraux des Pays-Bas proclament la déchéance du roi d'Espagne, consacre nettement la souveraineté du peuple. Pour détrôner un roi, ils devaient nécessairement invoquer ce principe : « Les sujets ne sont pas créés de Dieu pour le prince, afin de lui obéir en tout ce qu'il lui plaît de commander, mais plutôt le prince pour les sujets, sans lesquels il ne peut être prince, afin de les gouverner selon le droit et la raison. » L'édit ajoute que les habitants ont été obligés, pour se soustraire à la tyrannie du tyran, de se soustraire à son obéissance : « Il ne leur reste d'autre moyen que celui-là pour conserver et défendre leur ancienne liberté et celle de leurs femmes, enfants et postérité, pour lesquels, selon le droit de la nature, ils sont obligés d'exposer leur vie et leurs biens. » La révolution de 1648 en Angleterre s'est faite au nom des mêmes principes. Milton et les autres républicains de l'époque les ont défendus avec une admirable vigueur d'esprit et de caractère.

Nous sommes habitués à faire honneur des fameux principes de 89 à la révolution française. C'est une grave erreur historique. En France, on a fait d'éloquents discours à ce sujet ; mais on n'a jamais respecté les libertés, pas même la plus sacrée de toutes, la liberté de conscience [1]. Les puritains et les quakers les ont proclamées et pratiquées depuis deux cents ans en Amérique, et c'est là et en Angleterre que l'Europe a été en prendre l'idée vers la fin du dix-huitième siècle.

Déjà en 1620, la constitution de Virginie établit le gouvernement représentatif, le jugement par jury et le principe que l'impôt doit être voté par ceux qui le paient.

Dès l'origine, le Massachusetts établit l'enseignement obligatoire et la séparation complète de l'Église et de l'État. Les sectes vivent libres sous la loi commune et choisissent elles-mêmes leurs ministres.

[1] Il faut lire, à ce sujet, un article très-instructif de Prévost-Paradol dans la *Revue des Deux Mondes* (1858), où il montre que ni la loi ni les magistrats n'ont admis en France la liberté des cultes. Elle n'y existe pas encore.

La démocratie représentative y existe aussi complètement que de nos jours. Les juges mêmes sont annuellement choisis par les citoyens. Mais un fait plus important se produit. Un homme se lève (1633), réclamant non seulement la tolérance, mais la complète égalité des cultes devant la loi civile, et sur ce principe il fonde un État. C'est Roger Williams, nom peu connu sur notre continent, mais qui mérite d'être inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Le premier dans ce monde ensanglanté par l'intolérance depuis quatre mille ans, avant même que Descartes eût fondé la libre recherche dans la philosophie, il consacre la liberté religieuse comme un droit politique. « La persécution en matière de conscience est, répétait-il, manifestement et lamentablement contraire à l'enseignement de Jésus-Christ. » — « Celui qui commande le vaisseau de l'État, peut maintenir l'ordre à bord et le conduire vers le port, quoique tout l'équipage ne soit pas obligé d'assister au service divin. » — « Le pouvoir civil n'a d'empire que sur les corps et les biens des hommes; il ne peut intervenir en matière de foi, même pour empêcher une Église de tomber dans l'apostasie ou l'hérésie. » — « Enlever le joug de la tyrannie des âmes, c'est non seulement faire acte de justice envers les peuples opprimés, mais c'est aussi établir la liberté et la paix publiques sur l'intérêt de la conscience de tous. »

Il faut lire, dans l'admirable histoire de Bancroft, comment Roger Williams fonda la ville de Providence et l'État de Rhode-Island sur ces principes alors méconnus partout en Europe, sauf peut-être dans les Pays-Bas. Quand une constitution fut établie en 1641, tous les citoyens furent appelés à la voter. Les fondateurs eux-mêmes l'appelèrent une démocratie, et c'en était une en effet dans toute la force du terme et telle que l'entendait Rousseau. Le peuple se gouvernait directement lui-même. Tous les citoyens sans distinction de culte étaient égauxd evant la loi, et toute loi devait être confirmée dans les assemblées primaires. C'était le *self-government* le plus radical qu'aient connu les sociétés humaines, et il dure depuis plus de deux siècles sans troubles et sans révolution.

Les quakers, dans la Pensylvanie et dans le New Jersey, donnèrent pour base à l'État des principes semblables. Le pouvoir réside dans le peuple : *We put the power in the people*, telle est la base de la constitution du New Jersey. En voici les disposition principales : Nul homme ni nulle réunion d'hommes n'a pouvoir sur la conscience. Personne, en aucun temps, par aucun moyen, ni sous

aucun prétexte, ne sera poursuivi ni lésé, en quoi que ce soit, pour opinions religieuses. L'assemblée générale sera nommée au scrutin secret. Tout homme peut élire et être élu. Les électeurs donneront à leurs députés des instructions obligatoires. Si le député ne remplit pas bien son mandat, il peut être poursuivi. Dix commissaires, élus par l'assemblée, exercent le pouvoir exécutif. Les juges et les constables sont élus par le peuple pour deux ans. Les juges président le jury, mais le pouvoir judiciaire est exercé par les douze citoyens qui le composent. Nul ne sera emprisonné pour dettes. Les orphelins seront élevés aux frais de l'État. L'enseignement est un service public payé par le budget commun.

Mêmes principes à peu près en Pensylvanie et dans le Connecticut.

Ces idées que l'homme se possède, qu'il est libre, qu'on ne peut réclamer de lui un service ou une contribution sans son consentement exprès, que le gouvernement, la justice, tous les pouvoirs émanent du peuple, cet ensemble de principes que les sociétés modernes s'efforcent d'appliquer, vient incontestablement de la tradition germanique, et même on le retrouve à l'origine chez la plupart des races, avant le développement du pouvoir royal. Mais si ces principes, étouffés au moyen âge par la féodalité, et à partir du quinzième siècle par la royauté centralisée et absolue, ont repris vie en Suisse, en Angleterre, en Hollande et aux États-Unis, c'est grâce au souffle démocratique de la Réforme, et ce n'est que dans les pays protestants qu'ils se sont maintenus et qu'ils ont assuré aux peuples l'ordre et la prospérité. Si la France n'avait pas persécuté, égorgé et exilé ceux de ses enfants qui s'étaient convertis au protestantisme, elle aurait pu développer ces germes de liberté et de *self-government* qui s'étaient conservés dans les États provinciaux. C'est là une vérité parfaitement établie dans un travail de M. Gustave Garrison remontant déjà à plusieurs années [1]. Les études et les évènements contemporains apportent chaque année de nouvelles preuves à l'appui. Dans les assemblées de la Rochelle et de Grenoble, aux États-généraux d'Orléans, l'esprit de liberté et l'esprit parlementaire se montrent aussi puissants que dans le Parlement anglais, et on y parle cette langue nette et ferme de Calvin, si bien faite pour traiter les grands intérêts de la religion et de la politique.

« Nous saurons défendre contre le roi nos villes sans roi »,

[1] Voyez *Revue des Deux Mondes*, année 1848.

disaient les huguenots, et il n'y a pas à en douter, s'ils avaient triomphé, ils auraient fondé la monarchie constitutionnelle, comme en Angleterre, ou une république fédérale, comme dans les Pays-Bas. La noblesse française, si elle avait conservé l'esprit d'indépendance et d'opposition légale qu'elle avait emprunté au protestantisme, aurait imposé des limites au pouvoir royal et la France eût échappé à ce despotisme oriental de Louis XIV et de ses successeurs, qui a brisé les caractères [1]. François Ier, en donnant le signal de la persécution des réformés [2], et Henri IV, en abjurant le protestantisme, ont trahi le véritable intérêt de la France, comme l'a fait la noblesse. Ce mot : *Paris vaut bien une messe*, où la plupart des historiens français voient une preuve de sens pratique, est d'un révoltant cynisme. Se vendre, renier sa foi pour un avantage matériel, est évidemment un acte que tout honnête homme doit flétrir. La France en porte la peine aujourd'hui, de même qu'elle souffre encore des conséquences funestes de la Saint-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes, ces deux grands attentats à la liberté de conscience. Ce qui manque le plus à la France, ce sont des hommes qui, sans rompre avec la tradition, acceptent cependant les idées nouvelles. Les républicains sont généralement hostiles ou indifférents à toute idée religieuse, et, comme à leurs ancêtres, les révolutionnaires du siècle dernier, il leur manque une base pour édifier un édifice solide. Ceux qui défendent les idées religieuses, veulent faire revivre l'ancien régime et font obstacle à toute réforme. La France a, en ce moment, l'occasion de fonder des institutions libres. Mais les partisans de la monarchie frayeront le chemin au retour d'un Napoléon ou jetteront le pays dans l'anarchie par leur aveugle obstination. Sous Louis-

[1] M. Quinet, dans son livre sur la Révolution, prononce sur la noblesse française à cette époque un jugement sévère, mais juste : « Elle avait vendu sa foi religieuse, comment aurait-elle pu fonder la foi politique ? Dans la Fronde, elle montre l'esprit d'intrigue sans ambition. Rebelle à Mazarin, elle se prosterne dès que le prince paraît. On vit alors son néant ; elle n'avait guidé les Français vers aucune liberté. »

[2] « François Ier, dit Napoléon à Sainte-Hélène, était véritablement placé pour adopter le protestantisme à sa naissance et s'en déclarer le chef en Europe. Il eût épargné à la France ses terribles convulsions religieuses. Malheureusement, François Ier ne comprit rien de tout cela, car il ne saurait donner ses scrupules pour excuse, puisqu'il s'allia aux Turcs et les amena au milieu de nous. Tout bonnement, c'est qu'il ne voyait pas plus loin. Bêtise du temps, inintelligence féodale ! François Ier, après tout, n'était qu'un héros de tournoi, qu'un beau de salon, un grand homme pygmée ! » (*Mémorial*, 17 août 1816.)

Philippe, en 1850, et encore en ce moment, les conservateurs perdent leur pays par leur attachement à des formes vieillies. La république est, en ce moment, le seul gouvernement possible en France, et les républicains l'empêcheront peut-être de prendre racine, parce que le catholicisme les a pénétrés du génie de l'intolérance [1] et du despotisme. La France échappera difficilement à une nouvelle restauration du pouvoir absolu. La religion romaine n'a point préparé les Français à vivre libres, à se tolérer et à se gouverner eux-mêmes.

Chez les peuples catholiques, la tolérance est parfois dans les lois, elle n'est jamais dans les mœurs. Malheur à celui qui, voulant faire usage de la liberté de conscience, se décide à obéir aux inspirations de la sienne. Il est honni même par ses proches et par les indifférents, plus encore que par les croyants. Les incrédules trouvent plus commode de rire du prêtre que de l'attaquer, sauf à se courber devant lui dans toutes les circonstances importantes de la vie. Résignés au joug de l'orthodoxie, dont ils se moquent et qu'ils subissent, ils ne permettent pas que d'autres, le trouvant trop lourd, aient le courage de s'y soustraire ouvertement. Par l'intimidation et le ridicule, l'uniformité s'impose et la liberté n'est qu'un mot.

Tous les peuples modernes s'efforcent d'établir le régime représentatif et constitutionnel. Ce régime, né en Angleterre sur le terrain des anciennes institutions germaniques, fécondé par le protestantisme, ne semble pas pouvoir s'implanter d'une façon durable dans les pays catholiques; c'est qu'en effet, le chef de l'État, roi ou président, ne peut être un vrai souverain constitutionnel, s'il est dévot et s'il se confesse en pénitent obéissant. Il est gouverné par son con-

[1] L'intolérance des Français vient probablement de leur éducation catholique. Paris était avec la Ligue. Du temps de Voltaire, le peuple était encore plein de haine contre les protestants et les incrédules. « Nous supportons mal la contradiction dans les choses qui nous tiennent à cœur, dit un écrivain français très sensé. L'opinion la plus téméraire ou la plus inepte est pour nous un dogme hors duquel il n'y a point de salut. Chaque parti veut être une Église et n'admet pas le doute sur son infaillibilité. Les plus libéraux cherchent des faux-fuyants pour ne pas donner aux dissidents la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. De là cette facilité avec laquelle s'établissent les dictatures et se perpétuent entre les mains de tous les partis, dans leurs alternatives de victoires et de défaites, les mêmes moyens de compression. » (EMILE BEAUSSIRE, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1871.)

fesseur, qui obéit au pape. Par le moyen du confessionnal, le pape est donc le vrai souverain, à moins que ce ne soient les jésuites, lesquels dirigent le pape. Les prérogatives que la constitution accorde au dépositaire du pouvoir exécutif, sont alors exercées par un pouvoir étranger et au détriment du pays. Les exemples abondent dans l'histoire. Trop dociles aux exigences de leur confesseur, Louis XIV révoque l'édit de Nantes, Jacques II d'Angleterre et Charles X de France perdent leur couronne et Louis XVI la monarchie et la vie, Ferdinand et Léopold d'Autriche ruinent leurs États par la plus effroyable persécution, Auguste et Sigismond de Pologne préparent le partage de ce pays en y introduisant les jésuites et l'intolérance. Avec un souverain pieux et bien confessé, le régime constitutionnel est une fiction ou une duperie, car il assujettit la nation aux volontés d'un prêtre inconnu, organe des prétentions de son Église, ou bien il mène à une révolution, si le pays se refuse à subir ce joug humiliant. En Autriche, l'empereur François-Joseph n'est resté souverain constitutionnel qu'en résistant à son confesseur. En terre protestante, le régime constitutionnel se développe naturellement ; il est sur son sol natal, tandis qu'en terre catholique, importation hérétique, il est miné par le prêtre, à moins qu'il ne serve à assurer sa domination, et ainsi il est ou faussé par les cléricaux ou renversé par les révolutionnaires.

V.

Autre cause d'infériorité pour les peuples catholiques: le sentiment religieux y est plus affaibli chez les classes intelligentes et dirigeantes que dans les pays protestants. Ce fait n'est, je crois, nié par personne. Les feuilles épiscopales le constatent chaque jour et réclament pour la religion le même respect dont elle jouit en Angleterre et en Amérique. Les adversaires de toute religion reprochent aux Américains et aux Anglais ce qu'ils nomment leur bigotisme étroit, l'observation rigoureuse du repos dominical, les prières et les jeûnes publics, enfin, leur piété rigide.

Deux causes expliquent pourquoi la religion conserve plus de vie et d'autorité parmi les classes éclairées chez les protestants.

Premièrement, le catholicisme, par ses dogmes multipliés, ses cérémonies parfois puériles, ses miracles et ses pèlerinages [1], se place

[1] Agassiz, dans son *Voyage au Brésil*, écrit à propos de l'influence du catholicisme dans ce pays : « Le prêtre est l'instituteur du peuple. Il doit cesser de croire que l'esprit peut se contenter pour tout aliment de processions grotesques

en dehors de l'atmosphère de la pensée moderne, tandis que le protestantisme, en raison de sa simplicité est perfectibles, peut s'y adapter. M. Renan dit très-bien: « La formation de ces formes variées et de nouvelles sectes, que les catholiques reprochent aux protestants comme une marque de faiblesse, prouve, au contraire, que le sentiment religieux vit encore chez ces derniers, puisqu'il y est créateur. Il n'y a rien de plus mort que ce qui ne bouge pas. »

L'apathie avec laquelle ont été acceptés récemment deux nouveaux dogmes qui, jadis, auraient soulevé la plus vive opposition et conduit au schisme, est le symptôme d'un incroyable affaissement de la vie intellectuelle au sein du catholicisme. Les excès de la superstition mènent inévitablement à l'incrédulité. Le défi jeté à la raison par l'Église conduit ceux qui refusent d'en abdiquer l'usage, à rejeter toute espèce de culte. Un littérateur français, M. Géruzet, a peint cette situation dans un trait qui en touche le fond : « Un père de famille qui croit en Dieu sans croire à saint Cupertin, est bien empêché entre des filles dévotes et des fils athées. Dieu nous délivre de l'athéisme et du cupertinage [1] ! » Évidemment, le cupertinage fait naître l'athéisme et tout deux ont conduit la France où nous la voyons, parce qu'il n'y a plus de place pour une religion raisonnable.

Le catholicisme engendre une si complète indifférence, en matière religieuse, que la force même qu'il faudrait pour sortir franchement de l'Église, fait défaut. On voit des protestants se faire catholiques, parce que, conservant quelque foi, ils cherchent le vrai culte et croient que Rome le leur offre. Peu de catholiques se font protestants, parce qu'ils sont devenus hostiles ou indifférents à toute espèce de religion. Cette indifférence sert encore l'Église, parce qu'elle empêche qu'on se soustraie complètement à son autorité, et elle finit toujours par ressaisir les enfants de ses adversaires.

Le second motif qui mène les peuples catholiques à l'incrédulité et à la « prêtrophobie », c'est que, l'Église se montrant hostile aux

avec des saints coloriés, des cierges allumés et des bouquets à bon marché. Tant que le peuple ne réclamera pas un autre genre d'instruction religieuse, il ira se déprimant ou ne se relèvera pas. »

[1] En traçant la biographie de Géruzet, Prévost-Paradol cite encore de lui un mot irrévérencieux, mais piquant; « Les nations qui se négligent, se couvrent de moines ; c'est la vermine du corps social. » Il y aurait peut-être en ce point quelques réserves à faire.

idées et aux libertés modernes, tous ceux qui sont attachés à celles-ci, sont amenés souvent malgré eux, à détester et à combattre l'Église. Le cri de haine de Voltaire : *Écrasons l'infâme*, devient logiquement et partout le mot d'ordre avoué ou inavoué du libéralisme. Sans relâche, le libéral attaque et doit attaquer les prêtres et les moines, parce que ceux-ci veulent asservir la société au pape et à ses délégués, les évêques. Il ne peut respecter le dogme au moyen duquel on veut lui ravir la liberté.

Nous avons constaté le fait et les causes du fait ; voyons-en maintenant les conséquences.

La première est qu'on ne réussit pas à affranchir de la domination de Rome les pays que l'on insurge contre elle au nom d'une simple négation ou du doute raisonné. Jamais nation ne fit, pour réussir dans ce dessein, un plus violent effort que la France. Elle y employa tous les moyens avec une vigueur et un éclat incomparables : les raisonnements de la philosophie et le badinage des contes, la satire de la comédie et l'éloquence de la tribune, la torche des incendiaires, la sape des démolisseurs et la hache du bourreau.

En ce moment (1875), le cléricalisme gouverne à Versailles ; il livre l'enseignement aux jésuites et prépare le retour d'une royauté toute dévouée à l'Église. L'influence de celle-ci grandit rapidement et, comme en Belgique, elle semble devenir irrésistible. Cela provient de ce que, en fait de religion, on ne tue que ce qu'on remplace. Si, en politique, on s'inclinait devant la leçon des faits, comme dans les sciences naturelles, cette vérité serait admise à l'égal d'un axiome par tous les gens sans préjugés. La libre-pensée ne brisera pas la domination de l'Église ; elle l'affermira plutôt par l'effroi qu'elle inspire, car elle ne répond pas aux besoins profonds du cœur humain.

La tentative de détruire le catholicisme sans le remplacer n'atteint donc pas son but, mais elle donne naissance à l'esprit révolutionnaire. Remarquez combien cet esprit est propre aux peuples catholiques, partout, en Amérique comme en Europe, tandis que les observateurs sont frappés de ne point le rencontrer même dans les démocraties radicales des États-Unis. Les protestants respectent la loi et l'autorité. Les catholiques, ne pouvant ni fonder la liberté ni s'en passer, rendent le despotisme nécessaire et ne se résignent pas à le subir. De là un ferment de rébellion toujours actif. Quand le mal atteint son dernier terme, le pays roule de l'anarchie dans le despo-

tisme et du despotisme dans l'anarchie, consumant ses forces dans la lutte de partis irréconciliables. C'est l'image que nous offrent l'Espagne et d'autres États qui arrivent à une situation pareille. D'où vient le mal ? En voici, je crois, la cause.

La liberté régulière n'est point possible sans les mœurs. Or, les ministres du culte sont, en réalité, les seuls qui parlent au peuple de morale et de devoir. Déconsidérés dans l'esprit des masses, qui les remplacera dans cet indispensable office ? Certes, ce ne sont pas les libres-penseurs. Guizot l'a dit admirablement : Le christianisme est une grande école de respect. Si, pour défendre la liberté, le voltairianisme libéral ébranle l'autorité du catholicisme, comme il est nécessairement amené à le faire, le respect même pour l'autorité légitime disparaît et fait place à un esprit d'opposition, de dénigrement, de haine et d'insurrection. Ainsi naît le tempérament révolutionnaire des peuples catholiques [1]. Ils ne vivent tranquilles que complètement soumis à Rome, comme jadis l'Espagne, et aujourd'hui le Tyrol. Essayent-ils de s'émanciper, ils échappent difficilement à l'anarchie.

VI.

En fait de réformes sociales, avec l'appui du clergé tout est facile: sans lui ou malgré lui, tout est difficile et parfois impossible. Voyez pour l'enseignement primaire.

Décrétez l'instruction obligatoire avec le concours du pasteur, comme dans les pays protestants, vous arrivez au but. Si, au contraire, le prêtre est hostile ou indifférent, comme dans les pays catholiques, la loi n'est pas observée ; il n'y a qu'à voir la statistique scolaire de l'Italie. Laissez-vous entrer le prêtre dans l'école à titre d'autorité, comme en Belgique, il prépare le triomphe de la théocratie. L'expulsez-vous, il fait tomber l'école, car il la fait déserter. D'ailleurs, dans vos écoles normales, donnerez-vous à vos instituteurs un esprit de résistance et d'hostilité au clergé pour qu'ils le communiquent à leurs élèves ? Vous détruirez inévitablement le sentiment religieux et vous formerez un peuple athée. La logique vous y pousse et « la libre-pensée » vous y convie. Y êtes-vous préparés ? Dans les pays protestants, en Amérique, en Hollande, vous avez l'école laïque non sectaire, mais toute pénétrée du senti-

[1] « Pour nous Français, écrivait récemment M. Deschanel dans le *National*, liberté et révolution sont synonymes, parce que autorité et oppression l'ont été trop souvent. »

ment chrétien. Dans un pays catholique, l'école laïque ne pourra vivre que par une lutte violente contre le clergé qui voudra la tuer ; elle sera donc inévitablement anti-religieuse.

Pour les redoutables questions sociales qui mettent aux prises les travailleurs et les capitalistes, le christianisme apporte des solutions, car, par la fraternité et l'abnégation qu'il prêche, il conduit au règne de la justice. Entre des maîtres et des ouvriers vraiment chrétiens nulle difficulté ne pourrait surgir, car l'équité présiderait à la répartition des produits. Nous ne sentons que trop l'effroyable lacune produite par l'affaiblissement des sentiments religieux, résultat de la lutte obligée contre la seule forme de culte que nous connaissions.

Dans les pays protestants, au contraire, les ministres du culte sont bien vus par toutes les classes de la société, et, par leur intervention, les conflits perdent de leur âpreté, sous l'influence chrétienne dont ils sont les organes respectés.

Dans son beau livre sur la Révolution française, Quinet démontre à l'évidence que, si ce colossal effort d'émancipation n'a point réussi, c'est par suite des résistances religieuses, et il en conclut qu'on ne peut réformer profondément la constitution civile et politique d'un pays sans réformer aussi le culte. La raison en est que la société civile et politique tend à prendre les formes de la société religieuse.

Le prêtre a une telle prise sur les âmes, qu'il leur impose son idéal, à moins que vous ne déraciniez le sentiment religieux par lequel il les gouverne. Or, dans une pareille tentative, les nations risquent de périr.

Le progrès régulier est très-difficile dans les pays catholiques, parce que, l'Église visant à établir en tout sa domination, les forces vives de la nation sont presque exclusivement employées à repousser les prétentions du clergé. Voyez ce qui se passe en Belgique. Tout l'effort des partis est concentré sur cette unique question, et les autres intérêts, même celui de notre défense nationale et de notre existence indépendante, y sont subordonnés. La lutte est si ardente que deux fois déjà nous avons été à la veille d'une commotion violente, et ce n'est que grâce à la sagesse du souverain que les deux fois nous avons échappé au danger. Les forces consacrées à lutter contre le parti clérical sont des forces perdues pour le progrès, car, même quand elles l'emportent, la victoire n'a d'autre résultat que d'empêcher qu'on tombe sous le joug des évêques.

Le célibat des prêtres, l'absolue soumission de toute la hiérarchie ecclésiastique à une volonté unique et la multiplication des ordres monastiques constituent pour les pays catholiques une menace que ne connaissent pas les pays protestants.

J'admire qu'un homme renonce aux joies de la famille pour se dévouer à ses semblables et à la vérité. Saint Paul a raison : celui qui a une mission difficile à remplir, ne doit pas se marier. Mais quand, obligatoirement, tous les prêtres sont célibataires, il en résulte, outre les périls pour les mœurs, un grand danger pour l'État. Ces prêtres forment une caste qui a un intérêt spécial, différent de celui de la nation.

La vraie patrie du clergé catholique, c'est Rome ; il le proclame lui-même. Il sacrifiera donc, s'il le faut, son pays au salut ou à la domination du pape, chef infaillible de son culte et le représentant de Dieu sur la terre. Catholique d'abord ; ensuite, si le bien du catholicisme le permet, Belge, Français ou Allemand ; cela est juste au point de vue catholique et il ne peut en être autrement.

Quand le parti libéral était au pouvoir en Belgique et que Napoléon III, avant la guerre d'Italie, se posait en défenseur de l'Église, plus d'un prêtre flamand m'a dit : C'est du Midi que nous viendra la délivrance. Aujourd'hui, les ultramontains allemands ne cachent pas que, dans l'intérêt de l'Église, ils trahiraient l'Allemagne. Un député bavarois n'a-t-il pas dit en plein parlement: C'est en vain que vous levez de nouveaux régiments : ils sont catholiques, ils passeront à l'ennemi !

Le moine connaît encore moins une patrie que le prêtre. Serviteur de la papauté, détaché des liens locaux, il ne vit que dans l'Église, qui est universelle, et il n'a d'autre visée que son règne, qui serait aussi le sien. Comment l'État conservera-t-il son indépendance en présence du clergé et du monachisme qui veulent être les maîtres et qui tiennent les masses par les moyens d'action les plus puissants, les plus irrésistibles ? Dans les pays protestants, les pasteurs sont mariés et ils ont des enfants ; ils ont ainsi les mêmes intérêts et le même genre de vie que les autres citoyens ; ils sont divisés en un grand nombre de sectes ; ils n'obéissent donc pas au même mot d'ordre. Ils ne sont pas soumis hiérarchiquement à la volonté d'un chef étranger poursuivant un rêve de domination universelle. Ils sont nationaux, parce que leur Église est une Église nationale. Ils sont indépendants de l'État comme en Amérique, ou soumis à l'État

comme en Angleterre; ils ne prétendent pas être les maîtres de l'État comme en France ou en Belgique.

La séparation de l'Église et de l'État est un principe que l'on s'efforce partout de faire prévaloir. On peut y réussir dans les pays protestants, ainsi qu'on le voit en Amérique, parce que le clergé s'y soumet ; mais on le décrétera en vain dans les pays catholiques. L'Église, qui prétend que le temporel doit être soumis au spirituel, comme le corps l'est à l'âme, n'acceptera ce régime de la séparation qu'en tant qu'elle en peut profiter pour arriver à son but. Cette séparation sera donc un leurre ou une duperie. Vous ne pouvez, dans le même homme, séparer le fidèle du citoyen et, d'ordinaire, ce sont les sentiments du premier qui inspirent les actes du second. Les ministres du culte exercent sur ceux qui les croient les interprètes de la divinité, une autorité bien plus grande que les magistrats représentants de l'État ; car le prêtre promet un bonheur éternel et menace des peines de l'enfer qui ne finissent point, tandis que le laïc ne dispose que des peines et des récompenses terrestres et temporaires. Par le confessionnal, le prêtre tient le souverain, les magistrats et les électeurs, et, par les électeurs, les chambres. Tant qu'il dispose des sacrements, la séparation de l'Église et de l'État n'est donc qu'une dangereuse illusion.

Gouverner avec le clergé, c'est lui asservir la nation, et gouverner contre lui, c'est mettre toute autorité en péril. Gouverner à côté de lui, en l'ignorant, serait le plus sage ; mais c'est ce qu'il ne permet pas. Qui n'est pas pour moi, est contre moi, dit-il. Il faut donc se résigner ou à lui obéir ou à lui résister, et je ne saurais dire quel est le parti le plus sûr.

Les nations catholiques du continent ont emprunté à l'Angleterre et à l'Amérique des principes et des institutions qui, nés du protestantisme, donnent de bons résultats sous son influence. Mais on commence à voir sur le continent où elles mènent, lorsqu'elles sont combattues ou exploitées par un clergé ultramontain. Elles aboutissent au désordre, quand les masses perdent la foi, comme en Espagne ou en France, et au règne de l'épiscopat, quand elles la conservent, comme en Belgique.

L'étude attentive et désintéressée des faits contemporains semble donc aboutir à cette désolante conclusion que les nations catholiques ne parviendront pas à conserver les libertés nées du protestantisme. Si elles étaient isolées, en se soumettant à la domination absolue de

l'Église, elles pourraient peut-être jouir d'un bonheur paisible et d'une vie médiocre et douce. Mais un danger du dehors semble les menacer, dans un avenir rapproché, à moins qu'elles ne refusent d'obéir à la voix de l'épiscopat.

Buckle, parmi les mérites de notre siècle, comptait celui de l'indifférence, qui nous préserve des guerres de religion. Cet avantage, si c'en est un, notre temps ne le conservera pas. Tout semble se préparer pour un grand choc, dont la religion sera un des principaux mobiles. Déjà, en 1870, c'est l'ultramontanisme qui a déclaré la guerre à l'Allemagne. Si Henri V ou Napoléon IV arrivent au trône en France, ce sera avec le concours du clergé, et celui-ci poussera à une nouvelle croisade pour délivrer ses frères persécutés au delà du Rhin, dont il promettra l'appui. Les États où dominera le parti clérical, seront probablement entraînés dans la guerre sainte. Voilà la politique que prêchent, en France, l'*Univers* et, ailleurs, les autres organes de la curie romaine. La restauration des souverains légitimes dans les trois pays latins, l'Espagne, l'Italie et la France, Rome rendue au pape et le contrôle suprême à l'Église, le retour aux vrais principes du gouvernement, c'est à dire à ceux que proclament le *Syllabus* et la tradition catholique, voilà le plan grandiose dont les ultramontains préparent partout la réalisation. Réussiront-ils ? Qui peut le dire ? Mais, s'ils succombent dans cet assaut contre le protestantisme germanique, quel sera le sort des vaincus ? On frémit en songeant aux malheurs que prépare à l'Europe le rêve de rendre à l'Église la domination universelle qu'elle revendique en ce moment avec plus d'audace et d'acharnement que jamais.

Une édition belge de cette étude parut en 1876 (Bruxelles, F. Claassen) en brochure avec la préface suivante :

Ce petit écrit, publié pour la première fois il y a environ une année, dans la *Revue de Belgique*, a eu la rare fortune de faire en peu de temps le tour du monde civilisé. Il a été réédité en France à 30,000 exemplaires [1], traduit en anglais sous les auspices et avec une préface de M. Gladstone, en allemand avec une préface de

[1] Sous le titre nouveau : *De l'avenir des peuples catholiques.* Paris, Germer-Baillière, 1875.

M. Bluntschli et sous sa direction, en italien par le comte Guerrieri-Gonzaga, en portugais, pour le Brésil, par le docteur Miguel Vieira Ferreira, en hongrois par Derczenyi M. Sandor, en hollandais sous les auspices et avec une préface de M. de Savornin Lohman. Il a été répandu aux États-Unis dans une édition populaire.

C'est un succès sans précédent. A quoi l'attribuer ? Sans doute le talent de l'écrivain y est pour quelque chose, mais ce petit traité a le grand mérite de venir à son heure, et de dire tout haut ce que bien des gens disent tout bas.

On a donc cru faire chose utile en en faisant une nouvelle édition à bon marché.

Puisse-t-il ainsi trouver son chemin vers bien des esprits qui, sans être étrangers aux graves questions qu'il soulève, ne les ont pourtant pas, jusqu'ici, étudiées avec le soin qu'elles méritent ! Cette brochure est une œuvre de bonne foi. Ce n'est point un sectaire qui parle, car, s'il y avait un reproche à faire à l'auteur, ce serait d'avoir l'accent par trop désintéressé dans un sujet si important.

On ne trouvera guère ici que des faits, mais combien ces faits sont graves ! Combien ils sont éloquents ! Comme ils imposent leurs conséquences ! Gens de bonne foi, gens sincères, honnêtes gens, lisez et jugez.

Les éditeurs.

Voici, du reste, la liste des traductions en langue étrangère de cette étude de M. de Laveleye, qui a été le plus retentissant de tous ses écrits :

1. En anglais : *Protestantism and Catholicism in their bearing upon the Liberty and Prosperity of Nations*, with an introductory letter by the R. Hon. W. E. Gladstone, M. P. (Londres, J. Murray, 1875).

2. En néerlandais : *Het protestantisme en het katholicisme in hun betrekking tot de vrijheid en den voorspoed der volken*, avec une préface de A. F. de Savornin Lohman et la traduction de la lettre de W. E. Gladstone. (Utrecht, Kemink, 1875.)

3. Autre traduction anglaise aux États-Unis : *Protestantism and Catholicisme in their influence upon the Liberty and Welfare of Nations* translated by Rev. L. W. Heydenreich. (Brooklyn, New-York, 1876.)

4. En allemand : *Protestantismus und Katholicismus in ihren*

Beziehungen zur Freiheit und Wohlfahrt der Völker mit Vorwort von Prof. Dr. J. E. Bluntschli. (Nördlingen, Beck, 1876.)

5. Autre traduction allemande : *Die Zukunft der katholischen Völker*, comme appendice à l'ouvrage de H. Lemmig, *Schlesiens Reformirung und Katholisirung und seine Rettung durch Friedrich den Grossen*. (Leipzig, Peterson, 1886.)

6. En suédois: trad. par le baron Reinhold Rudbeck. (Stockholm, 1875.)

7. Autre traduction suédoise par A. Klint. (Stockholm, Gleerups, 1876.)

8. En italien : par le marquis C. Guerrieri Gonzaga. (Rome, 1876.)

9. En portugais : par M. Vieira Ferreira. (Rio de Janeiro, 1875.)

10. Seconde édition portugaise de la même traduction. (New-York, 1876.)

11. En espagnol : par V. S. (Madrid, 1876.)

12. Autre traduction espagnole au Chili, à Valparaiso. (Imprenta Colon, 1876.)

13. Seconde édition de cette traduction, à Valparaiso. (Helfmann, 1884.)

14. En hongrois : par S. Derczenyi. (Debreczin, 1876.)

15. En tchèque : par le pasteur I. Jelen. (Prague, 1876.)

16. En grec : par St. A. Vlastos. (Athènes, 1882.)

17. En polonais : par le Dr. Léopold Otto. (Varsovie.)

18. En japonais : par M. Sakurada. (Tokio, 1893.)

En 1890, écrivant une préface pour le livre de M. Strauss, *Les origines de la forme républicaine des États-Unis d'Amérique* (trad. de Mme Aug. Couvreur), M. de Laveleye a repris, sans y rien changer, la plupart des arguments historiques contenus dans l'étude qui précède.

Voici les paragraphes nouveaux de cette préface, intitulée *De l'influence de la religion sur les formes de gouvernement* :

La plupart des écrivains qui se sont occupés de la science des institutions et du gouvernement, n'ont pas reconnu l'influence prépondérante que les idées religieuses des peuples exercent sur leur constitution politique et sur leur façon de les pratiquer. Récemment encore, dans un excellent livre sur le gouvernement de l'Angleterre,

le comte de Franqueville soutient que le protestantisme n'a contribué en rien au développement de la liberté chez les Anglais.

Cependant, Montesquieu avait dit : « La religion catholique convient mieux à une monarchie, la protestante s'accommode mieux d'une république. »

En aucun ouvrage, cette vérité n'a été mieux démontrée, je crois, que dans la *Révolution française* d'Edgard Quinet, où l'auteur montre que ce prodigieux effort de la France, pour conquérir et organiser la liberté, est venu aboutir au césarisme de Napoléon, parce que les réformes politiques n'avaient point pour fondement et principe une réforme religieuse.

Aujourd'hui, nous pouvons démontrer à l'évidence ce que les bons esprits commençaient seulement à entrevoir au XVIIIe siècle. L'influence décisive que les formes du culte exercent sur la politique et sur l'économie politique, n'avait pas été mise en lumière; maintenant, elle éclate au grand jour et se montre de plus en plus clairement dans les évènements contemporains. L'action que la religion exerce sur les hommes est si profonde, qu'ils sont toujours amenés à donner à l'organisation de l'État des formes empruntées à l'organisation religieuse.

. . . .

Dans le très intéressant écrit qu'on va lire, M. Oscar Strauss, ministre plénipotentiaire des États-Unis, prouve, textes en mains, la grande influence qu'ont exercée les souvenirs de l'Ancien Testament sur la revendication de la liberté par les colonies anglaises de l'Amérique du Nord et sur les formes de gouvernement qu'elles ont adoptées.

A l'époque de la révolution américaine, savoir lire était chose rare. Il ne paraissait que quelques journaux et encore à peine une fois par semaine; le nombre de leurs abonnés était très restreint. La chaire des églises en tenait lieu. Les sermons des pasteurs s'occupaient de politique non moins que de religion, et ils étaient, pour le peuple, la principale source d'instruction générale. Or, ces pasteurs, en fait d'histoire, connaissaient surtout celle du peuple juif. C'était dans la Bible qu'ils cherchaient sans cesse des inspirations et des exemples. Si les États-Unis se sont constitués en république, c'est, dit M. Strauss, principalement parce que la Communauté des Hébreux leur offrait l'image d'une fédération de petits États républicains. Ainsi que le remarque sir Henry Maine (*Du gouvernement*

populaire, p. 158), la forme républicaine était singulièrement déconsidérée à la fin du XVIIIe siècle. La république anglaise, malgré le génie de Cromwell, avait abouti à la restauration des Stuarts. La plupart des petites républiques du continent n'étaient que des oligarchies comme celle de Venise. Les Provinces-Unies des Pays-Bas déclinaient rapidement. Écoutons Franklin, à ce sujet : « Nous avons examiné, dit-il, les différentes formes de république qui, après avoir souffert des semences de leur propre dissolution, ont cessé d'exister ; nous avons passé en revue tous les États de l'Europe moderne ; nous n'avons trouvé aucune constitution appropriée aux circonstances où nous nous trouvons [1]. »

Mais on avait devant les yeux la constitution primitive des Hébreux. Algernon Sydney, dont les discours sur le gouvernement étaient familiers à tous les fondateurs de la Fédération américaine, avait fait un grand éloge de cette constitution : « Ce gouvernement, dit-il, se composait de trois organismes, abstraction faite des magistratures des différentes cités. Ils avaient un magistrat suprême appelé Juge, un conseil composé de soixante-dix hommes choisis et l'assemblée générale du peuple. » N'est-ce pas là le tableau des trois « organismes » de la Constitution américaine : le Président, le Sénat et la Chambre populaire ?

La première question à résoudre était de savoir si le peuple avait le droit de s'insurger contre le pouvoir du roi d'Angleterre. La doctrine du droit divin et de la soumission absolue était défendue par l'Église officielle qui invoquait certains passages de saint Paul et de l'Évangile recommandant l'obéissance aux pouvoirs établis. Mais les Puritains combattirent cet enseignement de servitude, en invoquant les paroles d'inspiration toute démocratique des prophètes et de Samuel. « La rébellion contre les tyrans est l'obéissance envers Dieu », disaient-ils.

Voici un extrait d'un sermon d'un prédicateur, célèbre alors, Jonathan Mayhew, parlant à Boston, en mai 1766 ; il donne l'idée du langage qui, du haut de la chaire, allait enflammer l'esprit de résistance à l'oppression chez le peuple tout entier :

« Dieu, dans sa colère, donna à Israël un roi, parce que ses enfants n'avaient pas assez de bon sens ni de vertu pour préférer une communauté libre et l'unique volonté de Dieu. Là où règne l'esprit de Dieu, règne la liberté. »

[1] BIGELOW, Franklin, vol. III, p. 388.

Un théologien jouissant alors d'une autorité considérable, Samuel Langdon, président du *Harvard's College*, dans un sermon célèbre prononcé devant « le Congrès de la Baie de Massachusetts », le 31 mai 1775, s'exprimait ainsi : « Le gouvernement des Israélites, d'après leur Constitution d'origine divine, était une république parfaite. Que ceux-là qui acclament le droit divin des rois, n'oublient pas que la forme de ce gouvernement, qui avait un véritable titre à se dire d'essence divine, excluait si bien l'idée de l'existence d'un roi, qu'une demande tendant à imiter, dans cet ordre, les autres nations était considérée comme un crime chez le peuple d'Israël et que, lorsque leur vœu à cet égard fut exaucé, il le fut comme un juste châtiment de leur folie. La Constitution d'Israël est un excellent modèle à suivre. »

Dans un autre sermon, aussi prononcé devant le Congrès de Massachusetts, le pasteur Simon Howard, prenant pour texte ces paroles de l'Exode XVIII. 2 : « Tu choisiras parmi le peuple des hommes capables et craignant Dieu, » montre que les Israélites exercèrent toujours le droit d'élire les chefs de la nation.

Le fameux Paine, si connu par son enthousiasme pour la Révolution française, qu'il exprimait avec tant d'éloquence à Paris, dit dans un livre *On common Sense*, qu'admirait Washington : « Ou bien le Tout-Puissant a protesté contre le gouvernement monarchique, ou bien les Écritures sont fausses. »

Détail curieux qui montre à quel point les hommes de la révolution américaine s'inspiraient des souvenirs de l'Ancien Testament : le comité nommé le jour même de la déclaration de l'indépendance, pour choisir la devise que les États-Unis mettraient à leur sceau, fit la proposition suivante : ce sceau devait représenter les Égyptiens engloutis par les eaux de la mer Rouge et Moïse guidant les Hébreux et ordonnant aux flots de se refermer sur Pharaon, avec cette devise : « *Se soulever contre les tyrans, c'est obéir à Dieu.* » Le comité était composé de Franklin, Adams et Jefferson !

Telles sont les preuves très instructives que M. Strauss apporte à l'appui de sa thèse, et je pense qu'on peut considérer celle-ci comme démontrée.

Toutefois, il ne faut pas oublier que, pour se constituer en sociétés libres et se gouvernant elles-mêmes, les Américains n'avaient qu'à développer les formes du gouvernement populaire qu'ils devaient à leurs ancêtres anglo-saxons et qu'ils avaient fait revivre, avec

leurs caractères essentiellement démocratiques, dans la nouvelle patrie. L'assemblée générale du *township* n'est pas autre chose que l'ancien *tunscip* des Saxons, où tous les hommes libres réunis administraient eux-mêmes les intérêts généraux, suivant la formule rapportée par Tacite dans sa *Germania : De minoribus principes consultant, de majoribus omnes.* C'est là un point que, récemment encore, le professeur Edward Freeman mettait en pleine lumière dans son écrit : *An introduction to the American Constitutional History.* Les sources du gouvernement républicain aux États-Unis sont donc celles-ci : La Bible et les institutions politiques des Germains.

En terminant ces brèves remarques, je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire quelques paroles que M. Anatole Leroy-Beaulieu met dans la bouche d'un Israélite assistant à un banquet où on célèbre le centenaire de 1789. Dans l'article de l'éminent écrivain français, ce n'est qu'une boutade ; mais elle met admirablement en relief une grande vérité :

« Tout 1789 était en germe dans l'hébraïsme. L'idée du droit et de la justice sociale est une idée israélite. L'avènement de la justice sur la terre a été le rêve de notre peuple. Pour retrouver la source première des droits de l'homme, il faut remonter par-delà la Réforme et la Renaissance, par-delà l'antiquité et l'Évangile, jusqu'à la Bible, à la *Thora* et aux prophètes. Nos *nabis*, les Isaïe et les Jérémie, ont été les premiers révolutionnaires. Ils ont annoncé que les collines seraient nivelées et les vallées comblées. Toutes les révolutions modernes ont été un écho des voix qui retentissaient en Ephraïm. Nous étions encore confinés au *ghetto*, on voyait encore sur nos épaules la place de la rouelle jaune, que la chrétienté puisait dans nos Écritures les principes vivifiants de ses révolutions. De notre Bible a procédé la Réforme ; d'elle se sont inspirés les gueux des Pays-Bas, les puritains d'Angleterre et d'Amérique, s'appropriant jusqu'à la langue de nos juges et de nos prophètes. A la Bible revient le succès des révolutions de ces Anglo-Saxons qui se vantent d'avoir été vos maîtres. Leur supériorité, ils la doivent à un commerce plus intime avec Israël. Les huguenots eussent triomphé en France, et la Bible avec eux, que la révolution française eût pu éclater un siècle plus tôt et avoir une issue tout autre.

« Liberté, égalité, fraternité des hommes et des peuples, la *Thora* leur a donné la seule base solide : l'unité de l'espèce humaine. En enseignant que tous les hommes descendent du même Adam, de la

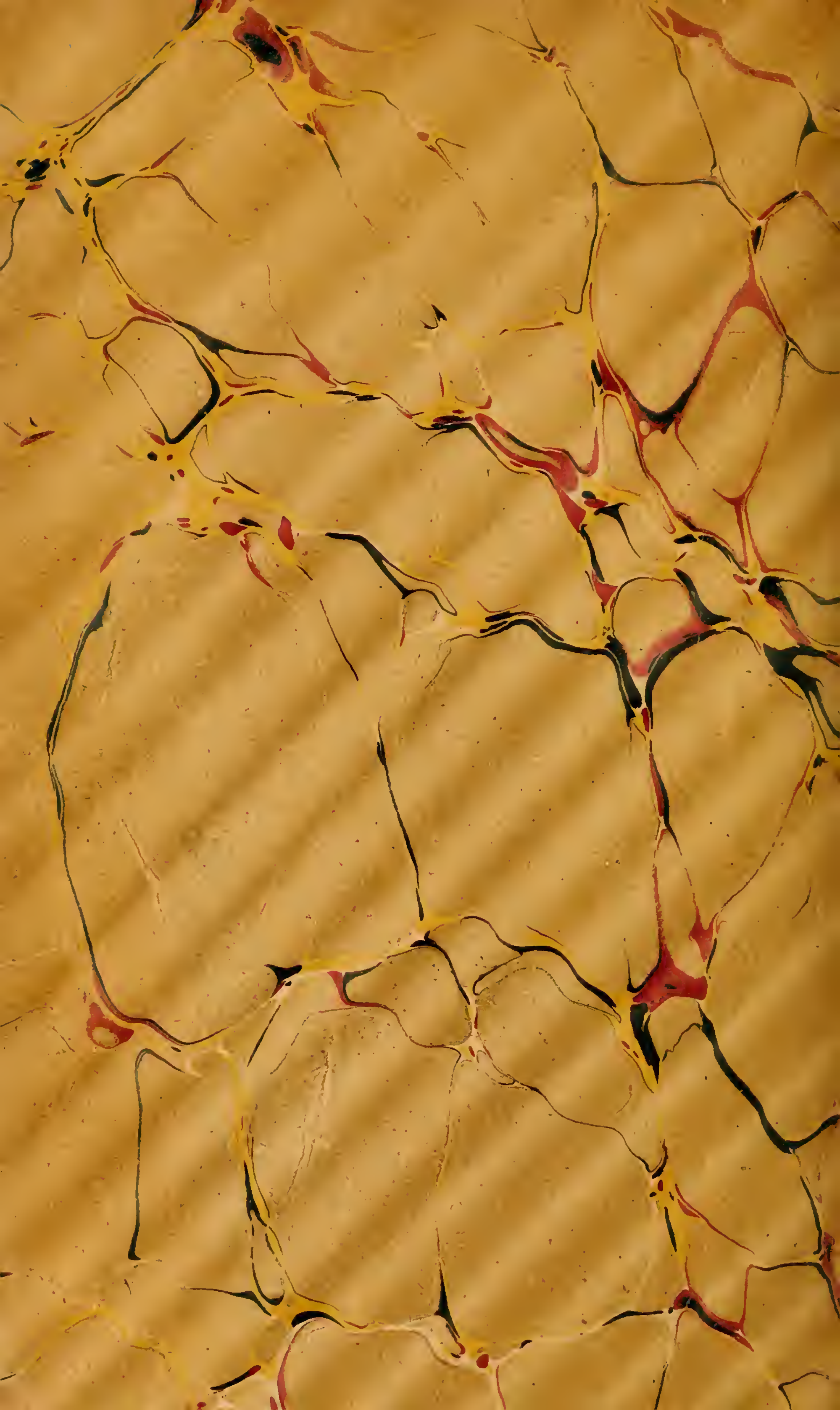
même Ève, la Bible les proclamait tous libres, égaux, frères. Et, comme les principes de la Révolution, ses espérances sont à nous : cette unité, cette fraternité humaine, nos prophètes l'ont montrée dans l'avenir non moins que dans le passé. Ils en ont fait l'idéal d'Israël. La Révolution, ses espérances, n'a été, à son insu, que l'exécuteur testamentaire d'Isaïe. Rénovation sociale, égalité des droits, relèvement des humbles, suppression des privilèges et des barrières de classes, fraternité des races, tout ce qu'a tenté ou rêvé la Révolution, a été annoncé, il y a quelque vingt siècles, par nos voyants. Ils ont prédit une humanité nouvelle, une Sion agrandie où toutes les nations trouveraient place et se reposeraient à l'ombre de la justice. La reconstruction de Jérusalem, le règne du fils de David décrit en leurs radieuses paraboles, c'est ce qu'a prétendu effectuer la Révolution : c'est, sous une forme mystique, la régénération et la pacification des sociétés humaines, le règne de la raison, le développement de la richesse et du bien-être, les miracles de l'industrie et de la science qui doivent renouveler la face de la planète. »

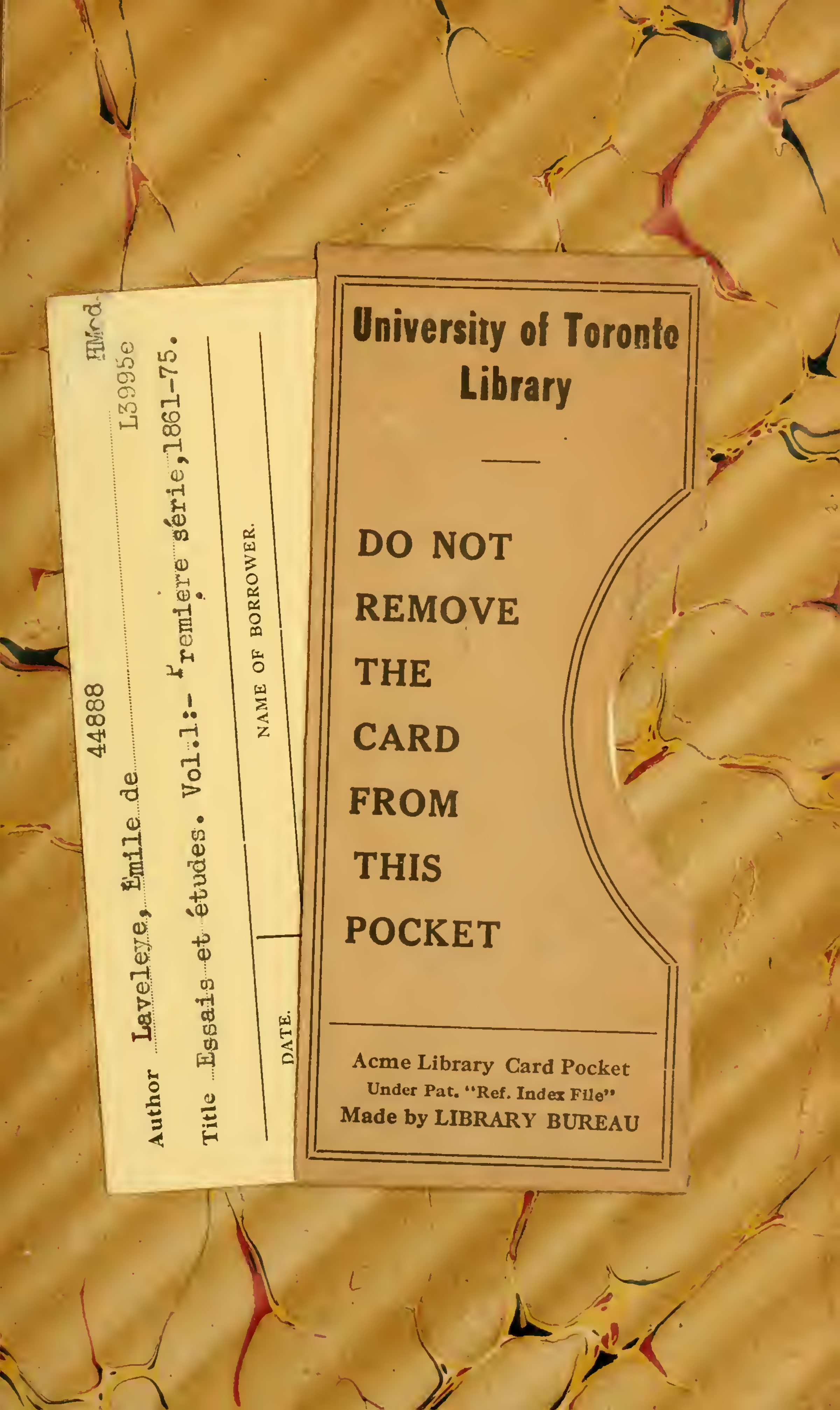
Je suis convaincu, pour ma part, que les évènements futurs montreront de plus en plus tout ce que l'humanité doit et devra à ce peuple d'Israël, que quelques égarés — les ingrats ! — veulent ramener au *ghetto*.

TABLE DES MATIÈRES

de la première série.

—




44888
L3995e
Author Laveleye, Émile de
Title Essais et études. Vol.1:- Première série,1861-75.
NAME OF BORROWER.
DATE.
University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

